UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00581955 2

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

MEDIEVAL STUDIES

NOTGER DE LIÈGE

ET

LA CIVILISATION AU Xe SIÈCLE

TOME PREMIER.

NAMUR. — IMP. LAMBERT-DE ROISIN, RUE DE L'ANGE, 28.

NOTGER DE LIÈGE

ET

LA CIVILISATION AU Xe SIÈCLE

PAR

GODEFROID KURTH

Legia, lege ligans cum praelatis tibi leges
Notgerum Christo, Notgero cetera debes.

TOME I

PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

BRUXELLES
OSCAR SCHEPENS
SOC. ANON. DE LIBRAIRIE
16, RUE TREURENBERG, 16

LIÈGE
LOUIS DEMARTEAU
12, PLACE VERTE, 12

1905

DH
801
L562K8
t.1

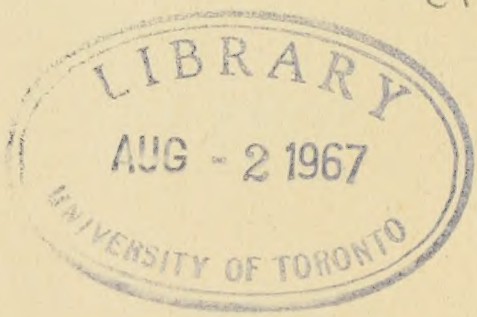

A

MONSIEUR LE CHANOINE

LOUIS GUILLAUME

CRÉATEUR DE LA COLLECTION

DES

CLASSIQUES COMPARÉS

JE DÉDIE CE LIVRE

EN COMMÉMORAISON JUBILAIRE

DE TRENTE ANNÉES D'AMITIÉ

G. K.

PRÉFACE.

Il peut sembler téméraire d'écrire tout un volume sur l'évêque Notger, les sources directes de son histoire étant à peu près totalement perdues.

Je l'ai essayé toutefois, à cause de l'extraordinaire intérêt que cette physionomie d'évêque civilisateur garde à travers les nuages qui la couvrent.

La tâche, comme pourront s'en convaincre ceux qui voudront contrôler mon écrit, était malaisée. Si elle avait dû se borner à combler, à force de patientes recherches et de comparaisons perpétuelles, les lacunes innombrables du sujet, elle aurait pu passer pour agréable et pour relativement facile. Mais la grande difficulté était ailleurs.

L'histoire du pays de Liège est un vrai champ de broussailles, et l'on dirait que, depuis Gilles d'Orval, tous ceux qui ont entrepris de la raconter dans son ensemble n'ont fait qu'en augmenter la confusion. Une exubérante végétation de légendes s'est emparée du vieil édifice, implantant ses racines dans chaque fissure, disjoignant à la longue les assises et faisant

disparaître le plan de la construction sous l'opulence suspecte de ses feuillages.

L'imagination populaire a la moindre part de responsabilité dans ces ravages de la légende; ce sont les chroniqueurs qui sont les vrais coupables. Ils ont semé à poignées les fables érudites, et il est tel d'entre eux qui n'a pas craint d'y associer les plus audacieuses fictions. Les historiens modernes n'ont remédié au mal que d'une manière bien incomplète. Sans doute, nous possédons un certain nombre de très bons livres sur l'histoire du pays de Liège, mais on remarquera que ce sont toujours des monographies dues à des érudits qui n'avaient pas l'ambition de raconter les annales liégeoises dans leur ensemble (1). Ceux qui l'ont eue, par contre, n'ont guère fait que reproduire leurs sources. Les meilleurs sont encore ceux qui écrivaient dans un temps où la critique ne faisait que de naître, je veux dire Fisen et Foullon, mais déjà Bouille leur est fort inférieur. Les narrateurs du XIXe siècle se sont contentés, en ce qui concerne le moyen-âge, de redire ce qu'ils

(1) Je signalerai surtout quelques travaux de longue haleine, comme :

E. Poullet, *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège*. (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, collection in-4°, t. XXXVIII). Bruxelles 1874.

J. de Chestret de Haneffe (le baron), *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*. (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, collection in-4°, t. L). Bruxelles 1890.

C. de Borman (le chevalier). *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, 2 volumes in-4°, Liège 1892-1899. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois).

Th. Gobert, *Les rues de Liège*, 4 volumes in-4°. Liège 1884-1904.

S. Balau (l'abbé), *Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au moyen-âge*, Bruxelles 1902-1903. (Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique, t. LXI).

J. Helbig, *La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*. Nouvelle édition considérablement augmentée. Liège, 1903.

lisaient dans leurs devanciers. Ainsi ont procédé Dewez, de Gerlache (1), Polain, Ferdinand Henaux. Leurs livres nous font relire les chroniqueurs dans une rédaction modernisée, mais ne nous mènent pas plus loin (2). Et quand il s'agit d'une histoire comme celle de Notger, qui est tout entière à constituer fragment par fragment, ils ne servent qu'à rendre plus difficile la tâche de la critique.

Avant de raconter l'histoire de Notger telle qu'on la trouvera dans ce livre, j'ai eu à démolir celle qu'il a plu aux chroniqueurs d'accréditer. Un compilateur sans critique, Gilles d'Orval, avait commencé de la défigurer, en interpolant ses deux principales sources. J'ai dû dégager de ces empâtements l'une de mes sources principales, je veux dire le *Vita Notgeri*, qu'on trouvera reproduit dans l'appendice de ce livre et qui, combiné avec la chronique d'Anselme, fournira désormais une base solide aux investigations des érudits. Après Gilles d'Orval était venu Jean d'Outremeuse, dont l'immense chronique intitulée *Ly Myreur des Histors* a brouillé pour des siècles toute l'historiographie liégeoise du moyen-âge. La boiteuse justice de la postérité a fini par atteindre ce chroniqueur peu scrupuleux. C'est désormais sa destinée que quiconque veut arriver à la vérité historique doit lui passer sur le corps.

(1) Je tiens d'ailleurs à rendre un hommage mérité à de Gerlache : la partie de son livre qui concerne l'époque moderne contient les meilleures pages qui aient été écrites sur l'histoire du pays de Liège.

(2) Les vastes travaux de M. le chanoine Daris, duquel on peut dire qu'il a lu toutes les sources tant manuscrites qu'imprimées, ont surtout de l'intérêt pour les quatre derniers siècles de l'historiographie liégeoise. Dans ceux qui sont relatifs à l'époque traitée dans ce livre, la critique, par endroits fort clairvoyante, pèche souvent par un conservatisme trop prudent pour n'être pas quelquefois de la timidité.

Ce n'est pas ici le lieu, si séduisante que soit la tâche, de démontrer que Jean d'Outremeuse n'est autre chose qu'un chroniqueur doublé d'un romancier, ou, pour parler plus exactement, un romancier doublé d'un chroniqueur. Obligé de m'enfermer dans les limites de mon sujet, je dois ajourner l'examen critique de cet auteur, qui n'aura rien perdu pour attendre (1), et je me contente de montrer ce qu'il a fait de l'histoire de Notger. Par ce seul exemple, j'espère faire comprendre au lecteur ce qu'est devenue, sous sa plume, l'histoire de Liège.

Et d'abord, Jean d'Outremeuse est tellement ignorant qu'il prétend que lorsque Otton I mourut, en 1006, le chagrin que Notger en ressentit le conduisit lui-même au tombeau : voilà ce qui donne une idée de sa chronologie. J'ai eu l'occasion, dans les notes, de rectifier une multitude de contre-sens et de bévues que commet cet auteur, lorsqu'il parle de faits historiques avérés. Ce que je n'ai pu entreprendre, c'est de perdre mon temps à démontrer le caractère fabuleux de l'histoire telle qu'il la raconte : elle se place tellement en dehors de l'histoire vraie, qu'on peut n'en pas tenir compte et qu'on ne la rencontre jamais. Je me suis borné à résumer ici les principales inventions dont l'histoire de Notger est l'objet chez Jean d'Outremeuse. Sont donc inventées de toutes pièces les parties suivantes du *Myreur des Histors* (t. IV) :

La généalogie royale de Notger, p. 132.

(1) En attendant, je renvoie à une bonne étude de M. S. Balau, *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire*, *BCRH*, t. LXXI, pp. 227-239, et à mes propres indications dans mes articles intitulés : *Renier de Huy, auteur véritable des fonds baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège et le prétendu Lambert Patras* et *Note sur le nom de Lambert Patras* (*BARB*, 1903).

L'histoire d'Henri de Marlagne et des 256 brigands pendus avec lui par ordre de Notger, p. 138.

La fondation, par Notger, d'un petit hôpital près de Saint-Christophe, p. 151.

La régence du royaume d'Allemagne confiée à Notger par Otton I, qui le nomme vicaire impérial, p. 153; la colère de l'empereur quand Notger lui rendit ses comptes à Nürnberg, et la manière dont Notger parvint à l'apaiser, p. 156.

La guerre de Notger contre le comte de Hainaut qui avait détruit Dinant, la victoire de Notger à Fontaine-l'Évêque, et la cession de Thuin et de Fosse par le comte au prélat, pp. 158-161.

La tutelle d'Otton II confiée par Otton I à Notger, qui amène le jeune prince à Liège, p. 157.

La paix ménagée par Notger entre le roi Lothaire de France et Otton II, en 998, à Liège, p. 167 (1).

La guerre de Lambert de Louvain contre Notger, pour lui reprendre le comté de Huy, avec les exploits personnels de Notger, qui bat le comte et va ravager le Brabant, pp. 167-168, 172.

La composition brillante, au temps de Notger, du chapitre de Liège, qui comptait six fils de roi, treize fils de duc et vingt-trois fils de comte, p. 171.

La paix conclue, à l'intervention du roi Lothaire de France, entre Notger et le comte de Louvain, p. 174.

L'histoire des exploits de Colin Maillard, Hutois que le roi de France arma chevalier et qui devint maïeur de la Sauvenière, à Liège, p. 169.

Et c'est loin d'être tout.

Si malfaisant qu'ait été le rôle de Jean d'Outre-

(1) A cette date, les deux princes étaient morts, Otton II depuis quinze ans, Lothaire depuis douze.

meuse, il y a dans l'historiographie liégeoise un autre nom qui mérite d'être traité plus sévèrement encore par la critique : c'est celui de Ferdinand Henaux.

Il pouvait être permis, au XIVe siècle, de confondre l'histoire avec le roman de chevalerie; il ne l'était plus, au XIXe, de l'identifier avec le pamphlet. Et c'est ce qu'a fait Henaux. La différence essentielle que je vois entre lui et Jean d'Outremeuse, c'est que celui-ci a égaré les historiens, tandis que Henaux n'a pu égarer que le grand public, les historiens de nos jours étant armés contre les mystificateurs.

Je ne ferai pas ici en détail le procès de Henaux. Grand liseur, mais totalement dénué d'esprit critique et au fond ignorant parce qu'il manquait de culture générale, Ferdinand Henaux est en outre affecté d'une espèce d'incurable daltonisme scientifique, maintes fois stigmatisé dans ces derniers temps par de bons juges (1). Selon lui, toutes les sources de l'histoire de Liège doivent être réputées pour suspectes parce qu'elles émanent de prêtres, de moines ou de nobles, c'est-à-dire de gens de parti; il ne faut consulter que les écrits émanés des bourgeois, parce que les bourgeois seuls sont des esprits dégagés de préjugés et de passions. Mais comme les bourgeois

(1) V. H. Pirenne, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen-âge*, p. 39 : « Le récit de Henaux — — — est radicalement faussé par les idées préconçues de l'auteur ». — H. Lonchay, *Biographie nationale*, t. XIII, art. *Guillaume de La Mark*, p. 326 : « Il faut l'étrange partialité de Henaux pour voir un patriote dans cet audacieux chef de bande ».

Cf. J. Demarteau, *Quelques chapitres d'une* HISTOIRE DU PAYS DE LIÈGE, de Ferdinand Henaux, Liège, 1873, où l'on raille spirituellement, et avec une érudition de bon aloi, un certain nombre de thèses développées par Henaux sur les origines de la principauté et sur les premiers siècles de l'histoire liégeoise.

ne commencent à tenir la plume que vers le XVIIe siècle, et qu'ils se bornent à reproduire, pour tout le moyen-âge, les légendes de Jean d'Outremeuse agrémentées de nouvelles erreurs, il s'ensuit que Henaux oppose d'ordinaire aux sources des compilations sans valeur, qu'il appelle en bloc les *Chroniques de Liège*, et auxquelles il accorde la foi qu'il refuse à un Anselme, à un Hocsem, à un Hemricourt.

On peut deviner ce que deviendra dans de pareilles mains l'histoire de Notger. Ce ne sera plus le roman amusant et à multiples facettes où Jean d'Outremeuse fait chatoyer toutes les couleurs de l'arc en ciel, ce sera le pédantesque factum à tendances politiques, brouillant les notions les plus claires, détournant de leur vrai sens les textes les plus limpides, jetant au hasard, avec une audace sans pareille, les affirmations les plus extravagantes, jonglant avec le vocabulaire technique de l'histoire sans le comprendre, et aboutissant à la plus monstrueuse caricature de la vérité historique. Au sortir de cette lecture, on peut se demander si, roman pour roman, il ne valait pas mieux s'en tenir à celui de Jean d'Outremeuse, qui avait au moins le mérite de n'être pas ennuyeux. J'aurais grossi singulièrement ce volume si j'avais dû entreprendre de réfuter pas à pas toutes les erreurs, contre-sens et contre-vérités qui fourmillent dans le livre de Henaux. On en jugera d'ailleurs par le spécimen suivant.

« Liège, écrit Henaux, était resté dans l'obédience de l'Empire. L'ambitieux Notger résolut de se soumettre la ville épiscopale (1).

(1) Pour bien comprendre ce passage, il faut se rappeler que, d'après Henaux, la commune de Liège daterait de l'époque d'Auguste, qu'elle jouissait dès lors de

» Déjà l'évêque Éracle, en 969, en avait fait la tentative, mais les habitants y avaient répondu par une révolte. Ils avaient assailli et saccagé son manoir, et ils avaient fait couler à flots, dans la Meuse, tout le vin de ses celliers. Ils avaient ainsi forcé le prélat à respecter leurs lois et leurs usages.

» Notger s'en prit au Comte et au Vicomte, les protecteurs-nés de la Cité (1).

» En 987, il entra dans Liège à la tête de gens armés, et mit le feu au Châtelet de la Sauvenière, qui était la demeure du Vicomte.

» Il lui restait un rival en autorité, le Comte, qui exerçait la Juridiction militaire. C'était un Seigneur de noble extraction. Il résidait près de Liège, à Chèvremont, Burg florissant et renfermant un Palais qu'avaient habité les Princes Pippiniens, une Abbaye célèbres et deux Oratoires.

» Afin de s'emparer du château, l'Evêque eut recours à la ruse.

» Il s'y achemina un matin (993), pour administrer le baptême au fils du Seigneur. Il était précédé d'une longue procession de moines encapuchonnés et psalmodiant, qui se transformèrent, arrivés dans la place, en gens d'armes ayant le casque en tête et

l'autonomie municipale et qu'elle avait deux consuls qu'on retrouve au moyen-âge sous le nom de maîtres. Henaux emprunte toutes ces rêveries aux publicistes du XVIIe siècle, qui les empruntaient eux-mêmes à un humaniste du XVIe, Hubert Thomas, et qui appuyaient sur elles les prétentions de la Cité au titre de Ville Libre impériale.

(1) Note de Henaux « Le principal acteur dans tout ceci, *Notger, était fils du duc de Souabe; il était neveu de Louis d'Outremer et de l'empereur Otton I, et cousin germain d'Otton II*, père d'Otton III. *En 969, il avait été admis dans le chapitre de Saint-Lambert et on s'était empressé de le revêtir de la dignité d'archidiacre de Campine, puis*, en 972, de celle d'évêque ». Tout ce qui est souligné dans ce passage n'est qu'un tissu de fables empruntées à Jean d'Outremeuse.

l'épée au poing. Tous ceux qui résistèrent furent tués. Chèvremont, pillé, fut ruiné à rez-terre.

» Notger rentra triomphalement à Liège. Il y fut dès lors le seul Seigneur. Il redressa les murailles de la Cité, et en agrandit l'enceinte en y renfermant le quartier de l'Ile. Etc., etc. » (1).

Tout est faux dans cette tirade hérissée de majuscules.

Il est faux qu'après 980 Liège fût « resté sous l'obédience de l'Empire » dans le sens où l'entend Henaux, c'est-à-dire qu'il relevât directement de l'empereur sans l'intermédiaire du prince-évêque. Et Notger n'eut aucunement besoin de « se soumettre la ville épiscopale » pour la bonne raison que, comme on le verra, elle était depuis longtemps soumise à ses prédécesseurs.

Il est inexact encore de dire que, « dès 969, l'évêque Éracle avait fait la tentative de soumettre la ville ». Il y a là une interprétation étonnamment abusive d'un passage d'Anselme racontant — sans date — une émeute qui éclata à Liège sous Éracle, et dont le chroniqueur ne nous fait pas connaître le motif.

Affirmer qu'à cette occasion les Liégeois « forcèrent le prélat à respecter leurs lois et leurs coutumes » est une simple pantalonnade. A l'époque d'Éracle. les Liégeois n'avaient pas d'autres lois et pas d'autres coutumes que le reste de la principauté, et le prélat ne songeait pas à leur manquer de respect.

Notger ne s'en prit pas au « comte » et au « vicomte », attendu qu'il n'y avait à Liège ni comte ni vicomte.

(1) Ferdinand Henaux, *Histoire du Pays de Liège*, 3e édition, t. I, p. 107.

Dire qu'en 987 « Notger entra à Liège à la tête de gens armés et mit le feu au Châtelet de la Sauvenière, qui était la demeure du vicomte », c'est accumuler comme à plaisir autant d'extravagances qu'il est possible d'en faire tenir dans une phrase. L'expédition dont parle Henaux est un fruit de son imagination. Notger ne put pas mettre le feu au Châtelet de la Sauvenière, attendu que le Châtelet de la Sauvenière n'a pas plus existé que son prétendu habitant.

Placer la résidence de l'imaginaire comte de Liège à Chèvremont est une plaisanterie, et les déplorables raisonnements auxquels Henaux se livre à ce sujet ne rendent son invention que plus bizarre.

Il est inutile de rompre une lance contre la légende de Chèvremont, dont il sera parlé plus loin en son lieu. Mais je ferai remarquer qu'au temps où Henaux écrivait les lignes que j'ai citées, plusieurs érudits en avaient déjà fait justice (1). Si Henaux affecte de les ignorer, cela ne prouve pas en faveur de sa critique, ni peut-être même de sa bonne foi.

Notger n'a point pu redresser les murailles de la Cité de Liège, attendu que la Cité de Liège n'avait jamais eu de murailles avant lui, et qu'il fut le premier à les bâtir. Et lorsque Henaux ajoute, dans une note, que le prélat « n'entoura de murailles, en quelque sorte, que le quartier de l'Ile », il joue de malheur, car c'est précisément le quartier de l'Ile que Notger a laissé en dehors de son enceinte.

Une autre note ajoute, par manière d'épiphonème, ce jugement final sur le grand homme dont j'entreprends d'écrire l'histoire :

(1) V. ci-dessous, p. 194.

« Depuis la renaissance de la critique, on n'a plus osé faire l'apologie de ce prélat, coupable de si odieuses violences, et qui a laissé de si pénibles souvenirs. »

Est-il besoin de le dire? c'est précisément depuis la naissance de la critique (qu'est-ce donc que Henaux appelle *renaissance?*) qu'on a été obligé de réhabiliter la mémoire de Notger. On en aura la preuve dans ce livre, dont le lecteur comprendra maintenant l'opportunité. Il en excusera aussi l'allure, qui sera nécessairement arrêtée à chaque pas par le besoin de redresser les innombrables erreurs dont le sujet a été défiguré par le romancier du XIVe siècle et par le pamphlétaire du XIXe. Il excusera l'incessante transformation du récit en dissertation, les innombrables notes qui encombrent le bas des pages, la sécheresse inévitable de l'exposé. S'il veut bien se contenter des résultats, j'espère qu'il n'aura pas lieu d'être mécontent. En comparant ce volume avec l'*Essai* de Villenfagne et avec l'*Éloge* de Malherbe, il verra que quelques progrès ont été réalisés (1).

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. Ce livre a été ébauché par moi avec les élèves de mon cours de critique historique. Il est donc, comme l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, le fruit de mon enseignement. Commencé avant ce dernier ouvrage, il a dû

(1) Villenfagne, *Essai historique sur la Vie de Notger, prince-évêque de Liège.* (Couronné par la *Société d'Émulation de Liège.*)

Malherbe, *Éloge historique de Notger, prince-évêque de Liège.* (Honoré d'un accessit par la *Société d'Émulation de Liège.*)

Ces deux écrits ont paru dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Liège.* Maestricht, 1785. Celui de Villenfagne a été réimprimé dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire,* Liège, 1788.

être abandonné, à deux reprises, pour des travaux plus urgents, et il est resté une quinzaine d'années dans mon portefeuille. Il y a plutôt perdu que gagné, n'en déplaise au précepte d'Horace, et les défauts de composition qu'on y relèvera s'expliquent par là.

En terminant, je me fais un devoir de remercier Monseigneur Monchamp, vicaire général de l'évêque de Liège, qui a bien voulu relire mes épreuves et à qui je suis redevable de plus d'une judicieuse observation.

Liège, premier dimanche de l'Avent 1904.

G K.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS EN ABRÉGÉ.

Sigles.

AAAB, *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.*

AA. SS, *Acta Sanctorum des Bollandistes.*

AHEB, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*

ASAN, *Annales de la Société Archéologique de Namur.*

BARB, *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique.*

BCRAA, *Bulletin de la Commission Royale d'Art et d'Archéologie.*

BCRH, *Bulletin de la Commission royale d'histoire.*

BIAL, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

BSAHL, *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.*

DH. I, *DO. I*, Sickel, *Conradi, Heinrici I et Ottonis I Diplomata*, Hanovre 1879-1884. MGH, section *Diplomata.*

DO. II, *DO. III*, Sickel, *Ottonis II et III Diplomata.* Hanovre 1888. (Même collection).

DH. II, Bresslau et Bloch, *Heinrici II et Arduini Diplomata* Hanovre, 1903. (Même collection).

GC, *Gallia Christiana.*

MARB, *Mémoires de l'Académie royale de Belgique.*

MCARB, *Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique.*

MGH, *Monumenta Germaniae Historica.* Quand ce sigle n'est suivi d'aucune autre indication, il désigne la section *Scriptores.*

MIÖG, *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichte.*

NA, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.*

PL, *Patrologie Latine.*

SRM, *Scriptores Rerum Merovingicarum.* Cette collection fait partie des *MGH.*

I. Sources.

Adalbold, *Vita sancti Heinrici II*, *MGH*, IV.
Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*, *MGH*, VII.
Albéric de Troisfontaines, *Chronicon*, *MGH*, XXIII.
Alpert, *De diversitate temporum*, *MGH*, IV.
Alpert, *De Episcopis Mettensibus*, *MGH*, IV.
Altfrid, *Vita sancti Liudgeri*, *MGH*, II.
Annales Altahenses Majores, *MGH*, XX.
Annales Bertiniani, *MGH*, I.
Annales Blandinienses, *MGH*, V.
Annales Einhardi, *MGH*, I.
Annales Elnonenses majores, *MGH*, V.
Annales Fossenses, *MGH*, IV.
Annales Fuldenses, *MGH*, I. Nouvelle édition in-8° par Fr. Kurze, Hanovre, 1891.
Annales Hildesheimenses, *MGH*, III.
Annales Hincmari, *MGH*, I.
Annales Laubienses, *MGH*, IV.
Annales Laurissenses majores, *MGH*, I.
Annales Leodienses, *MGH*, IV.
Annales Lobbienses, *MGH*, II et XIII.
Annales Magdeburgenses, *MGH*, XVI.
Annales Quedlinburgenses, *MGH*, III.
Annales Rodenses, *MGH*, XVI.
Annales Sancti Bavonis, *MGH*, II.
Annales Sancti Jacobi, *MGH*, XVI.
Annales Weissenburgenses, *MGH*, III.
Annalista Saxo, *MGH*, VI.
Anselme, *Gesta pontificum Trajectensium et Leodiensium*, *MGH*, VII.
Arnoul de Saint-Emmeram, *AA. SS.*, t. III de juin.
Bertarius de Verdun, *Historia brevis episcoporum Virdunensium*, *MGH*, IV.
Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, 1893-1900.

Capitularia Regum Francorum, édition Boretius, t. I, dans *MGH*, *Leges*.

Cartulaire ou Recueil de chartes et de documents anciens de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège, Liège, 1878.

Chapeaville, *Gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, Liège, 1612-1616.

Chronica regia Coloniensis = *Annales colonienses Maximi*, *MGH*, XVII.

Chronicon Gladbacense, *MGH*, IV.

Chronicon episcoporum Hildesheimensium, *MGH*, VII.

Chronicon rhythmicum Leodiense, *MGH*, XII.

Chronicon Sancti Andreae Castri Cameracesii, *MGH*, VII.

Chronicon Sancti Huberti sive Cantatorium, *MGH*, VII.

Chronicon Sancti Laurentii, *MGH*, VIII.

Chronicon Walciodorense, *MGH*, XIV.

Chronique Liégeoise de 1402 (La), éditée par E. Bacha, Bruxelles, 1900.

Constantin, *Vita Adalberonis II Metensis*, *MGH*, IV.

De Fundatione et Lapsu monasterii lobbiensis, *MGH*, XIV.

Eginhard, *Translatio ss. Marcellini et Petri*, dans *Einhardi Opera*, éd. Teulet, Paris, 1840-1843. Voir aussi *Annales Einhardi*.

Eigil, *Vita sancti Sturmi*, *MGH*, II.

Ekkehard, *Casus Sancti Galli*, *MGH*, II.

Ermoldus Nigellus, *Carmina*, *MGH*, II.

Flodoard, *Annales*, *MGH*, III.

Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, éd. Lejeune, Reims, 1854.

Folcuin, *Gesta abbatum lobbiensium*, *MGH*, t. IV.
Continuatio, *MGH*, XIII.

Gerbert, *Lettres*, édition de Julien Havet, Paris, 1889.

Gerhard, *Vita sancti Oudalrici*, *MGH*, IV.

Gesta abbatum Fontanellensium, *MGH*, II. Nouvelle édition in-8° par Loewenfeld, Hanovre, 1886.

Gesta abbatum Trudonensium, auctore Rudolfo. *MGH*, X.

Gesta episcoporum Leodiensium abbreviata, *MGH*, XXV.

Gesta episcoporum Cameracensium, *MGH*, VII.

Gesta Treverorum, *MGH*, VIII.

Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, *MGH*, XXV.

Gislebert de Mons, *La Chronique de Gislebert de Mons*, nouvelle édition par L. Van der Kindere. Bruxelles, 1904.
Gozechin, *Epistola ad Walcherum scolasticum* (Mabillon, *Vetera Analecta*, édit. in-folio).
Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, *MGH*, *SRM*.
Hartzheim, *Concilia Germaniae*, Cologne, 1750-1790.
Hériger, *Herigeri et Anselmi Gesta episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, *MGH*, VII.
Le même, *Translatio sancti Landoaldi et sociorum*, *AA. SS.*, t. III de mars.
Historia Monasterii Mosomensis, *MGH*, XIV.
Hugues de Flavigny, *Chronicon*, *MGH*, VIII.
Hugues de Lobbes, *Fundatio monasterii Lobbiensis*, *MGH*, XIV.
Jean d'Outremeuse. *Ly Myreur des Histors*, éd. A. Borgnet et St. Bormans. Bruxelles, 1864-1887.
Jocundus, *Translatio sancti Servatii*, *MGH*, XII.
Lacomblet (Th.-J.), *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, Düsseldorf, 1848.
Lambert de Hersfeld, *Annales*, *MGH*, III.
Liber Historiae Francorum, *MGH*, *SRM*.
Luitprand, *Antapodosis*, *MGH*, III.
Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, Leipzig, 1716-1721.
Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti*.
Liber officiorum ecclesiae Leodiensis, *BCRH*, Paris, 1668-1701.
Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima Collectio*, Florence et Venise, 1759.
Martène et Durand, *A. C. Veterum Scriptorum amplissima Collectio*, Paris, 1724.
Miracula sancti Gangulfi, *MGH*, XV.
Miracula sancti Huberti, *AA. SS.*, t. I de novembre.
Miracula sancti Remacli, *AA. SS.*, t. I de septembre.
Miracula sancti Wicberti, *MGH*, VIII.
Miræus et Foppens, *Auberti Miræi Opera diplomatica*, éd. F. Foppens. Louvain, Bruxelles, 1723-1748.
Moine de Saint-Gall (Le), *De Gestis Karoli Magni*, *MGH*, II
Nicolas (le chanoine), *Gesta sancti Lamberti*, Chapeaville, t. I.
Nizo, *Vita sancti Frederici Leodiensis*, *MGH*, XII.
Northert, *Vita Bennonis episcopi Osnabrugensis*, *MGH*, XII.

Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, Migne, *PL*, CLXXXVIII.
Othlon, *Vita sancti Wolfgangi Ratisponensis MGH*, IV.
Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, Augsbourg, 1721.
Poeta Saxo, Vita Caroli Magni, MGH, I.
Raoul Glaber, *Les cinq livres de ses histoires*, éd. M. Prou, Paris, 1886.
Rathier, *Opera omnia*, Migne, *PL*, CXXXVI.
Reginon, *Chronicon, MGH*, I.
Reginonis Continuatio, MGH, I. Nouvelle édition in-8° par Kurze. Hanovre, 1890.
Règle de saint Chrodegang, Migne, *PL*, t. LXXXIX.
Renier de Saint-Jacques, *Annales, MGH*, XVI.
Renier de Saint-Laurent, *Vita Evracli*. Le même, *Vita Reginardi*. Le même, *Vita Wolbodonis, MGH*, XX.
Richer, *Historiarum libri* IV, *MGH*, III.
Ruotgerus, *Vita Brunonis, MHG*, IV.
Rupert de Deutz (*alias* de Saint-Laurent), *Chronicon Sancti Laurentii, MGH*, VIII.
Sedulius, *Carmina*, éd. Dümmler, dans *Poetae Latini aevi Carolini*, t. III, *MGH*.
Sigebert de Gembloux, *Chronographia, MGH*, VI.
Sigebert de Gembloux, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, Migne, *PL*, CLX.
Sigebert de Gembloux, *Gesta abbatum Gemblacensium, MGH*, VIII.
Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici episcopi Mettensis, MGH*, IV.
Stepelinus, *Miracula sancti Trudonis*, Mabillon, *AA.SS. O.S.B.*, VI, 2.
Thangmar, *Vita sancti Bernwardi, MGH*, t. IV.
Thietmar de Mersebourg, *Chronicon, MGH*, III, Nouvelle édition in-8°, par Fr. Kurze, Hanovre, 1889.
Triumphus sancti Lamberti in Steppes (par l'archidiacre Hervard), *MGH*, XXV. Cf. G. Kurth, *BCRH*, LXXII.
Triumphus sancti Lamberti de castro Bullonio, MGH, XX.
Triumphus sancti Remacli de Malmundariensi coenobio, MGH, XI.
Vita Odiliae, Analecta Bollandiana, t. XIII.

Vita ou *Passio sancti Adalberti*. Il y en a deux, l'une par Canaparius, l'autre par Brunon; toutes deux *MGH*, t. IV.
Vita sancti Annonis, *MGH*, XI.
Vita Balderici II Leodiensis, *MGH*, t. IV.
Vita sancti Burchardi, *MGH*, IV.
Vita sancti Desiderii episcopi Cadurcensis, *MGH*, *SRM*, IV.
Vita sancti Gerardi Tullensis, *MGH*, IV.
Vita sancti Godehardi, *MGH*, IV.
Vita sancti Heriberti Coloniensis, *MGH*, t. IV.
Vita sancti Huberti, *AA. SS*, t. I de novembre.
Vita sancti Joannis Gorziensis, *MGH*, IV.
Vita sancti Lamberti (par un anonyme contemporain), *AA. SS.*, t. V de septembre.
Vita sancti Lamberti, par le chanoine Nicolas, o. c.
Vita sancti Landoaldi, *AA. SS.*, t. III de mars.
Vita Notgeri, publié par G. Kurth dans *BCRH* et reproduit ci-dessous, appendice II.
Vita sancti Popponis, *MGH*, XI.
Vita sancti Richardi abbatis Sancti Vitoni, *MGH*, XI.
Vita sancti Theodardi, *AA. SS.* t. III de septembre.
Widukind, *Res gestae Saxonicae*, *MGH*, III.
Wipo, *Vita Chuonradi*, *MGH*, XI.

II. Travaux modernes.

Alberdingk Thijm (P.), *Karel de Groote en zijne eeuw*. La Haye, Amsterdam, 1867.
Balau (S.), *Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au moyen-âge*, Bruxelles, 1902-1903. (*MCARB*, t. LXI. coll. in-4°).
Beissel (St.), *Der heilige Bernward von Hildesheim als Künstler und Förderer der deutschen Kunst*, Hildesheim, 1895.
Bertram (A.), *Geschichte des Bisthums Hildesheim*, t. I. Hildesheim, 1899.
Bittner (A.), *Wazo und die Schulen von Lüttich*, Breslau, 1879 (diss).
Böhmer, (H.), *Willigis von Mainz*, Leipzig, 1895 (*Leipziger Studien*, fasc. 3).

Böhmer (F.), *Regesta chronologico diplomatica regum atque imperatorum*, Francfort, 1831.

Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*. Innsbrück, 1889.

Bouille (le P. Th.), *Histoire de la ville et pays de Liège*, Liège, 1725-1732.

Bouquet (dom), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*.

Bovy, *Promenades historiques dans le pays de Liège*. Liège, 1838-1841.

Clerval (A.), *Les écoles de Chartres au moyen-âge*, Paris, 1895, (Dans quelques citations de cet auteur, on a imprimé par erreur Clairval).

Cramer (F.), *Geschichte der Erziehung und des Unterrichts in den Niederlanden während des Mittelalters*, Stralsund, 1843.

Daris (J.), *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*, Liège, 1890.

Devaulx (F.), *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège*. 5 volumes in-folio (En manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Liège).

Dieckmeyer, *Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen von dem X^ten bis gegen Ende des XII^ten Jahrhunderts*. Iena, 1889.

Dute, *Die Schulen im Bisthum Lüttich im XI Jahrhundert*. Marbourg, 1882 (programme).

Ennen (L.), *Geschichte der Stadt Köln*, Cologne, 1863-1880.

Essai historique sur l'église de Saint-Paul, ci-devant collégiale, aujourd'hui cathédrale de Liège, Liège, 1867.

Fisen (B.), *Flores ecclesiae Leodiensis*, Lille, 1647.

Fisen (B.), *Sancta Legia, Romanae ecclesiae filia, sive Historiarum ecclesiae Leodiensis partes duae*, 2e édition. Liège, 1691. (La 1re édition, citée rarement, est de 1642).

Foullon (J.-E.), *Historia Leodiensis per episcoporum et principum seriem digesta*, Liège, 1735-1737.

Ghesquière (J.-H.), *Acta Sanctorum Belgii selecta*, Bruxelles, 1783-1794.

Giesebrecht (W.), *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, Brunswick, 1855.

Giesebrecht (W.), *Jahrbücher des deutschen Reichs unter der Herrschaft Kaiser Otto's II*. Berlin, 1840.

Grandgagnage (Ch.), *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale, MCARB*, t. XXVI, coll. in-4°.

Hauck (A.), *Kirchengeschichte Deutschlands*. Leipzig, 1887-1903.

Hefele (C.-J. von), *Conciliengeschichte*, 2e édition. Fribourg e. B., 1873-

Hinschius (P.), *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*. Berlin, 1869-1897.

Hirsch (S.), *Jahrbücher der deutschen Geschichte unter Heinrich II*, 1862-1875.

Histoire Littéraire de la France, par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Jaffé (Ph.), *Regesta pontificum Romanorum*, 2e édition, Leipzig, 1885-1888.

Kehr (P.), *Zur Geschichte Otto's III. Historische Zeitschrift*, t. LXVI.

Kurth (G.), *Le comte Immon, BARB*, 1898.

Lair (J.), *Bulle du pape Sergius, Lettres de Gerbert*, Paris, 1899. (T. II des *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*).

Lot (F.), *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891.

Maître (L.), *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, Paris, 1866.

Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*. Paris, 1703-1739.

Malherbe, *Éloge historique de Notger* (*Mémoires pour servir à l'histoire de Liège)*, Maestricht et Liège, 1875.

Martin (K.), *Beiträge zur Geschichte Bruno's I von Köln*. Iéna, 1878.

Moll (W.), *Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de Hervorming*. Tome I. Utrecht, 1864.

Pirenne (H.), *Sedulius de Liège, BARB*.

Placentius (J.), *Catalogus omnium antistitum Tungarorum, Trajectensium ac Leodiensium*. Anvers, 1529.

Reinecke (W.), *Geschichte der Stadt Cambrai*. Marbourg, 1896, in-8°.

Richter (G.), *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter*. Halle, 1873-1898.

Sickel, (Th. von), *Erläuterungen zu den Diplomen Otto's II. MIÖG, Ergänzungsband*, II. — *Erläuterungen zu den Diplomen Otto's III. MIÖG*, XII.

Tritheim, *Chronicon Monasterii Hirsaugiensis*. Bâle, 1559. Le même, *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum*, Cologne, 1531.

Specht (F.-A.), *Geschichte der Unterrichtswesens in Deutschland von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts*. Stuttgart, 1885.

Stumpf (F.), *Die Reichskanzler*. Innsbrück, 1865-1881.

Uhlirz (K.), *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Otto II und Otto III*, t. I. Leipzig, 1902.

Van der Kindere (L.), *La Formation Territoriale des principautés belges au moyen-âge*. Bruxelles, 1902.

Villenfagne (le baron de), *Essai historique sur la vie de Notger*. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Liège*). Maestricht, 1785. Réimprimé dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*. Liège, 1788.

Vogel (A.), *Ratherius von Verona und das Zehnte Jahrhundert*. Iéna, 1854.

Voigt (E.), *Egberts von Lüttich* Fecunda Ratis. Halle-a-S., 1889.

Vos, (J.), *Lobbes, son chapitre et son abbaye*. Louvain, 1865.

Wattenbach (W.), *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 6e édition. Berlin, 1894.

Wauters (A.), *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*.

Wilmans (R.), *Jahrbücher des deutschen Reichs unter der Herrschaft König und Ka ser Otto's III*. Berlin, 1840.

Witte (D. J.), *Lothringen in der zweiten Hälfte des Xten Jahrhunderts*. Göttingen 1869 (diss).

Wohlwill (A.), *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich*. Leipzig, 1867.

NOTGER DE LIÈGE

ET

LA CIVILISATION AU X^E SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

C'est un beau spectacle que présente le royaume d'Allemagne au Xe siècle. Sous la conduite d'une dynastie intelligente et active, il marche à pas de géant dans les voies de la civilisation. Ce siècle qui fut, pour d'autres pays, un siècle de fer, fut pour l'Allemagne, Leibniz l'a dit avec raison, un siècle d'or (1). Et déjà Sigebert de Gembloux, le plus grand chroniqueur du XIe siècle, proclamait heureux l'âge des Ottons.

La raison que Sigebert donne de son admiration pour cette époque est aussi celle qu'a reconnue l'histoire. Quand on cherche à se rendre compte des causes qui ont produit l'étonnante prospérité du royaume d'Allemagne à une époque où les pays voisins étaient plongés dans la nuit, on s'aperçoit bientôt que les souverains qui présidaient à ses destinées

(1) Neque Germania sibi ipsi comparata unquam magis bello et pace, armis et moribus et (si novissimas binas annorum centurias demas, quibus mutata est facies generis humani) etiam litteris floruit, quam seculo Ottonum, id est decimo, quod aliæ gentes ab hodiernis suis moribus diversis, Galli torpore, Itali etiam probris infame fecere. Leibniz, *Annales Imperii* t. III ad a. 1002, p. 802.

ont été admirablement servis. Une pléiade de grands évêques ont été, dans les provinces, les soutiens du trône et les intelligents collaborateurs des rois.

» D'illustres prélats et des hommes doués de sagesse restauraient l'État, rendaient la paix aux églises, restituaient à la religion sa pureté première. On pouvait constater, par les faits, la vérité de cet adage d'un philosophe, qu'heureux est l'État où les rois sont des sages, où les sages sont rois. Ce n'étaient pas des mercenaires, c'étaient de vrais pasteurs qui étaient assis alors sur les sièges épiscopaux » (1).

Ces paroles contiennent l'expression d'une vérité qui a frappé les historiens du XIXe siècle autant que les chroniqueurs du XIe. « Le clergé, écrit l'un d'eux, avait seul le sens de l'intérêt public, et seul lui avait montré un véritable dévouement (2). »

» Jamais, dit un autre, l'Allemagne n'a possédé un épiscopat à ce point distingué par l'intelligence, par la culture d'esprit et par les qualités morales (3). »

Et un troisième ajoute, presque dans les mêmes termes : « Jamais plus, par la suite, l'Église d'Allemagne ni aucune autre n'a pu se glorifier d'un épiscopat aussi riche en prélats pieux et zélés (4). »

Si l'on veut contrôler ces affirmations générales, il est facile d'en constater la justesse. On peut dire que chaque siège épiscopal, pour ainsi dire, eut alors son grand homme, et parfois plus d'un. A leur tête, il faut mentionner leur modèle et leur maître à tous, saint Brunon de Cologne, qui aura d'ailleurs un digne continuateur dans saint Héribert. A Trèves, nous rencontrons Henri et Egbert; à Mayence, il faut mentionner Guillaume et Willigis. Les suffragants sont

(1) Jure felicia dixerim Ottonis tempora, cum claris præsulibus et sapientibus viris respublica sit reformata, pax æccelesiarum reformata, honestas religionis redintegrata. Erat videre et reipsa probare, verum esse illud philosophi : fortunatam esse rempublicam, si vel reges saperent vel regnarent sapientes. Præerant enim populo regni non mercennarii sed pastores clarissimi. Sigebert, *Vita Deoder. Mettensis c.* 7, p. 467.

(2) Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit* III, p. 7.

(3) Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t., II, p. 33.

(4) Ratzinger, *Geschichte der Kirchlichen Armenpflege*, p. 232.

dignes des métropolitains. Pour ne pas sortir de la Lotharingie, nous nommerons saint Ansfrid à Utrecht, Thierry à Metz, Wicfrid à Verdun, saint Gérard à Toul. Le reste de l'Allemagne n'est pas moins riche en prélats de haute sainteté et de première valeur comme chefs d'État; il suffit de citer saint Ulric à Augsbourg, saint Wolfgang à Ratisbonne, Reginald à Eichstaett, Piligrim à Passau, saint Bernward et saint Godehard à Hildesheim, saint Meinwerk à Paderborn. Tel est le sénat épiscopal au milieu duquel Notger, évêque de Liège, tient dignement sa place.

C'est l'œuvre collective de ces hommes qui fait la beauté du règne des rois, leurs maîtres. Ceux-ci ont eu le mérite très grand de les deviner, de les mettre en valeur, de les sertir comme des joyaux, en quelque sorte. L'épiscopat allemand a levé, si je puis ainsi parler, dans l'atmosphère de paix et de quiétude que la forte épée des princes saxons a fait régner sur l'Allemagne. Le souffle printanier qui passe sur le jeune royaume ottonien ravive la sève du vieux tronc taillé et greffé par saint Boniface et par Charlemagne; une poussée de progrès se fait sentir dans tous les domaines; la vie intellectuelle, morale et matérielle reprend au sortir de la crise qui a secoué la civilisation du IXe siècle expirant.

Les évêques allemands sont donc dignes de la confiance de la royauté qui les appelle au partage de leur autorité temporelle. Les principautés ecclésiastiques naissent autour de leurs crosses, et ils sentent peser sur leurs épaules un double fardeau. On se tromperait beaucoup si l'on se persuadait que tous ont vu avec le même plaisir cet accroissement de leur responsabilité. Plus d'un en éprouva de la répugnance, et il en fut, comme Ulric d'Augsbourg, qui demandèrent à être soulagés. Il ne manquait pas d'esprits, au Xe siècle, qui blâmaient le cumul des attributions religieuses et politiques, et un écrivain quelque peu officiel a cru devoir répondre à leurs objections (1). Plus tard, il est vrai, on s'habitua à la

(1) Causantur forte aliqui divinæ dispensationis ignari, quare episcopus rem populi et pericula belli tractaverit, cum animarum tantummodo curam susceperit. Quibus res ipsa facile, si quid sanum sapiunt, satisfacit, etc., Ruotgerus, c. 23, p. 263. Cf. aussi Widukind I, 31, p. 130, qui invoque l'exemple de Samuel.

nouveauté; les évêques s'accomodèrent de leur rôle de princes, et, plus d'une fois, le prince prima l'évêque au grand détriment de l'Église et de la religion.

Il n'en fut pas ainsi dans ce siècle d'or de la monarchie allemande. Les caractères du prince et du prélat se fondaient harmonieusement dans le même homme. Beaucoup d'évêques de ce temps ont été des saints; plusieurs ont l'auréole, beaucoup d'autres la méritent. Nous les connaissons surtout comme princes, parce que leur activité extérieure est celle qui a le plus frappé leurs contemporains. Mais quand on veut, guidé par les indications trop parcimonieuses des biographes, pénétrer dans l'intimité de ces hommes de gouvernement, on rencontre à la base de toute leur existence la conception chrétienne du but de la vie et des devoirs qu'elle impose à l'homme ici-bas.

Il est frappant de voir combien, la tâche civilisatrice se présentant la même partout, la carrière, l'activité de ces hommes sont identiques dans leurs grandes lignes. Tous agrandissent et protègent la propriété ecclésiastique, bâtissent et restaurent des églises, pourvoient aux besoins des pauvres par d'abondantes fondations charitables, ont au plus haut degré l'amour des études, multiplient les écoles et vont jusqu'à enseigner eux-mêmes, protègent les arts et parfois les cultivent. Tous font la guerre aux abus, soumettent les factieux, fortifient leurs villes, abattent les châteaux-forts des pillards ou en bâtissent d'autres pour les tenir en respect, ont la passion de la justice et sont zélés pour le service du roi. Leur souvenir s'imprime profondément dans la mémoire populaire; on leur fait des légendes pour ainsi dire dès leur vivant. Et, d'autre part, les écrivains s'emparent de leur vie, et la biographie épiscopale s'élève à la hauteur d'un genre littéraire.

Notger est une des figures à la fois les plus intéressantes et les moins connues de cette famille ecclésiastique. Il fut pour la dynastie des Ottons un agent fidèle aux jours de la prospérité, un conseiller sûr dans les moments de crise, un défenseur courageux aux heures mauvaises. Par lui, la monarchie allemande trouva pour un siècle, dans la principauté de Liège, son plus solide boulevard en Lotharingie.

Mais le rôle joué par Notger dans l'empire ne nous révèle qu'un aspect de sa physionomie. Il nous intéressera davantage encore si nous l'envisageons comme fondateur de l'état liégeois. Ici, il ne travaille pas en sous-ordre et, en quelque sorte, pour le compte d'autrui. Il est souverain; c'est son initiative que nous rencontrons partout, ce sont ses idées originales et civilisatrices qui trouvent leur expression dans cette ville qu'il crée, dans cet état dont la trame s'ourdit sous ses mains. La scène, sans doute, n'est pas si vaste que celle de l'Empire, mais l'intérêt n'est pas diminué par les proportions du cadre : il semble même que, pouvant plus facilement embrasser du regard le tableau, on le comprenne mieux et on l'admire davantage.

La difficulté, pour un livre qui veut faire revivre cette physionomie, c'est de fondre en une seule figure historique les traits du feudataire impérial et ceux du chef d'État, Je m'y suis employé comme j'ai pu. Si, dans mon exposé, le chef d'État apparaît plus souvent que le feudataire, c'est d'abord la nature de mes matériaux qui l'a voulu ainsi; Notger, comme chef d'État, a attiré l'attention de l'histoire; Notger, comme feudataire, n'a laissé sa trace que dans quelques diplômes. C'est ensuite la proportion même des deux rôles qu'il a rempli. Dans l'Empire, il est au quatrième ou au cinquième rang; à Liège, il occupe le premier. Là, il apporte son concours à une tâche commune, dont le programme ne lui appartient pas; ici, il exécute, pendant un long règne, un plan qui est le sien, et qui nous donne la vraie mesure de sa valeur.

Notger cependant est inconnu, que dis-je ? il est méconnu. Si, au dernier siècle, quelques Liégeois ont fait, dans une certaine mesure, réparation à sa mémoire, ç'a été seulement pour la laver d'une accusation infamante, et leur voix n'a pas eu d'écho à l'étranger. Les titres de gloire de Notger restent plongés dans l'oubli, et les légendes calomnieuses continuent de circuler. Sous ce rapport, il y aura quelque plaisir pour le lecteur à voir reparaître graduellement, dans ces pages, la figure authentique d'un grand homme qui peut se dire le créancier de l'histoire.

CHAPITRE II.

L'ÉTAT LIÉGEOIS AVANT NOTGER.

De tous les royaumes issus du morcellement de l'héritage de Charlemagne, la Lotharingie était celui qui contenait le plus d'éléments de vitalité, et ce fut au contraire, grâce à un concours de circonstances tragiques, le plus éphémère et le plus malheureux. Sa dynastie nationale s'éteignit avec son premier roi (869). A partir de cette date, elle est ballottée entre la France et l'Allemagne, qui, tantôt, essayent de se l'arracher l'une à l'autre, tantôt, se la partagent, jusqu'à ce qu'enfin, en 879, elle reste à l'Allemagne seule. Grâce à la tendresse du roi Arnoul pour son fils Zwentibold, qu'il voulait mettre à la tête d'un royaume, la Lotharingie retrouva son autonomie nationale en 895. Mais cette seconde phase d'indépendance nationale fut encore plus courte que la première : Zwentibold périssait dès 900, en luttant contre les grands révoltés, et le pays était de nouveau rattaché à l'Allemagne en 911. Peu après, il se jetait encore une fois dans les bras de la France, lorsque l'extinction des Carolingiens d'Outre-Rhin fournit à l'aristocratie un prétexte pour changer de suzerain. Mais la France ne devait pas garder longtemps une possession qui avait été de sa part l'objet de tant de convoitises : dès 924, le roi d'Allemagne, Henri I, devenait le maître de la Lotharingie, et, cette fois, le pays entrait définitivement dans l'orbite du plus puissant des royaumes francs. Les Carolingiens de France ne s'y résignèrent pas facilement; jusqu'à la fin, comme on le voit par

les tentatives désespérées du roi Lothaire, ils rêvèrent de regagner ce qu'ils appelaient alors l'héritage de leurs pères, ce que leurs successeurs devaient appeler les frontières du Rhin. Ce fut peine perdue : la Lotharingie demeura à l'Allemagne.

Mais le sentiment national était resté vivace dans le pays, et ses nouveaux maîtres surent le respecter. Alors qu'en 879, lors de sa première annexion à l'Allemagne, il n'avait été pour celle-ci qu'un accroissement de territoire, qu'une province de plus, il n'en fut pas ainsi après la mort de Zwentibold. La restauration de l'indépendance, si précaire qu'elle eût été sous ce roi, avait ravivé le patriotisme dans l'ancien royaume de Lothaire; on ne voulait pas renoncer à ce titre, et les nouveaux souverains respectèrent les susceptibilités de nos ancêtres en leur laissant l'apparence de l'autonomie. Le royaume de Lotharingie garda donc, de 900 à 911, sa chancellerie propre et ses plaids nationaux distincts de ceux de l'Allemagne; et il en fut de même de 911 à 923, pendant les quelques années qu'il fut, pour la dernière fois, rattaché au royaume de France (1).

Cette situation ne se maintint pas, il est vrai, à partir d'Henri I; toutefois, pendant tout le Xe siècle et pendant une bonne partie du XIe, la Lotharingie resta un royaume dans la pensée ou dans le langage de ses enfants et de ses voisins. Elle est le royaume de Lothaire pour la plupart des chroniqueurs contemporains, et l'usage est ici un indice trop significatif pour qu'on puisse n'en pas tenir compte : il atteste tout au moins qu'on a gardé la conscience de certains caractères nationaux propres, qui ne permettent pas de voir dans notre pays un simple prolongement de l'Allemagne (2).

(1) R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 558.

(2) Voici quelques passages qui attestent la survivance de l'usage de qualifier la Lotharingie de royaume :

946. Otto « rex Lothariensium et Francigenum » *DO. I* p. 161.

960. Otto - - - rex Lothariensium Francorum atque Germanensium *DO. I*, p. 289.

Richer III, 67 : Otto a Germanis Belgisque rex creatus est.

961. Reginonis Continuatio : Otto (II) - - - electione omnium Lothariensium Aquis rex ordinatus.

Il n'en faut pas douter : c'est sur ce sentiment national que s'appuya la famille de Régnier au Long Col, au cours de ses incessantes rébellions contre les souverains français et allemands. Quand on voit cette maison, dont l'ambition était si grosse de menaces pour la liberté et pour le patrimoine de tant d'autres, soulever à diverses reprises, contre les rois, un ensemble si imposant de forces, n'en faut-il pas conclure qu'elle disposait d'un mobile assez puissant pour contrebalancer toutes les jalousies et toutes les inquiétudes qu'elle devait inspirer ? Et ce mobile, quel pouvait-il être, sinon ce que nous avons le droit d'appeler le patriotisme lotharingien ?

C'est cet esprit national, souvent fourvoyé, il est vrai, ou mis au service d'ambitions personnelles, qui fut toujours le grand danger de l'autorité des rois d'Allemagne en Lotharingie. Il régnait spécialement dans la partie occidentale du pays, celle que le partage de 870 avait assignée à la France, et qui d'ailleurs, à plusieurs égards, se distinguait nettement de l'orientale. Somme toute, la Lotharingie orientale et la Lotharingie occidentale appartenaient à deux groupes ethniques différents : la première était germanique et la seconde romaine (1), et malgré les efforts de la politique pour ignorer ou pour pallier cette opposition nationale, elle s'affirmait en dehors de la vie officielle avec une force croissante (2). Tant

Vita Adalberonis II Mettensis 15, p. 663 : Dominus Henricus (II) rex - - - in tota Germania quæ citra Rhenum est et in Lotharii regno quod cis Rhenum est successerat.

Une multitude d'écrivains de la seconde moitié du Xe et du XIe siècle nomment la Lotharingie *regnum Lotharii, regnum Lothariense, regnum Lotharicum*, etc. Je cite, par exemple, *Ruotgerus* c. 13 et 24, p. 259 et 264; Flodoard, *Annales* 959; Gerbert, *Lettres* pp. 28, 34, 54, 61, 124, 242; *Reginonis Continuatio* ann. 917, 924, 939, 966; *Vita Richardi* c. 7. Encore au XIIe siècle, Renier, dans le *Triumphus Sancti Lamberti de Castro Bullonio*, p. 499, dit que Bouillon est situé *inter confinia duorum regnorum, Francorum scilicet et Lotharingorum.*

(1) Cette opposition de langage trouve bien son expression dans Widukind, II, 17, p. 443, où l'on voit que, dans la bataille de Birten contre le duc Giselbert révolté, le *sauve qui peut* est crié en français par des Saxons pour mettre en fuite les soldats du duc.

(2) Voir dans le tome II de mon livre intitulé : *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, pp. 12-14, les preuves de l'indifférence politique du temps pour les frontières linguistiques.

qu'on n'en était pas venu à bout, tant qu'on n'avait pas donné une autre direction au puissant courant, les rois d'Allemagne n'étaient chez nous que des conquérants étrangers, dont l'autorité était toujours menacée par « l'indomptable barbarie » des provinces occidentales du royaume de Lothaire (1).

Les rois firent ce qu'ils purent; ils imaginèrent de s'attacher les grands du pays par des mariages (2), mais cela ne réussit point. Il fallut l'arrivée de saint Brunon pour sauver la situation. Otton le Grand fut bien inspiré le jour où il confia à son frère, avec la chancellerie du royaume d'Allemagne, le gouvernement de cette orageuse et turbulente Lotharingie. Les dix années (955-965) pendant lesquelles, sans titre officiel d'ailleurs (3), l'archevêque de Cologne tint en mains les rênes du pays furent décisives pour l'avenir de celui-ci. Brunon sut concilier à la dynastie, par sa douceur, et dompter, par sa fermeté, un peuple habitué aux révolutions et ennemi de ses maîtres. Il mit fin au schisme funeste de la Lotharingie romane et de la Lotharingie germanique, en renversant l'axe du partage de cette vaste contrée, et en la divisant géographiquement en Haute et en Basse. Ce partage fut décisif; à partir de ce jour, mises chacune sous l'autorité de ducs différents, la Haute et la Basse Lotharingie n'eurent plus rien de commun entre elles. Le Lothier, qui correspond à la Basse, et la Lorraine, qui est le nom de la Haute, suivront désormais des destinées différentes.

Pour longtemps, l'opposition nationale entre les populations de race diverse que chacune contenait dans son sein cessa de se faire sentir. Mais ce n'était pas encore assez. Même réduite dans ces proportions, même désorientée par ces combinaisons nouvelles, l'autorité ducale pouvait

(1) Erat namque in occidentalibus regni Lotharici finibus velut indomita barbaries. Ruotgerus, c. 37, p. 269.

(2) Notamment par le mariage du duc Giselbert avec Gerberge, fille d'Henri I.

(3) Il n'est plus nécessaire d'apprendre à personne, je pense, que le titre d'*archiduc* qu'on a longtemps cru être celui de Brunon, repose sur la mésintelligence d'un passage de Ruotgerus, c. 20, p. 261 : (Otto) fratrem suum Brunonem occidenti tutorem et provisorem et, ut ita dicam, archiducem, in tam periculoso tempore misit. Le *ut ita dicam* et le fait que Ruotgerus affectionne l'emploi de termes grecs suffisent pour enlever toute valeur à ce titre d'archiduc, qui d'ailleurs n'existait pas au moyen-âge

rester redoutable, et la suite le fit bien voir. Que d'embarras ne causèrent pas aux Ottons les remuants descendants de Régnier au Long Col ! Mais, s'il ne put entièrement les brider, Brunon sut leur donner des contrepoids. En face de ces grandes familles laïques qui étaient la terreur des rois, il plaça les puissances ecclésiastiques, dont la fidélité ne se démentit pas. Il y avait en Lothier trois sièges épiscopaux : ceux de Cambrai, de Liège et d'Utrecht. Brunon voulut qu'ils fussent autant de citadelles impériales. Il devint l'âme de cet excellent épiscopat qui présida pendant la plus grande partie du Xe et du XIe siècles aux destinées du pays. Maître de la chancellerie du royaume allemand, il y formait sous ses yeux les hommes de valeur qui devaient ensuite, sur les sièges épiscopaux, travailler avec lui à consolider la dynastie, le royaume, la religion. Formés et façonnés à son école longtemps après qu'il aura disparu, les évêques de l'époque ottonienne y apprendront l'amour des lettres, le dévouement à la famille royale, le sens des choses publiques (1). Et c'est ainsi que de la Lotharingie, qu'il avait trouvée si barbare, Brunon fit une province pacifique et civilisée (2).

Le diocèse de Liège se ressentit particulièrement de la sollicitude de ce grand homme. A deux reprises, il y plaça des hommes lettrés et austères qui sortaient de son entourage et dont le caractère lui inspirait toute confiance. Le premier ne parvint pas à se maintenir, et l'on peut dire que son échec fut le seul insuccès de la carrière politique du saint. Mais l'insuccès ne fut pas de longue portée, et ce sont encore des hommes selon le cœur de Brunon qui, après sa mort, continueront à Liège l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie.

(1) L'importance de cette partie du rôle de saint Brunon est bien mise en lumière par ces paroles de Ruotgerus *c.* 37, p. 269: Quæsivit interea summa diligentia pius pastor Bruno, veritatis assertor, evangelii propagator, navos et industrios viros, qui rem publicam suo quisque loco fide et viribus tuerentur.

(2) Multa sunt alia et prope infinita, quæ in brevi non in Lothariorum tantummodo populo, quem ipse ex integro susceperat gubernandum, quem etiam, sicut in præsentiarum cernitur, ex inculto et fero pacatum reddidit et mansuetum, sed etiam per totum regnum gloriosissimi imperatoris sui in Dei rebus et salute tocius populi strenuissime operatus est. Ruotgerus, *c.* 39, p. 270.

L'histoire de saint Brunon est, de la sorte, comme l'introduction de celle de Notger : on ne comprendra bien celui-ci qu'en se rappelant le milieu d'où il est sorti et les influences qui ont formé sa personnalité. D'autre part, on ne se rendra bien compte du rôle joué par le premier prince-évêque de Liège que si l'on connaît le domaine dans lequel va s'exercer son activité. C'est pourquoi l'aperçu que nous venons de présenter de la carrière lotharingienne de saint Brunon sera suivi logiquement d'un coup d'œil sur l'histoire de l'état liégeois avant Notger.

L'État liégeois n'est pas seulement ecclésiastique par son caractère, il l'est aussi par son origine. Il doit sa naissance au diocèse dont il faisait partie, et dans lequel, petit à petit, s'est constitué son domaine temporel. Ce diocèse, qui avait pour tête la ville de Tongres, était identique, au point de vue territorial, avec la cité romaine du même nom, qui était elle-même l'une des subdivisions de la seconde Germanie. Qui connaît les frontières du diocèse peut tracer exactement celles de la *civitas*. Celle-ci était immense, ayant été formée de la réunion des territoires de plusieurs peuplades dont les unes, comme les Éburons, avaient été exterminées par les Romains, et dont les autres étaient trop petites pour constituer chacune une cité à elle seule. Le diocèse ou la cité de Tongres — c'est tout un au point de vue territorial — comprit donc, jusqu'en 1559, année de son morcellement, toute la Belgique orientale jusqu'à la Semois inférieure avec des parties considérables des provinces limitrophes, c'est-à-dire du Brabant septentrional, du Limbourg hollandais, de la Prusse rhénane et du Grand-Duché de Luxembourg. Il s'étendait du nord au sud, de Bois-le-Duc à Bouillon, et on aura tracé ses confins en y comprenant Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Venlo, Ruremonde, Wassenberg, Aix-la-Chapelle, Eupen, Stavelot, Saint-Vith, Bastogne, Bouillon, Chimay, Thuin, Nivelles, Louvain, Arendonck, Eeckeren. On peut préciser quelques points. A l'est, la limite passait entre Stavelot et Malmedy, entre Aix-la-Chapelle et Borcette; à l'ouest, elle passait entre

Thuin et Lobbes, entre Nivelles et Bornival, entre Louvain et Hérent, entre Arendonck et Turnhout. Au nord, le diocèse était limité par le cours de la Meuse (1). Neuf diocèses se partagent aujourd'hui le vaste territoire sur lequel régnait la crosse de saint Servais et de ses successeurs (2).

De bonne heure, la libéralité des rois francs, des évêques eux-mêmes et des fidèles avait fait passer dans le patrimoine de l'église de Tongres des fractions considérables de ce beau domaine. Au Xe siècle, l'église de Liège possédait encore dans ses archives des actes qui attestaient ces largesses, celles de saint Remacle notamment (3).

Il est fort probable que des évêques qui possédaient leur patrimoine dans le pays, comme saint Monulfe (4), saint Jean l'Agneau (5), saint Lambert (6), peut-être encore saint Perpète et saint Domitien (7), et d'autres saints personnages issus de riches familles hesbignonnes, comme saint Trond, saint Bavon, saint Chrodegang de Metz, n'ont pas oublié

(1) Daris, *Hist. du dioc. et de la princip. de Liège jusqu'au XIIIe siècle*, p. 29.

(2) Ce sont : Liège, Ruremonde, Bois-le-Duc, Bréda, Malines, Tournai, Namur, Luxembourg et Cologne.

(3) Velut traditio magnarum possessionum ejus (sc. Remacli) tam Tungrensi ecclesiae quam nostro monasterio (sc. Stabulensi) facta, vel ab ipso vel a proheredibus ejus vel etiam a regia sublimitate testatur. Multa etenim scripta ex eisdem rebus per multa annorum curricula a nobis possessis, in utrarumque æcclesiarum (sc. Leodiensis et Stabulensis) adhuc retinentur archivis. Heriger, c. 41, p. 181.

(4) Deonantum deinde visitatum (Monulfus) castrum hereditarie suum --- Pontifex vero Monulfus Deonanto rediens, omnium prædiorum suorum beatum Servatium scripsit heredem --- addidit familiam et prædia, quia in hiis terris erat locupletissimus. Gilles d'Orval I, 33, d'après une Vie de saint Monulfe par Jocundus, (XIe siècle), encore inédite.

(5) Nobilis siquidem erat et multis magnarum possessionum reditibus abundabat, quod si cui forte videatur ambiguum, testantur etiam prædia ab eodem nostrae aecclesiae collata, a majoribus nostris et nobis adhuc possessa, et de quibus dominicam decimationem sancti Cosmae retinet aecclesia pro ejusdem sancti viri sepultura. Heriger, c. 30, p. 177.

(6) Gloriosus vir Landebertus pontifex oppido Trajectensi oriundus fuit et altus ex parentibus locupletibus secundum dignitatem seculi inter presides venerandis et longa prosapia christianis. *Vita sancti Lamberti*, 2, p. 574 D.

(7) C'est encore le fabuleux Jocundus qui nous fournit quelques renseignements sur ces deux saints; ils ne sont d'ailleurs pas de nature à inspirer une entière confiance.

dans leurs libéralités le diocèse de Tongres. Nous en dirons autant des rois mérovingiens. Ils s'intéressaient à ce pays, qui était pour eux la terre des aïeux; ils y avaient, dans la giboyeuse Ardenne, des villas royales où ils aimaient à résider, comme Longlier (1) et Bessling (2), qu'ils visitaient souvent à la saison des grandes chasses, et nous connaissons le séjour que deux d'entre eux ont fait dans la ville de Maestricht (3), qui était pour lors la résidence des évêques. C'est un prince de cette dynastie, Sigebert II, qui a donné à saint Remacle, évêque de Tongres, les vastes solitudes où il bâtit les abbayes de Stavelot et de Malmedy (4). Qui ne voit qu'une donation de cette importance en laisse deviner bien d'autres qui nous sont restées inconnues? Le crédit dont on sait que saint Lambert jouissait auprès du roi Childéric II et de ses successeurs n'a pas laissé de profiter à son église (5). Ce ne sont pas ici de simples conjectures : au XIIe siècle, on possédait encore à Liège le diplôme par lequel le roi Clovis III (691-695), à la demande du saint, avait confirmé à l'église de Tongres ses possessions avec la jouissance de l'immunité (6). Or, un domaine territorial considérable, soustrait

(1) Clotaire II à Longlier, *Liber Historiæ*, c. 41.

(2) Childebert II à Bessling (Belsonanco) en 585 avec sa mère Brunehaut. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, VIII, 21.

(3) Childebert II en 596. *Capitular. Reg. Francorum*, I. p. 15. Childéric II en 667. (*MGH. Diplomata*, p. 29).

(4) *MGH. Diplomata* t. I, p. 22.

(5) Apud regem vero summum tenebat locum. *Vita sancti Lamberti*, 5, p. 575 A.

(6) Quantæ autem existimationis et auctoritatis beatus Lambertus apud regem fuerit, manifeste patet cum eum idem pacificus rex non solum episcopum sed et patrem et apostolicum virum appellet in eo privilegio quod promulgavit, ipso sancto presule petente, pro immunitate et possessionibus ecclesie sancte Marie perpetue virginis, in cujus nomine et honore eo tempore Trajecti vigebat post Tungris quedam dignitas pontificalis cathedre. Quod privilegium usque hodie apud nos conservari non dubium est. Nicolas, *Gesta sancti Lamberti* dans Chapeaville, I. p. 380. Les termes dans lesquels Nicolas analyse le document ne permettent pas de douter qu'il en ait lu le texte. Villenfagne, dans son *Essai historique sur la vie de Notger*, p. 2, dit que « Théodebert, roi (d'Austrasie), publia, en considération de notre évêque Euchère II, un édit par lequel il ordonna, sous des peines rigoureuses, de restituer des dîmes, des prairies, des châteaux ou des maisons qui avaient été usurpées sur l'église de Tongres depuis la dévastation des Huns. (*Mémoires pour servir*

par l'immunité à l'intervention des officiers royaux, qu'était-ce autre chose qu'une principauté ecclésiastique en germe ?

Les Carolingiens ne se montrèrent pas moins généreux envers l'église de Tongres que les Mérovingiens. Plus encore que ceux-ci, ils étaient attachés à la Belgique orientale, qui était le berceau de leur famille et le centre de leurs propriétés territoriales. Leurs libéralités étaient consignées dans un grand nombre de diplômes conservés, à côté de ceux des descendants de Clovis, dans les archives de l'église cathédrale. Au dixième siècle, elle pouvait exhiber encore ceux de Pépin le Bref, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire Ier et de Charles le Gros, et il s'en faut que cette énumération fût complète (1). Les actes de Pépin et de Charlemagne étaient perdus dès le XIIIe siècle, à l'époque où l'on compila le cartulaire de l'église de Liège, puisqu'ils n'y ont pas été transcrits; toutefois, il est à remarquer que l'on connaissait encore, en 1250, un diplôme

à l'histoire de Liège. Maestricht, 1785). Je ne sais où est puisé ce renseignement, d'ailleurs très suspect. L'Euchère qui figure dans le catalogue épiscopal de Liège, s'il a jamais été évêque, a occupé ce siège avant le règne de Théodebert (534-548). Cf. Fisen, *Sancta Legia*, I, p. 73, qui exprime le regret d'avoir vainement cherché ce diplôme ; Foullon, *Hist. Leod.* I, pp. 132 et 197 ; Leo, *Zwölf Bücher Niederlaendischer Geschichte*, I, p. 169.

C'est pour avoir ignoré ou négligé ces faits que Wohlwill, *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich*, p. 72, tire de l'absence du nom de Liège dans les diplômes les plus anciens la preuve que cette ville n'aurait pas appartenu à l'église. Quant aux raisonnements de M. Demarteau (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. VII, p. 31) qui suppose que l'église Sainte-Marie dont il s'agit dans le diplôme de Clovis III est, non celle de Tongres ou de Maestricht, qui étaient l'une de droit, et l'autre de fait, les cathédrales du diocèse, mais la petite église du même vocable qui aurait existé dès lors à Liège, ils ne me paraissent pas fondés. A la date où fut émis le diplôme de Childéric II, Liège n'était qu'un des nombreux villages possédés par les évêques de Tongres dans leur diocèse ; il n'est pas même prouvé qu'il y existait dès lors une église.

(1) Ces diplômes furent mis sous les yeux de l'empereur Otton II, en 980, par Notger, comme l'empereur l'atteste à la date du 6 janvier de cette année : « Venerabilis episcopus Leodicensium Notkerus precepta quedam nostris obtulit obtutibus quae ab antecessoribus nostris Pipino Karolo Ludovico Lothario et item Karolo regibus Francorum collata erant ecclesie Sancte Marie et Sancti Lamberti, et insuper a patre nostro Ottone imperatore confirmata. » Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège* t. I p. 20.

de Charlemagne pour l'évêque Agilfrid (1). Les actes de Louis le Débonnaire ont disparu également (2). De Charles le Gros enfin, le cartulaire de Saint-Lambert n'a conservé qu'un acte de 884 par lequel il donne à l'église de Tongres la terre de Maidières au pays de Charpeigne, avec les serfs qui lui appartiennent à Tongres et à Liège (3).

Mais, si les documents visés par Otton II ont entièrement disparu (sans doute parce qu'ils étaient écrits sur papyrus), les archives de Saint-Lambert ont conservé un certain nombre d'actes émanés de rois carolingiens dont il n'est point parlé dans les diplômes des Ottons.

Cette nouvelle série s'ouvre par la riche donation de l'empereur Arnoul, qui, en 888, confirma à l'église de Liège la possession de la grande abbaye de Lobbes, avec le château de Thuin et 153 villages, et elle se continue au cours des années suivantes par d'autres libéralités importantes (4). En 894, Charles le Simple restitue à l'évêque Francon la terre d'Arches (Charleville) dans le Porcien (5). En 898, le roi Zwentibold lui fit don de Theux (6). Vers ce même temps, Gisèle, fille du roi Lothaire II, lui donna l'abbaye de Fosse (7). En 908, Louis l'Enfant lui confirma la possession du droit

(1) Sub isto Agilfrido ecclesia Leodiensis multa acquisivit, sicut testantur privilegia a rege Karolo sibi collata. Gilles d'Orval, II, 32. Cf. Sickel. *Acta Karolinorum*, II, 373.

(2) Il y a à la vérité, trois actes émanés de cet empereur qui figurent dans le *Cartulaire de Saint-Lambert*, mais le premier est apocryphe, le second confirme un échange de terres en Hesbaye entre Walcaud et un seigneur, le troisième donne la terre de Pont-de-Loup et de Marchiennes à un nommé Ekkard, dont les héritiers l'ont fait passer, à une date inconnue, mais avant 1155, à l'église de Liège. Aucun ne mentionne une donation impériale faite à celle-ci. Il faut donc croire que cette église possédait d'autres diplômes de Louis le Débonnaire qu'elle soumit à Otton II, à moins que ce souverain ne fasse simplement allusion à l'apocryphe, chose peu vraisemblable.

(3) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 6.

(4) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 650.

(5) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 7.

(6) Les mêmes, p. 8. Probablement, dit M. Vanderkindere, *La Formation territoriale de la Belgique*, t. II, 185, à la suite des confiscations faites sur Régnier II.

(7) L'acte est perdu, mais nous en avons la confirmation par Louis l'Enfant en 907, Bormans et Schoolmeesters, p. 10.

de monnaie et de tonlieu à Maestricht. (1) En 908-915, Charles le Simple lui accorda l'abbaye d'Hastières et lui confirma la possession de celle de Malines (2). En 915, le même roi lui concéda le *forestum* de Theux, complétant ainsi la donation de Zwentibold (3). Enfin, en 952, Otton Ier ajouta à toutes ces richesses la donation de l'abbaye d'Aldeneyck (4).

Le domaine territorial de l'église de Liège formait un vaste ensemble de terres non pas contiguës, à la manière d'un État moderne, mais disséminées et isolées, comme le sont d'ordinaire celles qui constituent les patrimoines privés. Et cela n'a rien d'étonnant, puisqu'en somme il s'était constitué comme ces derniers, par des donations, par des achats et par des échanges. Ce qui faisait l'unité de ce domaine épiscopal, c'était, outre la personnalité du propriétaire, la situation juridique spéciale qui lui était assurée. Cette situation était désignée par le nom d'immunité. L'immunité était un privilège très précieux, dont un grand nombre de terres ecclésiastiques et quelques laïques jouissaient dès l'époque mérovingienne. Il consistait, comme on sait, en ce qu'aucun officier public, ni le comte ni aucun de ses agents, ne pouvait entrer dans le domaine immunitaire sous quelque prétexte que ce fût, soit pour juger des procès, soit pour lever des amendes, soit pour prendre des fidéjusseurs, soit pour exercer le droit de gîte, soit pour percevoir des impôts. C'est l'immuniste lui-même, ou l'agent choisi par lui, qui procédait à tous ces actes de la vie publique. Nous avons des formules du VIIe siècle qui nous montrent que tous les droits enlevés par les actes d'immunité aux agents royaux sont conférés aux propriétaires exemptés. Et il n'est pas douteux que les évêques de Liège n'aient été de très bonne heure au nombre de ces derniers. Non seulement cela résulte de l'existence du diplôme de Clovis III, mais les actes impériaux qui, sous Notger, viennent confirmer les droits de nos

(1) Bormans et Schoolmeesters, p. 12.
(2) Les mêmes p. 16.
(3) Les mêmes, p. 14.
(4) Les mêmes, p. 17.

évêques, le font avec des expressions empruntées aux plus anciens documents qui conféraient l'immunité. Il est manifeste qu'ils se bornent à copier des documents de l'époque mérovingienne (1).

L'évêque de Liège était donc, depuis quelques siècles au moins, un grand seigneur immuniste. Entre lui et le souverain, il n'y avait personne. Il était lui-même, dans ses terres, l'officier royal, et il exerçait sur toute la population qui dépendait de lui les pouvoirs de ce dernier, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un agent de son choix (2). La juridiction que son immunité interdisait à tout autre officier royal, c'est lui qui l'exerçait. Son pouvoir judiciaire faisait partie de sa qualité d'immuniste (3).

Cette situation était belle; toutefois, elle était bien loin d'être exempte d'ennuis et même de dangers. En un temps d'anarchie et de violence, les richesses de l'église tentaient beaucoup de gens, et comme il n'y avait personne pour la défendre, elle était à la merci de tous les déprédateurs. La vie même des évêques n'était pas toujours protégée. Coup sur coup, deux évêques de Tongres, saint Théodard et saint Lambert, périrent pour avoir voulu défendre contre les pil-

(1) Ces actes sont le diplôme d'Otton II en 980, celui d'Otton III en 985 et celui d'Henri II en 1006. On les trouve fréquemment édités, notamment par Bormans et Schoolmeesters, t. I pp. 19-27. On y peut joindre le diplôme de 987 accordant à l'église de Liège l'abbaye de Gembloux (*ibid.* p. 23). Ces diplômes nous apprennent qu'ils ne font que confirmer ceux de Pépin-le-Bref, de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire (I ou II) et de Charles le Gros.

(2) C'est ce que dit déjà le plus ancien diplôme d'immunité accordé à l'église de Liège, celui d'Otton II en 980 : precipimus ut nullus comes, nullus judex, *nisi cui episcopus commiserit,* audeat potestatem exercere super ea loca neque placitum habere etc. (Bormans et Schoolmeesters, I p. 19.) Cette disposition est reprise dans le privilège de 987 : *exceptis eis qui ab episcopo suffecti fuerint* (*o, c.* I p. 24) et dans celui de 1006 : *nisi cui episcopus commiserit.* (*o. c.* p. 26).

(3) Ce point étant prouvé, en ce qui concerne Liège, par la note qui précède, je me crois dispensé de rentrer, pour ma part, dans l'interminable discussion relative à la juridiction de l'immuniste. Cette juridiction a d'ailleurs été affirmée et prouvée par les meilleures autorités, notamment par Waitz, par W. Sickel, par Fustel de Coulanges, par Beauchet, par Sohm, qui a abandonné sa première opinion, et par Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte* t. II, p. 298. Cf. cet auteur pour la bibliographie du sujet.

lards l'intégrité du patrimoine ecclésiastique (1). Mais la mort de saint Lambert devait amener un changement considérable. L'extraordinaire affluence des fidèles autour de son tombeau, donna en peu d'années à la modeste bourgade de Liège une importance suffisante pour lui valoir le premier rang dans le diocèse. Treize ans après la mort du saint, son successeur Hubert y transférait le siège de l'évêché.

C'était là une détermination grave. Elle fut exécutée d'une manière solennelle et en quelque sorte avec le caractère d'une véritable exode. Quelles raisons saint Hubert avait-il d'abandonner les deux chefs-lieux du diocèse, non seulement la vénérable ville de Tongres, qui en était le siège officiel, mais la belle Maestricht, où s'élevaient de si nobles sanctuaires, et où la tombe de saint Servais semblait avoir à jamais fixé la résidence de ses successeurs? S'il est permis de chercher ailleurs que dans une inspiration de la piété l'origine de la migration de saint Hubert, je ferai remarquer qu'à Liège, les évêques étaient chez eux, sur un sol qui leur appartenait, tandis qu'à Maestricht, dont ils ne possédèrent jamais que la moitié, ils avaient pour voisins gênants et souvent pour rivaux et pour ennemis les comtes francs. Cette considération ne doit pas être restée indifférente à saint Hubert. A Liège, il put désormais exercer en toute liberté l'autorité presque illimitée attribuée à l'évêque sur la vie sociale de ses diocésains. Il fut, dans une certaine mesure, le créateur de la ville de Liège, et l'on voit vaguement, sous lui, s'ébaucher la principauté future (2).

(1) Dans mon mémoire de 1876 sur *Saint Lambert et son premier biographe* (*Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, IIIe série, t. III), j'ai encore défendu l'authenticité de la tradition liégeoise sur la mort de saint Lambert; depuis lors, mes études m'ont amené à la conclusion qu'il faut s'en tenir à la version du premier biographe. Cf. Balau, *Les Sources de l'histoire du pays de Liège* (*MCARB*, t. LXI, pp. 37 et 38).

(2) Ipse primum in humili Leodio, Deo opitulante, religionis posuit fundamentum, unam tantum æccleciam ordinando, eandemque pro temporis oportunitate fabricis ceterisque insignibus adornando. Jus civile oppidanis tribuit, vitam et mores ipsorum disciplinae freno composuit (compescuit?), libram panis, libram vini modiumque, quæ nobiscum perseverant usque hodie, sapienter constituit. Anselme c. 16, p. 198.

Les conditions d'existence du diocèse et du domaine ecclésiastique ne se modifièrent pas d'une manière essentielle sous le règne de Charles-Martel. L'église de Liège, comme toutes les autres, dut donner en fief une quantité de ses biens, et gagna à ce prix un certain nombre de vassaux. D'autre part, la dynastie carolingienne, qui s'appuyait sur la grande propriété et sur l'Église, ne cessa de favoriser celle-ci, confirma ou multiplia ses immunités, lui fit des concessions territoriales. L'église de Liège possédait des diplômes d'immunité qui lui avaient été concédés par tous les rois carolingiens depuis Pépin le Bref et son frère Carloman (1) jusqu'aux deux Lothaire et à Charles le Gros (2). Elle prenait donc de plus en plus, et par ces concessions réitérées du pouvoir souverain, et par les inféodations auxquelles elle avait dû se prêter, le caractère d'une institution féodale, reflétant ainsi dans son mode d'existence les conditions générales de la société dont elle faisait partie. Et ni les troubles qui éclatèrent après la mort de Louis le Débonnaire, ni les partages réitérés mais précaires de la Lotharingie, ni les terribles ravages des Normands ne changèrent rien à la situation territoriale des évêques. On voit au contraire progresser leur influence, et la royauté se dépouiller de plus en plus en leur faveur.

Dès le Xe siècle, nous trouvons l'église de Liège en possession de privilèges nouveaux, qui accentuent sa marche lente et graduelle vers la souveraineté. Nous avons déjà vu qu'en 908, en vertu d'une donation de Louis l'Enfant, elle possédait à Maestricht le droit de tonlieu ou de marché et celui de monnaie (3). Nous savons aussi qu'à une date que nous ne pouvons préciser, elle avait reçu également le droit de tonlieu et de monnaie à Huy (4). Ce droit régalien n'était

(1) Sur les donations de Carloman, v. le *Vita sancti Huberti* c. 22 p. 805 E : cum muneribus suis ditavit, cum palliis atque vasa argentea, et de jure haereditatis suae cum hominibus, cum terris tradidit ei et per instrumenta cartarum delegavit ad basilicam ubi sanctus Dei exaltatur in gloria quiescens tumulum.

(2) Ils sont mentionnés notamment dans le diplôme d'Otton II pour Liège en 980. Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 19.

(3) Bormans et Schoolmeesters, I, p. 12.

(4) Et quia quod reliquum erat regie ditionis, in moneta scilicet et teloneo reli-

pas de ceux qui faisaient partie, jusqu'alors, des concessions d'immunité : il appartenait essentiellement au pouvoir souverain, et Charlemagne se l'était toujours réservé. C'est Louis le Débonnaire qui donna le premier l'exemple de l'abandonner (1), et peut-être est-ce à ce prince que l'église de Liège devait celui qu'elle exerçait à Huy. Il faut noter ici l'étroite connexité qu'il y avait entre les droits de marché, de tonlieu et de monnaie. Abandonner à un évêque celui de marché, c'était lui céder les redevances payées au prince du chef des transactions commerciales, et c'est ce qu'on appelait droit de tonlieu. C'était lui céder aussi la police du marché et le droit de punir les infractions, en d'autres termes le droit de ban. C'était, enfin, lui donner la haute main sur une institution dont ne pouvait se passer aucun marché, à savoir, l'établissement qui transformait en numéraire les métaux servant aux transactions commerciales, et qui remplissait en l'espèce l'office d'une vraie banque d'échange (2). Sous le nom de droit de marché, il faut donc comprendre en général ce triple droit de tonlieu, de ban et de monnaie, qui, sans être toujours exprimé complètement dans les concessions de marché, n'en est cependant pas séparable (3).

Qui ne voit qu'un pareil droit dépassait de beaucoup la portée de l'immunité? Par celle-ci, un grand propriétaire était déclaré seul intermédiaire entre la population de son domaine et le souverain. Par le droit de marché, au contraire, une partie essentielle des droits du souverain était détachée du pouvoir royal et livrée au concessionnaire. Aussi voyons-nous qu'en 908, pour enlever à l'officier royal de Maestricht,

quisque redditibus, magnificentia regum et imperatorum et predecessorum nostrorum ecclesie sancte Marie Leodio vel Hoio posite jam cesserat. Diplôme d'Otton III en 985 dans Bormans et Schoolmeesters, I, p. 21.

(1) Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e édition, t. IV. p. 95.

(2) Waitz, *o. c.* t. IV, p. 94.

(3) Waitz, *o. c.* t. VII, p. 187. Cf. K. Hegel, *Entstehung des deutschen Städtewesens*, p. 50 : Markt, Münze und Zoll gehören zusammen. Denn der Markt bedarf der Münze für den Geldverkehr und im Zoll liegt das Haupterträgniss des Marktes. Daher werden in der Regel alle drei zusammen bewilligt, und wenn Zoll und Münze allein verliehen werden, ist das Dasein des Marktes vorausgesetzt. Dazu kommt viertens der Bann.

c'est-à-dire au comte Alboin, une portion aussi considérable de ses attributions, le roi crut devoir commencer par prendre son consentement (1).

Au moment donc où s'éteignait la dynastie carolingienne, les évêques de Liège, comme un grand nombre de leurs collègues allemands, n'étaient plus de simples immunistes, et, s'ils n'étaient pas encore de vrais princes, ils tendaient sans relâche à le devenir. Déjà ils étaient en voie de supplanter l'autorité comtale dans les principales villes de leur diocèse : Maestricht, Huy et probablement Tongres. Leurs droits domaniaux d'une part, leurs naissantes attributions politiques de l'autre, constituaient une double autorité sur laquelle se posait le prestige de leur dignité religieuse. Quand on les voit, déjà sous Hartgar (841-855) et sous Francon (856-903) marcher contre les Normands à la tête de leurs propres troupes, et remporter des victoires sur ces redoutables envahisseurs (2), ce ne sont plus seulement des pasteurs, ce sont des princes qu'on reconnaît en eux.

Aussi l'élection d'un évêque de Liège était-elle une affaire dont personne ne se désintéressait, et qui, le cas échéant, prenait les proportions d'un intérêt international. Ce fut le cas lorsque mourut l'évêque Etienne en 920. Il y eut deux candidats en présence, alliés l'un et l'autre aux plus puissantes familles de France et d'Allemagne. L'un, Hilduin, était parent des comtes d'Arles et de Provence; l'autre, Richaire, abbé de Prüm, avait pour frères les fameux comtes Gérard et Matfried, qui, en 900, avaient triomphé du roi Zwentibold. Toute la Lotharingie prit parti dans cette querelle, qui bientôt se transforma en une rivalité de nations, l'Allemagne appuyant Hilduin et la France Richaire. C'est ce dernier qui l'emporta, parce qu'il avait pour lui le souverain du pays, alors Charles le Simple, et qu'il fut reconnu par le pape. Mais la lutte si âpre et si longue qui s'était livrée pour la possession du siège épiscopal entre les deux

(2) Teloneum ac monetam de Trajecto nostra donatione cum consensu Alboini eo tempore illius comitis concessam. Bormans et Schoolmeesters, I. p. 13.

(3) Anselme, c. 19, p. 199. Sedulius, II, VIII, *Ad Hartgarium* et XLV *De Strage Normannorum* dans *Poetæ Latini Aevi Carolini*, III, pp. 176 et 208 *(MGH)*.

factions prouve bien que dès lors l'évêché était un pouvoir qui ne laissait plus personne indifférent (1).

L'avénement des rois d'Allemagne en Lotharingie accéléra le développement de ce pouvoir temporel qui, depuis plus d'un siècle, se formait peu à peu autour du siège épiscopal de Liège. Incessamment en lutte avec la maison de Régnier au Long Col et avec ses nombreux adhérents, la royauté trouvait dans les évêques ses meilleurs appuis, ses plus fidèles serviteurs. Aussi Liège devint-il, avec Cambrai et Utrecht, la citadelle où le pouvoir impérial avait ses arsenaux et ses refuges. Les évêques accompagnaient l'empereur dans ses expéditions; nous rencontrons Rathier et Eracle à la suite d'Otton Ier en Italie, et nous lisons dans un document de 980 que l'église de Liège envoie à l'armée impériale, cette année, un contingent de soixante hommes d'armes vêtus de la cuirasse ou *broigne* (2). Les deux évêques dont il vient d'être question ont bien déjà l'air de princes : des émeutes éclatent contre eux; le premier est renversé et chassé par les grands, et du second il est dit qu'il fut tellement doux qu'il ne punit pas les coupables (3). Et, dès les premières années de son règne, Notger peut affirmer son autorité souveraine à Liège : on nous dit qu'il punit avec la dernière sévérité les perturbateurs qui avaient troublé la vieillesse de son prédécesseur Eracle (4). Tous ces faits attestent que la principauté ecclésiastique de Liège n'est pas née tout d'un coup, qu'elle s'est formée à la longue, sous l'action du milieu

(1) Flodoard, *Annales* 920, 921; Richer, I, 25; Folcuin, *Gesta Abbat. Lobb.* c. 19, p. 63; ; Luitprand, *Antapodosis* III, 12, p. 312; *Epistolæ Joannis papæ* dans Bouquet, IX, p. 215. Cf. l'exposé de R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, pp. 634-639.

(2) *MGH. Constitutiones imperatorum*, t. I, p. 633. Déjà en 961, saint Brunon de Cologne avait envoyé à son frère Otton Ier, partant pour l'Italie, un contingent de Lotharingiens pesamment armés. Ruotgerus c. 41, p. 270.

(3) Multa idem episcopus a suis sæpe perpessus, cum retribuere posset, cum patientia superavit, nullam pro injuria sua reddere volens vindictam. Anselme, c. 24, p. 202.

(4) Globum enim obdurationis eorum qui adversus dominum suum Leodiensem episcopum dominum Everaclium se conflaverant judiciaria virtute contrivit et eos penali disciplinæ usque ad dignam correctionem subjecit. *Vita Notgeri*, c. 1.

ambiant, et que les diplômes d'immunité qu'elle reçut des Ottons consacrent plutôt qu'ils ne créent leur autorité territoriale.

Rendons-nous, si possible, un compte exact de cette situation, à la veille des faits qui vont donner un cachet officiel à l'existence de la principauté. Nous verrons que l'église de Liège est un grand propriétaire immuniste qui, comme tous ses semblables, a donné en fief une bonne partie de ses terres : celles-ci ont dès lors cessé de faire partie de son domaine direct pour aller enrichir la classe déjà nombreuse des vassaux de l'église. Le mouvement féodal qui déterminait ces aliénations de territoire était si intense que, dès le IXe siècle, la royauté chercha à en modérer les excès. C'est ainsi qu'en 884, Charles le Gros, en faisant don d'une terre à l'église de Liège, stipulait qu'elle ne pourrait jamais être donnée en fief (1). Mais il était impossible de remonter le courant, pour la raison qu'il était universel, et qu'il y avait pour l'église autant d'avantages que d'inconvénients à y céder. Si, en effet, d'une part, elle se voyait privée de la jouissance de plus d'un domaine par les laïques avides auxquels elle était obligée de l'inféoder, de l'autre, c'est l'inféodation seule qui lui procurait les vassaux formant son armée. Aussi voyons-nous les églises, à cette époque, travailler à se procurer le plus grand nombre possible de vassaux, et celle de Liège, au commencement du XIe siècle, continuait de faire de même (2). Dès la seconde moitié du Xe, ces vassaux ecclésiastiques, sous le nom de *milites*, apparaissent fréquemment dans nos textes. Chaque diocèse, chaque abbaye a les siens, en nombre plus ou moins considérable selon l'importance de ses propriétés territoriales. Les uns sont des hommes libres qui se sont fait céder des terres ecclésiastiques en fief pour s'enrichir et à qui l'église n'ose pas les refu-

(1) Nullusque ejusdem ecclesiæ episcopus deinceps benefaciendi eas (res) habeat licentiam. Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 6.

(2) *Vita Balderici II*, c. 2, p. 725 : Non enim in acquirendis municipiis *et grege* operam adhibebat, *ut plerisque episcopis est consuetudo*, licet et in his *militum* quædam utilitas et tam privatorum quam publicarum rerum videatur esse defensio, sed totum ad ecclesiastica commoda contulerat studium.

ser (1) : pour eux, le vasselage et le serment de fidélité prêté au saint (2) ne sont guère que des formalités, ou du moins ne représentent pas leur vraie relation avec lui. Les autres, au contraire, sont des hommes non libres sur lesquels l'église exerce une autorité plus réelle, et dont elle fait des vassaux pour avoir en eux des défenseurs. L'armée épiscopale était ainsi composée d'un double élément, que les chartes ont soin de distinguer : les premiers sont les hommes libres *(liberi homines)*, les propriétaires d'alleux qui se font accorder des fiefs; de l'autre, ce sont des gens de l'église *(homines de familia*, ou *homines ecclesiastici*, ou *ministeriales)* (3). Mais ces deux catégories, si distinctes à l'origine, tendent à se fondre rapidement; dès le XIIIe siècle elles n'en forment plus qu'une seule, celle des barons et chevaliers. Tous seront nobles sans distinction d'origine, ennoblis par le fief et par le service militaire qu'il implique.

Disséminés sur toute l'étendue du domaine ecclésiastique ou groupés dans les villes et les bourgades, ces vassaux formaient l'élement militaire de la nation. Exclusivement préoccupés de leurs intérêts de caste, ils étaient pour l'évêque aussi dangereux qu'utiles. Ils aimaient à intervenir dans toutes les affaires publiques, principalement dans les élections épiscopales, pour favoriser les candidats desquels ils attendaient des augmentations de bénéfices (4). Ils ne cessaient d'en réclamer, de s'en faire accorder par l'évêque de gré ou de force (5). Les chroniqueurs du temps ne tarissent pas sur leurs exactions, leurs rébellions. A Cambrai, où le pouvoir épiscopal fut de tout temps désarmé vis-à-vis d'eux, les évêques eurent beaucoup à souffrir de leur inso-

(1) Anselme, c. 24, p. 202, dit d'Eracle : Et quamvis innumeris premeretur molestiis et multa familiaris rei angustia, quippe qui a viris militaribus episcopio appendiciis privatus esset villis.

(2) *Vita Udalrici*, c. 22, p. 407-408; *Gesta epp. Cam.* III, 2, p. 466.

(3) Cette double composition d'une armée épiscopale apparaît bien dans le *Vita sancti Bernwardi* c. 32, p. 772, où l'on voit l'abbesse Sophie de Gandersheim convoquer « cunctos videlicet quos vel de vassatico archiepiscopi vel de familia illius convocare poterat », sans compter ses amis à elle et les gens de sa propre *familia*.

(4) *Vita sancti Udalrici*, c. 28, p. 415.

(5) *Ibid.* p. 417.

lence. Bérenger et Ansbert durent recourir l'un et l'autre à la protection du comte de Flandre (1); quant à Theudon (972-976), il fut littéralement mystifié par eux, et son pontificat lui devint tellement insupportable qu'un beau jour il se sauva pour retourner dans sa chère Cologne (2). Il n'allait pas si mal partout, mais partout les vassaux ecclésiastiques étaient prépondérants dans les diocèses, et tout pouvoir avait besoin de leur adhésion (3).

Ce qui faisait la force et l'audace de tous ces vassaux vis-à-vis de leurs suzerains, c'est que, depuis un siècle environ, ils étaient retranchés et protégés contre tout venant. Au cours des invasions des Normands, le besoin de la défense avait fait surgir partout, sur les hauteurs abruptes, dans les plaines marécageuses, des châteaux-forts qui, en cas de détresse, servaient de refuge non seulement au seigneur, mais à toute la population des environs, souvent même à des monastères entiers qui s'y réfugiaient avec les châsses de leurs saints. Le danger passé, le pays se trouva hérissé d'une multitude de bastilles qui, après l'avoir défendu contre l'ennemi, protégèrent désormais les feudataires contre leurs voisins et contre leur prince. La puissance de l'aristocratie féodale s'en trouva accrue démesurément, et rien ne contribua plus à détraquer les rouages de l'administration, à modifier les cadres des divisions territoriales. Aussi le mouvement de construction de châteaux-forts, loin de se ralentir après la période des invasions, continua-t il avec plus d'entrain que jamais. Pendant un siècle environ, de 880 à 980, il surgit de terre une multitude de donjons féodaux (4). Non seulement chaque seigneur voulait avoir le sien, mais certains en possédaient un bon nombre (5). On peut dire que dans les Pays-Bas, et en particulier sur les bords inférieurs du Rhin et de

(1) *Gesta epp. Cam.* I, 88,

(2) *Ibid.* I, 93-99.

(3) *Vita sancti Heriberti*, c. 4. p. 743.

(4) Nous ne possédons que rarement la date de la construction de ces forteresses. Le château de Mirwart, près de Saint-Hubert, fut bâti en 955 par un comte Etienne. V. *Miracula Sancti Huberti*, II, 2, 20 p. 827.

(5) C'est ainsi que la chronique de Waulsort c. 4 p. 506 (cf. c. 12 p. 510), veut que le comte Eilbert en ait bâti jusqu'à sept.

la Meuse, ce sont les châteaux-forts qui sont les clefs de toutes les situations politiques (1). C'est là que se passent à peu près toutes les scènes de la résistance des vassaux à leurs suzerains. Régnier au Long Col à Durfoz, Giselbert à Harburc et à Chèvremont, les fils de Régnier à Boussoit, Baudouin IV à Gand, tiennent tête aux rois et aux empereurs (2).

Ces rois, qui bâtissaient eux-mêmes nombre de châteaux, n'avaient pas de plus grand souci que d'abattre ceux de leurs vassaux. Le mot d'ordre de la royauté du Xe siècle, comme celui des révolutionnaires du XVIIIe siècle, c'est *guerre aux châteaux!* Dès 864, par le capitulaire de Pitres, Charles le Chauve avait ordonné à ses comtes de détruire les châteaux-forts de leurs circonscriptions et défendu d'en bâtir de nouveaux (3). Et cette politique fut celle de tous les princes qui entendaient régner : du roi Lothaire, que nous voyons abattre un château-fort sur la Chiers (4); de son fils Louis V, qui somme l'archevêque de Reims de détruire ses châteaux de Mouzon et de Mézières, bien que situés en terre d'Empire (5), de saint Brunon qui, préposé au gouvernement général de la Lotharingie, ne trouva pas de moyen plus efficace pour y rétablir l'autorité royale que de faire abattre les châteaux (6). Ce qui prouve jusqu'à quel point les mesures prises par saint Brunon entraient dans le vif des difficultés politiques, c'est qu'elles déterminèrent en Lotharingie un soulèvement général, auquel s'associèrent même ceux des vassaux qui avaient été jusqu'alors les plus fidèles (7).

(1) Lire par exemple dans Alpert, *De diversitate temporum* II, 1-16, p. 709-717, l'histoire des rivalités de Wicmann et de Baldéric, qui n'est qu'une suite de châteaux-forts assiégés, pris ou rendus, puis démolis et enfin reconstruits.

(2) V. Flodoard, *Annales* 922; Richer I, 37 et 38; p. 579; Continuat. Reginon 939.

(3) *MGH. Leges*. p. 499. Cf. Fustel de Coulanges, *les Transformations de la Royauté*, p. 682.

(4) 956. Lotharius rex munitionem quamdam super Charum fluvium quam Ragenarius comes Ursioni cuidam Remensis ecclesiæ militi abstulerat pugnando recepit --- ipsumque castrum direptum incendit. Flodoard *Annales*, cf. F. Lot, p. 20, n.

(5) Lettres de Gerbert, n° 89, p. 80; cf. n° 94, p. 86.

(6) Flodoard, *Annales*, 960.

(7) Flodoard, *Annales*; Ruotgerus, c., Cf. G. Kurth, *Le comte Immon*, p. 328.

Les évêques se firent les agents énergiques de la politique royale, dont, en l'occurence, les intérêts se confondirent avec les leurs. Tout en bâtissant des châteaux là où ils le pouvaient, ils ne cessèrent de travailler à abattre les bastilles féodales.

C'est certes une page bien curieuse de l'histoire du temps, celle qui nous montre ces princes crossés et mitrés qui montent à l'assaut des donjons, en attendant que, plus heureux, ils trouvent dans la création des Trêves-Dieu un emploi non moins efficace, mais plus digne d'eux, de leur zèle pastoral. La plupart des évêques de ce temps sont des briseurs de bastilles; je citerai notamment Adalbéron II de Metz (1), Adalbéron de Reims (2), Rothard de Cambrai (3).

Or, les bastilles ne manquaient pas au pays de Liège. Elles hérissaient les hauteurs abruptes du Condroz et de l'Ardenne, elles abondaient dans les plaines marécageuses de la Hesbaye (4). Les prédécesseurs de Notger, enserrés de toutes parts dans le cercle de fer qu'elles traçaient autour d'eux, avaient été littéralement à la merci des châtelains, et, si les annales de ce temps étaient plus explicites, elles nous feraient assister à bien des scènes de violence et d'iniquité impunies. En 933, Richaire se crut assez fort pour entreprendre de mettre à la raison un de ces rebelles, et il alla en personne démolir le château qu'un certain Bernard avait bâti à Arches (aujourd'hui Charleville), dans le comté de Porcien, sur une terre appartenant à l'église de Liège (5).

(1) *Vita Adalberonis II Metensis*, c. 20, p. 663.

(2) *Historia Monasterii Mosomensis*, c. 7 et 8.

(3) *Gesta epp. Camerac.* I, 103, p. 443.

(4) In paludibus sive rupibus firmissima sibi receptacula comunnierant. Anselme c. 55, p. 222.

(5) Richarius episcopus Tungrensis quoddam castellum Bernardi comitis, quod ipse Bernardus apud Marceias in pago Porcinse construxerat evertit, eo quod in suae ecclesiae terra situm esset. Flodoard, *Annales*, a. 933. La terre d'Arches avait été acquise par l'évêque Francon en vertu d'un contrat de précaire sous le roi Lothaire II, mais il en avait été dépouillé par la suite. En 894, cette terre lui fut rendue par Charles le Simple. Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 7. Cf. dom A. Noël, *Notice historique sur le canton de Charleville*, Reims 1890, p. 19 et suivantes.

Mais, pour un ou deux succès de ce genre, que l'annaliste n'aurait pas enregistrés s'ils ne se présentaient à lui comme des faits extraordinaires et exceptionnels (1), que de rencontres dans lesquelles l'autorité du roi et celle de l'évêque, son représentant, étaient foulées aux pieds ! L'édit de saint Brunon ne fut certainement pas exécuté, ou ne le fut que d'une manière partielle dans le diocèse de Liège, s'il en faut juger par l'exemple que voici. En 955, un certain comte du nom d'Etienne, dans lequel on s'accorde à voir un ascendant de la maison de Chiny, avait bâti le château de Mirwart sur une terre que l'abbaye de Saint-Hubert revendiquait comme sienne (2). Mirwart, malgré l'édit de 959, resta debout; le comte Etienne se contenta de dédommager l'abbaye pour le tort qu'il pouvait lui avoir causé, et c'est seulement au milieu du XIe siècle que la forteresse fut détruite au cours de la lutte entre le duc Godefroi IV et l'empereur Henri III (3), pour être d'ailleurs rebâtie quelques années ensuite.

Les féodaux étaient donc à peu près les maîtres des terres épiscopales, et il est naturel qu'ils aient considéré la dignité épiscopale elle-même comme une proie qui leur était réservée. Ce qui se passait vers cette époque à Rome, où, depuis le milieu du IXe siècle, la tiare pontificale était livrée à toutes les rivalités de l'aristocratie, se retrouvait en petit dans les diocèses. Il y avait longtemps qu'à Liège les grandes familles du pays se transmettaient l'une à l'autre les insignes épiscopaux. Walcaud sortait d'un riche lignage de la Famenne (4) : Hartgar était certainement de haute naissance; Francon appartenait à la noblesse et avait fréquenté l'école du palais; Etienne, son successeur, était apparenté aux Carolingiens.

A partir du jour où la Lotharingie fut rattachée à l'Alle-

(1) On peut rapprocher de la prise d'Arches par Richaire celle de Wareq par l'archevêque de Reims Adalbéron en 971. *Historia Monasterii Mosomensis*, c. 7 et 8.

(2) Voir les documents réunis par G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint Hubert en Ardenne*, t. I. p. 9. Cf. le même *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert. BCRH.* V^e^ série, t. VIII (1898), p. 72 et suivantes.

(3) *Chronicon Sancti Huberti*, c. 5, p. 571.

(4) Gilles d'Orval II, 34. Cf. G. Kurth, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint Hubert*, pp. 35 et 36.

magne (925), il n'en alla plus ainsi. La dynastie était forte et avait conscience de ses droits ; elle se rendait compte de l'importance politique des évêques, et elle se réserva de les choisir elle-même. Ce furent alors des personnages étrangers au pays, ou du moins à son aristocratie, qui occupèrent successivement le siège de saint Lambert. Les rois en pourvurent tour à tour Hugues, abbé de Saint-Maximin de Trèves, Farabert, abbé de Prüm dans le même diocèse, Rathier, né, il est vrai, dans le pays, mais issu de petite noblesse.

Comme on peut le croire, les grands ne se résignèrent pas à être évincés de cette manière systématique. Profitant des troubles qu'avait suscités en Lotharingie la révolte du duc Conrad (954), ils déterminèrent un soulèvement à Liège pendant l'absence de l'évêque, et ils introduisirent à sa place Baldéric, un parent de Régnier au Long Col et du duc Giselbert (955). Le coup était d'une hardiesse sans pareille, et il trahissait l'intention de faire retomber toute la Lotharingie sous le joug de cette famille puissante qui avait tant de fois trahi le souverain et balancé son autorité. Toutefois, aux prises avec des difficultés presque inextricables, et tremblant qu'une attitude plus résolue ne poussât les séditieux à quelque mesure désespérée, Brunon crut prudent de céder : il sacrifia à regret Rathier et laissa Baldéric prendre possession du siège (1), après avoir obtenu des grands la promesse qu'à ce prix ils défendraient avec zèle les intérêts de l'Église et ceux de l'empereur (2). L'épiscopat de Baldéric fut digne, au surplus, de son origine : il livra le diocèse à ses parents, à son oncle, Régnier de Hainaut, surtout, et l'on se souvint longtemps à Lobbes des déprédations et des violences de ce dernier (3).

(1) Ruotgerus, *c.* 38, p. 270 ; Rathier, *Phrenesis, proœmium*, 1 ; Folcuin, *Gesta abbat. Lobb.*, *c.* 23, p. 65 ; Anselme, *c.* 23, p. 201.

Les commentaires de Ruotgerus sur l'expulsion de Rathier montrent combien le saint dut sentir vivement ce premier échec de sa politique.

(2) Obstricti sunt sacramentorum fide spontanei, ut si accipere mererentur episcopum quem petebant, invicta exinde firmitate auctoritatem ecclesiæ et jus imperatorium tuerentur. Folcuin, *o. c. c.* 23, p. 65.

(3) V. Folcuin, *o. c. c.* 26, pp. 67-68.

La mort précoce de Baldéric, arrivée le 20 avril 959 (1), fut pour l'archevêque de Cologne l'occasion d'une revanche impatiemment attendue : il en profita pour donner l'évêché de Liège à un de ses compatriotes saxons, le savant Eracle, prévôt de l'église de Bonn. L'aristocratie lotharingienne, qui venait d'être humiliée dans la personne de Régnier au Long Col, arrêté comme coupable de haute trahison, ne put ou n'osa s'opposer à la nomination, et, de nouveau, la royauté eut sur le trône pontifical de Liège un sujet fidèle à la place d'un vassal remuant. Eracle, il est vrai, ne connut guère de sa haute position que les angoisses et les épreuves. Savant distingué pour son époque et professeur admirable, il ne paraît pas avoir possédé au même degré les qualités de l'homme de gouvernement. Il vit les terres de son église pillées et confisquées par les grands seigneurs sans pouvoir s'opposer à leurs déprédations, et, privé de ses revenus, il se trouva plus d'une fois dans la détresse. Il faillit même partager finalement la destinée de son prédécesseur et ancien maître Rathier : un jour, déchaînée sans doute par les grands, une émeute furieuse assaillit son palais épiscopal sur le Mont Saint-Martin, à Liège; les tonneaux (2) de sa cave furent défoncés, et des flots de vin de Worms rouge coulèrent jusque dans la Meuse, qui baignait le pied de la colline. Telle fut la première émeute dont l'histoire de la ville de Liège fasse mention. L'évêque, ajoute le chroniqueur, supporta patiemment ces épreuves et ne chercha pas à tirer vengeance des rebelles : apparemment, il y avait dans cette longanimité autant d'impuissance que de vraie mansuétude.

De tout ce qui vient d'être dit, on peut déduire quelle

(1) C'est par erreur que M. Lot, dans *Les derniers Carolingiens*, p. 16, le fait mourir de la peste en 956, sur la foi de Flodoard. L'année 959 est donnée par Folcuin, c. 27, par les *Annales Laubienses* et leurs succédanés, les *Annales Leodienses* et les *Annales Sancti Jacobi ;* le jour, par l'obituaire de Saint-Lambert, autorité plus sûre que Gilles d'Orval, qui dit *XV kal. nov.* II, 46; cf. Foullon, I, p. 180.

(2) Anselme, c. 24, p. 202. A Cologne, lors de l'émeute de 1074 contre l'archevêque Annon, c'est également le palais épiscopal qu'on pille, et on défonce les tonneaux de vin dans les caves. V. Ennen, *Geschichte der Stadt Köln*, t. I, p. 332, d'après Lambert d'Hersfeld, pp. 211-213 et le *Vita Annonis*, p 493.

était vers le milieu du Xe siècle la situation des évêques de Liège. Ce sont des grands seigneurs entourés de toute une armée de vassaux à fidélité incertaine, désarmés comme princes et comme évêques, et dont le pouvoir a plus d'éclat que de solidité. Ils sont à la merci de leurs grands : sont-ils choisis sans l'aveu de ceux-ci, on leur rendra la vie impossible. On se permettra tout vis-à-vis d'eux, on dépècera graduellement le patrimoine de leur église, on leur substituera, si l'on peut, des usurpateurs laïques qui, comme Albéric l'a fait à Rome, géreront à leur gré le patrimoine de leur église.

Assurément, ce ne sont pas là des conditions favorables à l'éclosion d'une puissance ecclésiastique, et si l'on avait dû, à cette époque, pronostiquer l'avenir du pays de Liège, on se le serait figuré plutôt sous l'aspect d'une interminable anarchie féodale de laquelle aurait émergé, finalement, la prépondérance de quelque grand seigneur laïque. Il fallait, pour changer la tournure des événements, une force capable de réagir puissamment et de donner à la politique royale un appui solide dans le Lothier. Cette force s'appelait Notger.

CHAPITRE III.

NOTGER AVANT L'ÉPISCOPAT.

Nous ne savons presque rien de l'origine et de la jeunesse de Notger (1). Son histoire ne commence, à proprement parler, que le jour où, dans la pleine maturité de l'âge, il monta sur le siège épiscopal de Liège. Des témoignages contemporains parfaitement dignes de foi nous apprennent qu'il était né en Souabe (2), et son biographe ajoute qu'il était de noble extraction (3). Il n'y a pas lieu de révoquer en doute ce dernier renseignement : à l'époque où vivait Notger, ce n'est guère qu'à titre exceptionnel que des hommes d'origine plé-

(1) Il règne la plus grande diversité au sujet de l'orthographe de ce nom. On rencontre les formes suivantes : *Notkerus, Nodkerus, Nothkerus, Notgerus, Nothgerus, Notgerius, Notakarius, Notekerius, Nothecherius, Notegarius, Notherius, Nocherus, Nocherius, Norticherus.*

Si, nous attachant de préférence aux formes les plus anciennes et aux documents les plus officiels, et que, parmi ceux-ci, nous distinguions les originaux des copies, alors c'est la forme Notkerus (avec la variante Nodkerus une fois employée) qui l'emporte; elle se rencontre sur l'ivoire de Notger, sur son sceau, dans l'en-tête de l'original du *Vita Landoaldi*, et dans quatorze diplômes originaux; c'est d'ailleurs la forme haut-allemande, c'est-à-dire celle qui était usitée dans le pays de notre évêque. La forme Notgerus apparaît dans six diplômes originaux. Toutefois j'ai cru devoir garder la forme *Notger*, qui est consacrée par l'usage et plus conforme au génie de la langue dans laquelle j'écris. Cf. Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2e édition, t. I, col. 1166, et Foullon I, p. 195.

(2) Notkerus gener quidem Alemannus. Anselme c. 25, p. 203. Ipse igitur in Suevia natus. *Vita Notgeri* c. 1. Non sine multis querellis atque conviciis recurrit ad episcopum, illum perfidiae accusat et fraudis Alemannicæ. Id. c. 26.

(3) Nobilitatem generis scientia et moribus illustravit. *Vita Notgeri* c. 1.

béienne revêtaient les insignes pontificaux (1), et les chroniqueurs avaient grand soin de relever la noblesse du sang de leurs héros (2).

A Liège même, il n'y eut à cette époque que Durand (3) et Wazon (4) qui fussent de petite naissance, et l'on s'émerveilla longtemps de voir la crosse épiscopale dans les mains de Durand (1021-1025), qui était d'origine servile et qui avait eu pour seigneur le prévôt de sa propre cathédrale (5).

Mais, si la noblesse de Notger n'est pas douteuse, la généalogie que lui ont forgée divers chroniqueurs peu dignes de foi doit être reléguée dans le domaine des fables. (6) La manie

(1) On cite Willigis de Mayence, Godehard de Hildesheim, Wolfgang de Ratisbonne.

(2) Cf. Bittner, *Wazo und die Schulen von Lüttich*, p. 38. De saint Wolfgang on disait : Quî fieri potest ut iste pauper et ignotus ad honorem tanti episcopatus (sc. Radisponensis) mereatur pertingere, cum jam nonnullæ celebres cognitioresque personæ hunc sibi apud imperatorem dignius valeant acquirere? *Vita s. Wolfgangi*, c. 14, p. 531 et c. 21, p. 535.

(3) Anselme, c. 36, p. 209.

(4) Id., l. c.

(5) Anselme l. c. et Gilles d'Orval, II, 71 p. 69, qui donne son épitaphe :

Pauperis in nido patrimoni natus et altus
Ingenio summos evolat ad proceres.
Quos tulerat dominos hisdem famulantibus usus,
In theatro mundi fabula quanta fuit !

(6) Voici celle qu'a fabriquée Jean d'Outremeuse, IV, p. 132 :

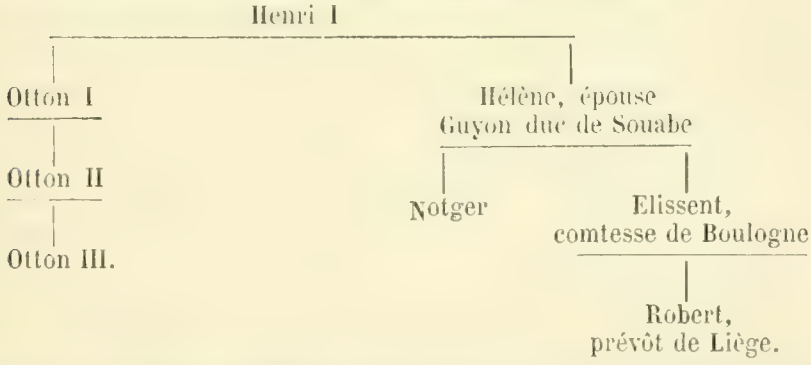

De ce Guy ou Guyon, des copistes distraits ont fait Gnayon, comme Placentius, et ce Gnayon est devenu Grayon dans notre quatrième Vie de Notger, (V. l'Appendice). Quand celle-ci ajoute que le père de Notger est comte d'Ottingen, il ne faut voir dans ce nom qu'un jeu de mots : les membres de la famille de Saxe sont tous des Ottingen, c'est-à-dire des parents d'Otton. Cette filiation fabuleuse a été reproduite

cyclique, si je puis m'exprimer ainsi, qui a porté les poètes épiques de tous les temps à rattacher entre eux les héros populaires par des liens de parenté, nos chroniqueurs, dont les procédés ressemblent sous beaucoup de rapports à ceux des poètes, en ont été possédés aussi, et nul n'y a plus largement payé son tribut que le bon Jean d'Outremeuse, auteur responsable de toutes les fictions qui depuis cinq siècles font de l'histoire du pays de Liège un champ de broussailles. Bornons-nous à constater que la famille de Notger nous reste totalement inconnue : elle était noble et elle habitait la Souabe, voilà tout ce que nous avons le droit d'affirmer.

Ce n'est que par des conjectures que l'on peut arriver à fixer très approximativement la date de la naissance de Notger, aucun document ne nous fournissant à ce sujet la moindre indication. Mort en 1008, après trente-six ans d'épiscopat, il était, selon toute apparence, un homme d'âge mûr quand il devint évêque, et il n'est pas téméraire de lui attribuer une quarantaine d'années en 972, ce qui reporterait sa naissance aux environs de 930. Il y aurait lieu de reculer notablement cette date, si l'on devait reconnaître Notger dans le *Notkerus notarius* qui, le 7 avril 940, à Quedlinburg, procéda à la place de l'archichancelier à la récognition d'un diplôme d'Otton I pour l'abbaye de Saint-Gall (1). Mais il est à peine besoin de faire remarquer qu'à ne donner à ce notaire qu'un âge de 25 ans — chiffre bien minime pour l'importance des fonctions qu'il remplit — il faudrait, si on voulait l'identifier avec l'évêque de Liège, faire naître celui-ci en 915 et le faire mourir à 92 ans. Or, si l'on réfléchit que jusque dans les dernières années de sa vie, Notger déploya une activité presque juvénile, qu'il fit son dernier voyage d'Italie en 997, qu'il y remplit des missions

non seulement par tous les écrivains dénués de critique, comme Placentius dans son *Catalogus*, Adolphe Happart, dans sa *Chronique de Saint-Hubert*, Ms. à l'Université de Liège, et F. Henaux, *BLAL*, t. I (1852) p. 58 note, mais aussi, bien qu'avec des réserves, par l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 208. Par contre, elle a été repoussée par Foullon, t. I, p. 195, qui d'ailleurs ne la connaît que par Placentius.

(1) Sickel *DO. I*, p. 112.

importantes et qu'on le trouve encore en 1007 au plaid impérial de Mayence, on sera d'accord pour reconnaître que cette conjecture est hautement improbable. Le notaire Notkerus qui a rédigé le diplôme du 7 avril 940 n'est qu'un notaire de circonstance qui ne reparaît plus dans la chancellerie d'Otton I; tout indique que son rôle est purement local, occasionnel, et ce n'est pas s'aventurer que d'attribuer la paternité de l'acte qui porte son nom à Notger le médecin, surnommé *Grain de Poivre*, qui, en 940, florissait à l'abbaye de Saint-Gall (1).

On ne sait où le futur évêque de Liège fit ses études. Une source à peu près contemporaine laisse entendre que ce fut à Saint-Gall, puisqu'elle dit que Notger fut moine et même prévôt de cette maison (2). Mais quelque valeur qu'il faille attribuer aux *Annales de Hildesheim*, ce renseignement est fort sujet à caution. Anselme (3), qui a ici une bien autre autorité, ne sait rien des fonctions monastiques remplies par Notger avant son épiscopat, et il est peu probable qu'il aurait omis de signaler une circonstance si importante à son point de vue. Quant au *Vita Notgeri*, il contredit implicitement les *Annales de Hildesheim* en nous apprenant que Notger, ayant brillé dans ses études dès ses plus tendres années, mérita d'être transféré de l'école au palais des empereurs (4). On ne peut guère nier qu'Anselme et l'auteur du *Vita* aient été mieux renseignés au sujet de la jeunesse de leur héros qu'un auteur qui écrivait à une assez bonne distance et de Saint-Gall et de Liège, et qui, n'ayant pas le même intérêt à se renseigner d'une manière exacte sur le point qui nous occupe, a fort bien pu se tromper ici. Selon toute apparence, il aura confondu l'évêque de Liège avec l'un des trois

(1) V. *Neues Archiv* I, pp. 460 et 461, où Sickel se rallie à cet avis, émis la première fois par Meyer von Knonau.

(2) A. 1008. Nothgerus prepositus monasterii Sancti Galli Leodicensis presul ad Christum migravit. *Annales Hildesheimenses*. Cf. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e édition, t. I p. 380.

(3) Anselme, c. 25, p. 203.

(4) A litterali ergo scientia morum quoque ornamenta accepit et in utraque disciplina laudabiliter promotus *de scolis ad palatium transferri* meruit. *Vita Notgeri* c. 1.

personnages de Saint-Gall qui ont rendu le nom de Notger célèbre dans l'histoire littéraire du moyen-âge (1). Entre ce nom et celui de leur abbaye, il y avait comme une association d'idées qui évoquait naturellement l'un quand on rappelait l'autre, si bien que prononcer le nom de Notger, c'était faire penser à Saint-Gall. Encore au XVIe siècle, nous voyons que le plus illustre érudit monastique du temps, Tritheim, s'y est laissé prendre; il confond totalement l'évêque de Liège avec l'abbé Notger-le-Bègue, et, greffant une erreur chronologique sur cette confusion de personnes, il fait mourir ce double personnage en 850 (2)! Si une telle confusion a pu être faite par un homme à qui son érudition fournissait tant de moyens de contrôle, à combien plus forte raison ne s'explique-t-elle pas chez l'annaliste de Hildesheim, qui ne disposait pas de

(1) Ces trois personnages sont :

1° Notger le Bègue († 912) célèbre par ses séquences;

2° Notger Grain-de-Poivre, dit aussi le médecin († 975);

3° Notger-à-la-Lèvre *(Labeo)*, († 1022), réputé pour ses traductions allemandes.

La confusion avec un de ces trois personnages était d'autant plus facile pour l'annaliste qu'il savait qu'Otton le Grand avait été reçu à Saint-Gall (le 14 août 972) par l'abbé Notger, et qu'il se montra plein de prévenance pour Notger Grain-de-Poivre. V. Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 488.

(2) Tritheim, *Chronic. Hirsaug.* a. 851, t. I, p. 22 (Saint-Gall, 1690) écrit : Hisdem quoque temporibus claruit Notkerus ex monacho vel abbate cœnobii Sancti Galli in Suevia, episcopus Leodiensis in Gallia, vir doctus atque sanctissimus, qui multorum fratrum ante Wandelbertum preceptor in eodem loco exstiterat, quos in omni scientia nobiliter erudivit. Scripsit librum sequentiarum ad Lutwardum episcopum Vercellensem adhuc juvenis tempore Caroli Magni. De musica etiam et symphonia librum unum, de expositionibus sacræ scripturæ librum unum, epistolarum ad diversos librum unum, et alia plura composuit quæ in manus nostras minime pervenerunt. Ejus prosas sive sequentias Nicolaus papa primus confirmavit et ad missam cantandas ecclesiis Gallicanis indulsit, nam Itali suscipere illas usque in præsens despiciunt.

Le même, *Catalogus Scriptor. ecclesiastic.*, f. LVII v. refait cette notice à peu près dans les mêmes termes et aggrave son erreur : Qui propter scientiæ et vitæ claritatem primum abbas, deinde in senectute sua episcopus consecratus, decimus in ordine Leodiensis ecclesiæ regimini præfuit, sub Lothario imperatore filio Ludovici, anno Domini DCCCL, sub quo et moritur non sine opinione sanctitatis.

L'origine de l'erreur de Tritheim sur la chronologie de Notger de Liège vient sans doute de ce que, le sachant auteur d'une vie de saint Remacle, il a confondu cet écrit avec la première vie du saint, qui fut effectivement écrite au IXe siècle par un moine de Stavelot.

ces moyens d'information et que personne ne pouvait corriger en temps utile!

Mais, si nous devons renoncer à croire avec les *Annales de Hildesheim* que Notger a été prévôt de Saint-Gall, pouvons-nous conserver une partie quelconque de son information et admettre tout au moins que Notger a fait ses études dans cette célèbre maison? Je crois que rien ne serait plus contraire aux règles d'une bonne critique. Si le renseignement est le résultat d'une méprise, il disparaît tout entier (1). Qu'après cela on admette, pour des raisons purement internes et d'ailleurs peu probantes, que Notger a étudié à Saint-Gall (2), je ne m'y opposerai pas, encore bien qu'on puisse croire avec la même vraisemblance que c'est à Reichenau ou dans n'importe quel autre monastère de la Souabe.

S'il n'est nullement établi que Notger ait jamais été moine à Saint-Gall, il est absolument faux qu'il ait été écolâtre de Stavelot. C'est Fisen qui a le premier avancé cette assertion, soutenant même que, d'abord moine à Saint-Gall, Notger fut appelé ensuite à Stavelot, où il dirigea les écoles pendant huit ans, et que de là il retourna à Saint-Gall pour prendre en mains la direction de l'abbaye (3). Je crois savoir où Fisen a pris ce petit roman, que Mabillon, sans se prononcer sur le fond, a précisé en ajoutant, par voie de conjecture chronologique, que dans ce cas Notger aura été appelé à Stavelot par l'abbé Odilon (4). Fisen a trop bien lu son Tritheim. Celui-ci avait, par erreur, attribué à Notger la première Vie

(1) Voir Devaulx, t. II, pp. 7-11, qui consacre toute une dissertation à la question du monachisme de Notger et qui conclut négativement.

(2) C'est l'opinion de Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 546, note de Voigt, *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, p. XV, et du chanoine Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leurs origines jusqu'au XIIIe siècle*, p. 280. — Hirsch, *Heinrich II*, t. I, p. 403, dit avec plus de prudence : « Aus der Schule, vielleicht von Sankt-Gallen, kam er in den Palast. » Voilà la note juste.

(3) Fisen, *Flores*, p. 205, et *Sancta Legia*, t. I, p. 147 : « Monasticen ad Sancti Galli in Helvetiis professum fuisse aiunt, ubi tantam eruditionis opinionem collegerit, ut Stabuletum scholis ea tempestate celeberrimum evocatus fuerit ad altiores disciplinas auditoribus eo concurrentibus tradendas. A Sangallensibus deinde monachis abbas creatus, annos octo sic eo munere functus est, etc.

(4) Mabillon, *Annales*, livre XLIII, n° 46, p. 415, reproduit par Martène et Durand,

de saint Remacle, écrite au IXe siècle; Fisen, constatant que cette Vie a été écrite à Stavelot, en a tiré la conclusion que Notger avait été moine de cette abbaye (1). La conclusion est très naturelle, mais la prémisse était fausse. Notger n'étant pas l'auteur de la première vie de saint Remacle, les déductions de Fisen croulent avec l'hypothèse de Tritheim (2).

Ce qui paraît probable, c'est que Notger n'a jamais été moine. Aucun trait monastique ne reparaîtra plus tard dans sa physionomie. Ses fondations religieuses seront toutes exclusivement réservées au clergé séculier; ce grand bâtisseur ne fondera pas un seul monastère, il ne terminera pas même celui de Saint-Laurent, laissé inachevé, aux portes de sa ville épiscopale, par son prédécesseur immédiat, et l'on verra que c'est par erreur qu'on lui a attribué la fondation des prieurés clunisiens de son diocèse. Et lorsque, plus tard, il voudra connaître le charme de ces heures bénies dans lesquelles l'âme se dérobe à toutes les préoccupations du monde pour ne vivre qu'en Dieu, ce n'est pas derrière les murailles d'un monastère, c'est dans le cloître de sa chère collégiale de Saint-Jean, à Liège, qu'il se retirera. S'il a été assis, dans son enfance, sur les bancs de quelque école monastique de la Souabe, ce n'a dû être que pour y faire ses premières études.

On ne sait comment il attira sur lui l'attention de l'empereur ou peut-être de saint Brunon (3), qui l'appela ou le trouva à la chancellerie impériale. Il n'est pas le seul exem-

A. C, t. II, *praefat.* 17, par l'*Histoire littéraire de France*, t. VII, p. 208; par Moréri, *Dictionnaire*, s. v. Notger, t. VII, p. 1081; par Daris, o. c. p. 289; ce dernier a seulement le tort de mettre sur le compte de Fisen la mention d'Odilon.

(1) Je fais remarquer, simplement pour la curiosité, que le nom de Notger n'était pas inconnu au IXe et au Xe siècle à Stavelot; nous le voyons porté par un paysan qui appartenait à la *familia* de l'abbaye, v. *AA. SS.* t. I de septembre, p. 699 E. En 911, un fidéjusseur de Stavelot s'appelle Notgerus. *Chartes de Stavelot-Malmédy*, édit. Halkin et Roland, p. 123. En 1176, un échevin de Liège porte aussi le nom de Notger; De Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 27.

(2) Fisen renvoie encore à Bruschius, *Monasteriorum Centuriae*. Mais celui-ci ne dit rien de la double qualité attribuée à Notger; v. f. 114, *verso*. Cf. V. De Buck, *Acta Sanctorum* t. XII d'octobre, p. 723, et Devaulx, t. II, p. 8 et suivantes.

(3) Cette conjecture de l'*Histoire Littéraire de la France*, t. VII p. 208, n'a rien

ple d'un clerc passant du cloître au palais, pour échanger ensuite le palais contre un siège épiscopal. La chancellerie allait même prendre dans leur cellule des moines, comme Boson, moine de Saint-Emmeram de Ratisbonne, qui après son service à la chancellerie, fut nommé ensuite, en 970, évêque de Merseburg (1). Le second successeur de Notger, Walbodon, eut une carrière semblable à celle de Boson : sa jeunesse s'était écoulée à l'ombre du cloître de Saint-Martin d'Utrecht, où il s'éleva même aux fonctions de prévôt; l'empereur Henri III l'arracha malgré lui à ce doux nid pour l'attacher à sa chancellerie, et lorsqu'en 1018 le siège épiscopal de Liège fut devenu vacant, il l'y fit monter (2).

La chancellerie impériale était si bien le vestibule de l'épiscopat qu'Anselme croit devoir dire que lorsque Wazon y entra, il le fit sans intention d'acquérir un évêché (3). Et comme il n'y était resté que neuf mois, les courtisans voulurent s'opposer à sa nomination, alléguant qu'il ne méritait pas un tel honneur, puisqu'il n'avait jamais peiné à la cour du roi (4).

Notger, à la chancellerie, fut le collègue de Willigis, le futur archevêque de Mayence, de l'intrigant Giselbert de Merseburg (5) et du célèbre Gerbert d'Aurillac, le futur pape Sylvestre II, l'une des plus fortes têtes de ce siècle. La chancellerie exigeait des hommes sûrs et des esprits cultivés : Notger s'y distingua, c'est Otton III qui l'atteste (6), et les fonctions épiscopales que lui confia Otton I sont

d'invraisemblable, si l'on réfléchit que depuis 952 saint Brunon remplissait les fonctions d'archichancelier. V. Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 211.

(1) Thietmar de Merseburg II, 36 (23).

(2) Anselme c. 32 et 33, p. 207. Les deux premiers successeurs de Notger, Baldéric II et Walbodon, étaient des clercs de la *capella*. De même, Héribert de Cologne sort de la *capella* (*Vita*, c. 1, p. 742). On pourrait multiplier ces exemples.

(3) Nullo adquirendi episcopatus desiderio. Anselme, c. 43, p. 216.

(4) Ex capellanis potius episcopum constituendum, Wazonem nunquam in curia regis desudasse, ut talem promereretur honorem. Anselme, c. 50, p. 219.

(5) H. Böhmer, *Willigis von Mainz*, pp. 5 et 8.

(6) Diplôme d'Otton III du 9 avril 997 : in recompensatione videlicet servitii avo patrique meo et mihi exhibiti. Sur l'authenticité de cet acte, voir les considérations de Sickel *DO. III*, p. 658, et celles de Bloch, *Neues Archiv.*, t. XXIII, pp. 145-158.

la preuve éloquente que ce prince fut content de ses services.

Nous ne savons d'ailleurs pas autre chose de cette partie de la carrière de Notger. Il en serait autrement si l'on pouvait se fier à une indication d'Ughelli. D'après cet érudit, un chapelain impérial, qu'il nomme Norticherus, fut, en 954, détaché par l'empereur Otton I d'auprès de sa personne, pour aller à Gaëte apaiser un conflit qui avait éclaté entre l'évêque Bernard et une partie de la population. Le document sur lequel Ughelli s'appuie est une lettre des ouailles de Bernard à leur évêque, dans laquelle elles rappellent qu'Otton I avait délégué, en qualité de *missus*, son chapelain, un clerc du nom de Norticherus, qui vint à Gaëte, à Traetto et à Argenti, et devant lequel fut jugé tout le débat (1). Plusieurs historiens (2) ont vu dans ce personnage le futur évêque de Liège. Mais il est établi aujourd'hui que le diplôme auquel Ughelli donne la date de 954 est en réalité de 999 (3). Il faut donc biffer de l'histoire de Notger le seul épisode qui nous donnât l'espoir de jeter quelque lumière sur les premières années de sa carrière publique (4).

C'est seulement en gravissant les marches du trône épis-

(1) Qui videlicet (Otto) dedit vobis suum missum et capellanum suum clericum nomine Norticherum, qui venit vobiscum in Cajeta et in Trajetto et in Argenti. Ughelli, *Italia sacra*, I, p. 530.

(2) Entre autres Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 463 et 545.

(3) Le document en question contient cette formule chronologique : Imperante D. nostro piissimo perpetue Augusto a Deo coronato magno pacifico imperatore Ottone excellentissimo, anno imperii ejus 18, menso martio, ind. XII. Or, dès 1734, Gattola (*Ad historiam abbatiæ Cassinensis accessiones* Venise 1734, *Pars prima*, p. 112 : *Excursus de Bernardi Cajetani episcopi aetate*), en republiant le diplôme d'Ughelli dans un texte plus authentique, et après lui les éditeurs du *Codex Diplomaticus Cajetanus*, Mont-Cassin, 1887-1891, in-4°, t. I, p. 188, n. 100 ont prouvé que cette formule, où il faut corriger *imperii* en *regni* et 18 en 16, se rapporte à la 16e année du règne d'Otton III, c'est-à-dire à l'année 999; ils ont rappelé aussi que l'évêque Bernard de Gaëte n'a pris possession du siège pontifical qu'en 995. Ces conclusions ont passé dans Hübner, *Gerichtsurkunden der fränkischen Zeit (Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, XIV, *Anhang*, p. 123.

(4) On verra plus loin s'il y a lieu, tout au moins, de reporter à la fin de la carrière de Notger l'épisode relatif à *Norticherus*, en d'autres termes, si ce dernier doit être identifié avec l'évêque de Liège.

copal de Liège que le grand homme dont nous retraçons l'existence devait émerger des ténèbres du Xe siècle. Au témoignage de nos sources, il passa directement de la chancellerie impériale sur le siège épiscopal (1), et il est parfaitement superflu de réfuter ici Jean d'Outremeuse, qui croit savoir qu'il fut d'abord chanoine de Saint-Lambert et que pendant deux ans il remplit les fonctions d'archidiacre de Campine (2).

Le siège avait été laissé vacant le 28 octobre 971 par la mort de l'évêque Eracle (3). On sait comment, en pareille occasion, les choses se passaient dès le temps d'Otton I. Le clergé de l'église veuve portait la crosse du défunt à l'empereur (4), et celui-ci faisait choix, pour lui succéder, d'un personnage à son gré. D'ordinaire il le prenait parmi les clercs de sa chancellerie, qui, attachés à sa personne et initiés à sa politique, lui semblaient présenter des garanties supérieures. Il faisait ensuite connaître son choix à l'église intéressée, et celle-ci s'empressait d'élire à son tour l'homme qui était déjà l'élu du roi. Parfois, sans attendre que le souverain lui manifestât sa volonté, le clergé de l'église veuve se réunissait, faisait un choix canonique, et envoyait prier le souverain de le ratifier (5). A prendre à la lettre

(1) De scolis ad palatium transferri meruit --- de palatio ad regimen Leodiensis ecclesiæ, *Vita Notgeri*, c. 1.

(2) Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 132, suivi par F. Henaux, *BIAL*, t. I (1852) p. 58 note.

(3) Cette date est solidement établie, quant à l'année, par les *Annales de Lobbes*, p. 211, suivies par Reinerus, *Vita Eracli*, c. 12 p. 564 et par Gilles d'Orval II, 49, p. 57. Sur le jour, tandis que les sources qui viennent d'être citées, d'accord avec l'Obituaire de Stavelot cité par Koepke, préf. à Anselme, c. 24, p. 202, note 25) donnent *VI Kal. nov.*, c'est-à-dire le 27 octobre, l'Obituaire de St-Lambert (aux Archives de l'État à Liège), et ceux de Notre-Dame de Maestricht (Franquinet, *Inventaris van het Kapittel van O. L. Vrouwkerk*, Maestricht, 1870, t. I, p. 10, n° 4), donnent *V Kal. nov.* (28 oct.). On ne saurait hésiter un seul instant entre les données concordantes de ces témoignages authentiques et celles que fournissent des narrateurs postérieurs, même appuyés sur l'Obituaire de Stavelot. Les raisons qui peuvent avoir fait adopter à Bucher, suivi par Fisen, p. 144, la date de 970, sont de nulle valeur.

(4) Ainsi à Worms, *Vita Burchardi*, c. 4, p. 834; à Augsbourg, *Vita Udalrici*, c. 28, p. 415. Cf. Hauck III, pp. 52-54.

(5) Ainsi, à la mort de Wiefrid de Cologne, on choisit quatre prêtres et quatre laïques pour aller demander au palais un nouvel évêque et dire qu'on est unanime

les paroles du *Vita Notgeri*, on serait tenté de croire que c'est ce dernier procédé qui a été suivi pour l'élection de Notger. C'est, dit-il, à la demande du clergé et du peuple et par la faveur du prince que Notger passa du palais impérial au siège épiscopal de Liège. Mais les formules de ce genre étaient en quelque sorte de style, et pouvaient fort bien se concilier avec le cas d'une désignation royale antérieure, suivie d'une élection *pro forma* par le clergé et le peuple du diocèse. Ceux-ci, en effet, après avoir procédé à l'élection, en demandaient encore la confirmation au roi, tout comme s'ils n'avaient pas connu les intentions de celui-ci. Il est d'ailleurs bien peu probable que, si l'église de Liège avait eu l'entière liberté de son choix, elle eût jeté les yeux sur un étranger, qu'elle ne connaissait pas et dont peut-être elle ignorait même l'existence. Il y a donc lieu de croire que lorsqu'elle apprit le nom de l'évêque qu'on lui destinait, elle s'empressa de se conformer à la volonté royale en portant sur lui ses suffrages.

Ce fut au mois d'avril 972 que Notger fut consacré évêque dans l'église de Bonn, par les mains de son métropolitain Géron de Cologne. Toutes les sources sont unanimes sur l'année (1), et cette date s'accorde avec les autres témoignages. En premier lieu, avec la date de la mort d'Eracle, que nos documents, comme on vient de le voir, placent au 28 octobre 971. En second lieu, avec le chiffre de 36 ans de pontificat que les deux meilleures sources de l'histoire de Notger attribuent à ce prélat (2). En effet, Notger étant mort le 10 avril 1008, il a bien gouverné 36 années si l'on fait commencer son pontificat au printemps de 972. En troisième lieu, avec le témoignage, concluant à coup sûr, de Notger lui-même, qui, le 19 juin 980, écrivant à l'abbé Womar de Gand, dit être dans la neuvième

sur Brunon, et naturellement Otton I consent. *Ruotgerus*, c. 12. p. 258. On peut penser toutefois que le clergé, en pareil cas, ne faisait cette démarche que parce qu'il avait la certitude de la voir accueillir.

(1) *Annales Lobienses*; Folcuin, c. 28; *Annales Leodienses*.

(2) Voir les témoignages à l'endroit où nous parlons de la mort de Notger.

année de son pontificat (1). Cela est absolument exact si nous faisons courir la première année du pontificat de Notger à partir d'avril 972, et ne l'est plus si nous admettons une autre année.

Les *Annales de Lobbes* ont voulu nous apprendre le jour précis de la consécration, et elles le font en ces termes :

972. *Dominus noster Notkerus mense aprili octavis paschæ et 9 kalend. maii apud Bonnam a domino Gerone archiepiscopo instituitur Leodicensium episcopus.*

Cette indication est contradictoire. En 972, l'octave de Pâques tombait le 14 avril et non le 23 *(9 kal. maii)*, comme le veulent les *Annales de Lobbes*. C'est en 971 qu'elle coïncide avec le 23 avril. L'erreur est facile à expliquer. L'annaliste, qui semble avoir puisé à de bonnes sources, y a lu que Notger fut consacré en 972, le jour de l'octave de Pâques. En cherchant dans sa table pascale le jour du mois qui correspondait à cette indication liturgique, il aura, par mégarde, lu une ligne trop haut, et sera tombé sur le jour qui correspond à l'octave de Pâques 971. Voilà l'explication toute simple d'une difficulté qui était, dans tous les cas, le résultat d'une erreur, et qui disparaît si l'on parvient à découvrir l'origine de celle-ci.

Est-il besoin, après cela, de réfuter longuement l'opinion des érudits qui, dans le témoignage des *Annales de Lobbes*, se sont attachés surtout à la date du 23 avril, et qui, voyant qu'elle ne concorde qu'avec 971, ont imaginé de placer en cette dernière année le couronnement de Notger ? Nous ne le pensons pas, bien que cette date ait rallié le suffrage de plusieurs érudits (2). Pour l'adopter à notre tour, il nous faudrait corriger tous les annalistes qui font mourir Eracle en 971, et placer sa mort en 970 ; il nous faudrait

(1) Datum 13 kal. julii, anno dominicæ incarnationis 980, indictione 8, imperante domno Ottone post mortem patris anno 8, episcopatus nostri anno 9. *Vita S. Landoaldi*, p. 36 A.

(2) Bucher, *Chronicon episcoporum Trajectensium ad Mosam seu Leodiensium* ad ann. 971, dans Chapeaville, *Gesta Pontificum*, t. I ; Fisen dans ses deux éditions de 1642, p. 236, et de 1696, p. 147, ainsi que dans son *Flores* paru en 1647, p. 205, de Theux, *Le Chapitre de S. Lambert*, t. I, p. 33 ; Koepke, préface à Anselme, p. 135 ; Heller à Gilles d'Orval, II, 50.

ensuite donner un démenti à toutes les sources qui nous racontent l'avénement de Notger. Qui ne voit qu'au lieu d'un tel tissu de conjectures il est bien préférable de suivre les sources pas à pas, comme fait Foullon (1) ?

Nous concluons donc, en ne faisant subir à notre principale source qu'une modification très-légère, que Notger a été consacré à Bonn, le 14 avril 972, jour qui coïncidait cette année avec celui de l'octave de Pâques.

Le nouvel évêque de Liège héritait d'une situation troublée. Le pontificat de son prédécesseur avait été attristé par l'émeute. Lui-même, nouveau venu et étranger dans le pays, il ne savait pas la langue d'une moitié de ses ouailles (2), et, quant à l'autre, il ne pouvait s'adresser à elle que dans le dialecte haut-allemand, fort différent du thiois parlé dans les Pays-Bas. Il appartenait d'ailleurs à une peuplade qui était l'objet, de la part des autres Allemands, de *lazzi* sans nombre. Les Souabes avaient chez les Allemands du Nord la réputation que les Gascons ont en France : hâbleurs avec l'esprit en moins et une certaine lourdeur en plus. Anselme écrit en termes formels, au début de la notice qu'il consacre à Notger : « C'était, à la vérité, un Souabe, mais, pour le reste, un homme des plus distingués (3) ». Et l'on entendra plus tard un seigneur liégeois, en querelle avec son évêque, lui reprocher « sa mauvaise foi de Souabe » (4).

Mais même s'il n'eût pas été Souabe, il était étranger, et

(1) Foullon, I, 196, d'après Placentius, qui garde aussi 972; de même le *Gallia Christiana*, t, III, col. 845; l'*Histoire Littéraire*, t. VII, p. 209; Daris, p. 280, qui garde cependant la fausse indication du 23 avril.

(2) Cela résulte d'un passage de Richer, IV, 100, où l'on voit qu'au concile de Mouzon, tenu par les évêques d'Allemagne pour juger la cause de Gerbert, et auquel Notger assista, le rapport sur l'affaire fut confié à l'évêque Haimon de Verdun, *eo quod linguam gallicam norat*. De même Theudon de Cambrai, qui est de Cologne, ignore la langue de sa ville épiscopale : utpote simplici viro et linguæ regionis ignaro. *Gest. epp. Cam.* I, 99, p. 441.

(3) Genere quidem Alemannus, sed admodum omni morum elegantia insignitus. Anselme, c. 25, p. 203.

(4) Illum perfidiæ accusat et fraudis Alemannicæ. Anselme c. 26, p. 204; Cf. Rupert de Saint-Laurent, *Chronicon*, c. 9, p. 265 : de pessimâ gente Alamannorum. Cf. le *Vita Annonis*, c. 1, p. 467 et 4 p. 468.

ce défaut devait lui être difficilement pardonné par une noblesse remuante et ambitieuse qui voulait voir dans la dignité épiscopale l'apanage de ses cadets, et qui, dans les vingt dernières années, avait chassé un évêque et troublé le pontificat d'un autre.

CHAPITRE IV.

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉPISCOPAT.

La carrière de Notger ne s'annonçait pas riante, on vient de voir pourquoi.

Etranger comme Eracle, et, comme lui, représentant au milieu d'une aristocratie turbulente le pouvoir impopulaire de la royauté, il pouvait s'attendre à passer par des expériences semblables à celles de ses prédécesseurs. Mais Notger possédait à un degré éminent les qualités qui avaient manqué à Rathier et à Eracle. Il se distinguait du premier par un tact et par une prudence qui conjurèrent plus d'un conflit, et du second, par une énergie de fer qui avait raison des résistances les plus déterminées. Au surplus, s'il rencontra des difficultés, ce fut surtout dans le début de sa carrière, lorsqu'il eut à recueillir l'héritage quelque peu dangereux d'Eracle, puis encore après la mort d'Otton II (983), pendant les quelques années si orageuses qui ouvrirent le règne d'Otton III.

Son épiscopat n'aurait pas été si merveilleusement fécond en œuvres de paix, s'il avait été constamment troublé par l'anarchie féodale, et si le grand bâtisseur et le grand pédagogue avait dû souvent échanger la truelle ou la férule contre l'épée.

Planter et arracher, tel fut, selon l'énergique expression d'une de nos sources, le programme du pontificat de Notger, et ce programme fut rempli (1). Notger déploya

(1) Cognoscens ergo se vocatum non ad dignitatem tantum sed in opus ministerii sibi crediti ad destruendum et eradicandum, ad plantandum et edificandum, etc. *Vita Notgeri*, c. 1. Cf. Jérémie, I, 10.

une grande énergie dans la répression des abus et dans la soumission des rebelles.

« Il fut, dit Anselme, terrible pour les riches orgueilleux, redoutable pour les hommes factieux et iniques ». (1)—« Par la vigueur de sa justice, dit de son côté l'auteur du *Vita Notgeri*, il brisa l'obstination de ceux qui avaient troublé les jours d'Eracle, et leur infligea de justes châtiments, jusqu'à ce qu'il eut obtenu leur correction complète. Il avait deux armes dans la main : l'anathème spirituel et la répression par la force; il les mania l'une et l'autre »(2). Enfin, l'auteur du poëme anonyme résume en quelques mots sa carrière de justicier : « Tous ceux qui troublaient l'ordre étaient d'abord frappés de l'anathème et exclus de la communion; s'ils refusaient de s'amender, ils devaient partir pour l'exil. Les incorrigibles étaient ou pendus, ou mutilés. Il était sans pitié pour les parjures, les voleurs, les brigands; nul d'entre eux ne pouvait paraître devant lui (3). »

On le voit, nos sources sont d'accord sur l'énergie déployée par Notger dans sa lutte contre les perturbateurs, et, si ceux-ci ne sont pas désignés plus expressément, c'est parce que personne, au moment où écrivaient ces auteurs,

(1) Erat enim pauperibus mitis, superbis divitibus terribilis, bonis quibusque mansuetus, iniquis et factiosis hominibus metuendus, etc. Anselme, c. 30, p. 206.

(2) Globum enim obdurationis eorum qui adversus dominum suum Leodiensem episcopum dominum Eraclium se conflaverant judiciaria virtute contrivit et eos penali disciplinæ usque ad dignam correptionem subjecit. *Vita Notgeri*, c. 1. Ita sermo Dei vivus et efficax et penetrabilior omni gladio ancipiti in eo fuit, ut quisquis decretorum ecclesiæ violator exstitisset, si post commonitionem contumax et quasi lapidatus cordis duricia fuisset, penam obdurationis suæ portaret in quem episcopali auctoritate maledicta congessisset. Id. c. 8.

(3) Nam (sumus experti) quicumque fuit violator
Ecclesiæ, postquam hunc feriens anathemate vinxit
Corpore et exclusit sacro vel sanguine Christi,
Ivit in exilium, resipiscere ni properasset.
Si rabie caruit sed non porrigine turpi
Et reliqua scabie, quam postea nemo piaret.
Aut fregit collum vel amatos perdidit artus,
Talis erat reprobis, tam formidabilis omni
Perjuro prædoni furi ; non perfidus ausus
In faciem venisse suam. *Vita Notgeri*, c. 8.

ne pouvait s'y tromper. Il s'agissait de membres de l'aristocratie. Anselme, qui les désigne comme des riches orgueilleux, ne laisse pas de doute à cet égard, et l'auteur du poëme anonyme, en parlant de séditieux qui sont d'abord frappés d'anathème et ensuite envoyés en exil, est au fond d'accord avec Anselme. Et lorsque le même auteur fait allusion à la peine de la hart ou de la mutilation réservée aux coupables, il vise apparemment la tourbe des individus de bas étage que les grands avaient à leur service, et qui organisaient les émeutes comme celle qui fit tomber Rathier, ou celle qui menaça du même sort l'autorité d'Eracle. En somme donc, malgré le vague et l'imprécision peut-être intentionnelle de leurs expressions, nos sources principales ne laissent pas de lever discrètement le voile qui couvre la partie la plus orageuse et la plus délicate de la carrière de Notger : ses luttes pour forcer les grands seigneurs à reconnaître l'autorité du prince légitime, et à respecter les droits de l'Eglise et ceux de la population désarmée (1).

Un épisode plus fameux dans la légende que dans l'histoire nous fait connaître le nom d'au moins un des châteaux-forts dont l'évêque de Liège parvint à se débarrasser pour la plus grande sécurité des habitants de sa ville : c'est celui de Chèvremont. Situé à sept kilomètres en amont de Liège, dans la pittoresque et profonde vallée de la Vesdre, ce château était bien le plus redoutable voisin de nos princes. On voyait, des portes de la ville, sa sombre silhouette se profiler

(1) Cf. Ruotgerus, c. 34, p. 34. Jean d'Outremeuse, IV, p. 138 veut en savoir plus long, mais il prouve qu'il ne comprend rien à cette situation. D'après lui, Notger s'attaqua d'emblée à un chef de brigands nommé Henri de Marlagne, le même qui avait troublé le règne d'Eracle, et qui continuait de désoler la ville de Liège. Il alla le soir avec ses gens mettre le feu aux maisons de ces brigands, s'empara de leurs personnes et les fit pendre au nombre de 256 ; le plus haut gibet fut réservé à Henri de Marlagne, leur chef. Notger, continuant le cours de ses répressions, « tous malsfaiteurs justement enquérit ; XIIe trestouz à mort les metit et à leur husserie les pendoit, etc. » Il est inutile de dire que tout cela est du roman, attestant seulement la fécondité de l'imagination de notre chroniqueur. On peut lui accorder que Notger a sévi contre les brigands, puisque toutes les sources le disent ; mais ces brigands sont les membres de l'aristocratie féodale, et non de pauvres diables courant les bois et les champs pour détrousser les passants.

à l'horizon, et plus d'un évêque de Liège eût pu dire ce qu'au rapport de Suger, Philippe I, roi de France, disait à son fils Louis VI en lui montrant la tour de Montlhéry : « Voilà une tour qui m'a fait vieillir dans les inquiétudes ; jamais elle ne m'a permis de goûter une vraie paix (1) ». Du haut de la montagne inaccessible dont les parois descendaient presque verticalement dans la rivière, et abordable seulement par l'isthme étroit qui, du côté du nord, la rattachait au plateau, le château de Chèvremont se dressait comme une menace perpétuelle à l'horizon. Cette vaste et puissante forteresse n'était pas antérieure à l'époque mérovingienne; selon toute apparence, elle avait été bâtie par Pépin d'Herstal; au VIIIe et au IXe siècle, elle portait encore le nom de Château-neuf *(Novum Castellum)*. Dans son enceinte était comprise une église Sainte-Marie, desservie par un corps de chanoines réguliers; les rois francs, à partir de Pépin, se plurent à l'enrichir de leurs libéralités (2). Grifon y fut enfermé en 741 par son frère Carloman (3); l'empereur Lothaire I y résida en 854 et Lothaire II en 862 (4). Dans les premières années du Xe siècle, Chèvremont, (c'est le nom qui dès lors vient remplacer l'appellation de Château-neuf) (5) passa aux mains des ducs de Lotharingie, qui prirent dans nos contrées la place des rois et occupèrent leur domaine. En 922, le château est occupé par le duc Giselbert (6), et, après sa mort tragique en 939, nous y voyons sa veuve réfugiée. Quelque temps après, les derniers tenants de la cause de Giselbert en étaient expulsés par le comte Immon, qui, paraît-il, garda la place et qui, révolté à son tour, y tint bon en 960 contre saint Brunon (7). Comme, peu de temps après, il se récon-

(1) Suger, *Vie de Louis le Gros*, éd. A. Molinier, p. 18.

(2) V. ci-dessous, p. 51, note 1.

(3) *Annales Einhardi* a. 741 : in Novo Castello, quod juxta Arduennam situm est.

(4) Martène et Durand, *A. C.*, t. I, col. 138 et t. II, col. 27.

(5) La plus ancienne mention de l'*abbatia Capræmons* est dans un diplôme de Zwentibold en 897 ; on y voit aussi son identité avec *Novum Castellum;* v. Lacomblet t. I, p. 42. Cf. *Miracula sancti Remacli*, p. 440, et deux diplômes de Louis l'Enfant en 902 et 910 dans Lacomblet, I, pp. 44 et 47.

(6) Flodoard, *Annales*, p. 371 ; Cf. Richer, I, 39, p. 580.

(7) Flodoard, *Annales*, p. 405.

cilia avec l'empereur, et qu'on avait appris à connaître à la fois et son habituelle fidélité et le danger qu'il y avait à l'aliéner, nous devons croire qu'il aura conservé la paisible possession de ses biens, et que Chèvremont ne lui aura pas été enlevé. Nous savons qu'il vivait encore en 968 : c'est donc à tout le moins jusqu'à cette date que le château sera resté entre ses mains (1).

La forteresse passait pour imprenable, et non sans raison, car les flancs abrupts de ses rochers et les parois massives de ses murailles avaient bravé plus d'un ennemi. En 882, les moines de Stavelot, fuyant la fureur des Normands, y avaient trouvé un refuge avec les reliques de leur saint (2). En 922, le duc Giselbert y avait tenu tête au roi Charles le Simple (3), en 939, il y avait soutenu l'effort des armées du roi Otton le Grand (4), et depuis lors, comme on vient de le voir, les armes royales l'avaient vainement assiégé à plusieurs reprises : on n'avait pu s'en rendre maître que par la ruse (5). Telles étaient les annales militaires de la redoutable forteresse (6).

(1) Voir G. Kurth, *Le comte Immon (BARB.* IIIe série, t. XXXV, 1898, p. 332).

(2) *Mir. s. Remacli*, p. 440.

(3) Voir la note 6 de la page précédente.

(4) *Continuat. Reginonis*, Widukind, II, 22 , p. 444 ; Cf. Liutprand, *Antapodosis*, IV, 33, p. 326.

(5) Widukind, II, 28, p. 445.

(6) Comme on pouvait s'y attendre, Chèvremont a eu de bonne heure son histoire légendaire. Une vie de sainte Begge qui semble du XIIe siècle, et qui parle de Chèvremont comme n'existant plus (voir les imprécations de la sainte à la poterne par où elle s'enfuit du château : jam in æternum non exeat aut ingrediatur quisquam transiens per te. Quod postmodum etiam compertum est) veut qu'Anségise y ait demeuré avec sa femme sainte Begge, et y ait été assassiné par son fils adoptif Gunduinus (*Vita S. Beggae* dans Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. V). Cette légende, dont l'historicité est admise, avec quelque hésitation, par M. J. Demarteau (*Notre-Dame de Chèvremont*, nouvelle édition, Liège, 1888, pp. 9-17) n'a pas suffi à Jean d'Outremeuse. Pour lui, le château de Chèvremont a été bâti par Sedros, roi de Tongres, t. I, pp. 244), saint Materne y bâtit les églises Notre-Dame et Saint-Jean et mit vingt chanoines dans chacune (I, 532) ; saint Martin de Tongres porta ce nombre à trente dans chacun des deux sanctuaires (II, 37) ; saint Domitien bâtit au pied du château la chapelle des ss. Cosme et Damien (II, 236) ; saint Monulfe acheta le château de Chèvremont avec Malines et Jupille, pour la somme de mille livres, au duc Guyon d'Ardenne, son parent, descendant des anciens rois de Tongres, qu'il rencontra auprès du lit de malade de son père à Dinant.

Dès son avénement, nous voyons Notger se préoccuper de ce qu'on pourrait appeler la question de Chèvremont; je crois en trouver la preuve dans le fait suivant. Il était à peine depuis quelques mois sur le siège de saint Lambert qu'un acte impérial, daté de Pavie le 1er août 972, faisait don à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle de l'abbaye de Chèvremont, c'est-à-dire de l'église annexée au château et comprise dans son enceinte (1). L'intention ici est transparente. L'octroi de l'abbaye de Chèvremont à une église étrangère, s'il n'équivalait pas à la sentence de mort du château, en était au moins le prélude. Notger n'avait pas perdu son temps, et ce simple diplôme, où son nom n'est pas même prononcé, témoigne éloquemment, et de son crédit auprès de l'empereur, et de la singulière énergie de sa volonté. Pour le reste, il pouvait attendre, et préparer tranquillement le coup suprême qu'il se proposait de porter à la bastille féodale.

Jean d'Outremeuse a évidemment assisté à l'entrevue; il nous reproduit les propos échangés et les clauses du marché (II, 253). Mais il faut renoncer à suivre l'inventif conteur pour ne pas allonger cette note, et pour dire quelques mots d'un autre conteur plus moderne, aussi inventif et moins amusant. Ferdinand Henaux veut que le château ait été une véritable ville, une « bonne ville », comme il dit (*BIAL*, I, pp. 50-51). Son argument principal est le passage de Widukind qui, à deux reprises (II, 22 et 23) donne le titre d'*urbs* à Chèvremont. Mais en quoi ce chroniqueur qui écrit sur les bords du Wéser peut-il infirmer le témoignage unanime des écrivains liégeois parlant de leur pays? Si Henaux avait connu l'historiographie du Xe siècle, il aurait su que les écrivains saxons donnent régulièrement à des châteaux le nom d'*urbs* et même de *civitas*. De même fait Thietmar de Merseburg, III, 6 (4), qui donne le nom de *civitas* au château de Boussoit-sur-Haine, (v.ci- dessous, p. 58.) Cf. Rietschel, *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 43; Keutgen, *Untersuchungen über den Ursprung der deutschen Stadverfassung*, Leipzig, 1895, p. 47.

(1) Sickel, *DO. I*, p. 569. L'abbaye de Chèvremont (*ecclesia Sanctae Mariae, cellula Sanctae Mariae, abbatia Capraemons, Kivermunt, monasterium Capraemons*) paraît être contemporaine du château; elle tenait des donations de Pépin d'Herstal mais ne pouvait pas exhiber son diplôme, tout comme Saint-Hubert en Ardenne. Elle reçut des libéralités de Charlemagne (779), de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire I (844), de Zwentibold (897), de Louis-l'Enfant (902, 910) et d'Otton-le-Grand (947). C'était, comme Saint-Hubert, un établissement de chanoines réguliers; on connaît deux de ses abbés : Ermenhardus en 779, Lothaire en 844. (V. Lacomblet, t. I, pp. 1, 26, 42, 44, 47, 98.)

Une autre difficulté, et d'un caractère beaucoup plus urgent, réclama toute la sollicitude de Notger dès les premiers jours de son avénement : c'était la situation critique de l'abbaye de Lobbes. Cette grande maison monastique, qui faisait partie du diocèse de Cambrai, relevait au temporel des évêques de Liège, depuis la donation que l'empereur Arnoul en avait faite, en 888, à l'évêque Francon. Elle avait un domaine immense, qui comprenait en 868-869, lorsque fut dressé son polyptyque, un total de 174 villages, avec le château de Thuin qui lui servait de forteresse et de refuge (1). Ses abbés se glorifiaient d'avoir eu, au VIIIe siècle, le rang et le titre d'évêques (2). Livrée successivement, pendant le IXe siècle, à des abbés laïques de famille princière, elle avait vu sa prospérité religieuse et matérielle déchoir en même temps sous des chefs aussi indignes que Hubert, beau-frère de Lothaire II, Carloman, fils de Charles-le-Chauve, et Hugues, bâtard de Lothaire II (864-885). Les évêques de Liège, devenus les héritiers de ces déprédateurs sans conscience, n'avaient qu'en partie fermé les plaies. Se considérant, de par la donation du roi, comme les abbés du monastère, ils l'avaient gouverné par des prévôts, et pris pour eux la moitié de ses revenus (3). Cette situation dura environ un siècle, et, au témoi-

(1) Voir ce polyptyque dans Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. I, p. 418. Je donne le chiffre de cet auteur, p. 175; moi-même, j'étais arrivé à celui de 194 en énumérant les noms repris dans le polyptyque. Le traité *De Fundatione et lapsu monasterii Lobiensis*, qui est de la fin du XIIe siècle, donne un total de 153, mais dans le diocèse de Liège seulement : possidebat enim ecclesia Lobiensis villas ad centum quinquaginta tres in dioecesis pagis. (*MGH*. t. XIV, p. 550).

(2) *De Fundatione et lapsu*, p. 555 *infra*.

(3) Voir le diplôme d'Arnoul de Carinthie du 15 novembre 889 : ut medietate ejus abbatiæ, quam Hucbertus abbas, ut nunc scimus, plus cupiens præesse quam prodesse, monachis solum reliquerat, reliqua utilitati regis genitoris nostri serviturus, ipsa prædicta medietate monachi nunquam priventur (Vos, t. I, p. 427). Ce texte semble altéré. Le *Fundatio monasterii Lobbiensis*, (p, 545) œuvre du prieur Hugues, dit, sans doute d'après cette charte : Franco... abbatiam Lobbiensem petit et accipit, mediam partem reddituum relinquens monachis, aliam vero retinens sibi et posteris p. 545). De même parle le *De Fundatione et Lapsu*,(p. 550), qui dit que Francon garda dans sa part le château de Thuin.

gnage des écrivains du lieu, elle fut désastreuse pour la discipline et pour la prospérité de l'abbaye.

Tout fut à vendre sous des prélats comme Richaire et Farabert, qui, bien qu'ayant été moines eux-mêmes, gouvernèrent dans un sens bien peu monastique (1). Les choses en vinrent à un état de crise aiguë lorsque l'évêque Baldéric I eut envoyé de Gembloux le prévôt Erluin, qui, déjà suspect à cause de son origine étrangère et de son accointance avec le comte Régnier de Hainaut, se rendit bientôt odieux aux moines de Lobbes par sa sévérité outrée. Erluin, vénéré comme un saint à Gembloux, faillit laisser la vie sous les coups de ses religieux exaspérés, qui lui arrachèrent les yeux et lui coupèrent la langue. Ces choses se passaient vers 958 (2). Instruit par de pareilles expériences, et pacifique en toutes choses, Eracle avait rendu à Lobbes ses abbés, et cet acte, en y affermissant l'autorité, y avait ramené le calme (3). L'abbé Alétran avait eu un règne paisible et prospère, et l'abbatiat de son successeur Folcuin avait commencé sous les meilleurs auspices, lorsque le retour au pays d'un ancien moine de la maison, le fameux Rathier, déchaîna de nouveaux orages. L'évêque détrôné voulut se refaire un petit royaume dans ce coin de terre qui avait été l'abri de sa jeunesse; il y eut bientôt son parti, il parvint, à ce qu'il paraît, à gagner Éracle lui-même, et l'abbé Folcuin n'eut plus qu'à céder le terrain à son remuant rival, qui s'installa aussitôt à Lobbes comme dans son héritage (4).

(1) Folcuin, c. 19 et 21, pp. 63 et 64.

(2) Folcuin. c. 26, p. 70. Cf. un fragment de la supplique d'Erluin à Otton I, où il parle de sa mutilation, cité par Hampe, *Neues Archiv*, t. XXIII (1898) p. 387.

(3) Hic (Evracus) domnum Aletrannum in Laubiis præfecit abbatem. Folcuin, c. 27, p. 69. Cf. le *Compendium* manuscrit de Lobbes, cité par Vos, t. I, p. 283, n. 2.

D'autre part, le *Vita Notgeri* attribue à Notger le mérite d'avoir rétabli à Lobbes la dignité abbatiale : In qua (Lobiensi ecclesia) etiam abbatem constituit, quia visum est ei quod episcopalis sollicitudo, que debebatur pluribus, non satis expedita esset ad vacandum monachis in cotidianis oportunitatibus.

(4) Folcuin, c. 28, p. 70. Vos, t. I, p. 257, voudrait faire croire que ce récit de Folcuin est faux, mais lui-même en accepte la partie qui lui convient, à savoir l'expulsion de Folcuin et son remplacement par Rathier.

Les choses en étaient là lorsque Eracle mourut, laissant à Notger une situation aussi embrouillée à Lobbes qu'à Liège. Mais Notger était à la hauteur de toutes les difficultés. La pacification de Lobbes semble être devenue le premier objet de son activité épiscopale. S'adjoignant une commission qui comprenait, outre quelques moines de Lobbes, les abbés Werinfrid de Stavelot et Heribert de Saint-Hubert, il vint lui-même à l'abbaye pour faire une enquête sur l'origine des troubles. Il ne lui fut pas difficile de la constater, mais il ne devait pas être aussi facile de la faire disparaître. Par quel prodige d'adresse et d'énergie parvint-il, non seulement à réconcilier les moines avec leur abbé, mais encore à décider Rathier à lâcher prise? On ne sait, mais il faut considérer comme un vrai triomphe du génie de Notger d'avoir à tel point apprivoisé ce naturel amer, qu'il se réconcilia avec Folcuin et qu'il se retira de bon gré à l'abbaye d'Aulne. L'abbé reprit possession de son autorité; il nous a raconté lui-même, avec un accent de reconnaissance mêlé d'admiration, tout ce qu'il dut à l'évêque animé du véritable esprit de Dieu (1). En effet, à partir de cette heureuse intervention de Notger, l'ordre ne fut plus troublé à Lobbes, et cette belle abbaye eut désormais des jours de prospérité et d'éclat qu'elle n'avait pas encore connus auparavant. En 973, à la demande de Notger, le nouveau souverain, Otton II, de résidence à Aix-la-Chapelle, fixa la situation de l'abbaye et la prit sous sa protection. La charte impériale consacra les mesures réformatrices de Notger et attesta en même temps que son crédit n'était pas moindre auprès du fils d'Otton I qu'il ne l'avait été auprès du père (2). Au reste, le voyage de Lobbes n'avait pas été sans heureux fruits pour l'évêque lui-même, s'il est vrai, comme on l'a supposé, qu'il fit à cette occasion la connaissance de Heriger (3).

Tous ces soins consacrés au bien de son diocèse n'empêchèrent pas Notger de se trouver, le 17 septembre, au

(1) Folcuin, c. 28, p. 70.
(2) Sickel, *D O. II*, p. 63.
(3) Voir Devaulx, t. II, p. 14.

concile national d'Ingelheim, où presque tous les évêques du royaume d'Allemagne étaient réunis autour d'Otton I revenant d'Italie. Son nom figure au bas des actes de cette assemblée, sur laquelle nous ne sommes d'ailleurs informés que par un document de valeur douteuse (1).

Ainsi, depuis la mi-avril, date de sa consécration, jusque vers la mi-septembre, c'est-à-dire, en l'espace de cinq mois, le prince avait mis la main, avec un remarquable succès, aux affaires les plus épineuses de sa principauté, et l'évêque avait participé aux préoccupations de l'Église d'Allemagne. En ce court espace de temps, il avait, selon les paroles de son biographe, *démoli et édifié, arraché et planté*. On pouvait attendre beaucoup d'un pareil début.

(1) Sickel, *D O. I*, p. 575. Cf. Hefelé, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 631.

CHAPITRE V.

NOTGER AU SERVICE D'OTTON II.

Si nous avons pu, dans les pages qui précèdent, retracer au moins en partie la première année du pontificat de Notger, ce n'est là qu'une heureuse exception : les sources ont oublié, le plus souvent, de dater les principaux faits par lesquels s'est manifestée sa vaste activité, et nous devrons nous contenter, en général, de les classer dans un ordre logique. L'ordre chronologique n'apparaît que dans ceux de ses actes qui ont été consacrés au service des princes, parce que ceux-là nous sont connus par des diplômes et par d'autres documents datés. Cette différence dans le degré de précision des dates de la carrière de notre héros nous oblige à partager en deux parties le tableau de sa vie : dans la première, nous exposerons au jour le jour sa participation aux affaires de l'Empire; dans la seconde, nous grouperons sous quelques rubriques générales ses actes de gouvernement et d'administration. Il sera facile au lecteur de constater que cette division n'est pas purement formelle : tout au contraire, elle correspond bien exactement à la réalité. Entre le rôle du vassal d'Empire et celui de prince de Liège, il y a une telle ligne de démarcation, qu'on pourrait presque étudier séparément chacun d'eux sans rencontrer l'autre.

Sous les empereurs de la maison de Saxe, un évêque était, pour ainsi dire, un gouverneur de province. Il était commis par le prince à la garde des intérêts royaux dans sa région. Il avait pour tâche d'y faire respecter

l'autorité de son maître, de l'informer de tout ce qui s'y passait, d'y combattre par tous les moyens, et au besoin par la force, les ennemis de la couronne. Il continuait d'ailleurs de faire partie de la cour, bien que relégué à un poste éloigné. Il y devait paraître à intervalles périodiques, en qualité de grand vassal fidèle. Il avait aussi l'obligation d'accompagner le prince dans ses expéditions, à moins d'empêchement légitime, et d'y mener les hommes de ses fiefs. Tout cela lui créait des obligations qui n'étaient pas toujours compatibles avec ses devoirs spirituels. Mais, lorsqu'il y avait conflit, c'était ces derniers qui passaient à l'arrière-plan : l'évêque était vassal avant d'être pasteur.

Il faut connaître cette situation si l'on veut se rendre compte du tableau que nous allons dérouler sous les yeux du lecteur dans ce chapitre et dans les trois suivants. Mais il faut en même temps se souvenir qu'il ne fait connaître qu'un des aspects de la carrière de Notger, et n'apprécier celle-ci que lorsqu'on aura envisagé l'autre.

Notger, on l'a vu, occupait depuis une année son siège épiscopal lorsque son bienfaiteur, Otton I, mourut le 7 mai 973. Il ne paraît pas qu'il ait reçu à Liège même la visite du jeune Otton II, ce prince, associé au trône du vivant de son père, n'ayant pas eu besoin de faire, comme nouveau souverain, la tournée des diverses provinces de son royaume (1). Mais, du 21 au 26 juillet 973, nous trouvons Otton II à Aix-la-Chapelle, où Notger vint lui faire sa cour, et d'où, à la requête de l'évêque, il émit le diplôme confirmant l'immunité de l'abbaye de Lobbes. Dans ce document, le souverain parle de Notger en termes fort élogieux; il l'appelle le soutien et l'auxiliaire de ses volontés, et l'on voit que ce sont les deux impératrices, Adélaïde et Théophano, qui ont fait au prélat l'honneur d'intervenir en faveur de sa demande (2).

Notger eut bientôt l'occasion de montrer que son jeune maître n'avait pas fait de lui un éloge exagéré. La mort d'Otton I avait rendu courage, un peu partout, aux vas-

(1) Uhlirz, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Otto II und Otto III*, t. I, p. 32.

(2) Sickel *DO. II*, p. 63. Nostræ voluntatis fautor simul et adjutor.

saux rebelles, et notamment, en Belgique, à la remuante famille de Régnier au Long Col. Les deux arrière-petits-fils de ce dernier, Régnier IV et Lambert, étaient rentrés en Lothier dès l'automne de 973, et avaient vaincu et tué, dans une bataille livrée à Péronne près de Binche, Garnier et Rainald, auxquels Otton I avait donné une partie de leurs biens confisqués (1). Après cela, les deux frères s'étaient solidement établis dans le château-fort de Boussoit-sur-Haine (2). Il importait pour le prestige du nouveau règne et pour la sécurité du Lothier que cette entreprise fût enrayée sans retard. Malgré l'hiver — on était en janvier — Otton accourut et mit le siège devant le château de Boussoit. Les deux frères, désespérant de résister, se résignèrent à capituler. Maître de la place, Otton la livra aux flammes et emmena ses prisonniers en Saxe (3). Le 21 janvier 974, Otton était encore à Boussoit, d'où il délivra, à cette date, un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand (4).

Il est fort probable que Notger avait accompagné l'empereur en Hainaut avec les contingents liégeois. Prince d'empire, il n'était pas seulement tenu de participer à une expédition qui avait lieu sur ses frontières, il était encore intéressé à voir la paix régner dans un pays si voisin. Il devait, de plus, tenir grandement à la soumission de la famille de Régnier, qui tyrannisait son abbaye de Lobbes. En 954, lorsque les moines, fuyant l'invasion des Hongrois,

(1) *Annales Laubienses* et *Annales Leodienses*, 17. *Annales S. Jacobi Leodiensis*, 637; Sigebert de Gembloux, *Chronicon* a. 973. p. 351; *Gesta epp. Camerac.* I, 95, p. 440.

(2) Les sources ne nous permettent pas de dire avec une absolue certitude si c'est Boussoit près de Mons ou Boussu près de Saint-Ghislain. Ces deux localités sont l'une et l'autre sur la Haine (super Hagnam); la forme moderne du nom de l'un et de l'autre peut également dériver du nom ancien *(Buscud, Bussud, Bosuth, Boscuht, Bosgut)*; toutes deux ont un château d'antiquité immémoriale, et la situation géographique de chacun lui permet d'avoir été le théâtre de la lutte. Mais Boussoit, étant situé près de Péronne, semble mériter la préférence. Cf. Lot *o. c.*, p. 78 note 4, à l'opinion duquel je me rallie et Uhlirz, *o. c.* t. I, p. 46, dont les raisons linguistiques pour préférer Boussu sont sans valeur.

(3) *Gesta epp. Cam. l. c.*; Thietmar de Merseburg, III, 4; *Annales Weissenburgenses; Annales Altahenses Majores.*

(4) Sickel, *DO. II*, p. 82 (nº 69). Sur toute cette guerre, cf. Lot *o. c.* pp. 78-79.

avaient voulu se réfugier au château de Thuin, Régnier III les avait empêchés de fortifier cette citadelle, quoiqu'elle fût leur propriété (1). Pour toutes ces raisons, nous croyons probable que Notger assista à la reddition du château du Boussoit, avec son confrère Theudon, évêque de Cambrai, dont la présence y est attestée (2).

C'est pendant le siège de Boussoit que semblent s'être noués, entre Otton II et l'abbaye de Saint-Bavon, des relations très intimes, qu'il y a lieu d'exposer. Gand était un poste stratégique de la plus haute importance; selon que les comtes étaient les amis ou les ennemis de l'empereur, ils défendaient ou ils menaçaient l'extrémité occidentale de l'Empire, et, de cette forteresse qui dominait le cours de l'Escaut, ils pouvaient, en s'alliant avec les rebelles du Lothier, toujours sûrs de l'appui de la France, devenir un sérieux danger (3). Il était donc de bonne politique, pour les empereurs, de se ménager des intelligences du côté de la Flandre. Or, il se trouvait précisément que l'abbaye de Saint-Bavon à Gand avait besoin de son appui. Womar, qui gouvernait cette maison ainsi que celle de Saint-Pierre au Mont-Blandin, s'était déjà adressé précédemment à l'empereur Otton I, en le priant de restituer à Saint-Bavon des biens que l'abbaye possédait dans l'Empire, aux *pagus* de Campine, de Brabant,

(1) Folcuin, c. 25, p. 66.

(2) *Gesta epp. Cameracc.* I, 95, p. 440.

(3) La légende qui veut qu'Otton I ait fait en 946 une expédition en Flandre pour punir le comte Arnoul, se soit emparé de Gand, ait creusé le Ottegracht ou Fossé d'Otton et enlevé à la couronne de France tout le pays situé à droite de ce fossé, qu'il aurait confié à un Saxon du nom de Wichmann, est absolument controuvée. Elle ne repose que sur le témoignage sans autorité du chroniqueur Jean de Thielrode, qui écrivait dans les dernières années du XIIIe siècle. Voici le passage : Otto imperator de Scaldi fossatum ante pontem Sancti Jacobi usque in mare extensum a nomine suo Ottingam nominavit, quo regni Francorum et imperii orientalium fines determinavit etc. Van Lokeren, *Chronique de Saint-Bavon à Gand, par Jean de Thielrode*, Gand, 1835, p. 10 ; *MGH*, t. XXV, p. 563. Sur cette légende, admise jusque dans les derniers temps par tous les historiens, v. A. De Vlaminck, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, IIe série, t. I, pp. 126-178 (1868) ; *Messager des Sciences historiques*, 1876, pp. 158-165 ; le même, *MARB*, collection in-8°, t. XLV, pp. 69-76 ; Wauters, *BARB*, IIIe série, t. *XI*, pp. 165, t. LX, 1 (1890), p. 138-139.

de Hesbaye, de Ryen et ailleurs encore. Otton I avait accueilli cette demande en principe, mais, prévenu par la mort, il n'avait pas eu le temps de faire dresser un acte en règle. Womar profita de la présence d'Otton II dans le pays pour renouveler sa demande, à laquelle l'empereur s'empressa de faire droit par son diplôme daté de Boussoit le 21 janvier 974. L'abbaye témoigna sa reconnaissance à l'empereur en le recevant dans sa communauté de prières, faveur spirituelle très appréciée à cette époque (1). Et elle n'eut qu'à se féliciter, par la suite, de s'être procuré un confrère de cette importance : trois autres diplômes impériaux, datés, les deux premiers de 976, le dernier de 977, lui apportèrent, avec la confirmation de ses privilèges, la restitution de plusieurs domaines qui lui avaient été enlevés, entre autres celui de Wintershoven en Hesbaye, détenu pour lors par un des propres chapelains de l'empereur (2).

Il n'est pas douteux que le soin des graves intérêts de son abbaye n'ait amené au camp devant Boussoit l'abbé de Saint-Bavon en personne, et qu'à cette occasion, Notger n'ait fait la connaissance de ce dernier. C'est, en effet, peu de temps après l'expédition d'Otton II en Hainaut que l'évêque de Liège, sollicité par l'abbé, consentit à écrire pour lui l'histoire de saint Landoald, dont les moines de Saint-Bavon venaient de transférer les reliques de Wintershoven à Gand (3).

Le dévouement que Notger avait montré à l'empereur au cours de la campagne de Hainaut ne devait pas tarder à

(1) Voir *Translatio s. Landoaldi* dans *AA. SS.* t. III de mars, p. 43 B : Ottonis imperatoris junioris, qui tunc temporis visus est obtinere nostræ consortium konfraternitatis. Et *Vita, Appendix*, 12 p. 42 C : Imperator noviter in fraternitatem fratrum susceptus. *Annales S. Bavonis ad ann.* 983, p. 188 : Secundus Otto, imperator Romanorum, qui societatem fraternitatis fratrum Gandensis cœnobii desideranter adeptus fuerat.

(2) Voir les diplômes impériaux dans Sickel, *DO. II*, pp. 82, 141, 142, 166. Saint-Bavon était-il en Flandre ou en Lotharingie, c'est-à-dire en France ou en Allemagne? Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. I, p. 39, expose avec sagacité les raisons qui plaident pour la dernière hypothèse.

(3) Voir plus loin,

recevoir sa récompense. Dans les derniers jours de juin de la même année, Otton II, se trouvant à Erfurt, émit un diplôme par lequel il confirmait à l'évêque de Liège la possession du marché et de la monnaie de la ville de Fosse (1).

Mais on n'en avait pas fini avec Régnier et Lambert. Réfugiés en France, ils se préparaient à un nouvel assaut contre le Lothier. Le roi Lothaire les appuyait sous main : dans son ardent désir de remettre ce pays sous l'autorité de la France, il croyait devoir encourager toutes les tentatives destinées à y ébranler le pouvoir des rois allemands. Deux grands seigneurs de son royaume, son propre frère Charles et Otton de Vermandois prêtèrent leur concours aux exilés. Ainsi renforcés, Régnier et Lambert avaient couru assiéger dans Mons Arnoul et Godefroi, qui gouvernaient le Hainaut pour le compte d'Otton depuis la mort de Garnier et de Rainald. Les assiégés firent une sortie le 19 avril 976, jour du mercredi saint, et un sanglant combat fut engagé entre eux et les envahisseurs. Godefroi fut blessé dans la rencontre; Arnoul s'enfuit à bride abattue, mais il ne paraît pas que la bataille ait eu un résultat décisif (2). La frontière de l'empire restait compromise toutefois, et plus menacée que jamais par les intrigues et les entreprises du parti français.

Dans ces conjonctures, Otton II se résolut à une mesure qui eût pu paraître téméraire, si elle n'avait été inspirée par une profonde connaissance des hommes et des choses : il confia le duché de Lothier, alors vacant, à ce même Charles de France qui venait de le ravager et qui, frère du roi Lothaire, avait été jusque là l'instrument le plus actif des visées

(1) Sickel *DO. II*, p. 100. Chapeaville, qui a publié le premier cet acte, le date erronément de 994 (*Gesta Episcop. Leod.* t. I, p. 208) et il a été suivi par Lünig, *Spicilegium*, t. II, p. 490 et par Wauters, *Table*, t. I, p. 427. Mais déjà Bucher avait rectifié l'erreur en invoquant les notes chronologiques du diplôme lui-même (Chapeaville, appendice de l'o. c., ad ann. 974). Fisen l'avait suivi et complété p. 168; ils ont été suivis par Borgnet, *Cartulaire de Fosses*, par Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de S. Lambert* t. I, p. 18, par Stumpf, par Wauters, se corrigeant lui-même, *Table, supplément*, t. VII, p. 107. Sickel, *Erläuterungen*, pp. 110 et 117 expose les raisons qui lui font adopter la date de 974.

(2) *Gesta epp. Camerac.* I, 96, p. 440; *Annales Laubienses* et *Annales Leodienses* p. 17; Flodoard, *Continuat.* p. 407.

de ce dernier (1). Charles était jeune, entreprenant, ambitieux ; il souffrait d'avoir été écarté du pouvoir par son frère (2), qui ne lui avait pas même constitué d'apanage ; à tout prix, il cherchait à se faire une situation politique, et il ne pouvait espérer de la trouver en France. Quoi de plus habile, en pareille circonstance, que de l'attacher à la fortune de la maison de Saxe et de le brouiller définitivement avec son frère, en lui donnant à défendre les provinces que celui-ci convoitait le plus ? L'expédient réussit, et Charles de France devint le fidèle vassal d'Otton II. Si je raconte ces faits, c'est à cause de la part prépondérante qu'à mon sens y a prise Notger. Ce n'est pas un jeune souverain alors âgé de 23 ans au plus, inexpérimenté et sans connaissance spéciale du pays, qui aurait seul conçu un plan politique à aussi longue portée, et il n'y a pas de témérité à en faire honneur aux conseils de l'homme qui était le mieux en situation et pour l'élaborer et pour le faire adopter (3).

Lothaire ressentit vivement le coup qui venait de lui être porté : ardent et vindicatif, et, sans doute, poussé par les fils de Régnier (4), il rêva de se venger sans retard. Brusquement, sans avoir laissé transpirer rien de son projet, il apparut avec une armée en Lothier vers la fin de juin 978 et courut droit sur Aix-la-Chapelle, où résidait alors Otton II

(1) *Gesta epp. Cameracc.* I, 101, p. 443 ; Sigebert, *Chronicon*, a. 977, p. 362 ; Hugues de Flavigny dans Bouquet, VIII, 296.

(2) C'est dans ce sens qu'il faut entendre le *licet enim a fratre de regno pulsus sim* que Richer, IV, 9 met dans la bouche de Charles quand il brigue le trône après la mort de Lothaire. C'est se tromper que d'y voir que Charles aurait été exilé par son frère, comme fait M. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 88 et 91.

(3) M. Lot écrit p. 92 : « Peut-être est-il exagéré d'attribuer à l'empereur de profonds desseins politiques ; il n'agit peut-être ainsi que par faiblesse, pour se délivrer des tracas que lui causait incessamment la Lorraine (*lisez :* le Lothier). Qu'il fût dû à son habileté ou au hasard, le résultat n'en fut pas moins heureux pour l'Empire, etc. » Il serait vraiment étrange qu'une combinaison à la fois ingénieuse et hardie, et dont on reconnaît les résultats heureux, fût l'œuvre du hasard plutôt que des hommes de talent qui entouraient Otton II : j'imagine qu'ils savaient aussi bien que nous ce qui convenait à leur maître.

(4) Sur ce point, voir *Annales Altahenses Majores* a. 978 et cf., par contre, Mathaei, *Die Haendel Otto I mit Lothringen und Frankreich*, Halle s. S. 1882, p. 15.

avec sa femme Théophano, qui était enceinte. La nouvelle de l'arrivée du roi de France tomba comme un coup de foudre sur la ville impériale. Otton, d'abord, n'en voulut rien croire, puis, forcé de se rendre à l'évidence, il s'enfuit précipitamment à Cologne, abandonnant ses bagages et ses tables encore dressées. Le roi de France put impunément ravager le pays et se donner la satisfaction de manger le dîner préparé pour son adversaire. Il en eut une seconde, plus vive encore, qui consista à retourner du côté de la Germanie l'aigle qui surmontait le palais de Charlemagne. Trois jours après cette démonstration, et sans avoir rien fait pour justifier ce symbole de ses conquêtes futures, il reprenait le chemin de la France (1).

Quel avait été le but de cette singulière expédition? Incontestablement, Lothaire voulait mettre la main sur la personne d'Otton II, qu'il savait alors aux confins de son royaume : ce qui le prouve, c'est que, n'ayant pas réussi à s'emparer de lui, il repartit aussitôt. S'il ne le poursuivit pas jusqu'à Cologne, c'est apparemment parce que, comptant faire un coup de main, il n'avait pas amené assez de troupes pour tenir la campagne. Il ne faut pas ajouter foi aux assertions de Richer, d'après lequel Lothaire s'était fait accompagner d'une armée de 20,000 hommes : un pareil rassemblement de forces ne pouvait avoir lieu, à cette époque surtout, sans de longs préparatifs, dont on n'aurait pas manqué d'avoir vent en Allemagne, et l'extrême désarroi qui régna à Aix-la-Chapelle, lorsqu'on y apprit l'équipée du roi de France, dément implicitement l'hypothèse d'une expédition en règle (2).

Nous ne nous serions pas occupé de cet incident héroïcomique, si Notger n'avait dû s'y trouver impliqué. C'est

(1) Richer III, 68-71. *Gesta epp. Cameracc.*, I, 97, p. 440 ; Alpert, *De episcopis Mettensibus*, I, p. 697 ; *Annales Altahenses* a. 978 ; *Annales Laubienses* et *Annales Leodienses*, p. 17 ; Thietmar de Merseebourg, III, 6.

(2) Cf. Kalckstein, *Gründung des französischen Königthums unter den Kapetingen*, Leipzig, 1877, p. 341, n. 1 et Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 93, qui trouve le chiffre de Richer exagéré. Richter, *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter*, III, p. 130, croit qu'il n'y a aucune raison pour le révoquer en doute. Quant à Giesebrecht, *Kaiserzeit*, t. I, p. 551, il parle de 30,000 hommes, ce qui n'est peut-

son pays que traversait l'armée des envahisseurs, et s'il n'a pu prévenir en temps utile son souverain de ce qui se préparait contre lui, c'est une preuve de plus du caractère soudain et imprévu de l'attaque. Comme aucun chroniqueur liégeois n'en a conservé le souvenir, et qu'il ne devait être ni dans le plan ni dans l'intérêt de l'envahisseur de perdre du temps à soumettre des villes, au risque de laisser échapper le prince allemand qu'on voulait surprendre, il est assez vraisemblable que Lothaire aura pris un chemin qui ne passait pas par Liège. Il n'aura eu qu'à suivre la chaussée romaine qui, de Bavay, court à travers les plaines du Hainaut et de la Hesbaye, et se dirige sur Cologne en passant par Tongres et Maestricht. En la quittant à partir de cette dernière ville, on était au bout de quelques heures à Aix-la-Chapelle. C'était le chemin que suivirent, en sens inverse, tous les envahisseurs de la Gaule septentrionale; récemment encore, en 954, il avait conduit les Hongrois au cœur du Lothier (1).

Liège fut donc probablement épargnée par l'incursion française; mais, en revanche, les campagnes de la Hesbaye durent souffrir cruellement de ce passage d'une armée ennemie qui n'avait rien à ménager. Il y eut sans doute quelque résistance à certains endroits, car nous savons qu'un homme de l'armée du roi de France périt en 978 « dans la guerre de Hesbaye » (2). On sait comment, dès le mois d'octobre de la même année, Otton rendit à Lothaire l'étrange visite qu'il en avait reçue. Notger fut probablement de l'expédition, mais aucun chroniqueur ne parle de lui à cette occasion. On peut croire que la crainte du retour d'une pareille attaque, dans laquelle sa ville épiscopale ne serait plus épargnée, ne

être qu'une faute d'impression. Uhlirz, *Jahrbücher*, I, p. 107, reproduit sans commentaire le chiffre de Richer.

(1) Cf. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 93, note 3, qui défend le même itinéraire pour d'autres raisons non moins probantes, mais dont il n'y a pas lieu de faire état ici. Uhlirz, p. 107, croit que l'armée française aura passé la Meuse entre Liège et Maestricht, peut-être à Visé.

(2) C'est Tizekinus, père de saint Poppon, homme du pays de la Lys. *Vita Popponis*, c. 1, p. 295.

doit pas avoir peu contribué au projet de fortifier Liège, que nous le verrons réaliser au cours de son règne.

Désormais aussi, les yeux de l'évêque restèrent fixés sur la frontière française, où était le point le plus vulnérable de la monarchie ottonienne. Cambrai, qui aurait dû en être le boulevard occidental, était le sujet d'éternelles inquiétudes et le théâtre de troubles permanents. Les évêques y étaient à la merci des comtes, véritables tyrans locaux, qui se désintéressaient entièrement de l'Empire. On y avait eu, depuis le règne d'Otton I, une série de pontificats troublés, et Theudon, qui occupait le siège épiscopal depuis 972, avait été à la lettre le souffre-douleur de ses vassaux. Ce pauvre homme faible et naïf ne cessait de regretter sa chère église Saint-Séverin de Cologne, dont il avait été le prévôt, et se considérait comme un exilé en pays barbare : à la fin, n'y tenant plus, il abandonna son diocèse et revint mourir à Cologne. C'était en 979.

Notger avait bien des raisons pour se préoccuper du choix de son successeur. Non seulement il était, avec son collègue de Cambrai, le principal représentant de l'empereur en Lothier, mais il avait un intérêt direct à ce que Theudon fût bien remplacé : si l'on voulait préserver Liège des attaques du roi de France, c'est à Cambrai qu'il fallait la défendre. Ajoutons qu'à peine la mort de Theudon connue, le duc de Lothier était accouru, à la demande des comtes Godefroi et Arnoul, pour protéger la ville contre le roi de France. En réalité, il s'y était comporté en maître, et il fallait aviser sans retard. Malgré les rigueurs de l'hiver, Notger courut trouver l'empereur à Pœhlde en Saxe, où la cour passait les fêtes de Noël, et lui recommanda vivement son ancien élève Rothard (1). Déférant au vœu de son fidèle conseiller, l'empereur donna l'évêché de Cambrai au protégé de l'évêque de Liège (2). Rothard était de famille noble et semble avoir été populaire à Cambrai, où l'on avait demandé sa nomination à l'empereur. On espérait, dit le chroniqueur, que l'aménité du nouvel évêque adoucirait le peuple de cette ville ; en d'autres termes,

(1) *Gesta epp. Cam.* I, 102, p. 443 ; Anselme, c. 29, p. 265.
(2) *Gesta epp. Cam.* l. c.

on voulait rattacher plus étroitement à la cause de l'Empire une population dont la fidélité était peut-être branlante (1).

Rothard ne trompa point les espérances de son protecteur : un de ses premiers actes, ce fut la destruction du fort de Vinchy, construit à quatre milles de sa ville épiscopale par Eudes de Vermandois, qui menaçait de devenir le tyran de l'évêché (2). Rothard montrait de la sorte à son ancien maître Notger comment il fallait se comporter envers ces forteresses féodales. « C'est ainsi, dit un historien moderne, que la nomination de Rothard et l'échec de son neveu Eudes firent perdre à Lothaire toute influence sur ce pays de Cambrésis, qui s'enfonçait comme un coin dans son royaume (3) ». Le fait, dans tous les cas, atteste et le crédit dont Notger jouissait à la cour, et la perspicacité de son coup d'œil politique. Aussi voyons-nous son séjour auprès du souverain marqué par une nouvelle faveur accordée à son église; par un diplôme daté de Grona le 6 janvier 980, Otton II lui confirmait la possession de tous ses biens et la jouissance de l'immunité (4).

Il ne faudrait cependant pas exagérer, comme l'ont fait quelques-uns, la position que Notger occupait à la cour impériale, et la comparer à celle dont, grâce à d'éminents services, il devait jouir sous le règne suivant. Sans doute, nous le trouvons parmi ceux qui ont la confiance du roi ; toutefois, plusieurs personnages le dépassèrent en influence sous ce règne, et nous apprenons par les documents diplomatiques que ce furent Gisilher de Magdebourg, Pierre de Pavie et Thierry de Metz (5).

A partir des premiers jours de 980 jusqu'à la fin du règne d'Otton II (983), le nom de Notger disparaît d'ailleurs des diplômes impériaux. Nous voyons qu'il passa une bonne partie de l'année 980 dans son diocèse. Le 25 mars, il était à Lobbes, où il prenait des mesures pour assurer à cette abbaye

(1) Ibid. l. c.
(2) Ibid. c. 103, p. 443.
(3) Lot, p. 114.
(4) Sickel, *DO. II*, p. 238.
(5) Sur ce point, voir Kehr dans l'*Historische Zeitschrift*, t. LXVI, p. 415.

la paisible possession de certaines redevances (1). Peu de temps après, il assistait à un concile d'Ingelheim qui, sous les yeux de l'empereur, confirmait l'union des abbayes de Stavelot et de Malmedy, et précisait le privilège de la première en matière d'élections abbatiales (2). Selon toute apparence, il accompagna l'empereur à Margut sur le Chiers, où ce prince eut avec le roi de France une entrevue qui établit des relations pacifiques entre les deux souverains; c'était en mai. De là, il sera revenu avec l'empereur, que nous trouvons le 1er juin à Aix-la-Chapelle. Dans tous les cas, dès le 19 juin, il était de retour dans son diocèse, car c'est à cette date qu'il envoya à son ami, l'abbé Womar de Saint-Bavon, la vie de saint Landoald, dont les reliques venaient d'être transférées à Gand (3).

Nous ne sommes pas si bien renseignés sur l'emploi qu'il fit des années 981 et 982. Il n'accompagna pas le monarque en Italie, dans cette expédition fatale qui devait se terminer par le désastre de Rossano. Nous possédons un document de 980 ou 981, contenant l'énumération des soldats à cuirasse que l'empereur demandait aux divers princes ecclésiastiques et laïques. Les uns de ces grands vassaux devaient partir eux-mêmes avec leurs contingents, d'autres pouvaient se borner à les envoyer, et Notger est au nombre de ces derniers. « L'évêque de Liège, dit la circulaire impériale, enverra soixante hommes avec Herman ou Ammon (4). » Il est donc certain que Notger fut laissé à son diocèse pendant les années 981 et 982. Mais la catastrophe qui frappa les armées allemandes pendant cette dernière année devait déterminer de la part des princes un mouvement de loyalisme extraordinaire : la plupart, répondant à l'appel de leur souverain en détresse, accoururent se ranger autour de lui dans la diète qu'il réunit à Vérone pendant les premiers jours

(1) Voir le diplôme publié par Vos, t. I, p. 133.

(2) Voir Sickel, *DO. II*, p. 248 (diplôme impérial du 4 juin 980).

(3) Voir plus loin.

(4) Leodicensis episcopus LX mittat cum Hermanno aut Ammone. *Monumenta Bambergensia* dans Jaffé, *Bibliotheca Rerum germanicarum* t. V., p. 472. Sur la date du document, voir le même, p. 471.

de juin 983 (1). Notger, cette fois, se trouva au rendez-vous.

Ce fut là qu'il reçut de l'empereur la dernière marque de sa faveur : Otton lui conférait par diplôme du 5 juin 983 le droit de marché à Visé, en récompense, dit l'acte, de sa fidélité et de son dévouement éprouvés. Thierry de Metz et la duchesse Béatrice étaient intervenus, et c'est probablement Béatrice qui avait provoqué la donation, car c'est de ses mains que le droit de marché passait dans celles de l'évêque (2).

La diète de Vérone avait eu un double but : d'une part, elle devait rassurer les populations en leur montrant, au lendemain du revers, l'empereur inébranlable dans son attitude; de l'autre, il s'agissait de faire reconnaître Otton III, enfant encore, comme successeur de son père. Ce double but atteint, Otton II, appuyé surtout sur les milices italiennes, reprit la campagne contre les musulmans, pendant que les archevêques de Mayence et de Ravenne, auxquels, sans doute, se joignit Notger, menaient l'enfant royal en Allemagne pour le faire couronner à Aix-la-Chapelle. La cérémonie eut lieu le jour de Noël 989. Une fête joyeuse, à laquelle Notger dut assister en qualité d'évêque du diocèse (3), réunissait les princes et les prélats autour de leur jeune souverain, lorsqu'on reçut de Rome la triste nouvelle de la mort d'Otton II. Il disparaissait à l'âge de 28 ans, emporté par les fatigues, par les ardeurs d'un climat méridional et aussi par le chagrin que lui causaient ses revers, laissant le royaume dans la situation la plus critique, sous l'autorité d'un prince âgé de quatre ans.

(1) Voyez particulièrement Thietmar de Merseburg, III, 14, p. 766 et *Annales Magdeburgenses* ad. ann. 983, p. 157; et cf. Richter, *Annalen der Deutschen Geschichte im Mittelalter* III, p. 139, et Giesebrecht, *Deutsche Kaiserzeit*, t. I, p. 570.

(2) Sickel, *DO. II*, p. 365 : Propter supradicti Notkeri episcopi in omnibus extra domique spectatam fidem erga nostræ fidelitatis executionem.

(3) Daris, p. 284.

CHAPITRE VI.

NOTGER PENDANT LA MINORITÉ D'OTTON III.

La mort prématurée d'Otton II avait créé une situation des plus difficiles à son fils Otton III. Souverain de plein droit, en vertu de son sacre, il était censé régner en fait, le droit germanique ne connaissant pas les régences. Seulement, comme le règne d'un enfant n'est en réalité qu'une fiction juridique, il fallait bien que quelqu'un gouvernât pour lui pendant sa minorité, et ce quelqu'un, c'était évidemment celui qui se mettrait en possession de l'enfant royal. Pendant que les plus fidèles serviteurs de la maison ottonienne se ralliaient autour de la reine-mère et ne voulaient pas qu'on lui enlevât son fils, Henri de Bavière, le plus proche parent masculin du jeune roi, essaya de faire valoir ses prétentions.

Henri, que l'histoire connaît sous le nom de Querelleur, était à bon droit suspect aux loyalistes : il s'était soulevé à plusieurs reprises contre son cousin Otton II, qui avait fini par le destituer de son duché de Bavière et par l'envoyer en exil à Utrecht, où il vivait depuis cinq ans sous la garde de l'évêque Folcmar. Les plus perspicaces disaient que cet ambitieux et remuant personnage ne se contenterait pas de gouverner sous le nom de son jeune parent, mais qu'une fois maître de sa personne, il le mettrait à l'ombre et s'emparerait de la couronne royale. D'autres, au contraire, préoccupés exclusivement des dangers d'une tutelle

féminine et persuadés qu'il fallait au royaume menacé le concours d'un bras puissant, sensibles d'ailleurs aux arguments tirés de la proche parenté d'Henri, penchaient à le reconnaître comme l'arbitre du royaume.

Henri ne laissa pas aux partis le temps de peser et de discuter ses droits. A peine informé de la mort d'Otton II, il eut le talent de se faire mettre en liberté par l'évêque d'Utrecht, son gardien, puis, sans perdre de temps, il courut à Cologne, où il décida l'archevêque Warin à lui livrer la personne du royal orphelin. Maître de l'enfant, il pouvait déjà se considérer comme maître du royaume. Peu de temps après, l'archevêque de Trèves Egbert et son suffragant Thierry, évêque de Metz, se prononcèrent en sa faveur, et il se trouva à la tête d'un parti assez puissant pour lui permettre de tout espérer. Son intention manifeste était dès lors de se faire associer au trône (1), sans doute avec l'arrière-pensée de se substituer plus tard au jeune roi. Tous ses partisans ne s'aperçurent pas, peut-être, de ces visées lointaines. Plus d'un put, sans scrupule, se prononcer en faveur de ses prétentions, en considération des maux que devait causer à l'empire le règne d'un enfant et pour éviter les horreurs de la guerre civile (2).

Mais l'épiscopat allemand restait fidèle au malheur, et ce fut son opposition aux projets du Bavarois qui sauva le trône d'Otton III. Il y eut, si l'on peut ainsi parler, deux foyers de résistance. Le centre de l'un, ce fut Willigis de Mayence, qui sut grouper les Saxons et les Francs, les deux tribus sur qui surtout s'appuyait la dynastie ottonienne, et qui força Henri de Bavière à renoncer à ses prétentions. Le rôle de Willigis, un peu éclipsé parce qu'il n'a pas laissé beaucoup de traces dans la littérature, a été remis en lumière récemment et mérite de rester dans l'histoire (3).

(1) V. les *Lettres de Gerbert*, n° 22 *in fine*, p. 18 *(Heinrici regem se facere volentis)* 26, p. 20 *(conregnantem instituere)*; 33, p. 32 *(nec conregnantem instituere)*; 39, p. 38 *(nec consortem regni facias)* et cf. 31, p. 25-29.

(2) V. sur les menées d'Henri de Bavière les témoignages recueillis par Richter, p. 142, note *a*.

(3) Cf. le livre de Böhmer sur Willigis.

En Lotharingie, les droits du royal orphelin trouvaient des partisans résolus parmi les membres de l'épiscopat. Pendant qu'Egbert de Trèves et Thierry de Metz embrassaient le parti d'Henri, Notger et son ami Rothard de Cambrai, suivis bientôt par Gérard de Toul, se prononcèrent dès les premiers jours pour la cause du souverain légitime et de la reine-mère. Ils trouvèrent un puissant appui dans Adalbéron, archevêque de Reims, et dans son frère Godefroi, dont Otton II avait autrefois récompensé les services en lui faisant don des terres enlevées dans le Hainaut aux fils de Régnier. Mais l'âme de la résistance au Bavarois fut un prêtre français, Gerbert d'Aurillac, écolâtre de Reims, qui avait des obligations à la famille royale d'Allemagne et qui lui gardait un attachement profond. Gerbert était le confident de son archevêque; par lui, le siège français de Reims devint le foyer le plus actif de l'agitation en faveur d'Otton III.

Il ne faut pas s'étonner de voir Gerbert s'engager dans cette cause avec un zèle qui le poussera même, plus tard, à combattre son propre roi, quand celui-ci voudra tirer parti de la situation pour son compte. L'empire, à cette époque, n'avait pas encore perdu aux yeux des hommes ce caractère d'internationalité qui faisait comme partie de son essence; il semblait qu'il intéressât tout le monde, et que l'empereur fût, comme le pape, chez lui dans tous les pays. Ce qui était nouveau au Xe siècle, c'étaient les nationalités, c'était cette espèce de patriotisme qui s'arrête aux frontières d'un royaume et non aux confins de la civilisation. Dès lors, des hommes qui, comme Gerbert et comme Adalbéron lui-même, devaient tant aux empereurs, pouvaient se croire liés à eux par un lien plus sacré que celui qui les rattachait au roi de France (1).

Nous devons à une bonne fortune bien rare de pouvoir assister au lent et patient travail de propagande entrepris par ces hommes, à une époque qui ne semble remplie que de batailles et de violences, pour peser sur l'opinion de leurs contemporains et pour les gagner à la cause qu'ils croyaient la meilleure.

(1) J. Havet, *Lettres de Gerbert*, Introduction, p. XIII, expose les raisons personnelles qu'Adalbéron de Reims avait pour adhérer à Otton III.

Les lettres de Gerbert, que nous avons conservées, s'en allaient dans toutes les directions, encourageant ou stimulant les uns, gourmandant, s'il le fallait, les autres, déjouant les intrigues françaises et les intrigues bavaroises, organisant et centralisant toutes les démarches : on eût dit qu'il était partout, et qu'il avait fait des intérêts de Théophano et de son fils les siens propres. C'est en toute vérité qu'il pouvait écrire à un ami, en le chargeant de présenter ses hommages à l'impératrice : « Elle est souvent, comme de juste, présente à mon esprit; j'ai suscité à sa cause un grand nombre de défenseurs; tu le sais, et toute la Gaule m'en est témoin (1). »

Ainsi, pendant ces années critiques, la Lotharingie fut le champ clos où se jouèrent les destinées de l'Allemagne et de sa dynastie. L'attitude de Notger avait donc dans ce débat une importance capitale. Elle a été jusqu'ici peu comprise ou pour mieux dire peu connue, et il y a lieu de la mettre en lumière. Notger, nous l'avons déjà dit, n'avait pas hésité un seul jour à embrasser une cause qui était pour lui celle de la justice; tout le monde connaissait ses sentiments, et quand on voit qu'un homme comme Adalbéron de Reims, écrivant à notre évêque, se croit obligé de protester de son dévouement au jeune prince, on devine quelle idée ses contemporains se faisaient de sa fidélité dynastique (2). Toutefois, dans l'origine, cette fidélité n'eut pas le même caractère que celle de Gerbert, et la politique de Notger diffère sur un point capital de celle du prêtre de Reims et de ses alliés. Gerbert se défiait au plus haut degré d'Henri de Bavière et voulait à tout prix éviter la régence de cet ambitieux, dont il avait probablement pénétré les vues secrètes; c'est contre lui qu'il dirigeait tous ses efforts, le considérant comme infiniment plus dangereux pour son jeune maître que le remuant et versatile roi de France. Il se flattait d'avoir gagné à la cause de Théophano le duc Charles de Lothier, bien plus, il croyait y avoir rallié Lothaire lui-même.

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 37, p. 35.

(2) V. ci-dessous, p. 74, note 1.

« Dites bien à l'impératrice Théophano, mandait-il à une grande dame de ses correspondantes, que les rois de France sont acquis à son fils, et qu'ils n'ont d'autre ambition que de détruire la domination usurpatrice du duc Henri, qui essaie de se faire roi » (1). Jusqu'à quel point Gerbert était-il convaincu de la sincérité de Lothaire? On n'oserait le dire, et la seule chose qu'il soit permis d'affirmer, c'est que, dans son ardeur à écarter la candidature de l'homme qui lui semblait le plus redoutable rival d'Otton III, il ne craignit pas d'accepter ou de paraître accepter l'alliance d'un tiers qui, tout aussi ambitieux, lui paraissait pourtant moins à craindre.

Pour Notger, le véritable ennemi, ce n'était pas le duc de Bavière, c'était le roi de France. Henri, après tout, était un membre de la famille impériale, et, tant qu'on ne pouvait pas, avec quelque raison, l'accuser de nourrir une ambition criminelle, il était plus adroit de le ménager que de rompre avec lui. Lothaire, par contre, était l'ennemi né du Lothier, tout autant que de la dynastie impériale. Le souvenir de son invasion de 978 était récent encore, et on avait tout lieu de craindre qu'il ne voulût profiter de la minorité d'Otton III pour s'emparer de cette contrée, qui avait toujours été l'objet de ses ardentes convoitises. Pour cela, il lui suffisait de feindre un grand zèle pour les intérêts du jeune prince, et de se faire le protecteur de sa cause. Et déjà, déçus par ses protestations, un grand nombre de seigneurs lotharingiens, qui envisageaient sans répugnance l'éventualité d'une tutelle exercée par le roi de France, s'étaient ralliés autour de son nom et lui avaient donné des ôtages (2).

Voilà pourquoi, tant que la candidature de Lothaire fut à l'horizon, Notger pencha visiblement du côté d'Henri, qu'il

(1) *Lettres de Gerbert*, nº 22, p. 18 : « Reges Francorum filio suo favere dicite, nihilque aliud conari, nisi tyrannidem Heinrici velle regem se facere volentis sub nomine advocationis destruere. » Les *reges Francorum* dont il est question sont Lothaire et son fils et associé Louis, qui fut son successeur et le dernier des monarques carolingiens. Gerbert écrit dans le même sens à Willigis de Mayence, nº 27, p. 21 : Denique reges nostros ad auxilium ejus (Ottonis) promovimus.

(2) *Lettres de Gerbert*, nº 22 p. 18, v. la note précédente. Nº 35 p. 34 : Adal-

considérait comme le moindre mal. Les partisans de celui-ci ne réclamaient d'ailleurs pour lui qu'une espèce de tutelle, et il semblait nécessaire, en effet, que, pendant la minorité, les affaires fussent dirigées par un bras fort. Cela étant, le plus proche parent du roi n'était-il pas le plus indiqué pour remplir cette mission? Notger, à ce qu'il paraît, l'a cru avec beaucoup d'autres.

Cette opposition de points de vue entre Liège et Reims éclate dès la première lettre que Gerbert écrivit à Notger, de la part de son maître l'archevêque Adalbéron. Notger avait convoqué Godefroi, le frère de l'archevêque, à une réunion qui devait se tenir à Liège, sans doute pour aviser à la situation politique. Adalbéron lui écrivit pour excuser son frère de n'y avoir pas été, à cause d'un mal de pied, et d'être allé, par contre, trouver le roi de France, ce qui n'était nullement convenu avec l'évêque de Liège. Il lui protestait de la communion de sentiments qui le liait à lui, dans un même dévouement à la cause d'Otton III, et lui fixait un rendez-vous pour le 11 juin 984 (1).

Quelle était la réunion à laquelle Notger avait convié Godefroi d'Ardenne? On ne sait au juste, mais on y voit assister Charles de Lothier, alors brouillé avec son frère, et l'évêque Thierry de Metz, ennemi déclaré de l'impératrice Théophano et partisan avéré d'Henri de Bavière, ainsi qu'un

bero — — dum a Lothariensis regni primatibus obsides accipit, dum filio imperatoris parere cogit sub regis Francorum clientela dumque Heinricum in Gallia regnare prohibet — — N° 57 p. 54 : Cum ageretur ut senior meus (c'est Lothaire, et la lettre est écrite au nom d'Adalbéron) imperatoris filio advocatus foret eâque de causâ dati obsides essent. Cf. Havet p. 18, note 6.

(1) *Lettres de Gerbert*, n° 30 p. 24. Les raisons données par M. J. Lair, *Bulle du pape Sergius IV*, *Lettres de Gerbert*, p. 141, pour contester la date de cette lettre sont faibles, et on ne voit pas davantage pourquoi il doute que *herilis vestri pueri* désigne Otton III. Quel autre était donc le *herilis puer* de l'évêque de Liège? — Pour M. Lot, p. 134, il voit dans notre lettre la preuve qu'Adalbéron et Gerbert avaient gagné Notger à l'idée de donner l'avouerie du Lothier à Lothaire; il traduit comme suit : « N'accusez pas, mon père, je vous en prie, mon frère Godefroi d'avoir désobligé votre amitié en n'allant pas trouver le roi (Lothaire) comme cela était convenu, et en ne venant pas où vous désirez. » Le texte dit tout juste le contraire : « Ne male mereri, queso, mî pater, de vestra existimetis amicitia fratrem meum G. non ex condicto regem adiisse, et ex condicto quo voluistis non venisse. »

certain nombre de personnages de second ordre (1). Dans cette réunion, si nous en croyons le témoignage d'ailleurs suspect de l'évêque de Metz, celui-ci aurait obtenu de Charles de Lothier certains engagements en faveur d'Henri (2). Toutefois, la rencontre de ces personnages chez Notger, sous les yeux duquel ils semblent s'être mis d'accord pour quelque temps, nous permet de deviner les bons sentiments qu'à un moment donné l'évêque de Liège professa pour la cause d'Henri (3).

Celui-ci se chargea lui-même d'ouvrir les yeux des honnêtes gens par une de ces démarches prématurées et maladroites que l'impatience du pouvoir dicte presque toujours aux ambitieux vulgaires. Le 16 mars 984, à Magdebourg, dans une réunion de ses partisans, il se fit saluer du titre de

(1) Non nobilioribus, tamen veritate excellentioribus præsentibus. *Lettres de Gerbert*, nº 31, p. 25.

(2) V. dans les *Lettres de Gerbert*, nº 31, pp. 26-29, les reproches de Thierry de Metz à Charles de Lothier, qui n'aurait pas tenu le serment prêté en présence de Notger devant l'autel de Saint-Jean. L'éditeur, J. Havet, p. 26, note 1, a tort de penser ici à l'église de Chèvremont, qui n'était pas alors au pouvoir de Notger; et je ne sais si l'on peut penser à l'église Saint-Jean de Liège.

(3) Il faut cependant se garder d'aller trop loin et d'admettre avec M. Lot, o. c. p. 170, que Notger reconnut l'usurpateur Henri comme roi. M. Lot invoque un diplôme dont la formule de date est la suivante : *Acta sunt haec Leodii publice V. kal. novembris (anno dominicæ incarnationis DCCCCLXXXVIIII, indictione XII, imperii vero Heinrici anno primo.)* (Dachéry, *Spicilegium*, p. 329; Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, III, 30, édit. Lot, p. 170). A première vue, on ne comprend pas bien comment cet acte de 989 pourrait prouver que, cinq ou six ans auparavant, Notger a reconnu Henri comme *roi;* c'est que, dit M. Lot, la date est altérée, et qu'en lisant 984 on remet d'accord l'année avec l'indiction XII. Mais, cela étant, qui garantit que 984 vaille mieux que 999, qui concorde aussi avec l'indiction XII et qui ressemble plus à 989? Sans doute, 999 n'est pas la première année de l'empire d'Henri, mais 984 ne l'est pas davantage, et ce n'est pas par pure distraction, sans doute, que M. Lot confond ici *imperium* et *regnum*. On verra plus loin qu'en réalité l'acte est de 1002, qui est effectivement la première année du règne de l'empereur Henri II. Chose curieuse, pendant que M. Lot s'évertue à nous faire croire que Notger aurait favorisé Henri jusqu'au point de trahir la cause du jeune roi, M. Böhmer, p. 31, écrit que Notger, aussitôt qu'il se fut rendu compte des intentions d'Henri, adhéra à l'idée de confier la tutelle au roi Lothaire. Il invoque pour cela la lettre nº 30, p. 24, pleine d'allusions qui en rendent l'interprétation difficile, mais qui dans aucun cas ne peut être interprétée dans le sens de M. Bohmer.

roi (1). Alors tous ceux qui avaient adhéré sincèrement au régent se détournèrent avec indignation de l'usurpateur.

Lorsque, avec ses Bavarois, il fut arrivé dans le pays du Rhin, à Burstädt près de Worms, il y rencontra l'archevêque Willigis de Mayence et le duc Conrad de Franconie avec leurs adhérents : loin de les rallier à sa cause, il fut obligé au contraire de s'engager vis-à-vis d'eux à rendre le jeune Otton III à sa mère (2). Peu décidé à tenir cette promesse, il se porta vers la Saxe, mais, à Eythra, il tomba sur une armée de Saxons et de Thuringiens partisans d'Otton, qui le forcèrent à renouveler sa promesse. Cette fois, il lui fallut s'exécuter, et, le 29 juin, dans l'entrevue de Rohr près de Meiningen, il remit solennellement le jeune prince entre les mains de sa mère (3). Ainsi la fidélité des Lotharingiens d'une part, des Francs et des Saxons de l'autre avait remporté la première victoire.

Si le Bavarois avait cru ramener l'esprit public par cette ostentation de générosité, il avait fait un faux calcul. Il ne parvint pas à regagner la confiance de ses adversaires, ni à garder celle de ses partisans. Privé à la fois et de cet air de fidélité qu'il avait su se donner longtemps, et du gage précieux qu'il avait dans la personne de l'enfant royal, il n'avait plus ni prestige ni force, et sa cause était perdue. Lui-même le sentit si bien que, renonçant à s'appuyer sur la nation, il ne compta plus que sur le secours de l'étranger. Le roi Lothaire, qu'on lui avait jusqu'alors opposé comme un rival, allait devenir son allié. Entre ces deux ambitieux également déçus, également irrités, un rapprochement se fit. Lothaire et Henri convinrent d'une entrevue qui devait avoir lieu à Brisach sur le Rhin, le 1er février 985, pour arrêter un projet commun dont les lignes maîtresses étaient les suivantes : Lothaire aiderait Henri à conquérir la couronne d'Alle-

(1) *Annales Hildesheimenses* p. 66; *Annales Quedlinburgenses* p. 66; Thietmar de Mersebourg, IV, 2, p. 767.

(2) V. Thietmar de Mersebourg, IV, 4 (3), p. 768.

(3) Thietmar de Mersebourg, IV, 7 (6) et 8 p. 770; cf. Böhmer, pp. 34 et 35; Lot, p. 132; Richter, III, p. 145. M. Daris, p. 285, croit que Notger fut à l'entrevue de Rohr; c'est une supposition qui n'a rien d'invraisemblable, mais qui manque de preuve.

magne (1); Henri, devenu roi, céderait la Lotharingie à Lothaire (2).

Gerbert, dont il n'était pas facile de prendre la vigilance en défaut, eut vent du projet. Aussitôt il poussa le cri d'alarme : « Veillez-vous, père de la patrie, écrivit-il à Notger, vous dont la fidélité à la cause de l'empereur était autrefois si fameuse, ou bien êtes-vous aveuglé par la fortune et par l'ignorance des événements? Ne voyez-vous pas les droits divins et humains bouleversés à la fois? Voilà qu'on délaisse ouvertement celui à qui, par reconnaissance pour son père, vous aviez promis votre foi, à qui vous deviez la conserver une fois promise. Les rois de France s'approchent en secret de Brisach allemand sur les bords du Rhin; Henri, déclaré ennemi public, ira à leur rencontre le 1er février. Prenez toutes les mesures de résistance, mon père, pour empêcher la ligue contre votre seigneur et votre Christ. La multitude des rois, c'est l'anarchie des royaumes (3). S'il est difficile de la conjurer complètement, choisissez au moins le parti le meilleur. Pour moi, qui, à cause des bienfaits d'Otton, reste fidèle à la cause de son fils, je n'hésite pas dans mon choix. Nous connaissons les projets ambitieux d'Henri, nous savons ce qu'est la fougue française, nous n'ignorons pas ce qu'ils nous préparent (4).

(1) Selon Richer, III, 97-98, p. 628, cette entrevue était fixée au commencement de 984, et il est suivi par Richter, III, p. 143. Au contraire, selon les *Lettres de Gerbert*, nº 39, p. 37, l'entrevue devait avoir lieu le 1er février 983, si l'on adopte le classement chronologique de Julien Havet, qui est le bon. M. J. Lair, pp. 153-159, fait des efforts énergiques, mais infructueux, pour se débarrasser du témoignage de la lettre nº 39, qu'il dit corrompue, mutilée et mal datée; il n'est point parvenu à me convaincre.

(2) *Lettres de Gerbert*, nº 39, p. 37; Richer, III, 97, p. 628.

(3) *Turba regnans, regnorum perturbatio*. La pensée de Gerbert est claire : outre le roi légitime, il y a le roi de France et le duc de Bavière qui essaient de s'imposer : de là l'anarchie. C'est dans le même sens qu'Ulysse dit à Thersite : Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, *Iliade* II, 204. M. Lot se trompe donc en traduisant : « La royauté de la foule, c'est l'anarchie dans les royaumes. »

(4) Novimus Henrici alta consilia, Francorum impetum, sed quem finem habeant non ignoramus. Après avoir opposé la fougue française à l'esprit calculateur d'Henri, Gerbert continue en disant que l'un et l'autre tendent au même but, qui est, dans sa pensée, la spoliation du jeune Otton. Il adjure donc Notger de ne pas favoriser,

Gardez-vous de faire associer au trône un homme que vous ne pourrez plus écarter, une fois qu'il y sera monté (1). »

Nous voyons par cette lettre combien, à Reims, on était préoccupé de combattre la prédilection qu'on attribuait à Notger pour le Bavarois. Aussi le groupe des familiers et des partisans de l'archevêque Adalbéron multipliait-il les avances pour entretenir les bonnes dispositions de l'évêque de Liège et pour le détacher de plus en plus d'Henri. Adalbéron lui-même le mettait au courant de ses démarches auprès d'Egbert de Trèves (2). Godefroi le faisait inviter, en novembre 984, à la consécration de son fils, qui venait d'être élu évêque de Verdun, et dont l'inauguration était fixée au 3 janvier 985; pour être sûr de sa présence, il lui mandait qu'il le ferait prendre le 28 décembre (3). Nul doute que cette solennité religieuse ne fût destinée à couvrir, dans la pensée des princes lotharingiens, une réunion politique des plus importantes, où l'on arrêterait en commun une ligne de conduite.

Cependant le danger était moins du côté d'Henri que du côté de Lothaire. Notger n'aura pas manqué de le dire à ses amis, et l'histoire lui a donné raison sur ce point. Le rapprochement des deux ennemis de Théophano, tant redouté de Gerbert, n'eut pas lieu. Henri, on ne sait pour quelle raison, n'apparut pas au rendez-vous de Lothaire à Brisach. Le roi de France revint furieux, se considérant comme joué, et bien décidé, puisqu'il le fallait, à agir seul (4).

Le mois de février n'était pas encore écoulé qu'il s'emparait de Verdun, et, cette ville ayant été reprise par les Lotharingiens peu après son départ, il vint en faire une seconde

comme il semble le faire, l'un des deux conjurés. M. Lot, qui n'a pas compris ce passage, veut que l'on biffe le *non* devant *ignoramus* et traduit : « Quelle en sera l'issue, nous l'ignorons. » Et il ajoute en note : « Comment Gerbert aurait-il su *à priori* la suite des projets de Henri et de Lothaire? » Il lui suffisait d'en connaître le but.

(1) *Lettres de Gerbert*. nº 39, p. 37. J'ai emprunté à M. Lot la traduction qu'il donne de cette lettre, p. 143, mais non sans la rectifier par endroits.

(2) *Lettres de Gerbert*, nº 42, p. 40.

(3) *Lettres de Gerbert*, nº 43, p. 41.

(4) Richer, III, 98, p. 628.

fois le siège et s'en rendit maître au mois de mars 985. Ainsi le roi de France prenait pied en Lothier, et le désastre pour la maison de Saxe était d'autant plus grand que le vaillant Godefroi de Verdun, son frère Sigefroi de Luxembourg et d'autres personnages de marque étaient tombés dans les mains du vainqueur. Adalbéron de Reims fut si intimidé de cet échec qu'il n'osa plus faire opposition à Lothaire ; il se laissa même entraîner à écrire en sa faveur aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne (1).

Mais Gerbert restait à la cause du jeune Otton et de sa mère, et, sans exagération, on peut dire que Gerbert suffisait. Cette fois cependant, la tâche était rude, car il avait à combattre son métropolitain, son bienfaiteur, son chef Adalbéron, et ses lettres allaient chez les correspondants de celui-ci détruire l'effet des messages contraints que ce prélat écrivait sous la dictée de Lothaire. Voici celle que reçut Notger : « Votre nom devient éclatant dans un temps où retentit si rarement l'éloge de la probité, mais où l'improbité est si souvent proclamée. Votre ami Godefroi voit maintenant où sont les amis qui l'ont aimé plus que leurs intérêts, qui auraient été fidèles à sa femme et à ses enfants s'il leur avait été enlevé par la mort. La bonne opinion qu'a de vous un homme de cette valeur est à elle seule la preuve du haut degré du mérite qui brille en vous. Il exhorte donc et il engage ceux qui l'aiment, ceux qui lui sont dévoués, à garder leur foi à sa souveraine Théophano et à son fils, à ne pas se laisser accabler par les forces de l'ennemi ni épouvanter par les événements ; il viendra un jour d'allégresse qui fera le départ des traîtres et des amis de la patrie, réservant à ceux-là des châtiments, à ceux-ci des récompenses. Ne mandez rien de tout ceci à votre fidèle ami l'archevêque Adalbéron de Reims : il est victime de la contrainte, comme en font foi les lettres qu'il a écrites à vos archevêques. Il n'a rien écrit qui vienne de lui ; tout lui a été arraché par la violence de la tyrannie (2) ».

(1) Sur tout ceci voir Lot, pp. 142-144.
(2) *Lettres de Gerbert*, n° 49, p. 46.

Notger, apparemment, n'avait pas besoin des exhortations de Gerbert pour se mettre sur ses gardes contre les entreprises du roi de France, que l'on peut considérer comme son vieil ennemi. Aussi bien eut-il, peu de temps après, la satisfaction de constater que, comme il l'avait prévu, Lothaire restait seul en face du jeune Otton. En effet, l'ambitieux Henri, désespérant de ses vastes projets et voulant au moins sauver son duché de Bavière, venait de se décider à faire une paix décisive avec les deux reines. Cet acte important se passa en 985 à Francfort sur-le-Mein (1). Une conférence, convoquée à Metz pour le mois de juillet de la même année, avait pour objet de sceller cette réconciliation. Là devaient se rencontrer, avec les impératrices Adélaïde et Théophano, la duchesse Béatrice, plusieurs princes parmi lesquels Henri, et plusieurs évêques parmi lesquels Notger (2). On ne sait si cette conférence eut lieu (3); dans tous les cas, les résultats de la paix de Francfort restèrent acquis : Otton III garda son royaume sous la tutelle de sa mère, Henri fut rétabli dans son duché de Bavière.

Notger passa une partie de cette année 985 à la cour du roi. Il était avec lui à Francfort le 28 juin, et il intervint dans l'acte par lequel le roi accorda en propre à Ansfrid tout ce qu'il tenait de lui en bénéfice dans la Frise (4). Il l'accompagna ensuite à Ingelheim, où, le 7 juillet, il se fit accorder tous les droits qui restaient au souverain dans le comté de Huy (5).

Seul, le roi de France, mécontent et jaloux, rêvait de demander aux armes une revanche de ses insuccès diplomatiques, et préparait une nouvelle invasion du Lothier. C'est encore par la correspondance de Gerbert qu'on en fut informé en Allemagne ; dès la fin de juin 986, il prévenait l'impératrice Théophano : « Un complot s'est formé ou se

(1) *Annales Quedlinburgenses* p. 67.

(2) *Lettres de Gerbert*, n° 62 p. 61 ; n° 66 p. 64 ; cf. la note de J. Havet, p. 61, note 1.

(3) *Lettres de Gerbert*, p. 61 note 1 ; Lot, p. 161 avec la note 4.

(4) Sickel, *DO. III*, p. 410.

(5) Sickel, *DO. III*, p. 413.

trame en ce moment contre le fils de César et contre vous ; il comprend non seulement des princes, entre autres le duc Charles qui ne s'en cache plus, mais encore tous ceux des chevaliers que l'espérance ou la crainte peuvent enchaîner... On prépare en grand secret une expédition contre vos fidèles, mais je ne sais lesquels (1). »

En même temps, Rothard de Cambrai apprenait que les deux postes menacés, c'étaient sa ville épiscopale et celle de Notger. Liège et Cambrai étaient en effet les boulevards de la puissance ottonienne en Lothier; les conquérir, c'était enlever tout le pays à l'Allemagne. Cette fois, l'évêque de Cambrai ne fut plus à la hauteur de la situation : à la nouvelle des projets de Lothaire, il accourut s'humilier devant lui et obtint la promesse que le roi ne lui demanderait sa soumission qu'après qu'il aurait obtenu celle de Liège et des principaux grands du pays (2). Vaines terreurs! L'heure approchait où le remuant roi de France ne serait plus un danger pour personne. Le 2 mars 986, ce prince, dans lequel revivaient toutes les vastes ambitions des rois carolingiens, expirait à l'âge de 44 ans, et, comme dit un contemporain, « les Belges pouvaient respirer » (3).

Sur cette période de luttes sourdes ou ouvertes déchaînées par les intrigues de deux ambitieux, la correspondance de Gerbert, tout intéressante qu'elle soit, ne nous apporte cependant pas toutes les indications que nous souhaiterions. Elle allume notre curiosité plus qu'elle ne la satisfait, elle nous laisse deviner des problèmes dont elle ne nous donne pas la solution. Cela est vrai surtout du rôle que notre évêque a joué dans ces complications internationales. Nous avons laissé de côté, dans notre exposé, plus d'un point de ce rôle sur lequel nous n'avons que des allusions vagues; par exemple, nous n'avons pas essayé de préciser quelles sont au juste ses relations avec Godefroi de Verdun, qui semble être de ses fidèles et pour qui on réclame sa protection.

(1) Lettres de Gerbert, nº 59, p. 58; Lot, p. 162, note.

(2) *Gesta epp. Camerac.* I, 105, p. 445..

(3) Richer, III, 108, p. 630 : Sed Divinitas res mundanas determinans, et Belgis requiem, et huic (regi Lothario) regnandi finem dedit.

Plusieurs écrivains liégeois ont prétendu que Notger fut le tuteur d'Otton III et le régent du royaume (1). Il n'en est rien. La tutelle a été gérée par l'impératrice elle-même; quant aux études du jeune prince, elles ont été dirigées, d'abord par le comte saxon Hoico et par Jean de Plaisance, puis, après la retraite de ce dernier en 988, par saint Bernward, évêque de Hildesheim. Notger fut encore moins le régent du royaume, puisqu'il n'y eut pas de régence à proprement parler, et que ceux-là étaient les maîtres du pouvoir qui avaient la garde de l'enfant royal, c'est-à-dire, tout d'abord sa mère Théophano et sa grand'mère Adélaïde (2).

(1) Ces idées n'apparaissent pas encore dans Anselme, qui se contente de dire : Quippe qui — — in palatio Ottonis III adhuc pueri inter primos consiliarios esset (c. 25); et plus loin : Quem summi proceres, antistes dico Romanae urbis pariterque imperator tanto honore dignum duxerunt ut alter eorum, papa videlicet, in disceptationibus praesulum cisalpinorum vice sua sequestrem saepe esse jusserit, imperator vero in disponendis regni negotiis primum habuerit. Mais déjà le *Vita Notgeri*, c. 7, fait de notre évêque le tuteur d'Otton III : Praerogativâ bonae fidei et meritorum constitutione principum curia fecit eum patronum puerilis aetatis Ottonis imperatoris. Cujus studio et diligentia quam super aetatem suam puer ille profecerit etc.

Le continuateur III *de la Chronique de Saint-Trond*, III, 14, p. 380, fait écho au *Vita Notgeri* : Leodiensis episcopus Notgerus propter sui industriam a primoribus imperii tutor constituitur. Jean d'Outremeuse, naturellement, abonde dans le même sens et raconte à ce sujet des fables bizarres, t. IV p. 153 et 154. Enfin, on lit dans le *Vita Notgeri* de Langius ce vers dont je ne connais pas l'âge :

A Suevo regitur rex magnus tertius Otto.

Parmi les modernes, Fisen, I, p. 152, et Foullon, I, p. 199, croient à la tutelle ; Daris, p. 285, à un conseil de tutelle sur la foi d'Anselme, qui ne dit rien de semblable.

(2) V. Kehr, o. c.

CHAPITRE VII.

NOTGER AU SERVICE D'OTTON III.

Le zèle que notre évêque avait déployé pour la défense des droits de son souverain légitime devait trouver une récompense. Il devint, sous Otton III, un des hommes les plus influents de l'empire, un des conseillers les plus écoutés de la couronne. Sans égaler la situation d'un Willigis de Mayence et d'un Hildebold de Worms, qui remplissaient respectivement les fonctions d'archichancelier et de chancelier du royaume, il occupait, immédiatement après eux, le premier rang à la cour et dans le royaume, et les diplômes impériaux du règne d'Otton III nous apportent un témoignage officiel de sa haute situation.

C'est lui que l'empereur consultait sur tout ce qui regardait les affaires du Lothier. Sous ce rapport, on peut dire que notre évêque reproduit, bien qu'avec moins d'autorité et de prestige, la figure de saint Brunon de Cologne. C'est lui, on le verra, qui disait le mot décisif dans la nomination des évêques de Cambrai et d'Utrecht; c'est son intervention qui était mentionnée dans les diplômes des libéralités faites par l'empereur aux églises ou aux grands de ce pays. Nous rencontrons son nom dans treize actes impériaux qui s'échelonnent entre les années 985 et 997 : sur ces treize documents, il y en a huit qui reviennent au Lothier, quatre à d'autres régions de l'Empire et un à l'Italie. C'est Notger, les actes en font foi, qui a procuré la faveur du souverain à l'église de Cambrai (1), ainsi qu'aux abbayes de Stave-

(1) Sickel, *DO. III*, pp. 479 et 576 (actes du 28 mai 994 et du 23 avril 996.)

lot (1), de Brogne (2), de Nivelles (3) et de Villich (4); c'est grâce à son intervention aussi que le comte Ansfrid a obtenu de l'empereur d'importantes concessions en Frise (5). Ces actes seraient plus nombreux encore si, plus d'une fois, sous le règne d'Otton III, des missions importantes n'avaient tenu Notger éloigné de la cour pendant un temps assez considérable (6), mais ils suffisent pour nous permettre de dire, avec les diplomatistes, que lorsqu'il s'agissait d'affaires lotharingiennes, la cour n'écoutait personne plus volontiers que lui (7).

Nous en avons une preuve bien éclatante dès l'année 986. Notger en passa une grande partie, ainsi que le commencement de la suivante, auprès de son jeune souverain. Il l'accompagna à Duisbourg, où il intervint le 29 novembre dans le diplôme pour l'abbaye de Saint-Remi de Reims (8); il le suivit à Cologne, où, le 27 décembre, il joua le même rôle dans une donation impériale pour l'abbaye de Saint-Gérard de Brogne (9); à Andernach, où il fut intervenant pour l'abbaye de Villich à la date du 18 janvier 987 (10), et à Nimègue, où

(1) Id. ibid. p. 432 (acte du 27 février 987.)

(2) Id. ibid. p. 429 et 502 (actes du 27 décembre 986 et du 31 mars 992.)

(3) Id. ibid. p. 501 (acte du 8 avril 992.)

(4) Id. ibid. p. 431 (acte du 18 janvier 987.)

(5) Id. ibid. p. 410 (acte du 26 juin 985.)

(6) J'admets, en effet, avec Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t. I, p. 793, que l'intervenant n'est mentionné que dans les diplômes à l'émission desquels il assiste. L'étude des interventions de Notger confirme cette doctrine; elles se produisent partout où nous avons soit la preuve, soit un indice sérieux de sa présence; elles s'interrompent chaque fois qu'on peut établir par les textes qu'il est éloigné de son souverain. Ainsi d'ailleurs s'explique le mieux du monde l'évolution qui, dans les diplômes impériaux, substitue les témoins aux intervenants, Cf. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre*, t. I, pp. 232 et suivantes; Pflugk-Harttung, *Diplomatisch-historische Forschungen*.

(7) Kehr, *Historische Zeitschrift*, t. LXVI p. 427; Wilmans, *Otto III*, p. 71; Richter, t. III p. 151.

(8) Sickel, *DO. III*, p. 417.

(9) Id., ibid. p. 430.

(10) Id., ibid. p. 431. L'auteur du *Vita Notgeri*, qui a passé à l'abbaye de Villich, y a vu le diplôme ottonien portant mention de l'intervention de Notger; mais il s'est persuadé, sans doute parce qu'il n'a parcouru l'acte que d'une manière super-

son nom figure le 27 février dans une donation à l'abbaye de Stavelot (1).

Pendant ce séjour prolongé auprès de ses souverains, il eut le temps et l'occasion d'entretenir l'impératrice régente des intérêts de son pays de Liège. Une expérience cruelle avait ouvert les yeux de cette princesse sur la nécessité de renforcer dans ce pays de frontière l'autorité de l'Empire, en y fortifiant la situation d'un vassal aussi dévoué que Notger, et c'est sans doute cette considération qui la détermina à lui prêter main forte en 987 pour la démolition de Chèvremont. Des documents contemporains nous la montrent occupée au siège de cette forteresse vers le commencement de l'été de cette année (2).

Un projet hardi germa alors dans l'esprit d'Eudes de Blois et de Herbert de Troyes. Ces deux seigneurs français s'étaient rendus fameux par la capture du comte Godefroi de Verdun. Se souvenant que, quelques années auparavant, le coup de main de Lothaire sur Aix-la-Chapelle avait été bien près de réussir, ils imaginèrent d'aller surprendre et enlever l'impératrice. Adalbéron de Reims, ou pour mieux dire Gerbert, qui avait un service d'informations hors ligne, eut le temps de prévenir cette princesse : c'était quelques jours après le 17 juin (3). Théophano, sans doute, déjoua le complot; malheureusement, nous ne savons rien de plus à ce sujet, et, sans une allusion fortuite conservée dans la correspondance de Gerbert, nous ignorerions et le siège de Chèvremont, et la part qu'y a prise l'impératrice.

Si l'histoire de la destruction de Chèvremont, sur laquelle nous devons revenir plus loin, atteste une fois de plus le crédit dont Notger jouissait à la cour, le fait suivant est une preuve non moins frappante de l'espèce de patronage qui

ficielle, que c'est notre évêque qui a fondé ce monastère : *Constituto super Renum monasterio sanctimonialium in villa Vilica, sicut privilegia ejusdem ecclesie in bible conscripta testantur, Vita Notgeri.* c. 8.

(1) Sickel, *DO. III*, p. 432.

(2) *Lettres de Gerbert*, n° 102, p. 94 : propter presentem obsidionem Caprimontis. Cf. la note suivante.

(3) Ibid., n° 103, p. 96 : Qui nunc furtivas delectorum militum contrahunt copias, ut in vos, si apud Caprimontem estis, impetum faciant.

lui était dévolu sur les affaires du Lothier. L'abbé Erluin de Gembloux était mort le 10 août 986 ou 987 (1), et les moines se rendaient à la cour pour obtenir un nouvel abbé. Passant par Liège, ils ne manquèrent pas d'aller demander conseil et peut-être appui à Notger, qui était d'ailleurs leur évêque diocésain. Notger les dissuada vivement de leur démarche. Il allégua que le roi, étant éloigné souvent, ne pourrait pas les protéger efficacement, et que ses courtisans ne manqueraient pas cette occasion de leur extorquer de l'argent; il leur offrit de devenir lui-même leur patron, se faisant fort d'obtenir le consentement de l'empereur à cette combinaison. Les moines se laissèrent convaincre, et ils élurent Herward, à qui Notger imposa les mains. L'évêque voulut récompenser l'abbaye de la confiance qu'elle lui avait montrée : il lui fit diverses donations parmi lesquelles étaient le village de Temploux, qui donnait un revenu annuel de 100 sous, une vigne à Namur et d'autres terres (2). Au surplus, il n'avait pas trop présumé de son crédit à la cour; peu de temps après, Otton III confirmait les possessions de l'église de Liège par un diplôme où est expressément mentionné Gembloux (3). L'acte n'est pas daté, mais comme nous trouvons l'empereur à Braine-le-Comte (4) le 20 mai 988, il y a lieu de croire qu'il aura passé par Liège, et qu'il aura émis le diplôme pendant son séjour dans cette ville (5).

(1) *Gesta abbatum Gemblacens.*, c. 23, p. 534. Sickel, *DO. III*, p. 445, admet la date de 987.

(2) *Gesta abbatum Gemblacens.*, l. c.

(3) Sickel, *DO. III*, p. 445.

(4) Id. ibid., p. 444. Est-ce Braine-le-Comte, comme croit Sickel, ou faut-il penser à un autre Braine : Braine-le-Château, Braine-l'Alleud, ou encore Wauthier-Braine ? Je ne sais, et les érudits hennuyers ne nous tirent pas d'embarras.

(5) Sickel, *DO. III*, p. 445. Ce diplôme, n'étant pas daté, a été obligé, par les divers érudits qui s'en sont occupés, de voyager d'une année à l'autre, jusqu'à ce que Sickel d'une part, Bormans et Schoolmeesters de l'autre, lui aient enfin assigné sa place, bien que d'une manière approximative, dans la chronologie ottonienne. Chapeaville, I. 211, avait prudemment laissé la date en blanc; Lünig, moins avisé, eut l'étrange idée d'en faire un diplôme d'Otton I et de le placer en 972; Fisen et Miraeus admettaient 984, Stumpf et Bormans, *Recueil* etc., descendaient jusqu'en 985, et Wauters même allait jusqu'en 995 environ. Enfin, revenant sur la question

A partir du printemps de 988 jusqu'au 18 juin 990, nous ne rencontrons plus le nom de Notger dans les diplômes d'Otton III. C'est une longue disparition, dont il n'est pas nécessaire de chercher la raison fort loin : les *Annales de Lobbes* nous apprennent qu'il était parti pour l'Italie. Apparemment il y accompagna (1) l'impératrice Théophano, qui allait affermir l'autorité de son fils dans ce pays, où le pape Jean XV était toujours menacé par Crescentius (2). On a discuté sur la date de ce voyage de l'impératrice, mais nous savons aujourd'hui qu'elle partit dans l'automne de 989 (3), et rien ne permet de croire que Notger l'aurait précédée au-delà des Alpes. On comprend quelle importance la mère du jeune roi devait attacher aux services d'un prélat à la fois habile et énergique, qui avait déjà quelque expérience de l'Italie et qui savait ce que c'est que gouverner.

L'évêque de Liège emmenait avec lui un moine savant et vertueux qui jouissait de toute sa confiance; c'est Hériger, écolâtre de l'abbaye de Lobbes, qui lui fut toujours d'un grand secours pour expédier toutes les affaires, tant politiques que religieuses et littéraires (4).

C'est pendant que Notger était en route pour l'Italie qu'il

dans l'édition du *Cartulaire de Saint-Lambert*, Bormans et Schoolmeesters se rendirent compte que l'acte était, dans tous les cas, postérieur à l'accord des moines de Gembloux avec Notger, dont il est parlé ci-dessus. Et cet accord lui-même est postérieur à la mort d'Erluin, qui arriva le 10 août de 986 ou de 987.

(1) 989. Notkerus episcopus vadit Romam; H(erigerus) cum eo. *Annales Laubienses*, p. 18. Kehr, qui ne connaît pas ce texte, argue à tort du silence des sources, pour soutenir (*Historische Zeitschrift*, t. LXVI p. 487, note 1) qu'on ne sait rien d'une mission de Notger en Italie pendant la minorité d'Otton III.

(2) 989. Theophania mater regis Romam perrexit ibique natalem Domini celebravit et omnem regionem sibi subdit. *Annales Hildesheimenses*, p. 68.

(3) C'est ce qu'a établi Sickel, *MIÖG*, XVI, pp. 231-245, contre Wilmans p. 65, suivi par J. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. LXXIV, et par Richter, III, p. 149, qui admettaient 988.

(4) In tantum enim (Herigerus) praedicto venerabili episcopo Notgero charus et familiaris fuit, ut non solum in domesticis vel ecclesiasticis rebus, sed in palatinis quoque negotiis, quorum tunc temporis praecipuus erat executor, idem episcopus inter primos eum semper habuerit, nec in Lotharingia solum sed et in Italia, ubi Ottoni II[I] adhuc puero regnum praeparabat, ejus obsequiis et consiliis usus fuerit, *Gesta abbatum Lobiensium continuata*, p. 309.

reçut la lettre suivante, dont l'auteur était l'archevêque Arnoul de Reims, qui venait de succéder à Adalbéron par le choix de Hugues Capet : « La joie que j'avais conçue de faire le voyage de Rome, et que rendait plus vive l'espoir de le faire en votre société et dans l'escorte de l'impératrice Théophano toujours auguste, est troublée par la défense que me fait mon seigneur. Prenez donc ma place en ami; faites que par votre entremise nous obtenions du seigneur pape le *pallium*, et que nous conservions les bonnes grâces de notre souveraine, après les avoir conquises grâce à vous. Avec la permission de Dieu, nous serons à son service à Pâques, et il n'y aura personne qui puisse nous détacher de la fidélité à sa personne et à celle de son fils (1). »

Théophano se comporta en Italie comme une vraie souveraine; elle prit le titre d'empereur, data d'après les années de son règne, envoya des *missi* en tournée d'inspection et siégea en justice (2). Elle n'oublia pas les intérêts de Notger, puisqu'elle obtint du pape Jean XV une bulle directement adressée à l'évêque de Liège, et renfermant des privilèges pour l'abbaye de Lobbes (3). Elle resta dans la péninsule jusqu'au printemps de 990. Le 1er avril de cette année, elle était encore à Ravenne; le 18 juin, nous la rencontrons, ainsi que Notger, à Francfort, où ils interviennent chacun dans un acte du roi daté de ce jour, lui pour Worms et elle pour Aquilée (4); il ne semble pas douteux qu'il soit revenu avec elle.

(1) *Lettres de Gerbert*, nº 160, p. 142. Le destinataire de cette lettre n'est pas désigné, mais je pense qu'aucun lecteur n'hésitera à y reconnaître Notger. Pour la date, c'est évidemment 989, comme il résulte des constatations de Sickel sur la diplomatique de Théophano, mais, contrairement à l'opinion de Havet, l. c., c'est plus probablement l'automne que le printemps de cette année. J'attire l'attention du lecteur sur le vocabulaire politique d'Arnoul, qui est significatif : Hugues Capet n'est pour lui que son seigneur *(senior)*, Théophano est sa souveraine *(domina)*. Arnoul semble avoir le point de vue international de Gerbert. Cf. ci-dessus, p. 71.

(2) Giesebrecht, t. I, p. 617; Wilmans, p. 66.

(3) Vos, t. I, p. 436.

(4) Sickel, *DO. III*, p. 470 et 471. Ici l'intervention semble bien prouver la présence, car on n'admettra pas que Notger soit intervenu du fond de l'Italie, moins encore que son intervention se soit produite avant son départ pour ce pays, c'est-à-dire deux ans avant l'acte diplomatique.

A peine rentré chez lui, Notger y apprenait, avec la mort de l'abbé Folcuin de Lobbes, la nouvelle que les moines de cette abbaye désiraient lui donner pour successeur son fidèle Hériger, qui venait de l'accompagner dans son voyage. Bien qu'il ait dû éprouver de la peine à se séparer de cet excellent collaborateur, il déféra toutefois au désir qui lui était exprimé dans un document rempli des termes les plus flatteurs pour son ami (1), et Hériger alla prendre à Lobbes la crosse abbatiale, qu'il porta jusque vers la fin du pontificat de Notger. Il n'est pas téméraire de croire que ce dernier aura assisté à la consécration abbatiale, qui eut lieu à Lobbes le 21 décembre 990, jour de la fête de saint Thomas, par les mains de l'ordinaire diocésain, Rothard de Cambrai.

Dès le 28 juin 991, nous retrouvons Notger près de l'empereur à Nimègue, où il intervient dans un diplôme en faveur de l'église de Cambrai (2). Pour peu que son séjour à la cour se soit prolongé, il y aura été témoin de la mort de sa souveraine, l'impératrice Théophano, qui expira dans cette ville le 15 juin de cette année, à l'âge de 31 ans, après un veuvage de huit ans pendant lequel elle avait défendu avec une énergie virile et un dévouement sans bornes les droits de son fils à la couronne. Cette princesse byzantine, élégante et d'une culture supérieure à celle du milieu où elle fut appelée à vivre, n'y a pas rencontré les sympathies de tout le monde; on lui a reproché ce qu'on appelait son faste byzantin; on a pris ombrage de sa distinction de manières, qui contrastait avec la rudesse des mœurs saxonnes; on s'est offusqué de ses procédés de gouvernement, qui ne s'inspiraient pas de la tradition germanique; on s'est plaint de l'éducation trop peu nationale qu'elle donna à son fils, et la calomnie n'a pas toujours respecté sa réputation de femme. Mais Notger, qu'elle avait honoré de sa confiance et qui partageait son dévouement au royal orphelin, dut être douloureusement frappé par sa disparition, et de toute manière

(1) Ce document est reproduit *in extenso* dans le *Gesta epp. Cameracc.* I, 106, p. 445.

(2) Sickel, *DO. III*, p. 470.

il faut croire qu'il assista à ses funérailles, qui eurent lieu à Saint-Pantaléon de Cologne (1). Otton III perdait son meilleur appui à un âge où il avait encore grand besoin de guides et de conseils, et sa grand'mère Adélaïde ne pouvait, malgré son dévouement, suppléer les sollicitudes d'une mère. Le rôle de Notger auprès du jeune roi était appelé à grandir dans ces conjonctures ; aussi ne faut-il pas s'étonner de le retrouver, pendant une bonne partie du printemps de 992, aux côtés de son royal maître.

Le 11 mars 992, il est à la cour à Boppard, en qualité d'*intervenant* dans trois diplômes émis par Otton III en faveur de l'abbaye de Selz, fondation favorite de sa grand'mère l'impératrice Adélaïde (2). De là, la cour se transporta à Aix-la-Chapelle, où elle célébra la fête de Pâques (27 mars). Nous avons une preuve du séjour de Notger dans cette ville le 8 avril : c'est la date d'un diplôme par lequel, à la demande de sa grand'mère et de Notger, Otton III fit don des terres d'Ardenelle à l'abbaye de Nivelles (3).

Pendant ce séjour à Aix-la-Chapelle, Notger fut appelé à intervenir dans une affaire retentissante, qui passionnait alors tous les diocèses de France et d'Allemagne, et dont le héros était son ancien correspondant Gerbert.

Gerbert était monté sur le siège archiépiscopal de Reims dans des conditions très discutées. Son prédécesseur Arnoul, lors des troubles causés par l'avénement de la troisième dynastie, avait trahi la cause de Hugues Capet en livrant sa ville à Charles de Lorraine. Après la défaite du prétendant, on demanda compte au prélat de sa conduite, et un synode réuni à Saint-Basle le déposa et élut à sa place Gerbert (18 juin 991). Arnoul en appela à Rome, et le pape Jean XV fit soumettre l'affaire à un nouvel examen par un de ses légats, qui réunit dans ce but le concile d'Aix-la-Chapelle (4).

(1) Thietmar, IV, 10, p. 772 ; *Annales Quedlinburgenses*, p. 68 ; *Annales Hildesheimenses* et *Chronicon regium Coloniae*, p. 741.

(2) Sickel, *DO. III*, pp. 494-498.

(3) Sickel, *DO. III*, p. 501. Il faut lire dans le texte *Ardinella* et non *Ardivella* comme fait Sickel. Ardenelle est une dépendance de Nivelles.

(4) Wilmans, *Otto III*, p. 58. Hefelé, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 644, ignore totalement ces deux conciles.

« Le légat, écrit un érudit de nos jours, n'osait évidemment venir en France même attaquer une sentence portée avec l'assentiment du roi de France » (1). Il est inutile de dire qu'aucun évêque français n'assista à cette réunion qui devait juger la cause d'un évêque français. C'est cette circonstance, sans doute, qui infirma d'avance les délibérations du synode sur une question si délicate : il est permis de croire qu'il se sépara sans avoir pris aucune décision, et ainsi s'explique l'oubli dans lequel il est tombé.

Le concile doit avoir été tenu avant la fin d'avril, car, dans les derniers jours de ce mois, nous voyons l'évêque de Liège accompagner son souverain vers les frontières occidentales de l'Empire. Etait-ce une entrevue projetée avec le roi de France qui appelait Otton III dans les vallées de la Meuse et du Chiers, ces théâtres historiques de tant de rendez-vous royaux ? On le croirait, mais l'histoire est muette, et nous ne pouvons faire que des conjectures. Passant par Brogne, où il doit avoir été le 30 avril (2), l'empereur, accompagné de Notger, se trouvait le 19 mai à Laneuville-sur-Meuse (3), et le 25 du même mois à Margut (4). Dès le 29, il était rentré à Trèves (5), d'où il regagna la Saxe.

L'année suivante, Notger eut l'honneur de recevoir Otton III à Liège, comme on le voit par un diplôme impérial daté de cette ville le 26 mars 993 (6). Le 17 avril de la même année, Notger était encore auprès du souverain à Ingelheim, intervenant dans une donation impériale en faveur de Magdebourg (7).

Cependant le légat du pape ne perdait pas de vue l'épineuse affaire de Gerbert, et, sous ses auspices, un second concile, où Notger doit s'être trouvé, se tint à Ingelheim en

(1) J. Havet, *Lettres de Gerbert* p. XXVI.

(2) Sickel, *DO. III*, p. 502. Cf. l'appendice.

(3) Sickel, *DO. III*, p. 504. Je rectifie le nom de la localité, que Sickel appelle erronément Neuville.

(4) Id. ibid. p. 505.

(5) Id. ibid. p. 506.

(6) Id. ibid. p. 528.

(7) Id. ibid. p. 529.

994 (1). Les évêques français y firent défaut comme à Aix-la-Chapelle, mais, cette fois, le concile décida de délibérer sans tenir compte de cette espèce de protestation tacite. Il paraît bien que, dès le principe, les évêques du royaume d'Allemagne n'envisagèrent pas d'un bon œil la déposition d'Arnoul, et plusieurs d'entre eux, Willigis de Mayence à leur tête, avaient réclamé auprès de Jean XV (2). Quel était leur mobile? Etaient-ils convaincus que les prélats français avaient en cette matière violé les droits du Saint-Siège, ou voyaient-ils quelque danger grave à procéder contre un évêque comme on l'avait fait contre Arnoul? N'obéissaient-ils pas peut-être, et en partie à leur insu, à un point de vue national qui les indisposait contre toute mesure prise en faveur de Hugues Capet? On peut croire que, chez plus d'un d'entre eux, les deux raisons auront influé à la fois. Quoi qu'il en soit, le synode d'Ingelheim condamna le concile de Saint-Basle, qui avait déposé Arnoul, et demanda au pape de casser sa sentence. Notger ne se sépara pas de ses confrères dans cette occurrence, et peut-être même fut-il de ceux qui se prononcèrent de la manière la plus catégorique, puisque, peu de temps après, Gerbert se plaignait d'avoir perdu son amitié et entreprenait de la reconquérir (3).

A la suite du synode d'Ingelheim, le pape crut pouvoir s'avancer, et il lança une sentence d'excommunication contre Gerbert. Mais l'énergique lutteur ne céda point, et un concile français, réuni à Chelles sous les auspices du roi Robert, prit résolument parti pour lui contre les rigueurs de l'épiscopat d'Allemagne. Il devenait évident qu'un débat purement canonique se transformait, grâce aux intérêts qui y étaient engagés de part et d'autre, en une querelle nationale. Le pape le comprit : renonçant à poursuivre l'exécution de sa sentence, il essaya d'une nouvelle réunion des évêques allemands et français, qui fut préparée, cette fois, avec plus de prudence et de soin que les deux précédentes. Le choix qu'on fit de Mouzon comme siège de cette assemblée était excellent :

(1) Wilmans, *Otto III*, p. 60.
(2) Richer, IV, 95, p. 653.
(3) *Lettres de Gerbert*, nº 193, p. 183.

situé aux confins de la France et de l'Allemagne, Mouzon appartenait politiquement à ce dernier pays, mais dépendait au spirituel de Reims, et ne pouvait inspirer aucune inquiétude à des évêques français. Ceux-ci, au surplus, soit qu'ils eussent été habilement travaillés, soit qu'ils se fussent rendu compte qu'ils ne pouvaient, sans imprudence et sans injustice, se dérober plus longtemps aux volontés du Souverain-Pontife, étaient, à ce qu'il semble, disposés à se rendre en grand nombre à Mouzon, où Gerbert lui-même se préparait à comparaître (1). Mais Hugues Capet crut devoir intervenir avec éclat : au dernier moment, devinant le danger que courait son protégé, il fit défense à ses évêques de répondre à l'appel du légat, et Gerbert, bravant l'interdiction du roi, partit seul pour Mouzon (2). L'homme qui avait tant fait pour affermir le trône d'Otton III allait donc comparaître devant un tribunal où siégeaient les évêques de ce jeune prince, dans une question où il y allait de son honneur, de sa dignité, du repos de toute sa vie. Il n'était pas résigné à se laisser écraser; une lettre qu'il avait écrite quelque temps auparavant à Notger nous en fournit la preuve. Dans cette lettre, où il dit connaître la cause du changement d'attitude de son ancien ami, il lui envoie la justification qu'il venait d'écrire à la demande de Wilderod, évêque de Strasbourg, et il déclare qu'il fait tous ses efforts pour obtenir la réunion d'un concile sinon œcuménique, du moins franco-allemand, pour y être jugé, tant il a confiance dans la justice de sa cause et

(1) *Lettres de Gerbert*, l. c. : Et nunc ad votum meorum hostium, quia ex toto orbe fieri non potest, ex toto principum nostrorum regimine, ut universale cogatur concilium, modis quibus valeo elaboro. Tantum quippe a nobis abest maleficium, etc.

(2) Richer, IV, 96, p. 653, Je dis *au dernier moment;* il est difficile, en effet, de croire que Gerbert se fût présenté devant le concile de Mouzon, s'il n'avait eu la conviction que l'épiscopat français adhérait à cette réunion. D'autre part, l'interdiction prononcée par Hugues Capet n'aurait eu aucune raison d'être, si le même épiscopat avait protesté contre l'idée de réunir le concile à Mouzon. Et il est fort probable que si cette interdiction n'avait pas été formulée à la dernière heure, Gerbert aurait eu le temps de concerter son attitude avec celle des autres évêques de France. C'est Richer, IV, 106, p. 656, qui fait dire à Gerbert qu'il est venu à Mouzon malgré Hugues Capet *(cum ipse etiam prohibitus accesserit.)*

dans son innocence. « Je vous en supplie, écrit-il en finissant, ne vous en rapportez pas, sur mon compte, à mes ennemis plutôt qu'à vous-même. Voyez si je suis resté ce que j'étais, c'est-à-dire dévoué à votre personne, prêt à votre service, en général fidèle à mes amis, ami passionné de la justice et de la vérité, sans dol et sans superbe, et honoré de votre amitié. Ne l'ayant pas perdue par ma faute, je la redemande à votre droiture ; je m'affligerais qu'elle me fût refusée, et j'éprouverai une grande joie si elle m'est rendue (1). »

Notger dut être ému de ce langage de l'homme qu'il avait connu si puissant, et qui aujourd'hui, dans sa détresse, était obligé d'invoquer le secours, peut-être la pitié de ses anciens amis. Nous le trouvons le 23 avril de cette année à Aix-la-Chapelle, où il intervient dans une donation impériale en faveur de l'église de Cambrai et de son évêque Rothard. Quelque temps après, il partait pour Mouzon, où le concile devait se réunir le 2 juin. L'évêque de Liège y trouva Suitger de Münster, Leodulf de Trèves, et Aymon de Verdun, avec le légat Léon (2) et le comte Godefroi. Devant cette petite réunion, Gerbert se défendit avec vigueur et habileté; son discours, dont Richer nous a conservé le texte, et dont l'authenticité ne semble pas douteuse, était en réalité un mémoire rédigé d'avance (3). Le concile, trop peu nombreux et considérant d'ailleurs qu'en l'absence de la partie adverse la cause ne pouvait pas être tranchée, décida de se proroger à une réunion qui devait être tenue le 1er juillet à Reims; en attendant, il voulut, pour donner une preuve de déférence au pape représenté par son légat, interdire à l'accusé le ministère sacerdotal et la communion; mais, cette fois encore, la défense de Gerbert fut si énergique et si modérée, qu'on se contenta de la promesse qu'il s'abstiendrait du sacrifice de la messe.

(1) *Lettres de Gerbert*, nº 193, p. 184.

(2) Richer, IV, 99, p. 654.

(3) Gerbertus surrexit atque orationem pro se scriptam in concilio mox recitavit. Richer, IV, 101. Il suffit d'ailleurs de comparer les discours de Gerbert dans cet auteur, 102-107, avec sa lettre à Wilderod de Strasbourg (*Lettres de Gerbert*, nº 217, p. 203), pour reconnaître l'étroite parenté des deux documents.

Notger, dans toute cette affaire, ne paraît pas avoir joué de rôle prépondérant, soit parce qu'il croyait devoir à sa dignité de s'enfermer strictement dans sa qualité de juge, soit parce que l'évêque de Verdun, qui fut l'orateur principal du concile, était le seul de l'assemblée qui possédât la langue française (1). Au surplus, l'affaire de Gerbert, toujours reprise et toujours ajournée, ne fut jamais terminée, et son départ pour l'Italie, où bientôt après il fut élevé au siège archiépiscopal de Ravenne, mit fin à un des débats les plus embrouillés de ce temps.

On voudrait savoir quelle influence ces événements ont pu exercer sur les relations des deux anciens amis, et l'on est assez tenté de supposer que Notger aura jugé avec sévérité le cas de Gerbert, quand on voit, peu de temps après, un ancien élève et protégé de l'évêque de Liège, Erluin, qui avait obtenu l'évêché de Cambrai grâce à son appui, refuser de se faire consacrer par Gerbert, qu'il considérait comme un intrus (2). Toutefois, Gerbert, devenu pape quelques annnées après sous le nom de Silvestre II, ne garda pas rancune à Notger, et c'est lui-même qui intervint auprès d'Otton III pour faire accorder une libéralité à l'église Saint-Jean l'Evangéliste, que l'évêque de Liège venait de fonder dans sa ville épiscopale (3).

Pendant cette même année 995, la haute influence dont Notger jouissait à la cour s'affirma à deux reprises, à l'occasion de nominations épiscopales. L'évêque Baudouin d'Utrecht était mort le 10 mai 994, et l'évêque Rothard de Cambrai l'avait suivi dans la tombe le 20 septembre 995. C'est l'évêque de Liège, qui, en sa qualité de conseiller toujours écouté de l'empereur pour les affaires lotharingiennes, va disposer des deux sièges vacants. Celui d'Utrecht fut conféré, en 995, sur sa recommandation, à un pieux laïque, le comte Ansfrid, aussi distingué par ses vertus chrétiennes que par ses qualités d'homme de guerre, et qui avait joui

(1) Episcopus Virdunensis, eo quod linguam gallicam norat, causam synodi prolaturus surrexit, etc., Richer, IV, 100, p. 654.

(2) *Gesta epp. Cam.* I, c. 110-111, pp. 448-449.

(3) Voir plus loin.

dans sa jeunesse de la confiance d'Otton I (1). Le siège de Cambrai fut plus difficile à pourvoir, et les rivalités qui se produisirent à ce sujet nous permettent de nous rendre compte de la manière dont, à l'époque la plus brillante de la dynastie de Saxe, on parvenait à un siège épiscopal. La succession de Rothard fut disputée par Erluin, archidiacre de Liège, protégé par Notger et par Azelin de Tronchienne, fils naturel du comte Baudouin de Flandre. Erluin était versé dans les affaires séculières et ecclésiastiques; ayant fréquemment visité les antichambres des grands, il possédait beaucoup d'utiles relations. De plus, Notger le recommanda à Mathilde, abbesse de Quedlinbourg et tante d'Otton III, dont elle avait la confiance. Azelin, lui, se procura à prix d'argent l'appui de la princesse Sophie, sœur de l'empereur et abbesse de Gandenheim. Ces deux influences féminines se disputèrent le prince; ce fut celle de Mathilde qui finit par l'emporter, et Otton donna la crosse au protégé de l'évêque de Liège (2).

L'année suivante, Otton partit pour l'Italie, où il allait chercher la couronne impériale. Les princes ecclésiastiques avaient été les plus empressés à lui amener leurs contingents, Willigis de Mayence à leur tête. Notger fut aussi au rendez-vous à Ratisbonne (3) : c'était le troisième voyage d'Italie qu'il entreprenait pour le service de ses rois. En février 996, l'armée impériale se mit en route. Par le col du Brenner encore couvert de neige, on pénétra en Italie, et l'on descendit par la vallée de l'Adige sur Vérone; de là on gagna Pavie, où le roi réunit autour de lui les grands du pays et où il passa la fête de Pâques. C'est là qu'il apprit la nouvelle de la mort du pape Jean XV et qu'il lui choisit pour successeur son propre cousin Brunon, qui prit le nom de Grégoire V (4).

(1) Voir Thietmar de Merseebourg, IV, 22-24, pp. 777-778 : ad episcopatum Trajectensem per Notgerum, Leodii pontificem, summa necessitate vocatus. Cf. Alpert, *De diversitate temporum*, I, 14-16, pp. 705 et suiv.

(2) *Gesta epp. Cam.* I, 110, p. 448.

(3) Voir la preuve plus loin.

(4) Wilmans, *Otto III*, p. 87.

Le nouveau pape semble avoir été un ami personnel de Notger : il avait été chapelain de l'empereur, et, comme tel, il avait eu l'occasion de le rencontrer plus d'une fois à la cour. A peine consacré — ce fut entre le 28 avril et le 9 mai (1) — nous le voyons prendre successivement plusieurs mesures dans lesquelles l'influence de notre évêque est visible.

Pendant que Grégoire V gagnait Rome pour s'y faire consacrer, l'empereur s'acheminait à petites journées vers la Ville éternelle. Le 20 avril, il était à Crémone (2), et le 1er mai à Ravenne (3). Notger, qui l'avait accompagné dans cette ville, y assista au plaid général convoqué au palais de l'empereur, hors la porte Saint-Laurent. Ce plaid fut des plus solennels : neuf évêques et un grand nombre de comtes et d'abbés y prirent part, et, chose remarquable, c'est le nom de Notger qui ouvre la longue liste de tous ces dignitaires, comme c'est aussi le sien qui figure en premier lieu parmi ceux des signataires de l'acte (4).

De Ravenne, l'empereur et sa suite gagnèrent Rome, où l'on était dès le 22 mai. Le lendemain, Otton III reçut la couronne impériale des mains de son cousin Grégoire V. Notger avait assisté à cette cérémonie grandiose. Le 24, le pape émettait, au profit de l'abbaye de Villich, fondation de l'impératrice Adélaïde, une bulle de privilèges sollicitée par Hildebold de Worms et par Notger (5). Puis, il consacra lui-même Erluin de Cambrai, élève de ce dernier, qui, nous l'avons dit, avait refusé de demander l'ordination à

(1) Jaffé, *Regesta pont. Rom.*, t. I, p. 490.

(2) Sickel, *DO. III*, p. 599.

(3) Id. o. c. 600.

(4) Id. o. c. p. 601. Il faut remarquer que sur les neuf prélats, Notger est le seul ultramontain, c'est-à-dire le seul qui ait accompagné Otton III dans son expédition ; les autres occupent des sièges italiens et n'ont pas de rapports intimes avec le souverain. De là, sans doute, le rang honorifique assigné ici à Notger. En effet, dans la bulle pontificale du 24 mai 996 (voir ci-dessous), il signe sixième, non seulement après les archevêques de Mayence et de Salzbourg, mais après les évêques de Worms, de Strasbourg et de Spire.

(5) Lacomblet, t. I, p. 77.

son métropolitain Gerbert (1). Le 2 juin, le pape accorda à l'abbaye de Stavelot la confirmation de ses biens, et, quoique Notger ne soit pas nommé dans l'acte, il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait appuyé la demande de ce monastère, qui était de son diocèse (2). Enfin, le 3 juin, Notger fut intervenant dans un diplôme impérial pour le couvent de Saint-Boniface et de Saint-Alexis sur l'Aventin (3).

Pendant son séjour à Rome, Notger fit la connaissance d'un homme qui semble avoir occupé une grande place dans son cœur : saint Adalbert de Prague. Fils d'une grande famille, jeune, riche, brillant de santé, appelé, semblait-il, à toutes les joies du monde, Adalbert était de bonne heure entré dans les ordres et avait été appelé sur le siège épiscopal de Prague. Mais aucune grandeur, pas même celle des dignités ecclésiastiques, n'avait d'attrait pour le cœur du jeune ascète. Il avait fui Prague et il était venu s'enfermer comme moine dans le couvent de Saint-Alexis. Rappelé dans son diocèse par les instances de son métropolitain, il s'était réfugié de nouveau à Saint-Alexis, et, une seconde fois, les démarches de Willigis auprès du pape le forcèrent à regagner son siège. Il quitta en pleurant le doux nid de l'Aventin où il avait trouvé le vrai milieu de son âme, et il prit avec accablement le chemin qui devait le ramener au milieu de ses barbares ouailles (4). Ame délicate et sensible, et, de plus, imagination enivrée par l'idée des héroïques renoncements de la vie monastique et des sublimes travaux de l'apostolat, il ne se sentait pas fait pour le gouvernement régulier d'un diocèse. Mais ce qu'il y avait de poétique et d'exalté dans sa nature était fait pour séduire ses contemporains, et le jeune empereur fut un des premiers amis du jeune prélat.

(1) Voir ci-dessus, p. 95.

(2) *Chartes de Stavelot-Malmedy*, éd. Halkin et Roland, t. I, p. 195.

(3) Sickel, *DO. III*, n° 209 p. 620. Nouvel exemple de la présence de l'*intervenant* à la passation de l'acte.

(4) Ergo multis lacrimis fratrum dulce monasterium linquens, cum summae discretionis viro Notherio episcopo ultra Alpes proficiscitur. *Vita s. Adalberti*, c. 22, p. 591.

Notger, lui aussi, semble avoir été sous le charme d'une nature à tant d'égards différente de la sienne. Il avait eu l'occasion de fréquenter Adalbert pendant son séjour à Rome, et il l'accompagna à son retour en Allemagne. Les deux amis firent en deux mois le voyage de Rome à Mayence, où l'empereur les rejoignit vers la mi-sep tembre (1). Là, ils se séparèrent pour toujours. La cour gagna le nord ; le 18 décembre 996, elle était à Nimègue (2), le 8 février 997, à Aix-la-Chapelle, où nous la retrouvons encore le 25 mars, ainsi que le 6 et le 9 avril (3). C'est le 9 que l'empereur confirmait l'église de Saint-Jean de Liège, bâtie par Notger, dans la possession de ses biens de Heerwaarden (4).

On peut croire, puisqu'il n'existe aucun témoignage du contraire, qu'après cela Notger sera resté dans son diocèse, et qu'il aura pu y passer au moins quelques mois, pendant que l'empereur visitait la Saxe et les pays slaves. Il ne jouit cependant pas longtemps du repos. Du 1er au 27 octobre, Otton séjourna à Aix-la-Chapelle, où il préparait une nouvelle expédition en Italie. Dès le 1er du même mois, Notger était auprès de sa personne, intervenant dans un diplôme impérial en faveur de l'église de Mantoue (5). Il accompagna encore son maître dans ce nouveau voyage d'Italie; c'était la quatrième fois qu'il passait les Alpes. Nous retrouvons l'empereur à Trente le 13 décembre 997; du 31 décembre au 5 janvier 998, il était à Pavie ; le 19 janvier il fut à Crémone, où Notger assista avec lui à une réunion judiciaire dans laquelle l'authenticité d'un diplôme de l'église de Crémone fut reconnue (6). Le séjour de l'empereur en Italie fut long; il y passa les années 998 et 999 en entier, et c'est seulement le 1er janvier 1000 qu'on le retrouve à Vérone, sur le chemin du retour. En avril 999, il avait élevé sur le siège de saint

(1) *Vita s. Adalberti*, c. 23 p. 591. Nous voyons, par les diplômes, qu'Otton III était encore à Vérone le 11 septembre et que, dès le 15, il se trouvait à Ingelheim. Sickel, *DO. III*, pp. 620 et 644.

(2) Sickel *DO. III*, p. 649.

(3) Idem, o. c. p. 652-657.

(4) Idem, o. c., p. 657. Sur ce diplôme, voir plus loin.

(5) Idem, o. c., p. 671.

(6) Idem, o. c., p. 687.

Pierre son ancien maître Gerbert, qui prit comme pape le nom de Silvestre II.

Pendant tout ce temps, nous perdons presque totalement de vue l'évêque de Liège. Son nom ne reparaît plus dans aucun des nombreux diplômes que l'empereur émit depuis le 19 janvier 998 jusqu'à sa mort, arrivée le 23 janvier 1002. Et cela ne laisse pas d'étonner, quand on réfléchit à la place qu'il avait conquise dans la confiance du souverain, et au rang éminent que nous lui voyons occuper dans les derniers actes de la chancellerie impériale qui font mention de lui. Pourquoi Notger, qui, pendant les douze premières années du règne d'Otton III, a été treize fois (1) intervenant dans ses diplômes, c'est-à-dire en moyenne un peu plus d'une fois par année, n'intervient-il plus du tout pendant les cinq dernières du même règne ? Il ne figure même pas dans les actes émis au sujet de la Lotharingie, dont il était en quelque sorte le patron à la cour. L'empereur instrumente en faveur d'Utrecht, de Metz, d'Oeren à Trèves, et même d'Aix-la-Chapelle, sans qu'il soit parlé de Notger. Bien plus, les intérêts de son ami Erluin de Cambrai eux-mêmes lui semblent devenus indifférents, puisque l'acte en faveur de ce prélat daté de Ravenne le 21 avril 1001, ne fait pas mention de lui! Ajoutons que ce n'est pas seulement dans les actes impériaux passés en Italie que nous constatons son absence. Pendant le cours de l'an 1000, Otton III, de retour en deçà des Alpes, émit 31 diplômes, et l'évêque de Liège ne figure dans aucun. Et cependant, du 1er au 15 mai, la cour résidait à Aix-la-Chapelle, à quelques lieues de Liège, dans le diocèse même de Notger. Se persuadera-t-on qu'il eût manqué de venir saluer son maître s'il avait été chez lui ? Nous croyons pouvoir conclure que, pendant les années 998 et 999, il ne fut pas auprès de la personne de l'empereur, et qu'en l'an 1000, il n'était pas dans son diocèse.

Où donc était-il ? Tout s'expliquera, encore une fois, si

(1) Ces treize interventions se répartissent sur un ensemble de 268 diplômes émis de 984 au 19 janvier 998. (V. le détail ci-dessus, p. 83). Depuis ce jour jusqu'à sa mort, Otton III a émis encore 157 diplômes dont aucun ne contient plus la mention de Notger.

l'on admet que, comme en 989-990, l'évêque de Liège, pendant les années 998 à 1002, eut à remplir quelque importante mission politique pour l'empereur dans une des régions de cette Italie, si difficile à pacifier et à gouverner. D'abord, nous possédons au moins une trace positive de la présence de Notger en Italie pendant cette période. A la Noël 1001, il paraît être venu faire sa cour à l'empereur, qui résidait alors à Todi près de Spolète. Du moins, le 27 du mois de décembre, il assista au concile qui y fut tenu par les évêques italiens, auxquels s'étaient joints, outre lui-même, deux prélats allemands, Sigefroi d'Augsbourg et Hugues de Zeitz (1). Ensuite, il semble que ce soit ici le lieu de se souvenir du diplôme relatif à ce *missus* impérial du nom de Norticherus, que l'empereur Otton avait chargé de pacifier le pays de Traetto. On a vu plus haut que ce diplôme, mal daté par son premier éditeur, est en réalité de 999. Est-il téméraire de supposer que Notger, en qualité de commissaire impérial, parcourait alors la Basse-Italie, avec la double mission de justicier et de pacificateur? (2). Cette séduisante hypothèse semblerait confirmée par la circonstance que le texte en question attribue formellement au dit *missus* la qualité de Lotharingien. Est-il admissible qu'il y ait eu dans notre pays, sous le règne d'Otton III, un autre personnage du nom de Notger qui aurait accompagné l'empereur en Italie, qui y aurait été investi de missions de confiance, et dont l'histoire aurait totalement oublié le nom? Je ne le pense pas, et le fait que notre document, par une erreur qui s'explique, donne au commissaire impérial le titre de *clerc* et de *chapelain* de l'empereur, et non celui d'évêque (3), ne me semble pas suffisant pour écarter une identification qui vient d'elle-même à l'esprit.

(1) Thangmar, *Vita S. Bernwardi*, c. 36, p. 774.

(2) V. Wilmans, *Otto III*, p. 109.

(3) Quâdam die, dum predictus imperator augustus Otto dirigeret suum missum atque capellanum, unum clericum nomine Noticherium, gentis Lotheringorum in hanc civitatem Gaietanam propter distringendum ac definiendum hereditates sacri episcopii sancte Gaietane ecclesie. *Codex diplomaticus Caietanus*, I p. 191, nº 101.

Il y a d'ailleurs exagération à dire avec Gfroerer, suivi par Daris, p. 296, qu'en

Cela étant, on entrevoit pour quelle raison notre évêque est si souvent appelé à accompagner son roi dans ses voyages d'Italie. Il ne partait pas simplement pour rehausser par sa présence l'éclat de la cour et pour prendre place dans un cortège brillant ; il ne se contentait pas d'être l'un des conseillers les plus écoutés du prince, il devenait, au-delà des Alpes, l'un des agents de la politique impériale ; il parcourait le pays avec des pouvoirs étendus, à la manière d'un *missus dominicus* de Charlemagne, travaillant avec énergie à réaliser dans le gouvernement de cette contrée le programme qu'il avait contribué à arrêter (1).

On peut croire qu'investi d'une mission aussi importante, Notger aura été retenu en Italie par ses fonctions pendant que l'empereur, dans les premiers jours de l'an 1000, repassait les Alpes pour aller revoir une dernière fois l'Allemagne, et faire un pèlerinage au tombeau de son ami Adalbert à Gnesen. Et cette longue absence de son diocèse paraîtra d'autant plus vraisemblable, qu'elle est suggérée par le texte même du *Vita Notgeri*. Après avoir raconté la part prise par l'évêque aux actes d'Otton III en Italie et fait un récit sommaire de ce règne, il ajoute : « Notger enfin, après tant de travaux par lesquels il s'était employé heureusement au service de l'empire et à la beauté de la maison de Dieu, rentra à Liège dans un âge déjà avancé, et là, il mit tout son zèle à l'éducation de son clergé et de son peuple (2) ». Ces lignes sont une allusion évidente à quelque longue absence de l'évêque, après laquelle son retour à Liège a eu comme la valeur d'un événement. Elles s'expliqueraient moins bien, s'il fallait les entendre d'un de ses retours ordinaires après

999 Otton III chargea Notger de faire la conquête des villes de Gaète, Traettoet Argenti dans la Campanie, lesquelles appartenaient encore à l'empereur de Constantinople, et que Notger réussit à les conquérir.

(1) Illum aliquando imperator Ravennam reliquerat ad reconciliandos sibi industriâ suâ discordes. *Vita s. Heriberti*, c. 4, p. 742.

(2) Igitur deductis Notgerus universis laboribus, quibus ad honorem imperii et decorem domus ecclesiae Dei bona fide et bono fine diversis in locis et temporibus feliciter laboravit — — rediit Leodium jam in processâ aetate, et ibi episcopali opere, verbo et exemplo clerum et populum ad meliora provehere sollicitus fuit. *Vita Notgeri*, c. 8.

un voyage plus court dans le même pays et au service du même prince.

Si notre conjecture est fondée, le séjour de cinq années fait par Notger en Italie, dans un poste aussi important que celui de lieutenant du prince, doit avoir laissé plus de traces diplomatiques qu'une simple mention dans un acte conservé par hasard. Qui sait si l'histoire locale, judicieusement consultée, ne fournirait pas encore de ci de là quelque indication précieuse (1) ?

Ainsi que nous l'avons dit, Notger assista le 27 décembre 1001 au concile de Todi. Cette assemblée devait prononcer entre le puissant Willigis, archevêque de Mayence et archichancelier de l'empire, et l'illustre évêque saint Bernward de Hildesheim, au sujet de leurs prétentions respectives sur l'abbaye de Gandersheim en Saxe. La cause de Willigis apparut si mauvaise que les évêques italiens se montrèrent tout disposés à le condamner. Ce furent sans doute Notger et ses deux collègues allemands qui obtinrent un délai jusqu'à l'arrivée de l'archevêque de Cologne et d'autres évêques de son pays. On prorogea donc le concile jusqu'au 6 janvier 1002, mais, à cette date, personne ne parut et rien ne put être décidé (2). Peu de temps après, Otton III, mourait dans la fleur de sa jeunesse, à Paterno, le 24 janvier 1002 (3).

Il est très peu probable que Notger ait quitté l'Italie dans l'intervalle qui s'écoula entre le concile de Todi et la mort du jeune empereur. Selon toute apparence, il devait siéger au concile du 6 janvier 1002, et il est certain, tout au moins, qu'à cette date il était en Italie, puisqu'il assista aux funérailles de son maître. Un coup d'œil sur les événements est indispensable pour permettre de deviner comment se sera passée la fin du long séjour de notre évêque en Italie.

Otton était rentré dans ce pays au mois de juin 1000 et était arrivé dès le mois de novembre à Rome. On eût dit que

(1) C'est une recherche qu'il n'est guère facile d'entreprendre de ce côté des Alpes : nous formulons toutefois le vœu qu'elle soit faite un jour.

(2) Thangmar, l. c.

(3) Pour la date, voir Richter, III, p. 168.

les troubles n'attendaient que son retour pour éclater. Successivement Capoue, Tibur, puis finalement Rome se soulevèrent. L'empereur dut quitter la Ville Éternelle pour se rendre à Ravenne, d'où nous le voyons, au commencement de l'été, courir à Bénévent pour dompter une rébellion. En revenant de là, il regagna la Haute-Italie, séjourna tour à tour à Pavie et à Ravenne, puis, dans les premiers jours de 1002, il vint camper dans le voisinage de Rome, à Paterno, au pied du mont Soracte, avec l'intention de réduire la Ville Eternelle. On ne peut douter que Notger ait eu son rôle à jouer dans les difficultés que nous venons d'énumérer, et qui ne durent pas être les seules. Il fut probablement employé, pendant ce temps, à dompter ou à tenir en respect l'une des villes soulevées. On peut croire que, voulant disposer de toutes ses forces pour briser la rébellion romaine, l'empereur l'aura rappelé auprès de sa personne dans les derniers jours de sa carrière (1), et que Notger aura pu fermer les yeux du prince. Toutefois, il n'est pas impossible qu'il n'ait rejoint la cour qu'à la nouvelle de la mort de l'empereur, lorsqu'il fallut faire un suprême effort pour protéger la retraite de l'armée allemande (2). On avait, dans l'entourage du prince, commencé par tenir sa mort secrète, et, en attendant, on s'occupait en toute hâte à rassembler l'armée dispersée en divers endroits.

Ainsi se terminait d'une manière mélancolique le long séjour de l'évêque de Liège sur la terre d'Italie. C'était le quatrième qu'il y faisait. Il en revenait vieilli, fatigué, attristé, mais avec la conscience des services qu'il avait rendus à son maître et à l'Eglise. Ce long contact avec la terre classique des arts et de la religion n'avait pas été inutile au pays de Liège : Notger en rapportait des enseignements précieux et aussi des reliques chères aux Liégeois. C'est notamment au cours d'un de ses voyages en Italie qu'il avait acquis les

(1) Conveniente tum cum Heriberto, sanctae Agripinae episcopo, plurimâ fidelium turbâ, imperator laetatur. Thietmar de Mersebourg, IV, 30, p. 781.

(2) Hii autem qui extremis ejus intererant, haec tamdiu celabant, quoad exercitus undique tum dispersus per internuntios colligeretur. Thietmar de Mersebourg, IV, 31, p. 782.

reliques des saints Vincent, Fabien et Sébastien : il les donna à son église favorite de Saint-Jean (1), avec ce précieux évangéliaire qui est encore aujourd'hui le principal souvenir que la ville de Liège ait gardé de lui.

(1) *Vita Notgeri*, c. 1. Vers la même époque, nous voyons saint Bernward rapporter de Rome les corps entiers de saint Exsupérance et du diacre saint Sabin, donnés par l'empereur Otton III à la ville de Goslar. *Vita s. Bernwardi* c. 27, p. 770.

CHAPITRE VIII.

NOTGER AU SERVICE D'HENRI II.

De nouveau la situation de l'empire était critique. La mort du jeune empereur, qui n'avait pas d'héritier direct, laissait l'Allemagne en proie à toutes les complications. L'Italie était hostile; elle se préparait manifestement à secouer le joug impérial, et déjà Ardouin commençait à se remuer. Les Allemands étaient comme prisonniers en Italie; on se levait pour leur fermer le chemin du retour : Burchard de Worms eut grand'peine à se dégager à Lucques (1). Les rebelles ne surent pas même respecter le triste cortège qui reportait dans sa patrie, conformément à son dernier désir, le corps du jeune empereur désabusé de cette terre romaine qu'il avait tant aimée. Il fallut, les armes à la main, frayer au cadavre impérial le chemin du tombeau. Notger était de ceux qui rendirent au défunt ce suprême devoir de fidélité, avec l'archevêque de Cologne, les évêques d'Augsbourg et de Constance, le duc Otton de Lothier et les comtes Henri et Wichmann. Après sept jours de marche et plus d'un combat, on gagna Vérone, d'où l'on rentra en Allemagne par le col du Brenner. A Polling sur l'Ammer vint à la rencontre de l'empereur défunt son cousin Henri de Bavière, fils du remuant personnage qui, une vingtaine d'années auparavant, avait essayé d'enlever au jeune souverain le trône de ses ancêtres. Plus fidèle et plus heureux

(1) *Vita s. Burchardi*, c. 8, p. 836.

que son père, Henri voyait s'ouvrir devant lui l'espérance d'un héritage qu'il ne devait qu'à son droit. Il était accompagné d'une grande suite d'évêques et de comtes qui, avec lui, grossit le funèbre cortège. C'est ainsi qu'on arriva à Augsbourg, où, pour entrer dans la ville, Henri voulut porter le cercueil sur ses propres épaules. Après que les entrailles du défunt eurent été déposées à Sainte-Afra, auprès du tombeau de saint Ulric, Henri accompagna le cortège jusqu'à Neuberg sur le Danube. Là, on se sépara, le futur empereur allant défendre ses intérêts déjà menacés, pendant que le cercueil continuait son itinéraire jusqu'à Aix-la-Chapelle, où le petit-fils d'Otton-le-Grand alla dormir son dernier sommeil à côté de Charlemagne (1).

Sans doute, Henri, qui était le plus proche parent du défunt, avait profité de l'occasion pour se recommander aux évêques du cortège et pour leur demander leur voix. Rien n'était plus important pour lui que de se réclamer de ceux qui avaient en quelque sorte recueilli le dernier souffle de l'empereur. Mais il ne paraît pas qu'alors aucun d'eux se soit catégoriquement prononcé en sa faveur, sauf l'évêque Sigefroi d'Augsbourg (2). Herman de Souabe avait plusieurs partisans; Héribert de Cologne lui-même, le jour des funérailles d'Otton à Aix-la-Chapelle (5 avril 1002), avait chaudement recommandé cette candidature. On ne sait ce que pensa et fit Notger, mais l'attitude qu'il garda par la suite porte à croire qu'il se rallia de bonne heure à la cause d'Henri. Bientôt le parti d'Herman faiblit, et, le 6 juin 1002, Henri II fut couronné roi d'Allemagne à Mayence par Willigis. A partir de ce moment, sa cause ne cessa de gagner du terrain (3). Il avait précédemment visité la Franconie, la Souabe, la Saxe; il lui restait à se faire reconnaître en Lotharingie. En août 1002, il était à Duisbourg, où il avait convoqué les évêques lotharingiens. Notger y fut des premiers avec son ami Erluin de Cambrai; leurs confrères arrivèrent

(1) Adalbold, *Vita Heinrici II*, c. 3 et 4, p. 684; Thietmar de Merseebourg, IV, 31, p. 782. Cf. Raoul Glaber, I, 15, édition Prou et Hirsch, I, p. 195.

(2) Hirsch, t. I p. 195.

(3) Giesebrecht, t. II, pp. 14-18.

plus tard, l'un après l'autre. L'archevêque de Cologne lui-même n'osa pas manquer au rendez-vous (1), Suivi des évêques, le roi s'achemina par Nimègue et Utrecht vers Aix-la-Chapelle, où son couronnement solennel eut lieu en grande pompe, le 8 septembre 1002. Dès le lendemain, nous voyons Notger intervenir dans le diplôme par lequel Henri II confirmait la propriété de Kusel à l'abbaye de Saint-Remi de Reims (2).

Rentré à Liège après le couronnement, Notger pouvait enfin se donner à son cher diocèse, qu'il avait quitté depuis cinq ans. Il s'y prépara tout d'abord à recevoir la visite de son auguste maître. D'Aix-la-Chapelle, où il avait assisté le 24 janvier 1003 à l'anniversaire de son prédécesseur (3), l'empereur était allé vénérer les reliques de saint Servais à Maestricht, puis il vint à Liège faire ses dévotions au tombeau de saint Lambert. C'est là qu'au dire d'un chroniqueur, il obtint, par l'entremise de ce saint, d'être délivré de ses souffrances physiques (4).

Le repos du vieil évêque de Liège ne devait être que relatif. Dès 1004, il assistait à un concile tenu par l'empereur on ne sait au juste où, mais très probablement dans les régions occidentales de l'empire (5). Dans cette réunion, le roi s'éleva

(1) Adalbold o. c., c. 12, p. 686; Thietmar de Mersebourg, V, 12, p. 796.

(2) Bresslau et Bloch, *DH. II*, p. 18; p. 58. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 58.

(3) Hirsch, *Heinrich II*, t. I, p. 247.

Itinéraire : Thionville 15 janvier 1003.
Aix-la-Chapelle 5 février.
Cologne 9 février.
Nimègue 23 et 28 février.
Minden 10 ou 13 mars.

(4) Thietmar de Mersebourg, V, 17, p. 798. Cf. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, II, p. 15.

(5) Constantin, *Vita Adalberonis*, c. 15-20, pp. 663-665. Il cite nommément les évêques de Strasbourg, Spire, Liège, Würzbourg, Verdun, Toul, Metz et ajoute : Aliique quamplures non solum ex Lotharii regno verum ex omni Germania. On y discute le cas du duc de Franconie, et le biographe de l'évêque de Metz rapporte l'épisode à l'occasion de ce prince : autant d'indices que le concile s'est tenu dans les régions occidentales de l'empire. Hirsch, t. I, p. 244, croit qu'il siégea à Thion-

avec force contre les mariages entre proches et signala le cas de Conrad, duc de Franconie, qui avait épousé sa parente. Ce fut, au dire d'un contemporain, l'occasion d'une vive querelle, et le concile faillit dégénérer en bagarre. On comprendra mieux l'épisode quand on saura que ce Conrad était le gendre d'Herman de Souabe, qu'il avait porté les armes contre l'empereur et qu'au zèle pour la pureté du mariage se joignait probablement, chez Henri II, le désir de rompre, si possible, le lien qui rattachait le puissant duc de Franconie à un dangereux rival.

En 1005, nous retrouvons Notger à la cour impériale à Aix-la-Chapelle, et c'est là que, le 5 avril, Henri II lui accordait un diplôme de confirmation pour son église de Sainte-Croix (1). Le 7 juillet de la même année, l'évêque de Liège était au concile de Dortmund. Le roi y fit prohiber par le synode plusieurs abus qui se passaient dans l'Eglise. Il s'y fonda aussi une association de prières entre les évêques, les prêtres et les laïques présents. A la mort de chaque évêque, les associés devaient, dans le délai de trente jours, célébrer la messe pour lui, nourrir trois cents pauvres, donner trente deniers d'aumône et allumer trente cierges ; d'autres obligations du même genre étaient faites aux prêtres et aux laïques. Le concile détermina aussi les jeûnes qui auraient lieu aux Vigiles et aux Quatre-temps (2).

L'empereur Henri II accordait à l'évêque de Liège une confiance égale à celle dont il avait joui sous le règne du dernier Otton. Ce qui le prouve, c'est qu'il le choisit en 1006 pour remplir une mission des plus difficiles et des plus honorables, en l'envoyant à Paris négocier un traité avec le roi de France Robert (3). Il s'agissait, selon toute apparence,

ville, et de fait nous savons que l'empereur y fut le 15 janvier; du coup nous tiendrions la date du concile, qu'il faudrait placer encore avant le couronnement. Mais Böhmer, p. 110, établit contre Hirsch qu'on ne peut penser à Thionville, et place la réunion entre les 10 et 18 juillet 1004.

(1) Fisen, t. I, p. 170, publie ce diplôme en partie; Bresslau et Bloch, *DH. II*, p. 117 viennent de le publier intégralement. V. dans l'appendice les raisons pour lesquelles j'ai cru devoir en donner une nouvelle édition.

(2) Thietmar de Mersebourg, VI, 13, p. 810.

(3) Anselme, c. 29, p. 205. Cf. Hirsch, t. I, p. 101. Cet auteur croit que le voyage

d'une guerre à entreprendre en commun contre Baudouin IV, comte de Flandre, dont l'ambition offusquait également les deux souverains. En renvoyant sa femme Rozala-Suzanne, veuve en premières noces d'Arnoul de Flandre et belle-mère de Baudouin, le roi Robert avait jeté entre lui et son puissant vassal un germe d'inimitié, ou, tout au moins, lui avait fourni un prétexte pour légitimer toutes ses entreprises. D'autre part, le comte venait de s'emparer de Valenciennes sur l'Escaut; il menaçait directement le Cambrésis, où l'évêque Erluin continuait de soutenir courageusement la lutte contre tous les ennemis de l'empire. Henri II ne pouvait rester impassible devant une telle insolence : s'il voulait que l'empire fût respecté de ses voisins, il devait à tout prix mettre à la raison l'outrecuidant feudataire. En outre, Notger, qui, dans les derniers temps, avait inspiré toutes les mesures relatives au Cambrésis, qui était auprès des empereurs le patron des intérêts lotharingiens, qui était de plus l'ami particulier d'Erluin, ne sera certainement pas resté étranger aux délibérations d'Henri II; le choix même que l'empereur fait de lui pour négocier à Paris semble indiquer qu'avant de préparer la mesure il l'avait conseillée (1).

C'est pendant son séjour à Paris que Notger eut à s'occuper d'un clerc de son église, nommé Hucbald, qui, étant encore adolescent, s'était enfui de Liège dans la grande ville française, où il était entré à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et où il s'était fait une brillante réputation comme professeur. A la sollicitation des chanoines de la célèbre abbaye, l'évêque de Liège consentit à reprendre en grâce le clerc fugitif, et même il lui permit de passer trois mois de l'année dans l'abbaye (2).

de Notger à Paris n'est pas postérieur au mois de mai, parce que, dès le 10 juin, nous trouvons Notger auprès de Henri II à Erstein, et que le diplôme de confirmation qu'il y reçut du roi était la récompense de la manière dont il avait rempli cette ambassade.

(1) Cf. Fisen, t. I, p. 157, qui croit que la guerre de Flandre a été entreprise sur le conseil de Notger.

(2) Anselme, c. 29, p. 205.

Ce fait est plein d'intérêt sans doute, mais on regrette de n'être pas mieux renseigné sur les négociations de Notger avec la cour de France. Ce qu'on sait, c'est qu'elles furent couronnées de succès, car, peu après le retour de Notger, en juin ou en juillet, les deux souverains eurent une entrevue sur les bords de la Meuse, aux confins de leurs royaumes respectifs (1). Là fut décidée l'entreprise commune contre le turbulent comte de Flandre. Il faut croire que l'empereur était pleinement satisfait des services que Notger lui avait rendus à cette occasion, car, le 10 juin 1006, par un diplôme daté d'Erstein en Alsace, il lui accordait la confirmation de toutes les propriétés de l'église de Liège. Si cette induction est fondée, nous serons amenés à placer avant le mois de juin le départ de l'évêque pour Paris.

L'expédition des deux rois contre la Flandre eut lieu au mois de septembre de la même année (2); le but immédiat en était, paraît-il, d'enlever Valenciennes au comte. Mais, malgré les efforts réunis des forces françaises et allemandes, aidées par celles du duc Richard de Normandie, le siège fut infructueux, et Henri dut regagner son royaume sans avoir pu châtier l'orgueil du fier Baudouin (3). Celui-ci, enflé de son succès, se crut assez fort pour pouvoir menacer l'évêque Erluin de Cambrai, dont on sait la fidélité à l'empire (4) et le dévouement à Notger. L'attaquer, c'était attaquer l'évêque de Liège lui-même, et dans son patriotisme — Erluin gardait l'extrême frontière de l'empire — et dans ses amitiés

(1) L'entrevue est attestée par un diplôme du roi Robert ainsi daté : Actum publice supra Mosam apud regale colloquium regis Rotberti atque Heinrici regis. Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. IV, p. 185. Hirsch, I, 401, croit pouvoir placer l'entrevue en août, après le retour d'Henri II de Bourgogne, mais il est à remarquer que l'expédition des deux rois contre la Flandre eut lieu dès le mois de septembre. V. Richter, III, I, p. 192, et cf. Pfister, *Robert-le-Pieux*, p. 363.

(2) *Annales Elnonenses majores*, a. 1005, p. 12.

(3) *Gesta epp. Camerac.* I, 114, p. 451; Thietmar de Merseburg, VI, 22, p. 813; *Annales Quedlinburgenses*, a. 1006, p. 79); Sigebert de Gembloux, *Chronicon*, a. 1006, p. 354; *Annales Elnonenses majores*, a. 1005, p. 12; *Annales Leodienses*, a. 1006, p. 18; *Annales S. Jacobi Leodiensis*, a. 1006, p. 638. On trouvera tous ces textes réunis dans Vanderkindere, *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 94 et suivantes.

(4) *Gesta epp. Camerac.*, l. c.

personnelles. Aussi, quand l'évêque de Cambrai accourut en toute hâte auprès de l'empereur pour l'appeler au secours, il n'est pas douteux qu'il se soit arrêté à Liège auprès de son ami et ancien maître Notger, et que celui-ci soit énergiquement intervenu à la cour en sa faveur.

Le vigoureux vieillard était alors septuagénaire, mais son ardeur au service de l'Empire restait entière. Le 25 mai 1007, jour de la Pentecôte, il était à Mayence, au plaid impérial dans lequel on expédia une affaire qui touchait singulièrement au cœur de l'empereur. Henri, évêque de Würzbourg, y consentit enfin, moyennant des compensations, à laisser détacher de son évêché la ville de Bamberg, dont l'empereur et l'impératrice avaient richement doté l'église et où ils voulaient fonder un siège épiscopal (1). L'évêque de Liège était encore à la cour le 4 juin, car, à cette date, il fut intervenant dans un diplôme royal en faveur de l'abbaye de Thorn (2). Nous avons le droit de croire qu'il ne laissa pas oublier à Henri II les intérêts d'Erluin et la nécessité de châtier le comte de Flandre, bien que ce souverain énergique n'eût guère besoin qu'on lui rappelât ses amis ni ses ennemis. Le 8 juillet, suivi sans doute de Notger, Henri était à Aix-la-Chapelle, où se réunissait son armée, et d'où il prit le chemin de la Flandre. Cette fois, la fortune abandonna Baudouin : après avoir attendu vainement son ennemi derrière l'Escaut, dont il lui disputa le passage, il le vit passer le fleuve grâce à un stratagème et se jeter sur Gand, où Henri entra le 19 août 1007, accueilli en souverain par les moines de Saint-Bavon. Alors Baudouin sentit l'impossibilité de continuer la lutte : il restitua Valenciennes à l'empereur, lui donna des ôtages et lui prêta serment de fidélité. L'empereur, préférant avoir en lui un ami, lui rendit plus tard Valenciennes en fief avec les îles de la Zélande (3).

(1) V. *MGH. SS.* IV, p. 795, note. Cf. Hefelé, *Conciliengeschichte*, t. IV, p. 664, et Hirsch, t. II, p. 62. La relation reproduite dans *MGH*, l. c., est extraite des actes du concile de Francfort tenu en 1007.

(2) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 507.

(3) Thietmar de Merseebourg, VI, 22, p. 813; *Annal. Saxo, anno 1007*, p. 656; *Annales Blandin.* ann. 1007 p. 25; *Annales Sancti Bavonis* p. 189; Sigebert de

Notger fut-il des deux expéditions de Henri II contre la Flandre ? On est assez porté à croire qu'à moins de raisons graves, comme celles qu'il aurait pu tirer de son grand âge et de ses infirmités, il n'a pas dû manquer à des luttes où la sécurité de son propre pays était si nettement engagée. Nous serions plus affirmatif, au moins en ce qui concerne la seconde expédition, si nous pouvions ajouter foi au récit d'un chroniqueur liégeois du XIIIe siècle, dont l'autorité, à vrai dire, est bien faible pour des événements du XIe. D'après Gilles d'Orval, l'empereur, ayant échoué dans sa première entreprise sur Valenciennes, aurait appelé au secours Notger, et, avec l'aide de ce prince, serait allé prendre Gand, ce qui aurait déterminé la soumission de Baudouin (1). Il est bien inutile de s'attarder à réfuter ce récit, mais peut-être avons-nous le droit de voir dans la tradition conservée par

Gembloux, ann. 1007, p. 354. *Gesta epp. Camerac.*, I, c. 115, p. 452. Cf. Vanderkindere, *La Formation territoriale*, etc., t. I, p. 95. Sur divers souvenirs de cette expédition laissés dans l'hagiographie locale, v. Hirsch, t. II, p. 10.

(1) On remarquera que la relation de Gilles d'Orval est empruntée textuellement à la chronique de Sigebert de Gembloux, mais que la ligne relative à Notger a été interpolée : voici les deux textes.

Gilles d'Orval :

Castrum preterea Valentianas, situm in marchia Francie ac Lotharingie, quod Balduinus comes Flandrensium invaserat, imperator Henricus obsedit, concurrentibus ad auxilium ejus Roberto rege Francorum et Richario comite Normandorum. Sed quia idem rex de obsidione redierat inefficax, *vocato in auxilium suum predicto episcopo Nothgero*, contra Balduinum proficiscitur ejusque auxilio et consilio munitus castrum Gandavum invadit, et depopulata terra, aliquot Flandrensium primores capit. Unde Balduinus perterritus imperatori satisfecit, Valentianas reddidit datisque obsidibus cum sacramento fidelitatis, manus ei dedit.

Sigebert, *Chronique* :

1006. Castrum Valentianas, situm in marcha Franciae et Lotharingiae, quod Balduinus comes Flandrensium invaserat, imperator Heinricus obsidet, concurrentibus ad auxilium ejus Rotberto rege Francorum et Richardo comite Nortmannorum.

1007. Heinricus imperator, quia de obsidione Valentianensi inefficax redierat, contra Balduinum profectus, castrum Gandavum invadit, et depopulata terra, aliquot Flandrensium primores capit. Unde Balduinus perterritus imperatori satisfacit, Valentianas reddit, datisque obsidibus cum sacramento fidelitatis, manus ei dedit.

Le renseignement de Gilles d'Orval a été reproduit dans la *Chronique* (interpolée) *de Saint-Laurent* et dans la *Chronique liégeoise de 1402*, ce qui n'en augmente pas l'autorité.

Gilles d'Orval le souvenir de la participation réelle de Notger à la dernière guerre contre la Flandre. Si, comme nous le supposons, Notger est entré à Gand avec l'empereur, il y aura retrouvé, parmi les moines de Saint-Bavon, quelques uns des amis qu'il s'y était faits dans les jours de sa jeunesse, lorsque, une génération auparavant, il était venu visiter cette même ville sous les drapeaux d'un autre empereur. Gand marquait en quelque sorte le commencement et la fin de sa carrière d'homme de guerre.

L'expédition de Flandre fut, dans tous les cas, la dernière à laquelle il prit part, et il ne rentra dans sa ville épiscopale, si l'on peut ainsi parler, que pour mourir (1). Il avait servi tous les princes de la dynastie de Saxe, à part le premier, et la plus grande partie de son existence s'était écoulée à leur service. Il avait contribué à sauver le sceptre du troisième Otton et à procurer l'élévation de son successeur; il avait été quatre fois en Italie, et il s'était écoulé des années entières sans que la sollicitude des affaires publiques lui permît de reprendre le chemin de son pays. Jusqu'à sa dernière heure, l'Empire eut en lui un de ses serviteurs les plus intelligents, les plus énergiques, les plus dévoués. C'est lui qui désigna au choix de l'empereur un évêque d'Utrecht et deux évêques de Cambrai. Plusieurs fois, il avertit son souverain des menées françaises, et on peut croire que, sans sa vigilance, Otton II serait tombé aux mains du roi Lothaire. Il marcha sous les drapeaux de l'empire contre tous les ennemis, et, dans ce Lothier toujours si remuant, il créa, par son exemple et par ses œuvres, une atmosphère de respect et de prestige autour du trône impérial.

(1) Plusieurs auteurs, notamment le *Gallia Christiana*, t. III, col. 848, l'*Histoire littéraire de France*, t. VII, p. 210, A. Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 449, Daris, t. I, p. 300, croient que Notger assista au concile de Francfort le 1 novembre 1007 (le *GC.* imprime 1006), où fut sanctionné l'accord relatif à la fondation de l'évêché de Bamberg. C'est une erreur provenant de ce qu'ils ont mal lu l'acte du concile de Francfort. Cet acte contient : 1° la relation des négociations qui eurent lieu le 25 mai 1007 au concile de Mayence, où Notger assista (v. plus haut); 2° une confirmation des mesures qui y furent arrêtées, signée par un grand nombre de prélats parmi lesquels Notger ne figure pas. Les auteurs cités ont, par distraction, mis dans le second acte ce qu'ils lisaient dans le premier.

CHAPITRE IX.

FORMATION DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE.

Le lecteur qui s'est rendu compte, par le chapitre qui précède, de la part que Notger a prise aux affaires générales de l'empire, se sera demandé plus d'une fois comment il a pu trouver le temps de s'occuper de son diocèse. Les diocésains du grand évêque eussent pu renverser la question et demander comment le père de la patrie liégeoise, le créateur de la ville et de la principauté a trouvé le loisir nécessaire pour vaquer aux intérêts de l'empire (1). Rien, semble-t-il, ne peint mieux que ce simple rapprochement la féconde activité d'un homme qui a su, en quelque sorte, se dédoubler, et accomplir des choses également grandes à l'intérieur et à l'extérieur.

On est généralement d'accord pour voir en Notger le fondateur de la principauté de Liège. Et cela est vrai en ce sens que non seulement il fut le premier prince de ce pays, mais encore que son initiative personnelle contribua puissamment à l'organisation du pouvoir princier. Mais il s'en faut de beaucoup que l'Etat Liégeois, non plus que les autres principautés ecclésiastiques de l'empire, ait été créé de toutes pièces, et du jour au lendemain. Il est, au contraire, nous l'avons

(1) Déjà l'auteur du *Vita Notgeri* a eu conscience de ce contraste : Et cum tot et tanta egerit in patria, ut non immerito pater diceretur patrie, non semper tamen totus cessit Leodiensi ecclesie, c. 7. Le *Vita Burchardi*, c. 20, p. 844, relève d'une manière énergique les difficultés que l'évêque de Worms trouvait, dans le service du roi, à l'accomplissement de ses travaux dans sa ville : il avait, dit-il, commencé à bâtir le monastère de Saint-Martin, sed muro ex parte peracto, regalis crebrositate serviminis et maxime adsidua infirmitate necnon variis adversitatibus impeditus proh dolor! peragere non potuit.

vu, le fruit d'un lent développement, qui a fait passer l'Eglise de Liège par toutes les phases que la grande propriété territoriale a traversées depuis l'empire romain jusqu'au XIe siècle. Notger a mis le sceau à ce développement en joignant le premier, à la qualité de grand seigneur immuniste possédée par ses prédécesseurs, celle de comte et de prince d'empire qui lui fut conférée par ses souverains.

Jusque là, l'évêque était loin d'équivaloir au comte comme autorité publique. Sans doute, il était, dans le domaine de son immunité, entièrement indépendant de celui-ci, et il y exerçait un pouvoir analogue à celui du comte dans son comté. L'évêque de Liège, avant Notger, jouissait de la haute et basse justice dans les terres de son église et sur la population qui en dépendait. Mais ces terres étaient disséminées, tandis que l'autorité du comte s'exerçait sur une province entière, sur de vastes territoires contigus et sur tous les habitants de ceux-ci.

Ce fut la politique des rois de la maison de Saxe qui fit franchir au pouvoir des évêques les deux derniers degrés qui le séparaient de celui du comte. D'abord, ils leur donnèrent les droits comtaux sur certains territoires; plus tard, ils leur accordèrent des comtés entiers, avec tous les droits qu'ils impliquaient.

Du coup, les prélats se trouvèrent à la tête de principautés véritables. D'une part, au lieu de terres dispersées et sans autre lien entre elles que la personne des possesseurs, ils eurent sous leurs ordres des domaines territoriaux compacts et d'un seul tenant, qui formaient le noyau de leur temporel. De l'autre, au lieu de n'avoir dans leurs domaines que la juridiction sur leurs hommes, ils furent désormais les juges de toute la population, tant libre que servile, et ils remplacèrent les comtes. Enfin, le comté étant donné à leur église et non seulement à leur personne, les états nouvellement constitués eurent la perpétuité et l'indivisibilité qui étaient les caractères spéciaux du patrimoine ecclésiastique. On peut dire que c'est la concession de comtés entiers, faite pour la première fois, d'une manière systématique, aux évêques par les princes de la maison de Saxe, qui doit être considérée

comme l'acte constitutif des principautés ecclésiastiques (1).

Il en fut ainsi à Liège. Parmi les nombreuses libéralités que les empereurs firent à Notger, nous relevons la donation de deux comtés : celui de Huy en 985 et celui de Brugeron vers la même date. Rendons-nous bien compte de la portée de cette double libéralité. Nous savons déjà que l'église de Liège, possédait, dans le comté de Huy et dans la ville même, des biens jouissant de l'immunité, et qu'elle y exerçait aussi, en vertu d'une concession impériale, le droit de tonlieu et de monnaie. L'évêque partageait donc en quelque sorte la qualité de comte de Huy avec le titulaire (2). Il la posséda seul à partir du jour où le comte Ansfrid lui céda ce qui lui restait du comté, tant dans le bourg de Huy qu'en dehors *(infra eundem vicum vel extra)*. Cette concession fut ratifiée par l'empereur, qui, de son côté, abandonna à Notger ses droits de tonlieu et de marché dans la part d'Ansfrid, de même que les autres revenus de la couronne (3). C'est ainsi qu'ajoutant aux biens de son immunité et à la part héréditaire d'Ansfrid les droits régaliens qu'il exerçait déjà, et ceux que

(1) Les plus anciennes concessions de droits comtaux à des évêchés sont :

887. Langres, par Charles le Gros. Bouquet, VIII, p. 643.

927. Toul, par Henri I. Sickel, *DH. I*, p. 52.

940. Reims, par Louis IV. (Flodoard, *Annales*, 940 ; le même, *Hist. Rem. eccles.* IV, 24).

948. Cambrai, *DO. I*, p. 182.

Les plus anciennes concessions de comtés entiers à des évêchés sont :

974. Le comté de Cadore donné à l'évêché de Frisingue. *DO. II*, p. 96.

1001. Les cinq comtés de Paderga, Aga, Treveresca, Auga et Soretfeld donnés par Otton III à l'évêché de Paderborn. *DO. III*, p. 816.

(2) Des cas semblables se rencontrent ailleurs. A Coire, l'évêque avait le ban de la moitié de la ville, avec les redevances des serfs et des libres de la campagne. « Daraus enstand ein sonderbares Zwitterverhältniss zwischen dem Bischof und dem Grafen von Chur, dem nachher Otto III 998 dadurch ein Ende machte, dass er der Kirche von Chur die ganze Stadt mit Zoll, Münze und Bann schenkte. » K. Hegel, *Die Entstehung des deutschen Städtewesens*, pp. 73-74. A Cambrai, l'évêque et le comte avaient chacun la moitié de la ville : Tunc temporis Isaac comes — — abbatiam sanctissimi Gaugerici — — tenebat, dimidium scilicet Cameracae urbis castellum, cum medietate quoque publicorum vectigalium simulque etiam alterâ monetâ. *Gesta epp. Cam.* I, 71, p. 426.

(3) Quicquid camere nostre provenire poterat ex comitatu jam dicto. Sickel, *DO. II*, p. 414.

l'empereur venait de lui concéder, Notger se trouva devenu comte de Huy par accumulation.

Le comté de Huy s'étendait sur les deux rives de la Meuse, dans le Condroz et la Famenne d'une part, dans la Hesbaye et le Brabant actuel de l'autre. Parmi les localités qui en faisaient partie, nous voyons citer : Jeneffe-en-Hesbaye, Seraing-le-Château, Braives, Tourinnes-la-Chaussée, Grand-Rosière, au nord de la Meuse; et au sud de ce fleuve : Honay, Wiesme, Leignon, Barvaux-en-Condroz, Buzin (Verlée), Fraiture-en-Condroz et Somal (Maffe) (1).

C'était la première fois qu'un comté tout entier, avec tout son territoire et avec toutes les attributions comtales, tombait aux mains de l'évêque de Liège. Cette superbe acquisition le faisait, d'emblée, passer du rang d'immuniste à celui de prince. Elle devenait le noyau qui allait assurer l'unité territoriale de la principauté, en rattachant entre elles une bonne partie de ses possessions.

L'acquisition du comté de Brugeron suivit de près celle du comté de Huy, si elle ne la précéda. C'est vers 988 que, dans un diplôme où il est question de plusieurs autres donations, Otton III confirma à l'église de Liège la possession de ce nouveau domaine (2), et tout porte à croire que Notger en sera devenu le maître en vertu de négociations semblables à celles qui firent passer dans ses mains le comté de Huy.

Le comté de Brugeron *(Brunengeruz)* s'étendait de Tirlemont à Louvain; il était borné à l'ouest par la Dyle, au nord par une ligne courant de Corbeek-Dyle par Lovenjoul à Binckom, à Meensel-Kieseghem et à Pippinsvoort; à l'est, la frontière allait de Glabbeek à Pippinsvoort, à Grimde et à

(1) Sur le comté de Huy, v. Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 117; J. Demarteau, *Les origines de Huy*, etc. *(Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, IVe série, pp. 12 et 13); Vanderkindere, *Formation territoriale*, etc., t. II, p. 213-221. Il faut se garder de confondre ce comté de Huy avec un autre comté de *Hoio*, qui est le comté de la Houille, comme fait Grandgagnage, *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, p. 41, suivi par Piot, o. c., p. 118, note 5. V. sur cette question Roland dans *ASAN*, t. XX, pp. 77-78.

(2) Sickel, *DO. III*, p. 446. En ce qui concerne l'année où fut émis cet acte non daté, voir ci-dessous, p. 121, note 2.

Ardevoor; au sud, elle passait entre les deux Heylissem, entre Zétrud et Genville, et de là par Mélin, Roux-Miroir, Longueville et Chaumont, elle revenait aboutir à la Dyle, le long de laquelle elle se dirigeait vers Corbeek-Dyle, déjà nommé (1).

Cette acquisition, qui étendait singulièrement le domaine de nos évêques, n'allait pas sans inconvénients. Les puissants comtes de Louvain voyaient arriver jusqu'aux portes de leur capitale un voisin dont ils jalousaient la richesse et la puissance : quoi d'étonnant si les évêques de Liège eurent plus d'une fois maille à partir avec eux, et si le premier successeur de Notger, Baldéric II, se vit entraîné dans une guerre calamiteuse contre le comte Lambert? Vaincu, il s'estima heureux d'acheter la paix au prix de l'engagère du comté à son redoutable adversaire. Plus tard, en 1096, l'évêque Otbert parvint à dégager le Brugeron et le donna en fief au comte Albert de Namur, mais, après la mort de ce dernier, qui disparaît de l'histoire vers 1105, le domaine disputé retourna au duc Godefroi, gendre du comte de Namur (2). L'église de Liège en garda quelques parcelles : ce sont Hougaerde, Bauvechain, Tourinne et Chaumont, auxquels on peut ajouter le château de Tirlemont (3). Tout le reste fut perdu définitivement pour la principauté. Entre deux centres d'attraction de force à peu près égale, le Brugeron était allé se perdre dans la masse dont l'influence s'exerçait de plus près.

Là ne se bornèrent pas les acquisitions que l'église de

(1) Sur le comté de Brunengeruz, lire Gilles d'Orval, III, 15 p. 91, et cf. Grandgagnage, *Mémoire*, p. 106, Moulaert, *BCRH*, série II, t. X, Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Tirlemont*, p. 26 et Vanderkindere, *La Formation territoriale*, t. II, p. 143-146. Daris, *Notices*, t. IX et Bets, *Histoire de Tirlemont*, t. I, p. 26, se bornent à reproduire Moulaert.

Le nom de Brunengeruz (= Bruninge Rode) signifie, selon toute apparence, le *Sart de Brunon* (cf. Vanderkindere l. c.), mais cela ne nous renseigne guère sur l'origine de cette circonscription, qui semble le résultat d'un partage auquel n'a présidé aucune considération politique ni géographique.

(2) Moulaert, o. c., p. 168 et 169. Il y aurait beaucoup à dire sur cet exposé, mais ce n'est pas ici la place.

(3) Vanderkindere, *La Formation territoriale*, t. II, p. 146.

Liège fit sous l'épiscopat de Notger. Dès 974, Otton III lui avait donné le marché de Fosse, comprenant le droit de tonlieu et de monnaie avec celui de fabriquer la drêche des brasseurs. Maître déjà de l'abbaye, qu'il tenait de la princesse Gisèle, l'évêque de Liège pouvait dès lors se considérer comme le vrai prince de la localité (1). En 983, le même souverain ajoutait à cette libéralité le marché de Visé (2). En 988, l'évêque devint encore le maître de l'importante abbaye de Gembloux dans des conditions que nous avons fait connaître (3). En 997, il reçut d'Otton III la terre de Heerwaarden avec ses dépendances pour son église Saint-Jean, nouvellement fondée (4). Ajoutons encore que Notger parvint à sauver les biens que son prédécesseur Eracle avait légués à la collégiale Saint-Martin. A la mort de cet évêque, le fisc royal les avait revendiqués, comme étant de simples précaires dont Eracle n'avait eu la jouissance que sa vie durant. Notger sut amener l'empereur à se désister, et Saint-Martin resta en possession de son domaine (5).

Pour compléter ce tableau des acquisitions territoriales de Notger, nous empruntons à une source étrangère l'histoire de celle qu'il fit, en Hesbaye, de certains domaines appartenant à l'abbaye de Saint-Riquier, en Picardie. C'étaient cinq manses situés à Heers, cinq autres à Fumal, un à Bois-et-Borsu et un à Gelinden. L'abbaye, se trouvant gênée de ces possessions lointaines, les offrit à Notger, qui les prit en gage pour

(1) Sickel, *DO. II*, p. 100.

(2) Le même, o. c., p. 365.

(3) Le même, *DO. III*, p. 445. V. ci-dessus, p. 86. Les évêques étaient parfois les avoués des monastères situés dans leur diocèse. Ainsi, l'archevêque de Cologne l'était des monastères de Laach, Bitbourg, Camp, Meer. V. Blondel, *De advocatiis ecclesiasticis*, Paris, 1892, p. 23.

(4) Le même, o. c., p. 657. Sur ce diplôme, voir les observations de cet éditeur, celles de Bormans et Schoolmeesters, I, 24 et de Bloch dans *NA.*, XXIII (1897), 145.

(5) *Vita Notgeri*, c. 3. Si quidem ecclesia Sancti Martini in bonis retinendis que ei dominus Eraclius contulerat laborabat. In tempore enim illo tercius Otto ea tamquam domino Eraclio prestita, in fiscum regium, eo defuncto, revocare ceperat. Pontifex et opifex Notgerus preclaris meritis suis serenavit principem, et prestita in dati et rati convertit habitationem. Ces souvenirs semblent brouillés ; s'ils contiennent quelque réalité, il ne peut être question que d'Otton I.

vingt ans, au prix de trente-trois livres de deniers versées dans les mains de l'abbé Ingelard. C'était en 1002 (1). Nous possédons l'acte, daté du 28 octobre, par lequel notre évêque fait connaître cette condition; il est revêtu de sa signature, de celles du prévôt Godescalc et de plusieurs chanoines et chevaliers de l'église Saint-Lambert, ainsi que de l'abbé Ingelard, de deux moines et de trois chevaliers de l'abbaye de Saint-Riquier (2). A peine le pacte conclu et signé, l'abbé, de retour chez lui, craignit que les droits de sa maison ne fussent pas suffisamment garantis, attendu qu'il n'avait pas fait insérer dans le contrat une clause portant qu'on rendrait les terres dans le même état qu'on les avait reçues. Il écrivit donc à Notger une lettre que la chronique de Saint-Riquier nous a conservée, le priant d'entretenir lesdits domaines, comme on dirait aujourd'hui, en bon père de famille, c'est-à-dire de mettre en friche les terres incultes, de rebâtir les constructions qui tomberaient en ruines, enfin, de prendre des dispositions prohibitives à l'endroit de ceux de ses successeurs qui s'aviseraient d'abuser du gage. Un petit morceau en vers adoniques, contenant des souhaits à l'adresse de l'évêque de Liège, terminait cette épître. Notger répondit à l'inquiet religieux qu'il était entendu qu'aucun de ses successeurs ne pourrait entamer le gage, mais que celui-ci serait restitué à l'abbaye n'importe à quel moment elle rendrait la somme de trente-trois livres; il concluait par une menace d'anathème à l'adresse de quiconque porterait atteinte à cette convention (3).

Lorsque les vingt années furent écoulées, l'abbé Angelram,

(1) L'acte est daté comme suit : *Acta sunt haec Leodii publice V Kal. novembris, anno Dominicae Incarnationis DCCCCLXXXVIII, indictione XII, imperii vero Henrici primo.* (Lot, p. 171). Cette date est altérée. La 1re année de Henri II est 1002, et la preuve qu'il faut retenir cette année, c'est que le contrat devait être renouvelé après l'expiration du terme de vingt ans qui y est stipulé, et qu'il le fut en effet en 1022 (v. ci-dessus). M. F. Lot, qui n'a pas remarqué cette circonstance, corrige d'abord 989 en 984, puis, il imagine une raison fantastique pour expliquer comme quoi la première année du roi Henri II tombait en 984 : Notger, en cette année, aurait reconnu pour roi Henri le Querelleur, duc de Bavière. (*Les derniers Carolingiens*, p. 143). Wauters, on ne sait pourquoi, assigne à l'acte la date de 1007.

(2) Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. F. Lot, III, 30, pp. 170-174.

(3) Hariulf, l. c. Il est intéressant de noter que Fumal et Heers se retrouvent,

successeur d'Ingelard, proposa à l'évêque Durand, troisième successeur de Notger, de renouveler le contrat, ce que Durand lui accorda par une charte du 18 septembre 1022, reproduite par le chroniqueur (1).

Ces épisodes se rattachent d'une manière trop intime à l'histoire de la formation territoriale de la principauté de Liège pour qu'on puisse omettre de les raconter ici. Maintenant nous revenons à l'histoire du temporel de Liège, pour lequel Notger se fit accorder quatre confirmations générales par les empereurs. Ces confirmations générales mettent sous la protection du droit public de l'empire toutes les acquisitions de l'église de Liège, tant celles de notre évêque lui-même que celles de ses prédécesseurs. La première est d'Otton II et porte la date du 6 janvier 980; les deux suivantes, datées du 7 juillet 985 et de 987 ou 988, émanent d'Otton III; la dernière enfin fut accordée par Henri II, le 10 juin 1006 (2). Que ces quatre diplômes ont bien le caractère de *confirmations générales* que nous leur attribuons, c'est ce qui résulte des termes formels dans lesquels ils sont conçus (3). Qu'ils ne contiennent pas l'énumération complète des biens de l'église de Liège, mais seulement la mention des principaux, c'est encore ce qu'ils disent eux-mêmes, et il suffit d'y renvoyer une fois pour toutes (4).

en 1147, parmi les localités où l'église Saint-Jean de Liège possédait des propriétés, et il est vraisemblable que Notger aura attribué la jouissance de ces domaines à son église favorite. Bulle inédite du pape Eugène III, confirmant les propriétés de l'église Saint-Jean, aux Archives de l'État à Liège, fonds Saint-Jean.

(1) Hariulf, o. c., IV, 3, pp. 183 et 184.

(2) On trouve ces actes dans Bormans et Schoolmeesters, t. I, pp. 19, 21, 23, 25; dans Sickel, *DO. II* et *DO. III*, pp. 238, 413, 445, ainsi que dans Bresslau et Bloch, *DH. II*, p. 141.

(3) Le premier : Super universas possessiones ejusdem matris ecclesiae, quarum istae sunt capitales — — et super cetera loca. — Le deuxième : Id quod ab antecessoribus nostris regibus vel imperatoribus ecclesiae jam dictae Tongrensi vel Leodiensi concessum fuerat — — concedimus. — Le troisième : Ut ea omnia quae antecessores nostri piissimi Romanorum reges et imperatores ecclesiae sanctae Mariae sanctique Lamberti— — contulerant et nos concederemus. — Le quatrième enfin déclare être la confirmation de celui de 980.

(4) Voir la première citation de la note précédente. On trouve des expressions

Sous le bénéfice de cette double observation, nous allons exposer ci-dessous, en un tableau, l'ensemble des domaines dont se composait à la fin du pontificat de Notger le patrimoine de l'église de Liège. Les dates placées à côté des noms des localités sont celles de leurs plus anciennes mentions.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES LOCALITÉS CITÉES NOMMÉMENT DANS LES DIPLÔMES COMME AYANT APPARTENU A L'ÉGLISE DE LIÈGE AVANT OU PENDANT LE PONTIFICAT DE NOTGER :

Aldeneyck, monastère	952
Arches	894
Brogne, monastère	1006
Brugeron *(Brunengeruz)*, comté	987
Celle, monastère	1006
Ciney	1006
Dinant	985
Fosse, monastère	vers 900. 974, 980
Gembloux, monastère	987
Hastière, monastère	908-915
Huy, ville	980
Huy, comté	985
Lobbes, monastère	888, 973, 980
Lustin	888
Maestricht	908, 985
Malines	915, 980
Malonne, monastère	1006
Namur	985
Saint-Hubert, monastère	1006
Theux	988
Theux, forêt	915
Tongres	980
Ville-en-Hesbaye	831
Visé	983

identiques ou équivalentes dans le texte des autres diplômes; pour ne pas allonger outre mesure ces notes, je me borne à cette citation unique, qui tient lieu des autres.

Cette liste appelle un commentaire sans lequel elle risquerait fort de rester inintelligible pour plus d'un lecteur. Telle qu'elle se présente à nous, elle se compose de deux groupes très distincts : l'un, formé par les importants domaines énumérés dans les actes de confirmation générale, l'autre, portant le nom de quelques acquisitions d'importance secondaire faites au cours des temps par l'église de Liège, et dont nous devons au seul hasard d'avoir conservé le souvenir. Or, chacun des noms de la première catégorie, sans parler des comtés, n'est que l'expression géographique désignant la réunion, dans les mêmes mains, d'un grand nombre de localités éparpillées ou groupées, et formant elle-même un domaine considérable. Voici quelques exemples. La seule abbaye de Lobbes, aux termes d'un pouillé qui en fut fait en 868, ne possédait pas moins de 153 villages, y compris le fort de Thuin, qui lui servait de citadelle (1). L'abbaye de Saint-Hubert possédait dès l'époque de Walcaud (817), rien que dans le diocèse de Liège, vingt-deux villages, et ce nombre avait été peut-être doublé par des libéralités nouvelles au IXe et au Xe siècle. La forêt *(forestum)* de Theux comprenait, avec le *districtus* du même nom, à peu près tout l'ancien marquisat de Franchimont (2).

Toutes les autres maisons religieuses, dont malheureusement nous ne sommes pas en état de dresser le terrier, avaient une situation analogue; l'entrée de l'une d'elles dans le domaine de l'église de Liège constituait pour celle-ci un accroissement considérable, et c'est ainsi que se multipliaient, sur la vaste étendue du diocèse, les îlots régis par la crosse. Au fur et à mesure que croissait leur nombre, ils se rapprochaient, ils devenaient contigus; l'îlot se transformait en île et la principauté grandissante semblait aspirer à s'iden-

(1) Vos, t. I, pp. 418-426, et d'après lui Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, Bruxelles, 1865, pp. 307-315.

(2) M. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. II, p. 180, écrit : « Notger s'était encore emparé du château de Franchimont. » Il est probable qu'il existait déjà un château de Franchimont, mais il faisait partie du *districtus Tectis*, et celui-ci appartenait à l'église de Liège dès 915. Notger n'a donc pas pu « s'en emparer ».

tifier avec le diocèse. Ce ne fut jamais le cas, même au temps de la plus grande splendeur des princes-évêques, mais on peut dire que la principauté se développa dans le cadre du diocèse et que son idéal semble être de le couvrir. D'ailleurs, elle n'est pas tellement enfermée dans ses frontières ecclésiastiques que dès lors elle ne les franchisse. Lobbes, en effet, appartenait au diocèse de Cambrai. Et, par contre, certains domaines situés dans le diocèse de Liège appartenaient à des principautés ecclésiastiques voisines. Ainsi, le seul évêque de Metz possédait les abbayes de Saint-Trond, de Waulsort et d'Hastière.

Après ce qui vient d'être dit, le lecteur ne sera pas surpris de ne pas rencontrer le nom de Liège sur la liste des acquisitions primitives de l'église de Tongres. L'omission s'explique d'une manière bien simple. Si l'on consulte le tableau ci-dessus, on remarquera que les confirmations impériales ne mentionnent, à deux ou trois exceptions près, que des comtés, des abbayes et des villes, c'est-à-dire des domaines considérables, les uns par leur étendue territoriale, les autres par l'importance de leur population. Or, Liège, avant les Carolingiens, ne pouvait rivaliser, ni avec les riches abbayes, ni avec des localités comme Dinant, Huy, Maestricht, Namur et Tongres. On conçoit donc que les diplômes d'immunité de l'époque mérovingienne ne l'aient pas mentionnée, et qu'elle n'ait pas figuré davantage dans les diplômes carolingiens, qui ne sont que la répétition des précédents (1). Il est vrai que, dans l'intervalle, Liège était devenue une ville importante, et rien ne s'opposait à ce qu'on intercalât désormais son nom dans l'énumération officielle des biens de l'église. Mais, à partir du jour où saint Hubert eut transféré la résidence épiscopale de Maestricht à Liège, nul n'éprouva plus le besoin d'affirmer, dans un acte public, les

(1) Rien n'est plus certain que la fixité des formules dans les diplômes d'immunité ou dans leurs confirmations : les privilèges ont beau s'étendre, les actes les mentionnent toujours dans les termes traditionnels. Cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. VII, p. 244; K. Hegel, *Die Entstehung des deutschen Städtewesens*, p. 71; Stengel, *Die Immunitäts-Urkunden der deutschen Könige vom 10 bis zum 12 Jahrhundert*. Innsbrück, 1902 (dissertation).

droits de l'église sur cette ville : ils allaient de soi, ils étaient sous-entendus en toute rencontre (1).

Au surplus, tout nous autorise à croire que Liège faisait partie des domaines de l'église de Tongres dès l'époque mérovingienne. La prédilection de saint Lambert pour ce village, où il avait une habitation et où il crut devoir transporter les reliques de son prédécesseur saint Théodard, nous en est un indice significatif, et la translation de la résidence épiscopale dans cette localité par saint Hubert en est un autre plus éloquent encore (2). A Liège, les évêques étaient chez eux; à Maestricht, ils étaient chez le comte.

A ces deux indices, nous ajouterons une preuve. Nous savons, par un témoignage très digne de foi, que saint Lambert avait à Liège son agent *(judex)*, qui, comme c'était l'usage dans les domaines privés et spécialement dans les immunités, rendait la justice au nom du seigneur. Ce personnage, à qui notre source donne le nom d'Amalgisile, ouvre la série des officiers du prince (avoués, puis grands maïeurs), qui, à partir du VIIe siècle jusqu'à la fin de la patrie liégeoise, ont présidé le tribunal des échevins de Liège. Et nous n'avons pas besoin d'un autre témoignage que la seule

(1) Foullon avait entrevu la moitié de cette vérité lorsqu'il écrivait, I, p. 197 : Inter loca ecclesiae Leodiensi donata neque hæ neque aliæ unquam Caesareae regiaeve litterae Leodii meminerunt, quia semper jam ab antiquo, ante alteram Francorum regum stirpem, in jus episcoporum Leodicensium venerat, propriaque eorum et immota res fuerat, uti supra indicamus. D'autre part, Rietschel, parlant des trois évêchés de Passau, de Frisingue et de Salzbourg, écrit : « In allen dreien ist das Bisthum gegründet worden, als der Ort noch sehr schwach bevölkert war. Der Grund und Boden war von Anfang an in diesen Orten fast ganz bischöflich. Deshalb findet sich mit Ausnahme einer Freisinger Urkunde keine einzige über Gebiet am Bischofsort selbst. Uebrigens ist auch nicht ausgeschlossen, dass man es nicht für noethig hielt die Urkunden über den Besitz am Orte selbst, den man ja stets controllieren konnte, in die Traditionsbücher aufzunehmen. » *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 83. Chacune de ces lignes peut s'appliquer au cas de la ville de Liège.

(2) Je ne comprends pas M. le chanoine Daris disant, p. 133, que Liège aura été donné à l'église Saint-Lambert par Pépin d'Herstal, le jour de la consécration de l'église. De quelle église? De celle qui fut bâtie après la mort de saint Lambert? Mais, il est vraisemblable que le saint possédait déjà le domaine de Liège de son vivant. De la chapelle qui précéda l'église? Mais nul n'en connaît l'origine, et il semble bien qu'elle soit antérieure à Pépin d'Herstal.

mention de son office pour en pouvoir conclure que saint Lambert était bien le maître du territoire sur lequel il avait un juge (1).

Il y a lieu aussi de mentionner un acte de 884, par lequel l'empereur Charles-le-Gros cède à l'église de Liège tous les serfs fiscaux demeurant dans cette ville et dans celle de Tongres, quel que fût au surplus leur lieu d'origine. Il s'agit ici de serfs provenant de divers domaines royaux où ils étaient attachés, les uns à l'exploitation directe du prince, les autres aux terres données par lui en bénéfice (2). Leur établissement à Tongres et à Liège, c'est-à-dire dans les deux principales villes du diocèse, est un curieux indice de l'affluence des populations agricoles dans les cités épiscopales, où la vie était plus douce sous la crosse. Et si ces fiscalins — c'est le nom qui les désigne souvent — sont donnés à l'église de Liège, n'est-ce pas parce que celle-ci possède déjà les terres sur lesquelles ils vivent? Nous le savons de science certaine en ce qui concerne Tongres, que les diplômes nous montrent dans le patrimoine de Saint-Lambert depuis au moins 980 : le moyen de se dérober à la conclusion qu'il en était de même, à plus forte raison, pour la ville de Liège?

L'autorité accordée à Notger dans les deux comtés de Huy et de Brugeron n'était pas la même que celle dont il jouissait en qualité d'immuniste, dans les terres de son domaine. Dans les comtés, il était investi du pouvoir public; dans le domaine, il n'avait que la situation de grand propriétaire. Dans les comtés, son pouvoir s'étendait sur toute la population indistinctement, tant libre que servile. Dans le domaine, il ne commandait qu'aux gens de condition dépendante qui l'habitaient et le cultivaient. Toutefois, cette dualité de pouvoir ne se prolongea pas. Tout porte à croire qu'en même temps qu'il fut investi des droits comtaux dans

(1) Post anni curriculo expleto apparuit sanctus vir Landebertus in visione nocturna ad tensaurarium nomine Amalgisilum, qui olim judex ejus fuerat. *Vita sancti Lamberti* dans *AA. SS.*, t. V de septembre, p. 579 E.

(2) Mancipia insuper illa utriusque sexus, que in Tongris et Leodio residere et manere noscuntur, de quocumque nostro fisco sint aut ex dominicato aut ex beneficiato. Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 6.

les comtés de Huy et de Brugeron, Notger les reçut également dans le reste de son domaine, s'il ne les possédait pas déjà auparavant. Ses diplômes, il est vrai, ne nous le disent pas, mais il ne faut pas nous en étonner : les diplômes sont peu explicites et ne parlent pas de tout; nous avons déjà fait remarquer que, sous les vieilles formules d'immunité renouvelées au Xe siècle, se cache d'ordinaire l'éclosion d'une situation juridique toute nouvelle. Si donc aucun diplôme liégeois ne nous dit que les empereurs confèrent à nos évêques le ban, c'est-à-dire le pouvoir de commander en donnant à leurs ordres une sanction pénale, il ne faut nullement s'en prévaloir pour en conclure que les évêques ne l'ont pas possédé du temps de Notger (1). Certains faits indiquent nettement le contraire. Ainsi, quand le panégyriste à peu près contemporain nous parle de la sévérité avec laquelle notre évêque châtiait les perturbateurs de l'ordre public, faisant pendre les uns et mutiler les autres, tandis qu'il en envoyait d'autres en exil, c'est bien l'exercice de la haute justice que nous voyons ici dans ses mains. Or, il n'est pas douteux que ce ban judiciaire, il ait eu l'occasion de l'appliquer principalement dans les premières années qui suivirent la mort de son prédécesseur Eracle (2). Pareillement, quand le document de 980, qui énumère les contingents à fournir par les divers diocèses, taxe celui de Liège à 60 guerriers pesamment armés, c'est, encore une fois, le ban militaire que nous voyons exercer par notre évêque (3). Il est donc établi qu'il a les attributions du comte, non seulement dans ses deux comtés, mais encore dans toutes les terres de son domaine. Au surplus, ne les eût-il pas possédées dès lors, les confirmations générales d'immunité qu'il obtint à partir de 980 (1) les lui auraient données par voie d'extension.

Ainsi se forma la principauté ecclésiastique de Liège. L'acquisition de deux comtés d'une part, et, de l'autre, celle du ban ou autorité comtale dans ses propres domaines, tels

(1) Cf. Doering, *Beiträge zur älteren Geschichte des Bisthums Metz*, p. 19.
(2) Voir ci-dessus, pp. 22, 47 et 48.
(3) V. ci-dessus, p. 22.
(1) V. ci-dessus, p. 22.

furent les deux actes qui firent passer l'évêque de Liège de la catégorie des grands propriétaires immunistes dans celle des princes. Et c'est parce que cette double acquisition a été faite par Notger qu'on peut considérer ce prélat comme le premier prince-évêque de Liège.

CHAPITRE X.

NOTGER SECOND FONDATEUR DE LIÈGE.

Notger n'est pas seulement le fondateur de sa principauté. Il mérite encore d'être appelé le second fondateur de sa ville épiscopale, saint Hubert en ayant été le premier. Ses titres à la reconnaissance des Liégeois ont été formulés, dès son siècle, en ce vers devenu classique, par lequel le poète, s'adressant à la ville de Liège, lui dit : Tu dois Notger au Christ, et le reste à Notger (1).

Les travaux exécutés à Liège par ce grand homme sont assez importants pour justifier cet éloge à première vue hyperbolique. Monuments religieux, monuments civils, travaux de défense et travaux d'utilité publique ; églises, monastères, hospices, fortifications, canaux, Notger a créé tout cela. Il a fait plus. A sa voix, les arts sont accourus au secours des métiers pour embellir la jeune cité, et il a laissé à ses successeurs une résidence épiscopale digne de ses hautes destinées.

Sous ce rapport, il est bien de la race des grands évêques du Xe siècle qui entourèrent les princes de la maison d'Otton. Parmi eux, il en est un dont le nom revient souvent à l'esprit quand on pense à Notger : celui de l'illustre évêque de Hildesheim, saint Bernward. Celui-ci est également le fondateur de sa ville épiscopale, qu'il a, comme Notger, tirée en quelque sorte du néant. L'œuvre de l'évêque saxon est encore debout en grande partie, telle qu'elle est sortie de

(1) Notgerum Christo, Notgero cetera debes. *Vita Notgeri*, c. 5.

ses mains, et le voyageur peut admirer, avec la massive enceinte tracée par lui autour des cloîtres de sa cathédrale, ces édifices religieux d'un style si simple et si pur, ces constructions où les pierres blanches et rouges alternent d'une manière si agréable au regard, ces portes de bronze qui font vivre le cycle des récits bibliques, cette colonne, imitée de la colonne Trajane mais ornée de symboles chrétiens, et que l'évêque, revenu de Rome, avait dressée dans le chœur de son église Saint-Michel. Tout cet ensemble artistique, c'est l'efflorescence d'une vie religieuse pleine de fraîcheur et d'avenir, et il semble que la jeune civilisation saxonne, toute parfumée de christianisme, ait trouvé son symbole le plus gracieux dans ce rosier de mille ans qui, du fond de la crypte de la cathédrale, étend ses rameaux fleuris autour de l'abside extérieure, qu'il étreint d'une couronne de fleurs.

L'œuvre de Notger n'a pas eu le même bonheur que celle de son illustre ami. A Liège, sauf quelques parties d'un édifice, toutes les constructions du Xe siècle ont disparu ou, du moins, en se renouvelant, ont perdu leur aspect premier. Toutefois, c'est sur la base des constructions notgériennes qu'elles reposent toujours, et, sous ce rapport, si l'on excepte la cathédrale abattue à la fin du XVIIIe siècle, on peut dire que les monuments bâtis par Notger sont restés debout.

En essayant de présenter ici le tableau d'une activité qui a été gigantesque, il importe de rappeler qu'elle fut la réalisation d'un programme qui peut se résumer en ces trois mots : agrandir, embellir et fortifier la ville épiscopale. Mais l'embarras est grand pour l'historien, lorsqu'il s'agit de retracer les diverses phases par lesquelles a passé l'exécution de ce programme. Nous ne connaissons pas l'ordre chronologique dans lequel se sont succédé les constructions notgériennes, et nous ne disposons pas même de moyens d'information suffisants pour le rétablir par voie de conjecture. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'en 990, c'est-à-dire au milieu de la durée de son pontificat, Notger avait déjà réalisé une bonne partie de son programme de bâtisseur, puisque l'abbé Folcuin de Lobbes, mort en cette année, déclare qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait enrichi l'église

de Liège d'un si grand nombre d'édifices (1). Au surplus, chaque fois qu'on essaie de préciser la date de l'une ou de l'autre des constructions notgériennes de Liège, on s'aperçoit qu'elle est intimement liée à celle de toutes les autres. Et la conclusion qui s'impose à l'esprit d'une manière irrésistible, c'est que tous ces monuments ont été conçus à la fois dans la tête créatrice du grand civilisateur, c'est qu'ils font partie d'un même plan. Les considérations que voici viennent à l'appui de cette hypothèse.

L'œuvre architectonique de Notger comprend trois vastes entreprises : ce sont la construction de l'enceinte, le creusement du canal de la Meuse et l'édification d'une série de monuments. Or, nous constatons que le bras de la Meuse était compris dans le système défensif de la ville, et qu'il servait essentiellement à en compléter les ouvrages d'art militaire. D'autre part, comme on le verra, plusieurs des édifices notgériens : Saint-Denis, Sainte-Croix et Saint-Martin ont fait partie de l'enceinte fortifiée, et ont dû, par conséquent, surgir en même temps qu'elle. La savante combinaison en vertu de laquelle les murs, les édifices et le canal se complètent mutuellement ne s'explique d'une manière satisfaisante que dans l'hypothèse d'un plan d'ensemble, laborieusement mûri avant que l'on mît la main à l'œuvre. Il fallait de toute nécessité que l'enceinte fût d'abord tracée, au moins dans les croquis de l'architecte, pour qu'on pût assigner leur place aux églises appelées à en faire partie, et pour que le cours du canal passant par la ville pût être déterminé d'une manière certaine. C'est donc le système défensif élaboré par Notger qui devra être exposé d'abord.

Le Xe siècle est par excellence le siècle de l'architecture militaire. Sous les rois mérovingiens et sous les premiers carolingiens, les peuples avaient, somme toute, connu les bienfaits d'un régime relativement pacifique. Les rois

(1) Pace nobis per Dei gratiam Nothgero agente firmissimâ collatâ, dominus episcopus Leodium revertitur, reliquum tempus in innovandis sive decorandis edibus et ecclesiasticis rebus multiplicandis consumens. Nam, ut verum fatear, nullus predecessorum suorum, quorum recordatur opinio, illo amplius Leodiensem ecclesiam rebus auxit, edificiis nobilitavit. Folcuin, c. 29, p. 70.

vivaient à la campagne, dans des palais qui étaient des fermes, gardés par la fidélité de leurs hommes et par la vigilance de quelques chiens. Quant aux villes, dont les descendants de Clovis réparaient encore de temps à autre les enceintes (1), elles avaient cessé, à partir de la fin du VIIIe siècle, de craindre les barbares; elles laissaient tomber en ruines leurs vieilles murailles qui dataient de l'époque romaine, et l'on vit même des princes et des évêques les abattre pour en faire servir les matériaux à la construction d'édifices religieux (2). Mais cette belle sécurité ne dura guère : dès le milieu du IXe siècle, les invasions normandes firent flamber toutes les villes l'une après l'autre, et il fallut bien songer à les fortifier contre les ennemis du dehors. D'autre part, le morcellement féodal, qui transforma chaque seigneur en une espèce de chef d'Etat entouré d'autant d'ennemis que de voisins, suggéra la même précaution. Les enceintes destinées à protéger les habitants des villes eurent donc la même origine que les bastilles où se remparaient les féodaux (3). Dans les villes d'origine romaine, on releva les murailles qui dataient de l'époque impériale; dans les autres, on bâtit de toutes pièces des enceintes neuves. Le Xe siècle reprenait l'œuvre du IIIe et se remettait à embastiller les cités que les siècles de Trajan et de Charlemagne avaient laissées ouvertes (4). Mayence dès 882 (5) et Cologne l'année

(1) En Neustrie, Chilpéric « misit ad duces et comites civitatum nuntius, ut murus componerent urbium. » Grégoire de Tours, *H. F.*, VI, 41.

(2) Ainsi Louis le Germanique à Ratisbonne (Moine de Saint-Gall, II, 11, p. 754), et l'archevêque Ebbon à Reims (Flodoard, *Hist. Rem.* II, 19).

(3) Avec cette différence, toutefois, que les villes sont fortifiées par les évêques avec le consentement implicite ou explicite des rois. V. le diplôme de Louis l'Enfant pour l'évêque d'Eichstaedt en 908. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingen*, n° 1992.

(4) La prétendue reconstruction de l'enceinte de Mayence par le roi Dagobert n'est qu'une légende (Schaab, *Geschichte der Stadt Mainz*, t. I, p. 166 et suiv.), et celle des murs de Strasbourg par le duc Adalbert au VIIIe siècle est hautement invraisemblable, malgré le diplôme de 722 qui l'affirme. V. Rietschel, *Die Civitas auf deutschem Boden*, p. 63, note 4 et cf. p. 62, note 1.

(5) Murus Maguntiae civitatis restaurari coeptus et fossa murum ambiens extra civitatem facta, Annales Fuldenses, a. 882.

suivante (1) donnèrent le mouvement sur le Rhin ; Foulques de Reims (883-900) rebâtit les murailles de sa ville épiscopale récemment abattues par son prédécesseur Ebbon (2); Dodilon de Cambrai fortifia sa ville entre 887 et 901, (3); Geilon de Langres fit de même en 887 (4). A Ratisbonne, c'est le duc Arnoul qui, comme Foulques à Reims, rebâtit l'enceinte démolie par Louis le Germanique (5). A Augsbourg (6) et à Saint-Gall (7), c'est l'imminence du danger hongrois qui produisit le même résultat vers 954. Dans la seconde moitié du Xe siècle, nous voyons surgir les murs de Constance (8), de Verdun (9), de Brême (10) et de Hildesheim (11), tandis que Worms (12) fut fermé au commencement du XIe siècle. En un mot, la génération de Notger est celle qui a travaillé le plus activement à fortifier les villes épiscopales.

Liège, devenue chef-lieu d'un diocèse et d'une principauté, ne pouvait donc pas rester la bourgade ouverte à tout venant qu'elle avait été jusqu'alors (13). L'heure était venue pour elle de revêtir l'armure de fer et de pierre qui devait

(1) Agripina Colonia absque aecclesiis et monasteriis reaedificata et muri ejus cum portis et vectibus et seris instaurati. Annales Fuldenses, a. 883.

(2) Flodoard, *Histor. Remens.* II, 19; III. 4. Cf. I, 21; IV, 8.

(3) *Gesta epp. Camerac.* I, 65, p. 424.

(4) V. l'acte dans Bouquet, VIII, p. 643, où il est dit que c'est pour protéger la ville contre les Normands.

(5) Arnoul de Saint-Emmeram, I, 7, p. 552, cité par Hauck, t. III, I, p. 277, note.

(6) Gerhardi *Vita Oudalrici*, c. 3, p. 390 et c. 12, p. 401.

(7) Ekkehardi *Casus Sancti-Galli*, pp. 104 et 105.

(8) Idem, o. c., c. 63, p. 225, cité par Hauck, l. c.

(9) *Vita Richardi*, c. 14, p. 287.

(10) Adam de Brême, II, 31, p. 317 met nettement la construction des murs de cette ville en rapport avec le danger normand : Ex illo nimirum tempore pyratarum crebra et hostilis eruptio facta est in hanc regionem. In metu erant omnes Saxoniae civitates et ipsa Brema vallo muniri cœpit firmissimo.

(11) Sanctum quoque locum nostrum murorum ambitu vallare summa intentione aggressus, dispositis per gyrum turribus, tanta prudentia opus inchoavit, ut decore simul ac munimine, velut hodie patet, simile nil in omnia Saxonia invenias. Thangmar, *Vita Bernwardi*, c. 8, p. 761. Cf. *Vita II Godehardi*, c. 13, p. 204.

(12) *Vita Burchardi*, c. 6, p. 835.

(13) Sur une prétendue enceinte de la ville de Liège qui aurait été bâtie par saint Hubert, voir l'appendice.

rester, jusqu'à l'aube du XIXe siècle, le vêtement de toutes les villes européennes. C'était une transformation qui allait décider de toute sa destinée ultérieure : il convient d'en examiner la portée.

Le village de Liège sort des ténèbres de l'histoire avec saint Lambert, qui, vers 670, y transporta les restes mortels de son prédécesseur saint Théodard (1). Il était éparpillé sur les deux rives du ruisseau de la Légia, à l'endroit où ce ruisseau, débouchant de son vallon assez encaissé, entrait dans la vallée de la Meuse pour s'unir, un kilomètre plus loin, à ce fleuve, dont les bras multiples se promenaient nonchalamment dans la large plaine marécageuse. C'était une agglomération agricole conquise sur les épais fourrés de la forêt « leudique », qui couvrait primitivement de ses ombrages le domaine entier de Liège. Un certain nombre de bateliers, établis dans le bas de l'agglomération, poussaient leurs barques de commerce et de pêche à travers les méandres de la rivière. Sur la pointe de la colline où vient expirer la ligne de faîte séparant la Légia de la Meuse, le cimetière de Liège alignait ses sépultures orientées, que venaient frapper les rayons du soleil levant (2).

Ce village, comme son nom l'indique (3), était un domaine

(1) *Vita S. Theodardi*, *AA. SS.*, t. III de septembre, p. 592B. Il suffit de rappeler pour mémoire la jolie légende de Nicolas. *Vita sancti Lamberti*, c. 16. (Dans Chapeaville, t. I, p. 399) qui fait prophétiser par saint Monulphe la fortune grandiose de Liège.

(2) Ce cimetière fut retrouvé en 1326. Jean d'Outremeuse, t. VI, p. 311 ; cf., t. IV, p. 86, raconte que les Liégeois s'enfuirent épouvantés, croyant voir les restes des meurtriers de saint Lambert ; lui-même se croit plus avisé en supposant que c'était les ossements des Normands tués dans une bataille par l'évêque Francon ; les deux explications se valent et montrent, sur le vif, le travail de l'imagination populaire qui, toujours, explique par tel ou tel fait connu les problèmes de l'histoire ou de l'archéologie. Fisen, I, p. 117 et Foullon, I, p. 117, reproduisent tacitement Jean d'Outremeuse. A peine ai-je besoin de dire que les armes trouvées près des morts s'expliquent par ce fait que tout le monde alors était armé, même les simples clercs, comme on le voit par la règle de saint Chrodegang, c. 3, qui veut que les chanoines se désarment en entrant au réfectoire. Et l'on sait que c'était l'habitude traditionnelle d'enterrer les morts avec leurs armes.

(3) V. G. Kurth, *Les Origines de la ville de Liège*, *BSAHL*, t. II, et cf. ci-dessus, p. 125 et suivantes.

royal, et nous avons vu qu'il doit être passé de bonne heure dans le patrimoine de l'église de Tongres (1). La translation des reliques de saint Théodard dans l'église du lieu par saint Lambert fut pour Liège le point de départ de nouvelles destinées. Lambert y séjournait volontiers auprès du tombeau de son prédécesseur, en compagnie de son clergé, et il habitait, à proximité de la chapelle, une maison de campagne dans laquelle il succomba sous les coups des assassins (2). Si l'on considère que le domaine de Liège était contigu à ceux de Jupille et d'Herstal, qui appartenaient aux rois, on sera fondé à croire que c'est un de ceux-ci qui l'aura détaché pour l'abandonner aux évêques de Tongres.

Ce fut la mort sanglante de saint Lambert, massacré par le *domesticus* Dodon dans sa maison de Liège, qui tira ce village de l'obscurité pour en faire le centre d'une affluence extraordinaire. Le tombeau du saint fut, à la lettre, le berceau de la ville. J'ai déjà rappelé plus haut l'extraordinaire résolution de saint Hubert, premier successeur du martyr, qui, abandonnant Tongres et Maestricht, transporta d'une manière définitive la résidence des évêques à Liège, où il apporta les cendres de son prédécesseur (3). Ce fut comme la consécration du plébiscite spontané par lequel les fidèles enlevaient le siège épiscopal aux deux premières résidences des évêques, pour le fixer auprès du tombeau de l'homme qui l'avait le plus illustré. La chapelle primitive de Liège se transforma en une superbe basilique, dédiée à la Vierge et à saint Lambert (4), et, comme pour indiquer le rapide accroissement de la bourgade, une seconde basilique, dédiée à saint Pierre, surgit à l'extrémité du promontoire qui dominait le confluent de la Meuse et de la Légia (5). Les habitations

(1) V. ci-dessus, p. 126.

(2) *Vita s. Lamberti*, dans *AA. SS.*, t. V de septembre, p. 577-78. Il périt dans sa maison et non dans la chapelle, comme je l'ai montré dans mon *Etude sur saint Lambert et son premier biographe* (*Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXXIII (1876), p. 52-56.

(3) Cf. ci-dessus, p. 18.

(4) *Vita sancti Lamberti*, p. 580.

(5) *Vita sancti Huberti*, *AA. SS.*, t. I de novembre, p. 799C D.

se multiplièrent de tous les côtés. et, sous les rois carolingiens, le bourg de Liège *(vicus Leudicus)* fut à plus d'une reprise le séjour de ces monarques : Charlemagne y fut en 770 (1), et les fils de Louis le Débonnaire s'y réunirent en 854 (2). Un somptueux palais épiscopal, qui a trouvé un poëte pour le chanter, servait d'habitation à ces princes (3).

Les invasions des Normands portèrent un coup terrible à cette prospérité naissante : la ville, qui était ouverte, fut pillée et presque détruite, et ses monuments réduits en cendres. Les évêques de la première moitié du Xe siècle eurent fort à faire pour relever les ruines : ce fut surtout Richaire qui s'y employa. Il restaura Saint-Lambert et Saint-Pierre (4), et il bâtit dans le vallon de la Légia un troisième sanctuaire qu'il dédia à saint Servais (5). Otton-le-Grand paraît s'être intéressé à ces travaux de réédification, et c'est à lui qu'une chronique, d'époque postérieure il est vrai, en fait honneur (6). A partir de son règne, la ville de Liège recommença de se développer rapidement : deux nouvelles églises, celles de Saint-Martin et de Saint-Paul, bâties par Eracle aux deux extrémités opposées de sa ville épiscopale, en sont la preuve, et il est certain que Notger n'aurait pas étendu si considérablement, comme nous le verrons, le pourpris de Liège, si les quartiers qu'il y engloba avaient été totalement inoccupés. Liège s'étendait alors dans le vallon de la Légia depuis l'église Saint-Servais, où était sa limite occidentale, jusqu'au confluent de la Meuse, qui la bornait du côté de l'est. Vers le nord, elle se terminait à peu

(1) *Annales Laurissenses*, p. 148.

(2) *Annales Bertiniani*, p. 448.

(3) Sedulius, *Carmina*, II, 4, p. 169.

(4) Sur la restauration de Saint-Pierre par Richaire, v. Folcuin, c. 19, p. 63 : Qui postquam in episcopatu XXII annos peregisset, in ecclesia Sancti Petri, quam ipse construxit, tumulatus quiescit. Cf. Gilles d'Orval, III, 42, p. 111.

(5) *Gesta abbreviata*, p. 130 : Edificavit ecclesiam super rivum Legiam ad honorem sancti Servatii.

(6) Iste Otto, meliorato regni et ecclesiae per suam industriam statu, duas ecclesias in Leodio a Normannis destructas monasteriumque reedificat et restaurat. Chronique de Saint-Trond, *Continuat.* III, 3, I, p. 376. Dümmler, *Kaiser Otto I*, ne parle pas de ce détail.

près à l'entrée des rues parallèles Hors-Château et Féronstrée. Au sud enfin, elle englobait encore le terrain connu sous le nom de Sauvenière : celui-ci avait lui-même pour limite méridionale un bras de la Meuse, qui décrivait une île assez vaste au milieu de laquelle surgissaient alors les constructions de l'église Saint-Paul. Tel était le Liège de 972, la cité de Liège, comme on disait depuis que l'endroit était devenu le séjour des évêques diocésains (1).

Partout les forêts délimitaient et ombrageaient la banlieue de Liège. Sur les hauteurs, au-delà de l'église Saint-Martin, elles cernaient l'emplacement sur lequel l'évêque Eracle venait de jeter les fondements de l'abbaye de Saint-Laurent; cette maison religieuse elle-même remplaçait l'ancien gibet(2). Plus loin s'étendait la belle forêt de Glain, qui ne fut défrichée qu'au commencement du XIIIe siècle (3). Dans la vallée, au sud de la ville, à l'endroit où s'éleva depuis le monastère de Saint-Jacques et où l'on voit encore aujourd'hui l'église du même vocable, ce n'étaient qu'épais fourrés et repaires de bêtes fauves (4).

La capitale naissante de l'État liégeois gardait encore, dans sa prospérité de fraîche date, quelque chose de ses origines rustiques. Elle leur devait, dans tous les cas, une bonne fortune des plus enviables : celle de n'avoir ni comtes ni châtelains. Dans les villes qui avaient été, sous les Mérovingiens, la résidence d'un comte, celui-ci, malgré l'immunité, malgré les privilèges qui, des évêques, faisaient des princes, ne laissait pas de revendiquer pour lui l'autorité autrefois inhérente à sa charge, et c'était l'occasion d'interminables querelles avec les prélats. Ceux-ci n'étaient guère plus heureux lorsque,

(1) Dès le commencement de l'époque mérovingienne, le mot de *cité* est devenu synonyme de *ville épiscopale*.

(2) Non veritus est sapiens architectus quod locus infamis esset suspendiis latronum, rapinis exosus praedonum, qui propter silvae circumjacentis tunc condensa sibi speluncas hic fecerant et latibula. Renier de St-Laurent, *Vita Everacli*, c. 10, p. 564; cf. le même, *Vita Reginardi*, c. 20, p. 578.

(3) Silva pulcherrima quae Glanum vocatur, quae ad decus civitatis erat vicina et antiqua, hoc anno (1204) vendituret exstirpatur. Renier de Saint-Jacques, *Annales*, p. 658.

(4) *Vita Balderici*, c. 19, p. 731.

débarrassés du comte, ils installaient à sa place un châtelain qui tenait d'eux son office en fief, et qui, au lieu de protéger l'église, la tyrannisait de toute manière. L'évêque qui avait l'un ou l'autre de ces personnages dans l'enceinte de sa ville épiscopale n'était plus le maître chez lui ; il devait soutenir contre eux des luttes acharnées, heureux quand, à ce prix, il parvenait à sauvegarder son indépendance vis-à-vis du comte, son autorité vis-à-vis du châtelain.

A Cambrai, dont l'histoire offre au Xe siècle comme le pendant de celle de Liège, on avait fait successivement l'expérience du comte et du châtelain, et l'on avait pu constater que le second ne valait pas mieux que le premier. Il ne servit de rien, en effet, à l'évêque, de voir en 948 un diplôme impérial lui donner l'autorité comtale sur la ville entière, qu'il soustrayait de la sorte au comte. Un quart de siècle plus tard, nous le retrouvons aux prises avec son châtelain, qui se bâtit une maison forte dans l'enceinte de la ville. Membre d'une des grandes familles du Cambrésis, le châtelain, nommé Jean, s'était probablement imposé au choix de l'évêque ; celui-ci ne s'en débarrassa que pour en accepter un autre qui ne le tourmenta pas moins, dépouilla l'évêché, rendit sa charge héréditaire et troubla (1) le pontificat de trois évêques. Ses successeurs en firent autant, et, jusqu'à la fin du XIIe siècle, le châtelain de Cambrai resta le grand perturbateur de la principauté ecclésiastique.

Déjà, le péril était devenu imminent à Liège. Cette ville ouverte, dont l'importance et la richesse allaient tous les jours croissant, était faite pour tenter tous les ambitieux : s'y bâtir, au sommet de la colline qui la dominait, un château-fort du haut duquel on la tiendrait sous la main, quel rêve pour un féodal doué de quelque hardiesse! Notger dut trembler le jour où « un puissant » — le chroniqueur ne le désigne pas d'une manière plus précise — lui demanda la permission de construire une maison fortifiée à l'emplacement

(1) *Gesta epp. Cam.* I, 71-73, 93, 99-103, 113-122. Cf. A. Dieckmeyer, *Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen aus dem Xten bis gegen Ende des XIIe Jahrhunderts*, Iéna, 1889, et surtout W. Reinecke, *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Ertheilung der Lex Godefridi (1227)*, Marbourg, 1896, pp. 15-62.

aujourd'hui occupé par l'église Sainte-Croix, prétextant que de là-haut il défendrait la ville et la principauté. L'endroit qu'il entendait se faire abandonner par l'évêque était précisément le poste stratégique par excellence, celui d'où l'on dominait à la fois les deux vallées de la ville, celle de la Meuse et celle de la Légia (1).

Que devait faire Notger? Céder, c'était installer au bon endroit le tyran qui mettrait fin à l'autorité paternelle de l'évêque : cela n'était pas douteux, et il est intéressant de constater jusqu'à quel point le narrateur du XIe siècle a conscience de ce danger. Résister, c'était courir au devant d'un conflit avec un homme redoutable, derrière lequel se rangeaient peut-être des forces imposantes. Notger recourut à la ruse : il demanda un délai, et en profita pour faire jeter en toute hâte par Robert, le prévôt de sa cathédrale (2), les fondements de l'église Sainte-Croix. Lorsque le solliciteur revint et se plaignit d'avoir été joué, Notger manda le prévôt et affecta de le gronder : « Si vous aviez élevé toute autre construction, lui dit-il en présence du puissant vassal irrité, je vous l'aurais fait abattre pour céder le sol à mon ami; mais puisque c'est à la croix du Sauveur que vous avez consacré cet édifice, je croirais lui faire injure à lui-même si je mettais la ville sous un autre protectorat que le sien. » Et l'église continua de s'élever (3). Cet incident est hautement caractéristique; il nous apprend la gravité du danger conjuré par le stratagème de Notger, il nous fait toucher du doigt la situation précaire du pouvoir épiscopal naissant. On

(1) Erat in hujus urbis editissimo loco spacium quod talis videretur capax esse ædificii, unde reliqua urbs ab ejusdem arcis habitatoribus violenter posset impugnari. Anselme, c. 26, p. 203.

(2) Jean d'Outremeuse, qui raconte à l'occasion de ceci tout un petit roman, sait que ce prévôt Robert était le neveu de Notger par sa mère Elissent, comtesse de Boulogne. Nous laisserons aux fidèles de Jean d'Outremeuse la satisfaction de le croire. Fisen, p. 150, lui, dit que dans les archives de Sainte-Croix Robert porte le titre de chorévêque et il ajoute : rarum in hac ecclesia nomen. J'ai vainement cherché dans les archives de Sainte-Croix la trace de ce renseignement, et il est peu probable qu'Anselme, qui donne à Robert le double titre d'archidiacre et de prévôt, eût oublié celui de chorévêque, si Robert y avait eu droit.

(3) Anselme, l. c., p. 204.

y voit sur quel ton les vassaux de l'église de Liège pouvaient se permettre de parler à leur prince, et avec quel mélange de timidité et d'adresse cet homme énergique et puissant défendait, contre les empiètements des féodaux, la sécurité de sa ville épiscopale avec les droits les plus élémentaires de son autorité.

Comme il est facile de le comprendre, une expérience de ce genre dut faire mûrir dans l'esprit de Notger le plan de doter sa cité d'une enceinte fortifiée, si toutefois ce plan n'avait pas été conçu par lui dès les premières années de son pontificat.

Dans la construction de l'enceinte, il fallut tenir compte et de la configuration du terrain et des besoins de l'avenir. Notger voulut donc englober non seulement la cité proprement dite, telle qu'elle avait existé avant lui, mais encore tous les terrains contigus qui, sur la colline de Publémont et dans la vallée de la Meuse, formaient déjà, selon toute apparence, de populeux faubourgs. C'est ce qu'Anselme exprime avec autant de concision que de netteté quand il dit que Notger, par l'enceinte qu'il traça, augmenta l'étendue de sa ville (1).

On peut déterminer avec une précision relative le pourtour de la première enceinte de Liège. Partant du haut du Publémont, où les massives constructions de l'église Saint-Martin étaient encastrées dans son tracé, elle dévalait vers l'ouest dans le vallon de la Légia, qu'elle coupait transversalement, passait le ruisseau sur une voûte, remontait la côte opposée derrière la place Saint-Séverin, suivait la rue de Bruxelles du côté du fond Saint-Servais, encastrait l'église de ce nom, courait sur les flancs de la colline, parallèlement à la rue Hors-Château, jusque près de la caserne des Pompiers, où elle obliquait par la rue des Airs et par l'impasse Babylone vers la rue Féronstrée. Là s'ouvrait une porte à laquelle les vieux chroniqueurs donnent le nom de porte Hasseline. L'enceinte, passant entre les rues de la Clef et Sur-le-Mont, gagnait ensuite la Meuse au quai de la Goffe, la

(1) Urbem menibus ampliavit.

remontait jusqu'au delà de Cheravoie, puis, faisant un angle droit à la hauteur du bâtiment de la poste actuelle, elle allait encastrer l'église Saint-Denis, revenait par la rue de la Régence en longeant le bras de la Meuse, et remontait ensuite la rue Haute-Sauvenière jusqu'au Mont-Saint-Martin, qui la ramenait à son point de départ près de l'église du même nom (1).

Tel est le tracé que, en combinant les témoignages de nos sources et en les interprétant par les découvertes de l'archéologie locale, on peut assigner avec quelque vraisemblance à l'enceinte notgérienne. Une partie en subsistait encore du temps de Jean d'Outremeuse, notamment celle qui passait derrière le Palais, où elle supportait les maisons de la pente abrupte qu'on appelle aujourd'hui Pierreuse, et qui portait alors le nom de Pissevache (2). Des actes du XIVe siècle nous en signalent d'autres fragments du côté de la Meuse, aux abords du Pont des Arches, dans le voisinage de la Halle, et enfin en Sauvenière (3). Quelques restes s'en retrouvent encore aujourd'hui vers le Mont-Saint-Martin et au Thier de la Montagne.

Un écrivain du XIe siècle, qui a vu tous ces travaux de défense debout et tels qu'ils étaient sortis de la main des ingénieurs de Notger, nous en donne une idée sommaire. C'étaient des murs garnis de tours nombreuses ; devant Saint-Martin, il y avait un triple retranchement et de hautes tours avec des saillies ou barbacanes pour les défenseurs. (4).

Mais ce n'est pas tout. Au pied de la partie méridionale de cette enceinte, c'est-à-dire en Sauvenière, coulait, nous

(1) V. la carte ci-jointe.

(2) Et aloient les murs del citeit tout altour de Pissevaiche, et encore les poeis vour en palais, à Liège, ou les maisons de Pissevaiche sont sur fondées. Jean d'Outremeuse, t. III, p. 7, qui se persuade que ces fragments représentent l'enceinte de saint Hubert.

(3) Sur tout ceci, voir dans l'appendice la dissertation intitulée : *L'enceinte notgérienne de Liège.*

(4) Claustrum exterius ejusdem ecclesie Sancti Martini, inciso colle Publici Montis, triplici vallo et muro cum propugnaculis et turribus sublimibus communivit, et eandem muri et turrium munitionem circa ambitum civitatis sua longitudine et latitudine, sicut adhuc hodie videtur, perduxit. *Vita Notgeri,* c. 3.

l'avons vu, un bras de la Meuse qui s'y divisait en ramifications nombreuses et qui décrivait une île de configuration irrégulière. Cette île, d'une superficie à peu près égale à celle de la ville emmuraillée, était encore inculte et boisée à son extrémité méridionale, mais elle commençait à se peupler du côté où elle touchait à la ville, et l'évêque Eracle y avait jeté les fondements de sa collégiale Saint-Paul. Notger, qui ne pouvait penser à englober tout ce vaste terrain dans le pourpris de son enceinte, voulut tout au moins lui donner une protection quelconque en même temps que la faire contribuer à son système général de défense. Dans ce but, il approfondit le bras de la Meuse, dont le volume d'eau n'était pas considérable, et en fit un fossé profond qui mettait l'île à l'abri d'un coup de main, tout en renforçant la défense de la Cité du côté sud. C'est ainsi que l'Ile fut rattachée à la Cité pour ne plus former avec elle qu'une seule ville (1).

(1) Mosam fluvium, qui extra civitatem fluebat, civitati introduxit et eum circa claustrum sancti Pauli sanctique Johannis ad radices montis, in quo ecclesia sancti Martini et sanctae Crucis et sancti Petri sita est, inter claustrum sancti Johannis sanctique Lamberti, ut fluminis impetus letificet civitatem Dei, per medium civitatis in communes usus fluere fecit. *Vita Notgeri*, c. 5. Sur la foi de ce témoignage unique, on a répété depuis lors que le bras de la Meuse coulant sur les boulevards d'Avroy et de la Sauvenière, qui fut desséché de 1838 à 1845 (v. *Notice sur l'origine de Liège et ses agrandissements*, Liège 1881, pp. 19 et 20), n'était qu'un canal creusé par Notger. Il m'est difficile de le croire. Dès 997, le quartier qu'il circonscrit porte le nom d'Ile, ce qui suppose une certaine ancienneté de l'usage; les plus anciennes mentions de l'Ile sont, après 997, celles du *Vita Balderici*, c. 18, p. 731, vers 1050, et celle de 1079 dans le *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 43. De plus, le biographe du XIe siècle a bien pu ignorer que le bras de la Meuse avait existé avant Notger et ne se souvenir que du travail de ce dernier. Le lit du prétendu canal semble bien être l'ancien lit de la Meuse. C'est la thèse de de Crassier, *Mémoire historique sur le lit, le cours et les branches de la rivière de Meuse dans l'intérieur de la ville de Liege*, Liège 1838, qu'il défend encore dans *Cri d'un franc Liégeois contre le projet de dérivation de la Meuse*, Liège 1850. Cette thèse, dont la partie proprement historique est d'ailleurs très faible et criblée d'erreurs, a rallié l'adhésion de Duvivier de Streel dans *BIAL*, t. III (1857), p. 193, de M. St. Bormans, *Recherches sur les rues de l'ancienne paroisse Saint-André à Liège*, Liège 1867, pp. 18, 22 et 23 et de M. Th. Gobert, *Les Rues de Liège*, t. II, p. 86. Duvivier de Streel invoque des arguments géologiques. « En creusant pour faire une cave au nouveau presbytère de Saint-Jean, on a trouvé plusieurs lits de gravier et

Je ne crois pas que le besoin de la défense ait été la principale raison qui décida Notger à canaliser le bras de la Meuse. Ce fossé rempli d'eau, qui alors enveloppait de toutes parts le quartier de l'Ile, n'était pas une défense suffisante pour valoir les peines qu'il coûtait, et on ne comprendrait pas le plan de Notger, s'il ne s'était agi avant tout, dans sa pensée, d'amener jusqu'au cœur de sa ville la circulation marchande qui avait lieu sur la Meuse. En d'autres termes, l'approfondissement du fleuve avait un but commercial autant que stratégique, et l'écrivain du XIe siècle à qui nous devons la connaissance de ce travail semble bien l'avoir compris dans ce sens, puisqu'il nous dit, avec une réminiscence biblique, que Notger voulut que *l'élan du fleuve réjouît la cité de Dieu* (1).

de limon superposés, et, dans la dernière couche, un débris de poterie romaine et une défense de sanglier ». Par contre, tout le chemin du quai d'Avroy est formé de terres rapportées, à te point que « quand on creuse une tranchée en cet endroit, nous ne voyons jamais paraître le limon ni le gravier. »

Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est la configuration même du canal de Notger aux abords du Pont d'Ile. Là, comme on peut le voir encore sur les anciens plans de la ville, il s'élargissait à l'excès, se bifurquait en plusieurs bras et formait quantité d'îles. Pourquoi ? ce n'est certainement pas la main de l'homme qui les a formées, car cet élargissement, qui diminue la profondeur de l'eau, est des plus nuisibles à la défense et au commerce. Dira-t-on que ce phénomène s'est produit à la longue? Mais nous voyons que l'une de ces îles, celle qui portait le nom de *Torrent*, existait déjà du temps de Notger lui-même. Voici ce qu'on lit dans l'obituaire de Saint-Denis, aux archives de l'État à Liège :

Aprilis, IIII nonas, commemoratio Nogeri episcopi qui dedit nobis duo molendina in Torrente, etc.

D'autre part, le *petit Torrent* est mentionné déjà dans un diplôme du XIIe siècle.

(1) *Vita Notgeri*, c. 5. Des travaux de ce genre ne sont pas isolés. Sans parler de saint Félix de Nantes et de Sidonius de Mayence au VIe siècle, je noterai ici saint Sturmi, premier abbé de Fulda : explorato passim cursu fluminis Fuldae, non parvo spatio a monasterio ipsius amnis fluenta a proprio abduxit cursu, et per non modica fossata monasterium influere fecit, ita ut fluminis impetus laetificaret cœnobium Dei (*Vita s. Sturmi*, c. 20). En 1104, Robert Courte Heuse, duc de Normandie, détourna une branche de l'Orne pour transformer en île le quartier de Saint-Jean à Caen. Ce travail, qu'il acheva en entourant ce quartier de fossés, de murs et de tours, avait une destination stratégique. Le canal creusé par Robert s'appelle encore aujourd'hui le *canal du duc*. (Vautier, *Histoire de la ville de Caen*, pp. 5-6).

Ainsi une double ville : la Cité ou Château (1), avec son enceinte fortifiée, et, au-devant d'elle, l'Ile défendue par le cours de son fleuve, tel était le Liège notgérien.

Les deux villes, s'il est permis d'employer cette expres-

(1) Sous ce nom de château *(castellum)* qui, en l'espèce, équivaut absolument à l'expression romaine *castrum*, on entendait au haut moyen-âge non pas seulement l'édifice aux proportions restreintes qu'il désigne aujourd'hui, mais 1° Une localité fortifiée qui n'était pas *civitas*, et 2° la partie fortifiée de la *civitas* elle-même. Ce deuxième sens, qui semble resté inconnu des lexicographes, est attesté par plusieurs exemples. A Worms, il est dit que l'évêque Burchard *muro civitatem ad instar castelli circumdedit* — — *Castello igitur confirmato et constructo. Vita Burchardi*, c. 7, p. 835. A Cambrai, la partie fortifiée de la ville s'appelait *castrum;* elle comprenait la cathédrale, le palais épiscopal et l'abbaye Saint-Aubert. Leglay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 10, cité par Dieckmeyer, p. 7, note 12. A Cahors, l'évêque saint Didier bâtit l'église Saint-Julien *extra castri munitionem*, c'est-à-dire en dehors de l'enceinte fortifiée. *Vita s. Desiderii*, c. 16, p. 575. A Auxerre, l'église Saint-Pierre, située dans l'enceinte fortifiée, s'appelait pour cette raison Saint-Pierre-au-Château (Lebeuf, *Mémoires sur l'histoire d'Auxerre*, t. III, p. 12). La ville d'Arlon, qui avait une enceinte romaine et qui avait été un *castrum* sous l'empire, a continué de s'appeler pour cette raison, pendant le moyen-âge, Erlon-le-Chastial. A Fosse, la partie de la ville comprenant la collégiale et les maisons des chanoines s'appelait le Château, parce qu'elle était enceinte de murs, à la différence du reste de la ville, qui était ouverte. A Toul, enfin, la rue Mi-Château coupe encore aujourd'hui par le milieu la ville fortifiée. Ces exemples éclairent le sens du nom de *Hors-Château* porté par une des principales rues de Liège, et dont les plus anciennes mentions à moi connues sont de 1189 et 1191 ; il y eut alors une inondation *in ea parte quae dicitur extra castrum (Annales Sancti Jacobi*, pp. 649-651). Ce nom, qui désignait alors tout le quartier septentrional situé en dehors de l'enceinte, a fini par n'en plus désigner que la principale rue. Il n'y a pas lieu de supposer, avec les topographes liégeois, un château au sens moderne du mot qui aurait existé a cet endroit. Jean d'Outremeuse, t. III, p. 8, ne se fait pas faute d'imaginer un château Saint-Georges qui aurait été bâti par Ogier le Danois; la rue aurait été appelée Hors-Château « car elle seoit dehours dudit casteal Saint-Georges ». Henaux, *Histoire de Liège*, t. I, pp. 71 et 72, s'en voudrait de laisser la palme de l'extravagance à Jean d'Outremeuse : selon lui, une colonie romaine se fonda à Liège : « Vers la fin du règne d'Auguste, on y institua un corps municipal, qui élisait dans son sein deux maîtres ou consuls; on l'entoura de murailles pour protéger le passage du pont qui reliait les rives de la Meuse — — L'espace qui longeait le mur à l'ouest, *extra castrum*, est devenu notre rue Hors-Château, curieuse dénomination qui perpétue le souvenir de la domination romaine ». L'explication que je viens de donner s'était déjà présentée à l'esprit de Bovy, *Promenades archéologiques*, t. I, p. 2, mais, ignorant les faits mentionnés ci-dessus, il n'a pu la prouver, et l'on a continué de redire après lui la légende étymologique dont je viens de faire justice.

sion, étaient reliées entre elles par un pont situé dans l'axe de la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de Pont d'Ile (1). Du côté du sud, l'Ile elle-même communiquait avec la campagne par un autre pont dit le Pont d'Avroy, parce qu'il menait au village de ce nom. Le Pont d'Avroy existait déjà en 1056, année où, à l'occasion d'une translation de reliques, l'affluence y fut tellement intense qu'il faillit crouler sous le poids des passants (2).

La dualité de la Cité et de l'Ile correspond, à Liège, à la dualité de la Cité et du Bourg, telle qu'on la remarque dans plus d'une ville épiscopale de la France (3). La Cité, c'est chaque fois la vieille ville où se trouvent la cathédrale et la résidence de l'évêque; le Bourg, comme l'Ile à Liège, c'est le quartier qui est venu s'adjoindre à la ville et qui en représente le premier accroissement à partir de l'ère moderne. Seulement, tandis qu'ailleurs l'opposition des deux termes persiste encore aujourd'hui dans la toponymie, à Liège, on en a perdu le souvenir depuis longtemps, et la trace la plus récente que j'en rencontre se trouve dans un auteur du XVe siècle disant que le Pont d'Ile menait à la Cité (4).

Par ce qui vient d'être dit, on peut se convaincre que ce

(1) M. Th. Gobert, dont l'érudition est si riche et si exacte, commet quelques erreurs dans son article *Pont d'Ile*, t. III, p. 244. Il dit que ce pont a été bâti par Réginard et il met cette assertion sur le compte d'Anselme ; celui-ci n'a parlé que du Pont des Arches, que Réginard a en effet jeté sur la Meuse. Il fait passer sur le Pont d'Ile la procession qui portait à Saint-Jacques les reliques du saint patron en 1056 : or, il résulte des contextes, comme je l'établirai plus loin, qu'il ne peut être question que du Pont d'Avroy. C'est d'ailleurs dans une narration contemporaine reproduite par Gilles d'Orval, II, 6, pp. 82-86, et non dans les *Annales* de Renier de Saint-Jacques, qu'on lit la description de ladite procession. En réalité, la plus ancienne mention du Pont d'Ile est de l'année 1196 : *Pons Insulae frangitur*. Renier de Saint-Jacques, *Annales, ad ann.* 1196, p. 652.

(2) Voir, à l'appendice, le mémoire sur l'*Enceinte notgérienne de Liège*.

(3) Par exemple à Rodez, à Arras, à Tournai.

(4) Hoc anno scilicet 1338 tam aspera fuit hyems, quod tribus vicibus Mosa congelatus exstitit inter duos pontes, Insulae videlicet et Avroti, et quod homines sicco pede de Civitate ad Insulam transitum faciebant. Hocsem, II, 24, dans Chapeaville, *Gesta Pontificum*, t. II, p. 448. Cette distinction est encore faite par Jean de Looz en 1468 : Super alium pontem versus civitatem, qui pons Insulae dicebatur. Dans de Ram, *Documents relatifs aux troubles de Liège*, p. 62.

n'était pas un mince travail de clore la ville de Liège. Épandue dans deux vallons, avec une partie qui gravissait les hauteurs, et une autre qui s'entourait d'un bras du fleuve, elle était difficile à fortifier, et l'on peut dire qu'elle fut toujours de faible défense. La vraie forteresse du pays, c'était Huy, dont le site presque inexpugnable lui valait d'être le refuge ordinaire des princes. Mais du moins, à partir des travaux de Notger, l'ennemi ne viendra plus impunément assaillir la capitale de l'État : il la trouvera prête à le repousser. Des vigies l'observent du haut des nombreuses tours de l'enceinte, des portes garnies de solides verroux lui barrent le passage; derrière les murs, toutes les maisons, même celles des clercs, se transforment en arsenaux, et les bourgeois en armes sont prêts, à toute heure, à défendre la liberté de la patrie (1). Aussi la ville de Liège ne recevra-t-elle la visite de l'ennemi que lorsque, au XIIIe siècle, elle aura laissé tomber en ruines l'enceinte notgérienne avant de l'avoir remplacée en temps utile par une enceinte nouvelle (2).

Pénétrons maintenant dans la ville pour considérer l'imposant ensemble de constructions dont nous venons de décrire la ceinture.

La première chose qui doit attirer notre attention, ce sont les trois basiliques faisant partie de l'enceinte muraillée, à savoir Saint-Martin, Sainte-Croix et Saint-Denis. Tout permet de les regarder comme les plus anciens des édifices religieux dont nous avons à raconter l'histoire. La chose est certaine pour Saint-Martin, qui est une fondation d'Éracle; elle ne l'est guère moins pour Sainte-Croix et pour Saint-Denis, puisque l'érection de la première fut commencée avant l'existence des fortifications, et que toutes les deux ont dû, faisant partie de celles-ci, être achevées en même temps qu'elles (3).

(1) Anselme, c. 54, p. 222.

(2) C'est dans ce sens qu'il faut entendre le passage du *Triumphus Sancti Lamberti in Steppes* dans Gilles d'Orval, p. 175, disant : *Siquidem nondum civitas muris circumdata erat.*

(3) Il y a encore d'autres églises de notre pays qui ont été encastrées dans les enceintes muraillées ; ainsi, par exemple, Saint-Michel de Louvain (v. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, Louvain 1898, pp. 117 et 371-372, avec les gravures); ainsi encore l'église de Bouvignes, comme peut le constater *de visu*,

Saint-Martin et Sainte-Croix, rebâties à une époque postérieure, ont subi trop de remaniements pour qu'on puisse encore se faire une idée de leur aspect primitif et de leur agencement dans l'œuvre de la défense. Mais Saint-Denis est toujours debout, dans la fruste antiquité de sa haute tour carrée, percée d'étroites meurtrières et couvrant de sa masse opaque, comme d'un solide bouclier, tout le reste de l'édifice sacré aligné derrière elle. L'aspect austère de ces murs nus et sombres évoque bien l'idée d'une architecture qui fut militaire et religieuse à la fois ; il devait être le même que celui des deux autres sanctuaires encastrés. Et l'observateur qui, placé en Ile, aurait contemplé de ce côté la muraille de Liège, aurait été frappé de la voir courant dans la plaine au-delà du fleuve, escaladant la colline, accentuée de tours et articulée en quelque sorte par les trois vastes basiliques qui s'incorporaient avec elle.

Nous possédons quelques renseignements sur chacune de ces trois forteresses sacrées. Saint-Martin, on l'a vu, devait son origine à Éracle ; il l'avait largement doté, il y avait mis trente chanoines (1), il rêvait même, s'il en faut croire un érudit liégeois, d'en faire sa cathédrale (2). De fait, il avait

aujourd'hui encore, celui qui connaît le tracé de son ancienne enceinte. Le plus remarquable exemple actuel que je connaisse d'un sanctuaire encastré dans des murailles de ville est celui de l'église d'Avila en Castille. L'usage de faire servir les églises à la défense militaire des villes semble d'ailleurs n'être que la transformation d'un usage romain plus ancien, qui consistait à bâtir les églises contre l'enceinte, apparemment, selon M. Enlart, parce que le terrain y était moins cher et que les chrétiens y demeuraient en plus grand nombre. Une multitude de cathédrales furent ainsi bâties contre l'enceinte, d'ordinaire avec leur abside soudée à celle-ci ; M. Enlart cite Aleth, Châlons-sur-Marne, Chalon-sur-Saône, Chartres, Noyon, Senlis, Boulogne, Le Mans, Albi, Amiens, Angoulême, Auxerre, Beauvais, Bourges, Carcassonne, Evreux, Langres, Meaux, Narbonne, Paris et Soissons. Enlart, *Manuel d'Archéologie Française*, t. I, p. 103. Il en était de même à Cologne.

(1) Voir le diplôme de juin 963 dans Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, t. I, col. 320. L'authenticité de ce diplôme n'est pas garantie, mais le fait allégué ne peut être que certain, et l'acte lui-même est dans tous les cas d'une bonne antiquité.

(2) J. Demarteau, dans la *Gazette de Liège*, 2 et 9 octobre 1890. Il invoque le diplôme de 965, suspect et fort mal conservé, où dans tous les cas il faut lire *Martini* au lieu de *Lamberti*.

son palais sur la colline, sans doute dans le voisinage du sanctuaire. Selon toute apparence, l'église était achevée à l'avénement de Notger, et celui-ci n'eut pas à y mettre la main. Elle lui dut cependant un autre service et des plus précieux. Les biens dont Éracle avait gratifié sa fondation furent, après sa mort, revendiqués par Otton III comme des fiefs royaux. Il fallut tout le crédit dont Notger jouissait à la cour pour décider l'empereur à renoncer à ses prétentions; grâce à lui, la donation d'Éracle resta acquise à son sanctuaire favori (1).

Pour Sainte-Croix, on sait déjà la curieuse histoire de cet édifice sacré, qui venait prendre sur la colline de Publémont la place d'un château-fort projeté. L'évêque intervint dans les frais de la construction, et il n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il le vit achevé avec son cloître, qui contenait une population de quinze chanoines (2). Après cela, il obtint la confirmation de la fondation par un diplôme impérial qui lui fut accordé par Henri II, de résidence à Aix-la-Chapelle, le 5 avril 1005 (3). Toutefois, si grande que fût la part de Notger dans l'édification de Sainte-Croix, cette église n'oublia pas l'homme auquel elle devait le plus après lui, et elle garda pieusement le tombeau du prévôt Robert, qui vint reposer dans la nef sous le crucifix, devant l'autel de sainte Hélène (4).

(1) Siquidem ecclesia Sancti Martini in bonis retinendis, que ei dominus Evraclius contulerat, laborabat. In tempore enim illo tercius Otto ea tanquam domino Evraclio prestita in fiscum regium, eo defuncto, revocare ceperat. Pontifex et opifex Nogerus preclaris meritis suis serenavit principem, et prestita in dati et rati convertit habitationem. *Vita Notgeri*, c. 3.

(2) Anselme c. 26, p. 204. Aedificium aecclesiae cum claustris et congruis pro loco officinis consummatur, eademque in honore sanctae Crucis dedicata, agris et decimis donatur, unde 15 fratribus victus et vestitus solatia penderentur. C'est sans doute l'expression vague de *fratres*, pour désigner les chanoines, dont certains se sont autorisés pour conclure, comme nous l'apprenons par Fisen, I, p. 150, que Sainte-Croix fut d'abord habité par des moines, qui auraient été remplacés par des chanoines du temps de Wazon. Je ne sais qui a soutenu cela (ce n'est pas Jean d'Outremeuse) et il n'y a aucunement lieu de faire état de cette allégation.

(3) Fisen, I, p. 170; Miraeus-Foppens, II, p. 808; v. l'acte à l'appendice, dans le *Catalogue des actes de Notger*.

(4) In quâ idem Robertus prepositus [6 idus martii in navi ecclesie ante altare beate Helene sub crucifixo] sepulturam postea accepit. Gilles d'Orval II, 52 p. 59.

Saint-Denis également fut élevé sur les terres du chapitre de la cathédrale et avec le concours d'un de ses dignitaires (1). Elle eut pour fondateur Nithard, chanoine-coste de Saint-Lambert, auquel s'associèrent, nous dit un chroniqueur, ses frères Jean et Godescalc, qui l'enrichirent de leurs donations (2). C'était une église romane à une seule nef, avec un narthex à l'occident et une crypte sous le chœur. La crypte a disparu (3); quant au narthex et à la nef, ils offrent le pur caractère de l'art roman du Xe siècle (4). Bâtie en petit appareil, en pierres de grès rongées par le temps, flanqué de bas-côtés d'époques diverses et terminés par un chœur gothique du XIVe siècle qui surgit fort au-dessus du reste de l'édifice, l'église Saint-Denis, avec son cloître méridional aujourd'hui remanié, présente à l'historien et à l'archéologue une des pages les plus attachantes de l'histoire architecturale de Liège (5).

Nous savons par Anselme qu'un personnel de vingt chanoines fut attaché, dès l'origine, à cette église. Mais par la suite, — c'est-à-dire, si je comprends bien, encore du vivant de Notger — ce chiffre fut porté à trente (6). Il est peu probable que l'augmentation ait eu lieu après le règne de ce prince, c'est du moins là l'interprétation la plus obvie du

L'épitaphe de Robert, que Fisen, t. I p. 150, a encore vue sur sa tombe au milieu de l'église, était ainsi conçue d'après le manuscrit de Langius copié par Devaulx t. II, p. 81 :

Hic jacet Robertus archidiaconus, Leodiensis, qui obiit V idus martii et dotavit hanc ecclesiam de bonis de Bertonia.

(1) Anselme, c. 27, p. 204; Gilles d'Orval, II, 53, p. 59. Le *Vita Notgeri* ne parle pas de cette église; par contre, Jean d'Outremeuse nous gratifie d'une collection de légendes oiseuses. IV, pp. 155, 157, 176, 178, 186.

(2) Hanc ergo ecclesiam dictus Nitardus decimis et agriculturis tam per se quam per suos fratres Johannem videlicet et Godescalcum beneficiavit. Gilles d'Orval, l. c.

(3) Elle existait encore en 1738; voir Gobert, t. I, p. 394.

(4) Victor Hugo, *Le Rhin*, lettre VII, écrit à tout hasard : « Saint-Denis, curieuse église du Xe siècle dont la grosse tour est du neuvième. Cette tour porte à sa partie inférieure des traces évidentes de dévastation et d'incendie. Elle a été probablement brûlée lors de la grande irruption des Normands, en 882, je crois ».

(5) Voir Gobert, t. I, pp. 392-400.

(6) In quâ primum quidem 20 aggregati sunt canonici, procedente vero tempore additis decem in tricenarium ipsorum numerus excrevit. Anselme, c. 27, p. 204.

texte d'Anselme, et on ne comprendrait pas pourquoi, s'il en était autrement, cet écrivain ne nous en aurait rien dit et aurait à dessein employé des expressions dont le vague est fait pour induire en erreur. Les historiens liégeois ont donc tort une fois de plus qui redisent, sur la foi de Jean d'Outremeuse, que Nithard avait fondé vingt canonicats et que deux ans après Notger en ajouta dix (1). Il est manifeste que, fidèle à son habitude, le chroniqueur du XIVe siècle veut se donner l'air d'en savoir plus que les sources et invente purement et simplement.

Comme à Sainte-Croix, le fondateur de l'église Saint-Denis trouva l'hospitalité du tombeau dans le sanctuaire qu'il avait bâti. On voyait encore, du temps de Gilles d'Orval, la sépulture de Nithard au milieu du chœur, tandis que ses deux frères, Jean et Godescalc, reposaient, le premier devant le crucifix, l'autre derrière l'autel de Sainte-Gertrude (2), érigé autrefois sous la tour (3). Aujourd'hui, des pierres commémoratives placées, l'une dans la muraille du jubé, l'autre dans la chapelle Saint-Pierre, rappellent le souvenir de Nithard et de Godescalc (4).

Voilà comment la Cité se trouvait dotée au point de vue religieux. Avec la cathédrale, dont il sera question plus loin, et l'église Saint-Pierre, fondation de saint Hubert, à laquelle il ne paraît pas que Notger ait touché, on y comptait cinq grands sanctuaires, les deux anciens au centre et les trois nouveaux aux extrémités. Il s'agissait maintenant de pourvoir aussi aux intérêts de l'Ile. Là s'élevaient les assises de Saint-Paul, sanctuaire commencé par Éracle et qu'il n'avait pas eu le temps d'achever. Au moment de sa mort, comme nous l'apprend indirectement le *Vita Notgeri*, la construction n'arrivait encore qu'à la hauteur des fenêtres (5). Nous

(1) Voir Jean d'Outremeuse, t. IV, p. 156 et cf. Fisen, I, 154 ; Foullon, I, 200.

(2) Gilles d'Orval, II, 53, p. 59.

(3) Gobert t. I, p. 392.

(4) « Une pierre en marbre blanc, qui ne peut être que du siècle dernier et qui est au côté de l'ancien vestiaire devenu la chapelle Saint-Pierre, rappelle la sépulture de Godescalc : *Trium fratrum qui hanc ecclesiam decimis et agriculturis benefecerunt d. Godescalcus hic sepultus est. R. I. P.* ». Gobert, l. c.

(5) *Vita Notgeri*, c. 3.

voyons cependant que cette collégiale avait déjà été dotée par l'évêque défunt, car en 1111, l'évêque Otbert atteste qu'elle tenait de sa libéralité le village de Lixhe (1). Notger eut donc à achever l'édifice; de plus, il porta à trente le nombre des chanoines, qui était primitivement de vingt (2), et, probablement aussi, il augmenta le patrimoine de l'église. Voilà tout ce que nous apprennent les sources dignes de foi; quant aux autres, elles ont tissé autour des origines de Saint-Paul tout un réseau de légendes gracieuses autant que fragiles (3).

Pour compléter la liste imposante des églises collégiales que le règne de Notger vit achever ou édifier, il nous reste à parler du sanctuaire qui fut son œuvre favorite, c'est-à-dire de l'église Saint-Jean l'Evangéliste en-Ile. Notger la bâtit sur un monticule au bord de la Meuse, en face des tours de la cathédrale dédiée à Notre-Dame et à saint Lambert, afin, nous dit son biographe, que le disciple dont le Christ, du haut de la croix, avait fait le fils de la Vierge, eût toujours la vue de sa mère, et que le gardien de la Vierge fût par elle gardé (4). Notger destinait ce sanctuaire à lui servir de lieu de retraite de son vivant, et de sépulture après sa mort. Il l'édifia sur le type de la basilique Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle (5) : un octogone surmonté d'un dôme (6). Aujourd'hui encore, malgré la modernité de l'édifice qui a remplacé celui de Notger, l'œil de l'observateur est frappé à première vue de la parenté de ces deux sanctuaires.

(1) *Cartulaire de Saint-Paul*, p. 2.

(2) *Vita Notgeri*, c. 3.

(3) Gilles d'Orval, II, 48, p. 56; Jean d'Outremeuse, IV, 127 suivantes; cf. (Thimister) *Essai historique sur l'église de S. Paul*, Liège, 1867.

(4) Nam hanc ecclesiam propter dilectionem apostoli a Christo amplius dilecti et a christianis amplius diligendi in editiori loco insule ex directo ante faciem constituit ecclesie Sancti Lamberti, que principaliter consecrata est ad titulum semper Virginis Marie, ut filius deputatus Virgini a Christo summo testamento in cruce matris sue semper prospectum habeat divina constitutione, et custos Virginis custodiatur a Virgine. *Vita Notgeri*, c. 4.

(5) L'observation est faite pour la première fois par Jean d'Outremeuse, IV, p. 150, puis par Ortelius, *Itinerarium*, p. 17, par Fisen, I, p. 151, par Foullon, I, p. 199.

(6) En voir la description dans le *Voyage de Philippe de Hurges à Liège et à Maestricht*, publié par Michelant, Liège, 1872, p. 165 et suivantes.

Il ne reste plus rien de la construction notgérienne. La vieille et vénérable tour carrée qui surgit, toute bardée de fer, avec son appareil irrégulier, au milieu du cloître silencieux de Saint-Jean, est elle-même de date postérieure ; selon toute apparence, elle ne fut bâtie que dans la seconde moitié du XIe siècle (1).

Notger fit lui-même les frais de cette construction (2). Il y fonda un collège de trente chanoines, qu'il dota avec la plus grande libéralité « Les revenus actuels des prébendes, écrit un historien du XVIIIe siècle, sont une preuve certaine qu'il n'épargna rien pour faire de cette fondation un monument éternel de sa générosité (3) ». Il enrichit l'église de reliques insignes, notamment de celles de saint Vincent lévite, et des saints Fabien et Sébastien (4), sans doute apportées de Rome au retour d'un voyages dans la Ville éternelle. Il lui donna de riches ornements : des parements d'autel, des tapis, des draperies, des vases sacrés, des candélabres et d'autres ustensiles nécessaires au culte (5). Il lui constitua un douaire important dont malheureusement la rareté de nos sources ne permet pas de reconstituer l'ensemble. Sa générosité envers son sanctuaire ne s'arrêta pas

(1) Pour de plus amples détails sur l'église Saint-Jean, voir dans l'appendice la dissertation intitulée : *Possédons-nous les restes de Notger ?*

(2) Suo nomine. Anselme, c. 27, p. 204. Ex suis sumptibus *Vita Notgeri*, c. 4. Ces quelques mots dérobent d'avance le terrain aux légendes de Jean d'Outremeuse, IV, 149, qui prétend que Saint-Jean fut bâti avec les ressources de Chèvremont.

Et cependant, telle est la prévention en faveur des récits de Jean d'Outremeuse, que Fisen, en dépit de ces témoignages autorisés, reste fidèle à la légende. Et sait-on sa raison ? « Fidem facit, écrit-il, quod Eburam, veterem Eburonum sedem, in arcis conspectu sitam, hodie retinet eadem Sancti Joannis ecclesia ». En d'autres termes, parceque le village d'Embourg, qui est situé vis-à-vis de Chèvremont, appartenait à l'église Saint-Jean, la preuve serait faite de l'assertion de Jean d'Outre-Meuse. Et Foullon, t. I, p. 199, enregistre purement et simplement l'opinion de Fisen sans oser y contredire, après s'être contenté de faire remarquer qu'elle est en contradiction avec le témoignage d'Anselme et de Gilles d'Orval, c'est-à-dire, ici, du *Vita Notgeri*.

(3) Devaulx, t. II, p. 38.

(4) *Vita Notgeri*, c. 4. Cf. ci-dessus, pp. 104-105.

(5) *Vita Notgeri*, l. c.

après l'acte de fondation. Nous retrouvons dans les biens de Saint-Jean en Ile les terres de Heers et de Fumal, dont il ne fit l'acquisition qu'en 1002, nous y retrouvons aussi le plus précieux livre possédé par la bibliothèque de Liège, c'est-à-dire l'évangéliaire dont il se servait et qu'il aura légué, par testament, à son église de prédilection (1).

Ce n'est pas tout. Il sut encore associer l'empereur lui-même aux libéralités dont ils se plaisait à combler le sanctuaire du disciple bien-aimé. Le 9 avril 997, étant à Aix-la-Chapelle, Otton III lui fit don, « pour les frères du monastère nouvellement construit dans l'Ile devant la Cité », des biens de Maren, de Kessel et de Hedikhuyzen. Plus tard, à la demande du pape Sylvestre II, il y ajouta la terre d'Heerwaarden avec ses dépendances (2).

Mais cette couronne de collégiales ne suffisait pas à Notger, et il voulut que la ville qu'il venait de créer eût une cathédrale digne d'elle. Tel n'était pas le modeste sanctuaire élevé par saint Hubert. Il ne correspondait ni par ses proportions, ni par sa beauté, à ce qu'était devenue la capitale de la principauté de Liège. Il convenait que le temple auguste où

(1) Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum*, t. I, p. 605.

(2) Sickel, *DO. III*, p. 658. Sickel considérait ce diplôme comme apocryphe, mais des pénétrantes recherches que lui a depuis lors consacrées Bloch (*Neues Archiv*, t. XXIII, p. 145 et suiv.), il résulte qu'il est bien l'œuvre authentique d'un notaire BA dont il a retrouvé les actes assez clairsemés dans la chancellerie de Henri II, et qui paraît avoir fait ses premières armes à Liège. Il est même tenté de reconnaître en lui Adalbold d'Utrecht. La mention du pape Sylvestre II dans le diplôme s'expliquerait, selon l'ingénieuse conjecture de Bloch, par ce fait qu'il y avait eu en 997 un premier acte d'Otton III, donnant à Saint-Jean les biens des localités de Maren, Kessel et Hedikhuyzen, qui sont des dépendances de Heerwaarden, tandis que plus tard, à une époque où Gerbert était déjà pape, et à la demande de celui-ci, Otton y ajouta Heerwaarden même. L'acte relatif à cette dernière donation aurait repris le texte de celui de 997, se bornant à y ajouter la mention de l'intervention du pape et l'addition d'Heerwaerden sans, au surplus, rien changer au reste du texte. Ce qui tend à confirmer cette hypothèse, c'est que la vraie leçon du diplôme est non pas *nec autem*, comme dans Sickel, *DO. III*, p. 658, ligne 18, mais *nunc autem*, ce qui est la seule explication de *primum quidem* qui précède (l. 17). La leçon *nunc autem* est aussi celle du *Cartulaire de Saint-Lambert* (I p. 24) dont l'édition par Bormans et Schoolmeesters date de la même année que celle des diplômes d'Otton III par Sickel.

battait le cœur de la cité, et qui conservait le *palladium* de la nation, c'est-à-dire la châsse de saint Lambert, ne fût pas éclipsé par les églises qui se rangeaient autour de lui comme des vassales. Selon l'auteur du *Vita Notgeri*, il faudrait admettre un autre motif : la basilique du VIIIe siècle, dit-il, n'était plus capable de résister au poids des années (1). Il est permis de douter de cette affirmation, qui semble bien n'être qu'une formule, ou tout au moins une conjecture. Après le passage des Normands, nous retrouvons Saint-Lambert debout (2), non qu'en effet ce sanctuaire ait échappé aux coups des barbares, mais parce qu'il a été restauré de bonne heure. Le fait que les évêques Francon et Étienne y avaient trouvé leur tombeau montre bien que dès les premières années du Xe siècle, tout au moins, la cathédrale de Liège avait réparé les dégâts dont elle pouvait avoir pâti pendant la génération précédente. (3). Il est donc plus conforme à la vraisemblance d'admettre que Notger n'a pas eu besoin de démolir la cathédrale de saint Hubert par besoin de sécurité. En la reconstruisant sur un plan plus vaste, il se sera inspiré « de la magnificence de son grand cœur », comme s'exprime son biographe (4). Il bâtit en même temps l'église paroissiale de Notre-Dame, adjacente à la cathédrale, les cloîtres du chapitre, qui touchaient au sanctuaire du côté de

(1) Ecclesia enim quam beatus Hubertus edificaverat, infirmitate minoris operis et vetustate incumbentis temporis ad lapsum declinaverat. *Vita Notgeri*, c. 2. Devaulx, t. II, p. 16, cherchant à s'expliquer cette *infirmitas*, et se rappelant que la cathédrale avait été dévastée par les Normands, imagine que sur les débris fumants on avait élevé « quelques cloisons d'attente » laissant à des temps plus paisibles le soin d'élever à Dieu une maison digne de lui. Ce n'est là qu'une conjecture destinée à fortifier la conjecture du *Vita Notgeri*.

(2) Ce n'est ni par Anselme ni par Gilles d'Orval que nous connaissons les ravages des Normands à Saint-Lambert, ces deux auteurs les passent complètement sous silence; le dernier parle, il est vrai, de la dévastation de Saint-Pierre et ajoute que les Normands ont été miraculeusement empêchés de profaner la châsse de saint Lambert (II, 37, p. 49). Mais ces réticences du patriotisme humilié sont invalidées par le témoignage formel d'un Liégeois contemporain (*BLAL*, t. XIII, 1877, p. 515) auquel il faut joindre celui des *Annales* de Hincmar, p. 514, disant, à l'année 882, que Saint-Lambert fut dévasté par les Normands. Cf. Reginon, *ad ann.* 881.

(3) Anselme, c. 19, p. 200; Gilles d'Orval, II, 37.

(4) Juxta magnificentiam dilatati cordis sui. *Vita Notgeri*, c. 2.

l'est et du nord, et, enfin, le palais épiscopal : c'était un vaste ensemble de constructions opulentes, constituant comme une cité ecclésiastique renfermée dans l'autre cité (1). Le biographe nous parle avec enthousiasme de cette œuvre ample et superbe, qui était l'ornement de la ville et comme le symbole de la patrie naissante.

S'il était vrai, comme le croient les historiens modernes sur la foi de textes qui semblent l'insinuer, que la cathédrale soit la première en date de toutes les constructions de Notger (2), alors il y aurait travaillé pendant toute la durée de son règne. La chose n'aurait rien d'impossible en soi : il fallut sept ans à Gérard de Cambrai pour bâtir sa cathédrale (3), et Willigis de Mayence en mit trente à achever son église métropolitaine (4). Mais si la construction de Saint-Lambert avait requis un temps aussi considérable, on nous l'aurait probablement dit, et il est hautement probable que l'enceinte, avec ses trois collégiales, et l'Ile, qui en avait deux, dont une inachevée, ont sollicité plus tôt l'attention du prélat. Au surplus, nos sources n'exagèrent pas quand elles nous

Lire dans Folcuin, c. 18, p.63, les motifs de la reconstitution de l'église abbatiale. Ecclesiam priorem — — sub Pipino principe a sancto Ursmaro factam jam supra diximus..... Quae, crescente copia rerum per munificentiam regum seu ceterorum fidelium, quia loci nobilitati parva et minus apta videbatur, destructa et funditus eversa est et ista quae nunc est elegantioris formae et speciei aedificata. Combien un pareil motif était plus vrai encore à Liège du temps de Notger !

(1) Anselme, c. 25, p. 203, avec sa concision ordinaire, nous parle de ces travaux de Notger : Domum Sanctae Mariae et Sancti Lamberti, sicut in presentiarum est cum ornamentis, claustro et edificiis episcopii renovavit. Et le *Vita Notgeri*, c. 2, semble s'inspirer de ces paroles en les développant : Templum — — — secundum amplitudinem et sublimitatem operis qua cernitur — — — exaltavit, ornamentis ditioribus decoravit, claustra ac domorum vel officinarum edificia renovavit et ecclesiam beate Marie templo adjacentem et palatium domus episcopalis — consurgere fecit.

(2) C'est l'opinion de Fisen, I, p. 147, de Foullon, t. I, p. 196, de Devaulx, t. II, p. 16. Ils invoquent l'ordre dans lequel le *Vita Notgeri*, c. 2, relate les constructions de Notger; toutefois, rien ne prouve que cet ordre soit chronologique, et il semble bien plutôt dicté à l'auteur par le degré d'importance des travaux qu'il énumère.

(3) De 1023 à 1030. Voir *Gesta epp. Cam.*, III, 49, p. 483.

(4) Böhmer, p. 150. Elle brûla le jour même de la dédicace, et Willigis en commença la reconstruction dès le lendemain.

parlent de l'immensité de l'entreprise, du grand nombre des ouvriers qu'on y employa et de l'énormité de la dépense (1).

En effet, c'est sur les fondements du monument notgérien que surgit, après l'incendie de 1185, la troisième et dernière des cathédrales consacrées à saint Lambert; elle avait par conséquent, au ras du sol, les proportions du gigantesque sanctuaire du Xe siècle (2). Celui-ci mesurait donc, comme celui du XIIe, 90 mètres en longueur et 31 mètres en largeur, proportions que la cathédrale actuelle de Liège est loin d'atteindre, car elle n'a que 70 mètres de longueur sur 32 de largeur.

Cela étant, il n'y a pas lieu de s'étonner que Notger ait eu à peine le temps de mettre la main à ce majestueux édifice, et qu'il n'ait pas eu la satisfaction de le consacrer. Cette joie était réservée à son successeur Baldéric II, qui procéda à la dédicace le 28 octobre 1015 (3).

La cathédrale notgérienne était un édifice roman orienté et muni, comme un grand nombre d'églises allemandes et surtout rhénanes, de deux absides hémisphériques, sous chacune desquelles s'ouvrait une crypte. Dans l'abside occidentale ou supérieure se trouvait l'autel des saints Cosme et Damien et celui de la Trinité; la crypte de cette abside renfermait les restes de saint Lambert. L'abside orientale ou inférieure était dédiée à la sainte Vierge, qui partageait avec saint Lambert le patronage du sanctuaire : beaucoup d'évêques du diocèse reposaient dans sa crypte.

Deux portes latérales, l'une au nord-ouest et l'autre au sud-ouest, mettaient en communication l'édifice sacré avec les divers quartiers de la ville. Celle du nord-ouest s'ouvrait sur une place qui fut, jusqu'à la fin du XIe siècle, le marché de la ville de Liège, et qui a été connue depuis cette date sous le nom du *Vieux Marché*. Au sujet de cette porte, le biographe de Notger nous a conservé un détail plein d'intérêt, qui atteste, de la part de ce grand prélat, un sens

(1) Multiplicatis operariis et magnificatis impensis. *Vita Notgeri*, c. 2.

(2) Jean d'Outremeuse, t. IV, pp. 483-489.

(3) *Vita Balderici*, c. 6, p. 726. Cf. Anselme, c. 31, p. 207, et Gilles d'Orval, II, 59, p. 63.

respectueux du passé et comme une préoccupation d'archéologue : Notger y avait fait aligner des deux côtés les colonnes de l'ancienne cathédrale, avec leurs piédestaux et leurs chapiteaux, et l'œil du visiteur pouvait ainsi comparer les proportions de l'ancien édifice avec celles du nouveau (1).

Notger replaça dans la nouvelle église les sarcophages ou les châsses de ses prédécesseurs qu'il avait trouvés dans l'ancienne. Nous savons par nos sources que saint Florbert, le plus ancien habitant de la cathédrale souterraine, fut déposé sous l'autel de la crypte orientale dans son sarcophage de marbre blanc (2). D'autres évêques, parmi lesquels Francon et Étienne, qui reposaient également dans la cathédrale primitive, reprirent probablement leur place dans la nouvelle. L'évêque tenait à ce que le sanctuaire ne perdît rien de son prestige ancien, tout en conquérant un éclat nouveau. Il l'enrichit de nombreux ornements et il y fit régner toute la majesté des cérémonies liturgiques. Dans ce but, il porta à soixante le nombre des chanoines (3) voués à l'office divin dans ce grandiose monument à la fois religieux et national, diadème splendide que le prélat civilisateur avait placé au front de sa capitale (4).

(1) Columpne veteris templi cum basibus et capitellis suis ante faciem templi modernioris in porticu que ducit in forum rerum venalium disposite indicium preteriti ex statu presentis edificii comparationem prioris et posterioris templi querentibus offerre possunt. *Vita Notgeri*, c. 2. Il est à remarquer que la destruction des vieux monuments auxquels se rattachaient les souvenirs nationaux n'était pas toujours bien vue des populations au haut moyen-âge. A Metz, quand l'évêque Thierry I abattit l'église Saint-Etienne pour rebâtir plus beau ce sanctuaire qui, selon la légende, avait bravé miraculeusement Attila, il y eut des mécontents. Voir à ce sujet des paroles remarquables de Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici*, c. 5, pp. 466-467.

(2) Processu autem temporis, elapsis plusquam 250 annis a transitu ejus, ut creditur, a venerabili Nogero episcopo translatum est sacrum corpus ejus a loco sue prime translationis et cum sarcophago de marmore Pario, qui est lapis albus, in altari cripte inferioris nove ecclesie beati Lamberti decenter, ut decuit, est relocatum. Gilles d'Orval, II, 30, p. 46.

(3) *Vita Notgeri*, c. 2. Selon Jean d'Outremeuse, IV, p. 140, saint Hubert avait créé 20 chanoines, saint Florbert en ajouta 10, Richaire 10 autres et Notger 20. D'autres, dit-il, veulent qu'il y en ait eu 30 avant Notger, qui en aurait ajouté trente, mais, coutinue-t-il naïvement, ilh est ensi que j'ay dis. »

(4) Hic in capite hujus civitatis, sicut hactenus cernitur, diadema splendide fabricavit, ecclesiam scilicet Sancti Lamberti a fundamento renovans cum domo episcopali. Rupert, *Chron. S. Laurentii*, c. 7, p. 264.

Les cloîtres de la cathédrale, où les chanoines de Saint-Lambert, conformément à la règle édictée en 817 par le concile d'Aix-la-Chapelle, menaient la vie commune, s'élevèrent à l'ouest et au nord du temple : disposition peu ordinaire et qu'explique peut-être la difficulté qu'on éprouvait dès lors à se procurer un autre emplacement au sein de la ville déjà florissante. Ces cloîtres étaient entourés d'un haut mur qui leur donnait l'aspect austère d'une forteresse ou d'une prison ; les portes en étaient fermées après complies et la clef remise à l'évêque (1).

La charité eut son palais dans la même enceinte. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, avait exigé que chaque évêque eût près du cloître de sa cathédrale un hospice pour les pauvres et pour les étrangers. Cette maison devait être dotée des ressources nécessaires ; chaque clerc était tenu de lui abandonner le dixième de son revenu ; un chanoine respectable en avait la direction ; pendant le carême, les clercs y lavaient les pieds des pauvres (2). Ces dispositions, violées ou négligées vers la fin de la dynastie carolingienne, reprirent toute leur vigueur sous les princes de la maison de Saxe, et l'organisation des institutions charitables atteignit en quelque sorte son apogée (3). On ne peut pas douter, écrit un historien de la charité, qu'à cette époque chaque ville épiscopale ait possédé les hospices prescrits par la législation carolingienne (4). La vie des grands évêques qui furent les contemporains et les amis de Notger est remplie de traits qui attestent leur sollicitude pour leurs pauvres, et pour les maisons dans lesquelles ils pourvoyaient aux besoins des indigents et des voyageurs.

Notger n'est pas resté en arrière d'eux sous ce rapport. Il fut doux aux pauvres ; il aimait à leur distribuer ses aumônes et à visiter les malades, et sa large hospitalité est glorifiée

(1) Concile d'Aix-la-Chapelle, 817, cc. 117 et 143, dans Mansi, t. XIV, pp. 230 et 242.

(2) Même concile, c. 141. Sur les canons de Liège, qui présentent des variantes en regard de ceux de 817, voir Mansi, t. XIV, p., 283 et Hefelé, t. IV, p. 17.

(3) Ratzinger, *Geschichte der Kirchlichen Armenpflege*, 2e édition 1884, pp. 249, 265.

(4) Id. o. c. p. 258 : Es dürfte kaum zu bezweifeln sein dass — — — in allen Bischofstädten damals Hospitäler existierten, wie dies die Karolingische Gesetzgebung verlangt.

en ces termes par un poète qui écrivait peu de temps après sa mort : « Nulle part l'étranger n'est l'objet de soins si prévenants. L'exilé qui venait à Liège croyait se retrouver chez lui : jamais la nourriture n'y fit défaut aux pauvres, ni le vêtement à ceux qui étaient nus. » (1).

Il n'est nullement nécessaire de supposer que c'est Notger qui a créé l'hospice de la cathédrale de Liège, et c'est même le contraire qui est vraisemblable. Depuis Étienne, les évêques s'étaient employés à restaurer dans leur ville épiscopale les œuvres de religion et de charité : ils n'avaient pu oublier l'hospice. Notger aura rebâti celui-ci, comme il a rebâti la cathédrale elle-même, pour l'agrandir et la développer. Nos sources, à la vérité, ne nous le disent pas, parce qu'elles sont d'un laconisme extrême, mais elle l'insinuent en nous montrant l'hospice en pleine activité quelques années après la mort de Notger. Placé sous la direction d'un dignitaire du chapitre de Saint-Lambert (2), il touchait la none et la dîme de tous les biens de l'évêché (3). Baldéric II, premier successeur de Notger, lui fit de grandes libéralités (4), et l'illustre Wazon, à qui la direction en fut confiée vers 1032, l'administra si bien qu'il le fit arriver à un haut degré de prospérité (5). Plus tard, au commencement du XIIe siècle, l'abbé Hellin l'agrandit et le dota richement (6), et enfin, dans les premières années du XIIIe, Gautier de Chauvency, doyen du chapitre de Saint-Lambert, le rebâtit de fond en comble sur un emplacement nouveau (7).

(1) Nusquam sic colitur totis affectibus hospes.
In laribus putat esse suis qui venerat exul.
Pauperibus victus, nudis non desit amictus. *Vita Notgeri*, c. 8.

(2) Wazon l'administra du temps qu'il était prévôt (Anselme, c. 47, p. 217.)

(3) Anselme, l. c.

(4) Le même, c. 31, p. 206.

(5) Le même, c. 47, p. 217.

(6) Chronique rythmique de 1118, p. 119.

(7) Jean d'Outremeuse, IV, 319, qui n'a connu que la construction de Gautier de Chauvency, se persuade que celui-ci est le fondateur de l'hospice ; brouillant outrageusement toute la chronologie, il lui donne pour successeur Hellin († 1118). Voir la succession chronologique des abbés de N.-D., prévôts de Saint-Lambert, rétablie par Bormans, dans son édition de Jean d'Outremeuse, l. c. ; par J. Demarteau, *BSAHL*, t. VII, pp. 47-58, et par Th. Gobert, *Les rues de Liège*, II, p. 401.

L'hospice notgérien, placé sous l'invocation de saint Mathieu, était connu, dès 1117, sous le nom d'*hospice à la chaîne* (1). Il occupait, depuis Notger, l'angle nord-ouest des cloîtres de Saint-Lambert, à l'entrée du Marché, qui était contigu alors au côté septentrional de la cathédrale, et il resta, jusqu'à la fin du moyen-âge, le principal sanctuaire de la charité liégeoise.

A côté de la cathédrale et des cloîtres fut édifié en même temps le palais épiscopal (2). Dans toutes les villes diocé-

(1) In hospitali quod nunc *ad cathenam* vocatur. *Vita s. Friderici*, c. 12, p. 507. Ce passage indique que le nom de *ad cathenam* était relativement récent. Quelle en est l'origine? Je crois la trouver dans un passage de Hocsem, II, 22 (Chapeaville, t. II, p. 431), que voici : « Hoc anno (1336), diebus post conversionem sancti Pauli continuo sequentibus, inundatio tanta fuit aquarum, quod Mosa operuit aream magne domus claustralis que [facit] angulum ex opposito domus supra portam, ubi cathene pendere consueverant, et extendit se usque ad portam magne domus opposite his ambabus ». Ces chaînes pendaient donc juste au-dessus de la porte du cloître qui s'ouvrait près de l'hospice, et ainsi s'explique le nom d'*hospice à la chaine* porté par celui-ci. Chose curieuse, il garda ce nom même après qu'en 1204, Gautier de Chauvency l'eut transféré place du Théâtre, « en Gérardrie », comme disent nos textes. Il resterait à savoir quelle était la destination des chaînes dont il s'agit. On aurait pu penser à la chaîne qui, à Paderborn, servait à séparer l'immunité de la cathédrale du reste de la ville (1238, *cathena que ex antiquo terminum emunitatis et civitatis divisit. Westfälisches Urkundenbuch*, IV, n° 268, cité par Hübinger, *Die Verfassung der Stadt Paderborn im Mittelalter*, p. 22). Cette chaîne fut, au XIIIe siècle, le sujet de perpétuelles querelles entre les bourgeois, qui ne cessaient de l'enlever, et le chapitre, qui la faisait chaque fois replacer. Mais l'histoire de Liège ne nous révèle aucune particularité de ce genre. Par contre, je vois, sur le plan historique de la cathédrale Saint-Lambert publié par Van den Steen de Jehay, en tête de son livre intitulé : *La Cathédrale de Saint-Lambert à Liège*, 2e édition, grand in-folio, Liège 1880, des chaînes tendues devant les portes latérales de la cathédrale et aussi devant celles qui menaient aux cloîtres du côté occidental, et la légende explicative, p. 7, dit : « *Chaines interceptant la circulation le jour de l'élection du prince-évêque.* » Ces chaînes servaient sans doute encore en d'autres circonstances; elles devaient être d'un usage assez fréquent, puisqu'on les laissait suspendues à l'endroit même où on les tendait, et peut-être qu'au moyen-âge elles étaient tendues tous les soirs devant les portes de la cathédrale, pour mieux protéger celle-ci contre les voleurs.

Les considérations qui précèdent me forcent à écarter l'ingénieuse conjecture de M. J. Cuvelier, dans son article *Ale Chayne* (*BCR.*, t. LXXI, 1902, pp. 175 et suivantes), qui croyait que *ad cathenam* était une retraduction, de date postérieure, d'un *ale chayne* ou *al chaisne* signifiant *ad quercum*.

(2) *Vita Notgeri*, c. 2.

saines, la résidence de l'évêque s'est trouvée près de sa cathédrale, et le nom de *domus ecclesiae*, qu'elle a porté à l'origine, indique assez bien cette relation de dépendance. Nous avons le droit de croire que Liège ne fit pas exception à la règle, et que, depuis saint Hubert, nos évêques ont demeuré dans le voisinage de Saint-Lambert. C'est là que Sedulius aura vu le palais de Hartgar qu'il décrit dans ses vers (1). Mais, lors de la destruction de Liège par les Normands, le palais épiscopal subit probablement le sort de la cathédrale, et les évêques, à ce qu'il paraît, se réfugièrent dans une maison située sur la colline de Publémont. Du moins, c'est là que, au témoignage d'un contemporain, l'évêque Eracle avait sa résidence (2). Près d'un siècle s'était écoulé depuis le désastre, lorsque Notger imagina de rendre à lui-même et à ses successeurs une demeure digne d'eux, en rebâtissant sur un plan agrandi le palais qui avait abrité Hartgar. Nos sources ne nous disent pas, il est vrai, qu'il le construisit à proximité de la cathédrale, apparemment parce qu'elles n'avaient pas besoin d'apprendre ce détail à des lecteurs qui avaient ce monument sous les yeux ; il nous suffit d'ailleurs de constater qu'à partir de Notger nous ne cessons pas de rencontrer le palais épiscopal à la même place. On comprend donc à peine l'aveuglement de certains érudits liégeois qui, sur la foi des indices les plus fallacieux, se sont amusés à chercher ce palais dans des sites invraisemblables, plutôt que de s'en rapporter à ce que suggère le témoignage du bon sens confirmé par tous les textes historiques (3).

(1) V. ci-dessus, p. 137.

(2) Anselme, c. 24, p. 202.

(3) La plupart, séduits comme d'ordinaire par Jean d'Outremeuse (II, 391 et III, 8) admettent, sur la foi du nom de Vesquecourt (1345, *curia episcopi)* que l'endroit désigné par ce nom, et qui est occupé aujourd'hui par la Boucherie, a été l'emplacement du palais épiscopal bâti par saint Hubert. D'autres, comme Bovy (*Promenades historiques*, II, p. 27), interprétant de travers le passage du *Vita Notgeri* sur la prédilection de l'évêque pour le séjour de Saint-Jean, ont imaginé de lui bâtir un palais en face de cette église. On perdrait son temps à énumérer toutes ces opinions sans fondement et surtout à les réfuter; je renvoie le lecteur, pour le détail, à l'excellent article intitulé *Le Palais*, dans *Les Rues de Liège* de M. Gobert, t. III, pp. 10 et suivantes ; cette étude a été tirée à part en un volume intitulé : Le *Palais de Liège*, Liège, 1896.

Tout indique que les proportions du palais de Notger étaient considérables, et en rapport avec celles de sa cathédrale. Il était flanqué d'un jardin ou préau (1) dans lequel, aux grandes occasions, se donnaient des festins solennels; c'est là qu'en 1071, l'empereur Henri IV banqueta avec son entourage, et jusqu'à la fin de l'ancien régime, les princes-évêques de Liège restèrent fidèles à l'usage d'y dîner en public à ciel ouvert, aux fêtes de leur joyeuse entrée et en d'autres circonstances encore (2). Ce palais épiscopal fut consumé en 1185 par l'incendie qui dévora la cathédrale, mais déjà Raoul de Zähringen le rebâtissait dans toute sa splendeur primitive (3).

Il ne faut pas se figurer le palais de Notger comme un de ces édifices somptueux et élégants qui, à partir de la Renaissance, se multiplièrent dans les grandes villes. Il ne ressemblait en rien à celui qu'Érard de la Mark, au XVIe siècle, éleva sur les fondements de l'ancien, et que certains étrangers admiraient comme le plus beau de la chrétienté (4) Le palais de Notger avait plus de solidité que d'élégance, et s'il frappa les esprits des contemporains, ce fut par la masse imposante de ses pierres, contrastant avec la simplicité des constructions en bois de l'époque. En un temps où nul, prince ou simple chevalier, n'était en sûreté qu'à l'abri d'une bonne forteresse, il n'est pas probable que le palais ait été autre chose qu'une maison fortifiée. Bien plus, sa proximité des murs de l'enceinte, à laquelle il touchait au nord, a donné lieu dans les derniers temps à une conjecture sédui-

(1) Un acte de Théoduin, daté de 1057, est passé *in viridario episcopi*. Dom Berlière, *Documents inédits*, p. 17. Cf. le *Triumphus Sancti Lamberti in Steppes*, p. 177 : dux intravit in hortum palatii.

(2) *Triumphus sancti Remacli*, I, 8, p. 452. Cf. Gobert, t. III, p. 15.

(3) Hic Rodulphus magnum et decorum in Leodio construxit palatium. Giselbert de Mons, 33, p. 65 (éd. Van der Kindere.) Gilles d'Orval, III, 30, p. 105, attribue une reconstruction du palais à Henri de Limbourg (1145-1164), prédécesseur de Raoul de Zähringen, mais je me persuade qu'il aura fait une confusion.

Quomodo vel qualiter aula episcopalis Leodii ab eo restructa sit et amplificata, et alia domus juxta aulam inchoata, quia oculis nostris eadem fabricata se offert, de ea loqui supersedimus. Cf. Albéric de Troisfontaines, ann. 1165, p. 848.

(4) Hubert Thomas, *De Tungris et Eburonibus*. Bâle, 1541. p. 37.

sante, d'après laquelle le palais de Liège, comme plus tard le Louvre à Paris, aurait fait partie de l'enceinte muraillée de la ville. Le côté septentrional de ce vaste édifice, garni d'ouvrages défensifs tels que meurtrières, mâchicoulis, crêneaux, aurait formé le point de jonction des deux sections du rempart, dont l'une venait du côté de Saint-Martin et l'autre de la rue Hors-Château. Mais ce tracé aurait laissé en dehors de l'enceinte une grande partie de la vieille ville avec l'église de Saint-Servais, et il est par conséquent très peu probable.

Au sud de la cathédrale, et en quelque sorte à l'ombre de celle-ci, dont elle n'était séparée que par une sorte de couloir servant de cimetière, Notger rebâtit l'église paroissiale de Liège. Fondée probablement par saint Hubert, lorsqu'il transporta la résidence épiscopale auprès du tombeau de son prédécesseur, cette église, dédiée à Notre-Dame comme celles de Tongres et de Maestricht, était à proprement parler le baptistère de la cité. Elle avait péri avec les autres monuments liégeois sous les coups des Normands, mais elle fut parmi les premières que l'on rebâtit après le départ de ces féroces déprédateurs (1). Notre-Dame, voisine de la cathédrale, en partagea d'ordinaire les destinées. Surgissant l'un à côté de l'autre comme deux frères jumeaux, les deux sanctuaires marquaient, par la différence de leurs proportions, celle de leurs destinations particulières, celui-ci servant au diocèse, celui-là à la paroisse (2).

(1) Hic (Richarius) reedificavit per diocesem suam, sicut predecessores sui Stephanus et Franco, plures ecclesias a Normannis destructas, interfectis abbatibus, monachis et monialibus. In quibus novenos constituerunt clericos, inter quos unum statuerunt qui curam gereret et hospitalitatem tam presens quam absens exhiberet ipsumque abbatem vocaverunt. ne antiqua devotio deperiret. Nomina abbatiarum : prima Leodiensis Sancte Marie Sanctique Lamberti. *Gesta abbreviata*, p. 130. Le chroniqueur se trompe au surplus en associant ici, sans doute par distraction et par habitude, le nom de saint Lambert à celui de la sainte Vierge : c'est la cathédrale seulement qui était sous leur double vocable.

(2) C'est ici le lieu de rappeler l'opinion émise par M. J. Demarteau, *Les premières églises de Liège* (*BSAHL*), t. VI, 1892), d'après laquelle l'église Notre-Dame ne serait autre chose que l'ancien oratoire existant à Liège dès le temps de saint Lambert et mentionné dans la vie de ce saint. M. Demarteau a failli me convertir à son opinion, tant il la défend avec érudition et ingéniosité; si je m'y suis finalement dérobé, c'est 1° parce que la tradition liégeoise relative à une chapelle des saints

Comme l'indique son nom de Notre-Dame aux Fonts, ce sanctuaire était l'église baptismale de toute la ville de Liège. Mais, après qu'il eut ajouté à la Cité tout le vaste quartier de l'Ile, Notger voulut donner à ce dernier les prérogatives de la Cité, et c'est pourquoi l'Ile reçut une église paroissiale à elle. Il l'éleva dans le voisinage de Saint-Jean et la plaça sous l'invocation de son ami Adalbert de Prague, qui venait de cueillir les palmes du martyre en Prusse (997) et qui, dès le 29 juin 999, avait eu à Rome les honneurs de la canonisation. Tout l'occident était rempli du nom du nouveau saint, qui faisait descendre sur l'Eglise du Xe siècle la gloire dont s'étaient empourprées ses premières années. On peut bien se figurer avec quelle émotion ceux qui avaient été ses amis ici-bas s'associèrent aux honneurs qui lui étaient rendus, et on est touché de voir que Notger a été le premier à le glorifier. Saint-Adalbert devint l'église paroissiale de l'Ile, comme Notre-Dame était celle de la Cité. Tous les habitants de ce vaste quartier, à part les clercs, devaient y recevoir les sacrements de baptême, d'eucharistie et d'extrême-onction, et les femmes devaient y faire leurs relevailles. Le lien hiérarchique qui rattachait à Notre-Dame tous les sanctuaires du territoire de Liège ne fut toutefois pas rompu : le curé de Saint-Adalbert dut reconnaître à celui de Notre-Dame l'autorité archidiaconale, et aller assister trois fois l'an aux synodes tenus dans cette église (1).

Y eut-il à Liège, en dehors de Saint-Adalbert, d'autres

Cosme et Damien à Liège remonte au moins jusqu'au XIe siècle (v. le *Vita Servatii* manuscrit de Jocundus ; le *Vita Lamberti* attribué à Godescalc dans Chapeaville, o. c. t. I, p. 336 et le *Vita Lamberti* du chanoine Nicolas dans Chapeaville, o. c., p. 405) ; 2° qu'elle explique seule, d'une manière satisfaisante, le culte des dits saints dans le chœur occidental de Saint-Lambert ; 3° que ce culte est immémorial dans le pays de Liège ; à Huy, il existait dès le VIIe siècle. (V. Hériger, c. 31, p. 179, cf. idem, c. 30, p. 177, 40.)

(1) Nous voyons que l'église de Saint-Adalbert devait à la libéralité de Notger, entre autres, un revenu annuel de dix-neuf sous, provenant de trois manses situées à Béemont. (Charte d'Otbert, de 1107, en original aux archives de l'État à Liège, fonds de Saint-Jean Évangéliste.) Béemont est une dépendance de la commune de Warzée, et cette dernière localité avait été donnée par Notger à l'église Saint-Jean.

paroisses fondées par Notger? Il ne le semble pas (1). A Liège, comme partout ailleurs, c'est seulement au XIIe siècle que les paroisses commencent à se multiplier. Cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas existé d'autres oratoires que ceux qui viennent d'être énumérés; on a vu que Saint-Servais date du commencement du Xe siècle (2), et nous savons que les oratoires étaient déjà nombreux dans les villes du XIe siècle. Mais, à Liège comme ailleurs, ce n'étaient que des chapelles et nullement des églises paroissiales (3).

Tant de sanctuaires et d'écoles ecclésiastiques supposent un personnel de prêtres et de clercs extraordinairement nombreux. Rien que dans la cathédrale et dans les six collégiales, il y avait deux cent vingt-cinq chanoines (4), et le nombre des autres prêtres et clercs de toute catégorie devait être plus considérable encore. Il n'y a donc aucune exagération à admettre pour le Liège du XIe siècle une population d'au moins six cents prêtres, sans compter les étudiants qui peuplaient les diverses écoles et dont les uns formaient la pépinière du sacerdoce, tandis que les autres étaient pris dans l'élite du monde séculier.

(1) L'hypothèse de Fisen, p. 110, d'après laquelle les collégiales étaient elles-mêmes des églises paroissiales, semble contredite par le fait que Saint-Adalbert était la seule paroisse de l'Ile, bien que celle-ci contînt les deux collégiales de Saint-Jean et de Saint-Paul.

(2) Edificavit (Richarius) ecclesiam super rivum Legiam ad honorem beati Servatii. *Gesta Abbreviata*, p. 130. D'après un acte du 14 août 1305 (reproduit par M. St. Bormans, *BCRH.*, IIIe série, t. XIV, p. 91), cette église appartenait à la collégiale de Saint-Pierre.

(3) Dès la première moitié du XIe siècle, Dinant ne comptait pas moins de six églises ou oratoires. St. Bormans, *Cartulaire de Dinant*, t. I, p. 2. Le chef-lieu du diocèse n'a certainement pas été moins bien pourvu.

(4) Voici comment ce personnel se répartissait sur les divers sanctuaires :

A la cathédrale.	60	chanoines.
A Saint-Pierre.	30	»
A Sainte-Croix.	15	»
A Saint-Martin,	30	»
A Saint-Paul,	30	»
A Saint-Denis,	30	»
A Saint-Jean,	30	»
	225	chanoines.

A la suite des grands travaux dont nous avons essayé de présenter l'aperçu, Notger possédait une capitale qu'il devait presque tout entière à son activité créatrice. Essayons de nous la figurer telle qu'il l'avait faite. Pour cela, descendons le long de la Légia (1) des hauteurs boisées d'Ans, où elle sourd à l'ombre de la forêt de Glain, et entrons avec elle dans la ville, où elle pénètre sous une voûte du mur d'enceinte. Nous traversons le frais vallon où le village de Liège est né quelques siècles auparavant, et dont les hauteurs gardent encore, malgré leurs transformations, quelque chose de leur origine agreste. A main droite, nous avons la riante colline de Publémont avec ses trois sanctuaires de Saint-Martin, de Sainte-Croix et de Saint-Pierre; à gauche, ce sont les hauteurs abruptes et pittoresques de Pierreuse, au pied desquelles s'appuie le modeste oratoire de Saint-Servais. La Légia, après avoir reflété ces beaux lieux, sort de son vallon natal pour entrer dans la large vallée de la Meuse; elle laisse à main droite, d'abord le palais épiscopal, ensuite le chœur oriental de la cathédrale, dont elle lèche la base, puis, coulant toujours à ciel ouvert sous une série de ponceaux jetés devant les maisons bâties sur ses bords, elle traverse le quartier populeux où sont logés les pauvres secourus par la matricule de la cathédrale. C'est toujours *dessous le moustier*, comme on disait au moyen âge, que cette humble clientèle de la charité catholique est venue s'abriter, groupant ses pauvres maisons de clayonnage autour du noble édifice, comme des poussins sous les ailes de leur mère. La matricule a donné son nom à ce quartier indigent (2), que les Liégeois

(1) Legia est le nom porté par ce ruisseau dans la *Chronique rythmique* de 1118 *(Leggia)*, v. 112, p. 417, et dans la *Gesta Abbreviata* du XIIIe siècle, p. 130; ce sont les deux plus anciennes mentions qui en sont faites.

(2) M. Gobert, II, p. 419, ne me paraît pas avoir saisi ces rapports, lorsqu'il écrit les lignes suivantes :

« Des tentatives plus scientifiques se sont fait jour en notre temps pour dévoiler l'énigme (c'est-à-dire l'étymologie du mot *Merchoule)*. Dans maints vieux documents, *Merchoul* apparaît avec sa première forme *matricula* et sa signification particulière. La *matricula pauperum*, en bas-latin, était à l'origine la liste des pauvres. Le premier mot passa ensuite au local dans lequel, près de la porte de l'église, on distribuait l'aumône *et enfin, par une semblable bizarrerie, à l'église elle-même*. On est

appelaient dans leur langue la Mierchoule, et elle finit même par le donner aussi au ruisseau (1). Celui-ci va d'ailleurs atteindre l'extrémité de son itinéraire : voici le Vivier ou port de Liège, près duquel il se jette dans la Meuse.

Aucun pont ne relie encore les deux rives du fleuve : c'est une vingtaine d'années plus tard que Réginard, quatrième successeur de Notger, bâtira, le premier, le Souverain Pont, qui sera plus connu sous le nom de Pont des Arches(2). Toutefois, sur la rive droite, il surgit déjà des habitations qui forment le noyau du populeux quartier d'Outre-Meuse. Au sud de la ville, passé l'Ile, de belles auvrayes ont laissé leur nom au village d'Avroy (3), qui était déjà habité du temps de saint Lambert et le quartier de Saint-Christophe commence à se peupler aussi. Une grande partie de la vallée est encore envahie par la végétation sauvage; l'Ile elle-même appartient encore à la forêt et aux bêtes sauvages (4). Mais

immédiatement arrêté lorsqu'on veut appliquer cette interprétation au *Merchoul* de Liège. *Ce nom n'avait rien de commun avec la matricula pauperum, comme le prouvent les textes anciens* ». Les deux phrases que j'ai soulignées sont des erreurs manifestes. Je n'ai jamais soutenu, ni personne à ma connaissance, que le nom de Merchoule ait été appliqué à l'église ; je dis qu'il l'a été, par métonymie, aux pauvres inscrits sur la matricule, puis, par une seconde métonymie, à l'endroit où ces pauvres demeuraient, c'est-à-dire au quartier situé aux abords de la cathédrale, puis enfin au ruisseau qui traverse ce quartier. Il serait facile d'établir ceci à coups de texte, mais la filiation des acceptions est tellement évidente que la question est tranchée pour tout critique.

(1) Sur le nom de Merchoule *(Mierchoule, Melchul, Melechu, Mercheroux, Micheroux, Merlechue* et même *Merdecuel*, (v. Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 183), donné au ruisseau de Légia, les témoignages abondent dès le commencement du XIIIe siècle; cf. Gobert, t. II, p. 418 et suivantes. Jean d'Outremeuse, II, p. 312, a encore conscience du lieu étymologique entre *merchoule* et *mère*, mais il ignore la vraie raison de ce nom et raconte une historiette de son goût. Selon lui, il y avait au milieu de la Cité de Liège une *villette* qui « fut li mere de le citeit, car la citeit issoit de lu. Si le nomat ons de dont en avant Myrechoule, por tant qu'elle estoit petite; si elle fust grant, elle fust appelée Meire; or fut-elle appelée Merechoule, qui est diminution de Mere ».

(2) Pontem super Mosam magno sumptu exstruxit. Anselme, c. 37, p. 210.

(3) Avroy s'appelle au IXe siècle *Arbrido;* ce nom vient d'*Arboretum*, qui signifie un lieu planté d'arbres. V. *BCRH*, Ve série, t. III (1833), p. 415.

(4) Le nom de Vert-Bois conservé par une de ses rues nous reporte en pleine époque notgérienne. Sur ce nom, v. Duvivier, *Le Quartier de l'Ile, BIAL*, t. III (1857) avec les observations de Gobert, t. IV, p. 82.

partout la vie urbaine germe; Notger aura fermé à peine les yeux que surgira le monastère de Saint-Jacques au sud et, au nord, la collégiale de Saint-Barthélemy hors Château. On sent que l'enceinte tracée par le grand prélat ne sera pas longtemps trop vaste, et qu'il n'a pas trop présumé de l'avenir. Le XIe siècle ne touchera pas à sa fin sans avoir fait du *vicus Leodicus* une grande ville. Ni Bruges, ni Gand, ni Anvers, ni Louvain ne pouvaient rivaliser, à cette époque, avec la cité de saint Lambert. Aussi longtemps que le commerce ne les eut pas enrichies et n'eut pas fait affluer dans leurs murs les multitudes humaines, elles firent pauvre mine, ces villes ouvertes et sans monuments, au regard de la belle capitale épiscopale, où, par dessus une ceinture de murailles et de canaux, on voyait surgir les tours des églises et des palais. Cette capitale était avant tout une ville ecclésiastique et savante ; elle devait son éclat à ses églises, comme Rome, à ses écoles, comme Oxford, à son nombreux clergé, à la présence du prince et de sa cour. Il devait venir, dans l'histoire du moyen âge, une heure où, grâce au progrès gigantesque du commerce et de l'industrie, les localités nommées tout à l'heure dépasseraient de beaucoup Liège en grandeur et en richesse, mais, en attendant, Liège devait rester, jusqu'au XIIe siècle, la ville la plus peuplée et la plus vivante des Pays-Bas (1).

(1) H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 2e édition, t. I, p. 123.

CHAPITRE XI.

TRAVAUX ACCOMPLIS DANS LA PRINCIPAUTÉ.

L'activité de Notger ne fut pas moins féconde dans le reste du diocèse qu'à Liège même. Partout il intervient, soit directement, soit en faisant agir ses subordonnés, et c'est parce que plus d'une fois il se dérobe derrière ceux-ci qu'une partie de son rôle nous échappe. L'essai que nous faisons ici de suivre ses traces là où elles ont pu être relevées sera donc forcément incomplet, néanmoins il permettra, par ce qu'il fera voir, de deviner ce que l'histoire a plongé dans l'oubli.

L'un des principaux soucis de Notger, ce fut de mettre sa principauté en état de défense.

Sa capitale ne devait pas être la seule ville fortifiée de la principauté. L'acquisition du comté de Huy l'avait rendu maître d'un château de premier ordre qui devint le séjour favori et le refuge ordinaire de plusieurs de ses successeurs, et dont, plus tard, un pape devait dire qu'il ne vit jamais *si bon château avec si bonne ville, ni si bonne ville avec si bon château* (1). Plus haut, et toujours sur le cours de la Meuse, qui était comme le fleuve national des Liégeois, il y avait un autre château, celui de Dinant (2). Mais le reste de la prin-

(1) V. Maurice de Neufmoustier dans Gilles d'Orval I, 17, p. 18. Ce pape est Grégoire IX; j'ai dit par erreur Grégoire X dans mon étude sur *Maurice de Neufmoustier*, *BARB*, IIIe série, t. XXIII (1892), p. 670.

(2) 744 Dionante castro. Charte de Childéric III pour Stavelot dans le *Cartulaire des abbayes de Stavelot et Malmedy*, par Halkin et Roland, t. I, p. 45. Dinant entra dans le patrimoine de l'église de Liège on ne sait à quelle date, mais l'évêque devait

cipauté, sans frontière naturelle, était ouvert à tout venant : il fallait en fortifier les points extrêmes ; il fallait aussi veiller à la prospérité des monastères que l'église de Liège possédait ou venait d'acquérir ; il fallait, enfin, extirper les aires féodales qui désolaient le pays. Les épisodes suivants montrent que les trois points de ce programme ont été également l'objet de l'attention de Notger.

Après Liège, aucune localité ne prend dans l'histoire des travaux de Notger une place aussi considérable que Lobbes. Cela tient sans doute en partie à ce que nous sommes parfaitement renseignés sur cette abbaye par son chroniqueur contemporain, l'abbé Folcuin, mais il y a encore une autre raison. Lobbes était la perle de la principauté de Liège : y toucher, c'était atteindre celle-ci à la prunelle de l'œil (1). La richesse de ce vaste domaine, l'éclat des lettres dont brillait la maison, l'importance de sa situation stratégique, renforcée par le château de Thuin qui lui appartenait, tout faisait de cette abbaye l'orgueil de ses possesseurs. Nous avons vu que, dès la première année de son pontificat, Notger s'était intéressé à la prospérité de Lobbes, qu'il y avait apaisé les dissensions causées par le retour de Rathier, et qu'après avoir affermi la position de l'abbé Folcuin, il avait obtenu de l'empereur Otton II, en 973, un diplôme qui confirmait et les privilèges de l'abbaye et ses propres réformes (2). Depuis ce jour, on peut le dire, il ne détacha plus les regards de Lobbes, et à plusieurs reprises, pendant sa carrière, on le vit occupé des affaires de la maison. En 980, il eut à intervenir pour protéger les droits traditionnels de l'abbaye sur les bancroix ou croix banales des villages environnants (3). Dix ans plus tard, il lui donna une nouvelle preuve d'intérêt en obtenant pour elle la bulle du pape

finir par en éliminer totalement l'autorité du comte de Namur, qui partageait cette localité avec lui. Ceci se passa avant 1070, selon Wauters, *De l'origine des libertés communales*, p. 289, et même avant 1047, selon Pirenne, *Histoire de la constitution communale de Dinant*, p. 3.

(1) Ut ecclesiam Lobbiensem qui tangeret, ecclesiae Leodiensi tangeret pupillam oculi sui. *Compendium*, dans Vos, t. I, p. 380 ; cf. ibid. p. 288.

(2) V. ci-dessus, p. 54.

(3) Sur ce point, v. plus loin.

Jean XV, par laquelle le Saint-Siège confirmait les faveurs que lui avait accordées l'empereur Otton II. Dans cette bulle, rendue à l'intervention de l'impératrice Théophano et de l'évêque de Würzbourg, le souverain pontife accordait à l'abbé de Lobbes le droit de porter l'anneau d'or et celui de se servir à la messe de sandales et de tunique subdiaconales, faveurs honorifiques et insignes qui étaient rares à cette époque ; il y ajoutait le pouvoir de lier et de délier sous réserve de l'autorisation de l'évêque. Quant à l'église du monastère, le pape voulait qu'on respectât l'usage ancien qui ne permettait pas qu'on enterrât quelqu'un dans son cimetière (1).

Folcuin n'eut guère le temps de jouir des faveurs pontificales que venait de lui procurer son éminent ami. La bulle de Jean XV, datée du 1er février 990, était à peine arrivée à Lobbes, qu'il expirait après une administration de vingt-cinq années, au cours de laquelle l'évêque de Liège avait eu en lui un collaborateur intelligent et dévoué. Plein d'admiration pour le grand homme qui avait aplani sous ses pas tant de difficultés et qui lui avait concilié les papes et les empereurs, Folcuin a voulu nous apprendre lui-même que la plupart des choses qu'il a faites à Lobbes, c'est sous les auspices et sur les conseils de Notger qu'il les a entre-

(1) Voir le texte de la bulle dans Vos, o. c., t. I, p. 436. Les historiens antérieurs à notre siècle ne l'ont connue que par la mention qu'en fait au XIIe siècle le continuateur de la Chronique de Folcuin, qui s'exprime ainsi : « Immunitatem ecclesiae nostrae, suggerente domno episcopo Nothgero, ab Ottone imperatore de nomine II innovari primum, postea, eodem episcopo agente, a Joanne papa auctoritate apostolica confirmari obtinuit abbas Folcuinus ». Ils ont conclu, comme fait encore Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, t. I, p. 477, qu'il s'agissait de Jean XIII, contemporain d'Otton II, oubliant que ce pape, mort le 6 novembre 972, ne pouvait pas avoir confirmé des privilèges conférés par un acte de 973. Jaffé, d'ailleurs, donne plus loin la bulle sous Jean XV. L'auteur du *De fundatione et lapsu*, c. 13, p. 554, a connu notre diplôme, qu'il analyse dans ses dispositions liturgiques et dont il sait qu'il est du pape Jean XV. Il en est de même de l'auteur d'une *Chronique de Lobbes* écrite vers 1162, qui dit (*MGH*, t. XXI, p. 308) : Servantur in arcis ecclesiae auctoritatis hujus privilegia. Et illud quidem quod papae Johannis habet sigillum, quia papiro fuit conscriptum, pro vetustate pene obliteratum, sed ipsum sicut aliud quod ab Ottone secundo fuit confirmatum, succedente tempore renovatum est.

prises (1). Comme Notger à Liège, il fut à Lobbes un grand bâtisseur, et il y éleva une série de constructions remarquables. Il construisit un beau réfectoire précédé d'un vestibule avec un jet d'eau. Il releva de ses ruines l'église Saint-Paul, brûlée par les Hongrois, et il y annexa une infirmerie. Il embellit l'église du monastère; il orna l'autel d'un revêtement d'argent, il fit faire des peintures dans le chœur, il fit l'acquisition d'un lutrin en dinanderie qui était regardé comme un chef d'œuvre, et dont il se plaît à nous donner la curieuse description. Il érigea dans ce même sanctuaire un autel dédié à la sainte Croix : il y suspendit une couronne de lumière en argent avec inscription. Les tours reçurent deux cloches où il avait également fait graver des inscriptions par le fondeur Daniel, l'une à la gloire de la sainte Trinité, l'autre en l'honneur de saint Ursmer (2). C'est ainsi que Notger savait communiquer son zèle aux autres, et qu'à Lobbes se reproduisait en petit le spectacle de son activité féconde et infatigable.

A la mort de Folcuin, les moines, qui, depuis Éracle, étaient rentrés en possession du droit d'élire leur abbé, firent choix pour lui succéder de leur écolâtre Hériger. (3). Hériger justifiait pleinement l'éloge que firent de lui ses électeurs; il jouissait dès lors de l'amitié de Notger, qui, nous l'avons vu, l'avait emmené en Italie (4). Il n'est donc pas étonnant que son élection ait été ratifiée et par l'évêque de Liège, et par celui de Cambrai, Rothard, qui n'avait rien à refuser à son ancien maître Notger. Hériger fut sacré abbé le 21 décembre 990, jour de la fête de saint Thomas (5). Il se montra sous tous

(1) Creverunt illo tempore et in monasterio nostro aedificia nonnulla instinctu episcopi, opera abbatis facta. Folcuin, c. 29, p. 70.

(2) Voir tout le chapitre 29 de la chronique de Folcuin.

(3) *Gesta epp. Camerac.*, I, 106, p. 445.

(4) V. ci-dessus, p. 87; cf. Sigebert de Gembloux, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. 137.

(5) *Gesta Lobb. continuata* l. c., Sepultus est ante altare sancti Thomae apostoli in ecclesia sancti Ursmari, quod quidem altare, quod in die ejusdem apostoli ordinatus esset abbas, eidem apostolo consecravit. *Annales Lobienses*, a. 990 : obiit Folcuinus, substituitur Herigerus natali Domini. On voit que les deux sources se contredisent; je tiens pour la première.

les rapports un digne continuateur de Folcuin, et l'école monastique garda sous son abbatiat le lustre qu'elle avait acquis sous les deux derniers abbés. Lui-même est connu comme bâtisseur : nous savons qu'il construisit, du côté occidental de l'église du monastère, un oratoire dédié à saint Benoît, que Notger vint consacrer, on ne dit pas en quelle année. Hériger mourut le 31 octobre 1007, devançant de quelques mois dans la tombe son illustre patron et protecteur (1). Si, comme c'est probable, Notger a encore eu le temps de pourvoir à sa succession, il n'aura pas eu la main heureuse cette fois, car l'abbé Ingobrand gaspilla les biens du monastère et laissa son école tomber en pleine décadence : le mal en arriva au point qu'en 1020, il fut déposé par les deux évêques de Liège et de Cambrai unis (2).

Telle est l'histoire des travaux de Notger à Lobbes. On comprend le souvenir reconnaissant qu'on lui conserva dans cette abbaye, en même temps que les diplômes où étaient consignées les preuves durables de sa générosité pour elle. Ces documents, au dire de l'auteur du *Vita Notgeri*, contenaient encore d'autres dispositions libérales de ce prince en faveur des clercs attachés à la maison (3).

Fortifier Thuin, c'était encore travailler pour Lobbes, en même temps que pour le reste de la principauté. Thuin appartenait de temps immémorial à l'abbaye : dans un polyptique de celle-ci, composé vers 868, elle figure en tête, sous le nom de *Tudinio castello* (4). Cette place forte, située à 3 kilomètres en amont de Lobbes, dominait une position escarpée sur la rive droite de la Sambre. Les anciens abbés aimaient ce séjour, de même que les évêques de Liège celui de Huy; ils s'y sentaient à leur aise, et, plusieurs siècles après, un chroniqueur retrouvait la trace de leur rési-

(1) *Gesta Lobb. continuat*, p. 309.

(2) *Gesta epp. Camerac*, III, 15, p. 470.

(3) In armario ejusdem ecclesie, quod numero et merito librorum valde authenticum est, inter multa preclara beneficia, que omnibus in commune providisse scriptis autenticis proditur, in clericos liberalissimus legitur. *Vita Notgeri*, c. 6.

(4) Voir ce document dans Vos o. c., t. I, p. 418 et suivantes; il débute par ces mots : Laubacus cum appenditiis ejus : Tudinio castello, etc.

dence fréquente à Thuin dans les formules finales des diplômes conservés à la bibliothèque de l'abbaye, et où on lisait : *Actum castro Tudinio* (1). Lors de l'invasion normande de 879, Thuin avait servi de refuge aux moines, qui y avaient transporté les châsses de leurs saints et qui s'y trouvèrent en sécurité à l'abri de puissantes murailles (2). Il y avait, dans l'enceinte, une église dédiée à saint Ursmer, qui est déjà citée au Xe siècle (3). En dehors de l'enceinte surgissait la collégiale dédiée à la sainte Vierge et à saint Théodard; ruinée par les Normands, elle fut rebâtie vers 938 par l'évêque Richaire (4). Mais le château portait de l'ombrage aux comtes de Hainaut, qui ne voulaient pas que les évêques de Liège possédassent à leurs frontières une forteresse de cette importance : ils l'avaient démantelé, et l'on a vu que l'imminence du danger hongrois n'avait pu les décider à tolérer qu'il fût rebâti par les moines (5).

Notger n'était pas homme à supporter longtemps pareille humiliation. D'ailleurs, depuis l'expédition victorieuse de 974, à laquelle il avait participé, l'orgueil des comtes de Hainaut avait été dompté, et l'on peut dire que la libération de Thuin fut pour l'évêque de Liège le prix de la victoire. Il voulut que cette localité devînt le boulevard de l'état liégeois, et il n'est rien qu'il n'ait fait pour l'élever au rang d'une ville, à l'imitation d'Henri de Saxe, lorsqu'il bâtissait les cités qui devaient protéger l'Allemagne contre les Hongrois. Il commença par relever les ruines du château, et il donna à Thuin la solide enceinte de murailles que l'on admirait encore

(1) *De Fundatione et Lapsu, etc.*, c. 6, p. 550.

(2) Quorum metu plura sanctorum corpora et optima quaeque ad tutiora loca deportantur. Sed nostrorum patronorum non necesse fuit longius asportari, quoniam adjacens Tudinii castrum, idque nobis proprium et munitissimum, fecerat affluentes indempnes haberi. Folcuin, c. 16, p. 61.

(3) Tudinium denique, nobis adjacens castrum, locum habebat ecclesiae sancti Ursmari memoria sacrum. Folcuin, c. 41, p. 73.

(4) Hic reedificavit per dyocesim suam — — — plures ecclesias a Normannis destructas — — — Duodecima sancte Marie sanctique Theodardi Tudiniensis. *Gesta abbreviata*, p. 130.

(5) V. ci-dessus pp. 58-59.

au XIIe siècle (1). Cette enceinte était surtout destinée à protéger le nord et le nord-est de la ville, car, du côté du sud et de l'ouest, l'escarpement de son promontoire, qui s'avance entre la Sambre et le ruisseau de Biesmel, n'exigeait pas beaucoup d'œuvres d'art. L'enceinte notgérienne, beaucoup plus étroite que le pourpris de la ville au XVIIe siècle, renfermait la partie extrême du promontoire avec le château et la place du marché; elle courait d'une vallée à l'autre derrière les rues de la Montagne et du Mont de Piété. Il existe encore, dans la cour d'une maison située rue des Nobles, la base d'une tour ronde en grès rouge et en appareil irrégulier, comme dans les édifices liégeois du même prince. Cette construction, dit un archéologue local, devait être une tour de garde défendant l'angle sud-est de l'enceinte trapézoïdale construite par les soins de Notger, et formait, avec celle du nord-est, (dont il reste quelques vestiges convertis en une terrasse), la principale force de résistance de la place du côté oriental (2). Une courtine qui relie cette tour à une demi-lune située dans la cour d'une maison de la place du Marché constitue avec elle un fragment considérable de l'enceinte notgérienne. Un autre fragment se trouve à l'extrémité opposée, du côté de la Sambre. Ces fragments sont, je crois, les plus anciens monuments que nous ayons conservés de l'architecture militaire du haut moyen âge.

Dans la ville ainsi fortifiée, Notger établit, en leur donnant des fiefs, un certain nombre de ses ministériaux, qui en devaient former la garnison, et qui, au dire d'un écrivain du XIIe siècle, y vivaient dans de vastes maisons munies de tours solides, sous l'autorité d'un châtelain nommé par

(1) Tuinum castrum fecit et communivit in defentionem marchie episcopalis et protectionem Lobiensis ecclesie. *Vita Notgeri*, c. 6.

Evracro succedens Nothgerus episcopus et successu meliore magnis iterum muris et turribus firmis Tudinium munivit et firmavit usque in hodiernum diem. *De fundatione et lapsu*, c. 12, p. 554.

(2) Rapport de M. l'abbé Boulmont, dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique et historique de Bruxelles*, 1891, p. 391. Cette tour est décrite dans un acte de 1307 dont une mauvaise copie est conservée aux archives de Thuin. Je dois une transcription de cet acte à l'obligeance de M. Boulmont.

l'évêque (1). Un tribunal d'échevins, présidé par un maïeur, y exerçait la juridiction civile et veillait à l'observation des coutumes (2). Tous les fiefs donnés à ces défenseurs de l'abbaye, soit dans le château de Thuin, soit en dehors, étaient prélevés sur la part qui revenait à l'évêque dans l'opulent patrimoine du monastère. Le domaine de Lobbes, qui faisait comme un état dans l'état liégeois, reproduisait donc en petit les traits que nous aurons à décrire en parlant plus loin de la principauté.

C'est grâce aux annalistes lobbiens que nous avons pu retracer ici le tableau de l'activité déployée par Notger dans la vallée de la Sambre. Nous sommes moins heureux en ce qui concerne Fosse, autre abbaye appartenant à l'église de Liège. Cette maison, fondée au VIIe siècle par un apôtre irlandais du nom de Foillian ou Feuillien, sur une terre qui appartenait à l'abbaye de Nivelles, était en Belgique le plus ancien (3) de ces nombreux hospices de Scots qui servaient, si l'on peut ainsi parler, de pied à terre aux missionnaires irlandais sur le continent (4). Elle avait dès 870 assez d'importance pour être mentionnée dans l'acte de partage qui coupa en deux le royaume de Lothaire, et qui la mit, avec sa maison-mère, Nivelles, dans la part de Charles-le-Chauve (5). Mais, quelques années après, l'abbaye partagea le sort de tous les monastères lotharingiens : elle fut incendiée par les Normands. Elle se releva bientôt de ses ruines, grâce, apparemment, à l'abbesse Gisèle, fille de Lothaire II, qui, veuve du Normand Godefroi, venait d'entrer comme religieuse à l'abbaye de Nivelles. C'est Gisèle aussi qui donna à l'église de Liège cette maison restaurée par elle.

(1) *De fundatione et lapsu*, c. 12, p. 553. Cf. les mesures prises par Erluin de Cambrai lors de la fondation du Cateau-Cambrésis. *Gesta epp. Cam.*, I, 112 et 113, p. 450.

(2) O. c. ibid.

(3) V. De Buck dans *Acta Sanctorum*, t. XIII d'octobre, p. 428B.

(4) *Vita sancti Foilliani* dans *AA. SS.*, t. XIII d'octobre, et cf. *Vita s. Gertrudis* dans *SRM*, t. II, p. 462.

(5) *Annales Bertiniani* ad ann. 870, p. 489. Ce *monasterium Scotorum quod Fossae vocatur* est mentionné dans Eginhard, *Translatio ss. Marcellini et Petri*, c. 86.

Nous ne savons pas la date exacte de cette libéralité, que le roi Louis l'Enfant ratifia par diplôme de 907 (1).

Notger a-t-il, le premier, substitué aux religieux le collège de chanoines qui a occupé l'abbaye jusqu'à la fin ? Cette hypothèse est assez spécieuse à première vue ; toutefois, elle semble peu compatible avec les textes. D'une part, le continuateur de Sigebert nous apprend que des chanoines remplacèrent les religieux en 890 (2). De l'autre, un écrit du Xe siècle nous montre en 918 un archidiacre quittant Fosse avec un cortège de clercs et de laïques pour aller au devant des reliques de saint Eugène (3). Si l'on peut ajouter quelque valeur à ce passage, il signifie que dès lors, et probablement depuis sa reconstruction par la princesse Gisèle, la maison était occupée par un chapitre canonical (4).

La localité qui était venue se grouper autour de l'abbaye avait ou devait acquérir bientôt une certaine importance. En 974, nous la trouvons en possession d'un marché qu'Otton II céda à notre évêque avec les droits de tonlieu et de monnaie (5).

Notger, toutefois, ne crut pas devoir faire pour Fosse ce qu'il avait fait pour Thuin : s'il fortifia l'église et les cloîtres, en les entourant d'une puissante muraille garnie de tours, il laissa en dehors de l'enceinte la bourgade proprement dite, qui ne fut emmuraillée que longtemps après lui (6). L'en-

(1) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 12. J. Borgnet, *Cartulaire de Fosse*, p. 1. Le nom du chancelier Ernuldus doit être lu Ernustus, v. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta Imperii*, t. I, p. 737 et Reusens, *A EB*, XXV (1895), pp. 98-101.

(2) *Sigeberti Contin.* p. 391 ; Cf. Albéric de Troisfontaines, p. 747.

(3) *Translatio s. Eugenii*, c. 7 : Copiosa sibi juncta ex monasterio sancti Foillani clericorum ac laicorum turma. (*AB.* III, p. 34). Cf. D. U. Berlière, *Monasticon Belge*, t. I, p. 58.

(4) Kairis, *Notice historique sur la ville de Fosse*, Liège, 1858, p. 78 p. 19, veut que le changement soit dû à Notger, mais il n'apporte aucune preuve. Devaulx, t. II, p. 30, semble vouloir établir une opinion moyenne en disant que Notger « réduisit les chanoines à la vie commune ». De Buck, *AA. SS.*, t. XIII d'octobre, p. 478, expose les deux opinions sans se prononcer. Il serait étonnant d'ailleurs, si Notger était l'auteur de la substitution des chanoines aux religieux, qu'aucune source ne nous eût conservé le souvenir d'un fait de cette importance.

(5) V. ci-dessus, p. 61.

(6) Fossensem ecclesiam condidit, et muro eidem ecclesie circumdato, et turri-

ceinte notgérienne portait le nom de château, que lui donne déjà le *Vita Notgeri*, concurremment avec ceux d'*encloître* ou de *chapitre;* c'était, si l'on peut ainsi parler, la ville des chanoines; elle comprenait la résidence de l'évêque, l'église collégiale, le cimetière et les maisons claustrales. La tour de Morialmé, que les érudits, sans preuve, font remonter à l'époque de Notger, et qui subsista jusqu'en 1853, était contiguë à la résidence épiscopale, dont elle avait peut-être été le donjon dans les premiers temps (1). « C'était, dit un historien local, un vaste quadrilatère bâti en moellons schisteux et surmonté d'un toit à quatre faces; elle était percée de trois fenêtres principales, dont l'une consistait simplement dans l'embrasure d'un hémicycle aplati; une autre fenêtre beaucoup plus remarquable se trouvait à l'étage supérieur; elle était divisée par un meneau en pierre grossièrement taillée et surmontée d'un linteau triangulaire. L'angle de la tour, depuis le sommet jusqu'au milieu de la base, témoignait, par sa teinte foncée et par sa construction, que l'édifice avait été primitivement adossé à une butte. On pouvait voir également que le sol avait été abaissé à cet endroit, et qu'il s'élevait autrefois jusqu'à la hauteur de la première fenêtre, qui servait alors de soupirail (2) ».

Telle était la ville des chanoines. Quant à la ville des bourgeois, elle resta longtemps encore une simple agglomération ouverte, dont la population, en cas de danger, trouvait un refuge derrière les hautes murailles de l'encloître. C'est seulement en 1150 qu'instruit par une récente et terrible leçon, l'évêque de Liège imagina de fortifier la ville des bourgeois (3) en la reliant au château (4) par une ligne continue

bus in defensionem muri constitutis, intra religione et foris eam communivit valida castri complexione. *Vita Notgeri*, c. 6.

(1) J'ai suivi dans cette description le judicieux érudit J. Borgnet, *Cartulaire de la commune de Fosse*, Namur, 1867, p. XVIII et suivantes.

(2) Kairis, o. c., Liège 1858, p. 18.

(3) 1149. Henricus episcopus castrum Fossense reedificat, deinde urbem muro circumdat. *Annales Fossenses*, p. 31. Ce texte est formel, et je ne sais pourquoi Borgnet, qui le croit « trop vague », veut faire descendre jusqu'au XIIIe siècle la construction des murs de la ville des bourgeois.

(4) Le lumineux exposé de Borgnet réduit à néant le système de Kairis, o. c.,

de remparts. Bourgeois et chanoines ne s'entendirent pas toujours, et, quand ceux-là croyaient avoir à se plaindre de ceux-ci, ils obstruaient la ruelle qui porte aujourd'hui le nom de Thée-Dinant, seul passage par lequel on pouvait arriver du château dans la ville.

Les travaux de Notger ne semblent pas avoir profité seulement à la prospérité matérielle du chapitre de Fosse. Nous y voyons régner une activité littéraire et artistique de bon aloi; à trois ou quatre reprises, au cours du XIe siècle, on y écrivit la vie du saint patron (1), et l'on fit exécuter, pour renfermer ses reliques, une châsse qui, à en juger d'après une description contemporaine, doit avoir été une œuvre des plus remarquables (2).

C'est maintenant à l'extrémité septentrionale de sa principauté que nous devons nous transporter avec Notger. Chose curieuse! les localités qui ont gardé quelques souvenirs de lui sont précisément celles qui, par leur voisinage de la frontière, réclamaient le plus impérieusement sa sollicitude, et cette circonstance plaide pour la véracité des traditions locales qni, comme celle de Malines, ne nous sont pas conservées par des documents contemporains. Malines était, en 870, une abbaye de bénédictins assez importante pour être, comme Fosse, énumérée parmi celles qui furent comprises dans la part de Charles le Chauve (3). Dès les premières années du Xe siècle, elle appartenait à l'église de Liège (4), mais on ne sait pas au juste comment celle-ci l'avait acquise. Une tradition malinoise croyait pouvoir le

p. 17, qui soutient que la ville des bourgeois doit elle-même son enceinte à Notger. Celui-ci, s'inspirant de ce qu'il avait fait à Liège, aurait voulu faire contribuer le ruisseau de Biesme à la défense de la ville ; il en aurait donc détourné le cours pour le faire passer au pied des remparts, de manière à contourner toute la ville, excepté du côté de l'ouest, où elle était protégée par le *Château*. La description de Kairis s'applique en réalité à l'enceinte du XIIe siècle.

(1) On trouve ces documents au t. XIII d'octobre des *Acta Sanctorum*.

(2) Sur cette châsse, voir mon mémoire intitulé *Renier de Huy*, dans *BARB*, 1903, pp, 510 et 552-553.

(3) *Annales Bertiniani*, l. c.

(4) Voir le diplôme de Charles le Simple en 915 dans Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 16.

dire. D'après elle, Arnoul Berthoud, seigneur de Malines au Xe siècle, avait partagé la ville entre ses deux fils aînés : l'un d'eux, Jean, prit l'habit à Lobbes et donna sa part à ce monastère. Son frère s'en étant emparé injustement, Lobbes céda ses droits à Notger, qui fit lâcher prise à l'usurpateur et établit un chapitre à douze prébendes dans la moitié lobbienne de Malines (1). Cette tradition (2), dont la version la plus ancienne ne remonte pas plus haut que le commencement du XIVe siècle, a le défaut de n'expliquer qu'en partie le problème, car c'est la ville de Malines tout entière et non la moitié de celle-ci que l'église de Liège possédait, et cela bien avant le temps de Notger. Il est d'ailleurs à remarquer que le plus ancien des Berthoud malinois, Wautier, n'apparaît qu'à la date de 1096 (3). L'origine des droits de Liège sur Malines reste donc jusqu'à présent plongée dans les ténèbres, (4) et il en est de même de la substitution des chanoines réguliers aux moines bénédictins (5).

Ce que nous savons, c'est que l'église de Liège possédait Malines depuis une date qu'on peut circonscrire entre les années 908 et 915. En cette dernière année, Etienne, évêque de Liège, avait passé un contrat de précaire avec un comte du nom de Windéric, qui recevait pour sa vie l'abbaye de Saint-Rombaut, mais qui, après sa mort, devait la rendre en y ajoutant l'abbaye d'Hastière (6). Ce contrat, approuvé par le roi Charles le Simple, avait naturellement sorti ses effets, car, en 980, nous trouvons la ville de Malines au nombre des domaines dont l'empereur Otton II confirme la possesion à

(1) Vos, t. I, p. 304.

(2) Vos se donne le tort de la reproduire comme un fait historique avéré.

(3) Van den Branden de Reeth, *Recherches sur l'origine de la famille des Berthout*, (*MCARB*, t. XVII), pp. 40 et 43.

(4) Il est inutile de discuter une historiette de Jean d'Outremeuse, II, p. 253, reproduite par Gramaye, *Machlinium*, II, p. 2, d'après laquelle Malines aurait été vendu en 560 par le duc Guyon d'Ardenne à son neveu saint Monulfe, évêque de Liège. Il n'a jamais existé de duc Guyon d'Ardenne.

(5) Cette substitution était un fait accompli au moment où fut écrit le *Gesta epp. Camerac.* (v. cet ouvrage, II, 48, p. 465).

(6) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 16. Cf. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, *BSAHL*, t. V, (1889), p. 219.

Notger (1). Cette localité avait beaucoup souffert de l'invasion des Normands, et il ne paraît pas qu'avant Notger aucun évêque de Liège se soit préoccupé de secourir une détresse si lointaine, ayant sous ses propres yeux tant de maux à réparer. Il n'est donc pas étonnant que l'église et l'abbaye aient dû attendre jusqu'à lui pour se relever de leurs ruines. C'est lui, selon toute apparence, qui les a restaurées l'une et l'autre, en remplaçant les bénédictins par des chanoines. Du moins, nous pouvons affirmer que cette substitution a eu lieu entre les années 908-915, où nous trouvons encore Saint-Rombaut occupé par des moines (2), et 1041-1043, où la présence des chanoines y est attestée pour la première fois (3). Des sources du XVIe siècle, qui semblent se faire l'écho d'une bonne tradition, assurent qu'après avoir rebâti l'édifice, Notger y aurait fondé les douze premières prébendes (4).

Selon toute probabilité, Notger a également fortifié Malines et lui a donné sa première enceinte de murs. La chose, il est vrai, ne nous est attestée que par des auteurs assez récents (5), mais, outre qu'ils semblent parler d'après des sources antérieures aujourd'hui perdues, tout nous porte à croire que Notger a dû faire pour Malines ce que nous l'avons vu faire pour Liège, pour Thuin et pour Fosse. Les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, auxquels il touchait de ce côté, n'étaient pas des voisins moins remuants

(1) V. le diplôme d'Otton II cité et analysé ci-dessus, p. 66.

(2) V. ci-dessus, p. 181.

(3) C'est la date à laquelle fut écrit le *Gesta episcoporum Cameracensium*, dans lequel nous lisons II, 48, p. 465 : Apud Maslinas quoque est monasterium canonicorum, ubi quiescit preciosus Dei martyr Rumoldus, genere Scotus, qui vitam eremiticam ducens, inibi martyrizatus est. Hoc autem monasterium ab antiquitate constructum regalibus emolumentis maxime augmentatur.

(4) In ecclesia collegiata sancti Rumoldi Mechliniensis instituit Notgerus duodecim primas praebendas. *Vita Notgeri* de Langius, p. 72. Gramaye, *Historiae et antiquitatum urbis et provinciae Mechliniensis libri III*, Bruxelles, 1609, l. III, ch. 4, dit avoir lu *apud scriptores* qu'aux douze chanoines de Notger la comtesse Gerlende en ajouta d'autres : quaenam illa Gerlendis sit fateor me ignorare. Remmerus Valerius, *Chronijke van Mechelen*, Malines, s. d. p. 7, l'appelle Gela, comtesse de Namur.

(5) Gramaye, o. c. III, 6; Remmerus Valerius, o. c., p. 7; David, *Geschiedenis van Mechelen*, p. 27, note; Van den Branden de Reeth, o. c., p. 41 et tous les historiens de Liège, notamment Fisen, Foullon, Bouille et de Gerlache.

que les comtes de Hainaut. En vain alléguera-t-on qu'au témoignage d'un chroniqueur du XIIIe siècle, Malines n'était pas encore fortifiée en 1268, lors du siège qu'y vint mettre Henri de Gueldre (1) : à supposer qu'on ait bien compris les paroles de Jean Van Heelu et qu'il faille le prendre au pied de la lettre, ce chroniqueur n'a pu penser ici qu'à la seconde enceinte, considérablement élargie, et avant la construction de laquelle la plus grande partie du Malines d'alors était effectivement sans défense (2). L'enceinte notgérienne, nous disent les historiens, allait de la porte d'Hanswyck à celle de Neckerspoel et consistait en un mur protégé par un fossé ; tout le reste était formé de simples palissades (3).

(1) Jean Van Heelu, *Rijmkronijk*, v. 350 et suivants :

Al woudic seggen nu en conde
Vanden heeren niet tgetal
Die de bisscop met hen al
Voor Mechelen doen brachte
Daer hi vore mure ende grachte
Noch ander porte en ghene en vant
Sonder die van Brabant
Ende heeren Berthouts mage,
Die hadden soe stercke laghe
Voor Mechelen soe gheleegt
Dat dicwile wert gheseegt
Dat men en wiste van steenen
In al tlant muer en ghenen
Soe seker ende soe vasten
Alse Mechelen hadde metten gasten
Die hen te hulpen comen waren
Ende bereet met haren scaren
Hilden, torsse ende te voete
Den bisscop Heinric te ghemoete;
Soe dat hire door moeste liden
Soude hi te Mechelen in riden.

(2) C'est de la même manière que les chroniqueurs liégeois du XIIIe siècle nous disent que, lors de l'attaque de cette ville par le duc de Brabant Henri Ier (1212), elle était encore sans fortifications (Siquidem nondum civitas muris circumdata erat. *Triumphus s. Lamberti de Steppes*, c. 3, p. 175). Ils pensent à la seconde enceinte, élargie, qui surgit à cette époque, et non à celle de Notger, qui ne protégeait que le cœur de la ville.

V. David, *Geschiedenis van Mechelen*. p. 27, note : « Het Mechelen der XIIIe eeuw was veel grooter dan dat der tiende, en zoo is de schijnbare tegenspraak gemakkelijk weg te ruimen.

(3) Gramaye, III, 6 : Et quidem Notgeri Leodicensis episcopi aevo, constat urbis

Tels sont les travaux accomplis dans la principauté par Notger, et dont le temps a laissé subsister quelques traces. Ils donnent une haute idée de lui comme homme de gouvernement. Chef d'un territoire extrêmement déchiqueté, sans cohésion, sans frontières naturelles, il ne recule pas devant les obligations que lui impose sa qualité de prince, et il aborde résolument la grande tâche de fortifier ses frontières et d'opposer la force à l'invasion. On appréciera ce que vaut cette initiative si l'on réfléchit que les plus grandes villes du voisinage ne furent fortifiées que longtemps après les siennes : Aix-la-Chapelle entre 1172 et 1176 (1), Louvain en 1156 (2).

Fortifier les villes, c'était une nécessité ; démolir les châteaux des seigneurs pillards, c'en était une autre, et plus impérieuse encore, à laquelle ne s'est dérobé aucun des grands évêques du Xe siècle (3). Dans ce combat pour la paix publique, les prélats pouvaient compter sur le concours des rois, et ceux-ci, à l'occasion, ne le leur marchandaient point. Lothaire, en 958, vint en personne prêter main forte à Artaud de Reims devant Coucy ; le château, au siège duquel se trouvaient un grand nombre de comtes et d'évêques, fut restitué à l'église de Reims. Le même roi prêta un concours non moins efficace à Roricon de Laon, qu'il aida à reprendre le château de La Fère (4). On n'en finirait pas s'il fallait énumérer tous les exemples de ce genre de collaboration royale à l'œuvre des grands feudataires.

Notger, à en juger d'après la situation de son pays et d'après l'exemple de ses contemporains, aura abattu plus d'un repaire féodal, bien que, de toute sa campagne contre

illud latus ab Hanswyckana, quae tum Leodicensis vocabatur usque ad Neckerspoliam portam muro fossâque munitum fuisse, alia parte ligneis sepimentis instructa. Remmerus Valerius, *Chronijke van Mechelen*, p. 7, écrit : 992 wordt door Notger gemaekt den muer ende veste tusschen de Hanswyck-en de Neckerspoelpoort.

(1) Hagen, *Geschichte Achens*, t. I, p. 135.

(2) E. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, p. 100.

(3) Adalbéron II de Metz en détruisit trois pour son compte : Lanfrocourt, Vendoeuvre et *Alteriacum*.

(4) Lot, pp. 23 et 24.

les châteaux, l'histoire nous ait gardé à grand' peine le souvenir d'un seul épisode, et encore combien défiguré par la légende ! Le hasard a voulu que cet épisode soit devenu, grâce à elle, la page la plus célèbre de l'histoire de notre prince ; il nous importe donc de l'étudier avec quelque détail.

De tous les châteaux auquels en voulait Notger, aucun ne le préoccupait plus vivement que celui de Chèvremont, dont il voyait de sa propre capitale les hautes et sombres tours surgir vers le ciel comme une menace vivante. Depuis la mort du comte Immon, son dernier possesseur connu, cette forteresse avait eu de nouvelles vicissitudes. Elle semble bien avoir été au pouvoir de l'empereur le jour où celui-ci en donnait l'abbaye à l'église d'Aix-la-Chapelle (1), mais elle était retombée ensuite, selon toute apparence, au pouvoir de quelque vassal plus puissant que fidèle. Ainsi s'explique le nouveau siège qu'elle eut à soutenir, pendant l'été de 987, de la part de l'armée impériale (2). Deux raisons ramenaient sous ses murs les soldats allemands. D'une part, le château avait servi et peut-être servait encore d'asile aux ennemis du jeune roi Otton III, à qui son parent Henri de Bavière avait fait une si rude opposition, et il importait de les débusquer si on ne voulait laisser ouvert au roi de France le chemin de l'Allemagne. De l'autre, Notger occupait à la cour impériale une position des plus élevées, et il n'est pas douteux qu'il aura mis en jeu toute son influence pour obtenir le secours des souverains contre le plus dangereux de ses voisins. Le siège, auquel nous voyons assister l'impératrice en personne (3), dura assez longtemps. En effet, Gerbert de Reims

(1) Voir ci-dessus, p. 51.

(2) Il ne nous est connu que par la mention qui en est faite incidemment dans une lettre de Gerbert à Adalbéron de Reims : Quâ fiduciâ quâve cautelâ colloquio O[donis] et H[erberti] expetenda vobis sint pervidete, ne forte propter praesentem obsidionem Caprimontis nova in vos novis dolis undecunque comparentur consilia. *Lettres de Gerbert*, n° 102, p. 94. Cette lettre, comme le montre l'éditeur, fut écrite en avril-juin 987.

(3) Lettre d'Adalbéron de Reims à Théophano : Num — — — castra ad eorum votum extruere patiemini, qui nunc furtivas delectorum militum contrahunt copias, ut in vos, si apud Caprimontem estis, impetum faciant ? *Lettres de Gerbert*, n° 103, p. 95. Cette lettre est de juin 987, de l'avis concordant de Havet et de Lair.

s'y trouvait; il date de Chèvremont la lettre qu'il écrivit, au printemps de 987, à son maître l'archevêque Adalbéron de Reims. Cette même lettre nous apprend qu'il devait y retourner, porteur d'un message de l'archevêque à l'impératrice. Voilà qui suppose quelques semaines de siège prévu. C'est, sans aucun doute, à la demande de Notger et pour lui rendre service que Théophano avait amené l'armée impériale devant cette forteresse, qui défiait l'effort de ses armes, Anselme nous l'insinue en nous disant que Notger s'employa à délivrer ses sujets de ce mauvais voisinage (1). Etant donnée l'extrême concision de cet auteur, qui suppose les faits connus et les rappelle souvent par voie d'allusion, cela signifie bien que ce n'est pas par lui-même, mais grâce à l'appui d'autrui que Notger parvint à détruire l'odieuse bastille. Nous ignorons d'ailleurs si le château fut emporté de vive force ou s'il capitula; mais comme, quelques années plus tard, nous le trouvons détruit, il n'est que logique de supposer qu'il le fut à cette occasion. Rien ne nous défend de nous figurer ce siège de Chèvremont à la manière de tous ceux de cette époque. Je ne dis pas que les assiégés jetèrent des ruches d'abeilles sur les assiégeants, comme la chanson populaire veut qu'ait fait le comte Immon, enfermé, quelques années auparavant, derrière ces mêmes murailles qu'assaillaient aujourd'hui les armées impériales (2). Mais je vois que, peu de temps après Notger, un évêque de Liège, qui fut comme lui un dénicheur de brigands féodaux, emploie des claies, fait transporter des fascines, recourt à des béliers pour battre les murailles et à des catapultes pour lancer des pierres, pendant que, du haut de leurs remparts, les assiégés adressent des injures à l'ennemi et lui demandent s'il est fou de s'attaquer à une enceinte aussi redoutable. L'évêque, pendant ce temps, implore le secours d'en haut, en veillant et en chantant des psaumes (3).

Et ce n'est pas le seul côté intéressant que présente à cette époque le siège d'une bastille féodale par un prince-évêque.

(1) Liberare studuit. Anselme, c. 25, p. 203.

(2) Cf. G. Kurth, *Le Comte Immon*, *BARB*, 1898, p. 323.

(3) Anselme, c. 55, p. 222.

Lorsque Rothard de Cambrai, contemporain et ami de Notger, marchait contre la tour de Vinchy pour la détruire, il comptait dans son armée, à côté des milices féodales placées sous les ordres des comtes Arnoul et Godefroi, des bourgeois de sa ville et même de pauvres paysans (1). C'est le chroniqueur de Cambrai qui nous le rapporte, et il n'est pas douteux que nous lirions la même chose dans l'histoire de la destruction de Chèvremont, si l'histoire avait parlé ici avec autant d'éloquence que la légende. Ce sont, tout me porte à le croire, les Liégeois eux-mêmes qui montèrent à l'assaut de la forteresse, tout comme les paysans français à l'assaut de la tour du Puiset sous les ordres de Louis VI (2).

Chèvremont enfin, de quelque manière que ce fût (3), tomba au pouvoir des assiégeants, et l'impératrice s'empressa de le faire démolir. Ce dut être un beau jour pour l'évêque et son peuple, et il est facile de se figurer avec quel enthousiasme furent exécutés les ordres de la souveraine. Le Xe et XIe siècle ont assisté à plus d'un épisode de ce genre ; tout le monde s'employait alors à l'œuvre de destruction : les clercs, les citadins et les paysans. Qu'on lise, par exemple, l'histoire de la démolition du château de Mirwart, dont l'abbé Thierry de Saint-Hubert avait enfin arraché la sentence de mort à l'évêque de Liège Henri Ier. Dans cette page où vibre encore l'enthousiasme du narrateur contemporain de l'événement, on retrouvera, à n'en pas douter, quelque chose de l'explosion de joie passionnée avec laquelle, Chèvremont pris, les Liégeois se ruèrent sur la bastille maudite pour l'effacer de la surface de la terre (4).

(1) *Gesta epp. Camer.*, I, 103, p. 444.

(2) Suger, *Vie de Louis-le-Gros*, c. 18, pp. 63-66, éd. A. Molinier.

(3) Ce serait à la suite d'une capitulation, s'il fallait admettre avec Raikem, *Quelques évènements du temps de Notger*, Liège 1870, pp. 30 et 51, que la lettre de Gerbert à Notger (n° 66, p. 63) dans laquelle il lui parle d'un château assiégé devant se rendre le lendemain, doit s'entendre de Chèvremont. Il n'en est rien. Havet assigne a cette lettre la date de 985 (Lair, p. 180, préfère 984), alors que le siège de Chèvremont a lieu en 987. D'ailleurs, Gerbert assiste au siège et Notger n'y assiste pas : cela suffit pour indiquer qu'il s'agit d'un autre siège que celui de Chèvremont.

(4) *Chronicon Sancti Huberti*, c. 48, p. 594; cf. *Gesta epp. Camerac.*, I, 103, p. 444 (destruction du château de Vinchy).

La démolition du château entraînait nécessairement celle de ses chapelles : ainsi le voulaient les nécessités militaires. Mais l'Église ne permettait pas qu'une fondation religieuse fût supprimée sans plus, et les prébendes de Chèvremont furent rattachées à l'église d'Aix-la-Chapelle, qui, depuis 972, ainsi qu'on l'a vu, possédait l'abbaye du lieu. Anselme fait honneur à Notger de la modération avec laquelle, pouvant, dit-il, enrichir son église des dépouilles du château détruit, il aima mieux les laisser à la ville de la résidence royale, pour ne pas prêter à la suspicion. S'il entend parler ici de l'usage qui fut fait des dîmes de l'abbaye castrale, il commet une erreur. L'église d'Aix-la-Chapelle étant le légitime propriétaire de l'abbaye détruite, il ne pouvait pas être question de lui enlever ce qui était à elle, et il n'y avait aucune modération à respecter son droit. Mais il est probable qu'Anselme pense au butin fait dans le château même et que Notger aura agi, en cette occurrence, avec la modération prudente qu'en pareil cas d'autres prélats déployaient aussi (1).

Les Liégeois se souvinrent longtemps de ce qu'ils avaient eu à craindre et à pâtir de la redoutable bastille, dont les ruines menaçantes continuèrent, pendant bien des siècles, de dominer la côte abrupte baignée par les flots de la Vesdre (2). S'il faut en croire un historien, ils auraient pris l'habitude de faire jurer à chacun de leurs princes, lors de son avénement, que jamais il ne rebâtirait Chèvremont (3). C'est aussi

(1) Voir par exemple ce qui est dit d'Adalbéron II de Metz dans la vie de ce prélat par Constantin, c. 21, p. 666, à l'occasion de la prise d'un repaire de brigands : Quia vero pietate magis quam avaritiâ haec faciebat, ea res indicio erat, dum ab aliquo maligno quippiam lege accipiebat, suis usibus exinde nihil unquam miscere voluit, sed aut pauperibus ea statim distribuenda, aut restaurandarum ecclesiarum usibus largienda dispertiebatur.

(2) Veterum sane murorum ruinae — — indicant loci amplitudinem, écrit Fisen, o. c., I. p. 151, col. 2, *infra*. Il n'en existe plus aucun vestige depuis longtemps, ce qui n'empêche pas F. Henaux d'écrire en 1872, *Histoire du pays de Liège*, 3e édition, t. I, p. 110, note 2 : « Des restes considérables des murailles de Chèvremont subsistent encore. Elles sont construites en petit appareil. On est frappé de leur caractère antique (!) ». Cela est faux, et l'était en 1872 tout autant qu'en 1904.

(3) Caverunt Leodienses tanto studio, quantum perpessi fuerant malum. Suis profecto principibus, dum inaugurarentur, solenne id esse sanxerunt per tot jam

le spectacle des ruines, si bien fait pour tenir les imaginations en éveil, qui devait, quelques générations plus tard, donner naissance à une dramatique légende. A une époque où le souvenir des circonstances dans lesquelles avait péri le château était perdu, et où l'on ne pouvait se figurer qu'un évêque à lui seul eût eu raison de ces maçonneries formidables, il fallait s'expliquer leur destruction par quelque stratagème. Voici donc l'histoire qu'à partir de la fin du XIIe siècle on se raconta à Liège et dans les environs.

Le château de Chèvremont était habité, du temps de Notger, par un homme puissant et redoutable, et l'évêque se demandait comment il parviendrait à s'en emparer, quand une circonstance fortuite lui en offrit l'occasion. La châtelaine ayant mis au monde un fils, son mari invita Notger à le venir baptiser. L'évêque promit d'aller un jour déterminé procéder à cette cérémonie avec un grand cortège. Mais il devança la date fixée, de peur que le châtelain ne vînt à sa rencontre à Liège et ne découvrît la ruse qu'il ourdissait. Habillant donc en prêtres un grand nombre de ses soldats, qui cachaient leurs armes sous leurs surplis, et leurs casques sous des capuchons, il partit en procession solennelle. On annonce au châtelain que Notger vient le visiter avec presque tout son clergé : il accourt au devant du cortège et l'introduit dans le château avec toute sa suite. Mais à peine les guerriers de Notger y sont-ils entrés que, sur l'ordre de l'évêque, ils jettent bas leur costume ecclésiastique, massacrent tout ce qui leur résiste et s'emparent de la forteresse, qu'ils détruisent de fond en comble. Après quoi ils retournèrent à Liège, emportant avec eux les reliques des saints, qu'ils déposèrent avec respect dans la cathédrale.

Telle est la légende qui, consignée pour la première fois, au commencement du XIIIe siècle, dans un résumé de la chro-

aetates, ut concepti jurisjurandi religione tenerentur impedire, ne quis aliquando novis operibus locum muniret. Ita fama est. Et priscis fortasse temporibus usurpatum fuit, quando recens toleratorum malorum memoria novum ab aliis metum incutiebat. Hodie nullam hujusce jurisjurandi mentionem invenio. Fisen, *Sancta Legia*, t. I, p. 151.

nique d'Anselme (1), s'est répandue ensuite dans les chroniqueurs et dans les historiens comme un fait avéré. Accueillie par Gilles d'Orval, dont la compilation absolument dépourvue de critique est devenue, à partir du XIIIe siècle, la base de l'histoire liégeoise, amplifiée et dramatisée au XIVe par la féconde imagination de Jean d'Outremeuse, introduite au XVe, avec une variante assez considérable, dans la chronique de l'abbaye de Saint-Laurent, elle a été rééditée successivement par tous les historiens tant liégeois qu'étrangers, et c'est de nos jours seulement que les érudits l'ont définitivement éliminée de l'histoire (2).

Nous venons d'énumérer les souvenirs que la principauté de Liège a conservés des travaux de son premier souverain. Tous, on le voit, se rapportent, comme dans la capitale, à un même ensemble de grandes constructions religieuses et militaires, ou à des luttes pour défendre le pays contre la féodalité pillarde et oppressive. Ils se groupent autour de quelques noms : Liège, Thuin, Fosse, Malines, Chèvremont. Les autres villes auraient-elles été oubliées par le grand initiateur? Non certes, et ce n'est pas parceque leur nom ne figure pas sur les feuillets de l'histoire qu'on aurait le droit de le penser. Comment se figurer que des centres aussi intéressants que Tongres, Maestricht et Huy, pour n'en pas citer d'autres, n'auraient eu aucune part dans les sollicitudes du père de la patrie? Mais il faut bien renoncer à savoir ce qui ne nous a pas été raconté, et nous ne ferons pas d'effort pour en savoir davantage. Tout au plus nous arrêterons-nous un instant, avant de clore ce chapitre, devant une allégation qui fait de Notger le restaurateur de la belle église Notre-Dame de Maestricht.

Ce n'est pas qu'il ait fondé ce sanctuaire, dont l'existence

(1) On trouve ce résumé dans le manuscrit 178 de la bibliothèque de l'université de Liège. Waitz a signalé et décrit ce manuscrit dans le *Neues Archiv*, t.VII, p. 73 et suivantes, et en a réimprimé une partie dans le tome XIV des *MGH*, pp. 107-120. Sur ce texte, dont l'importance a été exagérée par Waitz, il faut lire R. Gorgas, *Ueber den kürzeren Text von Anselms Gesta pontificum leodensium*, Halle, 1890 (dissertation).

(2) Voir la note complémentaire à la fin du chapitre.

plonge dans la nuit des temps et qui est probablement la plus ancienne église de la ville. Mais Notre-Dame a été rebâtie au cours des âges, et, si son vaisseau actuel n'est pas antérieur à l'époque romane, en revanche son étonnant narthex évoque bien l'idée du Xe siècle et offre une frappante analogie avec celui de Saint-Denis de Liège, œuvre du grand évêque. Un document très ancien nous apprend que la crypte de Notre-Dame fut creusée par Baldéric II, son successeur immédiat, et qu'elle s'écroula le jour même où ce prélat sortait de l'église pour aller, avec son armée, participer à l'expédition contre la Hollande (1). Ce renseignement concorderait avec l'hypothèse de la reconstruction de l'édifice par Notger. Celui-ci serait mort avant de l'avoir achevé, et le soin de consacrer l'église de Maestricht, comme la cathédrale de Liège, serait échu à son successeur (2).

Mais ce n'est pas tout, et l'on veut que Notger, après avoir construit Notre-Dame, y ait transporté le chapitre séculier de Malonne avec son abbé. A cette occasion, continue l'auteur moderne auquel j'emprunte ce renseignement non sans hésitation, il donna à l'église un moulin banal et le droit de pâturage sur le patrimoine de l'église Saint-Pierre (3). Il ne m'est pas possible de contrôler ce renseignement et je laisse à un plus heureux que moi le plaisir de résoudre un jour ou l'autre ce petit problème de l'histoire de Notger.

(1) *Gesta epp. Camerac.* III, 19, p. 471.

(2) Voir la note 3.

(3) Lenarts, *Opkomst en Voortgang der stad Maestricht*, édité par J. Habets dans les *Publications de la Société d'Archéologie dans le duché de Limbourg*, t. II, 1865, p. 4. Lenarts est un Maestrichtois qui a vécu de 1741 à 1828; il appartenait à une famille patricienne établie à Maestricht depuis le XVe siècle. Lenarts ajoute que cet abbé s'appelait Eligibel et était chanoine de Saint-Lambert, double renseignement qu'il m'a été impossible de contrôler. Fisen, auquel Lenarts renvoie, mais avec la fausse indication *Historia Leodiensis*, p. 213, ne dit rien de cela, mais affirme aussi, sans d'ailleurs donner aucune preuve, que Notger transporta le chapitre de Malonne à Notre-Dame de Maestricht. Barbier, *Histoire de l'abbaye de Malonne*, et dom Berlière, *Monasticon Belge*, p. 141, ignorent cette translation, et les érudits maestrichtois d'aujourd'hui pareillement. D'autre part, il est peu probable que le renseignement de Fisen et aussi celui de Lenarts soient pris en l'air. La question attend donc une solution.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

SUR LA LÉGENDE DE CHÈVREMONT.

La légende se bifurque en deux versions à l'endroit du stratagème par lequel Notger pénétra dans la forteresse. L'une de ces versions est celle que j'ai analysée ci-dessus; l'autre, qui se trouve dans la chronique interpolée de Saint-Laurent, c. 8, p. 264, veut que Notger ait spontanément imaginé de pénétrer dans le château en faisant dire au seigneur qu'il voulait y célébrer l'office du jeudi saint. Cette variante prouve tout au moins qu'a l'origine, on se bornait à raconter que Chèvremont avait été pris grâce à un stratagème, mais sans savoir lequel. C'est plus tard seulement qu'on imagina de préciser, et rien n'est mieux fait pour attester le caractère légendaire de la tradition relative à Chèvremont.

Gilles d'Orval (II, 50, p. 58), écrivant au XIIIe siècle, a imaginé de greffer diverses légendes accessoires sur la principale, et Jean d'Outremeuse (IV, pp. 145-149), est trop heureux de développer ces nouveaux thèmes à sa suite.

C'est ainsi que, selon Gilles d'Orval, il y avait dans le château de Chèvremont trois églises : Notre-Dame avec ses douze prébendes, qui furent transportées à Aix-la-Chapelle, Saint-Jean et Saint-Denis. Or, Saint-Jean ne voulut d'aucune manière se laisser abattre, jusqu'à ce que Notger eut fait le vœu de bâtir dans sa ville une autre église sous le même vocable. Alors seulement les démolisseurs en vinrent à bout. Jean d'Outremeuse s'en voudrait de ne rien ajouter à cette légende, et il nous apprend que celui qui conseilla à Notger l'expédient du vœu, ce fut « un grand maistre théologien » du nom d'Eustache de Chamont : « et tot ausi tost qu'il l'ot voweit, écrit-il comme s'il avait été présent, elle chaiit sens cop férir ». Jean d'Outremeuse sait encore que l'église Saint-Jean de Chèvremont contenait 30 chanoines, dont 20 avaient été fondés par saint Materne et 10 par saint Martin. (IV, p. 149).

On peut s'étonner que Jean d'Outremeuse ait résisté à la tentation de développer le thème que Gilles d'Orval lui fournissait avec ses renseignements sur la troisième église de Chèvremont, dédiée à saint Denis. Notre chroniqueur, sans doute parce qu'il était fatigué, s'est borné, pour n'en pas perdre l'habitude, à corriger sa source : Saint-Denis de Chèvremont n'est pas, d'après lui, une église distincte, c'est une simple chapelle de l'église Saint-Jean. Néanmoins, sa mégalomanie l'emportant au dernier moment, il ne peut s'empêcher de placer douze prêtres dans ce « petit oratoire ». Jean d'Outremeuse comble aussi une grave lacune du récit de Gilles d'Orval et épargne au lecteur la torturante question : Que sont devenus les châtelains de Chèvremont, à savoir le père, la mère et l'enfant? Et tout d'abord, il a soin de nous faire connaître les noms de ces personnages ignorés avant lui : le père s'appelait Lidriel, la mère Isabeau, et l'enfant (que Notger baptisa aussitôt après la prise du château), Anchelay. Lidriel donc, se voyant trahi, se précipita du haut des murs du château et périt brisé sur les rochers; « la mère del enfant et l'enfant ons metit en Vals (Vaux-sous-Chèvremont) ou à Chayenée, à un hosteil suffissant, mains ilh moururent andois. » Comme on le voit, il est impossible d'être mieux renseigné que ne l'est notre chroniqueur sur une histoire qui s'est passée

quatre siècles avant lui, et que ses prédécesseurs avaient racontée en quelques lignes. Mais ce n'est pas tout. Jean d'Outremeuse sait aussi ce que devinrent les cloches de Chèvremont. Elles étaient douze, ni plus ni moins, et chacune avait son petit nom, naturellement connu de notre omniscient chroniqueur. Dardar fut donnée à Saint-Paul de Liège, Primette à Saint-Pierre, et ainsi de suite. Dardar (qu'il faut sans doute lire dare-dare), et Primette sont de charmants noms de cloche, et il est peu probable que Jean d'Outremeuse les ait inventés; ou je me trompe fort, ou c'était des noms portés de son temps par des cloches de Saint-Paul et de Saint-Pierre, auxquelles il a voulu forger une histoire.

Les fables de Jean d'Outremeuse ont encore été amplifiées par les érudits liégeois à partir de la Renaissance. Il serait oiseux de relater par le menu toutes leurs inventions nouvelles; je me contenterai de ce spécimen. Albert de Lymborch, chanoine de Saint-Paul au XVIe siècle, a trouvé sans doute que Jean d'Outremeuse n'a pas fait la part de sa collégiale assez belle en ne lui attribuant dans les dépouilles de Chèvremont qu'une simple cloche. Il sait que Dardar appartenait à une quatrième église de Chèvremont restée inconnue de Jean d'Outremeuse, et qui était dédiée à saint Caprais (Saint-Caprais à *Capraemons*, c'est bien imaginé et digne d'un humaniste!) Il y avait à Saint-Caprais dix chanoines que Notger transporta, avec leur cloche, dans l'église de Saint-Paul de Liège, où ils furent désormais au nombre de trente :

— — — Census titulumque Caprasi
(Sic primi primis qui successere sequentes
Ordine, sic prisci nos edocuere recentes)
Transtulit ad Pauli templum numerumque tricenum
Inceptamque aedis molem complevit.

Albert de Lymborch, *Fundatio Sancti Pauli*, dans O. J. T., *Essai historique sur l'église de Saint-Paul*, p. 321.

Quant aux *chroniques vulgaires*, cette vraie peste de l'historiographie liégeoise, qui se sont bornées à reproduire et à amplifier les légendes de Jean d'Outremeuse, elles n'ont pas manqué à la tâche. Dès le commencement du XVIe siècle déjà, elles racontaient, en contradiction formelle avec leur auteur, le triste sort de la châtelaine, se précipitant dans le puits du château, selon les uns avec son enfant, selon les autres sans lui. Déjà Placentius et dom de Waha (celui-ci vers 1596, v. Bormans dans son *Introduction* a Jean d'Outremeuse, p. CC) citent cette légende, mais pour s'en moquer, et de même fait Foullon, t. I, p. 199. Ils ont tort : l'histoire est bien plus dramatique ainsi, et d'ailleurs, chaque fois qu'un château est pris, la châtelaine se jette soit dans un puits, soit du haut des murs; sans sortir de notre petite Belgique, nous avons quantité d'exemples de cette mode féodale.

On me demandera pourquoi je me suis infligé la peine de suivre à la piste les développements successifs d'une légende dont le caractère fabuleux saute aux yeux de tout lecteur ayant un peu d'esprit critique.

Il le fallait à cause du crédit extraordinaire qu'elle a gardé, jusque dans les derniers temps, auprès des historiens liégeois, et qu'elle a conservé chez plus d'un de ceux du dehors. Je citerai, sans essayer de faire une énumération complète : Fisen, t. I, p. 150; Foullon, t. I, p. 198; Bouille, t. I, p. 72; *Gallia Christiana*,

t. III, col. 845; *Histoire littéraire de France*, t. VII, p. 209; Villenfagne, *Essai historique sur Notger*, p. 20, où on lit ce passage curieux : « Il m'aurait été bien satisfaisant de disculper l'illustre Notger de la surprise de cette place, mais, *après avoir approfondi ce trait historique*, j'ai trouvé que cela est impossible. *Si quelques personnes traitent encore ce stratagème de fable, c'est qu'elles n'ont point pris la peine d'examiner comme moi, dans de bonnes sources, l'histoire de ce prince.* » Les historiens du XIXe siècle font écho à ceux du XVIIe et du XVIIIe; tels sont de Gerlache, *Histoire de Liège*, 3e édition, p. 45 et suivantes; Polain, *Histoire de Liège* (1844), t. I, p. 138; Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, t. I, p. 404; F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 215; Böhmer, *Willigis von Mainz*, p. 119, qui n'hésite pas à conclure de la légende « que les évêques du Xe siècle ne craignaient « pas de recourir à des moyens d'une moralité douteuse pour protéger l'intégrité « du patrimoine de leur église. » Mais la palme de l'extravagance était réservée, cette fois encore, à F. Henaux. Cet historien, qui n'entre jamais dans l'écurie d'Augias de la légende que pour .... en mettre, selon une expression spirituelle, nous a déjà présenté Chèvremont comme une ville (v. ci-dessus, p. 51, note). Ce n'est pas tout. Il sait encore que le seigneur de Chèvremont n'était autre que le comte de Liège, ignorant qu'il n'y a jamais eu de comte de Liège. Il veut, on ne sait pas pourquoi, que ce personnage se soit appelé Guidon, et, après l'avoir dépouillé du nom que lui avait donné Jean d'Outremeuse, il en gratifie sa femme, qui devient Idrelle par aphérèse.

Après nous avoir appris une première fois que Notger prit Chèvremont, le 21 avril 972 (*BIAL*, I, p. 58) il s'aperçoit un peu tard que c'était deux jours avant la consécration épiscopale de ce prince à Bonn, et il imagine alors, pour des raisons dont il a cru devoir conserver le secret, de placer l'événement en 993. (*Histoire du pays de Liège*, 3e édition, t. I, p. 110). Enfin, il couronne toutes ces énormités par une idée saugrenue qui, par bonheur pour lui, n'a jamais été réalisée : il propose de faire des fouilles dans le puits de Chèvremont pour retrouver les restes des guerriers de ce château qu'on y a précipités en 972! (F. Henaux, *Les ruines de Chèvremont*, *BIAL*, t. I, pp. 50-64).

Cependant, dès le XVIIIe siècle, on avait commencé à révoquer en doute l'histoire du stratagème de Chèvremont. Le premier qui s'y soit employé à ma connaissance, c'est Devaulx, dans sa dissertation manuscrite « *Sur la manière dont Notger s'est rendu maître de Chèvremont.* » (En manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Liège). Un plus rude coup fut porté à la légende par Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. I, p. 335, qui versa le premier au débat la correspondance de Gerbert. La question fut reprise ensuite par dom Pitra, (*BIAL*, t. I, p. 185), et après lui, par J.-J. Raikem, *Quelques événements du temps de Notger*, Liège, 1870; par J. Demarteau, *Notre-Dame de Chèvremont*. Liège, 1874; par F. Gonne, *Notger*, dans les *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, 1re série, Liège, 1888 (d'après des notes fournies par l'auteur de ce livre); par le chanoine Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*, Liège, 1890, pp. 286 et suivantes. On peut considérer le sujet comme épuisé après tous ces travaux.

CHAPITRE XII.

LA PRINCIPAUTÉ.

A la tête du gouvernement d'une principauté, Notger avait à l'organiser. Tout y était à créer. Les sources ne nous font connaître qu'une seule des nombreuses initiatives qu'il aura prises, mais quelle lumière ce trait isolé jette sur toute sa carrière d'homme de gouvernement ! Écoutons ici Anselme : « Notger, dit-il, par une mesure pleine de sagesse, partagea en trois parts égales les biens de son église. Il en réserva une pour lui-même et pour ses successeurs, il en attribua une autre aux serviteurs de Dieu dans les églises et dans les monastères, et il accorda la troisième à ceux qui se consacraient au métier des armes » (1).

Ceci mérite quelques explications.

En règle générale, l'évêque était, dès les premiers siècles, l'administrateur de tous les biens possédés par son église, c'est-à-dire par son diocèse, et il en faisait l'usage que réclamaient les besoins du culte et de la religion (2). De bonne heure les canons en avait déterminé l'emploi : un quart devait

(1) Idem prudenti consilio prædia aecclesiae in tres aequas portiones divisit, quarum unam suis et successorum usibus, alteram Deo servientibus per aecclesias et monasteria, tertiam his qui miliciam exercerent concessit. (Anselme, c. 29, p. 206).

(2) Cette règle, déjà formulée dans les *Constitutions Apostoliques*, était en vigueur dès le Ve siècle; voir la lettre du pape Simplicius en 475.

En 494, le pape Gélase II la formule nettement : quarum sit una pontificis, altera clericorum, tertia pauperum, quarta fabricis applicanda.

En 723, Grégoire II l'énonce à son tour : Quatuor faciat portiones quarum unam sibi ipse retineat, alteram clericis pro officiorum sedulitate distribuat, tertiam pauperibus et peregrinis, quartam ecclesiasticis fabricis noverit reservandam (*MGH. Epistolae*, I, p. 267). Cf. Schneider, *Die bischöflichen Domkapitel*, p. 38, n.

être réservé à l'évêque, un second au clergé, un troisième aux églises et un quatrième aux pauvres. L'évêque exerçait la gestion de ce patrimoine ecclésiastique avec le concours et sous le contrôle de son *presbyterium* ou conseil épiscopal, embryon du chapitre cathédral qui devait hériter du *presbyterium* le droit de coadministration des biens de l'église.

Ce mode de répartition des revenus ecclésiastiques, que nous voyons appliqué, à l'époque de Notger, par son ami saint Adalbert de Prague (1), et que Rathier avait observé à Vérone (2), n'était cependant pas usité seul. De bonne heure, à côté de l'usage romain de la division quadripartite, nous en voyons apparaître une autre en trois parties, qu'on désigne parfois sous le nom d'usage espagnol (3), mais que, chose curieuse, le pape Gélase I lui-même semble inculquer concurremment avec l'autre (4). Elle attribuait un tiers au clergé, un tiers aux pauvres et un tiers à l'évêque. Un capitulaire de 802 recommande aussi la division tripartite, mais le tiers que Gélase I réserve au clergé y est donné aux fabriques d'église, si je comprends bien le texte (5).

La division tripartite de Notger procède d'un autre principe et répond à d'autres nécessités. L'église de Liège se trouve placée dans une situation nouvelle : elle doit subir la loi commune de l'inféodation des terres ecclésiastiques, pratiquée sur une si large échelle depuis Charles Martel; de plus, elle est devenue une puissance temporelle et, à ce titre,

(1) Res aecclesiasticas ut aequa divisione distribuit in quatuor partes : primam partem pro necessariis vel ornatibus aecclesiae, secundam canonicorum commoditatibus asscripsit, terciam vero in agmina pauperum proflua miseratione expendens, ultimae partis summulam pro suis usibus servabat. *Vita Adalberti auctore Canapario*, c. 9, p. 584-585; cf. la vie du même saint par Bruno, c. 11, p. 599. disant la même chose en termes un peu différents.

(2) Cum auctoritas quoque contineat ecclesiastica, ut de rebus ecclesiasticis quatuor fieri debeant partes e quibus una episcopi, altera fabricae ecclesiae, tertia clericorum, quarta debeat esse pauperum et hospitum. *Synodique*, 420.

(3) Concil. Tolet. IX (a. 655), c. 6, dans Mansi, *Concilia*, t. XI, col. 28.

(4) Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, t. I, 391.

(5) Et ad ornamentum aecclesiae primam eligant partem, secundam autem ad usum pauperum atque peregrinorum — — — dispensent, tertiam vero partem semetipsis solis sacerdotes reservent. Boretius, *Capitularia Regum Francorum*, t. I, p. 106.

elle a des obligations spéciales. Elle ne pouvait pas se passer de vassaux qui, pour prix des fiefs qu'elle leur accordait, lui engageaient leurs services et formaient le meilleur de son armée. Déjà au IXe siècle, nos prélats s'étaient habitués — peut-être faut-il dire résignés — à conférer des fiefs aux nobles du pays. Le régime se généralisant, l'évêque Éracle avait été réduit à une espèce d'indigence par les féodaux qui s'étaient emparés des terres de son église (1).

Tout fait croire que la mesure prise par Notger, en régularisant la situation, porta des fruits heureux. En effet, on n'entend plus reparler, après lui, d'un évêque de Liège spolié par ses vassaux. Il est vrai que ses successeurs restèrent fidèles à son système et inféodèrent spontanément de nombreux domaines. Ainsi fit notamment Baldéric II pour se procurer une solide armée, à l'occasion de sa lutte contre le duc de Brabant (2). Pareillement, Durand convertit en fiefs une partie des terres de l'abbaye de Saint-Laurent, encore inachevée (3). A ce prix, ils mirent fin aux violences qui avaient désolé les âges précédents, et disposèrent de milices vaillantes. Un pacte de fidélité qui, en somme, a été tenu pendant des siècles, rattacha à l'église de Liège les principales familles du pays.

Les vassaux du prince de Liège, à cette époque primitive, se groupaient dans deux catégories bien distinctes, que le temps s'est chargé de fondre et d'unifier. D'une part, c'étaient des puissants qui possédaient leurs domaines en toute propriété, mais qui ne détestaient pas de s'enrichir encore en se faisant donner en fief des terres de Saint-Lambert : ce sont les « hommes libres » *(liberi homines)* mentionnés dans nos plus anciens diplômes. D'autre part, c'étaient des gens de service, des *ministériaux*, comme on disait dans la langue du temps, que le prince appelait au métier des armes et à qui il accordait des fiefs. Le nom sous lequel nos sources

(1) Et quamvis innumeris premeretur molestiis et multâ familiaris rei angustiâ, quippe qui a viris militaribus episcopio appendiciis privatus esset villis. Anselme, c. 24, p. 202. Cf. Renier de Saint-Laurent, *Vita Everacli*, c. 5, p. 563.

(2) *Vita Balderici*, c. 2, p. 725.

(3) Renier de Saint-Laurent, *Vita Wolbodonis*, c. 20, p. 570.

désignent ces derniers exprime bien leur condition; ils étaient les soldats *(milites)* de la principauté (1). Ces deux catégories de vassaux, répandues sur toute la surface du pays, étaient loin, à cette époque, d'être confondues comme elles le furent plus tard. Tandis que les *hommes libres* vivaient sur leurs terres et jouissaient d'une indépendance presque complète, les *soldats* se voyaient souvent assigner des garnisons et devaient loger là où les intérêts du prince l'exigeaient (2). Ainsi nous en voyons un bon nombre fixés à Thuin, où ils protègent la ville et assurent la sécurité de l'abbaye de Lobbes qui les paye (3). Avec le temps, *hommes libres* et *soldats* vinrent à se fusionner et formèrent la classe noble du pays. Ce que le règne de Notger nous montre, c'est la naissance de cette chevalerie liégeoise, si vaillante et si réputée (4), qui avait pour profession la défense de la patrie, et pour passe-temps la guerre civile ou les grandes aventures au dehors.

Les deux autres tiers de son budget, Notger les réserva, dit Anselme, l'un pour lui, le second pour le clergé des monastères et des églises. Ceci paraît indiquer une autre importante mesure d'ordre financier : je veux dire la distinction de la mense épiscopale et de la mense capitulaire. A l'origine, c'est l'évêque seul, nous l'avons vu, qui administrait tous les biens de son diocèse, et il continua de le faire même à une époque où ces biens avaient reçu leurs diverses affectations spéciales (5). Mais une modification considérable

(1) Et, comme ils servaient à cheval, le langage populaire les désignait sous le nom de *chevaliers*. Le terme de *miles* dans les chroniques liégeoises est donc l'équivalent de celui de *chevalier*.

(2) Cf. Waitz, *Verfassungsgeschichte*, t. V, p. 348.

(3) *De Fundatione et lapsu monasterii Lobiensis*, c. 12, p. 553.

(4) Folcuin, c. 25, p. 66, l'appelle : laudata illa et cunctis saeculis praedicata Lothariensis militia.

(5) Quand la reçurent-ils? Il est extraordinairement difficile de répondre à cette question. Selon toute apparence, c'est à la longue, avec des diversités de diocèse à diocèse, et non en vertu de quelque décision conciliaire, que les différentes églises arrivèrent à disposer elles-mêmes de leurs revenus. Sans doute, elles eurent à se conformer à la règle de la répartition quadripartite (ou tripartite), mais ce fut leur clergé spécial et non l'autorité épiscopale qui y présida dès une époque qui n'est pas

se produisit dans le régime économique des diocèses lorsque le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, eut soumis le clergé des grandes églises à la vie canonique. Les actes de ce concile, reprenant, pour l'étendre et la compléter, l'œuvre commencée au VIIIe siècle par l'évêque de Metz Chrodegang, transformaient les chapitres des cathédrales en de véritables corporations, et leur donnaient une organisation dont le trait principal était la vie commune. Le prévôt du chapitre devint le chef et aussi l'administrateur de la corporation, et eut à gérer les biens de celle-ci à la place de l'évêque. Voilà comment naquit, on ne sait au juste à quel moment, la distinction des deux menses.

Nous la rencontrons pour la première fois à Cologne en 866 (1), puis à Hildesheim entre le IXe et le Xe siècle (2), à Cambrai en 911 (3), à Autun en 922 (4), à Reims vers 973 (5), à Verdun sous le pontificat de Heymon (988-1024) (6). Tout nous autorise donc à interpréter dans le sens d'une distinction faite par Notger entre les deux menses le passage d'Anselme cité plus haut. Et, de fait, nous voyons que sous le règne de Notger la distinction existe : en effet, c'est avec les revenus de la cathédrale que le prévôt Robert et le chantre Nithard bâtissent, sous les auspices de l'évêque, les églises

postérieure à la première moitié du XIe siècle pour les Pays-Bas. Voir sur cette question W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, t. I, pp. 348 et 349.

(1) Ennen, *Gesehichte der Stadt Köln*, t. I, p. 205-206. Cf. Ennen und Eckertz, *Quellen*, etc., t. I, p. 447.

(2) Sous Wigbert (880-903) qui commença le partage des revenus entre l'évêque et le chapitre, et sous Walbert (903-919), qui l'acheva. V. Bertram, *Geschichte des Bistums Hildesheim* (Hildesheim, 1899), t. I, pp. 47 et 49, d'après le *Chronicon Hildesheimense*, p. 851.

(3) *Gesta epp. Camerac.*, I, 67, p. 424.

(4) Villam ecclesiae S. Nazarii destinamus, obsecrantes ut nullus episcopus aut comes a mensâ eorumdem canonicorum subtrahere praesumat. Ducange, *s. v. mensa*.

(5) *Historia Monasterii Mosomensis*, p. 616.

(6) *Gesta epp. Virdun. contin.* c. 7, p. 47.

Adam de Brême, I, 67, p. 331, écrit de l'évêque de Hambourg Bescelin (1035-1045) : Mensam canonicis ipse primus instituit. Prius enim, cum praebenda tenuis fere videretur, triginta convivia quae Libentius episcopus per annum dare statuit, adjectis ex una parte quibusdam decimis ita ordinare videtur, etc.

Sainte-Croix et Saint-Denis. Et l'épisode où est relatée la fondation de Sainte-Croix nous fait voir bien clairement que le prévôt Robert gère le patrimoine du chapitre de Saint-Lambert dans une parfaite indépendance vis-à-vis de l'autorité épiscopale. Notger se couvre, en quelque sorte, de la responsabilité du prévôt pour se dérober aux sollicitations du puissant qui lui demandait l'emplacement de cette église. Or, nous savons que le terrain sur lequel elle s'éleva appartenait au chapitre de Saint-Lambert. Il semble donc bien qu'à la date où surgit Sainte-Croix, la distinction entre les deux menses fût déjà chose accomplie à Liège. Au surplus, les témoignages ne manquent pas qui confirment la chose pour les pontificats de la première moitié du XIe siècle.

L'évêque Durand, entre 1021 et 1025, attribua à la mense épiscopale divers biens de l'abbaye de Saint-Laurent (1). Quelques années plus tard, Wazon, alors doyen du chapitre de Saint-Lambert, rappelle au despotique prévôt de ce collège qu'il ne lui est pas permis de disposer arbitrairement des biens de la cathédrale et que l'évêque lui-même n'a pas ce droit (2). Devenu évêque, le même Wazon, nous dit un contemporain, augmenta les rations quotidiennes qu'on distribuait aux chanoines de la cathédrale et trouva encore le moyen de faire des libéralités aux collégiales, disant « qu'il « était juste que l'abondance de la cathédrale vînt en aide « aux besoins des églises inférieures » (3). Enfin, en 1085, la

(1) Hic bona plurima, quae antecessor ejus ecclesiae Sancti Laurentii dederat, abstulit et partim ad mensam episcopalem retinuit, partim militibus beneficiavit. Renier de Saint-Laurent, *Vita Wolbodonis*, c. 20, p. 570; Gilles d'Orval, II, 71, p. 68.

(2) Praesumis claustralia bona inconsultis fratribus dare — — — Non poterunt fratres consiliorum esse participes, qui institutionis depositionisque tuae possunt esse opifices? (Anselme, c. 41, p. 212). Wazon fut obligé, à la suite de son débat avec le prévôt Jean, d'abandonner ses fonctions décanales en 1030; c'est vers cette date ou peu auparavant qu'il convient de placer l'explosion de la querelle. V. S. Balau, *Quelques dates concernant Wazon*, dans *Leodium*, mai 1904, pp. 52-56.

(3) Quatinus inde et rationabiliter mensura potus augeretur, et ex reliquo fratribus ecclesiarum, quibus vinum non esset, consuleretur, dicens juste ex majoris ecclesiae habundantia minorum necessitatibus esse suppeditandum. Anselme, c. 46, p. 217.

mense épiscopale possède son administrateur en titre (1), et en 1116 un acte public nous montre le prévôt de Saint-Lambert passant une transaction relative aux biens de la cathédrale (2).

Ces quelques renseignements sont trop vagues pour nous édifier sur le régime financier de la principauté à l'époque de Notger, mais nous sommes en état, grâce à une source digne de foi, de nous faire une idée plus exacte de l'administration d'un domaine épiscopal. Il s'agit de l'abbaye de Lobbes, avec ses cent cinquante trois villages et son château-fort de Thuin. Lorsque le roi Arnoul la donna à l'évêque Francon, celui-ci partagea l'opulent patrimoine de cette maison en deux parts égales : il en laissa l'une aux moines, et il prit pour lui l'autre, comprenant le château de Thuin et les fiefs militaires (3). Ce régime dura jusqu'à ce qu'Éracle rendit à Lobbes son abbé. Seulement, à cette occasion, il fit un nouveau partage de ce qui restait à l'abbaye, si bien que celle-ci ne conserva plus que 30 de ses domaines environ. En d'autres termes, il ne laissa rien à l'abbé pour sa mense personnelle, ni à l'abbaye pour les nombreuses dépenses que nécessitaient les besoins croissants d'une si grande maison, mais il se chargea lui-même de la défendre partout où elle avait du bien, et ce régime se prolongea jusqu'au milieu du XIIe siècle (4).

Mais le rôle du chapitre ne devait pas se borner à celui d'une corporation religieuse ayant l'administration indépendante de ses biens; il était appelé à devenir, à la lettre, le co-seigneur de Liège, et nous le voyons associé au gouvernement de la principauté, au point que rien d'important ne pourra se faire sans lui. Cette haute situation, il n'en jouit pas encore au moment où naît la principauté de Liège; elle sera le fruit d'une succession de circonstances historiques dont le récit n'appartient pas à ce livre. Toutefois, il est intéressant de trouver, au berceau de cette principauté, les

(1) Dodo dispensator episcopalis mensae. *Chronicon Sancti Huberti*, c. 50, p. 595.
(2) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 52.
(3) *De Fundatione et lapsu Monasterii Lobiensis*, c. 6, p. 550.
(4) Ibidem, c. 10, p. 551.

germes qui, en se développant, produiront la constitution liégeoise, et c'est pourquoi il semble qu'il y ait quelque intérêt à les étudier ici.

De ces germes, le plus intéressant est sans contredit celui d'où devaient sortir les trois États de la patrie liégeoise : il remonte jusqu'aux origines de l'épiscopat lui-même. Tout évêque avait son conseil sacerdotal *(presbyterium)* qui l'assistait dans les grandes affaires et dont il prenait les avis; ce fut l'origine des synodes diocésains. Lorsque naquirent les principautés ecclésiastiques, les synodes, dont la compétence avait été jusque-là purement religieuse, eurent à s'occuper aussi d'affaires temporelles. Le synode devint ainsi le conseil du prince, de même qu'il était déjà le conseil de l'évêque. Le caractère mixte du synode ne tarda pas à trouver son expression dans la composition de ses assemblées, où l'on vit désormais des laïques figurer à côté des ecclésiastiques. Tout naturellement, on ne convoquait que les personnages les plus importants, les *hommes libres* notamment. Ils participaient aux délibérations sur les questions d'ordre temporel; ils figuraient, tout au moins comme témoins, dans les actes qui émanaient du synode. Ce groupe des vassaux principaux de l'église liégeoise, c'est l'embryon de l'État noble ou secondaire, venant prendre place à côté de l'État ecclésiastique ou primaire dans les conseils du prince. On voit d'ailleurs, dès l'époque de Notger, apparaître par-ci, par-là, dans les actes synodaux, des noms de vassaux d'origine servile, de ministériaux qu'ennoblira peu à peu leur fief, mais qui sont encore désignés sous des qualificatifs modestes (1).

Cinq d'entre eux ont signé la convention de 1002 entre Notger et l'abbaye de Saint-Riquier en Picardie (2); ce sont : Wautier, Hiserelm, Norbert, Odelm et Butso, qui se titrent tous les cinq de soldats *(milites)* (3). Ces cinq personnages

(1) *Homines ecclesiastici, homines de familia sancti Lamberti.*

(2) V. ci-dessus, pp. 120-152.

(3) Hariulf, III, 30, édition F. Lot, p. 171. Ajoutons à ces noms celui d'un autre chevalier liégeois, Hubert, qui, avec sa femme Alguidis, prend en fief de l'abbaye de Saint-Riquier, la terre de Milmorte, O. c. III, 32, p. 174.

sont, si l'on peut ainsi parler, les plus anciens membres de l'État noble liégeois dont l'histoire ait retenu les noms (1).

Une assemblée de vassaux qui se réunit autour de l'évêque, quelques années après la mort de Notger, nous laisse entrevoir un tableau qui, sans doute, est aussi celui des réunions tenues sous ce prince. Lorsque Baldéric II eut sur les bras la guerre de Hougaerde avec le duc de Brabant, « l'évêque, dit son biographe, ne voulut rien faire sans le » conseil des *comites*, qui, à cause de leur serment de fidé- » lité, avaient pour devoir de défendre la ville et tout » l'évêché. Il les rassembla donc, il convoqua le noble sénat » de ses frères, et leur exposa la situation, ajoutant qu'il » avait vainement essayé, pendant trois ans, d'arriver à une » solution pacifique de ce conflit. Il leur demanda d'aviser » et d'agir conformément au serment de fidélité qui les liait » à lui, mais, pour que cette fidélité ne fut pas tentée de » branler, il leur donna des fiefs militaires. Tous furent » d'avis qu'il fallait répondre à la force par la force et pro- » mirent leur concours. » (2) Ce passage est instructif à plus d'un titre; on y voit s'esquisser, en quelque sorte, les futures journées des États liégeois.

On voit aussi apparaître dans la pénombre la figure du principal agent des domaines ecclésiastiques : je veux dire l'avoué. Toute église avait son avoué, c'est-à-dire son défen-

(1) Nous ne connaissons pas les noms de leurs terres, l'usage ne s'étant pas encore répandu alors d'ajouter cette indication aux noms propres d'hommes, mais plus tard, lorsque ce sera le cas, les plus anciennes terres mentionnées à côté des noms de vassaux de l'église de Liège seront : Hognoul, Ouffet, Colmont, Bauvechain, Huy et Theux, localités que nous trouvons en effet dans le patrimoine de Saint-Lambert, la première en 1085, les suivantes en 1155, de même que les indéchiffrables *Tresonia* et *Hesmeis*. Ajoutons aux cinq personnages nommés dans le texte : en 1095, Lambert du Pont et son fils Thierry, Lambert du Pré; en 1116, Jofroi du Marché; en 1111, Lambert de Camarbarbe (?). Ce sont sans doute des habitants de Liège, vassaux de l'église au même titre que les précédents.

(2) *Vita Balderici*, c. 9, pp. 727-8. Quels sont ces personnages? Ce sont des *comites*, une *patricia turba*, un *nobilis suorum fratrum senatus;* et l'évêque leur demande un *senatus consultum*. Voilà donc bien des seigneurs laïques, des nobles, mais en même temps *penes quos erat, ob factam fidelitatem, nostram civitatem et totum tueri episcopatum* et ils doivent le secourir *secundum militaria sacramenta, quibus quasi quâdam catenâ obligati tenebantur.*

seur, et tout immuniste avait le sien, c'est-à-dire son lieutenant. L'avoué des principautés ecclésiastiques réunit ce double caractère : il les représenta au dehors, il participa à leurs transactions, il fut le chef de leurs milices et le président de leurs tribunaux criminels. Peu à peu, comme toutes les fonctions de l'époque féodale, l'avouerie devint héréditaire, et se transforma en une puissance qui s'entendit aussi bien à opprimer qu'à protéger. A Liège toutefois, il n'en fut pas ainsi, et l'on ne voit pas que l'avoué de cette église soit jamais parvenu à se créer une autorité réellement menaçante pour celle de l'évêque. Ce n'est pas que la bonne volonté lui ait manqué, si, comme je me le persuade, c'est l'avoué qui imagina de se bâtir sur les hauteurs de Sainte-Croix une forteresse d'où il aurait dominé toute la ville. Quel autre, en effet, que le défenseur attitré de l'église de Liège pouvait réclamer de l'évêque la concession d'un château-fort « pour mieux protéger la ville et le pays contre les attaques de l'ennemi? » (1) On sait comment Notger parvint à écarter le danger : il fut obligé de recourir à la ruse, et, de fait, il ne devait pas être facile de refuser à l'avoué une faveur qu'il demandait pour mieux remplir son office de protecteur !

Nous sommes d'ailleurs mal renseignés au sujet des avoués de l'église de Liège. Alors que, dans les abbayes voisines, à Stavelot et à Saint-Trond notamment, des pages entières de l'histoire sont remplies des faits et gestes de l'avoué, à Liège, rien de semblable : c'est à peine si on le rencontre dans certains actes solennels, où il joue un rôle purement décoratif, et prend possession, au nom de l'église, des biens qui sont cédés à celle-ci. Il n'appartient pas aux grandes familles du pays. Tandis que les abbayes du diocèse avaient pour avoués les ducs de Lotharingie ou encore les ducs de Brabant ou de Limbourg, Liège se contente d'un agent d'ordre bien inférieur. C'est la preuve que les évêques étaient parvenus à éviter des protecteurs trop encombrants. On ne se trompera pas, sans doute, en faisant honneur de cette poli-

(1) Quasi inde totam urbem et universas episcopii facultates contra hostiles insidias defensaturus. Anselme, c. 26, p. 203.

tique adroite à Notger, au moins en partie. Il y a grande apparence, en effet, que c'est lui qui a institué le premier avoué de l'église de Liège dont l'histoire nous ait conservé le nom. Il s'appelait Hellin, et il apparaît dans un document à la date de 1011 (1).

Je ne voudrais pas jurer que son successeur Wiger, que nous trouvons investi de l'avouerie de 1015 à 1054, était son fils, ni que dès lors l'avouerie a été héréditaire; mais elle le fut, dans tous les cas, bientôt après, car l'avoué Renier, qui succéda à Wiger, lui était rattaché par les liens du sang (2).

Les avoués de l'église de Liège ne portèrent d'abord que le simple titre d'*advocatus;* c'est plus tard, en 1029, que surgit pour la première fois celui d'avoués de Saint-Lambert (3), et ce n'est pas avant 1171 qu'apparaît celui d'avoués de Hesbaye, sous lequel ils sont connus dans l'histoire de la principauté (4). Mais ce nom est d'une signification si restreinte au regard du titre glorieux d'avoué de Saint-Lambert, qu'il semble déjà marquer la décadence de l'institution. Si je le comprends bien, il veut dire que l'église de Liège n'a plus que des avoués locaux; que, parmi ceux-ci, le premier rang reste acquis par tradition aux avoués de

(1) Signum Hillini advocati per cujus manum haec traditio facta est. (Charte inédite de Baldéric II pour l'église Sainte-Croix de Liège. Archives de l'Etat à Liège).

(2) Voici un croquis généalogique des avoués de l'église de Liège à partir de Hellin :

Hellin, 1011.
Wiger, 1015-1054.

Renier (1079-1117). — Libert.

Wiger de Waremme 1127.

N., épouse Eustache de Chiny, avoué de Hesbaye.

Louis, 1163-1207.

N., épouse Frédéric de Limbourg † 1211.

Mathilde, épouse Louis d'Audenaerde, 1241.

(3) Wigerus, advocatus Sancti Lamberti, *AHEB*, XXI, p. 390.

(4) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 90, et le *Triumphus de castro Bullonio*, c. 17, p. 508. Ce dernier écrit fut composé entre 1153 et 1182 ; cf. Balau, p. 324.

Hesbaye, mais qu'ils sont loin d'exercer leur autorité sur tout le territoire de la principauté (1). En fait, ils n'ont conservé de leurs anciennes attributions que le droit honorifique de porter l'étendard des milices liégeoises à la guerre (2). Et leur dignité, qui aurait pu devenir si redoutable, n'a jamais gêné les princes-évêques de Liège. Ailleurs, les avoués ont été bien souvent les fléaux des églises qu'ils protégeaient; il a fallu soutenir contre eux des luttes opiniâtres dont on ne sortait pas toujours victorieux, et ils ont troublé les plus beaux siècles des principautés ecclésiastiques. Une heureuse fortune, à laquelle le premier prince-évêque n'est pas resté étranger, a voulu que le pays de Liège ne connût pas plus les exactions de ses avoués que la ville n'a connu celles des burgraves.

De la cour de Notger, nous ne savons rien. Sans doute elle ressemblait à celle des autres princes et elle prenait modèle sur les cours royales. Elle aura donc possédé de bonne heure ses principaux officiers féodaux : un sénéchal, un maréchal, un échanson, un conseiller, un connétable, un camérier. Mais les textes nous laissent dans l'ignorance : le sénéchal de Liège *(senescalcus, dapifer)* n'apparaît pas avant 1083, l'échanson *(pincerna)* est mentionné à la même date (3), et des autres officiers il n'est parlé que beaucoup plus tard (4).

(1) On sait que l'église de Liège n'acquit le comté de Hesbaye qu'en 1040 et elle avait des avoués bien avant cette date. Mais la famille des avoués avait ses domaines patrimoniaux dans la Hesbaye méridionale (Borloo, Haelen, Cortenaeken) et le nom désigne leur pays d'origine. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 801-803, c. 14, p. 172, voulait que les avoués eussent des possessions dans les comtés placés sous leur protection. S'en suivrait-il, d'après le nom, que dès la fin du XIIe siècle, les avoués de Saint-Lambert n'exerçaient plus leur autorité qu'en Hesbaye?

(2) Leodiensis militiae signifer Reynerus (1119). Rodolphe de Saint-Trond, XI, 4, p. 299. Suum episcopus vocavit exercitum et Rasoni militi portandam mandavit banneriam, quia Hasbaniae advocatus factus de medio — — — (Hervard dans le *Triumphus de Steppes*, III, c. 5, p. 175). Cf. le record de 1321 dans Bormans et Schoolmeesters, III, p. 229.

(3) V. E. Poncelet, *Les sénéchaux de l'évêché de Liège*, *BSAHL*, t. XI, p. 315. Le sénéchal porte en 1083 le nom de *dapifer* et en 1107 (charte d'Olbert) celui de *senescalcus*.

(4) Le maréchal n'apparaît qu'en 1214. Cf. E. Poncelet, *BIAL*, XXXII, dont je ne saurais accepter les conclusions. M. Poncelet croit que, contrairement à ce qui

Il est certain, toutefois, qu'un nombreux personnel se groupait autour du prince-évêque. Ecclésiastiques consultés sur les affaires quotidiennes, clercs attachés à sa personne, laïques de tout rang occupant une fonction honorifique, serviteurs de toute catégorie pour vaquer aux diverses besognes qu'exige un grand train de maison, tout ce monde vivait auprès du prince et faisait de sa cour un centre important d'affaires et de dépenses. Si modeste, si austère que fût l'évêque, le prince ne pouvait se dispenser de faire honneur à son titre et de sacrifier aux exigences de son rang (1). Aussi faisait-il grande figure au Xe et au XIe siècle, si nous en croyons un témoin bien informé.

« L'évêque de Liège, armé du double glaive, siégeait dans la chaire de saint Lambert comme un roi et comme un pontife. Tout un peuple de chevaliers sages et vaillants remplissait, ornait, fortifiait sa cour épiscopale. On y rencontrait de grands princes, un clergé nombreux et respectable, qui comptait dans son sein des hommes éminents revêtus de hautes dignités : à leur tête les sept archidiacres, hommes de grande valeur, qui possédaient à fond la loi divine et la loi humaine » (2).

existait dans la plupart des principautés ecclésiastiques allemandes, le maréchal de Liège n'était pas un *ministerialis* ; or, dans le premier acte où il est question de ce personnage, je lis : *De familia nostra Rodulphus senescalcus, Godefridus marescalcus.* Il croit aussi que le maréchal ne fut créé qu'en 1214, et cela pour la seule raison qu'il est mentionné alors pour la première fois ; cette raison est illusoire. Enfin, M. Poncelet blâme Hocsem de dire qu'en 1347 l'étendard de Saint-Lambert fut porté par le maréchal : « Or, il est prouvé par les actes authentiques et par l'affirmation constante des historiens que la bannière — — — était remise non au maréchal, mais à l'avoué de Hesbaye », p. 125. Mais nous voyons en 1364 l'étendard de Saint-Lambert porté par Lambert d'Oupeye (Raoul de Rivo, c. 7, p. 16) qui est bel et bien maréchal du pays de Liège, cf. Poncelet, p. 240. Il ne reste donc qu'à conclure qu'à la date de 1347 le maréchal a été substitué aux fonctions de l'avoué de Hesbaye. Je ne puis pas non plus accorder à Wohlwill, p. 44, la conclusion qu'il tire du nom de *marescalcus patriae* employé une fois par Hocsem, p. 370, car le même Hocsem, à plusieurs reprises, donne à cet officier le titre de *mariscalcus episcopi*, par exemple, pp. 372 et 388. Tout montre que le *maréchal de l'évêque de Liège* a la même origine que les autres officiers de la même catégorie, sénéchal, échanson, etc., c'est-à-dire qu'il a été d'abord un des *ministériaux* de l'évêque.

(1) Cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. VII, p. 188.

(2) Episcopus Leodiensis duplici gladio potens, quasi rex magnus, quasi sacerdos

Nous sommes dépourvus de renseignements sur la chancellerie de Notger. Il faut même dire, d'une manière générale, que la chancellerie des princes-évêques de Liège nous est à peu près totalement inconnue. On ne possède aucun document qui nous la fasse connaître, et des divers actes de cette époque, il n'y en a que deux où l'on puisse recueillir à ce sujet de faibles indices. L'un de ces actes nous montre un notaire Hardulfus, souscrivant vers 972 une charte de l'église Saint-Martin par ordre de Notger (1). L'autre, rendu en 980 par notre évêque pour l'abbaye de Lobbes, est revu et signé par un certain Tancrède *(ego Tancredus recognovi et subscripsi)* (2). Mais Tancrède est un moine de Lobbes, et c'est lui, et non la chancellerie de Notger, qui a rédigé le diplôme accordé à l'abbaye (3).

Toutefois, il n'y a pas lieu de révoquer en doute l'existence d'une chancellerie de Notger, et il est probable qu'elle fut créée par ce prince (4). Mais elle a dû avoir une situation

magnus, in cathedra Leodiensis sedere solebat ; implebant et ornabant atque roborabant curiam frequentem militum familia magna, fortis et sapiens, magni principes et prudentes, clerus magnus et honestus, in clero viri summi, magnis dignitatibus honorati, ante omnes archidiaconi septem, viri strenui, humanâ et divinâ lege plenius eruditi. (*De Fundatione et lapsu*, c. 11, p. 552).

Cet éclat de la cour de Liège ne dura que jusqu'au règne d'Alexandre II (1165-1167) selon notre écrivain.

(1) Ego Hardulphus notarius jubente domino meo Notgero venerabili episcopo subscripsi. Schoonbroodt, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de St-Martin*, à Liège, p. 257.

(2) V. Vos, t. I, p. 434 (cette page, par suite d'une faute d'impression, porte le chiffre 334).

(3) Les diplomatistes sont d'accord pour reconnaître que les chancelleries épiscopales sont d'origine relativement tardive, et que, dans les premiers siècles, les diplômes étaient rédigés en général par les impétrants ou pour leur compte par des scribes V. O. Posse, *Die Lehre von den Privaturkunden*, p. 2 ; Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, p. 446 ; Reusens, *AHEB*, t. XXVI (1896), pp. 159 et 160.

(4) Cf. Reusens, qui en place la naissance aux environs de l'an 1000, sans doute parce qu'il la fait coïncider avec les origines de la principauté. *AHEB*, t. XXVI, (1896), p. 181. Cette chancellerie n'empêche pas qu'encore au XIe et au XIIe siècle, les impétrants aient fait rédiger eux-mêmes les actes qu'ils obtenaient des évêques ; ainsi, en 1078, le doyen de Saint-Barthélemy de Liège, Etienne, écrit lui-même la charte que lui accorde l'évêque Henri I. (V. Daris, *Notices sur les églises du dio-*

assez modeste, et, comme dans plus d'une autre ville épiscopale, elle était unie à l'écolâtrie. En 1011, l'écolâtre Wazon fonctionne comme chancelier; en 1057, l'écolâtre Francon se donne aussi le titre de *cancellarius* (1). Il faut descendre jusqu'en 1192 pour rencontrer les fonctions de chancelier distinctes de celles d'écolâtre, sans que toutefois elles prennent beaucoup d'ampleur. L'institution est donc loin d'avoir à Liège l'importance que nous lui trouvons, par exemple, à Cambrai (2), où elle fut également réunie à l'écolâtrie, à Tournai, où elle était rattachée à l'office du chantre (3), et à Reims, où dès l'origine, elle subsista indépendante de toute autre fonction (4).

Après ce coup d'œil jeté sur les principaux officiers d'ordre central qui sont à la disposition du prince, il reste à voir encore quels sont ses agents locaux dans les villes.

A Liège, on le sait, les évêques avaient au VIIe siècle, comme tous les immunistes, un juge privé dont la juridiction s'étendait sur la population de l'immunité (5). A une date inconnue, mais qui, selon toute probabilité, coïncide avec la naissance de la principauté ecclésiastique, ce juge privé fut remplacé par un avoué, à moins qu'il ne soit plus vrai de dire qu'il changea simplement de nom. En même temps, sa juridiction prit un autre caractère : c'était une juridiction publique et non plus privée et, de ce chef, il eut pour justiciables non plus seulement les gens dépendant de l'immunité, mais toute la population urbaine. L'avoué de Liège est resté

cèse de Liège, VI, p. 182. J'ai trouvé dans le fonds de Neufmoustier, aux Archives de l'État à Liège, un original de l'évêque Alexandre I, entièrement prêt, sauf qu'il n'est pas scellé : il est manifeste qu'il a été confectionné par un moine de la maison et qu'une cause inconnue a empêché l'évêque d'y apposer son sceau.

(1) Ego Wazo recognovi et scripsi, 1011. Charte de Baldéric II dans Wauters, *La Belgique ancienne et moderne. Canton de Tirlemont, communes rurales*, I, p. 166.

Ego Franco scolasticus recognovi (1060) *BCRH*, III, 2, p. 281.

Cf. Reusens, l. c., pp. 181-182, qui n'a pu recueillir que de très rares passages sur la chancellerie liégeoise au moyen-âge.

(2) Reusens, o. c. pp. 167-180.

(3) Id. o. c. pp. 182-192.

(4) Id. o. c. pp. 192-206.

(5) V. ci-dessus, p. 126.

jusqu'aujourd'hui bien peu connu, au point que la plupart des historiens l'ont confondu avec l'avoué de Saint-Lambert. Cela s'explique. Au XIIIe siècle, l'autorité de l'avoué de Liège n'est plus qu'un souvenir, et le maïeur du prince lui a succédé dans l'exercice de sa juridiction; mais il garde son office, que le temps a rendu héréditaire, ainsi que les droits honorifiques ou pécuniaires y attachés, et il a soin de les faire attester par des records (1). Ce qui nous intéresse dans l'histoire de cet agent, c'est qu'il est choisi, à l'origine, dans la catégorie modeste des *ministériaux*, c'est-à-dire que le prince se trouve assez fort dans sa ville épiscopale pour ne pas laisser tomber l'avouerie dans les mains dangereuses de quelque grand seigneur. Le plus ancien avoué de Liège dont le nom soit cité dans nos chartes est Meinerus, qui apparaît en 1036 avec la double désignation de *judex* et d'*advocatus* (2).

Dans les autres domaines possédés par l'église de Liège, c'est un avoué encore qui représente primitivement l'évêque. Il en est ainsi à Huy, où le plus ancien avoué connu, Wautier de Barse, est en fonction à la date de 1066 (3); c'est l'héritier, sans doute, de celui que Notger aura installé lorsque le comté lui échut (4). Il en est de même à Dinant,

(1) Ces records ont été publiés par Polain dans *BIAL*, t. III, pp. 297-304, puis, sous leurs dates respectives, par Bormans et Schoolmeesters, t. I et II.

(2) Le premier nom lui est donné par Rupert, *Chron. S. Laurentii*, c. 32, p. 273, le second par Renier de Saint-Laurent, *Vita Reginardi*, c. 10, p. 574 et par Gilles d'Orval dans Chapeaville, t. I, p. 272. Après Meinerus, nous rencontrons Wéry du Pré, qui a pour successeur son fils Thierry. Il est à remarquer que Wéry II, frère de Thierry, est investi des fonctions de sénéchal, autre office réservé aux *ministériaux*. Je ne puis développer ici ce que j'ai à dire sur la distinction entre l'avoué de Liège et l'avoué de Saint-Lambert; cette distinction éclate dans une charte datant du pontificat d'Otbert et antérieure à 1117, où ces deux agents apparaissent côte à côte : Wilhelmus advocatus Leodii, Renerus advocatus Sancti Lamberti. *BCRH*, IX, p. 106.

(3) *BCRH*, IVe série, t. I. (1873), p. 95.

(4) Je crois devoir mettre le lecteur en garde contre une étude sur l'*avouerie de Huy* par M. F. Tihon, qui a paru dans les *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, t. XI (1898). C'est une œuvre d'amateur, dénuée de toute valeur scientifique et où, entre autres énormités, on lit cette assertion qu' « *il est probable que les comtes de Huy furent ses premiers avoués.* » On saura toutefois gré à M. Tihon d'avoir publié en tête de son mémoire quelques *documents concernant l'avouerie de Huy*, dont l'historien peut tirer parti.

à Fosse, à Malines et ailleurs encore. A Dinant, l'avouerie était, depuis le XIe siècle, aux mains des seigneurs de Montaigu-Rochefort (1). L'avouerie de Fosse était attachée à la seigneurie de Morialmé (2). Celle de Tongres était exercée depuis un temps immémorial par les comtes de Looz (3), et celle de Malines, par la puissante famille des seigneurs de Grimberghe (4). Malines est, au surplus, la seule ville où les avoués soient parvenus à gêner sérieusement le prince-évêque, et cela s'explique par la position excentrique de cette ville, séparée du reste de la principauté par le duché de Brabant. Partout ailleurs, les évêques surent tenir en bride l'ambition de leurs avoués, et finirent par rester les seuls maîtres de leurs villes.

A côté des avoués locaux et siégeant, en quelque sorte, sous leur protection, nous devons mentionner aussi les tribunaux échevinaux. Cette institution plonge ses racines dans l'époque mérovingienne, et l'on sait que chaque tribunal avait pour ressort une subdivision du comté, la centène. Mais cette vieille organisation avait été détruite depuis longtemps, et les villes, se détachant de leur centaine, formèrent de bonne heure des circonscriptions judiciaires à elles seules. On ne sait quand Liège devint un de ces centres, et il serait téméraire de faire remonter l'origine de son tribunal à saint Hubert, qui, nous dit Anselme, donna un droit civil aux habitants de cette bourgade (5).

Il fallut d'abord que Charlemagne eût réorganisé le régime judiciaire des Francs et créé une magistrature à vie, il fallut ensuite que les villes eussent acquis une importance suffi-

(1) V. sur l'avouerie de Dinant, Lamotte, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, Namur, 1883, pp. 303-308.

(2) Le plus ancien avoué connu de Fosse est Godescale, *Fossensis oppidi advocatus*, en 1176. *BSAHL*, t. I, (1881) p. 162. Après lui, je rencontre en 1211, Arnoul de Morialmé, probablement son fils (Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 167).

(3) Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 323.

(4) Ce n'est d'ailleurs qu'en 1241 que nous voyons le titre d'*advocatus Maglinienses* porté pour la première fois par un membre de cette famille, mais il n'est pas douteux qu'elle en ait exercé les fonctions depuis un temps immémorial. Cf. F. Van den Branden de Reeth, *Recherches sur l'origine de la famille des Berthout*, p. 84 du tiré à part (*MCARB*, coll. in-4°, t. XVII).

(5) Anselme, c. 16, p. 198.

sante pour justifier la possession d'un tribunal exclusivement réservé à leurs habitants. Et cette importance, Liège la possédait-elle avant que Notger eût transformé la bourgade en véritable ville ? Je pose la question, mais je n'y réponds point, parce que les éléments me font défaut pour la résoudre. Je me borne à attirer l'attention du lecteur sur ce fait que Liège possède de temps immémorial quatorze échevins : c'est justement le double du chiffre normal fixé par Charlemagne (1), le double aussi de celui des échevins de toutes les bonnes villes du pays. Dans beaucoup de cas, ce chiffre s'explique par l'unification judiciaire de deux territoires auparavant distincts (2). Si, comme tout nous porte à le croire, il en a été de même à Liège, nous devrons faire remonter à la création du quartier de l'Ile la duplication du nombre des échevins liégeois. En rattachant à la Cité ce quartier plein d'avenir, et presque aussi grand qu'elle, Notger aura voulu lui donner, dans le tribunal urbain de même que dans la vie paroissiale, une place proportionnée à son importance future. Ce n'est là, à vrai dire, qu'une conjecture, et il sera fort difficile d'arriver à quelque certitude en cette matière, aussi longtemps que nos sources ne nous permettront pas de remonter plus haut que le commencement du XIIe siècle. En effet, les plus anciens membres du tribunal échevinal de Liège ne sont mentionnés qu'à la date de 1113(3).

Une particularité qui vaut la peine d'être notée dans l'histoire de ce tribunal, c'est que, jusqu'en 1589, il ne posséda pas de local à lui; son *destroit* (4), comme on disait, c'est-à-

(1) V. le Capitulaire de 803, c. 20, p. 116.

(2) A St-Trond, il y a quatorze échevins parce qu'il y a deux seigneurs : l'abbé et l'évêque, qui établissent chacun sept échevins. A Maestricht, où il y a deux seigneurs, le duc de Brabant et l'évêque de Liège, il y a deux échevinages et deux maïeurs. A Tournai, il y a quatorze échevins, ceux de la cité et ceux du quartier de Saint-Brice. On pourrait multiplier ces exemples de cas où le nombre double représente, tantôt deux seigneurs, tantôt deux territoires. Je conviens d'ailleurs volontiers que l'on trouve plus d'une ville avec 14 échevins sans qu'il y ait jamais eu dualité de territoire; ainsi par exemple Cambrai (Reinecke, p. 191).

(3) De Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 25.

(4) *Destroit*, venant de *districtus*, a eu successivement trois sens découlant l'un de l'autre. Il signifie : 1° Le droit de contraindre *(distringere)* exercé par une autorité judiciaire; 2° le ressort territorial sur lequel elle exerce ce droit (d'où le

dire le siège de sa juridiction, était établi sur un emplacement qui faisait partie des dépendances de la cathédrale de Saint-Lambert. C'était, dans les derniers temps, une maison située sur le marché actuel, et contiguë aux degrés qui menaient au chœur oriental du sanctuaire (1).

Il n'en était pas ainsi à l'époque de Notger. Le tribunal des échevins était alors situé au nord de la cathédrale, à l'endroit connu de temps immémorial sous le nom d'*à la chaîne*. Il touchait, par conséquent, à l'hospice, qui portait la même désignation topographique, et qui, lui aussi, à partir du XIIIe siècle, quitta cet emplacement primitif pour celui de la rue Gérardrie. Mais, en ce printemps de la vie civile liégeoise dont nous essayons de retracer l'aspect, l'hospice et le tribunal vécurent fraternellement côte à côte : la justice et la charité, selon le mot de l'Écriture, échangeaient le baiser de paix à l'ombre du même sanctuaire. Le souvenir de cette cohabitation familière s'est perpétué au cours des siècles : depuis longtemps, l'hospice Saint-Mathieu, établi à partir du XIIIe siècle rue Gérardrie, y avait emporté son vieux surnom d'*à la chaîne*, que les échevins de Liège continuaient de revenir parfois, obéissant à la vieille tradition, tenir leurs séances « à la chaîne en Gérardrie » (2).

Le *destroit* de Liège fut donc, dès son origine, l'hôte de la cathédrale : établi sur un sol qui dépendait d'elle, il semblait y plonger ses racines et affirmer ainsi son caractère spécial (3). Il faut d'ailleurs ajouter que, de tout temps, ses relations topographiques avec le marché furent aussi nettement accusées qu'avec la cathédrale. En effet, c'est au

wallon *destroit*) ; 3° le lieu où elle siège. Les historiens liégeois se sont longtemps amusés à interpréter le nom de *destroit* par l'étroitesse du passage qui séparait ce local de la *Violette* ou hôtel-de-ville.

(1) C. de Borman, o. c., t. I, p. 20.

(2) Par exemple en 1316. V. Bormans et Schoolmeesters, t. III, p. 167.

(3) Il en était de même à Cologne. « Der Sitz des städtischen Gerichtes befand sich auf dem Domhof, wo die Gerichtssitzungen anfangs wohl nach alter Sitte unter freiem Himmel, später in einem besondern Gebaude statt fanden. » Lau, *Entwicklung der kommunalen Verfassung und Verwaltung der Stadt Köln*, p. 5. On peut se demander si, à Liège aussi, les échevins ne siégèrent pas en plein air *à la chaine*, du moins pendant les premiers temps.

côté nord de celle-ci que, comme nous l'avons vu, s'étendait le plus ancien marché de Liège, et il y a lieu de croire que le *destroit* le suivit le jour où, aux environs de 1100, le marché fut transféré à l'est de la cathédrale, à l'endroit qu'il n'a cessé d'occuper depuis. Selon toute apparence, le perron, qui est l'antique emblême de la vie publique de la Cité, surgissait déjà sur la place du *Vieux Marché*, en face du *destroit*. Ainsi, le Marché, le *Destroit* et le Perron sont nés à l'ombre de la cathédrale notgérienne et auront émigré du nord à l'est en même temps que le régime municipal s'affermissait sur des bases plus larges. Il n'était pas inutile de mettre en lumière cette phase si antique et si profondément oubliée de leur dramatique histoire.

Si maintenant nous abandonnons le terrain des institutions publiques pour nous enquérir de l'état des populations, nous constaterons un phénomène économique qui donne une assez bonne idée de leur prospérité. Le commerce déploie au Xe siècle une sérieuse vitalité dans la plupart des villes du pays. Nous voyons qu'il y a des marchés à Maestricht (1), à Visé (2), à Dinant (3), à Fosse (4), et nous avons tout lieu de croire qu'il en existait à Liège et à Huy. Les caravanes de nos marchands sillonnaient toute la région mosane ; des sources nous montrent les Hutois passant à Florennes (5) et à Verdun (6), et il y avait, pour cette classe de voyageurs, un entrepôt à l'abbaye de Lobbes (7).

Un commerce très actif circulait sur la Meuse ; les barques marchandes remontaient et descendaient ce beau fleuve, faisant escale, si j'ose employer cette expression, dans les ports de Dinant, Namur, Huy, Liège, Visé et enfin Maestricht, et y acquittant un droit de stationnement qui fut de

(1) *Translatio S. Eugenii* dans *AB*, t. III, c. 10, p. 36.

(2) *DO. II*, p. 365.

(3) *Translatio S. Eugenii* c. 25 dans *AB*, t. III, pp. 46-47.

(4) *DO. III*, p. 100.

(5) *Miracula sancti Gengulfi*, c. 23, p. 794.

(6) Laurent, *Gesta episcoporum Virdunensium*, c. 35.

(7) Charte d'Otbert, 1102, dans Vos, II, p. 444 : Ut amodo, sicut antiquitus, nocturna sive diurna diverticula commeantium negotiatorum cum depositione et impositione sarcinarum eorumdem Laubiis habeatis.

bonne heure cédé par les empereurs aux évêques de Liège (1). On remarquera la qualification de port attribuée à nos villes mosanes (2) : le mot à lui seul atteste l'importance qu'avait le commerce pour ces localités naissantes. Au surplus, le fleuve était le vrai chemin du trafic; tout le monde voyageait par eau, et l'on utilisait, pour la navigation, des rivières qui, de nos jours, ne portent plus la plus mince embarcation. La vieille route romaine de Bavai à Cologne, dont l'importance avait toujours été plus stratégique que commerciale, cessait peu à peu d'être employée, et le tronçon qui traverse la Hesbaye commençait à prendre le nom significatif de *Chemin vert*, qu'il a conservé dans le langage de ses riverains (3). Ainsi s'explique la prospérité des six villes mosanes que nous avons énumérées ci-dessus.

Le laconisme de nos sources ne nous permet pas d'assister de près à l'activité commerciale de ces villes; nous ne pouvons relever ici que quelques traits. Nous voyons qu'à Dinant, au Xe siècle, il n'y a pas encore de pont et que néanmoins le marché se tient sur les deux rives du fleuve, même au plus fort de l'hiver (4). A la foire annuelle de Visé, on vendait du bétail, des étoffes, des habits et diverses espèces de métaux (5).

(1) Ce droit (*reditus de statione navium*) est cédé à Notger par le diplôme de 980, et lui est confirmé par ceux de 985 et de 1006.

(2) Notamment à Huy en 862 (Halkin et Roland, *Chartes de Stavelot-Malmedy*, I, p. 85) à Dinant (862, texte cité; et au Xe siècle, *Translatio sancti Eugenii*, c. 25, p. 46); cette dernière ville est aussi appelée *emporium* dans le *Vita s. Hadalini*, 12, p. 380 C. Chose remarquable ! chez les Anglo-Saxons, on rencontre la même acception du mot *port*, mais plus accentuée encore : « Port ist weder Hafen noch Thor, sondern Stadt », écrit K. Hegel, *Städte und Gilden*, t. I, p. 37.

(3) C'est plus tard, au XIe siècle, que l'on commence à fréquenter une route nouvelle, celle qui va de Maestricht à Bruges par Louvain, Bruxelles et Gand, et qui met Cologne en rapports avec la mer. En 1088, l'auteur du *Translatio S. Servatii*, p. 92, ne connaît encore, comme on le voit par son exposé, que le tracé Bavai-Maestricht-Cologne; une ligne Cologne-Maestricht-Bruges ne semble pas exister pour lui.

(4) *Translatio sancti Eugenii*, l. c.

(5) Quidquid videlicet ex coemptione animalium vel ex omni genere tam vestium quam ferri et metallorum — — — possit provenire, *DO*, II, p. 365; cf. *Chronicon S. Laurentii*, c. 26, p. 271, où l'on voit un moine de Saint-Laurent aller acheter des habits *ad Viseti forum*.

Maestricht possédait dès la première moitié du IXe siècle une nombreuse population de marchands (1).

Les Mosans ne se contentaient pas du trafic local; déjà ils s'étaient ouvert les marchés internationaux, et ils y faisaient quelque figure. Au Xe siècle, nous rencontrons les commerçants de Liège, avec ceux de Huy et de Nivelles, sur le marché de Londres. S'embarquant je ne sais où, peut-être à Damme, ils prenaient terre dans quelque ville du littoral sud-est de l'île et gagnaient la grande cité de la Tamise à pied, ce qui leur permettait de faire certaines affaires en route et leur valait l'obligation de payer un double tonlieu (2). Pendant le cours du XIe siècle, on retrouve dans l'île des gens de la Hesbaye et un marchand de Gembloux (3). Peu de temps après (1104), on signale, sur le marché de Coblence, les négociants de Liège, de Huy, de Namur et de Dinant, qui mettent en vente des pelleteries, des chaudrons et des bassins : c'est, comme on le voit, le commencement de la dinanderie (4). A la même date (1103), Liégeois et Hutois vendent sur le marché de Cologne de l'étain, de la laine, du lard, de l'onguent, de la toile et du drap (5).

La charte de Cologne où nous trouvons ces intéressantes particularités nous donne une assez vive image du mouvement du commerce mosan dans la grande cité rhénane. Parmi les Liégeois que leur trafic y appelle, les uns sont des capitalistes pouvant fréter eux-mêmes les bateaux sur lesquels ils transportent leurs marchandises, tandis que d'autres

(1) In vico qui hodieque Trajectus vocatur et distat ab Aquensi palatio octo circiter leugas, estque habitantium et praecipue negotiatorum multitudine frequentissimus. Eginhard, *Translat. ss. Marcellini et Petri*, c. 81, dans Migne, *P. L.* t. 104, col. 587.

(2) Voici un extrait du droit de Londres sous le roi Ethelred (978-1016), relatif aux tonlieux qui se payaient dans cette ville; on y lit :

Hogge et Leodium et Nivella qui per terras ibant ostensionem dabant et teloneum (Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, t. I, p. 1).

(3) Stepelinus, *Miracula sancti Trudonis*, II, 74, p. 827; *Miracula S. Wiberti*, p. 520.

(4) Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, t. I, p. 3.

(5) Höhlbaum, l. c.; Jean d'Outremeuse, t. V, p. 264.

sont obligés de recourir à des vaisseaux de commerce. A côté de ceux qui empruntent la voie fluviale, nous en rencontrons qui prennent la voie de terre et arrivent avec leurs chariots; d'autres encore, véritables prolétaires du monde commercial, chargent modestement toute leur marchandise sur le dos de leur monture.

Le vaste marché colonais n'absorbe d'ailleurs pas seul l'activité de nos Liégeois : il en est qui vont jusqu'au fond de la Saxe pour y acheter du cuivre, et qui paient un droit de transit en repassant par Cologne (1). Souvent, les intérêts de leur commerce les fixaient pendant des années à l'étranger : tel ce marchand de Halmael qui s'établit en Angleterre et s'y maria, puis revint au pays natal (2), ou encore ce pelletier de Huy, fixé à Falaise en Normandie, dont la fille eut l'équivoque honneur de devenir la mère de Guillaume le Bâtard, dit le Conquérant (3).

Quant à la ville de Liège, la Meuse, véritable *chemin qui marche*, y faisait affluer les marchandises et les marchands (4). Nous connaissons le nom de l'un de ceux-ci, qui vivait en 1056 : il s'appelait Marianus, et c'est lui qui fournit le sac dans lequel furent rapportées d'Espagne les reliques de saint Jacques (5). Le commerce liégeois, qui n'avait cessé de s'étendre, atteignit, au seuil du XIIe siècle, un développement considérable : son organisation était assez forte pour qu'il pût entreprendre, et avec succès, de faire respecter ses droits sur le marché de Cologne. Pour donner plus de poids à leurs réclamations, les marchands liégeois et hutois les firent appuyer par leur prince-évêque, qui se trouvait alors à une réunion épiscopale dans la grande ville rhénane, et Otbert — car c'est lui — fut témoin de l'acte par lequel l'archevêque Frédéric donna pleine satisfaction aux gens de Liège et de

(1) Voir le diplôme cité, note.

(2) Charte de Saint-Trond en 1095 dans Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 28.

(3) Albéric de Troisfontaines, p. 784, cf. G. Kurth, *Renier de Huy*, dans *BARB*, 1903, p. 542.

(4) Variis mercium commeatibus habilis. Gozechin dans Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 438.

(5) Récit d'un contemporain reproduit par Gilles d'Orval, III, 7, p. 86.

Huy (1). Plusieurs de ceux-ci ont mis leur nom au bas du document, qui laisse entrevoir, si je ne me trompe, l'existence d'une gilde de marchands liégeois. Ce sont, outre Henri le maïeur, les marchands Mascelin, Godefroi, Lanfroi, Lambert de Liège, Lambert de Huy et Baldéric.

Le patriciat urbain de Liège, représenté par les noms que je viens de citer, nous apparaît, au cours du XIe siècle, comme une véritable puissance financière. Les capitalistes de Liège prêtent de l'argent à de riches abbayes, comme Saint-Laurent (2) ou Saint-Hubert en Ardenne (3); le prince-évêque les appelle à signer ses actes (4) et semble avoir appuyé sa politique sur cette classe opulente. Un contemporain l'accuse formellement de se l'être attachée au moyen de libéralités et de promesses, pour pouvoir mieux opprimer les petits (5).

Ceci est significatif. L'opposition entre grands et petits à la fin du XIe siècle et l'existence avérée de griefs populaires semblent insinuer qu'il y avait dès lors une certaine organisation communale à Liège. Peut-on la faire remonter jusqu'à l'époque de Notger? Il y aurait de la hardiesse à le soutenir, encore bien que nous en trouvions au XIIe siècle plus d'une trace. On a déjà fait remarquer la charte de 1175, par laquelle le comte de Looz accorde à sa ville neuve de Brusthem « la loi, le droit et la liberté de Liège, tels que par l'intermédiaire d'hommes de bien, nos fidèles, nous les avons appris des Liégeois eux-mêmes ». Cette charte atteste l'existence d'un droit spécial à l'usage des bourgeois de Liège, et ce droit, il y est déjà fait allusion dans l'acte de 1107 par lequel l'empe-

(1) Höhlbaum, o. c., t. I, p. 3; Jean d'Outremeuse, t. V, p. 264. Otbert se trouvait à Cologne, paraît-il, à l'occasion d'un concile provincial, en même temps que les autres suffragants de la métropole, comme on le voit par les termes de la charte.

(2) *Chronicon Sancti Laurentii*, c. 45, p. 277.

(3) *Chronicon Sancti Huberti*, c. 49, p. 594.

(4) Diplôme d'Otbert (1096) dans le *Messager des sciences historiques*, 1848, p. 381.

(5) Otbertus interea nimis immoderatus dominationis exercendae, coepit Leodii civilia jura evellere, leges majorum mutare, consuetudines annullare, *utque liberius comprimeret minores, differebat exasperare interim majores, donis etiam et promissis ad consentiendum sibi contrahebat potentiores. Chronicon Sancti Huberti*, c. 96, p. 628.

reur Henri V décide que quiconque a la qualité de marchand *(mercator publicus)*, relève de la juridiction scabinale. Nous pouvons remonter une génération plus haut et constater que lorsqu'on fonda le tribunal de la paix, en 1082, les Liégeois furent exemptés de cette nouvelle juridiction (1), apparemment parce qu'ils étaient en possession d'un droit urbain qui donnait les mêmes garanties. Nous voilà bien près de l'année 1066, en laquelle Huy, la seconde ville de la principauté, reçut sa charte d'affranchissement.

Or, si, au milieu du XIe siècle, nous trouvons à Huy une bourgeoisie déjà organisée, à qui le prince accorde le précieux privilège de garder elle-même son château pendant les interrègnes, qui est assez riche pour payer fort cher les droits qu'on lui concède, et assez respectable pour que le prince traite avec elle d'égal à égal, peut-on supposer que la capitale du pays fût moins bien lotie ? Le seul fait que les Hutois ne sont tenus d'entrer en campagne pour le service du prince que huit jours après les Liégeois ne montre-t-il pas que la situation de ceux-ci est déjà réglée au point de vue de leurs devoirs militaires ? Et comment croire que Liège, qui fut toujours le type d'organisation municipale sur lequel se modelèrent les autres villes de la principauté, n'eût point précédé celles-ci dans la voie de l'affranchissement (2) ? Dans

(1) Legem, jus et libertatem Leodiensem, sicut ab ipsis prudentioribus Leodii viris per fratres nostros fideles viros didicimus. Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 123 ; Bormans, *Recueil des Édits*, etc., t. I, p. 22. Ce passage semble prouver que les dites libertés n'étaient pas encore mises par écrit à cette époque, et le passage suivant vient à l'appui de cette manière de voir : Et si quid de jure Leodiensi in hâc chartâ est praetermissum, quod postea possit adjicere, hoc benigne concedimus eis habere. Toutefois, il n'en résulte pas encore la preuve que Liège n'aurait pas eu alors de charte de liberté, attendu que celle-ci ne devait pas contenir nécessairement tous les articles de son droit municipal.

(2) Je ne suis donc pas d'accord avec M. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 2e édition, t. I, p. 177, disant que « dans la principauté de Liège, les villes secondaires telles que Dinant, Huy et St-Trond devancèrent la capitale dans la voie de l'émancipation politique. » Cette manière de voir s'explique par la disparition des archives de Liège; on s'est habitué à ne croire à la liberté de cette ville qu'à partir de la date où elle est attestée par écrit. M. Pirenne ajoute, en parlant du droit concédé par Théoduin aux Hutois de ne prendre les armes que huit jours après les Liégeois : « Ceci indique bien que la liberté de Huy a devancé celle de Liège. » Il me paraît que ce texte indique plutôt le contraire.

tous les cas, ses privilèges ne peuvent guère être postérieurs à ceux de Huy.

Si ces raisonnements sont fondés, ce serait dans la première moitié ou, du moins, vers le milieu du XIe siècle que nous aurions à placer la naissance de la commune de Liège (1). Et le lecteur se convaincra facilement qu'une recherche de ce genre n'était pas hors de propos à la fin de ce chapitre consacré aux institutions du temps de Notger. En effet, l'origine de la constitution communale liégeoise se rattacherait directement, d'après cela, à la clôture de la ville par les soins de ce prélat. Une enceinte muraillée était toujours, pour les agglomérations urbaines, la mère d'une paix spéciale, c'est-à-dire d'un ordre public garanti par une protection plus efficace de la sécurité et par une douceur plus grande du régime légal (2).

Je m'arrête ici, craignant qu'on ne puisse me reprocher d'avoir abusé de la conjecture. Si c'était le cas, j'aurais droit à une certaine indulgence. Une étude sur le règne de

(1) J'arrive, bien que par un autre chemin et sans entente préalable, au même résultat que A. Wauters, qui écrit :

« L'une des attributions que l'homme libre réclame en premier lieu, c'est le droit de s'armer pour la défense de ses foyers et de la patrie. Vers le milieu du XIe siècle, nous voyons l'évêque de Liège, Wazon, (1043-1061) qui jouissait d'une haute réputation de sagesse et de loyauté, chercher un appui dans l'armement de ses sujets contre les révoltes des princes voisins. *La ville de Liège*, dit un chroniqueur, *fortifiée autant que le temps et la situation des lieux le permirent, fut mise à l'abri des attaques des ennemis; le prélat ordonna de remplir d'armes les maisons tant des clercs que des laïques; les citoyens furent plus d'une fois appelés sous les armes* (Anselme). Alors sans doute fut fixé le délai dans lequel les Liégeois devaient rejoindre les troupes de l'évêque, comme on le rappelle dans la charte de Huy de l'an 1066; alors aussi, selon toute apparence, fut rédigé pour Liège un diplôme de liberté qui a péri, mais dont les dispositions paraissent avoir été reproduites partiellement dans celui qui fut accordé aux habitants de Brusthem en 1175. *Les libertés communales*, Bruxelles-Paris, 1878, t. I, p. 282.

(2) « La construction d'une enceinte fortifiée ou le creusement d'un fossé autour de la ville va de pair avec l'octroi d'une paix spéciale pour le territoire urbain. » H. Pirenne, o. c. 2e édition, t. I, p. 182. Cf. Keutgen, *Untersuchungen über den Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, pp. 51-62. K. Hegel, *Die Entstehung der deutschen Städtewesens*, p. 31, dit, à la vérité, que ce n'est pas la seule enceinte emmuraillée qui fait la ville, et à cela personne ne contredit.

Notger ne pouvait passer devant les multiples problèmes que soulève l'histoire des institutions du Xe siècle sans poser au moins quelques points d'interrogation. Ils seront, si l'on veut, des jalons indiquant aux chercheurs de l'avenir les endroits où il faudra creuser.

CHAPITRE XIII.

LE DIOCÈSE.

Il peut sembler étrange, à première vue, que nous soyons beaucoup mieux renseignés, par nos chroniqueurs ecclésiastiques, sur l'histoire du prince que sur celle de l'évêque. Cela s'explique. D'une part, on ne consignait par écrit que le souvenir d'événements éclatants et d'actions qui sollicitaient le regard; or, l'administration d'un diocèse est quelque chose de régulier et de tranquille qui ne frappe guère l'attention. En second lieu, un évêque de cour, incessamment appelé auprès du roi, comme on l'a vu, et obligé souvent de le suivre dans des expéditions lointaines, devait être plus d'une fois empêché de remplir les fonctions de son ministère, qui consistaient à tenir les synodes annuels, à visiter son diocèse, à administrer le sacrement de confirmation, à enseigner son troupeau et à veiller à tous les besoins religieux. Pour ces deux raisons, il n'est nullement étonnant que nos sources, déjà si laconiques en ce qui concerne le gouvernement de la principauté, deviennent à peu près muettes lorsqu'il s'agit de l'organisation et de l'administration du diocèse. Nous sommes donc réduits à quelques mentions épisodiques trouvées, en général, dans des documents étrangers à l'histoire de Notger, dont nous tâcherons de tirer tout ce qu'ils peuvent nous apprendre.

Le lecteur sait déjà quelle était l'étendue du vaste diocèse de Tongres ou de Liège. Une moitié en était comprise dans le domaine de la culture latine, où on parlait un idiome roman, tandis que l'autre plongeait dans ces régions sur

lesquelles, de bonne heure, s'était répandu le flot de l'invasion germanique. Si bien que deux langues se partageaient le diocèse, qu'elles coupaient en deux parts presque égales : la septentrionale parlait le thiois ou néerlandais, la méridionale, un dialecte roman connu aujourd'hui sous le nom de wallon, sans compter des populations du sud-est (1), dont l'idiome se rapprochait du haut allemand.

Que les frontières de cet immense diocèse n'aient pas été partout également fixes, on ne s'en étonnera pas; ce qui surprend plutôt, c'est qu'elles n'aient pas fait l'objet de plus fréquentes contestations. Il s'en était produit une au VIe siècle avec l'archevêque de Reims, au sujet de la juridiction spirituelle de Mouzon, qui relevait de cette église métropolitaine, mais où l'évêque de Liège avait, sans doute par ignorance, procédé à des ordinations. Ce fut l'occasion d'une lettre des plus vives par laquelle saint Remi reprochait à Falcon de Tongres cet acte d'usurpation (2).

Notger eut à s'occuper aussi d'une difficulté de ce genre, et il la trancha d'une manière pacifique. Comme nous l'avons déjà dit, du côté de l'est, le diocèse de Liège était contigu à l'archidiocèse de Cologne, et il englobait, entre la Meuse et le Rhin, un certain nombre de paroisses aujourd'hui comprises dans la Prusse Rhénane (3). Les plus septentrionales

(1) Equivalent à la pointe septentrionale du Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Voir la lettre de saint Remi dans *Epistolae Aevi Merovingici (MGH)*, p. 115. Plus tard, au XIe siècle, il y aura un autre conflit, cette fois avec Cologne, au sujet de l'abbaye de Malmedy, unie à celle de Stavelot qui dépendait de Liège, mais rattachée elle-même au diocèse de Cologne. Mais la querelle fut surtout entre les deux abbayes, et la question des frontières diocésaines ne fut pas soulevée. V. le *Triumphus sancti Remacli*. Une querelle non moins retentissante, et contemporaine de Notger, fut celle de l'archevêque de Mayence et de l'évêque de Hildesheim au sujet de l'abbaye de Gandersheim, que les deux diocèses se disputaient; une enquête au sujet de leurs frontières donna des résultats incertains. V. Thangmar, *Vita S. Bernwardi*, c. 20, p. 768. Il faut lire, sur l'indécision des frontières dans les diocèses nouveaux, un curieux passage d'Adam de Brême, IV, 33, p. 383.

(3) Est-il vrai, comme le croit Binterim-Mooren, *Die Erzdiöcese Köln im Mittelalter*, Dusseldorf, 1892, t. I, p. 49, suivi par Alberdingk-Thym, p. 481, qu'Aix-la-Chapelle ait appartenu au diocèse de Cologne jusqu'au XIe siècle? J'en doute beaucoup : il est peu probable que la ville du couronnement ait pu passer d'un diocèse à l'autre sans que la chose ait fait du bruit, et, surtout, sans que l'archevêque de

se groupaient autour de Wassenberg, qui en était le centre et qui donnait son nom à une des chrétientés de l'archidiocèse.

Dans une paroisse de cette chrétienté, nommée Gladbach (1), l'archevêque de Cologne Géron, celui-là même qui avait imposé les mains à Notger, avait bâti, en 974 ou 975, une abbaye de bénédictins. On ne sait pas au juste pourquoi il avait cru devoir fonder cette maison précisément au-delà des frontières de son diocèse, et il y a apparence que, de même que saint Remacle lorsqu'il édifia Malmedy, il ne connaissait pas exactement les confins de Liège et de Cologne. Gladbach se trouva donc, dès l'origine, dans la dépendance temporelle de Cologne et sous la juridiction spirituelle de Liège : situation semblable à celle de plusieurs autres abbayes du diocèse ou du pays de Liège (2) et qui créait, tant au diocèse qu'aux abbayes elles-mêmes, de sérieuses difficultés. Gladbach n'eut pas à se louer de cette dualité de maîtres. Son premier abbé, Sandrad, fut accusé à Cologne d'avoir plus de zèle pour le service de Liège que pour celui de la métropole, bien que, dit la chronique locale, il s'acquittât humblement de son devoir envers l'un et l'autre prélat. Finalement, il fut rappelé par l'archevêque Warin et ne put rentrer dans son monastère que grâce à la protection de l'impératrice Adélaïde. Everger, successeur de Warin, ennuyé d'avoir à entretenir un monastère dans le diocèse d'autrui, imagina de transporter les moines de Gladbach à Saint-

Cologne ait protesté. La seule preuve alléguée par Binterim est qu'en 887, Folcharius, abbé du Palais d'Aix-la-Chapelle, assista au synode de Cologne avec Nevelung d'Inda et Andolf de Werden (Hartzheim, II, f. 366) mais ce synode n'était-il pas provincial? Les arguments ajoutés par A. T. ne prouvent rien ou prouvent trop, car si le fait que les archevêques de Cologne se sont employés pour Aix permettait de conclure qu'ils sont les diocésains, ceux de Mayence et de Trèves pourraient, de ce chef, revendiquer le même titre. Dans tous les cas, à partir du XIe siècle, Aix apparaît bien liégeois.

(1) Aujourd'hui München-Gladbach, ou, selon l'orthographe officielle, M. Gladbach.

(2) Ainsi Saint-Trond et Waulsort relevaient au spirituel de Liège et au temporel de Metz. Lobbes, par contre, relevait de Liège au temporel, et au spirituel de Cambrai.

Martin de Cologne; déjà il se disposait à faire emporter les reliques, lorsqu'il en fut détourné par une vision dans laquelle il crut voir apparaître saint Vith. Alors, il se décida à restaurer l'abbaye, mais, en même temps, il résolut d'en acquérir le domaine spirituel, et il ouvrit des négociations à ce sujet avec Notger. Les deux diocèses procédèrent à ce qu'on appellerait en langage moderne une rectification de frontières : Liège céda à Cologne la juridiction religieuse sur Gladbach et sur Reith, Cologne donna à Liège les trois paroisses de Tegelen, de Lobberich et de Venlo. Cet accord fut conclu entre l'année 984 et le 11 juin 999, date de la mort d'Everger (1). Depuis lors, et jusqu'au morcellement des diocèses belges en 1559, les trois localités cédées à Notger firent partie du diocèse de Liège, où nous les retrouvons dans l'archidiaconé de Campine, au doyenné de Wassenberg (2).

Notger n'était pas seul à administrer son vaste diocèse. Dès les premiers temps, les évêques eurent un archidiacre avec qui ils partageaient la sollicitude de toutes les affaires matérielles : charité, discipline, gouvernement. A partir du IXe siècle, les fonctions archidiaconales subirent une modification profonde; chaque évêque eut plusieurs archidiacres, et chaque archidiacre fut à la tête d'un ressort territorial déterminé (3). La subdivision des diocèses en archidiaconés

(1) *Chronicon Gladbacense*, c. 20 et 21, p. 77. Cf. Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*, 24 août; Knippenbergh, *Historia ecclesiastica ducatus Geldriae*, p. 43; Fisen, pars I, p. 149. — Keuller, *Geschiedenis en beschrijving van Venlo*, p. 14 et Peeters, *Chronologische Beschrijving van Tegelen* (*Publ. de la Soc. hist. et archéol. dans le duché de Limbourg*, t. XIII, p. 8), n'ajoutent rien aux renseignements de nos sources. Pour être complet, je crois devoir reproduire ces lignes de Binterim-Mooren, *Die Erzdiöcese Köln im Mittelalter*, Düsseldorf, 1892, t. I, p. 49 : « Merkwürdig ist es noch, dass die Sage Dulken im Kölnischen zu einer Filiale von dem unter Lüttich liegenden Birgeln macht. »

(2) Venlo et sa voisine Tegelen, à une demi-lieue au sud, font partie aujourd'hui de la province de Limbourg hollandais et du diocèse de Ruremonde (Habets, *Geschiedenis van het bisdom Roermond*, p. 408). Lobberich est une commune du cercle de Kempen, régence de Düsseldorf.

(3) Selon M. le chanoine Daris, I, p. 177, qui, avec raison, ne croit pas à la création des archidiaconés de Liège en 799 par Léon III, la division serait antérieure à

devient la règle à cette époque. La pluralité des archidiacres semble déjà établie en 813 (1); toutefois, ce n'est qu'à la fin du IXe siècle qu'on peut la prouver pour un diocèse déterminé : Hincmar de Reims avait au moins deux archidiacres et probablement davantage (2).

On a soutenu, il est vrai, que la division du diocèse de Liège en huit archidiaconés datait de 799, et qu'elle fut décidée par le pape Léon III, lors du voyage qu'il fit auprès de Charlemagne (3). Mais que n'ont pas fait nos chroniqueurs de ce voyage pontifical? Ils y ont rattaché, à peu près, tous les faits religieux imaginables (4). En réalité, c'est seulement au début du Xe siècle que nous voyons à Liège des archidiaconés territoriaux. Celui de Hainaut est cité en 903-920 (5), celui de Hesbaye en 960 (6), et ce sont les plus anciennes mentions. Deux archidiacres simultanés apparaissent pour la première fois dans nos textes en 961 : ce sont celui de Hesbaye, Bovon, et Gislebert, dont le ressort est inconnu (7). Enfin, en 1007, trois archidiacres signent à la fois un acte

l'époque de Charlemagne, « car le capitulaire de 779, dit-il, la suppose déjà généralement établie ». Le capitulaire d'Herstal en 779, c. 19, dit :

De mancipiis quae vendunt, ut in presentiâ episcopi vel comitis sit, aut in presentiâ archidiaconi aut centenarii aut in presentiâ vice domini aut judicis, comitis aut ante bene nota testimonia (Boretius, p. 51). Mais ce passage n'est pas assez explicite pour qu'on en puisse tirer argument.

(1) Concile de Châlons-sur-Saône, c. 15, dans Sirmond, *Concilia Galliae*, t. II, p. 311.

(2) Mansi, XV, 497 et cf. Hinschius, t. II, 189, note 3.

(3) Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, pars I, l. V, § 28, suivi par Van Espen, *Jus ecclesiasticum*, pars I, tit. XII, cap. 1, § 23.

(4) V. dans *BSAHL*, t. XIII (1903) l'intéressante étude de M. l'abbé J. Paquay sur la *Consécration de l'église de Tongres par le pape Léon III en 804*, où il est fait bonne justice de la légende indiquée par le titre. La réfutation qu'un anonyme qui signe Robert d'Aluins a essayé de faire de ce travail dans une brochure intitulée *Le pape Léon III et la consécration de l'église de Notre-Dame à Tongres*, Tongres, 1904, ne mérite pas l'honneur d'être lue.

(5) *Translatio S. Eugenii*, c. 7, dans *Analecta Bollandiana*, III, p. 34.

(6) *Translatio S. Landoaldi*, p. 604. Martene et Durand, *A. C.* II, 47-48. Encore faut-il remarquer que les textes ne prononcent pas le nom de Hainaut ni de Hesbaye; ils montrent seulement, en parlant de localités situées dans ces contrées, qu'elles ont un archidiacre régional.

(7) Mart. et Dur. *A. C.* II, 47-48. L'authenticité de ce diplôme ne me semble pas établie.

de Notger : ce sont Otbert, Albold et Jean (1), mais nous ne savons pas à quel archidiaconé ils président.

Ces maigres renseignements ne nous permettent pas de dire avec certitude ni à quelle date remonte la division du diocèse en archidiaconés, ni combien il y en avait à l'époque de Notger. Nous pouvons admettre que l'organisation est du IXe siècle, comme partout ailleurs. Quant au nombre, nous avons à cet égard des renseignements que je crois devoir, dans l'intérêt de la clarté, résumer dans le tableau suivant :

903-920. Plus d'un archidiacre et notamment Adalelm, archidiacre de Hainaut.

960. Plus d'un archidiacre, et notamment Bovon, archidiacre de Hesbaye.

961. Bovon, archidiacre de Hesbaye, Gislebert, archidiacre.

1007. Trois archidiacres : Otbert, Albold et Jean.
Encore trois archidiacres en 1026 : Bodon, Otbert, Robert et en 1029 : Gobert, Jean, Lanzon.

1031. Cinq archidiacres : Geldrad, Lambert, Robert, Siccon, Wazon.
Encore cinq en 1036 : Gérard, Gobert, Jean, Rotfrid, Robert.

1057. Six archidiacres : Bernier, Gérard, Godescalc, Godezon, Gobert, Humbert.

1066. Sept archidiacres : Boson, Godescalc, Godescalc, Godescalc, Gobert, Herman, Théoduin.

1178. Huit archidiacres : Albert, Baudouin, Berthold, Brunon, Henri, Otton, Rodolphe, Thierry (2).

Cette progression si étonnamment régulière est-elle l'expression de la réalité et faut-il croire que les archidiaconés du diocèse de Liège sont allés en se multipliant dans l'ordre qu'on vient de voir? Je ne suis pas en état de répondre à cette question. Toutefois, je ferai remarquer qu'au dire d'un auteur du XIIe siècle cité plus haut, il n'y avait que sept

(1) Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 175.

(2) V. de Marneffe, *Table chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert de Liège* (*AHEB*, t. XXV).

archidiacres au XIe siècle (1). Ce témoignage confirmerait singulièrement les conclusions qu'on tirerait des données fournies par les dates de 1066 et de 1178.

Les archidiaconés eux-mêmes étaient subdivisés en doyennés, c'est-à-dire en circonscriptions rurales dites *chrétientés* ou *conciles*, à la tête desquelles était un prêtre revêtu des fonctions de doyen. Le doyen était ce qu'il est encore aujourd'hui (2), et nous savons par une source du Xe siècle l'existence d'un doyen d'Entre-Sambre-et-Meuse, nommé Flodinus, dans la circonscription duquel se trouvait le monastère de Saint-Gérard de Brogne (3). Les trente doyennés liégeois qui existaient en 1559 ne remontent pas tous à l'époque de Notger, mais les plus anciens sont peut-être antérieurs à la subdivision des archidiaconés.

S'il est vrai, comme semble l'avoir établi récemment un ingénieux chercheur, que les ressorts des *croix banales* coïncident avec ceux des doyennés (4), alors l'antiquité de ceux-ci apparaîtra dans tout son jour, car les croix banales sont elles-mêmes attestées dès le Xe et le XIe siècle, non pas comme une invention de cette époque, mais comme une tradition remontant à une date immémoriale. Un épisode de l'histoire de Notger nous fournit l'occasion de considérer de plus près cette curieuse institution.

Les *bancroix* ou *croix banales* étaient des processions qui, tous les ans à la même date, amenaient au sanctuaire le plus ancien et le plus respecté de la région les populations des villages avoisinants, apportant leur redevance traditionnelle : une obole et un pain. Elles avaient un double caractère : celui d'un hommage rendu au saint dont elles visitaient le sanctuaire et celui d'une redevance régulière, dont le payement se faisait, selon l'esprit du temps, d'une manière collective et solennelle.

(1) *De fundatione et lapsu monasterii lobiensis*, c. 11, p. 552; le passage est reproduit ci-dessus, p. 207.

(2) Avec cette différence toutefois que le doyen n'était pas nécessairement le curé du chef-lieu de la chrétienté, mais qu'il était choisi indifféremment parmi les curés de toutes les paroisses de celle-ci.

(3) *Translatio s. Eugenii* dans *Analecta Bollandiana*, t. III, c. 9, p. 36.

(4) V. le mémoire de M. l'abbé J. Paquay, *Les antiques processions des croix banales à Tongres*. Tongres 1903.

Comme la plupart des institutions dont l'origine se perd dans une antiquité reculée, elles eurent leur légende, qui avait la prétention d'expliquer leur origine : d'ordinaire, on racontait qu'un fléau de la nature, (inondation, sécheresse, épidémie, épizootie) avait été conjuré par l'institution de ces croix, et que les fidèles reconnaissants avaient voulu perpétuer le souvenir du miracle obtenu en le commémorant chaque année (1). Ces cérémonies, à la longue, parurent onéreuses à beaucoup de localités qui, sans vouloir se soustraire à la double obligation de la procession et de la redevance, préférèrent porter leurs hommages à des sanctuaires moins éloignés. De là, pour la plupart des monastères, l'occasion de fréquents conflits avec les populations (2). A Lobbes, le conflit éclata de bonne heure. Soixante-douze paroisses devaient apporter leurs redevances annuelles à l'abbaye le 25 avril, jour de la fête de saint Marc. Mais, trouvant sans doute l'itinéraire trop long, vingt-neuf d'entre elles préférèrent les

(1) Ainsi, à l'abbaye de Saint-Hubert, les bancroix auraient été imaginées en 837 pour conjurer des pluies diluviennes qui détruisaient les récoltes; l'empereur Louis le Débonnaire et un synode diocésain auraient confirmé l'institution (V. *Miracula sancti Huberti*, II, 6, p. 67). A Echternach, ç'aurait été une épizootie qui, éclatant avec violence au XIVe siècle, aurait décidé la population à invoquer le secours de saint Willibrord. A Luxembourg, les croix banales qui allaient tous les ans en procession à Trèves, chef-lieu du diocèse, auraient été instituées au Xe siècle à la suite d'une sécheresse désastreuse. A Lobbes même, au dire d'un écrit du XIIe siècle, on croyait que les bancroix de cette abbaye étaient destinées à tenir lieu des pèlerinages que les fidèles faisaient autrefois jusqu'à Rome, et que les papes auraient, par la suite, commués en processions à des sanctuaires anciens. V. le document publié par M. St. Bormans dans *BCRH*, II, 8, pp. 318 et suivantes.

(2) Ainsi à Saint-Hubert, cf. la *Chronique de Saint-Hubert*, c. 30, p. 580; et c. 123, p. 627. Les paroisses qui devaient ces processions ou croix banales à l'abbaye sont énumérées dans une bulle d'Innocent II datée du 17 avril 1139 (G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, p. 107). A Saint-Trond, les paroisses voisines devaient apporter leur obole à l'abbaye dans l'octave de la Pentecôte, et, ce droit ayant été contesté à l'abbaye par l'église de Diest, l'évêque Albéron II le confirma en 1139 par un diplôme qui énumère les paroisses redevables de l'obole annuelle (Ch. Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 49). A Luxembourg, les croix banales qui allaient à Trèves se rendirent à partir de 1128, avec l'approbation du pape Honorius II, à l'abbaye de Münster dans le faubourg de la première de ces villes. V. J. Wilhelm, *La seigneurie de Münster ou l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg pendant les cinq premiers siècles de son existence*, dans le programme de l'athénée de Luxembourg, 1904, pp. 14-15.

porter, les unes à l'abbaye de Nivelles, les autres à celle de Fosse, dont elles étaient plus rapprochées, frustrant ainsi Lobbes de l'honneur et du profit qui lui revenait. Folcuin s'en plaignit à Notger, qui examina sa revendication dans un synode épiscopal, et, l'ayant trouvée fondée, enjoignit aux paroisses récalcitrantes d'avoir à respecter désormais les droits de l'abbaye. L'évêque était venu en personne à Lobbes pour faire son enquête et tenir son synode, et c'est là que, le jour même de la fête de saint Marc, il promulgua son décret (1).

En examinant de près ce document, on constate que les paroisses récalcitrantes dont il y est question sont précisément, à deux près, celles qui composaient le doyenné de Fleurus en 1706 (2). C'est donc bien ce doyenné tout entier qui, vers 980, s'était avisé de renoncer au vasselage religieux de Lobbes, et, du coup, nous avons la preuve de son existence à cette date reculée, ainsi que de l'immutabilité de sa circonscription pendant sept siècles. La division paroissiale est ici un fait accompli, et il n'y sera presque plus touché par la suite (3). Tout nous autorise à croire que ce grand

(1) Le document a été publié, non sans lacunes et incorrections (ainsi *Darmienses* pour *Darnuenses, fortitudine* pour *tortitudine),* par M. le chanoine Vos, o. c., t. I., p. 433, et, d'après lui, par Lejeune, o. c., p. 304. M. Vos a pris le texte dans un placard in-folio publié à Mons en 1706 sous ce titre : *Institutio supplicationum generalium quae vulgo bancruces vocantur.* M. Vos et son caudataire Lejeune intitulent à tort ce document *Sentence d'excommunication* etc., car la menace *(si quis deinceps hanc elemosynam ecclesiae ab antiquis statutam avertere voluerit, anathema sit)* n'est qu'une formule de chancellerie et fait partie de ce qu'on appelle en diplomatique la *sanction.* Malgré les recherches que j'ai faites à Mons, je n'ai pu me procurer le placard de 1706. Sur les bancroix de Lobbes, voir aussi le travail de M. F. Hachez, *Le pèlerinage des croix à l'abbaye de Lobbes (Annales du Cercle archéologique* de Mons, t. II).

(2) V. l'*Institutio Supplicationum* dans Vos, l. c.

(3) Voici, dans l'ordre alphabétique, les noms des 29 paroisses reprises dans l'acte de 980 :

Baisy-Thy *(Baisius).*
Bulien (*a*).
Buzet *(Bosonis Vallis).*
Charleroi *(Carnois).*
Courcelles *(Courcella).*
Dampremy *(Dampremi).*
Fleurus *(Flerosium).*
Frasnes-lez-Gosselies *(Franeis).*

(*a*) Dans l'acte de 1706, cette localité porte le nom de *Guliena,* et Vos, t. I, p. 300, l'interprête par Glatiny sous Ransart.

progrès de la vie religieuse, réalisé sous la puissante impulsion de Charlemagne (1), n'était pas limité au pays de la Sambre. On se tromperait toutefois si l'on croyait qu'il en était de même partout. Tandis que les régions fertiles voient de bonne heure leurs diverses agglomérations dotées d'un service paroissial, la plupart des villages des contrées pauvres, comme, par exemple, l'Ardenne, durent attendre beaucoup plus longtemps ce bienfait (2).

Nous voyons aussi fonctionner sous Notger une autre institution canonique, le synode diocésain. Issu du *presbyterium* de l'église primitive, le synode diocésain est, comme lui, un conseil épiscopal. On y promulgue les décisions des conciles provinciaux, en même temps qu'il y est pourvu, par l'autorité épiscopale, à la solution des questions d'ordre religieux et à la répression des abus. Les canons prescrivaient à l'évêque deux synodes diocésains par an et en fixaient même la date (3). Nous avons indiqué plus haut que le caractère à la fois spirituel et temporel de l'autorité

Gilly *(Gislir)*.
Gosselies *(Gocilea)*,
Gouy-lez-Piéton *(Gaudiacus)*.
Heppignies *(Hepenia)*.
Houtain-le-Val *(Holtoin)*.
Jumet *(Gimiacus)*,
Liberchies *(Libreceis)*.
Lodelinsart *(Odum Sarth)*.
Loupoigne *(Luponium)*.
Marchiennes *(Martianis)*.
Marcinelle *(item Martianis)*.
Mellet *(Melens)*.
Hontignies-le-Tilleul *(Montiniacus)*.
Montignies-s/Sambre *(item Montiniacus)*.
Obaix *(Otbaise)*.
Petit Rœulx lez-Nivelles *(Rodara)*,
Pont-à-Celles *(Cella)*.
Roux *(Rhodinm)*.
Thiméon (*Tumions)*.
Trazegnies (*Trasineia)*
Vies-Ville *(Vetus Villa) (a)*.

(1) Imbart de la Tour, *Les Paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, p. 98.

(2) Je renvoie aux belles recherches de M. J. Brassinne sur les paroisses de l'ancien diocèse de Liège, parues dans *BSAHL*, t, XII, (1900) et XIV (1904). On y voit que le concile de Saint-Remacle, qui est représenté en 1904 par 125 paroisses, n'en avait encore que 36 en 1558 et seulement 15 au IXe siècle.

(3) C'était le 15 octobre et la 4e semaine après Pâques. V. concile d'Auxerre 573-603 c. 6, p. 180; cf. premier concile d'Orléans, c. 19, p. 7 et Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*, III, p. 584, note 3. Toutefois, nous voyons Ulric d'Augsbourg tenir un synode trois jours après Rameaux, afin d'avoir autour de lui une plus grande foule pour solenniser le jeudi saint. *Vita Udalrici*, c, 4, p. 392; cf. ibid. c. 19, p. 407.

(*a*) L'acte de 1706 contient la même liste, sauf Baisy-Thy et Houtain-le-Val en moins et Marbais en plus.

des évêques de Liège eut pour résultat de tranformer plus d'une fois leurs synodes diocésains en réunions mi-partie religieuses, mi-partie politiques, et que les trois États du pays sont sortis de ces assemblées (1). Mais nous n'avons à parler ici des synodes qu'au point de vue religieux. On en a tenu dans le diocèse de Liège longtemps avant Notger, et c'est dans un synode de l'évêque Étienne que fut autorisé le culte de saint Eugène, dont les reliques avaient été récemment transférées à l'abbaye de Saint-Gérard de Brogne (2). Notger lui-même a tenu plusieurs synodes; on vient de lire un résumé de celui de Lobbes, qui siégea en 980.

C'est la même année 980 que fut examinée, en synode, la délicate question des saints de Wintershoven. Si, comme c'est probable, cette affaire fut traitée le plus près possible du lieu d'où devaient venir les témoins, c'est à Liège ou à Tongres, et non à Lobbes, que l'assemblée aura siégé, et alors nous devons admettre qu'il y en a eu au moins deux pendant cette année 980. Et cela montre aussi que, lorsqu'il était dans son diocèse, Notger vaquait activement à ses fonctions épiscopales.

L'affaire des saints de Wintershoven était, en réalité, un procès de canonisation : on sait que, jusqu'à la fin du XIe siècle, c'est l'autorité diocésaine qui prononçait la béatification des saints personnages et qui leur décernait les honneurs du culte public. Ce n'était pas, d'ailleurs, comme on vient de le voir, la première affaire de ce genre qui était portée devant un synode liégeois. Mais celle dont il s'agissait cette fois était plus importante et plus difficile.

Wintershoven, près de Tongres, était une terre qui appartenait à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, mais dont les comtes de Flandre s'étaient emparés et qu'ils avaient successivement donnée en fief à plusieurs vassaux. On y rendait un culte à des saints locaux dont l'évêque Éracle (959-974) avait ordonné l'élévation, à la prière de Lambert, alors possesseur du fief de Wintershoven. Cette cérémonie avait été accompagnée de plusieurs miracles qui, comme bien on

(1) V. ci-dessus, p. 202.

(2) *AB.* t. III, c. 8, p. 35.

pense, avaient jeté un nouveau lustre sur la mémoire des dits saints. Aussi, lorsqu'en 976, un diplôme d'Otton II eut remis l'abbaye de Saint-Bavon en possession de la terre de Wintershoven (1), les moines de Gaud voulurent-ils avoir chez eux de si précieuses reliques. Ils envoyèrent à Wintershoven une commission, qui procéda à l'exhumation des corps saints et qui les transporta à Gand (2). C'était en 980. L'abbé Womar pria Notger, avec qui il était lié d'amitié, de faire recueillir tout ce qu'il savait sur les reliques et d'écrire la vie des saints de Wintershoven. A cette supplique était joint un mémoire racontant la vie des saints d'après les renseignements recueillis sur place par la commission monastique, et dont la plupart avaient été fournis par Sarabert, le curé du lieu. En voici la substance :

« Au VIIe siècle, saint Amand, évêque régionnaire, était allé demander du renfort au pape saint Martin pour ses missions apostoliques. Le souverain pontife lui adjoignit l'archiprêtre Landoald et une dizaine de pieux personnages des deux sexes, parmi lesquels il y avait les diacres Amantius, Vinciane, sœur de Landoald et Adeltrude. Ils rejoignirent Amand dans le pays de Tongres. Peu de temps après, Amand fut appelé sur le siège épiscopal de cette ville, à la mort de saint Jean l'Agneau. Il ne l'occupa que trois ans et le quitta pour retourner à sa vie errante d'évangélisateur. Pendant les neuf années qui, dit-il, s'écoulèrent entre sa retraite et l'avénement de saint Remacle, le siège vacant fut administré par saint Landoald.

« Établi dans le village de Wintershoven, près de Tongres, Landoald y devint le précepteur de saint Lambert qui, encore enfant, fit là ses deux premiers miracles. Le roi Childéric II, qui résidait alors à Maestricht, envoyait tous les jours des vivres à la pieuse colonie. Adrien, le messager qui circulait du palais royal à la maison des saints, fut un jour assassiné en route, à Waltwilder, parcequ'on supposait qu'il

(1) Voir cet acte dans Sickel, *DO. II*, p. 143.

(2) Le *Vita s. Landoaldi*, p. 41 D, prétend que l'empereur s'intéressa à la translation et que le pape Jean l'autorisa ; mais il ne reste aucun document qui nous permette de contrôler cette double affirmation.

portait des trésors. Saint Landoald mourut dans une bonne vieillesse, le 19 mars d'une année restée inconnue, et fut enterré à Wintershoven, dans l'église qu'il avait lui-même bâtie et dédiée à saint Pierre le 1er décembre. Au VIIIe siècle, saint Floribert, évêque de Liège, fit la translation des reliques des saints, le 1er décembre, jour anniversaire de la dédicace de l'église. Leur culte se célébra dans le village jusqu'à l'invasion des Normands, donc jusqu'en 882, que l'on réenterra leurs corps pour les soustraire à ces déprédateurs. A cette cérémonie, disait notre narrateur, assistèrent le vieillard Frangerus, alors maïeur de Wintershoven depuis neuf ans, et le prêtre Hildebrand, que j'ai moi-même enterré il y a quelques années. Il existait aussi une vie de ces saints, que j'ai vue; mais elle était écrite en caractères si anciens et tellement maculée de taches de cire, qu'elle a été bien peu lue : malheureusement, il y a un quart de siècle, lors de l'invasion des Hongrois (1), ce livre, grâce à l'incurie de ses gardiens, a péri dans un incendie ».

Notger déféra au désir de Womar. Il commença par soumettre à son synode diocésain la question du culte des saints de Wintershoven. Un grand nombre de prêtres et de clercs vinrent déposer au sujet de leurs miracles, dont ils avaient été les témoins oculaires et auriculaires. A la suite de cette enquête, Hériger reçut mission d'écrire l'histoire de nos saints. Prenant pour base la déposition de Sarabert, s'aidant du mémoire de Womar et recueillant tout ce qui se disait dans le pays, il rédigea, sous le nom de Notger, une Vie de saint Landoald que l'évêque, sous la date du 19 juin 980, adressa à l'abbé de Saint-Bavon (2).

Tout n'était pas fini, cependant. Il ne manquait pas de gens qui ne voulaient rien croire de l'histoire racontée par Sarabert. Selon eux, loin d'être des corps saints, les prétendues reliques n'étaient que des ossements de malfaiteurs : au lieu de les élever sur les autels, on devait plutôt leur

(1) Donc en 954.

(2) Les détails que je viens de donner sur l'histoire du *Vita s. Landoaldi* sont extraits d'un *Translatio s. Landoaldi* qu'on trouve aux *AA. SS.*, t. III de mars, pp. 39 et suivantes.

faire subir l'épreuve du feu. N'ayant pas réussi à persuader l'abbé de Saint-Bavon, les opposants s'adressèrent à son métropolitain, c'est-à-dire à l'archevêque de Reims. Ce fut l'occasion d'un nouveau synode tenu dans cette dernière ville, et qui réunit autour de l'archevêque sept de ses suffragants. Saint-Bavon avait envoyé des délégués qui produisirent une relation de miracles faits par les saints de Wintershoven ainsi que la déposition écrite de plusieurs prêtres. L'assemblée se laissa convaincre par ces preuves, et, à la suite de cette séance, l'archevêque autorisa formellement le culte des reliques. Les moines, pleins de joie, allèrent aussitôt trouver leur évêque diocésain, Liudulf de Noyon-Tournai, qui consentit à faire l'élévation des corps saints le 13 juin 982. Lorsque Liudulf arriva de Gand, avec une suite nombreuse, pour présider à cette cérémonie, les opposants, si je comprends bien le texte, firent auprès du jeune prélat une dernière tentative, qui ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Les saints de Wintershoven prirent définitivement place sur les autels.

Que faut-il penser de cette curieuse histoire, et en particulier, de la résistance acharnée que rencontra, au Xe siècle, le culte des saints de Wintershoven ? Il y a lieu, à notre avis, de procéder comme dans la plupart des cas semblables, et de distinguer nettement entre le culte de nos saints et leur biographie (1). Le culte est antérieur à celle-ci : il est attesté dès le règne de l'évêque Éracle tout au moins. En autorisant l'élevation des reliques, Notger, de même que les évêques de la province ecclésiastique de Reims, se rendait sans doute à de bonnes raisons.

Il en est autrement de l'historicité du *Vita Landoaldi*. Ce document, qui émane tout entier du prêtre Sarabert, a tout l'air d'un petit roman pieux forgé par lui. Il cite des témoins, il est vrai, mais ces témoins sont morts. Il invoque un écrit, mais cet écrit n'existe plus (2). Tout se ramène

(1) C'est ce que n'a pas su faire M. Holder-Egger dans son curieux mémoire intitulé : *Zu den Heiligengeschichten des Sankt Bavo Klosters* (*Historische Aufsätze dem Andenken an G. Waitz gewidmet*, 1887).

(2) V. une historiette semblable racontée par Hincmar, au sujet de la première Vie de saint Remi de Reims, dans *SRM*, t. III, p. 252.

donc, en dernière analyse, à son seul témoignage, et celui-ci est fort suspect. D'abord, le cadre du récit est d'une rare invraisemblance. Je ne parle pas ici de fautes grossières contre la chronologie, comme celle qui fait donner le siège de Tongres à saint Amand, promu en 646, par Dagobert I, mort en 638, ou qui lui fait adjoindre des auxiliaires, avant son épiscopat, par le pape saint Martin, qui ne monta sur le siège de saint Pierre qu'en 649. De telles erreurs n'effarouchaient guère l'ancienne critique : il restait toujours possible de sauver la réputation d'un document compromis en supposant que l'auteur s'était simplement trompé sur le nom du pape et du roi mis en cause. On ne peut pas en dire autant d'un saint Lambert enfant vers 650, puisqu'on le fait mourir en 696 après 40 ans d'épiscopat : cette fois, aucune erreur sur la personne n'étant admissible, on était en présence d'une fiction pure. Il en est de même de la prétendue vacance du siège de Tongres pendant neuf ans et de son administration temporaire par saint Landoald. On sait que saint Remacle succéda immédiatement à saint Amand, après la retraite de celui-ci en 649 : le rôle attribué à saint Landoald était donc une nouvelle fable qui rendait le récit de plus en plus suspect.

On chercherait d'ailleurs vainement, dans l'histoire du haut moyen âge, un diocèse du nord de la Gaule confié par le pape à un administrateur apostolique, et il faudrait une autorité plus sérieuse que celle du *Vita Landoaldi* pour nous y faire croire. Ce n'est pas tout. On possédait à cette date deux Vies de saint Lambert, dont l'une avait pour auteur un contemporain : or, elles ignoraient entièrement le séjour que le saint aurait fait dans sa jeunesse à Wintershoven, sous la direction de saint Landoald. Ce silence était d'autant plus remarquable, qu'il laissait dans l'ombre deux éclatants miracles faits par Lambert enfant, alors que, d'ordinaire, les vies des saints n'avaient d'autre but que de faire connaître les faits merveilleux de ce genre, et on n'a pas d'exemple qu'elles les aient tus sciemment.

L'analyse critique du récit n'était pas moins probante et en découvrait la singulière incohérence. Était-il possible d'ad-

mettre qu'après avoir fait le long voyage de Rome en Belgique, pour participer aux travaux apostoliques de saint Amand, Landoald et ses compagnons se fussent retirés dans une villégiature aux environs de la ville épiscopale, et que Landoald, en particulier, eût borné son activité à faire l'éducation d'un petit garçon? Enfin, cette administration du diocèse de Tongres, pendant neuf ans, par le précepteur de saint Lambert, n'est-elle pas elle-même suggérée tout simplement par le nom du personnage? Landwald signifie, en langue germanique, l'*administrateur du pays* : de là à imaginer que Landoald avait effectivement *administré le diocèse de Liège*, il n'y avait qu'un pas, et l'inspirateur du *Vita Landoaldi* ne s'est fait aucun scrupule de le franchir (1).

La critique du Xe siècle n'était pas assez développée pour se formaliser de pareils indices de supposition, et puis, les idées du temps n'admettaient guère que la critique se permît de pénétrer sur le terrain de l'hagiographie : élever le moindre doute au sujet d'un miracle, c'était de l'impiété (2). Bien plus : il suffisait d'agrémenter un écrit de quelques belles histoires de miracles pour désarmer ordinairement les plus incrédules et pour lui donner de l'autorité. Notger était de son temps, et, pas plus que ses contemporains, il ne paraît s'être ému des indices de supposition que contenait le récit de Sarabert. Nous nous bornons à en prendre acte, sans nous aviser de lui en faire un reproche (3).

(1) Je dois cependant avouer, pour rendre justice à Sarabert, que sur ce point il n'est pas absolument affirmatif, et qu'il semble trahir ses propres hésitations dans ces lignes : Incompertum est deinde, quantâ temporis intercapedine plebs Trajectensium fuerit usque ad b. Remaclum sine pastorali benedictione, nisi quod famâ ad nos usque perferente accepimus, b. Landoaldum illic remansisse, et per novem annos vices pontificis administrasse. *Vita s. Landoaldi*, p. 36 F.

(2) Dans la vie de sainte Berlinde, qui est précisément, bien qu'avec peu de probabilité, attribuée à notre Hériger (cf. G. Kurth, *Biographie nationale*, t. IX, col. 251 article Hériger et S. Balau, p. 249), on raconte le trait suivant : Sainte Berlinde avait été enterrée dans un sarcophage en bois; sept ans après, quand on ouvrit sa tombe, le sarcophage était en pierre ! Une femme, qui ne voulait pas le croire, vint pour s'en assurer : elle fut saisie par le démon, et, pendant trois jours, elle resta comme morte en punition de son incrédulité. *Vita s. Berlendis*, c. 14, dans Mabillon, *AA. SS. O. S. B.*, t. III, I, p. 46.

(3) Pour les divers documents relatifs à l'histoire de saint Landoald, je renvoie

Nous aurons achevé de dire tout ce que nous savons de l'administration épiscopale de Notger, quand nous aurons fait connaître quelques fondations ecclésiastiques et quelques consécrations d'églises. Il ne sera pas reparlé ici, cela va sans dire, des sanctuaires qu'il bâtit ou consacra dans sa principauté, mais de ceux dont, en qualité d'évêque, il eut à s'occuper dans le reste de son diocèse. Et ici, nous avons tout d'abord à mentionner son rôle à Aix-la-Chapelle. Cette ville, la ville impériale comme elle aimait à s'appeler, faisait partie du diocèse de Liège (1), et l'on a déjà vu que ce n'est pas sans l'intervention de Notger que son église Notre-Dame avait reçu de l'empereur, en 972, le don de l'abbaye de Chèvremont (2). Lorsque le château de Chèvremont et avec lui son abbaye furent détruits en 906, ce fut naturellement Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle qui reprit possession de tous les biens de celle-ci. Elle avait jusqu'alors un chapitre de vingt chanoines; grâce à la dotation nouvelle, le nombre en fut doublé et porté à quarante (3). Malheureusement, il n'est resté dans

aux *Acta Sanctorum*. M. A. Paquay, dans sa brochure intitulée *De Heiligen van Wintershoven*, Tongres, 1897, se contente de reproduire les données traditionnelles.

(1) Gilles d'Orval III, 5, p. 81.

(2) V. ci-dessus, p. 223, note 3.

(3) Voici le passage d'Anselme, c. 25, p. 203, parlant des trois églises du château de Chèvremont : In quarum unâ 12 presbiteri ad serviendum Deo erant deputati, ad quorum usus respiciebant de adjacentibus villis nonnullae decimarum partes, et praeterea quorumdam ex integro agrorum ususfructus. Quae omnia cum post ipsius oppidi excidium in suas suaeque ecclesiae utilitates posset retorsisse, quippe qui et antistes ejus dioeceseos foret, et in palatio Ottonis tercii adhuc pueri inter primos consiliarius esset, simul ut a loco suo invidiam facti transferret, maluit sedem regiam honorare his quae prius ad memoratum oppidum erant appenditia. Unde et in oratorio sanctae Mariae, quod est Aquisgrani, quantus illic antea inerat numerus clericorum, tantumdem adauxit ibidem Deo servientium, sibi suaeque credens sufficere aecclesiae, si, etc.

D'autre part, Gilles d'Orval écrit, II, 57, p. 61 : Ipse (Otto III) et dominus Nogerus tutor ejus 28 canonicos partim de suis prediis partim de reditibus ecclesie Capremontis constituit et addidit, quia in dicta Aquensi ecclesiâ, postquam vastata exstitit a Normannis, non erant nisi 12, et sic modo sunt in eâ 40 canonici, cum sanctus Karolus qui eam fundavit dicatur 20 — — — clericos statuisse. J'ai tâché de combiner ces deux témoignages.

l'histoire aucune trace des modifications qui eurent lieu, à cette occasion, dans le régime de cette collégiale, ni de l'intervention de l'évêque diocésain.

Par contre, nous avons une autre preuve de l'intérêt porté par Notger à l'église vénérable dont le dôme ombrageait la tombe de Charlemagne. C'est une bulle du pape Grégoire V, en date du 8 février 997, accordant à ce sanctuaire le privilège d'être desservi par sept cardinaux prêtres et par sept cardinaux diacres. Les cardinaux prêtres étaient les seuls, avec l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liège, à pouvoir officier sur l'autel de la Sainte Vierge (1). Il n'y avait guère, de ce côté des Alpes, que Reims et Cologne qui fussent en possession du même honneur. Un artiste italien du nom de Jean fut chargé par l'empereur de la décoration du sanctuaire et fut ensuite recommandé par lui à Notger, qui l'employa à orner les églises de Liège : (2) c'est un indice de plus de la collaboration de l'empereur et de l'évêque à Aix-la-Chapelle.

Cette collaboration, toutefois, n'eut pas pour objet, comme on l'a cru jusqu'à nos jours, la construction d'une église à la mémoire de saint Adalbert, leur ami commun. Qu'y avait-il de plus poétique et aussi de plus vraisemblable que l'histoire de l'érection de ce sanctuaire par les deux hommes qui professaient ensemble le culte d'une mémoire chérie et dont l'un, l'évêque, est connu pour avoir honoré cette mémoire en lui consacrant une de ses églises de Liège? Et pourtant, il faut renoncer à cette belle légende, car il est établi aujourd'hui que c'est Henri II et non Otton III qui a fondé l'église Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle (3). Notger, au surplus, a dû porter à l'initiative d'Henri II le même intérêt qu'il aurait porté à celle d'Otton III ; il a peut-être encouragé l'empereur dans

(1) Quix, *Codex diplomaticus aquensis*, I, 36; Miraeus-Foppens, III, 563.

(2) Sur le peintre Jean, voir G. Kurth, *Le peintre Jean, BIAL*, t. XXXIII (1903) et cf. ci-dessous, ch. XV.

(3) Voir les deux diplômes d'Henri II, en date du 6 juillet 1005 et du mois de mai 1018, (*DH. II*, pp. 122 et 505), auxquels il faut ajouter ceux du 7 juillet 1005 et du 13 août 1005, (*DH. II*, pp. 124 et 127), et cf. R. Pick, *Hat Otto III die St-Adalberti Kirche in Aachen gegründet?* (Dans le recueil du même intitulé : *Aus Aachens Vergangenheit*. Aix-la-Chapelle, 1895).

son projet, et, sans doute aussi, il a consacré l'église quand elle fut achevée.

Deux autres églises du diocèse de Liège furent consacrées par Notger : ce sont celles de Florennes et de Waulsort. Sur la première, nous sommes assez bien renseignés. Elle avait été bâtie par Arnoul de Rumigny, seigneur du lieu (1), en l'honneur de saint Gengoul, dont les reliques y avaient été apportées de Gedinne (2). Cette consécration eut lieu en 1002 (3).

Nous connaissons moins l'activité épiscopale de Notger à Waulsort. L'évêque de Liège, qui était déjà venu à Waulsort consacrer l'abbé Thierry (4), y fut rappelé sous ce dernier pour consacrer l'église abbatiale, qui venait d'être rebâtie à la suite d'un incendie. A cette occasion, il prit quelques mesures liturgiques dont le chroniqueur nous entretient avec plus de détail. Sous l'abbé Forannan, l'abbaye célébrait le même jour, c'est-à-dire le 3 décembre, trois fêtes à la fois : celle de la dédicace de son église, celle de la déposition de saint Éloque, et celle de la translation du même saint. L'évêque de Liège décida que la fête de la déposition du saint continuerait d'être célébrée le jour traditionnel, c'est-à-dire le 3 décembre ; il porta celle de la translation au 8 octobre,

(1) Sur ce personnage, v. Roland, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX (1891).

(2) V. *Miracula S. Gengulfi auctore Gonzone abbate Florinensi* dans *MGH.*, t. XV, p. 792.

(3) Albéric de Troisfontaines ad ann. 1002, p. 778 et Gilles d'Orval II, 59, p. 23, qui reproduisent une source commune où Notger n'est pas cité. L'année n'est d'ailleurs fournie que par une conjecture d'Albéric, comme le fait remarquer Holder-Egger, l. c. Au dire du *Gesta epp. Cam.*, III, 18, p. 470, Arnoul de Rumigny aurait laissé l'église inachevée, et ce serait son fils Gérard, évêque de Cambrai, qui l'aurait achevée et consacrée du consentement de Baldéric II, évêque de Liège. Mais ce témoignage ne saurait contrebalancer celui de Gonzon, qui écrivait à Florennes avant 1050, et il paraît bien qu'il y a confusion dans les souvenirs du chroniqueur cambraisien. Il est inutile de réfuter Jean d'Outremeuse, IV, p. 178, qui place la consécration en 1004.

(4) La chronologie de Waulsort est très embrouillée pour le Xe siècle; elle ne nous permet pas de dire si Notger a aussi consacré les abbés Immon et Forannan, prédécesseurs de Thierry. Cf. dom Ursmer Berlière, *Monasticon Belge*, 1890, t. I, p. 40 et L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, dans *BSAHL*, t. V (1889), p. 217 et suivantes.

et celle de la dédicace de l'église au 14 mai, qui est probablement le jour où il la consacra. Le chroniqueur de Waulsort se félicite de ces mesures, qui, dit-il, donnèrent à chacune de ces solennités l'éclat dont elles furent entourées depuis lors (1).

Là ne se borna pas l'intérêt que Notger porta à l'abbaye de Waulsort. Il est permis de croire qu'il aura inspiré ou tout au moins encouragé les remarquables travaux qui y furent exécutés par l'abbé Érembert, et qui rappellent, d'une manière instructive, ceux de l'abbé Folcuin à Lobbes (2). Les autres abbayes du diocèse ne laissèrent pas Notger indifférent. Bien que celle de Saint-Trond relevât au temporel de l'évêché de Metz, elle était trop voisine de Liège et elle avait trop souvent besoin, dans ces temps troublés, de la protection de l'évêque diocésain pour que celui-ci se soit désintéressé de ses destinées (3). On le voit aussi en bons rapports avec l'abbé de Saint-Hubert (4), et on sait qu'il est parvenu à mettre Gembloux sous le patronage de Saint-Lambert (5). Des traditions un peu altérées, mais qui ont un fond histo-

(1) Deinde quia res exigebat ut ararum consecrationes renovarentur episcopali benedictione, tres a beato Forannano sollemnes celebritates tertio nonarum decembrium sub unius diei observantiam constitutae mutantur. Nam templi consecratio pridie idus maii statuitur et depositio beati Eloquii in propriam diem relinquitur, et ejusdem translationis observantia propter confluentiam populi, qui eo tempore quotannis congregabatur, sicut nunc observatur, octavo idus octobris ob temporalem affluentiam prudentium consilio constituitur. Renovati igitur a domino Nochero Leodiensium pontifice tribus sollemnibus celebritatibus, honorem proprii cultus unaquaeque celebritas per se reformata et dignitatem suae venerationis resumpsit sicque dierum istorum exultatio et devotionis ordinatio longo tempore permansit. (*Chronicon Walciodorense*, c. 40, p. 524 et 54, p. 528). Cf. L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, o. c., p. 235).

(2) *Chronicon Walciodorense*, c. 41-44, p. 524-525.

(3) Je n'ose toutefois pas reconnaître Notger dans l'évêque de Liège non nommé qui, au dire de la *Chronique de Saint-Trond* de l'abbé Rodolphe, I, 2, p. 230, protégea l'abbé Adélard contre l'évêque de Metz, Thierry II. La raison en est que Adélard fut abbé de 999 ou 1005 à 1034, et que Thierry II occupa le siège de Metz de 1006 à 1046. Cela nous forcerait à admettre que les débats de Thierry II avec Adélard eurent lieu dès les deux premières années de son règne, ce qui est fort peu probable.

(4) V. ci-dessus, p. 54.

(5) V. ci-dessus, p. 86.

rique, nous font connaître aussi sa présence à Saint-Gérard de Brogne, et la bienveillance dont il entoura cette maison religieuse. Mais nous sommes particulièrement bien renseignés sur ses relations avec l'abbaye de Thorn. Cette maison, située sur la rive gauche de la Meuse, entre Maeseyck et Ruremonde, fut fondée en 992 par Hilsuinde, femme du comte Ansfrid, avec le consentement de son époux. Elle la dota richement et, devenue veuve, elle s'y retira avec sa fille Benoîte, qui en devint la première abbesse (1). En qualité d'évêque diocésain, Notger était appelé à approuver cette fondation, mais d'autres motifs encore le portaient à s'y intéresser (2). Ansfrid était son ami : ils avaient tous les deux servi les rois saxons, à la cour desquels ils s'étaient probablement rencontrés plus d'une fois. C'est à la demande de l'évêque de Liège qu'en 985, Otton III avait accordé à Ansfrid des avantages considérables en Frise et dans le Maesland (3). Notger obéissait donc autant aux suggestions de l'amitié qu'à la voix de son devoir pastoral en contribuant à cette importante fondation de la pieuse famille qui renonçait tout entière aux joies du monde pour

(1) Voir la charte de fondation de Hilsuinde dans J. Habets, *De Archieven van het Kapittel der hoogadellijke rijksabdij Thorn*, t. I, p. 6. L'éditeur, dans son introduction, pp. XII-XXXV, défend vigoureusement l'authenticité de ce diplôme, dont le protocole final seul serait altéré ; sa démonstration m'a paru convaincante. Selon Hirsch, II, 350, n. 3, suivi par M. Vanderkindere, *Formation territoriale*, II, p. 121, l'acte serait, au contraire, *ein plumpes Machwerk*.

(2) Je ne crois pas inutile de donner ici un aperçu des établissements monastiques existant dans le diocèse de Liège sous le pontificat de Notger.

Abbayes d'hommes.	Abbayes de femmes.
Stavelot.	Nivelles.
Saint-Trond.	Suesteren.
Saint-Hubert.	Andenne.
Gembloux.	Moustier-sur-Sambre.
Brogne.	Aldeneyck.
Celles.	Thorn.
Malonne.	
Malines.	
Aulne.	
Florennes.	

(3) *DO. III*, p. 411.

suivre, dans le clergé ou dans le cloître, les traces du divin Rédempteur (1).

L'abbaye de Thorn lui resta chère; il lui fit don des trois églises de Britte, de Hemert et d'Avezate; plus tard, l'année qui précéda sa mort, il lui fit concéder par diplôme impérial les droits de tonlieu et de marché à Thorn, avec celui de juridiction (2). Dans l'intervalle entre ces deux donations, il eut l'occasion de témoigner d'une manière plus éclatante la haute considération qu'il avait pour le comte Ansfrid; l'évêché d'Utrecht étant devenu vacant en 995, il décida l'empereur Otton III à confier ce siège à son ami (3).

Le reste de l'activité épiscopale de Notger échappe à notre connaissance, et son biographe ne nous en a rien dit. Nous n'essayerons pas de suppléer à son silence, et nous n'énumérerons pas ici des rubriques sous lesquelles nous serions obligés de laisser des blancs. Certes, ces lacunes de notre exposé sont pénibles. Avec quel intérêt, par exemple, on assisterait au travail de l'organisation paroissiale, qui dut être actif! Sous un pontificat si prospère, en un temps où le rajeunissement de la vie religieuse était si vif, où un mouvement universel faisait sortir de terre les églises neuves, sans doute aussi les paroisses durent se multiplier, et plus d'une se sera détachée sous Notger de son église-mère pour conqué-

(1) La fondation de Thorn nous est connue : 1° par le diplôme de Hilsuinde, sur lequel voir la note ci-dessus; 2° par le récit de Thietmar de Mersebourg, IV, 32; 3° par une notice de Gilles d'Orval, II, 53, p. 60, que Habets, p. XV, a le tort d'attribuer à Anselme, n'ayant consulté que l'édition vieillie de Chapeaville. Ces récits ne s'accordent pas complètement sur les circonstances de la fondation, mais leurs contradictions sont faciles à lever. Si Thietmar et Gilles d'Orval attribuent la fondation à Ansfrid et non à sa femme, cela prouve simplement qu'ils n'ont pas eu une connaissance exacte de l'affaire, et le diplôme de Hilsuinde, qui les contredit, semble emprunter à cette opposition une preuve d'authenticité de plus, car il est évident qu'un faussaire aurait eu soin de le rédiger en conformité avec les récits existants. Thietmar ajoute qu'Ansfrid donna le nouveau monastère à Saint-Lambert, ce qui est une inexactitude flagrante; Thorn resta toujours une abbaye impériale et ne dépendit jamais des évêques de Liège. D'après cela, il faut corriger Hirsch, *Heinrich II*, t. I, p. 350, qui reproduit le renseignement de Thietmar sans le contrôler.

(2) *DH. II*, p. 166; Habets, o. c. I, p. 7.

(3) Thietmar de Mersebourg, IV, 24, pp. 777-778.

rir une existence indépendante. Il est dit d'un évêque du Xe siècle que dans un grand nombre de localités il vint au secours des populations trop éloignées de l'église, soit en y créant des paroisses nouvelles, soit en y bâtissant des chapelles (1). Cela est vrai, dans une mesure variable, et de notre évêque, et de tous les pontifes du Xe siècle en Allemagne.

Il faut savoir gré au biographe de nous avoir au moins laissé entrevoir Notger dans l'exercice du ministère de la parole. Ce ministère était en effet une des principales missions de l'évêque, et Fulbert de Chartres s'inspirait de la tradition quand il recommandait au roi Robert de ne point permettre d'élire un évêque incapable de prêcher (2). Les évêques du Xe siècle ne se sont pas dérobés à ce devoir. Nous voyons saint Brunon (3) et saint Héribert (4), à Cologne; saint Ulric, à Augsbourg (5); saint Adalbert, à Prague (6); saint Frédéric et Willigis, à Mayence; saint Gérard, à Toul (7), haranguer leurs fidèles, et une des qualités épiscopales les plus vantées, c'est l'éloquence. Elle ne manqua pas à Notger. Un poëme écrit presque au lendemain de sa mort nous dit qu'il enseignait le peuple en langue vulgaire et le clergé en langue latine, nourrissant, à l'exemple de l'apôtre, les petits de lait et les grands d'aliments solides. Et il continue, faisant allusion, sans doute, à la vigueur oratoire du prélat : « Devant ce vaillant chevalier du Christ, les hérésies tombaient d'emblée. La fraude, les fausses doc-

(1) In plerisque parochiis misericorditer subvenit populo in difficultate longissimi ecclesiarum itineris, sine parrochiis novis in divisione aliarum factis, sive capellis in eis constructis. *Vita Meinwerci*, c. 156, p. 139.

(2) P. Fournier, *Les Officialités au moyen-âge*, Paris, 1880, p. VIII.

(3) Jam vero in praedicatione verbi Dei — — — qualis quantusque fuerit, admirari possumus, diffinire non possumus. Ruotgerus, c. 33, p. 267.

(4) *Vita S. Heriberti*, c. 9, p. 747.

(5) *Vita S. Udalrici*, c. 4 et 6, pp. 391-395. Le même ouvrage, c. 24, p. 409, vante Adalbéron, neveu et successeur présomptif de cet évêque, comme étant *in eloquentiâ dulcisonâ cautus.*

(6) Vulgari plebem, clerum sermone latino
Erudit et satiat magnâ dulcedine verbi,
Lac teneris praebens solidamque valentibus escam.
Dans le *Vita Notgeri*, c. 8.

(7) *Vita s. Gerardi Tullensis*, c. 4, p. 494.

trines, l'orgueil des sectaires et leurs inventions, tout fuyait, tremblant de se voir démasqué par ce redoutable juge des mœurs. » Il n'y a là que quelques traits, mais ils suffisent pour nous intéresser.

J'ai d'ailleurs fait remarquer plus haut que Notger ne savait pas le roman ou wallon (1), qui était parlé par une moitié de ses ouailles et notamment par la population de sa ville de Liège. Cela était fâcheux, sans doute, mais des inconvénients de ce genre étaient fréquents dans la Lotharingie, qui était pourvue d'évêques par la cour d'Allemagne. C'est ainsi qu'à la même époque, deux évêques de Cambrai, Bérenger et Theudon, ont ignoré le français et ont pu se considérer comme des étrangers dans leur cité épiscopale (2). Il faut ajouter que la plus grande partie du diocèse de Cambrai et une bonne moitié du diocèse de Liège parlaient l'idiome germanique. Cet idiome, à la vérité, se distinguait notablement du dialecte natal de Notger, et celui-ci aura dû faire des efforts pour se rendre intelligible à ses auditeurs thiois. Plus d'une fois, en l'écoutant, ils auront reconnu le Souabe à sa langue chuintante, tout en admirant son éloquence.

Est-il vrai que Notger ait contribué pour une large part à la diffusion de la fête des Trépassés, que l'abbé Odilon de Cluny venait de créer dans son monastère, et qui de là se répandit sur tout le monde chrétien? Gilles d'Orval nous dit qu'il l'introduisit dans son diocèse et voulut qu'elle y fût célébrée solennellement (3). Ce renseignement est sommaire

(1) C'est le nom d'origine allemande qu'on trouve dans la chronique de Rodolphe de Saint-Trond I, 1, p. 229 : Igitur primus Adelardus nativam linguam non habuit theutonicam, sed quam corrupte nominant romanam, theutonice walonicam.

(2) V. *Gesta epp. Camerac.*, I, 80, p. 431 ; I, 99, p. 441.

Par contre, quand un évêque liégeois du IXe siècle, Hartgar, est vanté par Sedulius (II, 1, 27, p. 167), comme ayant su les trois langues :

Aurea lingua cluit triplici cui famine vocis

c'est évidemment du latin, du thiois (flamand) et du roman (wallon) que veut parler le poète. Le même éloge est fait du pape Grégoire V († 999) par un contemporain :

Usus franciscâ, vulgari et voce latinâ
Instituit populos eloquio triplici.

La langue *vulgaire* en question est ici l'italien.

(3) (Odilo) constituit per omnia monasteria sibi subjecta, ut sicut primo die no-

et tardif; toutefois, il serait téméraire de l'écarter pour cette seule raison, et tout indique que Gilles d'Orval parle ici d'après une source plus ancienne. C'est vers 998 que, selon Sigebert de Gembloux, Odilon institua la fête des morts (1); la chronologie ne s'oppose donc pas à ce que Notger ait pu s'y intéresser et la répandre. Et il fut certainement l'un des premiers qui accueillirent une solennité si touchante, autrement l'histoire n'aurait pas pris la peine de nous apprendre son initiative, puisqu'on sait que tous les diocèses, l'un après l'autre, consacrèrent par leur liturgie l'œuvre d'Odilon de Cluny. Cela suffit pour nous autoriser à revendiquer pour le diocèse de Liège, qui avait créé la fête de la Trinité et qui devait créer celle de la Fête-Dieu, l'honneur d'avoir été des premiers à répandre celle des Trépassés.

Ce qui vient d'être dit permet de croire que d'excellentes relations existaient entre Notger et les Clunisiens. Nous en avons une autre preuve. L'un des hommes les plus illustres de cette famille monastique, Richard de Saint-Vanne, qui a réformé plus d'un monastère du diocèse de Liège, professait

vembris sollempnitas omnium Sanctorum agitur, ita sequenti die memoria omnium in Christo quiescentium celebretur. Qui ritus ad multas ecclesias transiens, fidelium defunctorum memoriam sollempnizari facit. *Quam consuetudinem etiam episcopus Christi Nothgerus ad suam dyocesiam transtulit, eamque sollempniter fieri ordinavit.* Gilles d'Orval, II, 53, p. 60, reproduisant Sigebert de Gembloux, a. 998, p. 353, à part la phrase soulignée qui est de lui.

(1) Cette date, donnée par Sigebert de Gembloux, *Chronicon*, p. 353 et par le frère André d'Anchin, est admis par Mabillon. Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 475, conteste, mais sans raison probante, qu'elle soit de Sigebert et veut qu'elle repose sur une fausse interprétation du texte de cet auteur. On allègue, à la vérité, que le décret par lequel Odilon rendit la fête obligatoire pour toutes les maisons clunisiennes semble postérieur à la mort d'Henri II (1024); mais il s'en faut que ce décret lui-même soit nécessairement contemporain de l'institution de la fête. O. Ringholz a prouvé qu'il se compose de deux parties, dont la première (jusqu'à *Ergo qualiter*) est antérieur tout au moins à 1009, puisqu'à cette année la *Disciplina Farfensis*, qui la reproduit, existait déjà. V. Ringholz. *Die Einführung des Allerseelentages durch den H. Odilo von Cluny* dans *Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner Orden*, IIe année, IIe volume, p. 236-251. La discussion sur la date serait sans objet si l'on avait la preuve de l'existence d'une bulle de Sylvestre II, confirmant la fête (Oldoini, *Vitae Romanorum pontificum*, I, p. 757), mais la preuve que Ringholz tire du Martyrologe Romain *(quem ritum postea universalis ecclesia recipiens comprobavit)* est trop faible.

pour Notger une véritable vénération et le considérait comme un saint (1). Cela étant, la tradition d'après laquelle l'abbé Odilon aurait fondé dans le diocèse de Liège cinq prieurés de son ordre (2) ne manque pas d'une certaine vraisemblance interne. En réalité toutefois, aucun de ces établissements n'est antérieur à la fin du XIe siècle, et il faut biffer de l'histoire de Notger toute la part qui lui est attribuée dans leur fondation (3).

Au dire d'Anselme, le pape aurait eu pour Notger une si haute estime, qu'il l'aurait plus d'une fois chargé de trancher à sa place des différents entre évêques cisalpins (4). Nous ne savons à quels événements Anselme fait allusion, mais il est bien certain que son témoignage est ici de grande portée, et nous pouvons l'accueillir avec certitude, bien qu'il soit malheureusement trop vague à notre gré. Anselme n'a pu penser d'ailleurs qu'à Grégoire V ou à Silvestre II (5). Notger les connaissait personnellement l'un et l'autre : on sait déjà ses relations avec ce dernier; quant à Grégoire V, sous le nom de Brunon qu'il avait porté dans le siècle, il avait appartenu avec Notger à la chapelle de l'empereur, et y avait probablement noué avec notre évêque des liens d'amitié. Notger fut deux fois en Italie pendant le pontificat de Grégoire V, la première en 996-997, la seconde de 997 jusqu'en 1000 et peut-être plus tard. Il eut donc l'occasion de revoir à plusieurs reprises son ancien ami. Avec Gerbert, ses relations avaient subi une crise lors du procès de celui-ci, mais, quand Gerbert fut devenu pape, elles restèrent bonnes, sans

(1) Hugues de Flavigny, II, p. 382.

(2) Gilles d'Orval, II, 53, p. 60. Jean d'Outremeuse, IV, p. 175, connaît la date exacte de la fondation, comme il fallait s'y attendre; c'est l'an 1000. Cf. Foullon, I, p. 201; Fisen, I, p. 156; Devaulx, II, p. 58.

(3) Il y a eu en réalité, dans le diocèse de Liège, six prieurés clunisiens, sur lesquels voyez J. Halkin, *Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège*, *BSAHL*, t. X (1896) pp. 155-293, et le même, *Documents concernant le prieuré de St-Séverin en Condroz de l'ordre de Cluny* (*BCRH*, V, t. 4).

(4) Anselme, c. 30. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 210.

(5) A la vérité, Jean XV a accordé une bulle à Notger à la demande de Théophano, mais Notger était alors encore un inconnu pour le pape et il n'eut pas l'occasion de faire sa connaissance.

que rien nous montre que Notger aurait joui de la faveur spéciale du souverain pontife. C'est donc, très probablement, de Grégoire V qu'il faut entendre le renseignement d'Anselme.

Il nous reste, pour épuiser l'objet de ce chapitre, à faire mention encore de certains récits relevant de ce qu'on pourrait appeler l'histoire légendaire de Notger. Ces récits, qu'on rencontre pour la première fois dans Gilles d'Orval, sont d'ingénieuses amplifications de thèmes fournis par Sigebert de Gembloux. En 1006, d'après Gilles d'Orval, un été sec, suivi de neiges précoces et de grandes pluies d'automne, qui empêchèrent les semailles, avait produit une famine. Notger ordonna un jeûne général et ses prières furent efficaces, car il plut du blé en Hesbaye, d'aucuns disent même des poissons. Ce ne fut pas la seule calamité de l'année. Il y eut un tremblement de terre; une comète apparut dans le ciel. Le 14 décembre, dans l'après-midi, on vit comme une grande torche ardente traverser le firmament et tomber sur la terre, après quoi apparut une espèce de dragon à la tête garnie d'une crête et aux pattes bleues. Mais tous les dangers ainsi pronostiqués furent conjurés par les prières de Notger » (1).

(1) Voir ces légendes dans Gilles d'Orval, II, 59, p. 60, d'où elles ont passé, probablement au XIVe ou au XVe siècle, dans la chronique interpolée de Saint-Laurent. Je crois utile de faire voir, ci-dessous, le rapport entre Gilles d'Orval et Sigebert de Gembloux : on pourra, en le constatant, se rendre compte de l'origine des éléments légendaires :

Gilles d'Orval, II, 53, p. 60.	Sigebert, *Chronicon.*
Temporibus ejus siccitas magna vernalis, unde et satio primitiva impedita et fames ingens secuta est. Fertur enim etiam precibus ejus annonam pluisse de celo in Hasbanio, alii etiam pisciculos parvos de celo pluisse ferebant. Postea nix de celo nimia decidit, ymber etiam continuus, qui autumpnalem sationem denegaret omnino. Episcopus vero Nothgerus, indicto communi jejunio, periculum imminens reppulit. Terre motus quoque factus est permaximus, cometesque apparuit splendidissimus. Nono decimo kalendas januarii circa horam	1006. Fames et mortalitas jam graviter per totum orbem invaluit, ut *tedio sepelientium vivi adhuc spiritum trahentes obruerentur cum mortuis.*
	1005. *Cometes horribili specie flammas huc illucque jactans, in australi parte visus est.*

Outre les légendes populaires ou monastiques qui ont envahi la biographie de Notger, il nous faut aussi éliminer celles qui naissent aujourd'hui dans les sillons de l'érudition. La fameuse tradition des terreurs de l'an mil, si elle était fondée, créerait un inexplicable contraste entre les préoccupations d'avenir du grand civilisateur et les préjugés de son époque : il est inutile de dire qu'elle est une pure fiction des érudits du XVIIIe siècle et qu'elle reçoit du règne de Notger un éclatant démenti. L'intense activité déployée par lui et ses collaborateurs dans le double domaine religieux et civil pendant la génération qui précéda l'année fatidique est une des réfutations les plus péremptoires d'une croyance aujourd'hui démodée. Le seul récit que nous avons fait de cette carrière de prince et d'évêque exclut irrémissiblement de l'histoire les prétendues terreurs de l'an mil, et il n'y a pas lieu de nous en occuper davantage (1).

nonam, fisso celo, quasi facula ardens cum longo tractu instar fulguris illapsa est terris tanto splendore, ut non modo qui in agris erant set etiam in tectis, irrupto lumine, ferirentur. Qua celi fissura sensim evanescente, interim visa est figura quasi serpentis, capite quidem crescente, cum ceruleis pedibus. Que pericula oratione viri Dei sunt adnichilata.

On trouve des récits analogues, mais d'un caractère plus historique, dans la vie de saint Héribert de Cologne, contemporain de Notger, c. 7 et 8, pp. 745-746. Gilles d'Orval, qui a certainement lu cet ouvrage, s'en est manifestement inspiré.

Alpert, *De diversitate temporum*, I, 6 p. 704.

Post hinc triennium quam rex in solium regni sublimatus est (1005) commetes horribili specie flammas hac illaque jactans, in australi parte coeli visus est. Sequenti anno (1006) fames et mortalitas gravissima per totum orbem factae sunt, ita ut in multis locis prae multitudine mortuorum et taedio sepelientium vivi adhuc spiritum trahentes, vi qua poterant renitentes, cum mortuis obruerentur.

La terrible famine de 1006 a laissé aussi des traces dans la chronique de Rodolphe de Saint-Trond, I, p. 229.

(1) C'est dom Plaine qui a le mérite d'avoir le premier attaqué la légende et de l'avoir anéantie dans son magistral article intitulé : *Les Terreurs de l'an mil* (*Revue des questions historiques*, janvier 1873). Après lui, M. Raoul Rozière a repris le sujet dans *La légende des terreurs de l'an mil* (*Revue politique et littéraire*, t. XXI (1878). M. Rozière, qui a d'ailleurs le mérite d'avoir élucidé les origines de la

NOTE.

LE CLERGÉ DE NOTGER.

Prévôts.	
Robert.	(Anselme c. 26, p. 204.)
Godescalc [de Morialmé] 1002.	(Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, c. 30, p. 171. Sur la date, v. ci-dessus, p. 121, note 1.)
Archidiacres.	
Robert.	(Anselme, c. 26, p. 204.)
Erluin (avant octobre 995).	(*Gesta epp. camerac.* I, 110 p. 148).
Otbert, 998, 1002 (12 mars).	(Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, c. 31, p. 175. Sur la date, v. ci-dessus, p. 121, note 1.)
Albold, 1002 (12 mars).	
Jean, 1002 (12 mars).	
Écolâtres.	
Adalbold.	
Wazon, 1007.	(Anselme, c. 40, p. 210.)
Clercs.	
Nitho 1002.	(Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, c. 30, p. 171. Sur la date de 1002, v. ci-dessus p. 121, note 1.)
Sico »	
Egbert »	
Frédéric »	
Notaire.	
Hardulfus, vers 973.	(Manuscrits Lefort II, 18, aux Archives de l'État à Liège, f. 3. Cf. *BCRH*, III, II, p. 278.)

légende, s'est audacieusement attribué l'honneur de la découverte de dom Plaine en passant totalement sous silence le travail de celui-ci; il est ainsi parvenu à faire illusion à ceux qui ont étudié le sujet après lui, et qui ont confirmé les conclusions du savant bénédictin sans savoir qu'ils étaient les complices inconscients d'une laïcisation d'un genre spécial. Ce sont Von Eicken, *Die Mittelalterliche Weltanschauung* dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXIII; Jules Roy, *L'An Mille*, Paris, Hachette, 1885 (*Bibliothèque des merveilles*); P. Orsi, *L'anno mille* (*Rivista Storica Italiana*, 1887). Ces résultats généraux sont contrôlés et confirmés par ceux des chercheurs qui ont étudié le sujet dans un domaine étroit comme (Mgr. Schoolmeesters) dans *Le Mémorial*, janvier-mai-juin 1874 et le P. Beissel, *Der heilige Bernward von Hildesheim als Künstler und Förderer der deutschen Kunst*, pp. 69-70.

CHAPITRE XIV.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

Un des plus beaux aspects de la carrière de Notger, c'est le zèle qu'il déploya pour l'instruction publique. Sous ce rapport, il fut le digne successeur d'Éracle et l'émule de cette pléiade d'hommes distingués qui, sous le règne d'Otton le Grand, gardaient les tradition du siècle de Charlemagne. Pour bien nous rendre compte de l'activité qu'il déploya dans ce domaine, il faut jeter un coup d'œil sur l'état dans lequel il trouva les lettres et les études à Liège.

Selon toute apparence, la prospérité de l'instruction publique dans cette ville remontait à Charlemagne. La puissante impulsion donnée par ce grand homme au mouvement intellectuel devait se faire sentir principalement dans les régions de son vaste empire qu'il habitait lui-même. Quoi d'étonnant, dès lors, que Liège, voisine des séjours carolingiens d'Herstal, de Jupille et d'Aix-la-Chapelle, et qui eut même un jour l'honneur de donner l'hospitalité à Charlemagne (2), ait eu de bonne heure des écoles et des lettrés? Le seul document qui nous montre l'application des instructions données par l'empereur à l'épiscopat, c'est précisément un mandement de l'évêque de Liège Gerbald (785-810)

(1) Sur les écoles de Liège au moyen-âge, il faut lire : A. Bittner, *Wazo und die Schulen von Lüttich*, Bresslau, 1879 (dissertation) ; Dute, *Die Schulen im Bisthum Lüttich im XIe Jahrhundert*; Marbourg 1882 (programme) ; S. Balau, *Étude critique sur les Sources de l'histoire de Liège au moyen-âge*, chap. IV, § II, pp. 146-162).

(2) Le 22 avril 770 (fête de Pâques). *Annales Laurissenses.*

à son clergé (1), pour lui inculquer l'horreur de l'ignorance et la nécessité de l'étude (2).

Après la mort du grand empereur, Liège continua d'être, pendant la première moitié du siècle, visitée par les souverains, dont la présence n'aura pas peu contribué à y main tenir le culte de la vie littéraire. Sous l'évêque Hartgar (840-855), la ville reçut la visite du savant irlandais Sedulius, qui y fit un long séjour. On croit qu'il enseigna les lettres à la cathédrale de Liège (3); dans tous les cas, son influence n'y sera pas demeurée stérile à une époque tourmentée par la fièvre du savoir. Sedulius lui-même, par-dessus le règne orageux de Francon, toujours en lutte avec les Normands, tend pour ainsi dire la main à Etienne, successeur de ce prince. Poète, liturgiste et hagiographe, Étienne ne laissa point s'éteindre dans sa ville épiscopale le foyer de la culture intellectuelle. Richaire, dont l'histoire nous signale les grands travaux de restauration, Hugues et Farabert, trois abbés du pays de Trèves qui apportèrent à Liège un zèle sincère pour les études et d'excellentes traditions monastiques, durent, eux aussi, veiller à la bonne marche des écoles, bien que les trop rares données des chroniques nous aient laissé ignorer leurs actions. Toutefois, il ne paraît pas qu'avant la seconde moitié du Xe siècle, les écoles de Liège s'élèvent au-dessus d'une honnête moyenne. Elles n'atteignent pas l'éclat dont brillent alors celles d'Utrecht, où des maîtres irlandais enseignent le grec à saint Brunon enfant; elles sont éclipsées par

(1) La lettre de Gerbald est dans Martene et Durand, *A. C.*, t. VII, col. 15.

(2) Beaucoup d'historiens, notamment Cramer, *Geschichte der Erziehung und des Unterrichts in den Niederlanden während des Mittelalters*, p. 72, ont été les jouets d'une étrange illusion en se persuadant, parce que nous n'avons conservé que l'exemplaire liégeois de la circulaire de Charlemagne aux évêques, qu'elle n'a été écrite que pour Liège ; il suffit de lire le texte pour en reconnaître le caractère général. Il y a d'ailleurs deux documents émanés de Gerbald : une instruction pastorale à tous ses diocésains et une lettre à son clergé ; cette dernière est écrite en exécution des ordres de Charlemagne dont nous avons conservé le texte. Ces trois documents forment un petit dossier qu'on trouve dans Martene et Durand, *A. C.*, t. VII, col. 15-21.

(3) Dümmler, *Jahrbuch für Vaterländische Geschichte*, I (1861), p. 170 ; Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*, t. II, p. 191 ; H. Pirenne, *Sedulius de Liège*, p. 23.

celles de Metz (1), et elles ne sauraient rivaliser avec celles de Lobbes. C'est cette maison qui, dans la naissante principauté de Liège, tient le sceptre des études.

La vie littéraire était ancienne dans cette abbaye; au VIIIe siècle, elle avait produit des écrivains comme saint Ermin et Anson († 800), les plus anciens noms littéraires du moyen-âge belge (2). Interrompues dans la seconde moitié du IXe siècle par l'invasion des Normands et par l'intrusion des abbés laïques, les études avaient repris vigueur à Lobbes sous l'abbé Richaire (920-945) et trois hommes s'y firent alors un nom par leur savoir : Scaminus, Théoduin et Rathier (3). Ce dernier est l'écrivain le plus érudit et le plus original de son temps. Il a beau nous dire qu'il a peu appris chez ses maîtres et beaucoup par lui-même (4), il n'en fait pas moins honneur à l'école dont il sort et qui, sans doute, lui a donné tout au moins la passion de la science avec les moyens de la satisfaire (5). Ce qui prouve bien, d'ailleurs, que Rathier devait à Lobbes plus que Lobbes ne lui devait, c'est que la tradition littéraire de l'abbaye ne fut pas interrompue par son départ; elle se continua sous les doctes abbés Alétran et Folcuin (6).

Mais le grand homme qui devait imprimer à la vie littéraire de la Lotharingie la plus vigoureuse impulsion qu'elle eût reçue depuis Charlemagne, ce fut saint Brunon. Parfaitement au courant des langues grecque et latine, lisant tous les grands écrivains de l'une et de l'autre, versé enfin dans les sept arts libéraux, l'archevêque de Cologne était un homme de haute culture intellectuelle. En conformité, d'ailleurs, avec l'esprit de son temps, il voyait dans les lettres

(1) A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, III, 1, p. 283.

(2) V. S. Balau, *Étude critique sur les sources de l'histoire littéraire de Liège au moyen-âge*, pp. 45-49. Sur saint Ermin, voir sa Vie métrique de saint Ursmer dans *AB*, t. XXIII (1904), p. 317, récemment éditée par dom Germain Morin.

(3) Folcuin, c. 19, p. 63.

(4) Pauca a magistris, plura per se magis didicit. *Phrenesis*, 3, p. 369.

(5) Sur Rathier, lire Vogel, *Ratherius von Verona*, Iéna, 1859, et Hauck, III, 1, pp. 285-297, qui l'appelle le seul théologien de son époque.

(6) Hic (Everacrus) domnum Aletrannum undecunque doctissimum et in lege Dei exercitatum ac eloquentem volentibus omnibus Laubiis prefecit abbatem. Folcuin, c. 27, p. 69.

un moyen plutôt qu'un but; il leur demandait avant tout le secret d'une belle forme, mais il entendait les mettre au service des vérités éternelles, et un mot de son biographe caractérise bien son tour d'esprit : il lisait avec plaisir tous les poètes anciens, mais il s'était surtout nourri de Prudence (1). Avec cette noble passion pour les études, il était parvenu à posséder à un degré remarquable l'éloquence latine et à l'apprendre à ses disciples : ceux-ci, à leur tour, avaient porté dans tous les pays le zèle littéraire qu'il leur avait communiqué. On comprend quelle action il dut exercer sur la Lotharingie après qu'il eut réuni dans ses mains les deux principales dignités de ce pays : l'archevêché de Cologne d'abord, le gouvernement du duché ensuite.

Liège ressentit immédiatement les effets du goût de Brunon pour les choses de l'esprit. Il était à peine monté sur le siège épiscopal de Cologne, qu'il faisait asseoir Rathier sur celui de Liège. La consécration des deux prélats eut lieu à Cologne le même jour (25 septembre 953) (2). Brunon aimait à se dire l'élève de Rathier : leurs relations intellectuelles semblent dater du jour que ce dernier, après son exil de Vérone, était venu vivre à la cour d'Allemagne, où il avait fait partie du clergé de la *chapelle* royale et où il avait été admis dans l'intimité de Brunon (3). On ne peut pas dire toutefois, que, malgré sa science et son talent, Rathier ait eu une action directe et personnelle sur le progrès des études dans son diocèse; il n'en eut pas le temps, et puis, son tempérament combatif ne se prêtait pas à l'exercice d'une influence pacifique et régulière. Par contre, il était réservé au saxon Éracle, que Brunon donna en 959 pour successeur à Baldéric Ier, de devenir l'un des principaux promoteurs du mouvement intellectuel dans les Pays-Bas.

Éracle avait été lui-même, à Cologne, l'élève de Rathier; il se plaisait à le lui rappeler longtemps après, dans une lettre affectueuse où il invitait son ancien maître à rentrer au pays, ajoutant qu'il ne rougirait pas, en ce cas, de se

(1) Ruotgerus. c. 4, p. 256.
(2) Vogel, *Ratherius von Verona*, pp. 180-181.
(3) Folcuin, c. 22, p. 64. Cf. Vogel, o. c., p. 174.

remettre à son école (1). C'est Éracle qui, au dire d'un écrivain du temps, a le premier fait fleurir à Liège les études et la religion (2). Les contemporains liégeois, dit un autre, avaient depuis longtemps perdu jusqu'au souvenir des études libérales, et c'est lui qui établit les écoles auprès des collégiales (3). Mais ce n'est pas seulement sa ville épiscopale, dit un troisième, c'est tout son diocèse qu'il a appelé à la vie intellectuelle, en le couvrant d'écoles et en y appelant les maîtres distingués (4). Il est manifeste qu'il y a dans ces éloges une part d'exagération : ni Liège ni le diocèse n'étaient à ce point dénués de culture littéraire avant Éracle, et ce que nous avons dit plus haut le prouve sans réplique. Ce qui semble résulter des textes, c'est qu'à l'école de la cathédrale, qui existait de temps immémorial et dont il aura augmenté l'éclat, Éracle ajouta l'école de Saint-Martin.

Le tableau qu'Anselme nous trace de l'activité pédagogique d'Éracle est charmant, et il ne faut pas en omettre ici un seul trait. Une de ses principales occupations était de visiter à tour de rôle les classes des écoles de Liège. Il se chargeait lui-même de présider à la leçon des élèves les plus avancés (5); à l'occasion, il leur expliquait avec la plus

(1) Pristinam soleo ante oculos dulcedinem ponere, idque crebris libenter sermonibus repetere, et, si mane non, vel post prandia inter bibendum, quomodo me fovistis, ut commanducandum cibum, sicut nutrices infantibus edentibus, in os meum trajecistis — — — Sub vestro pollice docto et artifice manum ferulae non erubescam subducere. Chapeaville, I, p. 190-191.

(2) Qui primus in hac urbe studium et religionem iniciavit. *Vita Balderici*, c. 18, p. 731. Renier de Saint-Laurent, *Vita Everacli*, c. 4, p. 562, veut qu'Éracle ait créé des écoles à Liège même dans les monastères : adeo ut scolas etiam per claustra urbis monasterialia institueret ; il oublie que les monastères liégeois sont postérieurs à Éracle.

(3) Cum jam pridem aput illius temporis nostrates funditus liberale studium cum memoria absolvisset, ille scolas per claustra stabilire curavit. Anselme, c. 24, p. 201.

(4) Totam Leodiensem ecclesiam, immo totam provinciam, nullis hactenus studiis illustratam, ad studium coaptavit, scholas constituit, peritos quaquaversum clericos collegit, eosque magistros instituere sua ope liberaliter pavit. Rupert, *Chronicon Sancti Laurentii*, c. I, p. 262.

(5) Lectiones majusculis tradere. Anselme, c. 24, p. 201. Cramer, p. 94 (?) écrit à ce sujet : « Weil es an Lehrern fehlte, so scheint Everaclus eine dem gegenseitigen Unterricht ähnliche Methode, die wir schon früher bei den Juden kennen lernten, eingeführt zu haben. » Rien de plus fallacieux que cette interprétation du texte, qui dit tout autre chose.

grande douceur ce qu'ils n'avaient pas compris, promettant de s'y reprendre à cent fois, s'il le fallait, pour leur résoudre toutes les difficultés (1). Lui arrivait-il de devoir quitter sa ville pour aller à la cour ou participer à quelque expédition lointaine, il ne cessait de correspondre avec les maîtres, les stimulant, leur envoyant des poésies, réchauffant leur zèle pour l'étude par des messages qui leur arrivaient parfois du fond de la Calabre. Il était avec eux comme un père avec des enfants bien aimés, et il ne cessa, dit le narrateur, de se dévouer à sa glorieuse tâche; aussi beaucoup de jeunes gens ignorants et grossiers acquirent-ils en peu de temps, grâce à lui, la connaissance des sciences sacrées et profanes (2).

Il nous reste un témoignage touchant de la reconnaissance que gardaient ses anciens élèves au maître dévoué : c'est la lettre d'un Anglo-Saxon qui ne se désigne que par l'initiale de son nom, B., et qui, écrivant à l'archevêque de Canterbury Ethelgar (988-989), rappelle avec émotion le souvenir de l'évêque de Liège. « J'ai été, écrit-il, au banquet de la science sacrée, où m'a introduit ce maître chéri, et j'y ai pu, comme un petit chien, lécher les miettes que laissaient tomber les convives. Une mort cruelle m'a ravi le doux maître qui m'a distribué à moi-même et à beaucoup d'autres le prix de la science, et nul ne sait combien, depuis ce jour, la faim et la soif intellectuelles ont tourmenté mon esprit désormais privé des festins du savoir » (3). A la date où fut écrite cette lettre, il y avait dix-sept ou dix-huit ans qu'Éracle était mort; peu de bienfaiteurs, on en conviendra, laissent un aussi long souvenir dans le cœur de leurs obligés!

Les études étaient donc en pleine prospérité à Liège lorsque Notger prit en mains la direction du diocèse. Nourri au

(1) Cf. *Vit. s. Wolfgangi*, c.18, p. 534 : Ut autem adolescentes in capiendis scientiae liberalis noticiis parent agitiores, frequenter voluit tabulos eorum cernere dictales. Plerosque etiam eorum proficiendi causa beneficiis incitavit ; qui autem desides erant et negligentes increpavit.

(2) Anselme, c. 24, pp. 201-202. Cf. Renier de Saint-Laurent, *Vita Evracli*, c. 4, p. 562.

(3) W. Stubbs, *Memorial of saint Dunstan, archbishop of Canterbury*, p. 386. Cf. l'*Introduction*, p. XI et suivantes.

palais, et peut-être élève lui-même de saint Brunon, il continua, sous tous les rapports, la tradition de son prédécesseur, et leur action s'est si bien mariée et fondue, qu'il est difficile de dire à qui des deux revient la plus grande gloire dans le lustre que jeta après eux leur ville épiscopale. Au lieu d'en essayer le départ, nous allons tâcher plutôt d'en tracer un tableau d'ensemble : nous y trouverons l'occasion, plus d'une fois, de mettre en relief la haute initiative et l'énergique activité de notre prélat.

Comme on l'a pu voir ci-dessus, il y avait plus d'une école à Liège dès le temps d'Éracle (1), avec un personnel de plusieurs professeurs (2). Or, comme, en dehors de la cathédrale, il n'existait alors que la collégiale de Saint-Pierre et celle de Saint-Martin, force nous est de supposer ou bien qu'il y avait une école à Saint-Pierre ou que celle de Saint-Martin devait son origine à Éracle. Il n'est d'ailleurs pas douteux que Notger, qui acheva Saint-Paul et qui fonda Sainte-Croix, Saint-Denis et Saint-Jean, aura traité toutes ces églises comme cette dernière, où il nomma un maître des écoles *(magister scolarum)* (3), et qu'il les aura toutes également dotées d'un enseignement organisé. Si cette conjecture est fondée, Liège aura possédé à l'époque de Notger une école de cathédrale et six écoles de collégiale (4).

(1) Ille scolas per claustra stabilire curavit, quas ipse vicissim non indignum duxit frequentare. Anselme, c. 24, p. 201.

(2) Si quando autem eum contingeret aut ad palatium aut in expeditionem longius ab hâc urbe discedere, quos reliquisset scolarum magistros litteris animare, ipsis crebro dulci carmine alludere solebat. Id., l. c.

(3) *Vita Notgeri*, c. 9. Cf. Voigt, *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, Halle s. S., 1889, p. XXXVII.

(4) Voici quelques données à l'appui de cette conjecture. C'est un fait admis que les écoles des collégiales se sont généralisées au commencement du XIe siècle. V. G. Bourbon, *La licence d'enseigner*, p. 525. A Liège, l'écolâtrie existe certainement dans les diverses collégiales en 1109, témoin ce passage d'une charte de cette date : Confirmantibus reliquis fratribus de Sancto Lamberto et collaudantibus prepositis, decanis, *scholasticis*, cantoribus, custodibus et reliquis totius civitatis fratribus. Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 51.

Avant cette date, nous rencontrons les écolâtres suivants :

A Sainte-Croix, en 1063, Nizo. (Registre de Sainte-Croix, aux Archives de l'État à Liège, f. 84).

Ce qui vient d'être dit contient la réfutation anticipée d'une conjecture émise par certains érudits (1), et qui doit nous arrêter quelques instants. Selon eux, il n'y aurait pas eu d'écolâtre à la cathédrale avant Wazon, que nous trouvons en fonctions du vivant de Notger : c'est l'évêque lui-même qui aurait gardé la direction des écoles, comme firent à Chartres non seulement l'illustre Fulbert, mais tous ses successeurs jusqu'au XIIIe siècle (2). Il est impossible de se rallier à cette manière de voir, qui ne s'appuie que sur un argument négatif. Comment croire que l'école de la cathédrale, qui était de beaucoup la plus importante, ait manqué de ce que possédaient les collégiales et ait dû se contenter, pour directeur, d'un évêque presque toujours absent? L'exemple de Chartres, qu'on invoque ici, est loin d'être probant,

A Saint-Martin, en 1092-1101, Héribert (Registre Lefort, 18, p. 5, aux Archives de l'État à Liège, copié par St. Bormans). Cf. Chapeaville, I, p. 316 et *BCRH*, V^e série, t. 6, p. 515.

Ce qui est concluant, c'est l'exemple de Saint-Barthélemy. Fondée en 1016, huit ans après la mort de Notger, cette collégiale fut d'abord la plus modeste de Liège, puisqu'elle ne comptait que 12 prébendes. Or, dès 1026, elle avait son écolâtre, ce qui prouve sans doute que celui-ci y existait dès l'origine. Ce fait résulte d'un diplôme de l'évêque Réginard, daté de 1031, (publié par Fisen, t. I, p. 198) et attestant que l'évêque Herman *(Hezelo)* de Toul, neveu du fondateur, avait ajouté à ce chapitre cinq clercs, sans compter les bénéfices du prévôt, du doyen et de l'écolâtre. Or, Herman de Toul est mort en 1026; c'est donc cette date et non celle du diplôme (1031) qui est celle de la plus ancienne mention de l'écolâtre de Saint-Barthélemy. Il faut corriger d'après cela la note de Voigt, o. c., p. XXVII, note 5, qui a déjà corrigé certaines erreurs d'A. Bittner, pp. 24 et 27. Si maintenant l'église Saint Barthélemy, la plus humble des sept collégiales liégeoises (Wazon l'appelle *pauperem ecclesiam Sancti Bartholomaei* dans un diplôme publié par Martene et Durand, *A. C.*, I, 142) possédait son écolâtrie dès l'origine, comment se refuser à croire que des fondations plus importantes et dues à Notger lui-même en fussent privées? Concluons donc sans crainte que chacune des collégiales liégeoises possédait son écolâtrie sous le règne de ce prince. Il en était de même à Cologne au XIe siècle : il y avait des écolâtres à St-Pantaléon, à St-André, à St-Cunibert, (Ennen, t. II, pp. 299, 749), à St-Géréon, où Herman de Toul, qui fut évêque de 1018 à 1026, reçut une éducation très soignée *(Gesta epp. Tull.* c. 37, p. 643). (Cf. Césaire d'Heisterbach, VI, 5).

(1) Léon Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, Paris, 1866, p. 185. Voigt, *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, p. XVI.

(2) Clairval, pp. 30 et 40. On voit encore Yves de Chartres enseigner lui-même, p. 145.

car Chartres avait des écolâtres depuis le commencement du Xe siècle (1), et l'on verra plus loin qu'il en était de même à Liège.

Il est probable, au surplus, que les écoles des collégiales n'étaient guère, comme nous dirions aujourd'hui, que des établissements d'enseignement moyen (2), tandis que l'école de la cathédrale avait le caractère d'un grand séminaire ou d'une université. Le personnage placé à la tête de cette dernière portait concurremment, vers le milieu du XIe siècle, le titre de *magister scolarum* et celui de *scolasticus* (3), ce qui prouve l'identité des deux appellations. Et il semble même avoir cumulé ses fonctions avec celles de chancelier, comme c'était le cas à Chartres (4) et à Cambrai, où, de 1057 à 1101 et encore en 1132, nous rencontrons une série de chanceliers qui portent le titre d'écolâtre (5). Ce qui nous confirme dans cette supposition, c'est qu'à Liège aussi, Francon nous apparaît revêtu, en 1057, de la dignité de *chancelier* (6), en 1066, de celle d'écolâtre (7). D'ailleurs, la chan-

(1) Voici leur succession :

Clément, 931.
Sugger.
Fulbert, 987.
Evrard I, 1023.
Hildegaire, 1024.
Evrard II, 1032.
Sigon, 1035.
Ingelram, 1048.
Gauslin, 1084-1090.

V. Clairval, o. c. pp. 22-23, 39 et 57.

(2) V. Voigt, *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, Halle, 1889, pp. XXVI-XXVII,

(3) Franco est qualifié en 1078 de *scolasticus* (Mantelius-Robyns, p. 15) et en 1083 de *magister scolarum Sancti Lamberti* (Rodolphe, *Chronicon Sancti Trudonis*. II, 5). De même à Cologne, les écolâtres de St-Séverin et de St-Cunibert prennent dans un acte de 1174 le titre de *magister scolarum*, et dans un autre de 1176, celui de *scolasticus*, pour reparaître dès 1180 sous celui de *magister scolarum*. Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, I, 571, 573, 584, cité par Specht, p. 184.

(4) Clairval, *Les Écoles de Chartres au moyen-âge*, pp. 22 et 23.

(5) Reusens, *AHEB*, t. XXVI, p. 169 ; cf. *ibid.*, p. 180.

(6) Miraeus et Foppens, *Diplomata*, IV, 394 ; Muller, *Het oudste cartularium van het sticht Utrecht*, p. 103 et suiv. ; cf. de Marneffe, *Tableau chronologique*, p. 8.

(7) Charte de Théoduin pour Huy, dans Chapeaville, *Gesta pontificum*, II, p. 4 ; et *BCRH*, IV, 1, p. 90-96. Cf. de Marneffe, p. 8.

cellerie était un office compris dans les attributions de la *capella* ou chapelle ; or, à Liège, nous pouvons constater que les écoles relèvent également de la *capella*. Quand Notger emmenait les élèves de son école en voyage, c'était un des chapelains qui avait la direction de la classe et, nous dit le chroniqueur, il y faisait régner une discipline aussi stricte que sur les bancs (1). C'est dans la *capella* que Wazon s'emploie d'abord; il y exerce des fonctions obscures, portant les livres et la machine à calculer, jusqu'à ce que, s'élevant de degré en degré, il parvient au rang de maître des écoles (2). Or, n'est-il pas remarquable que nous lui voyions également signer des chartes comme chancelier (3), attestant par là que l'écolâtrie, la chancellerie et la *capella* étaient reliées entre elles par les liens les plus étroits (4) ? C'est même parce que l'écolâtre et le chancelier sont si souvent une seule et même personne que nous verrons plus tard, dans les universités, l'échange des deux noms, et celui d'écolâtre finir par disparaître devant celui de chancelier (5).

Quelles étaient les attributions de notre chancelier directeur des écoles ? Apparemment, son autorité ne s'étendait pas seulement sur l'école de la cathédrale; il devait avoir, du moins à l'origine, une certaine direction ou surveillance de l'enseignement dans toutes les autres églises (6). En

(1) Anselme, c. 28, p. 205.

(2) Id. c. 30, p. 206.

(3) 1011. Ego Wazo recognovi et subscripsi. A. Wauters, *Communes belges, Canton de Tirlemont, Communes rurales*, 1re partie, p. 167. — 1029. Ego Waso archicapellanus recognovi sigillum domini Reginaldi, Leodiensis episcopi. *AHEB*, t. XXI (1888), p. 392.

(4) Ailleurs, l'office d'écolâtre était cumulé avec celui de chantre. Thomassin en a déjà fait la remarque, et G. Bourbon, *La licence d'enseigner (Revue des questions historiques*, t. XIX, 1876, p. 522) dit que « dans un certain nombre de diocèses, le chantre resta en possession de la régence des écoles et fut chargé d'accorder ou de refuser la *licentia docendi*. » Cf. Specht, p. 184. J'ignore quelles ont été à Liège les relations entre l'écolâtrie et la chantrerie.

(5) G. Bourbon n'a pas bien vu cela et semble croire que la confusion est accidentelle ; il écrit même cette phrase bizarre, p. 536 : « Au XIIIe siècle, on peut établir en règle générale que les fonctions d'écolâtre sont remplies dans les villes d'université par les chanceliers, dans les autres villes épiscopales par l'écolâtre ou par le chantre. »

(6) V. Dürr, *De capitulis clausis*, dans Schmidt, *Thesaurus juris ecclesiastici*, III, p. 139.

d'autres termes, si les analogies ne sont pas trompeuses, l'écolâtre de la cathédrale était, au temps dont nous parlons, l'équivalent d'un ministre de l'instruction publique. Nous sommes malheureusement réduits à de simples conjectures sur ce sujet.

Essayons de grouper ici le peu que la pauvreté de nos sources nous permet de connaître ou de deviner, au sujet de l'enseignement qui se donnait dans l'école de la cathédrale.

La première chose qu'il faille noter, c'est que l'école de la cathédrale était, dès le temps de Notger, partagée en deux : l'une intérieure pour les clercs, l'autre extérieure pour les laïques. Ce n'était pas le cas partout (1) : bon nombre d'églises se bornaient à assurer, par leur enseignement, le recrutement de leur personnel. Liège était donc de celles qui enseignaient aussi par amour de la science, et qui aimaient à en communiquer le plus largement possible les fruits au monde profane (2).

La distinction dont il vient d'être parlé nous est affirmée par le témoignage le plus autorisé de l'époque. En même temps, nous dit Anselme, que Notger se livrait avec délices, au milieu des clercs, à la lecture et à l'étude des livres saints, il faisait instruire les jeunes gens laïques, qui étaient l'objet d'un enseignement à part, dans des connaissances qui convenaient à leur âge et à leur condition (3). Ce passage est

(1) La coexistence des deux écoles extérieure et intérieure est attestée, à l'abbaye de Saint-Gall, dès la première moitié du IXe siècle (V. Specht, p. 36) à Reichenau en 817, à Tegernsee (Specht, o. c., pp. 309, 369, 376) et à la cathédrale de Reims, dès la fin du même siècle. (Flodoard, *Historia Remensis*, IV, 9, p. 574.) Il en était de même à Cologne sous saint Brunon, et probablement à Utrecht, au dire de Moll, p. 358 ; à St-Hubert vers 1055 (*Chronicon Sancti Huberti*, c. 8, p. 572.)

(2) On pourrait se demander dans laquelle de ces deux écoles étudiaient les clercs liégeois destinés à faire partie du clergé paroissial. A s'en tenir aux termes formels du texte d'Anselme, ils ne faisaient point partie de l'école extérieure. Je remarque cependant qu'à Saint-Gall et à Reims, les clercs qui n'appartenaient pas au personnel de la maison étudiaient dans l'école extérieure, l'autre restant exclusivement réservée, à Saint-Gall, aux futurs moines de l'abbaye, à Reims, aux chanoines de la cathédrale.

(3) Anselme, c. 30, p. 206 : Dum ipse cum clericis evolvendis atque iterandis divinae scripturae paginis jocundissime intentus, laicos nichilominus adolescentes, *quibus alendis sua seorsum erat disciplina*, aetati et ordini suo congruis artibus implicaverit,

d'ailleurs le seul qui nous révèle l'existence d'une école extérieure de la cathédrale de Liège; mais il n'en est que plus important, puisqu'il atteste qu'à une date aussi reculée que le Xe siècle, la jeunesse laïque trouvait à Liège le moyen de se procurer une culture littéraire sous des maîtres distingués. Tout ce que les chroniqueurs nous rapportent de plus a trait exclusivement à l'école intérieure ou cléricale, qui équivalait, dans la formation du clergé, à ce qu'est aujourd'hui un grand séminaire.

Dans cette école, Notger n'admettait pas seulement des adolescents de naissance libre, mais aussi des enfants de condition servile qu'il se faisait céder, souvent même avant leur naissance, par les mères encore enceintes (1). Il semble bien qu'une pareille adoption équivalait, pour les futurs clercs, à un affranchissement en règle, et il n'est pas douteux, puisque aussi bien les canons l'exigeaient, que leur émancipation ne fût la condition préalable de leur admission aux ordres sacrés. Du nombre de ces heureux protégés fut peut-être Durand, troisième successeur de Notger sur le siège épiscopal de Liège (1021-1025), et dont les chroniqueurs nous attestent l'origine servile (2). Mais le grand cœur de l'évêque ne lui permettait pas de réserver le bienfait des études libérales aux seuls enfants de son diocèse : il admettait aussi dans son école ceux qui lui venaient d'autres diocèses, lorsqu'ils lui étaient recommandés par leur évêque ou par leurs parents (3).

Entre les deux écoles, il y avait d'ailleurs une différence déterminée par le but propre de chacune. L'intérieure préparait le recrutement du clergé de la cathédrale; son programme comportait donc tout au moins le *minimum* des connaissances indispensables à tout prêtre chargé du ministère ecclésiastique. Pour l'école extérieure, le programme était plus simple, puisqu'il se bornait à offrir aux jeunes gens laïques les connaissances les plus élémentaires. On peut croire qu'il ne dépassait pas beaucoup le niveau de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement primaire.

(1) Quorum nonnullos saepe a prægnantibus etiam expostulasset matribus. Anselme, c. 28, p. 205.

(2) Anselme, c. 36, p. 209.

(3) Anselme, c. 28, p. 205.

Le personnel enseignant de la cathédrale devait être assez nombreux, d'abord à cause de la division de l'école en extérieure et en intérieure, ensuite à cause de la durée des études, qui était de plusieurs années, et de la grande diversité des branches, qui comprenaient, comme on sait, les sept arts libéraux. L'exemple de ce qui se passait ailleurs ne laisse pas d'être assez concluant sous ce rapport. A Utrecht, dès la fin du VIIIe siècle, l'école ne comptait pas moins de quatre maîtres, qui, il est vrai, n'enseignaient qu'un trimestre chacun (1). A Poitiers, l'écolâtre Hildegaire avait un coopérateur appelé *magister scolarum* (2). A la même époque, le savant Renaud était sous-maître de l'école de la cathédrale de Tours (3). Peu après, au XII siècle, dans l'école de Toul, qui était certes inférieure en éclat et en importance à celle de Liège, il y avait, à côté de l'écolâtre, trois maîtres ayant chacun une prébende de chanoine (4).

Mais c'est surtout l'exemple de Chartres qui est décisif. Là, dans la première moitié du Xe siècle, nous rencontrons déjà un écolâtre, investi des fonctions de chancelier, et à côté de lui un professeur de littérature *(grammaticus)* qui porte le titre de vice-chancelier (5). Vers la fin du siècle, autant qu'il est permis d'en juger par le nombre considérable d'hommes éminents dans les lettres et les sciences qui étaient réunis à Chartres, ce personnel devait s'être augmenté notablement (6). Ce qui est certain, c'est que pendant tout le XIe siècle il comprenait, en-dessous de l'écolâtre, des personnages qui portaient le titre de *grammaticus,* de *magister scolae* ou d'*adjutor scolarum,* et dont plusieurs arrivèrent à leur tour aux hautes fonctions d'écolâtre et de chancelier (7).

(1) Altfrid, *Vita s. Liudgeri*, c. 15, p. 409. Cf. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, t. I, pp. 353-354.

(2) Clairval, p. 31.

(3) Reginaldus sacerdos submagister scholae. *Œuvres de Julien Havet*, t. II, p. 105, note 3.

(4) Voigt, p. XXXIX.

(5) Clairval, o. c., p. 22.

(6) Id. ibid. p. 23 et suiv.

(7) Id. ib. p. 31.

En ce qui concerne plus particulièrement Liège, le même fait semble ressortir des titres que se donnent entre eux deux écolâtres du XIe siècle, Rodolphe de Liège et Raimbaud de Cologne, dont la correspondance nous a été conservée. Le premier gratifie son correspondant du titre pompeux de *Coloniensis ecclesiae generalissimus scolasticus*, et se qualifie plus modestement de *Leodicensis (scolasticus) particularis et infimus*. Raimbaud, dans sa réponse, confirme à Rodolphe le titre, qu'il a pris lui-même, de *magister specialis ecclesiae Leodicensis* (1), et il faut bien admettre que cette terminologie désigne une différence de rang hiérarchique, car, plus loin, nous voyons que Raimbaud s'appelle *scolasticus*, tandis que Rodolphe n'est désigné que par le titre de *magister*. Le premier est évidemment le directeur des écoles de Cologne, l'autre n'est qu'un des professeurs de l'école cathédrale de Liège. Le célèbre Egbert, qui écrivait, vers 1020, le recueil de sentences appelé *Fecunda Ratis*, aurait été, lui aussi, un membre de ce collège professoral de Saint-Lambert, si nous en croyons l'ingénieuse conjecture du dernier érudit qui se soit occupé de lui : en effet, il dit écrire son livre pour de tout jeunes écoliers, qui tremblent encore sous la férule et qu'il appelle des *impubères* et même des souris. Évidemment, d'autres maîtres enseignaient les élèves plus avancés en âge (2).

Nous ne sommes pas en état de reconstituer, comme on l'a fait pour Chartres, la liste des écolâtres liégeois pendant la période primitive. Je ne crois pas me tromper cependant en supposant qu'un des premiers noms repris dans cette liste devrait être celui d'Adalbold, le célèbre évêque d'Utrecht. Du moins, nous voyons qu'à la date de 1007, Adalbold exerce les fonctions d'archidiacre de Liège, et nous savons que c'était un personnage fort instruit, correspondant avec le pape Silvestre II (donc entre 999 et 1003) sur les problèmes les plus ardus des mathématiques. Or, dans une des lettres qu'il lui adresse, il s'excuse de la liberté qu'il prend, jeune

(1) Ms. 6401 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale de Paris, fol. 1 verso jusqu'à fol. 11, lettres 1 et 2; cf. Voigt, l. c.

(2) Voigt, o. c., pp. XXXIX-XL.

comme il l'est, d'aborder un homme de son importance presque comme un collègue, *quasi conscholasticum* (1). On aura beau commenter ce passage tant qu'on voudra, il faudra bien qu'on se résigne à la conclusion qu'Adalbold a été écolâtre et qu'il traitait Gerbert comme si ce dernier était encore écolâtre lui-même (2).

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, avec Wazon, successeur d'Adalbold, nous mettons le pied sur un terrain plus solide. Wazon, en effet, nous le savons par le témoignage formel d'Anselme, a été écolâtre de Notger, et si Adalbold a occupé cette dignité vers 999-1003, nous devons en conclure que Wazon lui aura succédé dans son poste le jour où Adalbold fut promu aux fonctions d'archidiacre (3). Disons-le en passant : ce seul choix montre que Notger se connaissait en hommes, car Wazon, c'est Notger lui-même, revivant dans une physionomie dont une heureuse coïncidence nous permet de voir de près et d'admirer la rare beauté morale.

Le plus parfait accord de vues régnait entre l'évêque et son écolâtre; ils étaient dévorés tous deux du même zèle

(1) Pecco quod tantum virum quasi conscholasticum juvenis convenio. Pez, *Thesaurus Anecdotorum*, t. III, pars II, p. 87 et *MGH*, IV, p. 680, note 14.

(2) Hirsch, *Heinrich II*, II, p. 298, (avec la note 2), comprend le passage comme moi. Voigt, p. XVIII, cherche vainement à en infirmer la portée ; le silence d'Anselme, invoqué par lui, ne signifie rien du tout ; il le sent si bien qu'il concède que Notger a pu nommer Adalbold écolâtre ailleurs, et, avec Moll, II, 1, p. 52, il pense à Lobbes, sur la foi de l'expression *clericus lobiensis* qu'emploie en parlant de lui Sigebert de Gembloux, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. 138 ; sur ce point, v. Hirsch, *Heinrich II*, t. II, p. 297, note 4.

(3) Il me faut réfuter ici une erreur assez bizarre. Selon Bittner, *Wazo und die Schulen von Lüttich*, p. 6 et p. 2, note 2, suivi par Voigt, pp. XVI et XXIX, ce serait en 1008, l'année même de sa mort, que Notger aurait appelé Wazon aux fonctions d'écolâtre. Bittner ne fournit pas la preuve de cette assertion, et, de fait, il n'en a pas d'autre que la date de 1008 placée par Koepke en marge du chap. 40 d'Anselme où il est dit : capellanus primum sub Notgero, postea ab eodem donatus est scolarum magisterio. Mais les érudits qui ont fait état de cette date n'ont pas remarqué qu'elle appartient à Koepke et non à Anselme, et qu'elle a simplement pour but, dans la pensée de l'éditeur en question, d'indiquer le *terminus ante quem* de l'entrée en fonctions de Wazon. Il n'existe donc pas l'ombre d'une raison pour faire commencer l'écolâtrie de Wazon en 1008, et il est hautement probable qu'il dirigeait déjà les écoles de Liège en 1007, puisqu'à cette date son prédécesseur Adalbold avait le rang d'archidiacre.

pour l'enseignement de la jeunesse, et leur œuvre se mêla à tel point qu'Anselme redit de Wazon comme écolâtre ce qu'il a déjà dit de Notger lui-même. Wazon se préoccupait à la fois de l'éducation morale et de la culture littéraire; il préférait de beaucoup, nous dit le chroniqueur, les jeunes gens qui avaient de la vertu à ceux qui n'avaient que la connaissance des lettres (1). Les élèves affluaient de tous les pays à son école, mais il ne les accueillait pas tous avec empressement; loin de là, il leur faisait d'abord valoir la difficulté des études; par contre, ceux chez qui il remarquait un vrai zèle pour la science étaient traités par lui de la manière la plus cordiale; il les gardait tant qu'ils voulaient et souvent il pourvoyait encore à leur vêtement (2).

Quelle que fût d'ailleurs la confiance méritée que Notger avait dans son écolâtre, il n'abdiquait pas totalement entre ses mains les nobles préoccupations de l'école; il aimait à rester en contact avec les jeunes gens, à se rendre compte de leurs travaux et de leurs progrès. Jusque dans ses nombreux voyages, il ne pouvait pas se détacher de ses chers élèves : il emmenait avec lui les meilleurs, et, sous la direction d'un de ses chapelains, ils continuaient leurs études dans une discipline aussi rigoureuse qu'à l'ombre des cloîtres de Saint-Lambert. Ce séminaire ambulant, s'il est permis de l'appeler ainsi, avait sa bibliothèque et toutes ses autres armes de classe, comme s'exprime Anselme. Et ainsi, continue-t-il, ceux que l'évêque emmenait ignorants et illettrés revenaient souvent, plus instruits dans les lettres que les maîtres qu'ils avaient quittés (3). Cela se comprend : une éducation complétée par des voyages et par un contact précoce avec d'autres peuples et d'autres hommes devait rapidement mûrir ces jeunes intelligences. En ceci, Notger ne faisait que se conformer à l'exemple des maîtres les plus illustres. Il faisait ce qu'avaient fait à Liège son prédécesseur Éracle, à

(1) V. un portrait plein de charme de l'écolâtre de Trèves, saint Wolfgang, qui y enseignait vers 960. *Vita s. Wolfgangi*, c. 7, pp. 528-529.

(2) Anselme, c. 40, pp. 210-211.

(3) Anselme, c. 28, p. 205.

Hildesheim le précepteur de saint Bernward (1) et ce que devait faire ce saint lui-même (2).

On ne peut pas douter qu'en même temps qu'il élevait à cette hauteur l'école cathédrale, Notger ait déployé une même sollicitude pour les autres écoles de sa ville épiscopale et de son diocèse. Malheureusement, on l'a déjà vu, nous sommes très peu renseignés sur les collégiales de Liège et pas du tout sur les autres. Il est certain toutefois qu'elles ont dû avoir leur pépinière de clercs de tout rang pour le service de leur culte et pour les prébendes dont elles disposaient. Quant aux écoles monastiques, bien qu'elles fussent plus indépendantes de l'évêque, Notger ne paraît pas s'en être désintéressé : ce qui le prouve, c'est que la plus brillante de toutes les écoles monastiques de son temps, ce fut précisément celle de l'abbaye de Lobbes, qui lui appartenait. Notger encouragea de toute manière l'abbé Folcuin, un des principaux érudits de l'époque, et certes, il ne lui aura pas marchandé, dans le domaine des études, un appui qu'au dire de Folcuin lui-même (3), il lui accordait si libéralement lorsqu'il s'agissait de travaux d'art.

Lorsque Folcuin mourut, Notger lui donna pour successeur son ami Hériger, l'écolâtre de l'abbaye, qui avait toute sa confiance et qu'il avait emmené dans son voyage d'Italie l'année précédente. L'honneur de ce choix excellent revient toutefois, en premier lieu, aux moines de Lobbes eux-mêmes. Dans une supplique adressée par eux à l'évêque de Cambrai et à celui de Liège, l'un, leur supérieur spirituel, l'autre, leur chef temporel, ils avaient désigné à ces deux prélats Hériger comme leur candidat préféré. « Il y a de longues an-

(1) Thangmar, *Vita s. Bernwardi*, c. 1, p. 758 : Quem etiam mecum interdum in servitium domini episcopi extra monasterium excedens ducebam... Nam saepe totum diem inter equitandum studendo attrivimus, etc.

(2) Id. c. 5, p. 760 : Ingeniosos namque pueros et eximiae indolis secum vel ad curtem ducebat vel quocunque longius commeabat, etc.

Godehard de Hildesheim, en voyage, écrit aux moines de Tegernsée de lui envoyer Horace et les lettres de Cicéron. Bertram, p. 90.

(3) Creverunt illo tempore et in monasterio nostro aedificia nonnulla, instinctu episcopi, operâ abbatis facta. Id. ib. c. 29, p. 70. Suit la description de la plupart des ouvrages exécutés à Lobbes par Folcuin.

nées, écrivirent-ils, qu'il vit au milieu de nous en frère, nous rendant de signalés services, et remplissant avec le plus grand zèle, à l'égard d'un bon nombre de nous, le rôle d'un éducateur. Vous avez comme nous la certitude qu'il sait bien enseigner, et qu'il possède cet art qui consiste à tirer de son trésor l'ancien et le nouveau (1). » Pas plus que son illustre ami et chef spirituel, Hériger, devenu pasteur, ne se désintéressa des études qui avaient été la joie de son existence, et nous avons lieu de croire que, comme Notger, il continua d'enseigner en personne (2). Écrivain remarquable autant que professeur distingué, Hériger laissa plusieurs ouvrages parmi lesquels sa *Chronique des évêques de Tongres* lui a valu le titre de père de l'histoire de Liège. Il mourut à un âge assez avancé, le 31 octobre 1007, et Notger, qui lui survécut de quelques mois, a encore eu le temps de choisir son successeur. Mais, cette fois, il ne paraît pas avoir eu la main aussi heureuse que de coutume, car Ingobrand, qu'il revêtit de la dignité d'abbé, laissa bien déchoir la maison et le prince-évêque Wolbodon fut obligé de le déposer en 1020 (3).

Si nous mentionnons cette dernière circonstance, c'est parce qu'elle montre bien que c'est de l'école d'Hériger seul que sont sortis les personnages éminents de cette époque qui firent tant d'honneur à l'abbaye de Lobbes, à savoir Wazon, évêque de Liège, Burchard, évêque de Worms, et Olbert, abbé de Gembloux et de Saint-Jacques de Liège.

Nous connaissons moins l'histoire des autres abbayes; dans aucune d'elles, nous ne rencontrons le nom d'un écolâtre contemporain de Notger. Toutefois, les plus anciens témoignages relatifs aux études dans ces maisons sont d'une date si rapprochée de lui, qu'ils semblent bien pouvoir être invoqués pour son temps. A Saint-Laurent, aux portes de Liège, il y avait un écolâtre, Falcalin, qui enseigna dans la

(1) *Gesta epp. Camerac.* I, c. 106, p. 445. Allusion aux paroles de l'Évangile : Scriba doctus in regno Dei similis est patrifamilias, qui promit de thesauro suo nova et vetera.

(2) Le *Gesta abbat. Gemblacensium*, c. 26, p. 536, dit en parlant de l'abbé Otbert : Hic ubi ex ore Herigeri Laubiensis abbatis viri suo tempore disertissimi aliquid de septem sapore artium bibit, sitim studii sui extinguere non potuit.

(3) *Gesta abbatum Lobiensium post Folcuinum continuata*, c. 3, pp. 309-310.

première moitié du XIe siècle, et qui fut le collaborateur du célèbre Francon (1). A Stavelot, vers 1030 ou peu après, le bienheureux Thierry, si célèbre depuis comme abbé de Saint-Hubert, commença sa carrière comme directeur de l'école (2). A Saint-Trond, nous rencontrons avant 1034 un écolâtre du nom d'Adélard, qui occupe en même temps les fonctions de trésorier (3). A Saint-Hubert, il y avait, vers 1055, deux écolâtres, dont l'un tenait l'école intérieure et l'autre l'extérieure (4). Il n'est pas téméraire de présumer qu'en général, la prospérité des lettres, que nous constatons dans les centres dont nous avons parlé, se sera manifestée aussi dans ceux dont les destinées nous restent inconnues.

Il faut maintenant nous informer du programme des études. Il variait notablement selon les écoles et selon le degré de l'enseignement. Dans les écoles inférieures on se bornait, selon le vœu de Charlemagne, à la lecture, à l'étude du psautier, qu'on apprenait par cœur, à la musique avec le chant et aux éléments de calcul; c'était, si l'on peut ainsi parler, le programme de l'enseignement primaire (5) et je suis porté à croire que les écoles extérieures n'en avaient pas d'autre. Par contre, dans les écoles où les futurs clercs complétaient ou achevaient leurs études, et tout spécialement dans les écoles des cathédrales, le programme élaboré par Charlemagne comprenait, en outre, un ensemble de connaissances théoriques et pratiques : d'une part, la liturgie et le chant, avec la discipline ecclésiastique ou théologie morale, le comput, l'éloquence sacrée, la rédaction des actes publics ; de l'autre, l'Écriture sainte et la patristique (6). Au surplus, il faut se garder de trop de précision, et c'est à peine si l'on peut parler ici de programme. Il est certain que le degré de supériorité auquel nous voyons s'élever l'enseignement de certaines écoles de

(1) Reinerus, *De claris Scriptoribus monasterii sui*, dans Pez, *Thesaurus*, t. IV, col. 21.

(2) *Vita Theoderici abbatis Andaginensis*, c. 12, p. 43.

(3) *Chronicon Sancti Huberti*, c. 5, p. 571.

(4) Ibid., c. 8, p. 572.

(5) *Admonitio generalis* de 789, c. 72 dans *Capitularia regum Francorum*, (Boretius, p. 60).

(6) Ibid., *Quae a presbyteris discenda sint*, p. 235.

ce temps, notamment de celles de Liège, est avant tout l'œuvre personnelle de leurs maîtres. Ceux-ci avaient toute latitude de pousser aussi loin qu'ils voulaient, selon la capacité de leurs élèves et leur propre zèle (1). Et c'est sous cette réserve que nous abordons ici l'examen des études liégeoises du haut moyen-âge.

Ces études, on le sait, se groupaient, depuis les derniers siècles de l'Empire romain, en une encyclopédie de sept sciences, les unes littéraires, qui constituaient ce qu'on nommait le *trivium,* les autres scientifiques et formant le *quadrivium.* Le *trivium* comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique, c'est-à-dire, comme on dirait aujourd'hui, l'étude de la littérature, de l'éloquence et de la philosophie. Le *quadrivium* comportait celle de la musique, de l'arithmétique, de la géométrie et de l'astronomie, c'est-à-dire les sciences en regard des lettres. Nous allons passer en revue les diverses branches du *septivium,* en marquant ce qu'on sait sur l'étude de chacune dans les écoles de Liège.

Tout d'abord, elles n'étaient pas étudiées successivement, mais en partie simultanément. Du moins, on voit bien que l'enseignement de la grammaire, c'est-à-dire de la littérature, se prolonge pendant toute la durée des études.

Cet enseignement commençait par la lecture, et, comme il n'y avait pas de livres en langue vulgaire, on apprenait à lire en latin. Le latin était d'ailleurs, en fait de langues, la seule qu'on apprît, puisqu'elle était, par son universalité, le seul véhicule des idées générales et la seule expression de la civilisation. Il s'ensuit que l'art de lire était, pour le commençant, une connaissance absolument stérile aussi longtemps qu'on n'y associait pas l'étude du latin. Celui-ci était donc abordé tout de suite et l'étude en était menée de front avec celle de la musique et celle du calcul digital. Tout cela, bien que fort élémentaire, n'était pas sans difficulté. Plus d'un écolier aura versé des larmes amères avant de posséder parfaitement les neumes qui étaient le seul langage musical de l'époque. Et l'apprentissage de la langue savante était très pénible aussi.

(1) Richer, III, 49, dit dans ce sens de Gerbert qu'il n'initiait aux mathématiques que ses élèves les plus capables.

Des listes de mots, des manuels de conversation, des exercices de conjugaison latine étaient la première propédeutique des petits barbares qui venaient s'asseoir sur les bancs du cloître de Saint-Lambert. On mettait ensuite dans leurs mains des résumés de grammaire, dont Donat fournissait les principaux éléments. Dès que la chose devenait possible, on appelait l'exercice au secours de la théorie, et, pour le rendre fructueux, on interdisait aux élèves de converser dans une autre langue que le latin (1).

En attendant, ils apprenaient par cœur tout le psautier (2), et cet usage, déterminé sans doute par des considérations pratiques telles que les besoins de la liturgie, avait pour résultat de meubler l'esprit de l'élève d'un trésor de poésie sacrée dont il ne comprenait pas toujours toute la beauté, mais qui maintenait sa vie intellectuelle dans les régions supérieures. Tout le moyen-âge est resté fidèle à la récitation intégrale du psautier; le plus ancien des hagiographes liégeois nous montre saint Lambert le récitant dans la neige et au milieu des frimas, devant la croix de l'abbaye de Stavelot (3).

Mais le psautier n'était pas le seul livre qu'on mettait aux mains des élèves. Des recueils de sentences, généralement sous forme métrique, venaient solliciter leur curiosité toute fraîche encore. Tels étaient les *Distiques de Caton*, ouvrage d'un emploi universel, les *Fables d'Avien*, et celles de Phèdre mises en prose par un certain Romulus (4). Un maître liégeois contemporain de Notger, du nom d'Egbert, a le mérite d'avoir enrichi cette littérature pédagogique d'un recueil de sentences à un, deux ou plusieurs vers, qui contenait en quelque sorte tout le trésor de la sagesse popu-

(1) Ainsi à Magdebourg, au Xe siècle, sous le fameux Ohtric (Brunon, *Vita s. Adalberti*, c. 5, p. 547 : Auditoribns enim usus erat lacialiter fari, nec ausus est quisquam coram magistro linguâ barbarâ loqui). Ainsi à Saint-Gall (Ekkehard, *Casus Sancti Galli*, c. 89, p, 317, cité par Specht, p. 324).

(2) V. Specht, p. 61.

(3) *Vita sancti Lamberti*, *AA. SS.*, t. V de septembre, p. 575.

(4) Voir Specht, 43; Maître, 217; Voigt, XLVI. Cf. Othloh dans Pez, III, 2, p. 487.

laire de l'époque (1). Ce livre, qui nous a été heureusement conservé, n'a pas joui de la diffusion de ceux que je viens de nommer, et son volume ne le permettait pas d'ailleurs; toutefois, il n'a pas laissé d'être répandu, et la mention honorable que lui accorde Sigebert de Gembloux atteste l'estime dans laquelle il était tenu par les maîtres du moyen-âge (2).

Après cette préparation, on abordait l'étude des sept arts libéraux eux-mêmes. Dans les pages qui vont suivre, j'essayerai de dire aussi complètement que possible comment ils étaient enseignés à Liège du temps de Notger.

I. *La grammaire*. Sous ce nom, nos sources désignent l'enseignement littéraire dans son ensemble depuis ses premiers éléments, c'est-à-dire depuis l'alphabet, jusqu'aux chefs-d'œuvre de la poésie païenne et chrétienne, en y comprenant toutes les œuvres du génie humain (3). L'étude de la grammaire savante se continuait à Liège dans Donat et dans Priscien (4), auxquels il faut probablement ajouter Martianus Capella. C'est quand on passait à l'étude des écrivains qu'on se trouvait vraiment sur le terrain de la littérature. Les maîtres choisissaient librement les auteurs qu'ils expliquaient, toutefois, il semble qu'il y ait eu dès lors, dans les écoles, un certain ordre suivi, et Prudence paraît avoir été en possession de présider aux débuts des études littéraires des jeunes

(1) Cet ouvrage a été publié de nos jours, avec un savant commentaire, par E. Voigt sous ce titre : *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*. Halle a. S., 1889.

(2) Voigt, pp. LXII-LXIII.

(3) « La grammaire embrassait alors toutes les humanités, sauf la rhétorique, et comportait l'étude des grammairiens et des auteurs classiques, avec des essais de composition en prose et en vers, d'après les règles et les modèles. » Clairval, o. c. p. 108.

Grammatica est scientia interpretandi poetas atque historicos, et recte scribendi loquendique ratio (Raban Maur, *De Institutione Clericorum*, III, 18, p. 223, édit. Knoepfler). Il parle d'après Cassiodore, *De Artibus ac disciplinis liberalium litterarum*, c. 1, col. 1152 : Grammatica vero est peritia pulchre loquendi ex poetis illustribus oratoribusque collecta.

(4) Anselme dit de Wazon, c. 52, p. 220 : De Donati vel Prisciani regulis scolares adulescentulos non dedignabatur interrogare. Cf. pour Chartres, Clairval, p. 109. Vers 950, l'Italien Étienne expliquait Donat à Würzbourg, v. *Vita s. Wolfgangi*, c. 5, p. 528.

humanistes (1). Cette préférence avait sa raison d'être : on voulait éviter que l'imagination de l'enfant fût troublée, voire même souillé par ce qu'il y avait d'impur dans les écrivains classiques, et, conformément aux recommandations d'Alcuin, on chargeait le poète chrétien d'introduire la jeunesse dans le sanctuaire des lettres. Au surplus, dans la pensée de cette époque, l'étude des anciens ne devait être elle-même qu'une préparation à celle de l'Écriture Sainte ; ce qu'on leur demandait, ce n'était pas leur tour d'esprit, comme firent plus tard les humanistes de la Renaissance, c'est la connaissance de leur langage et de leur style.

A part la prédilection pour Prudence, à laquelle les maîtres liégeois, disciples de saint Brunon, seront restés fidèles, nous ne savons que vaguement quels écrivains étaient étudiés dans les classes et nous ignorons totalement dans quel ordre ils l'étaient. Il faudra donc nous borner à énumérer ceux que les Liégeois du Xe et du XIe siècle connaissaient. Parmi les païens, ils citent Cicéron, Salluste, Varron, Sénèque, Pline l'Ancien, Quinte-Curce, Aulu-Gelle, Macrobe, Virgile, Horace, Tibulle, Perse, Juvénal, Lucain, Plaute, Phèdre, Martial, Stace et même Lucilius, Labérius et Publilius Maximinianus. Parmi les écrivains chrétiens, ils ont lu saint Jérôme, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Grégoire-le-Grand, Sulpice Sévère, Lactance, Cassien, Boèce, Procope, Pierre Chrysostome, saint Isidore de Séville, Eugène de Tolède, Béda le Vénérable, Paulin, Raban Maur et leur propre compatriote Rathier, auxquels il faut ajouter les poètes, Prudence, Arator et Sédulius, sans compter les chroniqueurs et les hagiographes du moyen-âge (2). Ils en connaissaient d'autres

(1) Notger de Saint-Gall recommande à son élève Salomon de préférer Prudence. Saint Brunon avait commencé dans Prudence ses études littéraires. Ruotgerus, c. 4, p. 256.

(2) V. les citations dans Koepke, préface de son édition d'Hériger et d'Anselme, pp. 142, 144, 156 et 157 ; Voigt, p. LIII. Pour Aulu-Gelle (XVIII, p. 2, 1), je le vois cité dans Gozechin, 441^A^. On a supposé (Massmann, *Germania des Tacitus*, Quedlinburg, 1847, p. 161) qu'Hériger avait lu Tacite, mais on se borne à alléguer un passage de ce chroniqueur qui semble inspiré de Tacite, *Germania* 2 ; qu'on en juge :

encore, cela n'est pas douteux, mais nous ignorons lesquels. De ces auteurs, tous n'étaient pas expliqués en classe, un grand nombre étaient réservés dans les bibliothèques à la curiosité des plus studieux. Virgile et Lucain jouissaient d'une diffusion sans égale. On les commentait au moyen-âge avec autant de zèle que pendant l'antiquité, et c'est notre Egbert qui écrit ces paroles, significatives dans la bouche d'un professeur :

Qui sine commento rimaris scripta Maronis
Immunis nuclei solo de cortice rodis (1).

Mais quels étaient, pour continuer la figure d'Egbert, les commentaires qui ouvraient le fruit précieux et faisaient goûter la noix ? Il n'est pas facile de le dire, et il y a tout lieu de croire que le plus clair du temps des maîtres médiévaux était consacré par eux à faire eux-mêmes le travail de commentateur. C'est, selon toute apparence, un professeur liégeois qui nous a laissé ce curieux commentaire manuscrit du XIe siècle sur Lucain, Macrobe, Juvénal et Perse. L'œuvre de ce contemporain de Notger est hautement instructive (2). Le commentateur suit son texte pas à pas et l'explique vers par vers, s'attachant surtout aux faits et ne s'occupant guère de critique littéraire; ses gloses, tantôt justes et tantôt erronées, souvent encore subtiles ou même puériles, illustrent de la manière la plus saisissante l'en-

Tacite, 2.	Hériger, 7.
Ceterum Germaniae vocabulum recens et nuper additum, quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint *ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint.*	Et Octaviam eam, ob honorem Octaviani Augusti vel matris ejus, sororis Julii Caesaris, qui primus Galliam Romano subegit imperio, et *Germaniam ferunt fuisse nominatam.*

(1) Egbert, *Foecunda Ratis*, v. 923-4.

(2) V. cet ouvrage décrit dans Jaffé et Wattenbach, *Ecclesiae Metropolitanae Coloniensis codices manuscripti*, Berlin, 1874, au n° 199. Sur sa provenance liégeoise, cf. ce que disent les éditeurs, pp. 86 et 87. J'ai parcouru le manuscrit lui-même à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Cologne, au printemps de 1900, mais je n'ai pas eu le temps de le lire, et l'écriture fort menue n'est abordable que pour des yeux plus jeunes. Il est à désirer que ce curieux ouvrage voie enfin le jour.

seignement des lettres et l'explication des auteurs anciens dans un collège du XIe siècle (1).

Ce que l'on cultivait avec le plus grand soin à Liège, c'était la versification. L'on y voyait non seulement une excellente gymnastique intellectuelle, mais la meilleure preuve de la culture littéraire. Tout le monde s'en mêlait; il n'est presque pas un seul des hagiographes ou chroniqueurs du temps qui n'ait voulu nous laisser au moins un échantillon de son savoir-faire dans un art si noble et si estimé, et les écoliers versifiaient à tour de bras. Voici une preuve curieuse de l'engouement universel.

En 1050, le prieur Guifred étant mort à l'abbaye du Mont-Canigou, au fond du Languedoc, ses moines, conformément à l'usage des abbayes qui faisaient partie d'une association de prières, firent annoncer la funèbre nouvelle à toutes les maisons fédérées. Ceux qui recevaient la visite du messager de l'abbaye signaient le rouleau de parchemin qu'il apportait, et y inscrivaient, selon le cas, tantôt une parole de condoléance ou un accusé de réception quelconque, tantôt, quand ils savaient écrire et qu'ils ne détestaient pas de le montrer, une pièce de vers de circonstance. Nous possédons encore le rouleau mortuaire qui fut rapporté en 1051 à Mont-Canigou par le messager, après une tournée au cours de laquelle il avait visité une multitude de monastères et d'églises de l'Occident (2). Sur cent trente-trois inscriptions que contient ce curieux document, il y en a onze de Saint-Servais de Maestricht (3) et quatorze de Liège; ces dernières proviennent de la cathédrale, puis des collégiales de Saint-

(1) Un des plus curieux passages de ce livre est incontestablement le suivant, cité parmi divers autres par les éditeurs, p. 140 : « Bardi, id est Leodicenses, qui carminibus suis reddunt immortales animas scribendo gesta regum. » Ce passage, qui semble attester qu'au XIe siècle il y avait à Liège des poètes écrivant des chansons de geste, est à rapprocher de celui du *Triumphus sancti Remacli*, II, c. 19, p. 456, où l'on voit un jongleur (*cantor quidam jocularis*) se mettre à chanter en public, dans des vers improvisés, des miracles de saint Remacle qui viennent d'avoir lieu le jour même. On voit à la vérité, par le contexte, que ce jongleur n'était pas de Liége même, puisqu'il y demeurait chez un hôte.

(2) Il a été édité dans le recueil de M. Léopold Delisle, *Rouleaux des Morts du IXe au XVe siècle*, Paris, 1866.

(3) O. c. pp. 95-102.

Pierre, de Sainte-Croix, de Saint-Jean et de Saint-Barthélemy, et, enfin, des monastères de Saint-Jacques et de Saint-Laurent (1). Dans aucune ville de son itinéraire, le porteur du rouleau n'avait recueilli un si grand nombre d'attestations de condoléance. Toutes ces petites pièces sont en vers, et il faut avouer que les effusions lyriques de nos Liégeois se distinguent par leur tour en général plus aisé et plus élégant. Sans doute, il s'agit ici de l'époque de Wazon, dont le souvenir est évoqué plus d'une fois par les annotateurs liégeois du rouleau, mais, je l'ai déjà dit, l'œuvre de Wazon continue l'œuvre de Notger, et l'une témoigne pour l'autre.

Le rouleau mortuaire du Mont-Canigou nous montre d'ailleurs qu'à Liège, la versification latine est entrée sans réserve dans le courant nouveau. D'une part, la rime a pénétré dans l'hexamètre et les vers léonins se multiplient rapidement. D'autre part, à côté du vers métrique, qui pèse les syllabes, on voit apparaître le vers rythmique, qui les compte. Or, ce double phénomène se rencontre déjà sous Notger. L'inscription de son célèbre ivoire, peut-être composée par lui-même (2), contient deux hexamètres léonins, et l'on en trouve d'autres parmi ceux que l'abbé Hériger a écrits en l'honneur de saint Servais (3).

Pour les vers rythmiques, les premiers que je connaisse d'un maître liégeois sont ceux d'Adelman, dans son célèbre poëme sur les savants de son temps (4). Il est vrai qu'Adelman avait étudié à Chartres, où ce genre de versification

(1) O. c., pp. 107-113.

(2) En ego Notkerus, peccati pondere pressus,
Ad te flecto genu, qui terres omnia nutu.

(3) Dans Mabillon, *AA. SS. O.S.B.*, t. III, II, p. 551.

Par contre, le recueil d'Egbert et le poëme anonyme en l'honneur de Notger ne contiennent pas de vers léonins. Et un assez long fragment de la Vie métrique d'Erluin de Gembloux par le moine Richer (après 987), reproduit par le *Gesta abbatum Gemblacensium*, p. 524, n'en contient pas davantage.

(4) Ce poëme a été édité à plusieurs reprises; on le trouve notamment dans Mabillon, *Vetera Analecta*, dans le *Thesaurus* de Martène et Durand, t. IV, dans dom Bouquet t. XI, dans Clerval, pp. 59-91 et dans J. Havet. *Œuvres*, t. II, p. 94 et suivantes.

était particulièrement cultivé (1), et on pourrait se demander si ce n'est pas lui qui en a introduit le goût dans sa ville natale, où il a composé son poëme (2). Mais, d'autre part, Adelman a étudié à Liège avant d'aller à Chartres, et il n'est pas interdit de penser, jusqu'à preuve du contraire, qu'il aura trouvé dans sa patrie l'usage du vers rythmique.

Nous ne quitterons pas le chapitre de la grammaire, c'est-à-dire de la littérature, sans répondre à une question qui a été plus d'une fois posée.

Le grec figurait-il au programme de l'enseignement des écoles notgériennes? Je ne le pense pas, et ce n'est certes pas la présence de Léon de Calabre à Liège qui pourra le faire croire (3), car enfin, Léon était-il bien de Calabre? et s'il en était, savait-il le grec, et s'il le savait, l'a-t-il enseigné à Liège? Ce n'est pas non plus parce que l'écolâtre Gozechin, qui, en 1050, signe en qualité de notaire une charte de Théoduin pour Waulsort, trace son nom en caractères grecs (4) ou parce qu'en 1051 les clercs de Saint-Pierre écrivent sur le rouleau mortuaire du Mont-Canigou : *In nomine* Π *et* Υ *et* Λ et ΠΛΓΚ *Amen* (5), que nous devons conclure à un enseignement du grec à Liège sous le pontificat de Notger et de Wazon. Quelle conclusion serait plus forcée et plus aventureuse? Si Rathier a su un peu de grec, cela ne prouve pas davantage, car ce polymathe pos-

(1) « Fulbert, Adelman, Bérenger ont eu, pour les vers de 16 ou de 15 pieds, assonancés ou rimés, une prédilection jusqu'alors inconnue; on pourrait même croire qu'ils leur ont donné la vogue par leurs compositions, et que c'est après eux qu'on les a cultivés ailleurs. » Clerval, p. 112.

(2) Après Adelman, les plus anciens vers rythmiques écrits au pays de Liège (et encore est-ce à l'abbaye de Stavelot), sont ceux du *Triumphus sancti Remacli*, c. 36, p. 460.

(3) Comme voudrait Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 324. V. *Chron. S. Laurentii*, p. 266. Dute, o. c., pp. 14 et 15, a réuni un certain nombre de faits relatifs à la connaissance du grec dans des centres lotharingiens, mais n'a pu en alléguer un seul pour Liège et finit par convenir lui-même que jamais les écrivains liégeois ne citent un passage grec.

(4) *AHEB*, t. XVI, p. 7, où on lit par erreur Gozelinos; cf. ibid. t. XXVI, p. 182.

(5) Delisle, *Rouleaux des Morts*, p. 116. C'est-à-dire : In nomine πατρός et υἱοῦ et ἁγίου πνεύματος. Sur le sens des autres lettres grecques de cette formule, v. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, p. 909.

sédait une science exceptionnelle pour son temps; d'ailleurs, ce qu'il savait de cette langue, il l'a bien plutôt appris au cours de ses nombreuses migrations que dans les écoles de son pays (1). Rien donc n'autorise à supposer que l'enseignement du grec fût donné à Liège sous Notger; aussi n'y a-t-on pas relevé la moindre trace de la connaissance de cette langue ou de sa littérature dans les écrivains du temps, si empressés d'ordinaire d'exhiber leur savoir (2). Liège, sous ce rapport, n'avait aucune supériorité sur Chartres, où le grec n'était pas enseigné non plus, bien que tel ou tel Chartrain se soit plu, comme Gozechin, à écrire certains mots en caractères grecs, ou, comme Luidprand, à larder son texte d'expressions empruntées à cette langue (3).

II. *La rhétorique.* C'est, de toutes les branches du *septivium,* celle au sujet de laquelle nous sommes le moins informés. Aucune de nos sources ne nous parle de l'enseignement de l'art de l'éloquence dans les écoles de Liège. D'ailleurs, le *trivium* traditionnel n'appliquait l'éloquence qu'aux choses du monde profane (4). Raban Maur, il est vrai, qui fut le maître par excellence des écoles du royaume d'Allemagne, voulait qu'on l'étudiât aussi en vue de la prédication et il se réclamait de l'autorité de saint Augustin (5). Mais

(1) V. Vogel, p. 25, qui a tort de mettre une restriction en écrivant : « Damit soll nicht geleugnet werden, dass er schon in seiner Jugend in Lotharingen die Elemente der griechischen Sprache hætte lernen können, denn Baldrich von Utrecht lehrte sie ja den Bruno im Anfang der dreissiger Jahre des Xe Jahrhunderts. » C'est l'Irlandais Isaac et non Baldéric qui a appris le grec à saint Brunon, et il ne s'ensuit pas que Rathier aurait pu apprendre cette langue à Lobbes.

(2) Voyez par exemple le cas de Luidprand. Il a appris le grec au cours de ses divers voyages à Constantinople, aussi ne perd-il pas une occasion de l'étaler; il emploie une multitude de mots grecs à tort et à travers, et le titre même de son livre, *Antapodosis,* devait être une énigme pour ses lecteurs.

(3) Clerval, pp. 109 et 110. Ainsi fait notamment Adelman.

(4) Rhetorica est, sicut magistri tradunt, saecularium litterarum bene dicendi scientia in civilibus quaestionibus. Cassiodore, *De artib. et discipl.* c. 2, cité par Raban Maur, *De Institutione clericorum,* III, 19.

(5) Raban Maur, *loc. cit.* Le chapitre qu'il consacre à la rhétorique n'est que la reproduction textuelle de saint Augustin, *De doctrina christiana,* IV, 3. De même, III, 28 de Raban, où il est reparlé du rôle de l'éloquence dans l'enseignement, se borne à reproduire saint Augustin, o. c. IV, 4.

lui-même n'entre dans aucun détail à ce sujet. Les prédicateurs, d'autre part, ne professaient pas une estime exagérée pour un art tant goûté des anciens, mais qui avait finalement abouti à un verbiage stérile : ils recherchaient la simplicité du langage évangélique, faite pour toucher les auditeurs et pour pénétrer dans leur intelligence, plutôt que les accents grandiloquents et la beauté boursouflée des harangues composées selon les règles. Aussi l'enseignement de l'éloquence avait-il changé de nature dans les écoles chrétiennes. Ce n'est pas qu'on y eût entièrement renoncé à l'exercice de la déclamation classique, qui consistait à faire des discours sur des causes imaginaires. Un curieux passage d'Hériger nous édifie à ce sujet : « Ce n'est pas ici, écrit-il dans la préface du *Vita Remacli*, une de ces compositions frivoles comme les écoliers en rédigent sur des sujets donnés, faisant parler tour à tour, par exemple, un offenseur et un offensé » (1). Voilà bien la *déclamation* à la Sénèque pratiquée dans les écoles liégeoises, car nul ne soutiendra que Hériger, professeur lui-même, fasse allusion aux écoles de l'empire romain et non à celles de son temps. Conçue de la sorte, la rhétorique relevait de l'art d'écrire bien plutôt que de l'art de dire. C'était un enseignement spécial et fort technique, qui n'avait pas grand chose de commun avec l'art oratoire. Nous aurions pu classer sous la rubrique *grammaire* tout ce que nous disons ici de l'enseignement de la rhétorique dans les écoles liégeoises. Il consistait essentiellement en des exercices de rédaction sur des thèmes donnés : on rédigeait des diplômes, on écrivait des lettres sous le nom de tel ou tel personnage et sur telle ou telle question (2), et ces exercices d'écoliers, quand ils étaient bien faits, ont été pris plus d'une fois pour de vrais documents historiques. Le triomphe du

(1) Nec ut scholares, posito themate, quibus verbis uti potuit qui injuriam passus est vel ille qui intulit, aliquid pinximus frivolum, immo nec creperum. Hériger, *in prooem*, p. 165. J'avoue toutefois que j'ai un scrupule à l'endroit de ce passage, qui pourrait, comme tant d'autres du même auteur, être emprunté à quelque source classique.

(2) « Scribere cartas et epistulas » est l'article 15 du programme tracé par Charlemagne, *Capitular*. 117, p. 235.

rhétoricien, s'il est permis d'employer cette expression, consistait dans la confection de ces belles *arenga* dont s'enorgueillissaient les *dictateurs* du moyen-âge. Naturellement, la rédaction de tant de documents d'ordre purement pratique (on dirait aujourd'hui de tant d'actes notariés) n'allait pas sans la possession d'au moins quelques notions de droit et devait pousser à l'étude de celui-ci : on verra plus loin que cette étude, étrangère au cycle des arts libéraux, n'était pas négligée à Liège.

3. *La dialectique.* Sous ce nom, on comprenait tout l'enseignement de la philosophie, comme, sous celui de grammaire, tout l'enseignement de la littérature. La dialectique était pour le moyen-âge ce que la rhétorique avait été pour l'antiquité : la reine incontestée du *septivium,* l'art des arts, la science des sciences (1). Raban Maur la proclame indispensable au clerc pour confondre les sophismes de l'hérétique. C'est déjà montrer que la logique formait le centre et le sommet de toutes les études philosophiques. Analyser subtilement une idée ou un raisonnement et les reconstituer d'après les procédés élaborés par les maîtres de la logique formelle, c'était l'*alpha* et l'*oméga* de la philosophie ; il semblait qu'on eût des recettes pour penser. Gozechin, dans sa lettre à son ancien élève Walcher, rappelle à celui-ci que, du temps qu'il était sur les bancs de l'école de la cathédrale, il savait à l'occasion remplacer son maître absent, même pour résoudre les plus difficiles problèmes d'ordre théologique ou philosophique (2). Il ajoute que Liège n'a rien à envier à l'académie de Platon en ce qui concerne l'étude des lettres, ni à la Rome des papes pour le culte de la religion (3). Goze-

(1) Haec ergo disciplina disciplinarum est, etc. Raban Maur, o. c. III, 20, *in init.*

(2) Si quando vero ab exterioribus mihi non vacabat rebus feriari, tu vices absentis magistri inter adjutorii nostri concelliones ita exsequebaris, ut quaeque vel legendo vel disputando perplexe intricata, vel in theosophicis, vel in sophisticis occurrissent, ea nodosus ipse sagaciter enodares et de his ambigentibus ad votum satisfaciebas. Dans Mabillon, *Vetera Analecta,* p. 438.

(3) Denique ipsa flos Galliae tripartitae et altera Athenae nobiliter liberalium disciplinarum floret studiis et (quod his praestantius est) egregie pollet observantiâ divinae religionis adeo (quod pace ecclesiarum dixerim) ut quantum ad litterarum studia nihil de Platonis expetas academia, quantum vero ad cultum religionis, nihil de Leonis desideres Roma. p. 439.

chin lui-même semble préoccupé de justifier cette appréciation si flatteuse de l'enseignement philosophique qu'il a tour à tour reçu et donné dans sa ville natale : il se complaît à faire défiler sous sa plume les noms de plusieurs célèbres philosophes antiques : Socrate, Zénocrate, Crantor, Chrysippe, Aristote, Carnéade, Panaetius, Cicéron et Musonius (1).

La réputation des écoles de Liège dans le domaine des études philosophiques semble s'être maintenue pendant tout le XIe siècle. Nous voyons l'évêque Eudes de Bayeux, frère de Guillaume le Conquérant, envoyer les plus instruits de ses clercs à Liège et dans d'autres villes où florissait l'enseignement de la philosophie (2). Il y a là un témoignage considérable rendu à la ville de Notger. Et, de fait, un des philosophes les plus estimés du XIe siècle ne fut-il pas le célèbre Alger, écolâtre de Saint-Barthélemy de Liège, puis moine à Cluny, qui avait étudié les sept arts libéraux, qui connaissait à fond les anciens, et chez qui un contemporain vante surtout la science de la philosophie et des lettres sacrées? (3).

Étant donnée la haute réputation dont jouissaient les études philosophiques de Liège, il est assez étonnant que l'on soit si peu renseigné sur leur programme. Au surplus, tandis qu'à une extrémité du Lothier elles brillent d'un si vif éclat, il est remarquable qu'à l'autre extrémité, au pays de Cambrai, nous en entendions parler avec un mépris assez peu dissimulé (4).

(1) O. c. p. 440. Cf. Bittner, p. 27.

(2) Dociles quoque clericos Leodicum mittebat et alias urbes ubi philosophorum studia potissimum florere noverat eisque copiosos sumptus ut indesinenter et diutius philosophiae fonti possent insistere, largiter administrabat. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, VIII, 2.

(3) Voir sur Alger la lettre de l'église de Liège à celle d'Utrecht (Jaffé, *Bibliotheca Rerum Germanicarum*, V, 377) et celle de Pierre le Vénérable à l'évêque de Liège, Albéron II (Migne, *Patrologie Latine*, t. CLXXXIX, col. 277-280) puis l'éloge d'Alger par le chanoine Nicolas (Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 429, Récemment, Mgr. Monchamp a retrouvé l'écrit d'Alger, *De dignitate ecclesiae Leodiensis* dans l'Appendice du *Liber officiorum* publié par Bormans et Schoolmeesters dans *BCRH*, 3e série, t. VI, (1896); v. *BSAHL*, t. XII, 1900.

(4) Parlant d'Eble de Roussy, qui devint archevêque de Reims en 1021, le *Gesta*

4. *La musique.* Nous savons que cet art a été cultivé avec succès à Liège par l'évêque Étienne, qui s'est acquis un bon renom de liturgiste (1). Rathier, dans sa vieillesse, a également enseigné la musique (2). Si l'on pouvait établir que Notger, comme on le croit communément, avait fait ses études à Saint-Gall, on serait autorisé à croire qu'il aura fait profiter les écoles de sa ville diocésaine de l'excellente éducation musicale qu'on recevait au Xe siècle dans le grand monastère de la Souabe. Nous connaissons d'ailleurs les noms de deux musiciens liégeois distingués qui ont vécu au XIe siècle; le premier est Lambert de Saint-Laurent, duquel nous possédons des pièces notées pour musique (3), l'autre est le moine Helbert, qui vivait dans l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne (4).

5. *L'arithmétique.* L'arithmétique était tenue en haute estime au moyen-âge; l'ignorer, avait dit Cassiodore (5), c'est ressembler à l'animal. Une des raisons de la faveur dont elle jouissait, c'était la superstition des nombres : on leur attribuait une valeur mystique, et il était convenu que la connaissance de cette valeur était indispensable à la bonne interprétation de l'Écriture Sainte (6). Il y avait donc une

epp. Camerac., III, 25, p. 473, l'appelle « virum sane nullius disciplinae, nihil etiam litterarum praeter pauca silogismorum argumenta scientem, quibus idiotas ac simplices quosque ludificare solebat.

(1) Sur les œuvres liturgiques d'Étienne, v. Anselme, cc. 20 et 21, p. 200.

(2) Vogel, p. 26.

(3) Lambertus abbas noster secundus multimodae utilitatis, accurato satis stilo vitam sancti Heriberti Coloniensis archiepiscopi et miracula descripsit. Quin etiam musice quaedam de ipso composuit, in versibus quoque faciendis claro fretus ingenio. Renier de Saint-Laurent, *De claris Scriptoribus monasterii sui*, dans Pez, IV, col. 20.

(4) *Chronicon sancti Huberti*, c. 8, p. 563.

(5) Nec differre potest a caeteris animalibus, qui calculi non intelligit quantitatem. Cassiodore, *De Artibus ac disciplinis*, etc., c. 4, dans Migne, *P. L.*, t. LXX, col. 1208.

(6) V. Raban Maur, III, 22. Ainsi, selon lui, le sénaire ou nombre six ne doit pas sa perfection à ce que Dieu a créé le monde en six jours, mais au contraire, c'est parce que le sénaire est parfait que Dieu l'a pris pour mesure de la durée de la création. Et il termine par ces mots : Quapropter necesse est eis qui volunt ad sacrae scripturae notitiam pervenire, ut hanc artem intente discant, et cum didicerint, mysticos numeros in divinis libris facilius hinc intellegant.

fausse arithmétique comme il y avait une fausse chimie (l'alchimie) et une fausse astronomie (l'astrologie).

L'enseignement de l'arithmétique était poussé fort loin dans les écoles de Liège, et c'est même, au dire d'un érudit, ce qui aurait nécessité l'existence de plusieurs professeurs à l'école cathédrale (1). Rathier, dans sa vieillesse, comprenait l'arithmétique au nombre des sciences qu'il enseignait (2). L'emploi de la machine à calculer, connue depuis l'époque romaine sous le nom d'*abacus*, est attesté à plus d'une reprise dans les écoles de Liège; Hériger lui avait consacré un traité (3); Wazon, nous dit son biographe, avait débuté dans les écoles de Notger en portant l'*abacus*, c'est-à-dire en remplissant les plus humbles fonctions de la domesticité scolaire (4); Rodolphe de Liège et son ami Raimbaud de Cologne, dans leur correspondance scientifique, s'en servent pour leurs calculs; enfin, il est dit de Helbert de Saint-Hubert, ancien élève de Liège, qu'il était aussi fort sur l'*abacus*, c'est-à-dire en calcul, qu'en musique (5). Ajoutons ici qu'on se servait déjà au XIe siècle des chiffres arabes, comme on peut le voir par la correspondance de Rodolphe et de Raimbaud (6). Aux noms des mathématiciens liégeois que nous venons de citer, il faut ajouter celui de Gunther, archevêque de Salzbourg, ancien élève de Liège.

6. *La géométrie*. La géométrie est une des sciences dans lesquelles les Liégeois ont brillé au XIe siècle. A cette époque, elle n'était pas renfermée dans ses limites actuelles; elle comprenait la géographie et même l'histoire naturelle. On la cultivait avec zèle dans les écoles de Liège sous le pontificat de

(1) Voigt, p. XXXVIII. Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, 2e édition, Leipzig, 1894, t. I, p. 835, écrit : Viele, ja die meisten Pflanzstätten mathematischer Bildung — — — liegen in ziemlich engem Kreise um Lüttich herum.

(2) Vogel, p. 26.

(3) Il était intitulé : *Regulae numerorum super abacum Gerberti*.

(4) Anselme, c. 30, p. 206.

(5) Helbertum Leodiensem in abaco et musica triumphantem. *Chron. Sancti Huberti*, l. c.

(6) Ils « employaient, écrit Clerval, p. 125, les chiffres arabes, dont Boèce et Gerbert avaient gardé le secret, pour représenter les unités et les fractions. »

Notger. Deux de ses élèves, Adalbold et Wazon, ont occupé un rang distingué parmi les géomètres de leur temps. Tous deux, au dire d'un Liégeois dont le nom devait éclipser le leur dans cette science, se sont préoccupés du problème de la quadrature du cercle (1). Adalbold correspondait avec Gerbert sur des questions de mathématique et de géométrie; il l'interrogeait notamment au sujet de l'épaisseur de la sphère *(de crassitudine spherae)* (2). Mais, ainsi que je viens de le dire, le plus fameux géomètre liégeois de ce siècle, c'est un homme qui a été formé dans l'école de Liège et, selon toute apparence, par des maîtres qui avaient eux-mêmes reçu l'enseignement de Notger : j'ai nommé le célèbre Francon, qui remplit à la cathédrale de Saint-Lambert les fonctions d'écolâtre depuis au moins 1047, et qui les occupait encore en 1084. Francon a écrit un traité *De la quadrature du cercle*, qui a été publié de nos jours (3), et dans la composition duquel il fut aidé par Falcalin, moine de l'abbaye de Saint-Laurent (4).

Vers la même époque florissait à Liège un autre géomètre de distinction, Rodolphe, professeur à l'école de la cathédrale ou écolâtre d'une collégiale de la ville. Nous possédons la correspondance curieuse qu'il entretenait avec Raimbaud, écolâtre de Cologne, au sujet de diverses questions de géométrie (5). Des deux correspondants, c'est Rodolphe de Liège qui apparaît comme le plus savant. Raimbaud s'informe auprés de lui, lui pose des questions, lui demande des

(1) Francon, après avoir dit que la quadrature du cercle, trouvée par Aristote, a été connue jusqu'à Boèce et après lui oubliée, continue en ces termes : Siquidem hanc rem Adelbold, hanc maximus doctor Wazo, hanc ipse studiorum reparator Gerbertus multique alii studiose investigarunt, qui si effectu potiti essent num ab illis profectos, quorum aliqui adhuc supersunt, universos lateret? (Franco, I, p. 143.)

(2) Voir dans Pez, *Thesaurus*, III, 2, p. 85 et 87, une lettre de Gerbert à Adalbold et une lettre d'Adalbold à Gerbert.

(3) Il a été publié par Winterberg dans *Zeitschrift für Mathematik und Physik*, t. XXVII (1882), *Supplementheft*.

(4) Renier de Saint-Laurent, *De claris Scriptoribus monasterii sui*, I, 6.

(5) Cette correspondance se trouve dans le manuscrit 6401 fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris, foll. 1 à 11. Depuis que je l'ai copiée, elle a été publiée par MM. Paul Tannery et l'abbé Clerval, *Une correspondance d'écolâtres au XIe siècle*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. XXVI, II (1901). V. aussi Schepss dans *N.A.*, t. XI.

livres, et lui rappelle les fortes études qu'il a faites à Chartres sous Fulbert. Rodolphe répond aux questions de Raimbaud, résoud ses difficultés, en confère parfois avec d'autres maîtres et semble mettre dans ces relations autant de condescendance que Raimbaud y apporte de déférence (1). Rodolphe, on vient de le voir, a des collègues possédant comme lui la science géométrique, témoin Odulfe, qu'il appelle son confrère, et auquel il a soumis une question posée par Raimbaud. Cet Odulfe est peut-être aussi un écolâtre liégeois. Un autre, du nom de Rasquin, a été l'élève de Rodolphe ; il est maintenant le voisin de Raimbaud, c'est-à-dire, sans doute, qu'il a quitté le diocèse de Liège pour celui de Cologne. On le voit, Liège peut être considérée à cette époque comme un véritable foyer d'études géométriques.

7. *L'astronomie.* Cette science, que déjà Raban Maur distingue nettement de l'astrologie, condamnant celle-ci et recommandant l'étude de celle-là (2), avait, au moyen-âge, une utilité immédiate et présentait même aux clercs un caractère de véritable nécessité : sans elle, pas de comput, c'est-à-dire pas de chronologie ! Et l'on sait qu'à cette époque, comme dans les premiers temps de la Rome républicaine,

(1) Sur les questions traitées dans cette correspondance, on lira avec intérêt les lignes suivantes :

« La géométrie théorique fait l'objet principal des lettres de Raimbaud et de Rodolphe. Ils s'efforcent d'expliquer le passage de Boèce sur la valeur des angles. L'un démontre qu'en effet les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits ; l'autre, que le triangle équivaut à la moitié d'un carré coupé par une diagonale. La discussion s'engage ensuite sur la longueur de cette diagonale proportionnellement aux deux autres côtés du triangle, ce qui donne lieu à une division de fractions par l'abaque. Une nouvelle question est soulevée : peut-on trouver un carré double d'un autre par l'arithmétique ou par la géométrie ? L'on répond que par l'arithmétique on ne l'obtient point d'une manière exacte, mais seulement par la géométrie, en élevant un carré sur la diagonale du carré dont on recherche le double. Le passage de Boèce sur les angles intérieurs et extérieurs fournit aux deux savants un autre sujet de discussions. Qu'appelle-t-on angles intérieurs ou extérieurs ? Les angles intérieurs se trouvent-ils exclusivement dans les plans, et les angles extérieurs dans les solides? Ou bien sont-ils identiques, ceux-ci avec l'angle aigu, ceux-là avec l'angle obtus ? Enfin, les deux amis se demandent ce qu'il faut entendre par les pieds, droits, carrés, solides, dont parle aussi Boèce. » Clerval, p. 126.

(2) Raban Maur, *De Institutione clericorum*, III, 25.

c'étaient les ministres de la religion qui étaient seuls chargés de la rédaction du calendrier. La détermination de la date de Pâques, qui s'établissait d'après la place occupée dans celui-ci par la pleine lune de printemps, rendait l'étude de l'astronomie indispensable; tout computiste était donc astronome, à Liège comme ailleurs.

Il ne nous reste aucun témoignage explicite sur l'enseignement du comput et sur les travaux des computistes liégeois. Mais on connaît les noms de quelques Liégois qui ont étudié l'astronomie au temps de Notger. Ce sont Englebert de Saint-Laurent, computiste (1), et Rodolphe, l'écolâtre dont nous venons de parler. Celui-ci avait composé un astrolabe dont il entretient son correspondant Raimbaud de Cologne. « Je vous aurais envoyé volontiers, lui écrit-il, mon astrolabe pour que vous en jugiez, mais il me sert de modèle. Si vous voulez savoir ce que c'est, venez à la messe de Saint-Lambert, vous ne vous en repentirez pas. Il vous serait inutile de voir simplement un astrolabe » (2).

La connaissance de l'astronomie à Liège datait d'ailleurs, comme toutes les autres, du temps d'Éracle. Nous en avons la preuve dans la célèbre anecdote dont cet évêque fut le héros, lors d'une éclipe totale de soleil qui épouvanta l'armée d'Otton I pendant une campagne en Italie (22 décembre 968). Seul tranquille au milieu de ces multitudes éperdues qui attendaient la fin du monde et qui se cachaient en tremblant sous les chariots, Éracle parcourait le camp et rassurait les soldats liégeois, leur disant qu'il n'y avait là rien qu'un phénomène naturel, et que sous peu ils reverraient la lumière du jour (3).

(1) Renier de Saint-Laurent, I, 9, dans Pez, *Thesaurus*, t. IV, pars III, col. 23 : Engelbertus compoti ventilator et assecla quaedam theoremata computistis utilia compaginavit. Nam quemadmodum Bootes in cardine coeli, dum sic jugiter in hâc versatur arte, et plaustrum memoriae volvi quidem, sed nequaquam patitur occidere, multam exinde comparavit notitiam.

(2) Clerval, p. 127.

(3) Anselme, c. 24, p. 202 : Stupet super his prudens antistes, non de eglipsi solis, cujus naturaliter factae optime noverat rationem, sed de irrationali et virorum fortium formidine — — — : « Innoxiae tantum hunc aerem involvere tenebrae, paululum post cernetis illucescere redintegrato lumine ; ceterum in tuto sunt omnia. »

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'étude des sept arts libéraux à Liège sous Notger. Tout fragmentaires qu'ils sont, ils donnent une grande idée du mouvement intellectuel auquel présidait notre illustre prélat.

Mais déjà l'activité des études débordait le cadre étroit du *septivium* antique, et de nouvelles branches du savoir étaient nées qui ne se laissaient pas enfermer dans ses étroites limites. Les sept arts libéraux, on ne cessa de le redire au moyen-âge, n'étaient qu'une préparation à une étude bien autrement haute et importante, celle de la théologie : c'était pour la mieux approfondir qu'on mettait l'esprit de la jeunesse à leur école. Les clercs avaient un programme d'études dont le minimum avait été fixé par un capitulaire de Charlemagne : il comprenait, outre les connaissances reprises plus haut, celle de la liturgie, du droit ecclésiastique et de la patristique (1). La théologie était l'auguste couronne-

1) Capitul. 117 : Quae a presbyteris discenda sunt.

Haec sunt quae jussa sunt discere omnes ecclesiasticos.

Fidem catholicam sancti Athenasi et cetera quaecumque de fide.

Symbolum etiam apostolicum ; orationem dominicam ad intelligendum pleniter cum expositione suâ.

Librum sacramentorum pleniter tam canonem missasque speciales ad commutandum pleniter.

Exorcismum super caticuminum sive super demoniacos.

Commendationem animae.

Paenitentialem.

Compotum.

Cantum Romanorum in morte ; et ad missa similiter.

Evangelium intelligere seu lectiones libri Comitis.

Omelias dominicis diebus et solemnitatibus dierum ad praedicandum canonem ; monachi regulam similiter et canonem firmiter.

Librum pastoralem canonici atque librum officiorum.

Epistulam Gelasii pastoralem.

Scribere cartas et epistulas. *Capitular.* ed. Boretius, I, p. 235.

On peut comparer ce programme à celui, plus vaste à la fois et moins précis, que trace Raban Maur, *De Institutione clericorum*, III, I, p. 187.

Le programme de Charlemagne est repris à peu près par Réginon, *De causis synodalibus*, en 899. Et on en voit un cas d'application : Jean, abbé de Gorze, étudia toutes ces branches. (V. *Vita Joannis Gorz.* c. 13, 18, pp. 340, 342). Cf. les exigences formulées par Burchard de Worms, *Decretorum libri XX*, II, 2, où on lit : Ex quibus omnibus si unum defuerit, sacerdotis nomen vix in eo constabit. (Migne, *P. L.*, t. CXL, col. 625).

ment de ces études; elle en formait le degré le plus élevé et n'était l'apanage que de ceux qui voulaient une culture supérieure.

L'intervention de l'école théologique de Liège dans les débats du Xe et du XIe siècle au sujet de l'Eucharistie suffit à attester non seulement l'intérêt qu'on y prenait au problème, mais aussi le soin avec lequel il avait dû y être étudié (1). Déjà Rathier s'était exprimé de la manière la plus catégorique au sujet de l'Eucharistie : c'est bien, avait-il dit en termes formels, la chair et le sang de Jésus-Christ qu'on reçoit dans la communion (2). Hériger également défend la doctrine orthodoxe; son *De corpore et sanguine Domini* prend parti pour Paschase Radbert contre Raban Maur (3). Aussi, lorsque plus tard l'hérésie de Bérenger de Tours vint troubler tout le monde savant, les Liégeois s'élevèrent contre le novateur avec une unanimité et une énergie qui ne montrent pas seulement la persistance d'une tradition dogmatique, mais la continuité d'un enseignement scientifique (4). C'est le vieux Gozechin qui, de Mayence, tonne contre Bérenger, *l'apôtre de Satan* (5). C'est Adelman qui écrit à l'hérésiarque une lettre touchante pour lui rappeler l'enseignement des maîtres communs qu'ils ont entendus à Chartres (6). C'est Rupert de Deutz dont la doctrine reproduit ce qu'on lui a appris du temps qu'il était sur les bancs de l'école de Liège (7). C'est Théoduin qui, dans sa lettre au roi Henri I, lui demande non de réunir un concile à Paris, mais d'instruire immédiatement le procès de Bérenger et de décréter son supplice (8). C'est Alger enfin, l'un des plus illustres élèves de Liège, qui écrit

(1) V. Vogel, p. 235.

(2) Vogel, p. 232, rectifiant sur ce point un passage tronqué des œuvres de Rathier dans l'édition des frères Ballerini.

(3) Hauck, III, p. 320, note 3, ne croit pas que l'ouvrage soit de Hériger et s'attache à le démontrer.

(4) V. sur ce point Balau, 96, p. 159, note 4.

(5) Dans Mabillon, *Vetera Analecta*, nouvelle édition, p. 443.

(6) Migne, *Patrologie Latine*, t. CXLIII, col. 1289-1296.

(7) F. Doyen, *Die Eucharistielehre Ruperts von Deutz*. Metz, 1889 (dissertation).

(8) Dans Mabillon, *Vetera Analecta*, pp. 446-447. Clerval, p. 134, croit reconnaître dans la lettre de Théoduin la main d'Adelman.

le beau traité sur l'Eucharistie (1), vanté comme un chef-d'œuvre par ses contemporains.

A la théologie se rattachait l'étude de l'exégèse et celle de la liturgie. La première se passionnait surtout pour les subtiles distinctions du sens littéral ou historique et du sens figuré ou prophétique (2), à laquelle s'était déjà appliqué Raban Maur, l'Alcuin de l'Allemagne.

Il est difficile de dire si la liturgie était l'objet d'un enseignement formel, mais on est porté à le croire, quand on voit, dès le commencement du Xe siècle, les travaux liturgiques de l'évêque Étienne. Ce sont les maîtres des études liégeoises, Hériger et Francon, qui se distinguent dans ce genre de littérature. Le premier écrit, outre des antiennes et des hymnes, un traité *Des offices divins* en deux livres et un autre *Sur la manière de célébrer l'Avent*. Le second a composé, avec Falcalin de Saint-Laurent, qui a déjà été son collaborateur pour un autre travail, un traité *Du jeûne des quatre temps* (3).

Mentionnons encore, pour finir, et sans chercher à savoir si l'enseignement y est pour quelque chose, les travaux juridiques de quelques Liégeois. On sait que Rathier déjà s'était distingué par ses connaissances en matière de droit (4). Le célèbre canoniste Burchard de Worms est un élève de l'école de Lobbes, et il a eu pour collaborateur l'abbé de Saint-Jacques, Olbert. D'ailleurs, une certaine teinture de droit ecclésiastique était indispensable au prêtre; il ne pouvait ignorer complètement les canons des conciles et les décrétales des papes, et Burchard de Worms en exigeait la connaissance de ses clercs (5). Faut-il croire que ce sont les études de droit qui ont développé de bonne heure, à Liège, les idées réformistes, dont Wazon, on le sait, fut le premier

(1) Par Pierre le Vénérable, dans Migne, *P. L.*, t. CLXXXIX, col. 788.

(2) *Vita sancti Wolfgangi*, c. 3, p. 528 : non solum hystorici sensus superficiem penetravit, verum etiam intimam mysteriorum medullam investigarit.

(3) Renier de Saint-Laurent *De claris Scriptoribus monasterii sui*, I, 6, col. 22.

(4) Vogel, p. 27. Il n'est nullement établi que Rathier ait connu le pseudo-Isidore. Vogel, qui le dit, en convient lui-même par une curieuse contradiction.

(5) Burchard de Worms, *Decretorum libri XX*, II, 159, (dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXL, col. 652).

champion dans l'épiscopat? (1) La question est intéressante et vaudrait la peine d'être soumise à un examen (2).

Quant à la médecine, que tout prêtre au dire de Rahan Maur (3), avait l'obligation de connaître, force nous est de nous en taire, parce que nos sources sont muettes tant sur l'enseignement que sur la connaissance de cette science (4).

Combien de temps durait l'ensemble des études à l'école de la cathédrale? Nous n'avons pas de données fort précises à cet égard, et il faut naturellement distinguer. Dans les écoles extérieures, où l'on ne donnait qu'un enseignement sommaire, elles n'exigeaient sans doute qu'un petit nombre d'années. Dans les écoles intérieures elles-mêmes, il y avait encore des différences, car la majorité des élèves ne faisait que les études ordinaires du clergé, tandis que les étudiants d'élite approfondissaient tout le savoir de l'époque Ces derniers consacraient à leur formation intellectuelle un temps qui ne devait guère être inférieur à celui qu'absorbent aujourd'hui les études primaires, secondaires et supérieures réunies. En général, on peut dire que, pour achever le cours complet du *septivium* et de ses annexes, on ne mettait pas moins d'une douzaine d'années (5). Ainsi Egbert de Liège avait fait trois ans d'études élémentaires et neuf ans de *septivium* (6). Saint Brunon resta une dizaine d'années à l'école (7). Saint Adalbert de Prague, qui avait reçu sa première instruction dans la maison paternelle, où il apprit par cœur tout le psautier et étudia le *Moralia* de saint

(1) A. Cauchie, *La Querelle des Investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, I, pp. LXXVII-LXXXVIII.

(2) A ce sujet, Sackur, *Die Cluniacenser*, II, p. 310, écrit :

« Es ist bezeichnend dass Bischof Burchard aus Lobbes in der Diözese Lüttich stammt, und dass Olbert von Gembloux, der Freund Wazo's, einen grossen Anteil an Burchards Canonensammlung hatte. Im Lütticher Sprengel dürfen wir also schon früh eine besondere Pflege canonistischer Studien annehmen. »

(3) Nec enim eis (clericis) aliqua eorum ignorare licet cum quibus vel se vel subjectos instruere debent id est — — — differentiam medicaminum contra varietatem aegritudinum. *De Institutione clericorum*, III, 1.

(4) Elle était enseignée à Chartres. V. Clerval, p. 108.

(5) V. Specht, p. 157, (cf. p. 114), Vogel, p. XVI.

(6) Voigt, p. XXIII

(7) W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, t. I, p. 355.

Grégoire le Grand (1), passa ensuite pendant neuf ans à Magdebourg sous le célèbre Ohtrik (2). Ces exemples nous autorisent à conclure qu'au moyen-âge on consacrait à peu près le même temps que nous aux études primaires et moyennes (3), avec cette différence toutefois que les vacances étaient inconnues. Il est vrai que le nombre beaucoup plus grand qu'aujourd'hui des fêtes chômées, joint au repos rigoureux qu'on y observait, apportait des compensations suffisantes. Les jeux et les divertissements de toute nature prenaient alors la place des études; les livres étaient soigneusement mis de côté, les maîtres les plus sévères se déridaient et les écoliers se livraient au plaisir avec la gaieté et la pétulence de leur âge (4).

Si maintenant on veut pénétrer dans l'école pour en observer le régime, on ne manquera pas de faire quelques constatations intéressantes. Les deux écoles, l'intérieure et l'extérieure, sont logées chacune dans les cloîtres de la cathédrale et la vie qu'on y mène se ressent de ce milieu quasi-monastique (5). Les élèves, ceux de l'école intérieure surtout, participent à une bonne partie des exercices religieux des chanoines; plus d'un parmi eux fait déjà partie du chapitre avant l'âge d'exercer le ministère, et il y a un peu partout des chanoines-écoliers *(canonici scolares)* (6). L'école a sa chapelle particulière, qui surgit à l'entrée de ses locaux : elle est dédiée à saint Nicolas, patron de la jeunesse et spécialement des écoliers (7).

Les classes présentent le même spectacle que de nos jours :

(1) *Vita* I, par Canaparius. c. 3, p. 582 et II, par Brunon, 4. p. 596.

(2) Le *Vita Adalberti*, I, dit, c. 5, p. 583 : Quot annis studuit incertum est, sed quia secularis philosophiae scientissimus erat novimus omnes. Le *Vita* II, c. 6, p. 597, dit par contre qu'il étudia *annos ter ternos.*

(3) Sur les *Cornificiens* (nous dirions aujourd'hui les utilitaires) du XIIe siècle qui voulaient réduire les études à deux ou trois ans, v. Clerval, p. 211.

(4) Voir à ce sujet les pages pleines de charme de Specht, p. 216 et suivantes.

(5) Dürr, *De capitulis clausis*, dans A. Schmidt, *Thesaurus juris ecclesiastici*, Heidelberg, 1774, t. VII, p. 137.

(6) V. Hinschius, *Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland*, t. II, p. 63.

(7) Capella beati Nicholai confessoris, que cappella in ecclesia nostrâ sita est ante scolas. Diplôme de 1241 dans Bormans et Schoolmeesters, t. I, p. 417.

l'émulation est ardente, surtout quand elle est stimulée par un maître zélé (1) Parfois, comme aujourd'hui, elle est portée à l'excès, et l'ardeur pour les études dégénère en fièvre chaude; je n'en veux pour preuve que ce jeune écolier de Stavelot, assailli sur son lit de mort par des visions démoniaques qui viennent à lui sous la figure d'Énée, de Turnus et d'autres héros de Virgile (2).

L'école est d'ailleurs régie par une autorité sévère, et la discipline y est rigoureuse. « Il faut, disait Meinwerc, évêque de Paderborn, qu'on élève les enfants avec sévérité; leur prodiguer les caresses, c'est les encourager à l'indiscipline (3)

La férule était l'indispensable instrument de l'éducation; elle était dans la main du maître comme l'épée dans celle du soldat ou la crosse dans celle de l'évêque (4). On était tout nourri de cette maxime des Livres Saints : « Celui qui épargne la verge à son fils hait son fils « Un des plus savants hommes du temps, le plus érudit des Liégeois du Xe siècle, Rathier, écrit ces lignes dans un ouvrage où il expose tour à tour les devoirs de toutes les professions : « Êtes-vous maître d'école? Souvenez-vous que vous devez votre affection avec votre enseignement à vos disciples; n'oubliez pas que vous avez à corriger leurs fautes par des paroles et par des coups 5). » Et le même savant donne le titre significatif d'*Épargne-Dos (Sparadorsum)* à sa grammaire latine. La mention de la férule revient d'une manière régulière chaque

(1) Il est dit à l'occasion des études de saint Godehard à Mayence : Cum vero ibidem scolari studio aliquamdiu insudaret, cumque scolasticorum more quisque alterum praeire alternatim studeret, beatus Godehardus singulos aut praecessit aut aequiperavit. *Vita Godehardi prior*, c. 6, p. 172.

(2) Exclamavit subito daemonum phalangem Aeneae et Turni aliorumque ex Virgilio virorum vultus imitari, seque ab eis, qui sibi in discendo plurimum usui fuerant, usque ad animam infestari. *Vita s. Popponis*, c. 32, p. 314.

(3) *Vita s. Meinwerci*, c. 160, p. 140.

(4) Sur la férule à l'époque de Charlemagne, voir le poëme de Théodulphe XLVI, 1-8, p. 544, où l'on voit la Grammaire ornée du fouet. Cf. Zappert, *Stab und Rute im Mittelalter*, dans *Wiener Sitzungsber., phil. hist. Klasse.* 1852, IX.

(5) Magister es? Memento te disciplinam cum dilectione discipulis debere — — — et — — — tam verbis quam verberibus eorum errata corrigere. Ratherius, *Praeloquia*, I, 15.

fois qu'on parle de classes (1). Éracle écrit à saint Brunon qu'il se remettrait volontiers sous sa férule. Hellin de Fosse, qui a gardé un souvenir reconnaissant à son maître Sigebert de Gembloux et qui lui a dédié ses deux ouvrages sur saint Feuillien, lui rappelle avec attendrissement le temps où la férule de ce bon maître venait caresser son échine d'enfant (2) Gozechin de Mayence, qui fut écolâtre à Liège, écrit à son ancien élève Walcher : « Je me réjouis aujourd'hui d'avoir souvent corrigé sur votre dos vos peccadilles d'écolier... Où est le temps où vous pleuriez sous ma férule? » (3) Et Walcher était un bon elève, son ancien maître lui en rend témoignage; il déclare qu'il voudrait n'en avoir jamais formé que des pareils Mais les mœurs étaient rudes et parfois la dureté des maîtres dégénérait en barbarie véritable, s'il faut en croire le viel Egbert, qui la flétrit en termes énergiques, bien qu'avec une certaine exagération.

« Il y a, dit-il, des écoles qui ne consistent qu'en verges. On frappe le corps, on ne se soucie pas de corriger l'esprit. Radamanthe est moins implacable que certains maîtres. Éaque tourmente moins cruellement les ombres des damnés, les Érynnies entourées de serpents se démènent avec moins de fureur. Il y en a parmi eux qui veulent que les élèves sachent ce qu'ils ne leur ont pas appris. Ce ne sont pas les coups de bâton qui donneront la science, c'est le travail intérieur de l'esprit : vous casserez une forêt entière sur les épaules de vos malheureux élèves, vous n'arriverez à rien sans la collaboration de leur intelligence. De quel droit vous dispensez-vous d'enseigner ce que vous avez appris, ou voulez-vous qu'on sache ce que vous n'avez pas enseigné? Est-ce que la pauvre chair humaine a la dureté du bois ou du métal? Tremblez qu'à faire périr de malheureux élèves,

(1) S. Adalbert, sous Ohtrik à Magdebourg, reçoit la férule : Cumque de lectâ lectione nec verbum saperet, et bene iratus magister flagellare inchoasset — — —. Dum scopae tergum verrunt et ferventia flagella dolentem carnem frangunt. Brunon, *Vita s. Adalberti*, c. 5, p. 597.

(2) Quo dictante mihi lenis fuit ira magistri
Virgaque de dorso saepe reducta meo.

Prologue du *Vita Foilliani dans AA. SS*, t. XIII d'octobre, p. 395.

(3) Dans Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 438. Cf. p. 443 *infra*.

vous ne périssiez vous-mêmes à jamais. Je vois maltraiter également celui qui est capable d'étudier et celui qui ne l'est pas.

« C'est par la douceur et par les égards qu'on forme les enfants. Ce malheureux petit que vous accablez de coups, il s'en ira aussi peu formé que lorsqu'il est venu; avant l'âge, il descendra, l'obole dans la bouche, aux rives du fleuve infernal, et il mourra dans ses premières années alors qu'il eût pu remplir un rôle utile dans le monde. Tel frappe les enfants comme s'il avait soif de leur sang, ou qu'il eût à venger sur eux le meurtre de son père. Non, ce n'est pas ainsi qu'on forme un éphèbe : ce sera un merle blanc s'il sort bien élevé d'un pareil régime (1) ».

Il ne faut pas cependant, sur la foi de ces diatribes, se faire une trop mauvaise idée des écoles d'alors, ou se figurer que les écoliers y fussent traités en malheureuses victimes. Les éducateurs du temps croyaient, il est vrai, que la sévérité était nécessaire dans l'intérêt des élèves eux-mêmes. Mais ceux-ci ne semblent pas avoir été d'un autre avis, et on les voit en général garder de leurs années d'études et de leurs maîtres un excellent souvenir (2).

Sous certains rapports, la méthode pédagogique était, au moyen-âge, supérieure à la nôtre. Les classes ne comprenaient qu'un petit nombre d'élèves : on ne dépassait pas, en général, le chiffre de dix; y en avait-il beaucoup plus, on dédoublait la classe. Les élèves étaient assis, séparés et à distance les uns des autres (3) Il y avait, comme nous dirions aujourd'hui, des professeurs de carrière. Les maîtres vieillissaient dans le métier; généralement, ils ne déposaient la

(1) V. dans Egbert, *Foecunda Ratis*, p. 179, la pièce intitulée : *De inmitibus magistris et pigris*. Je n'ai cité que des exemples liégeois; il m'aurait été facile d'en trouver partout; je me borne à noter en passant qu'au portail occidental de la cathédrale de Chartres, sculpté vers 1150, on représente la Grammaire brandissant le fouet au-dessus de deux enfants accroupis à ses pieds. Clerval, p. 210. C'est l'illustration du poëme de Théodulf cité ci-dessus.

(2) Voir ci-dessous, p. 297

(3) Pour ces généralités, comme pour toute la description du régime scolaire au moyen-âge, je renvoie au beau livre de Specht, p. 163.

férule que lorsque le grand âge venait leur faire une obligation du repos (1).

Ajoutons enfin que la gratuité de l'enseignement était, sinon une loi absolue, du moins une observance générale. Il était défendu aux professeurs d'exiger un salaire de leurs élèves, et tout au plus leur permettait on d'accepter des plus riches une rémunération volontaire. Mais les maîtres liégeois ne voulurent rien recevoir de personne : Egbert se vante formellement de ne donner qu'un enseignement gratuit (2), et Wazon refusa toujours les cadeaux que lui offraient des élèves reconnaissants (3) On se faisait une gloire de distribuer pour rien les fruits d'or de la science, et on ne parlait qu'avec mépris des *gagneurs d'argent* (4) qui retiraient quelque lucre de leur savoir (5) Il faut l'avouer, tous les professeurs ne poussaient pas si loin le désintéressement, et l'on voit Sigebert à Gembloux, Ohtrik à Magdebourg et en général les maîtres de Chartres accepter une rémunération volontaire (6) Mais le principe de la gratuité de l'enseignement n'était pas atteint par ces libéralités des parents riches, et, en 1179, le 3e concile œcuménique de Latran

(1) Thangmar a primaevâ juventute usque ad caniciem scolari studio intentus nutriendis pueris operam dabat. *Vita s. Bernwardi*, c. 34, p. 773.

(2) Teste Deo nunquam exsecui pretium artis avare.

Egbert, *Foecunda Ratis*, I, 1514.

(3) Et cum multi — — — spontanea offerrent xenia, ille ita manus suas studebat excutere ab omni munere — — — evangelicum illud corde tenens, ore proferens : gratis accepistis, gratis date. Et illud : Beatius est dare quam accipere. Anselme, c. 40, p. 211.

(4) Nodosi lucripetae. Poème d'Adelman dans *Œuvres de J. Havet*, t. II, p. 99.

(5) Cf. saint Wolfgang, écolâtre à Cologne : In quo labore nihil lucri, nihil mercedis sibi moro saeculari exhibere it voluit — — — De nullo namque discipulorum, sicut plerique volunt doctores, illum satyricum clamantes versum

Nosse volunt omnes, mercedem solvere nemo.

(Juvénal, VII, 157).

causâ remunerationis aliquid exigebat quamvis a pluribus cogeretur. *Vita s. Wolfgangi*, c. 7, p. 528.

(6) Le *Chronicon Gemblacense* dit de Sigebert : Multa contulit ad usum et ornatum ecclesiae, quae adquisierat voluntariâ eorum quos instruxerat liberalitate. *MGH*. VI, p. 269; VIII, p. 550. Voir aussi *Vita s. Adalberti*, c. 4, p. 583, et Clerval, pp. 106-110.

lui donna une consécration solennelle (1). Wazon allait plus loin : il pourvoyait, à ses propres frais, aux besoins matériels des bons élèves. Et c'est avec raison qu'un contemporain, reprenant une image chère à l'hagiographie médiévale, compare l'école de Liège à un bel arbre chargé de fleurs, autour duquel voltige l'essaim des abeilles qui viennent y cueillir le miel dont elles emplissent leurs ruches (2).

Telles furent les écoles de Liège sous Notger. Elles devinrent un des plus brillants foyers littéraires de l'Europe, et elles propagèrent au loin le renom et l'influence de Saint-Lambert (3). Liège éclipsait toutes les écoles de ce côté des Alpes, sinon toutes celles du continent (4) L'empereur Heuri II se plaisait à dire qu'il souhaitait pour les écoles de sa chère Bamberg la science de Liège et la discipline de Hildesheim (5) Comme Gerbert à Reims, comme Fulbert à Chartres, Notger parvint à s'entourer d'une pléiade de disciples qui, plus tard, sur les sièges épiscopaux ou dans les chaires les plus célèbres de l'Europe, portèrent au loin la gloire de leur patrie.

Cette prospérité se maintint sous les successeurs du grand évêque, et en particulier sous le pontificat de Wazon. Comme Éracle et comme Notger, Wazon, devenu évêque, faisait ses délices de visiter les écoles, de s'enquérir des études de chaque élève, de poser des questions difficiles qu'il se plaisait à voir résoudre. C'était là, disait-il, sa récréation et son délassement quand il parvenait à s'arracher au tourbillon

(1) Canon, 18; v. Hefelé, *Conciliengeschichte*, 2e édition, t. V, p. 715.

(2) Anselme, c. 40, p. 210.

(3) Unter den lotharingischen Schulen, an denen sich das reichste litterarische Leben entwickelte, übt auf Deutschlands Unterrichtsanstalten den bedeutendsten Einfluss die weltberühmte Lütticher Schule aus. Specht, p. 337.

(4) Alle Schulen des Niederlandes, wenn nicht des gesammtem continentalen Europas diesseits der Alpen überragt aber damals die Kathedralschule zu Lüttich — — — gleichsam die Hochschule des gesammten nordwestlichen Deutschlands. Cramer, p. 91.

(5) Wolfer, *Vita sancti Godehardi prior*, c. 37, p. 194. Sur la sévérité de Hildesheim nous avons d'ailleurs le témoignage des élèves eux-mêmes, qui se plaignent à l'évêque Hézilo de souffrir de la faim et de mauvais traitements. Bertram, *Die Bischöfe von Hildesheim*, t. I, p. 314

des affaires (1). Ainsi, sous des maîtres incomparables, la tradition des bonnes études se maintint pendant au moins un siècle à Liége. Et l'école de Liège avait le don d'enthousiasmer ses élèves, de conquérir et de garder leur affection. Avec quelle tendresse parlent d'elle ceux qui ont suivi ses leçons! Nous avons déjà entendu la voix d'un de ses anciens disciples, qui, du fond de l'Angleterre, se souvient avec reconnaissance de son vieux maître Éracle (2). La biographie émue de Wazon par Anselme, les vers rythmiques d'Adelman sur les savants de son époque (3), la prose grandiloquente de Gozechin (4) nous font entendre les mêmes accents. Liège, selon Adelman, a été la mère nourricière des hautes études *(magnarum artium nutricula)*; elle a été, selon Gozechin, l'Athènes du Nord, la fleur des trois Gaules.

Un contemporain a énuméré les principaux élèves sortis de l'école de Liège. Parmi ceux d'entre eux qui ont obtenu des sièges épiscopaux, il cite Gunther, archevêque de Salzbourg, Rothard, évêque de Cambrai et son successeur Erluin, Haymon, évêque de Verdun, Hézelon, évêque de Toul, Adalbold, évêque d'Utrecht. Dans une seconde catégorie d'illustrations, il range nommément Durand, qui dirigea les écoles de Bamberg et qui revint plus tard occuper le siège épiscopal de Liège, Otbert, qui, à la tête de quelques prêtres liégeois, alla réformer la vie du clergé d'Aix-la-Chapelle (5), Hubald, qui professa avec le plus grand succès à Paris, et plus tard à Prague. Hubald est le premier maître de renom qui ait enseigné à l'école de Sainte-Geneviève : il en a inauguré l'éclat, et par lui l'église de Liège peut revendiquer une part dans l'illustration qui devait entourer la naissante

(1) Anselme, c. 52, p. 220.

(2) V. ci-dessus, p. 256.

(3) V. ci-dessus, p. 276.

(4) *Gozechini epistola ad Walcherum* dans Mabillon, *Vetera Analecta*, nouvelle édition, pp. 437-446.

En 1056, l'évêque de Barcelone vante à des pèlerins liégeois leur ville : Legiam religione et studio litterarum prae aliis quas novi urbes luculentissime decoratam. Source du XIe siècle reproduite par Gilles d'Orval, III, 6, p. 83.

(5) Est-ce celui qui, en 1007, signe un diplôme de Notger en qualité d'archidiacre, dans Hariulf, c. 31, p. 175?

université de Paris. Nous possédons au sujet de ce maître une esquisse biographique trop intéressante pour n'être pas reprise ici.

Hubald, dit le chroniqueur, était encore un adolescent, lorsque, fuyant la discipline un peu sévère de Liège, il partit pour Paris, où il s'attacha aux chanoines de Sainte-Geneviève, et où, peu de temps après, il donna l'enseignement à beaucoup d'élèves (1). Notger, pendant quelque temps, ignora le séjour du fugitif, mais lorsqu'il l'eut appris, il lui enjoignit, en vertu de son autorité épiscopale, de regagner son diocèse. Hubald ne se sépara pas sans regret des nombreux amis qu'il s'était faits pendant son court séjour à Paris; des larmes furent versées au départ et le souvenir du brillant maître resta vivace au cœur de ses anciens disciples. Aussi lorsque Notger fut amené à Paris, en mai 1003, par un message de l'empereur Henri II au roi Robert (2), les chanoines de Sainte-Geneviève l'assiégèrent de supplications pour qu'il consentît à leur laisser Hubald au moins un mois tous les ans. Charmé de voir en quelle estime son clerc était tenu à Paris, Notger lui accorda spontanément d'y passer trois mois tous les ans, et par cette libéralité comme par les largesses qu'il y ajouta, il ne le rendit que plus ardent à l'accomplissement de ses devoirs. Plus tard, sous le pontificat de Baldéric, successeur de Notger, Hubald alla également enseigner à Prague, et il en revint comblé d'honneurs.

Ce ne sont pas là les seuls hommes remarquables sortis de l'école de Liège dont l'histoire ait gardé le souvenir, et nous sommes en état de grossir de plusieurs noms la liste dressée par Anselme. Tels sont, sans compter Wazon lui-même, Egbert, l'un des principaux poètes gnomiques du

(1) « Il faut arriver jusqu'au Xe siècle pour rencontrer, dans l'école de Sainte-Geneviève, un professeur de renom. C'est Hubald qui, non content des cours, suivis pourtant, de la ville de Liège, vint étudier à Paris, entra ou s'unit au chapitre de Sainte-Geneviève et attira par son enseignement un grand nombre d'élèves ». P. Feret, *Les origines de l'université de Paris*, (*Revue des Questions historiques*, t. 52, 1892, p. 342). Et il paraît bien qu'en effet, avant de devenir professeur à Sainte-Geneviève, Hubald y aura continué ses études pendant un petit temps, puisqu'il était encore adolescent quand il quitta Liège.

(2) V. ci-dessus, p. 110.

moyen-âge, qui rappelle avec émotion à Adalbold leurs jeunes années passées sur les mêmes bancs (1); Rothard, ce Liégeois que Hugues de Flavigny dit également distingué par sa science et par sa piété (2), et qui fut, en 1008, le condisciple de l'abbé Poppon sous le bienheureux Richard de Saint-Vanne; Richaire enfin, qui dédia à Notger sa vie métrique de l'abbé Erluin de Gembloux (3) Plus tard sortirent encore de l'école de Liège Seifried, abbé de Tegernsée (1046-1065) qui rétablit la vie intellectuelle dans cette maison autrefois célèbre, mais alors déchue (4); puis, après 1074, Cosmas de Prague, qui étudia sous Francon (5), et Herman, qui fut évêque de Prague de 1100 à 1123 (6). Il faut encore citer ce maître liégeois du XIe siècle qui, à Ratisbonne, enseignait l'art de la versification à des religieuses (7).

Liège eut donc, pendant plus d'un siècle, dans l'ordre scientifique, une situation internationale qu'elle n'a plus jamais reconquise. Elle fut un des plus importants parmi les centres de culture intellectuelle qui précédèrent la naissance des universités. Ce jugement résume le chapitre que nous venons d'écrire, et suffit à faire apprécier quel fut le rôle de Notger.

(1) Ambo olim a pueris apud scolares alas in uno auditorio militavimus, *Foecunda ratis*, préface, p. I. Je ne saurais cependant pas accorder à Voigt, p. XXIV, v. 1011, que ce soit Notger qu'Egbert désigne comme son maître par les termes de *benignus herus*. Un clerc liégeois du nom d'Egbert signe le diplôme de 1002 : est-ce celui-ci ?

(2) Hugues de Flavigny, II, 11, p. 377.

(3) *Gesta abb. gemblac., in initio*, p. 523.

(4) Specht, p. 375.

(5) Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, II, p. 203.

(6) Id. l. c.

(7) Specht, p. 387.

CHAPITRE XV.

LE MOUVEMENT ARTISTIQUE.

Nous assistons, vers la fin du Xe siècle, au joyeux réveil de la vie artistique, et c'est l'architecture qui le mène. Au commencement de la dynastie saxonne, cet art était encore bien imparfait Quand Otton le Grand bâtit l'église de Magdebourg, il fut obligé, comme Charlemagne, de faire venir d'Italie ses colonnes de marbre (1). Mais sous le règne de ses premiers successeurs, l'architecture prit un essor rapide, et préluda à ce style bien médiéval qui porte le nom de roman.

« Dans le monde presque tout entier, écrit un contemporain, et particulièrement en Italie et dans les Gaules, les églises furent renouvelées, même celles qui n'avaient nul besoin d'être rebâties Les peuples chrétiens rivalisaient à qui édifierait les plus belles. C'était comme si le monde, réveillé d'un long sommeil et secouant sa vieillesse, avait voulu se revêtir d'une robe blanche d'églises Presque toutes les cathédrales furent rebâties par les fidèles, et de même les monastères ; les églises de village elles-mêmes furent renouvelées (2). »

(1) Thietmar de Mersebourg, II, 11, p. 748.

(2) Raoul Glaber, III, 4. éd. Prou. Cet auteur a seulement le tort de vouloir dater le phénomène avec trop de précision, en le plaçant en 1002 (infra supradictum millesimum tercio jam fere imminente anno) ; mais, cette réserve faite, son témoignage n'en garde pas moins d'intérêt. Il n'y aurait rien de plus intéressant que de vérifier ce témoignage en faisant le relevé des innombrables édifices religieux qui, en effet, dans toute l'Europe occidentale, furent alors ou bâtis, ou renouvelés et restaurés, mais c'est un travail qui dépasserait le cadre de ce livre.

L'intense activité architecturale de cette époque a un caractère que le chroniqueur n'a pas pensé à nous indiquer, mais qui était certainement présent à son esprit lorsqu'il comparaît les sanctuaires nouveaux à la robe blanche du monde. Ce caractère, c'est la substitution de la pierre au bois dans l'architecture religieuse.

Jusqu'à la fin du Xe siècle, les églises en pierre étaient rares; on n'en voyait guère que dans les villes (1); encore y avait-il des villes comme Reims, Strasbourg, Maestricht, Brives, Tours, Thiers, Boulogne-sur-Mer, dont les premiers édifices religieux étaient eux-mêmes en bois (2). Encore dans la seconde partie de ce siècle, on voit bâtir en bois la cathédrale de Verden, et l'historien qui relate la chose parle de cet édifice comme d'un monument de grande valeur (3). Quant aux constructions civiles, l'immense majorité était en bois : les édifices privés presque tous, les édifices publics en bonne partie. Les donjons d'une multitude de châteaux-forts (4), les murailles d'un grand nombre de villes étaient en bois (5), comme celles d'Athènes dans l'oracle de la Pythie (6).

(1) Ceci jette du jour sur la portée de la découverte de précieux fragments architecturaux provenant de l'église du village de Glons-sur-Geer (province de Liège) avec une inscription qui les date du règne de Sigebert III (VIIe siècle). V., sur ces pierres, le curieux travail de Mgr. Monchamp dans *BARB*, 1901. A mon sens, ces pierres provenaient de quelque sanctuaire de Tongres ou de Maestricht détruit peut-être par les Normands, et dont les matériaux auront servi à édifier l'église de Glons au Xe ou au XIe siècle.

(2) Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. I, p. 125. J'ai substitué, dans le texte, le nom de Maestricht à celui de Tongres, inscrit ici par erreur.

(3) Thietmar de Mersebourg, II, p. 753, parlant de l'évêque Brunon de Verden : Qui aecclesiam in Werduun, cui rationabiliter praefuit, de ligno fecit egregiam, et magnitudine et qualitate caeteras praecedentem.

(4) Ainsi Erluin de Cambrai, ami de Notger, bâtit en bois son Cateau-Cambrésis, et ce fut Gérard I qui le rebâtit en pierre. *Chronicon sancti Andreae*, I, II, p. 528.

(5) C'est seulement à la fin du XIe siècle, sous Gérard II, que l'enceinte en bois fut remplacée par une muraille en pierre : civibus auxiliantibus totam in circuitu civitatem, vallo ligneo prius compositam, ipse episcopus munivit muro lapideo fortius, etc. *Gesta epp. Camerac. Continuatio, Gesta Gerardi II*, 5, p. 499.

(6) Hérodote, VII, 141-142. A l'occasion du cet oracle, on se souvint à Athènes que l'Acropole était défendue autrefois par une palissade, et on se persuada que c'était là la *muraille de bois* derrière laquelle la Pythie conseillait de se retrancher. C'est comme on sait, Thémistocle qui fit changer d'avis à ses concitoyens, mais je crois que ceux-ci avaient bien compris l'oracle.

Mais les dernières années du siècle sont témoins d'un changement profond. Dans la lutte pacifique entre la pierre et le bois, celui-ci représente le nord barbare en opposition avec le midi civilisé, l'art de la rustique Germanie au regard de l'empire romain (1). Le bois succombe et se réfugie dans les extrémités septentrionales de l'Europe. Le nouvel « âge de la pierre » marque une nouvelle conquête du monde par le génie de la vieille civilisation, en même temps qu'un des grands progrès de l'art architectural (2).

Ce mouvement, comme celui de la civilisation elle-même, se fait de l'occident à l'orient et du sud au nord. La date exacte en varie de pays à pays; on peut l'induire, pour chacun en particulier, du soin avec lequel ses chroniqueurs nationaux nous font connaître la nature des matériaux de construction employés (3). Dans la Belgique orientale, il coïncide avec le règne de Notger. L'immense majorité des églises bâties chez nous du VIIe au XIe siècle était en bois (4).

(1) En Angleterre, la construction en bois était appelée *mos Scotorum*, et la construction en pierre, *mos Romanorum*. V. Béda, *Hist. eccl. Angl.* III, 25 et V. 21 ; cf. le même, III, 4. On lit dans la vie de sainte Monenna, 74, *AA. SS.*, t. II de juillet, p. 311 : Ecclesia in monasterio sanctae Monennae in supradicto monasterio construitur tabulis dedolatis juxta morem Scotticarum gentium, eo quod macerias Scotti non solent facere nec factas habere.

(2) On croit rêver en lisant des paroles comme celles qui suivent : « Il importe de bien préciser le rôle joué à cette époque par le bois dans la construction des édifices. On ne construisait pas des églises en bois, comme des écrivains, d'ailleurs très instruits, l'ont cru (c'est l'erreur dans laquelle est tombé entre autres Émeric David), mais on convrait les églises, soit de plafonds en bois, soit de charpentes apparentes » etc. A. Wauters, *L'architecture romane*, Bruxelles 1889, p. 35.

(3) Thietmar de Mersebourg, cité ci-dessus, nous fait connaître que déjà Berchar († 1015), successeur de l'évêque Brunon, ajouta à son église de bois une tour en pierre. Le même, II, 42, nous apprend que sa grand mère Judith, morte en 973, fut enterrée dans une église quam post de lapidibus, qui in hac terra pauci habentur, filia ejus sumopere construcxit.

L'évêque Boson de Mersebourg († 970) bâtit une église à Zeitz : Juxta predictam civitatem in quodam saltu, quod ipse construcxit ac suc nomine vocavit, templum Domino *de lapidibus* edificat consecrarique fecit. Thietmar de Mersebourg, II, 36.

(4) Reusens *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 335; cf. Habets, *Het Bisdom Roermond*, p. 314. Voici, pour l'édification du lecteur, une petite liste d'églises en bois dont j'ai constaté l'existence au haut moyen-âge :

Le progrès, d'abord limité aux villes, gagna un peu plus tard les campagnes. Il lui faudra du temps pour faire le tour du Lothier, et la transformation architectonique ne pénétrera que peu à peu dans les régions les plus reculées du pays (1).

On a pu écrire qu'encore au XIIe siècle, la Campine était couverte d'églises de bois (2), et sans doute il en aura été de même de l'Ardenne (3). Mais le mouvement est imprimé, et à partir de Notger, nous voyons la pierre pénétrer

AIX-LA-CHAPELLE. Galerie en bois reliant le palais de Charlemagne à l'église Notre-Dame. Egimhard, *Vita Karoli*, c. 32, p. 460 ; cf. *Poeta Saxo*, V. 607, p. 278.

ARRAS. S. Vaast est enterré *in oratorio quod pauperе sumptu, id est ligneis tabulis* prope litus Crientionis fluvioli aedificaverat. Alcuin, *Vita Vedasti* dans *AA. SS.*, t. I de février, p. 799^b.

FLOYON (Nord). Saint Ursmer y bâtit une *ecclesiola lignea* de ses propres mains. Folcuin, *Mir. Ursmari*, c. 11, dans Mabillon, *AA. SS.* saec. III, p. 254.

LOVENJOUL. Église en bois dédiée à saint Lambert, rebâtie en pierre au milieu du XIe siècle. Anselme, c. 10, p. 196.

MAESTRICHT. Église en bois sur le tombeau de saint Servais, jusqu'à saint Monulphe qui la rebâtit en pierre. Greg. Tur. *Glor. Conf.*, c. 72.

MARCHE. Église en bois bâtie au IXe siècle en l'honneur de saint Remacle. *Mir. S. Remacli* dans *Acta SS.*, t. I de septembre.

MONT-SAINT-GUIBERT. 1123. Une église en bois y est remplacée par une église en pierre : Olim quippe ecclesiola lignea in eo fuerat. Anselme de Gembloux, *Continuat. Sigeb.*, p. 379.

OEDENRODE (Brabant septentrional). Chapelle en bois sur la tombe de sainte Ode. Ghesquière, o. c., VI, pp. 613-630.

RUSSON. Église en bois sur le tombeau de saint Evermar, rebâtie en pierre au milieu du XIe siècle. *Vita s. Evermari* dans Ghesq. *AA. SS. B.*, t. V, p. 280.

WARCQ, château-fort sur la Meuse près de Mézières (département des Ardennes). 971. Il y a dans ce château une chapelle Saint-Arnoul, qui est en bois. (*Hist. Monasterii Mosomensis*, p. 606, 15).

En général, on peut dire que quand un chroniqueur prend la peine de marquer en quels matériaux (pierre ou bois) est bâti un édifice, c'est que la région où il demeure est encore dans la période de transition du bois à la pierre ; plus tard, quand l'emploi de la pierre sera devenu universel, on ne pensera plus à le mentionner.

(1) Cf. (pour les provinces septentrionales) Feith, *Korte schets van de oude gewoonte om in houten gebouwen te wonen*, dans Nyhoff, *Bijdragen*, t. I.

(2) Heylen, *Historische Verhandelingen over de Kempen*. Je n'ai pas eu ce livre à ma disposition.

(3) Encore en 1104, Albert, fondateur de l'abbaye de Roldue, y bâtit une église en bois (erecta inibi capella ex lignorum materia), mais, dès la 3e année, il la rebâtit en pierre (erexit sanctuarium in materia lapidum) *Annales Rodenses*, p. 691.

victorieusement dans la construction de plus d'un sanctuaire rural (1) Banni peu à peu de l'architecture religieuse, puis aussi de l'architecture militaire (2), le bois trouva un plus durable asile dans les constructions privées, et pendant longtemps, les sanctuaires du moyen-âge surgirent comme des géants solitaires au milieu des peuples de maisons de bois qui se groupent à leurs pieds. Les grandes villes elles-mêmes contenaient au moyen âge si peu de maisons en pierre, que celles-ci étaient considérées comme des résidences de grand seigneur, et qu'en Flandre on les désignait, comme des exceptions curieuses, sous le nom de *steen* (3).

(1) Par exemple à Rixingen en 1036, à Ottrange (1048-1075), à Waha près de Marche (1050), à Saint-Hubert dans la construction de l'église paroissiale de Saint-Gilles, (XIe siècle), à Emael (XIe siècle), à Russon (2e moitié du XIe siècle) et sans doute aussi à Wéris et à Tohogne, dont les églises trahissent bien le caractère architectural de celle de Waha. Cf., sur la plupart de ces sanctuaires, G. Kurth, *L'inscription dédicatoire de l'église de Waha* (*BCRH*, Ve série, t. X; pp. 119 et suivantes).

(2) Le château d'Upladen au Xe siècle, était protégé par un mur de pierre, *quod in illis locis rarissimum est*, écrit Alpert, *De diversitate temporum*. II, 13, p. 716. Encore au XIVe siècle, le château d'Eerde près d'Ommen était en bois, et c'était un des plus redoutables. En 1380, l'évêque d'Utrecht l'assiégea pendant cinq semaines avec ses alliés et ne l'obtient que par capitulation. V. Feith, o. c., p. 213.

(3) A l'occasion du palais bâti à Valenciennes par Baudoin IV de Hainaut, Gislebert de Mons écrit :

In Valencenis domum lapideam ad habitandum honestam et aptam super Scaldum fluvium construcxit. Édit. Vanderkindere, c. 40, p. 72.

« Dans toute la Flandre, les maisons bourgeoises du XVIe siècle étaient encore en bois. » Cl. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne*, Paris, 1895, p. 35.

A Liège, sous Érard de La Marck (XVIe siècle), il n'y avait que des maisons en terre. Abry cité par Bormans, *BJAL*, VIII, p. 279. (Il est vrai que cette ville se ressentait de la destruction de 1468, mais encore!)

A Trèves, au commencement du XIe siècle, toutes les maisons sont en bois, quand l'empereur Henri II, assiége l'évêque intrus Adalbéron dans son palais. Tunc imperator ex materia domorum urbanarum machinas circa palatium usque ad arces praecepit erigi, quo facilius posset palatinos ex ipsâ machinarum aequâ palatio altitudine angustare. *Gesta Treverorum*, c. 30, p. 172.

De même, en Frise, la maison du seigneur s'appelait *stins*. Et en France, les monuments civils de quelque importance s'appelaient souvent *perron*, parce que les constructions voisines étaient de bois ou d'argile. Cf. Enlart, *Manuel d'Archéologie Française*, t. II, p. 186.

Les considérations qui précèdent donnent une idée de l'œuvre architectonique de Notger. La pierre seule entre dans toutes ses constructions tant civiles que religieuses, et il fut un des hommes de son temps qui contribuèrent le plus, dans l'ordre monumental, à la transformation dont le chroniqueur du XIe siècle parle en termes si lyriques.

Ici se pose une question.

Tant de travaux divers exigeaient le concours d'un ingénieur militaire et d'un ou de plusieurs architectes. Or, nos sources nous laissent dans une ignorance absolue au sujet des hommes qui prêtèrent à Notger le concours de leur science et de leur art. On sait cependant qu'à cette époque, où la division du travail était inconnue, l'art comme la science était aux mains des clercs seuls ; aussi voyons-nous qu'encore longtemps après Notger, les architectes qui tracent les plans des enceintes urbaines et qui les font exécuter sous leurs yeux sont des moines (1). Nous connaissons les noms de quelques-uns au moins de ces maîtres : tels sont, à Metz, l'abbé Odilbert, qui bâtit l'abbaye de Saint-Vincent (2), et l'abbé Ansterus de Saint-Arnoul, à qui on doit plusieurs édifices lotharingiens (3). Tels sont encore Bennon, qui, avant de devenir évêque d'Osnabrück en 1067, avait été écolâtre, puis prévôt de la cathédrale de Hildesheim (4), et Frédéric, moine de Saint-Vanne de Verdun, qui présida à la construction des tours de

1. « Aux époques carolingienne et romane, l'architecture, comme tous les arts et toutes les sciences, n'était plus enseignée que dans les grandes abbayes : la plupart des artistes étaient des moines bénédictins. » C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. I., p. 62. A Liège, en particulier, les moines étaient encore au XVIIe siècle employés dans les travaux architectoniques. Lors de la reconstruction du Pont des Arches, en 1655, ce fut un Récollet, le frère Benoît, qui dirigea pendant deux ans et demi l'extraction et la préparation des blocs de pierre dans la carrière d'Embourg, et un Mineur, le frère Éloi, qui aida à dresser les charpentes pour le cintrage. Th. Gobert, t. III, p. 231.

« Wie in der Litteratur, so waren auch in der Kunst die Mönche die Träger der Kultur. » Hauck, III, 1, p. 337.

(2) Sigebert de Gembloux, *Vita Deoderici*, c. 14, p. 470.

(3) *Vita Johannis Gorziensis*, c. 66, p. 355.

(4) *Vita Bennonis*, c. 5 et 7, pp. 62-63.

son monastère (1). Ajoutons à ces noms celui d'un laïque, Thietmar, qui aida saint Poppon de Stavelot à l'édification de son église, et à qui un contemporain fait honneur de la solide structure de l'édifice sacré. Thietmar, écrit-il, était un nouveau Béséléel qui, inspiré d'en haut, ornait la maison du Seigneur au gré du saint abbé, et celui-ci lui portait une vraie affection (2).

L'évêque de Liège a donc pu avoir à son service, soit parmi ses clercs et ses moines, soit même parmi ses *ministériaux*, des hommes comme Bennon ou comme Thietmar, qui auront tracé le plan de ses édifices (3), à moins que nous ne supposions qu'il a mis personnellement la main à l'œuvre, et qu'il a manié l'équerre et le compas. Et on se le figure volontiers, circulant avec satisfaction sur les chantiers autour de l'édifice qui surgit, ou s'installant à proximité, à la manière de l'évêque Haimon de Verdun, qui, établi à l'abbaye de Saint-Vanne, surveille, des fenêtres du couvent, les travaux d'agrandissement de l'enceinte de sa ville épiscopale (4). Volontiers encore le verrait-on, comme Meinwerc de Paderborn, engager tel chef-ouvrier qui se fait bientôt valoir

(1) Contractis undequâque multis operariis suâ industria turres lapideas — — — construxit. *Vita s. Richardi*, c. 10, p. 285.

(2) Eodem tempore extitit quidam magister carpentariorum vel latomorum, Thietmarus nomine, qui a viro Dei Poppone valde carus habebatur propter peritiam artis suae, nam illi Deus inspiraverat quemadmodum Beseleel opus perficere in domo Domini secundum voluntatem viri Dei, monstrante videntibus praesentis basilicae structurâ mirabili. *Vita s. Popponis*, c. 33, pp. 314-315. Cette basilique fut consacrée en 1040. *Ibid.* c. 22, p. 309. Voir, pour la France, les noms cités par Enlart, p. 62, note.

(3) Il lui fallait de toute manière un maître de l'œuvre en qui il pût avoir confiance, à raison de ses nombreux voyages, pendant lesquels la construction commencée ne chômait pas. Nous voyons que Meinwerc de Paderborn accompagnait Henri II en Italie en 1014 : Rebus domesticis dispositis, et *magistris idoneis operibus praepositis*, tempore autumpnali cum rege proficiscitur. *Vita Meinwerci*, c. 23, p. 116.

(4) *Vita s. Richardi*, c. 14, p. 287. Voir aussi *Vita sancti Meinwerci*, c. 12, p. 112-113, où est raconté agréablement l'épisode de ce *cementarius et carpentarius* que l'évêque prend à son service, et qui, mort au cours de ses travaux, reçut de si honorables funérailles. Sur sa tombe, dans la crypte de l'église de Paderborn, Meinwerc plaça sa truelle et son marteau *ad posteritatis monimentum*.

comme un maître, et honorer ses modestes collaborateurs par les marques de respect qu'il donne à leur art. Et sans doute, si on était mieux initié à sa vie, on pourrait tracer de l'emploi de sa journée un tableau comme celui qu'esquisse un biographe de saint Godehard de Hildesheim : Après sa messe, le saint consacrait une partie de sa matinée à visiter les travaux en construction, s'intéressant aux ouvriers et ne leur marchandant pas les encouragements (1).

Il s'agit maintenant de nous rendre compte des influences architecturales auxquelles ont obéi les constructions notgériennes, et de marquer à quelle province de l'art elles appartiennent. Sous ce rapport, Liège, au dire des archéologues, ne constitue pas une entité artistique indépendante. Comprise dans l'Empire d'Allemagne et orientée sur lui, elle participe de toute sa vie religieuse, politique et esthétique. C'est en Allemagne, par conséquent, qu'il faut aller chercher les types de l'art liégeois, et c'est dans la région rhénane qu'on retrouve les modèles imités à Liège (2).

Telle est la doctrine des maîtres. Je n'ose m'inscrire en faux contre elle, mais je voudrais faire remarquer que la parenté entre l'art mosan et l'art rhénan n'implique pas nécessairement que celui-là soit en tout l'élève de celui-ci. Somme toute, les édifices religieux de Liège et de Maestricht ne sont pas postérieurs à ceux qui se sont élevés sur les bords du Rhin, et il est difficile de dire aujourd'hui quels auraient pu être, à Cologne, les prototypes de Saint-Lambert ou de Saint-Servais. Un air de famille groupe les églises du Rhin et celles de la Meuse dans une même série artistique, c'est entendu ; mais qui nous dit que les initiatives qui ont fini par en fixer les traits généraux ne sont pas parties des

(1) *Vita Sancti Godehardi prior*, c. 38, p. 195 : Ad operarios exibat quorum innumerabilem multitudinem per diversas operum utilitates — — — exercebat, quibus profectionis studio frequentius assidens, singulorumque strenuitates diligentius intuens, adhibito sibi uno de clericis semper inveniebatur psalmodiae laudes resonare.

(2) « Dans la partie orientale de la Belgique, qui correspond à l'ancien diocèse de Liège, mais surtout sur les bords de la Meuse, près de Liège et de Maestricht, les monuments du XIe et du XIIe offrent généralement les caractères du style rhénan. » Reusens, *Éléments d'archéologie religieuse*, 2e édition, t. I, p. 341.

bords de la Meuse aussi souvent que de ceux du Rhin? Ce sont là des questions que l'on pourrait tout au moins poser, mais je les suppose résolues dans le sens de l'opinion traditionnelle et j'aborde immédiatement la question des relations entre l'art notgérien et l'art rhénan.

Et tout d'abord, je constate qu'à l'époque de Notger, il y avait au pays rhénan deux foyers artistiques s'imposant nécessairement à son attention.

Le premier était dans son propre diocèse : c'était Aix-la-Chapelle, la vieille ville carolingienne, avec son dôme auguste qui couvrait le tombeau de Charlemagne et qui prêtait ses voûtes au couronnement des empereurs. Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle faisait revivre dans le nord barbare l'image de cette architecture à coupole dont le génie romain était si épris. C'était en quelque sorte, on le sait, une copie de Saint-Vital de Ravenne, et rien n'était plus célèbre, dans nos contrées, que l'octogone de cet édifice, sa coupole, ses portes de bronze, sa couronne de lumière et ses mosaïques à fond d'or qui, à la voûte, représentaient le Christ et les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Ce n'est pas que le génie architectural de l'Occident poussât nos ancêtres à ce genre de constructions, loin de là. C'est le culte pour la mémoire de Charlemagne beaucoup plus qu'un goût particulier pour les rotondes qui a fait éclore, sur divers points à la fois, des édifices bâtis à l'imitation de celui d'Aix-la-Chapelle. Parmi les huit ou dix monuments qui, du IXe au XIe siècle, reproduisirent avec plus ou moins de bonheur l'image de l'église carolingienne (1), Saint-Jean de Liège est la plus occidentale avec Germigny-des-Prés. Rarement, dans l'histoire de l'architecture, l'influence d'un monument eut un caractère plus

(1) Ces monuments sont :

Sur la rive droite du Rhin : Essen (Prusse Rhénane); Groningue (Hollande) Saint-Michel de Fulda (Hesse).

Sur la rive gauche, outre Liège : Nimègue (Hollande), Thionville (Lorraine), Ottmarsheim (Alsace), Metlach (Prusse rhénane), Saint-Pantaléon (Cologne). V. Dehio et Bezold, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, p. 155, où l'on ajoute à cette liste la tour occidentale de Sainte-Marie au Capitole, à Cologne et l'église de Germigny-des-Prés (Loiret) bâtie par Théodulf, évêque d'Orléans, un des fidèles de Charlemagne. Ch. Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, t. III, p. 535.

individuel, si l'on peut ainsi parler, rarement l'imitation fut plus consciente, plus voulue. Alors que, parmi les innombrables chefs-d'œuvre d'architecture dont le génie chrétien a semé l'Europe occidentale, c'est à peine s'il y en a quelques-uns dont on puisse trouver l'origine racontée dans une de nos sources narratives, les documents nous disent, au sujet de trois églises différentes, qu'elles furent bâties sur le modèle d'Aix-la-Chapelle (1). C'est le cas pour Liège, où, au XIVe siècle, Jean d'Outremeuse sait que Notger bâtit l'église Saint-Jean « de la fachon et forme reonde ensi que astoit et est l'englise Notre-Damme d'Yais le Grain » (2). Et aujourd'hui encore, pour qui a vu les deux sanctuaires, malgré les reconstructions qui ont entamé profondément l'aspect du second, leur ressemblance s'affirme avec énergie. On peut même dire qu'à toutes les époques de son histoire architecturale, Saint-Jean de Liège semble avoir été préoccupé de conserver son caractère de reproduction du monument de Charlemagne. Lorsqu'au XIVe siècle Aix-la-Chapelle eut bâti, à côté de l'octogone, un chœur formant à lui seul un nouvel édifice, on en bâtit un semblable à Liège (3). Et il n'est pas jusqu'à cette passerelle aérienne reliant la tour à l'octogone et menant du clocher à la coupole par laquelle on n'ait voulu, à Liège, au XVIIIe siècle se conformer exactement à ce qui se voyait à Aix-la-Chapelle (4).

(1) Ainsi pour Metlach, une source écrit vers 1070 : « Et Aquisgrani palatium mittens et ex eodem similitudinem sumens, turrim quae adhuc superest erexit. »

Une chronique du Xe siècle dit de l'église de Germigny-des-Prés : Basilicam miri operis, instar videlicet ejus quae Aquis est condita.

(2) Jean d'Outremeuse, IV, p. 150. On a, je crois, toujours eu conscience à Liège de cette ressemblance. En 1570, Ortelius, passant par cette ville, écrivait dans son *Itinerarium* : Quam aedem, Aquisgranensi perquam similem, et rotundam penitus, nisi quod ad latera sacella postmodum accessere, condidit ipse suo sumptu Notgerus. Cf. *Délices du pays de Liège*, t. I, p. 136. « Au surplus, les deux édifices se ressemblent tellement que l'on ne sçaurait doubter si le modèle de l'un aurait esté pris après la forme de l'autre. » Ph. de Hurges, *Voyage à Liège et à Maestricht*, édit. Michelant, p. 167.

(3) Sur ce chœur, et en général sur toute l'histoire architecturale de Saint-Jean, voir plus loin l'appendice.

(4) Cette passerelle, disparue à Aix, s'y voyait encore dans une reproduction du XVIIIe siècle ; v. *Gilde de saint Thomas et de saint Luc*, 24e réunion, p. 34.

On ne la voit pas à Saint-Jean de Liège dans la gravure des *Délices du pays de Liège*, t. II, p. 135, et j'ignore quand elle y fut faite.

Enfin, à l'intérieur de l'édifice, la ressemblance avec Aix était confirmée encore par « une grande couronne de cuivre qui remplit presque toute la circonférence » (1). Étant donné une conformité si fidèle entre les deux édifices, il serait intéressant de savoir si la décoration intérieure de Saint-Jean de Liège répondait dans quelque mesure à celle d'Aix-la-Chapelle. Les voûtes du sanctuaire liégeois n'avaient-elles pas l'ambition de ressembler à celles de la basilique de Charlemagne, dont les mosaïques font encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs? Cette question doit rester forcément sans réponse, aucune de nos sources ne nous fournissant à ce sujet le moindre renseignement (2). Quoi qu'il en soit, et à supposer que l'imitation n'ait porté que sur les caractères architecturaux, elle constitue un fait trop intéressant pour ne pas justifier la notice un peu étendue que nous avons consacrée au sanctuaire favori de Notger.

La construction de Saint-Jean est un hommage de respect et un acte de vasselage artistique envers la grande mémoire de Charlemagne, mais elle reste un fait isolé. A part cette unique exception, l'architecture notgérienne, sous les réserves formulées ci-dessus, est orientée sur la métropole de l'église liégeoise, sur la « sainte Cologne ». Cette ville, déjà au Xe siècle la plus importante de l'Allemagne, était comme la Rome du Nord. Nulle part en Allemagne il n'y avait autant de sanctuaires ni de si célèbres. Rien que dans la vieille enceinte romaine, Cologne avait une cathédrale, une collégiale (Sainte-Marie au Capitole) et quatre paroissiales; dans les faubourgs surgissaient les églises de Saint-Géréon, — la basilique des Saints d'or, comme l'appelait le peuple, — de Sainte-Ursule aux onze mille Vierges, de Saint-Séverin, de Saint-Cunibert, auxquelles venait de s'ajouter plus récemment celle de Saint-Pantaléon, dépositaire des tombeaux de saint Brunon et de l'impératrice Théophano. Il y avait là un ensemble de merveilles fascinantes. Il semble donc naturel

(1) *Délices du pays de Liège*, t. II, p. 136.

(2) Le *Vita Notgeri*, qui consacre tout son ch. 4 à l'histoire de la fondation de Saint-Jean, ne parle pas de sa ressemblance avec N. D. d'Aix-la-Chapelle et se borne à énumérer les richesses mobilières et les reliques dont Notger la dota.

que Liège, lorsqu'à son tour elle voulut « revêtir la robe blanche des basiliques », se soit inspirée de sa vieille métropole, et que l'art liégeois soit le disciple de l'art rhénan.

En quoi il l'imita, cela n'est pas facile à dire, étant donné que la plupart des monuments colonais d'alors ont été renouvelés. Mais la parenté artistique de Liège et de Cologne, affirmée pour le Xe siècle par les archéologues, reste vivace dans les siècles suivants : elle se prolonge par dessus l'époque romane dans l'époque gothique, et atteste l'antiquité comme la force du lien qui rattache l'art des bords de la Meuse à celui du Rhin.

Essayons de préciser, sinon les caractères de l'art notgérien, du moins les traits principaux de ses œuvres architecturales.

Le plus frappant de tous, c'est la double abside hémisphérique de la cathédrale de Saint-Lambert (1) et de l'église Sainte-Croix (2). Tous les archéologues s'accordent à reconnaître dans cette particularité, un des traits caractéristiques de l'architecture rhénane (3). Elle influe sur la disposition de l'édifice tout entier, et même, dans une certaine mesure, sur la liturgie, à moins qu'on ne préfère l'expliquer elle-même par les nécessités liturgiques. La double abside, si l'on peut s'en rapporter aux exemples cités ci-dessus, a dû être fort répandue dans nos contrées, mais le remaniement de nos édifices religieux à partir d'une certaine époque, l'aura fait disparaître.

Un second trait de notre primitive architecture romane, c'est l'absence de voûtes: celles-ci étaient remplacées par des plafonds à la cathédrale (4), à Saint-Denis (5), à Notre-

(1) Sur celle-ci, voir, à l'appendice, *La cathédrale notgérienne de Saint-Lambert.*

(2) Celle-ci existe encore, bien que rebâtie à une époque postérieure.

(3) C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 220; Anthyme Saint-Paul, *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1886, p. 311; Otte, *Handbuch der christlichen Kunst-Archäologie*, 5e édition, Leipzig 1883-85, t. I, p. 55-56; Dehio et Bezold, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. I. p. 167.

(4) V. à l'appendice la dissertation citée.

(5) Saint-Denis garda son plafond jusqu'en 1701. V. l'article *Saint-Denis* dans Th. Gobert, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 394.

Dame de Maestricht (1) et peut-être dans d'autres églises encore (2). Si Saint-Jean a eu une voûte, cela tient à sa coupole et à l'imitation d'Aix-la-Chapelle, mais, dans les débuts du gothique liégeois, les églises étaient encore munies de plafonds, témoin l'église Saint-Christophe aujourd'hui restaurée.

Je note en troisième lieu, dans les églises notgériennes, l'absence de transept : aucune d'elles, si je ne me trompe, n'en a eu (3).

D'autres caractères du roman rhénan ont peut-être aussi appartenu à l'architecture notgérienne, mais nous ne sommes plus en état d'en juger. C'est ainsi, par exemple, que l'alternance des supports (piliers et colonnes), est considérée par un historien de l'art comme propre aux débuts du roman (4); toutefois, nous ne la rencontrons à Liège que dans une seule église, celle de Saint-Christophe, et elle est postérieure d'un bon siècle à Notger. Saint-Denis, qui date de cet évêque, repose sur des colonnes seulement.

Enfin, on veut aussi voir dans la pauvreté de l'ornementation la dernière note des édifices qui ont été élevés dans la période de transition du Xe au XIe siècle (5). Pour pouvoir l'affirmer des monuments liégeois, il nous faudrait avoir conservé la cathédrale notgérienne, car tout ce que nous savons de cet édifice nous permet de croire qu'il dépassait de beaucoup toutes les églises de Liège. A ne juger de celles-ci que par la nef et la tour de Saint-Denis, par le narthex et

(1) Notre-Dame de Maestricht a gardé son plafond de bois jusqu'en 1764. *Annuaire de la province de Limbourg*, 1827, p. 118; *Gilde de saint Thomas et de saint Luc, Bulletin de la 32e session*, Lille-Bruges, 1903, p. 49.

(2) Le plafond de Saint-Servais de Maestricht ne fut remplacé que vers 1425 par une voûte (Schmeits, *La basilique de Saint-Servais à Maestricht*, p. 48.)

(3) Saint-Servais de Maestricht n'en a pas, ni Saint-Clément ni Sainte-Agnès de Rome, ni Saint-Apollinaire *in Classe*, ni aucune basilique de Ravenne. Schmeits, *La basilique de Saint-Servais à Maestricht*, p. 69. Notre-Dame de Maestricht n'avait pas non plus de transept à l'origine; celui qu'elle possède est d'époque postérieure. *Annuaire de la province de Limbourg*, 1827, p. 115.

(4) Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. II, p. 36. La patrie de cette innovation serait, d'après lui, la contrée au nord du Harz; de là elle se serait répandue dans toute la Basse-Saxe, en Alsace, dans le grand-duché de Bade et en Lotharingie.

(5) Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 341.

l'octogone de Saint-Jacques, et par l'église Saint-Barthélemy, bâties l'une et l'autre quelques années après Notger, et que nous avons conservées, nous ne sommes pas fondés à contester le jugement formulé ci-dessus. Une simplicité extrême se remarque dans ces vénérables reliques d'un passé lointain; les baies des fenêtres, les arcatures des surfaces, les chapiteaux des colonnes ne trahissent aucune recherche d'ornementation, aucun effort d'imagination de la part de l'architecte. Un chapiteau de Saint-Barthélemy, encore subsistant et un autre, qu'on a retrouvé dans le sous-sol de Saint-Jean, sont, à la vérité, d'un travail plus riche, sans toutefois rien présenter de cette exubérante fantaisie avec laquelle on se complaira, au XIe siècle, à orner les supports architecturaux. Au surplus, ce que les architectes appellent le *remploi* a été trop pratiqué dans l'architecture mosane de cette époque pour qu'on puisse attribuer une fécondité extraordinaire à sa glyptique. Nous avons déjà vu que les colonnes de la cathédrale bâtie par saint Hubert furent conservées et utilisées au porche septentrional de la cathédrale notgérienne. Un autre exemple de remploi, plus curieux encore mais plus ancien, est celui dont Folcuin de Lobbes nous a conservé le souvenir. L'église de cette abbaye fut rebâtie entre 901 et 920 par l'évêque Étienne, un des prédécesseurs de Notger, parce qu'elle ne répondait plus ni à la richesse de la maison, ni aux besoins du culte. Après avoir abattu de fond en comble l'édifice ancien, on le reconstruisit beaucoup plus élégant et plus beau, et l'on fit venir de partout les colonnes que les visiteurs admiraient du temps de Folcuin. De partout, c'est-à-dire, sans doute, de plus d'une *villa* romaine, et de plus d'un édifice des siècle carolingiens (1).

Pour terminer ces notions sur l'architecture notgérienne, il ne sera pas inutile de laisser parler ici, malgré la juste

(1) Quae ecclesia — — — quia loci nobilitati parva et minus apta videbatur, destructa et funditus eversa est, et ista quae nunc est elegantioris formae et speciei edificata. Quae ad id opus columnis undecunque corrasis, cum basibus et epistyliis seu ceteris latomorum seu cementariorum disciplinis pro moduli sui quantitate omnibus circum se positis est incomparabilis. Folcuin, c. 18, p. 62. Cf. Enlart, o. c., p. 155.

défiance qu'il inspire par ailleurs, un contemporain de la destruction de Saint-Lambert. A l'entendre, cet édifice gothique du XIIIe siècle avait conservé des fragments du sanctuaire notgérien consumé par l'incendie de 1185, et voici comment il en décrit l'appareil :

« Le mode de construction de cette époque était indiqué par quelques vestiges qui subsistaient dans les cloîtres avoisinant le vieux chœur.

» Cette bâtisse avait une grande ressemblance avec les constructions romaines de petit appareil, c'est-à-dire formées de petites pierres à peu près cubiques et parfois cunéiformes, environ de 3 à 4 pouces, liées ensemble par une couche épaisse de ciment.

« De tout l'entablement de cet édifice, on n'avait conservé que quelques fragments de corniches du pourtour de la nef et du cloître.

« On jugeait qu'elle reposait sur des modillons de formes très variées et souvent d'une bizarrerie extraordinaire. Les uns figuraient des volutes, des feuilles, des fruits, des masques humains ou des têtes d'animaux fantastiques. Les fenêtres en plein cintre, de petites dimensions, avaient en hauteur le double de leur largeur, ce qui les faisait ressembler à des meurtrières; elles reposaient sur des pilastres larges et écrasés » (1).

Le même témoin ajoute — et cette fois je ne vois aucun motif pour lui refuser créance :

« On employa pour la construction les pierres de sable et les moëllons. Lorsqu'au siècle dernier (le XVIIIe) on examinait les vestiges des substructions de la cathédrale bâtie par Notger, on constatait que les pierres de sable provenaient de Maestricht et que le moëllon brunâtre, stratifié horizontalement, le tout joint ensemble par d'épaisses couches de ciment, ne pouvait venir que d'une carrière voisine » (2).

Ce dernier détail est exact. Les moëllons dont parle ici l'auteur sont en grès houillier de Vivegnis, et cette pierre a

(1) Van den Steen de Jehay, *La Cathédrale de Saint-Lambert à Liège*, 2e édition, Liège 1880, p. 16.

(2) Le même, o. c., p. 15.

servi à la construction de tous les édifices notgériens, comme on peut le constater à Saint-Jean, à Saint-Denis, et dans les fragments de l'enceinte du Xe siècle, tout comme, un peu après, on l'employait aussi à Saint-Barthélemy (1015) et à Saint-Jacques (1016). Or, cette pierre se rencontre partout dans le sous-sol de Liège, et notre évêque n'avait pas besoin, comme Gérard de Cambrai, de parcourir à cheval les environs de sa ville jusqu'à ce qu'il découvrît enfin des carrières (1). Il suffisait de creuser où l'on voulait, sous la colline de Publémont ou ailleurs, pour mettre au jour ces matériaux en grande abondance (2), offrant d'ailleurs plus de résistance au temps que de charme au regard. Conformément à l'usage universellement suivi au moyen âge, on taillait les pierres sur place, pour éviter les frais inutiles qu'aurait causés le transport des matériaux bruts, et de là on les faisait arriver à pied d'œuvre, toutes prêtes à leur usage (3).

En abordant l'histoire des autres arts cultivés au temps de Notger, nous rencontrons d'abord une opinion assez répandue, d'après laquelle ils auraient subi à un degré prononcé l'influence byzantine. Mais les faits allégués pour établir cette manière de voir sont tout ce qu'il y a de moins probant. De ce que l'impératrice Théophano était byzantine,

(1) *Gesta epp. Camerac.* III, 49, p. 483.

(2) Jean d'Outremeuse, qui sait tout, n'a pas voulu ignorer l'endroit précis d'où, quatre siècles avant lui, on arrachait ces pierres; écoutons-le :

« Et prendoit pires es preis deriere le Sablonnier, en I grand roche desquendant le tietre de Publemont où li englise Saint-Martin astoit fondee, desquendant jusqu'en preis où li Begars furent puis situeis; là avoit I grand roche où ons avoit pris pire longtemps pour faire l'englise Saint-Martin, Saint-Lambert, Saint-Crois, et ancors y prendoit-ons pour Saint-Johain; si avoit I si profonde fosse que ch'estoit merveille. » IV, p. 150. Puis, une fois en train, le romancier, quelques pages plus loin, fait servir sa *profonde fosse* à une nouvelle légende : c'est là que Roland des Prez, revenant d'Arabie, et voulant aller la nuit au château de son frère, se tua en y tombant; depuis lors l'endroit s'appelle *Roland goffe* (IV, 161). Toutes ces historiettes se racontent encore couramment à Liège comme de l'histoire.

(3) V. Enlart, o. c. t. I, p. 77. Des exemples de cet usage se rencontrent dans nos sources lotharingiennes. Ainsi Gérard de Cambrai taille ses colonnes dans la carrière, à 30 milles de sa ville épiscopale où il les emploiera (*Gesta epp. Camerac.* c. 49, p. 483.) Ainsi l'abbé Thierry de Saint-Hubert fait tailler à Arlon même les pierres qu'Adélaïde, marquise d'Arlon, lui a données pour son église (*Chronicon Sancti Huberti*, c. 19, p. 579.)

de ce que son frère Grégoire mourut abbé de Borcette près d'Aix-la-Chapelle, de ce qu'elle-même a eu son tombeau à Saint-Pantaléon de Cologne, peut-on tirer une conclusion fondée? Sans doute, parmi les cadeaux qu'elle apporta en Germanie en venant épouser Otton II, il a pu se trouver bien des objets d'art byzantin (1), mais en quoi les bijoux et les meubles de l'impératrice auraient-ils pu révolutionner l'art occidental? Il faudrait prouver, et c'est ce qu'on ne fait pas, que l'impératrice a amené dans sa suite ou appelé auprès d'elle des artistes de son pays, que ces artistes ont travaillé chez nous et que leurs produits ont été imités par leurs émules occidentaux, mais on ne saurait pas produire un seul fait à l'appui des trois termes de cette hypothèse (2). Invoquer la circonstance que, lorsque la duchesse Hedwige de Souabe fut fiancée à l'empereur Constantin, un peintre byzantin vint faire son portrait (3), n'est-ce pas fournir la démonstration la plus complète de la pauvreté d'une thèse qui a besoin de recourir à de tels arguments?

De fait, l'art de la peinture florissait dans nos contrées de temps immémorial, et rien ne montre qu'il ait subi la moindre influence byzantine. La place qu'on lui faisait dans les sanctuaires était tout-à-fait remarquable, si on la compare avec celle qu'on lui fait de nos jours dans des églises où le culte du badigeon a si longtemps règné. Des deux côtés du Rhin, en France et en Allemagne, le peintre était le collaborateur indispensable de l'architecte, et une église n'était réputée achevée que lorsqu'elle était revêtue de sa robe de couleur. « Jusque dans les moindres villages, les églises recevaient ces ornements qui nous paraissent aujourd'hui une recherche de luxe, et qui étaient alors regardés comme une nécessité absolue. Depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du XIIe, les églises collégiales, conventuelles, paroissiales, comme les cathédrales et les chapelles seigneuriales, reçurent des ornements et des compositions historiques dont les traces sont encore

1) *Magnificis muneribus*, Thietmar de Merseebourg, II, 9, p. 748.

2) Cf. Beissel, *Der heilige Bernward von Hildesheim als Künstler und Förderer der deutschen Kunst*, Hildesheim, 1895, p. 11.

3) Ekkehard, *Casus Sancti Galli*, c. 10, p. 123.

si fréquentes, etc. (1) » Voilà les constatations que faisaient, il y a déjà un demi-siècle, les archéologues français, et depuis lors, on a abondé dans leur sens. La liste serait longue des églises et des monastères qui, en Lotharingie ou en Germanie, montraient avec orgueil leurs peintures murales.

Cambrai avait, dès le IXe siècle, un peintre du nom de Madalulf *(egregius pictor)*, qui fut appelé à Saint-Wandrille pour orner de son pinceau le murs de cette abbaye (2). A Verdun, on admirait tout un cycle de peintures représentant la vie et les miracles de saint Paul, évêque de cette ville (3). A Trèves, le moine Sigehard, qui écrivait en 965 les miracles de saint Quiriacus, citait en témoignage une fresque dans l'église du saint, tellement vieille qu'elle était en grande partie effacée (4). A Toul, la cathédrale rebâtie par saint Gérard resplendissait de couleurs (5). A la cathédrale de Hildesheim, saint Bernward ornait de peintures les murs et même le plafond (6). L'abbaye de Reichenau faisait tracer, dans son église d'Oberzell, ce vaste cycle de scènes sacrées qui frappe encore aujourd'hui l'œil du visiteur (7). L'art de la peinture abordait tous les genres : tandis que, d'une part, il se risquait dans le portrait (8) et que, de l'autre, il retraçait les épisodes de la vie des saints, comme on l'a vu plus haut, il ne reculait pas devant la peinture d'histoire, fidèle encore en ceci à la tradition du siècle de Charlemagne (9). Dans la grande salle du palais de Mer-

(1) *Congrès archéologique de Tours*, 1858, p. 688.

(2) *Gesta abb. Fontanell.*, c. 17, p. 53.

(3) Legi et picta vidi multa miracula quae vivens in episcopatu egit. Bertarius, c. 8, p. 43.

(4) *Acta Sanctorum*, t. VII de mai, p. 26.

(5) *Vita sancti Gerardi*, c. 5, q. 494.

(6) Unde exquisita ac lucida pictura tam parietes quam laquearia exornabat. Thangmar, *Vita sancti Bernwardi*, c. 8, p. 764.

(7) Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, pp. 54-56.

(8) Thietmar de Merseburg, III, 1 : portraits d'Otton II et de Théophano en tête d'un livre (evangéliaire?) donné par ces souverains à l'église de Magdebourg.

(9) Voir dans Ermoldus Nigellus, IV, pp. 504-506, la description des peintures qui ornaient le palais impérial d'Ingelheim, et où les scènes de l'histoire profane faisaient pendant à celles de l'histoire sacrée.

sebourg, on avait représenté la victoire d'Henri I sur les Hongrois (1), à peu près comme les Athéniens du temps de Miltiade peignaient sur les murs du Pécile la victoire de Marathon (2). Et l'évêque de Paderborn, Meinwerc, au commencement du XIe siècle, faisait représenter le triomphe remporté sur un dragon par son beau-père le comte Baldéric (3).

Il ne faudra donc pas s'étonner d'entendre parler des peintures liégeoises du Xe siècle. Liège et les riches abbayes du diocèse ne faisaient que suivre le courant de la civilisation. A dire le vrai, il y avait longtemps que la peinture était en honneur à Liège, et la ville dont les environs fournissaient à la majesté impériale une de ses demeures favorites n'avait pu être étrangère aux arts. Si la destruction des monuments, jointe à celle des écrits, ne nous permet plus de reconstituer l'aspect qu'avaient alors nos sanctuaires, nous voyons, vers le milieu du IXe siècle, surgir à Liège un palais épiscopal qui éblouit le regard par la richesse de ses décorations et par la beauté de ses tableaux (4). On y trouvait notamment une chambre haute où étaient peintes les scènes du Nouveau Testament, comme à Ingelheim; depuis l'annonciation à Zacharie jusqu'à la vocation de Pierre, il n'y avait pas moins de seize sujets représentés, dont l'exécution exigeait de la composition et du dessin (5). Les vers explicatifs de ces espèces de fresques avaient été faits par Sédulius et nous sont restés. Et certes, si le palais du prince était orné de la sorte, les sanctuaires de Dieu n'étaient pas

(1) Hunc vero triumphum tam laude quam memoriâ dignum ad Meresburg rex in superiori cenaculo domus per Ζωγραφεῖαν, zografian, id est picturam, notare precepit, adeo ut rem veram potius quam verisimilem videas. Liutprand, *Antapodosis*, II, 31, p. 294.

(2) Cornelius Nepos, *Miltiades*, 6.

(3) *Vita Meinwerci*, c. 138, p. 134.

(4) Vestri tecta nitent luce serenâ;
Florent arte novâ culmina picta;
Rident atque tolo multicolora
Et formosa micant scemata plura.

Sédulius à l'évêque Hartgar dans Dümmler, *Poetae latini aevi carolini*, t. III, p. 169.

(5) Sedulius p. 210. Et encore le poëme qui décrit ces scènes semble-t-il incomplet.

traités avec moins de sollicitude. On a donc le droit de croire que les nombreux temples qui flambèrent sous la torche des Normands virent disparaître avec eux tout un monde idéal, contemporain du grand empereur et de ses héritiers.

Mais la renaissance ottonienne était venue, et la peinture avait pris un nouvel essor à la voix des évêques bâtisseurs. Partout, dans les abbayes de ce temps, le peintre prêta son concours à l'architecte (1), et nous apprenons qu'à Lobbes, où, comme on sait, tout se faisait sous l'inspiration de Notger, le chœur tout entier, y compris la voûte, fut orné de peintures. A Liège, ce n'est pas l'art seulement que nous voyons cultivé comme ailleurs, c'est l'artiste qui va nous apparaître : un vrai artiste chrétien dont nous connaissons le nom et l'histoire, encore bien qu'un peu altérée par la légende. Arrêtons-nous un instant devant la curieuse et mélancolique figure du peintre Jean.

Jean était italien (2), et l'empereur Otton III l'avait amené d'au delà des Alpes à Aix-la-Chapelle, pour orner de son pinceau les murs de l'église carolingienne encore vierges de couleur. L'empereur aurait ensuite recommandé et en quelque sorte confié son artiste à Notger (3). Jean était une de ces âmes pieuses et recueillies pour qui l'art est une des formes de la prière, et dont le bienheureux Angelico de Fiesole est resté le représentant le plus illustre. Il était de plus, au dire d'un contemporain, le prince des artistes de son temps, et ses fresques d'Aix-la-Chapelle, bien que ternies par le temps, gardaient encore, un demi-siècle après, une triomphante

(1) Domum ipsam altaris et laquear ipsius apprime pinxit. Folcuin, c. 29, p. 70.

A Saint-Hubert nous trouvons, vers le milieu du XIe siècle, le peintre Herbert, immaturâ morte preventus. *Chron. S. Huberti*, c. 8, p. 573.

A Saint-Trond, l'abbé Adélard (999-1034) orne une église à l'intérieur et à l'extérieur, vario cultu diversisque utensilibus. Rodolphe, *Chron. S. Trud.*, I, 2, p. 230.

(2) *Vita Balderici*, c. 13, p. 729. La *Chronique de Saint-Laurent*, c. 13, p. 267, croit même savoir qu'il était lombard, mais ce témoignage un peu tardif d'un ouvrage d'ailleurs interpolé n'est pas fait pour inspirer une entière confiance.

(3) Et non à Baldéric II, comme dit le *Vita Balderici*, c. 14, p. 730. V. mon article intitulé *Le peintre Jean*, dans *BIAL*, t. XXXIII (1904), où sont élucidés quelques problèmes relatifs à la vie de cet artiste. J'y renvoie une fois pour toutes.

supériorité sur tout ce qu'on avait peint depuis lors dans le même sanctuaire. Nul doute que ce noble artiste n'ait travaillé pour Notger, et que les peintures qu'on admirait dans la cathédrale de Saint-Lambert ne fussent dues à son pinceau. Ce qui est certain, c'est qu'il trouva auprès de Baldéric II, après la mort de son protecteur, une hospitalité non moins généreuse; il fut l'ami et en quelques manière le conseiller de cette âme sensible et éprouvée; c'est sur sa recommandation que l'évêque se décida à bâtir le monastère de Saint-Jacques, et ce fut Jean qui en orna de ses peintures le chancel. Il mourut à un âge avancé, et l'abbaye reconnaissante donna au pieux étranger l'hospitalité du tombeau (1).

Bien que le biographe de Baldéric ne nous l'ait pas dit — puisqu'il ne parle que de ce qui intéresse son héros — il n'est pas douteux que le peintre Jean ait travaillé pour Notger tout aussi bien que pour Baldéric. Les églises qui surgissaient sur tous les points de la ville de Liège offraient à son zèle un champ d'action illimité. Quelles furent celles qu'orna son pinceau? Sur ce point, nous sommes réduits aux conjectures. La cathédrale, il est vrai, n'était pas encore terminée quand mourut Notger; rien cependant ne nous empêche d'admettre qu'il aura, du vivant de ce prince, peint le chœur et d'autres parties considérables de ce grand édifice, et qu'il peut revendiquer une part dans les belles fresques représentant les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament (2), ainsi que d'autres sujets hagiographiques

(1) *Vita Balderici*, c. 13, p. 729, reproduit par Gilles d'Orval dans Chapeaville. Grâce à leur mauvaise habitude de continuer à se servir du Gilles d'Orval de Chapeaville, les écrivains belges qui ont parlé de Jean, par exemple, Héris, *Mém. sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne* (*Mém. cons. de l'Acad. roy. de Belg.* coll. in-4°, t. XXVII, p. 57), se sont persuadés que le passage du *Vita Balderici* cité par cet auteur dans sa chronique est de lui-même; ils ont été amenés, par suite, à attribuer aux peintures de Jean une durée d'environ deux siècles et demi, alors qu'elles avaient déja disparu en partie au bout d'une génération.

(2) Postquam igitur sepedicta ecclesia in honore sancte Marie sanctique Lamberti consecrata concremata est, totaque illa elegans pulchritudo picture Veteris et Novi Testamenti cum aliis ecclesiasticis historiis et gestis diversorum pontificum incendio devastata. Gilles d'Orval, III, 42, p. 111.

qui périrent avec la cathédrale lors de l'incendie de 1185. Quant à des peintures que Notger aura fait exécuter dans ses autres églises, à savoir Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Denis, l'absence de tout témoignage à cet égard ne nous permet pas de formuler ici des conclusions ; il suffit de dire qu'étant donné la place attribuée à la peinture dans la décoration des églises du Xe siècle, des travaux de ce genre n'auront fait défaut dans aucun des sanctuaires notgériens de Liège.

Il n'est pas facile de se faire, en l'absence de tout renseignement, une idée des œuvres de Jean. Ce qui semble résulter de l'unique témoignage par lequel nous les connaissons, c'est qu'elles manquaient de solidité. Un demi-siècle s'était écoulé à peine depuis ses travaux à Aix-la-Chapelle, que déjà ils avaient perdu une grande partie de leur éclat. A Liège, ce fut pis encore : quarante ans après l'exécution de ses peintures, on les voyait, dit le chroniqueur, vieillir et se ternir. Au surplus, on ne paraît pas avoir eu pour elles, à Saint-Jacques, l'enthousiasme du biographe de l'évêque Baldéric, car on ne se fit pas scrupule d'en faire disparaître une partie pour les remplacer par de nouvelles. Ajoutons que des sentences explicatives en vers accompagnaient ces œuvres d'un art naissant. Deux de ces vers étaient relatifs à l'artiste lui-même; l'un racontait sa destinée et l'autre glorifiait ses travaux. « *Le troisième Otton m'a arraché au nid de la patrie*, disait le premier; et l'autre, où l'artiste s'adressait à lui-même, ajoutait : *On peut voir à Aix-la-Chapelle de quoi ton pinceau est capable* (1). »

La glyptique jouait un rôle bien inférieur à celui de la peinture dans les monuments religieux du Xe siècle. Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir qu'un seul passage où soit attestée l'existence de statues de saints dans les églises. On lit dans un auteur du XIe siècle que Giselbert, duc de Lotharingie, eut en songe une vision de saint Servais et qu'il reconnut ce saint à sa ressemblance avec sa statue d'or qui

(1) *Vita Balderici*, l. c.

se trouvait dans l'église de Maestricht (1). S'agit-il réellement d'une statue en or, ou faut-il penser seulement à du bois doré? Je ne sais, mais je constate que, vers le milieu du XIe siècle, un chef du même saint, apparemment destiné à contenir de ses reliques, fut exécuté par des artistes pour le compte de l'empereur Henri III; les yeux étaient représentés par des escarboucles (2).

Les petits arts plastiques ont fourni leur contingent à l'ornementation des églises notgériennes, et une véritable opulence se déploie déjà dans ce qu'on peut appeler, au sens le plus large du mot, le mobilier sacré. Sans doute, les invasions normandes avaient causé de cruels ravages, et l'on ne devait plus guère trouver trace, à la fin du Xe siècle, de richesses comme celles qui furent inventoriées en 870 à l'abbaye de Saint-Trond, lors du partage de la Lotharingie (3). Mais enfin, en détruisant tant de trésors, l'ennemi n'avait pas fait périr la tradition artistique, et il y avait longtemps que les arts avaient repris chez nous leur vie sereine et féconde. Ajoutez à cela l'influence que doit avoir exercée l'Italie. Depuis que Otton Ier y était allé prendre la couronne de roi des Lombards et d'empereur, le voyage d'Italie était, pour les grands vassaux du royaume d'Allemagne, le complément d'une carrière militaire ou politique : on y allait d'une manière régulière, et Notger, on le sait, y fit jusqu'à cinq séjours, dont quelques-uns prolongés. Or, l'Italie ne cessa d'être, pour les septentrionaux, la patrie des merveilles, et ce n'est pas de la Renaissance seulement que date l'admiration fervente et passionnée de cette terre privilégiée chez tous les esprits accessibles à quelque idée de grandeur historique, à quelque émotion d'ordre esthétique. Des natures d'artiste comme saint Bernward de

(1) Ex imagine quae deformata in auro erat in sanctuario. Jocundus, *Translatio sancti Servatii*, c. 41, p. 105. On pourrait se demander si cette *imago deformata in auro* n'est pas plutôt quelque fresque sur fond d'or, mais je ne le pense pas : l'expression *deformata* ne semble guère s'appliquer qu'à une œuvre d'art plastique.

(2) Jocundus, o. c., c. 44, p. 107.

(3) Rodolphe, *Chronic. S. Trudonis*, I, 3, p. 230.

V. sur le mobilier d'une église au IXe siècle Hariulf, *Chronicon* II, 10, pp. 67 et 87 (Lot).

Hildesheim en revenaient fécondées, et s'efforçaient de reconstituer, dans leur milieu, la beauté idéale du monde romain. Des esprits qui avaient de la culture et du goût, comme Notger, ne rapportaient pas des impressions moins vives, et l'on ne peut douter que cet entrecours incessant de l'Italie et de nos provinces ait singulièrement servi les progrès de l'art dans celles-ci. Ce n'était pas seulement le prince, c'étaient les amis et les fidèles emmenés par lui qui recevaient ainsi leur éducation artistique à la vue des chefs-d'œuvre du génie gréco-latin. Ajoutons que la simple fréquentation de la cour était, sous ce rapport, un enseignement efficace. La cour, où les souverains rassemblaient de précieuses collections, constituait, comme on l'a dit ingénieusement, une exposition d'art permanente (1). Et c'est ainsi que tout contribuait, dans nos principautés ecclésiastiques du Xe siècle, à stimuler l'éveil artistique.

Aussi se produit-il de tous les côtés et dans tous les arts à la fois. Malheureusement, nous sommes obligés de nous contenter des maigres indications que nos sources consentent à nous fournir. En énumérant les objets que Notger donna à sa chère église de Saint-Jean-en-Ile, le biographe mentionne des voiles, des tapis, des vases, des candélabres et d'autres ustensiles. Cette énumération est bien peu complète, et il serait facile de la détailler, mais, au lieu de faire des conjectures sur ce que devait être le mobilier d'une église au temps de Notger, nous préférons emprunter à un de ses contemporains un état des travaux qu'il fit ou fit faire à Lobbes (2) pour meubler l'église nouvellement construite.

L'autel principal reçut un revêtement d'argent; des peintures murales ornèrent le chœur jusqu'à la voûte; un beau

(1) V. Beissel, *Der heilige Bernward von Hildesheim als Künstler und Förderer der deutschen Kunst*. Hildesheim, 1895, p. 6.

(2) La chronique de l'abbé Folcuin, c. 29, p. 70, qui nous rapporte ceci, s'exprime en termes qui permettent de distinguer en quoi consiste l'œuvre de l'évêque et en quoi celle de l'abbé : Creverunt illo tempore et in monasterio nostro aedificia nonnulla, *instinctu episcopi, operâ abbatis facta* — — — Fecit — — — Retexit — — — Cinxit — — — etc.

lutrin de bronze doré et argenté fut installé du côté de l'évangile; un second autel, dédié à la Sainte Croix et à tous les saints, fut également garni d'un revêtement d'argent, et surmonté d'un crucifix que l'abbé avait fait faire à grand prix et qui passait pour un chef-d'œuvre. Une couronne de lumière en argent, couverte d'inscriptions en vers, fut suspendue dans la nef, et deux cloches dans la tour. Les livres liturgiques ne furent pas oubliés, ni les vêtements sacrés (1).

On a dans ces quelques mots un aperçu, sans doute incomplet mais bien suggestif, de la manière dont Notger aura meublé chacune des églises fondées par lui. Ils nous laissent entrevoir une pléiade d'artistes indigènes, parmi lesquels dut briller l'auteur du crucifix tant admiré. Il n'est pas le seul orfèvre du temps. Un contemporain de Notger, Érembert, abbé de Waulsort, († 1033) fabriqua de ses propres mains des ouvrages d'or, d'argent et de cuivre dont plusieurs restèrent longtemps l'ornement de la basilique abbatiale (2). Notger n'a donc pas dû être embarrassé pour trouver autour de lui l'artiste qui exécuta les croix d'or dont il fit don à ses églises, et qui portaient des inscriptions en vers, comme, par exemple, celle-ci :

Certa salus vitae Notgerum servat ubique (3).

L'usage de croix faites de métaux précieux était fréquent à cette époque; les unes étaient des croix processionnelles, et on en connaît plusieurs qui étaient vantées comme des merveilles (4); d'autres étaient placées en certain nombre

(1) Folcuin l. c.

(2) *Historia Walciod.*, c. 41, p. 524. Cf. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort BSAHL*, V, p. 239. « Érembert était encore enfant lorsqu'il vint à Waulsort; c'est donc à l'intérieur du couvent qu'il dut apprendre a travailler les métaux précieux, sous les auspices d'artistes dont les noms et les productions sont peut-être oubliés pour toujours. »

(3) *Vita Notgeri*, c. 8.

(4) Par exemple la *Benna*, donnée à l'église de Mayence par l'archevêque Willigis (Boehmer, p. 153), la croix gigantesque de Trèves, faite par ordre de l'archevêque Egbert et qui contenait 600 livres d'or (Beissel, o. c., p. 7); deux croix d'or données par l'empereur Henri II à Gérard de Cambrai pour l'église Saint-André, mais que l'évêque garda pour Notre-Dame où elles étaient portées à la procession du temps du chroniqueur (*Chron. S. Andreae*, I, 17-19, p. 530).

sur les autels, pour servir à divers usages liturgiques (1).

Les artistes du métal, en ces temps, ne se bornaient pas à travailler une seule substance, et ceux qui savaient manier le marteau du batteur travaillaient le cuivre aussi volontiers que l'or. On ne faisait pas de distinction, en un mot, entre l'orfèvre et le dinandier, et c'est, comme on le sait, à un orfèvre hutois que nous devons le plus beau chef-d'œuvre de la dinanderie qui soit conservé (2). Or, nous voyons que la dinanderie florissait au pays de Liège dès l'époque de Notger, et c'est encore une des œuvres d'art exécutées à Lobbes, sous son haut patronage, qui va nous en fournir la preuve.

Voici en quels termes Folcuin décrit le lutrin dont il a été parlé ci-dessus :

« Il fit faire un ambon pour y chanter l'évangile. Cet ambon se composait d'une cuve formée de quatre demi-cylindres disposés en croix. Les quatre faces de bronze, travaillées au marteau, étaient, conformément à la fantaisie de l'artiste, couvertes de ciselures, de dorures et réunies par des montants argentés. Du côté du septentrion, l'ambon portait un pupitre en forme d'aigle coulé en bronze, magnifiquement doré, qui pouvait fermer les ailes ou les étendre afin de recevoir le livre des évangiles. Le cou se mouvait à volonté au moyen d'un mécanisme ingénieux : l'oiseau semblait, en quelque façon, prêter l'oreille au chant du diacre; il exhalait en même temps des nuages de parfums, produits par l'encens

(1) Richer, III, 22, p. 613 : Altare praecipuum crucibus aureis insigniens. L'abbaye de Saint-Riquier possédait 17 de ces croix. Hariulf, éd. Lot, p. 68 et *Gesta epp. Vird. cont.*, c. 11, p. 49. Sur celle de saint Bernward, que l'on conserve à Hildesheim, v. Thangmar, *Vita s. Bernwardi*, c. 9, p. 762 et cf. Bertram, t. I, p. 61. Olbert de Gembloux en fit faire cinq, dont quatre en or et une en argent. *Gesta abb. Gembl.*, c. 41, p. 540. Sur celle de Reims, Flodoard, *Histor. eccles. Rem.*, p. 81, éd. Lejeune : Crux major ecclesiae Remensis auro cooperta gemmisque pretiosis ornata. Le *Gesta Treverorum*, c. 29, p. 169, dit d'Egbert de Trèves : Hic ecclesiam suam — — — ditavit aureis et argenteis crucibus.

(2) Voir mon étude intitulée : *Renier de Huy, véritable auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège, et le prétendu Lambert Patras* dans *BARB*, 1903, et cf. J. Destrée, *Renier de Huy, auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy et de l'encensoir du Musée de Lille*. Bruxelles, 1904.

jeté sur des brasiers allumés qui étaient cachés dans l'intérieur du corps » (1).

Cette œuvre d'art, qui représente une somme considérable d'expérience acquise et de traditions professionnelles, fut achevée entre les années 972 et 990 (2). Que penser, dès lors, de l'hypothèse d'après laquelle les artistes mosans auraient appris la pratique de leur art à Hildesheim, où ils passaient en allant s'approvisionner de cuivre à Goslar et en revenant (3) ? Cette opinion, à première vue, n'est nullement insoutenable. En effet, l'antiquité de l'art de Hildesheim est beaucoup mieux attestée que celle de l'art liégeois; on peut suivre ses traces jusqu'en plein IXe siècle (4). Saint Bernward, le génial organisateur du mouvement artistique dans sa ville épiscopale, n'y a donc pas créé, mais seulement développé et continué des traditions antérieures à lui : il est vrai qu'il a pris dans les arts plastiques un rang assez éminent pour que son œuvre retînt l'attention et suscitât l'émulation des étrangers qui passaient par sa cité. Mais, par contre, il n'est guère probable que les Mosans aient visité Hildesheim avant la fin du Xe siècle, attendu que les mines de cuivre de Goslar, qui les y amenaient, ne furent pas découvertes avant la fin du règne d'Otton-le-Grand (5). D'autre part, saint Bernward n'est monté sur le siège épiscopal qu'en 993, et son activité artistique n'a pu se donner carrière qu'après cette date. Or, plusieurs années auparavant, le chef-d'œuvre décrit par Folcuin occupait déjà sa place dans le chœur de l'église de Lobbes.

L'art mosan ne doit donc rien, quoi qu'on en ait dit, à celui de la Basse-Saxe. C'est bien plutôt ce dernier qui a été l'élève de l'art lotharingien et français, s'il est vrai qu'Ebbon de Reims, devenu évêque de Hildesheim, y a introduit

(1) Folcuin, c. 29, p. 70. J. Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e édition, Bruges, 1890, p. 7.

(2) Puisqu'elle fut exécutée sous les auspices de Notger (donc après 972) et que Folcuin, qui la fit faire, mourut en 990.

(3) Pinchart, *Histoire de la dinanderie*, *BCRAA*, t. XIII, p. 309 (1874).

(4) Beissel, *Der h. Bernward von Hildesheim als Künstler und Förderer der deutschen Kunst*. Hildesheim, 1895, p. 4.

(5) Neuburg, *Goslars Bergbau bis 1552*, pp, 1-2.

une bonne partie de la culture occidentale (1). Et sans attacher plus d'importance qu'il ne faut au texte des chartes dinantaises qui faisaient dater de Charlemagne les origines de la batterie de Dinant (2), on a le droit de croire que si cet art est indigène quelque part, c'est bien plutôt dans la vallée de la Meuse, riche en métaux et peuplée dès l'époque romaine par une population industrieuse, que dans une contrée encore barbare pendant les premières années du IXe siècle, et dans une ville qui ne fut tirée du néant que sous Louis-le-Débonnaire. Sans doute, nous ne rencontrons pas encore de dinandiers au pays de Liège pendant le IXe siècle, mais nous y rencontrons des fondeurs de cloches, dont l'art a une singulière parenté avec le leur. Déjà sous l'abbé Hartbert (835-864), un fondeur picard, venu de Corbie, exécutait dans l'abbaye de Lobbes une cloche qui portait ce vers :

Hartberti imperio componor ab arte Paterni (3).

Nous ne passerons pas en revue tous les arts décoratifs et plastiques qui ont pu fleurir sous Notger, mais dont il ne nous reste pas de trace. Toutefois, nous arrêterons encore un instant l'attention du lecteur devant une œuvre remarquable que nous avons conservée, et qui est due à l'initiative du grand évêque. C'est le précieux ivoire en haut relief qui,

(1) Cf. Beissel, o. c.

(2) 1203. Cives de Dynant in thelonio Coloniensi et in pondere quod vulgo *pondere* dicitur, talem habent justiciam a temporibus Karoli regis ipsis hactenus observatam. (Charte de l'évêque Adolphe de Cologne pour Dinant dans St. Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, p. 8.)

1211. Hinc est quod ad noticiam tam modernorum quam futurorum volumus pervenire, nos confirmasse omnia jura et consuetudines dilectorum nostrorum burgensium de Dynant habita a temporibus gloriosissimi imperatoris Karoli — — — Même ouvrage, t. I, p. 31. Ces textes, il est vrai, ne parlent que de commerce des Dinantais, mais on sait que ce commerce consistait essentiellement en produits de batterie.

(3) Folcuin, c. 12, p. 60. Il faut noter que Hartbert était lui-même un moine de Corbie, et qu'il y retourna finir ses jours lorsque Lobbes fut envahi par le déprédateur Hubert. Un autre fondeur est ce Beringer qui a laissé son nom au bas des portes de bronze de la cathédrale de Mayence, fondues par lui sous l'archevêque Willigis (975-1011). Willigis était, dit l'inscription, le premier depuis Charlemagne qui eût fait fondre des portes de bronze. Böhmer, p. 152.

depuis un temps immémorial, forme le centre de la couverture du volume connu sous le nom d'évangéliaire de Notger (1). On avait l'habitude, à cette époque, d'orner richement d'ivoires et d'autres œuvres d'art les évangéliaires destinés à être portés en grande pompe dans les processions solennelles; il semble bien que l'évangéliaire de Notger ait servi à cet usage (2).

J'en emprunte une description analytique à la plume savante de l'historien de l'art mosan :

« Au centre de la composition apparaît le Christ, entouré d'une gloire. Assis sur un siège faiblement indiqué, et qui n'est peut-être qu'un arc-en-ciel, il a la tête entourée du nimbe crucifère. Il bénit de la main droite, à la manière latine, tandis que, de la gauche, il tient un livre appuyé sur ses genoux — — — En dehors de la gloire, on voit, dans les angles, les emblêmes des quatre évangélistes posés sur des nuages. Enfin, dans la zône inférieure, se trouve Notger lui-même; il est représenté au moment où il vient de quitter sa *cathedra* d'évêque pour offrir au Christ, en mettant un genou en terre devant un autel à *ciborium*, le livre des évangiles qu'il a fait écrire. Chose assez bizarre, le naïf tailleur d'images a donné un nimbe à Notger, et il ne l'a pas fait carré, comme c'était l'usage en Italie pour les personnes de haut rang encore vivantes (3). Cet attribut de la sainteté

(1) Ce volume est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Liège; en voir la description dans le *Catalogue des manuscrits de l'Université de Liège*, Liège, 1875, pp. 5-9.

(2) Un parfait pendant de l'évangéliaire de Notger est celui d'Essen, aujourd'hui à la bibliothèque de Munich. La couverture en est ornée d'un ivoire comme celui de Notger : il représente l'abbesse Théophanie agenouillée devant la Sainte Vierge, et le Sauveur au-dessus de celle-ci. (Milieu du Xe siècle). Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, t. II, pp. 76-78.

Cf. Thangmar, *Vita s. Bernwardi*, c. 8, p. 761 : Fecit (Bernwardus) et ad sollemnem processionem in praecipuis festis evangelia auro et gemmis clarissima.

(3) Je crois que cette auréole a été taillée après coup dans l'ivoire, comme on peut encore s'en convaincre aujourd'hui; elle est une des preuves du renom de sainteté qui entourait la mémoire de Notger peu de temps après sa mort. J'ajoute que la figure de Notger est entièrement usée et devenue fruste, sans doute sous les lèvres des fidèles qui, selon l'usage ancien, baisaient le livre sacré après la lecture de l'Évangile.

SCEAU DE NOTGER

contraste d'une manière assez frappante avec les deux hexamètres qui se lisent sur l'encadrement de ce relief :

En ego Notkerus peccati pondere pressus
Ad te flecto genu qui terres omnia nutu. » (1).

Outre ce morceau d'un si grand intérêt historique, l'on conserve encore, dans le trésor des églises Notre-Dame de Tongres et Saint-Paul de Liège, deux ivoires dont l'exécution, au dire de l'auteur que nous venons de citer, trahit le Xe siècle, et qu'il ne serait pas téméraire, peut-être, de dater aussi du règne de Notger. Celui de l'église de Tongres, représentant le Christ en croix avec divers personnages, est particulièrement instructif sous ce rapport : je ne sais quelle noblesse et quelle majesté dans l'attitude du principal personnage, jointe à un certain aspect dramatique des scènes, et à un faire tout spécial, m'induisent à croire qu'il est de la même main qui a esquissé l'image de Notger à genoux. M. Helbig incline à cet avis; selon lui, les deux œuvres ne sont pas seulement de la même école, il est porté à y voir la main d' « un artiste obéissant aux mêmes traditions, vivant dans le même courant d'influences » (2).

L'ivoire de Notger n'est pas la seule œuvre d'art qui nous soit restée de l'époque de ce grand homme; un monument plus fragile mais non moins intéressant, c'est son sceau, attaché en placard à l'original de la *Vie de saint Landoald*, aujourd'hui aux archives de l'État à Gand. Ce sceau rond en cire blanche, le plus ancien sceau épiscopal du Lothier (3), représente le buste d'un personnage ecclésiastique imberbe, à chevelure bouclée descendant jusqu'en dessous des oreilles

(1) Jules Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2e édition, p. 17.

(2) Le même, l. c. L'art de l'ivoirier était cultivé dès le temps de Charlemagne; l'évêque Hildeward de Cambrai († 816) se fit faire deux ivoires avec inscription, la 12e année de son pontificat : Qui duas tabulas eburneas pulchre sculptas, anno 12 sui episcopatus, ut in eisdem tabulis liquet, fieri jussit. *Gesta epp. cam.*, I, 39, p. 115.

(3) Il est resté inconnu de Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutchland und Italien*, Leipzig, 1889, t. I, p. 528. Le plus ancien sceau de Cambrai conservé est celui de l'évêque Libert, de 1059; v. Demay, *Le costume au moyen-âge d'après les sceaux*, p. 23.

et séparée en deux par une raie au milieu de la tête. Il est vêtu d'une robe largement échancrée au cou, avec des manches assez amples se resserrant aux poignets. Dans la main gauche, il porte un volume sur lequel vient reposer aussi la main droite, avec un geste rappelant celui de l'ange qui, dans l'ivoire de Notger, représente le premier évangéliste. Alentour, on lit cette devise, dont les deux premières lettres sont effacées : NODKERVS EPS. Toute la figure, bien que déjà un peu fruste, est pleine de naturel et d'aisance (1). Rapproché de l'ivoire que nous avons décrit ci-dessus, le sceau de Notger révèle un art sobre et déjà maître de lui, aux lignes pleines d'ampleur et de vie, infiniment supérieur aux figures gauchement hiératiques de la plupart des monuments de l'époque. On comprend qu'une région où, à une époque si haute, s'affirmait déjà cette vitalité esthétique ait pu produire, quelques générations plus tard, le noble artiste auquel on doit les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy.

Ici s'arrête notre revue de ce que nous serions tenté d'appeler l'art notgérien. On le voit, si peu que nous en connaissions, il donne l'impression d'une vie intense et d'une réelle fécondité. Il est permis de l'affirmer : l'activité de Notger dans le domaine des arts, si nous en connaissions toutes les manifestations, nous paraîtrait aussi remarquable que dans celui de l'enseignement public. Malheureusement, le peu qui nous en reste ne sont que des épaves échappées à une grande et irrémédiable catastrophe. Le XIe siècle ne devait pas s'écouler sans qu'à deux reprises le marteau s'abattît sur tant d'œuvres gracieuses et naïves dans lesquelles nous aimerions à saluer aujourd'hui les préludes de l'art liégeois.

En 1071, pour payer l'inféodation du comté de Hainaut, l'évêque Théoduin mit au pillage les trésors des églises de son diocèse (2). Un quart de siècle après, l'évêque Otbert

(1) J. de Saint-Genois, *Messager des sciences historiques de Belgique*, t. IX (1841) p. 167, décrit notre sceau et en reproduit, p. 137, un dessin au trait qui est fort loin de donner une idée exacte de l'importance artistique de cette œuvre.

(2) Quae coemptio ecclesias episcopii afflixit gravissime, nostram quoque spo-

acheva l'œuvre de Théoduin. L'évêque Otbert, qui venait d'acheter le château de Bouillon au prix de treize cents marcs d'argent (1), ne recula pas devant une mesure radicale : il dépouilla la cathédrale et toutes les églises de son diocèse de tout ce qu'elles possédaient en objets d'or et en pierres précieuses. Rien ne fut épargné, pas même les lutrins, pas même les châsses, pas même les autels, pas même les couvertures des livres rituels (2). Tout fut arraché, gratté, brisé, fondu, et c'est ainsi que disparurent à jamais tous ces produits éphémères d'un art dont les rares fragments conservés attestent la jeunesse pleine d'avenir. Il nous est resté l'ivoire décrit ci-dessus : s'il a été sauvé, c'est apparemment parce que les chanoines de Saint-Jean, à qui Notger l'avait légué, le considéraient comme une relique de leur fondateur.

liavit ex maximâ parte. *Chronicon Sancti Huberti*, c. 24, p. 583; cf. Gislebert, *Chronicon Hannoniense*, pp. 493-494; éd. Vanderkindere, c. 8, p. 11.

(1) Voir sur cet achat les textes que j'ai énumérés dans *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*, t. I, p. 85.

(2) Episcopus — — — pie violentus memoriam beati martyris, loculum scilicet in quo jacebant sacratissimae ejus reliquiae auro coopertum excrustavit, et in majori ecclesiâ et omnibus totius episcopii ecclesiis aurum, gemmas et caetera quae decoro ambitu altaria, pulpita et textus ecclesiarum venustabant detraxit. *Triumphus Sancti Lamberti de castro Bullonio*, c. 1, p. 499 et, d'après lui, Gilles d'Orval III, 14, p. 91.

CHAPITRE XVI.

NOTGER ÉCRIVAIN.

Qu'un homme qui déploya pendant toute sa carrière un zèle ardent et éclairé pour le progrès des lettres les eût cultivées lui-même, il n'y aurait à cela rien d'étonnant. On n'alléguera pas, à l'encontre de cette supposition, les multiples tracas que devait lui causer l'administration combinée de son diocèse et de sa principauté, jointe à ses absorbantes occupations à la cour et à ses nombreux voyages à l'étranger. On a vu comment il utilisait les voyages même pour le profit de ses élèves; au surplus, avec son goût pour la retraite, il devait trouver, jusque dans ses années les plus remplies par la politique, plus d'une heure pour les travaux intellectuels. Aussi tous les érudits ont-ils été d'accord pour lui assigner sa place parmi les écrivains du moyen-âge, et l'*Histoire littéraire de la France*, sanctionnant en quelque sorte ce jugement unanime, lui a-t-elle consacré une notice détaillée (1). Voyons ce que nous en devons penser.

Nous savons, par le témoignage du *Vita Notgeri*, que la studieuse retraite de notre grand évêque à Saint-Jean en Ile était occupée, du moins en partie, à des travaux littéraires. « C'est là, nous dit cet ouvrage, qu'il dictait à ses tabellaires et à ses copistes ce qu'il avait à écrire (2) ». Et, pour ne laisser aucun doute sur la vraie portée de ses expressions, l'auteur ajoute immédiatement qu'il a vu en original un des écrits de

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 208-216.

(2) Ibi tabellariis et scriptoribus scribenda dictabat. *Vita Notgeri*, c. 9.

Notger, conservé à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, et qui est digne, par l'ampleur de son style, d'un si auguste personnage (1). Ce témoignage a une valeur qu'il serait difficile de méconnaître : rendu au siècle même où vivait Notger, par un auteur liégeois fort au courant de la tradition conservée dans les milieux ecclésiastiques de Liège, il pourrait, à première vue, être tenu pour décisif. Et il n'est pas étonnant que maint érudit en ait conclu, sans plus, que réellement Notger a manié la plume et laissé des œuvres littéraires.

La question, toutefois, n'est pas d'une solution si aisée, comme on va le voir à l'instant.

Il existe trois écrits qui ont été attribués avec plus ou moins de vraisemblance à Notger. Ce sont la *Vie de saint Remacle*, la *Vie de saint Landoald* et la *Vie de saint Adelin*. Chacun de ces ouvrages a, en quelque sorte, son histoire et exige une étude spéciale.

Le plus ancien des trois est la *Vie de saint Remacle*.

Il existait à Stavelot, depuis le IXe siècle, une *Vie de saint Remacle* assez indigente, et composée en grande partie à l'aide des *Vies* de saint Lambert et de saint Trond (2). Dans la seconde moitié du Xe siècle, on trouva cet écrit insuffisant sous le double rapport du style et des renseignements historiques. L'abbé Werinfrid s'adressa alors à Notger, en le priant de remanier et de compléter cette biographie. Notger consentit à se charger de cette mission, et nous pouvons, en comparant son écrit à celui qu'il a revisé, — tous les deux nous ont été conservés — nous rendre compte de la manière dont il l'a remplie. Tout ce que le *Vita* primitif contenait de renseignements historiques est repris, parfois d'une manière littérale, dans l'œuvre mise sous le nom de Notger, mais celle-ci ne se contente pas de ces emprunts; elle veut tracer un

(1) Epistolam operis ejus sententie valetudine et ornatu verborum lucidam de puericia beati Lamberti et merito Landoaldi confessoris et Landrade virginis oppido Flandrie Gandis in ecclesiâ sancti Bavonis legi, et visum est nobis copiâ dicendi stilum ipsum majestati persone convenire. *Vita Notgeri*, c. 9.

(2) Cette vie se trouve dans les *Acta Sanctorum* au t. I de septembre, pp. 692-696. Cf. G. Kurth, *Notice sur la plus ancienne biographie de Saint Remacle*, *BCRH*, IV, 3, (1876), pp. 355-368.

tableau général du temps où vivait saint Remacle, elle utilise les données fournies par des sources qui n'ont pas été à la disposition du premier biographe, telles que le *Liber Historiæ Francorum*, les vies de saint Remi, et de saint Amand, le diplôme de fondation de l'abbaye de Cugnon ; elle ne se fait pas faute non plus de développer considérablement certains thèmes hagiographiques favoris, tels que, par exemple, celui des adieux du saint à ses fidèles au moment où il part pour le monastère, et quand il est sur le point de mourir (1).

Quand l'œuvre fut terminée, Notger l'envoya à Werinfrid avec une lettre-préface dans laquelle, parlant à la première personne, il fait un court historique de son écrit. Or, Werinfrid ayant porté la crosse abbatiale depuis 962 jusqu'en 980 au plus tard (2), il s'ensuit que la composition du *Vita Remacli* se place entre 972, année de l'avénement de Notger, et 980, mais plus près, sans doute, de cette dernière année, puisque le grand travail de compilation auquel l'auteur assure s'être livré a dû coûter un temps assez considérable. Voici maintenant comment Notger parle lui-même de son ouvrage : « Vous m'avez envoyé un petit écrit relatif à la vie de votre patron, vous plaignant de ce que, grâce à l'incurie de vos prédécesseurs, sa biographie soit trop succincte au regard de ses grandes actions. En même temps, vous m'avez prié de faire non seulement amplifier, mais aussi retoucher cet écrit sous le rapport du style, attendu qu'il existe d'autre part quantité de renseignements sur votre saint et que, grâce à votre cartulaire, on n'en ignore pas la chronologie (3) ». Puis, après quelques compliments à l'abbé

(1) V., sur ce thème, G. Kurth, *Étude critique sur saint Lambert et son premier biographe*, *AAAB*, IIIe série, t. III (1876).

(2) Dès le 4 juin 980, c'est son successeur Rabangère qui apparaît dans un acte avec le titre d'abbé de Stavelot. V. Halkin et Roland, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, p. 189. Puis un diplôme du même abbé Rabangère, daté du 28 novembre 980, *ibidem*, p. 191.

(3) Obtulisti libellum de vitâ tam nostri quam vestri spetialis patroni, domni scilicet Remacli, conquestus propter incuriam tamen praedecessorum vestrorum brevius quam ut res expostularet pro magnitudine gestorum ejus esse editam. Simulque visus es ne dicam precari sed potius exhortari ut eam non modo examplari, verum aliquanto lepidius mandarem poliri, tum quod gestorum illius aliunde

de Stavelot, il continue en ces termes : « Pour que ce travail entrepris par nous, à votre demande, ne reste pas infructueux, nous ne nous sommes pas borné à l'histoire de saint Remacle, mais nous avons recueilli les actes de tous les autres évêques qui ont occupé notre siège, autant que nous avons pu le faire jusqu'à notre temps, et nous extrayons de ce travail, pour vous l'envoyer, la vie de votre saint patron. (1) ».

Ceci mérite explication.

En parlant d'un ouvrage qu'il aurait fait sur l'histoire de tous les évêques ses prédécesseurs, et duquel il extrairait la *Vie de saint Remacle* qu'il envoie à Werinfrid, Notger fait allusion à la *Chronique des évêques de Tongres, Maestricht et Liège* d'Hériger, composée sous ses yeux et avec son appui par le célèbre abbé de Lobbes. Il semblerait, à prendre la préface au pied de la lettre, que cette *Chronique* était, alors déjà, composée tout entière et que Notger en détacha la *Vie de saint Remacle* pour la donner à l'abbé de Stavelot. Il n'en est rien. En réalité, la *Vie de saint Remacle* fut écrite à part, assez longtemps avant le reste de la *Chronique* d'Hériger, et il s'en est conservé des exemplaires (2). Cette *Vie*, munie de sa préface propre, fut postérieurement intercalée tout entière et sans changement dans le *Gesta episco-*

sumptorum subpetat copia, tum quod temporum, quorum diversitas nunc maxime scitu opus est, ex cartulario vestro non desit noticia. Hériger, *Gesta epp. leod.* p. 164. La leçon *non modo*, qui est celle des meilleurs manuscrits, tandis que les autres ms. lisent *nullo modo*, est la seule possible; *nullo* est à rejeter pour des raisons internes et externes.

(1) Et ne hic labor, qui te adhortante susceptus est, inferacis operis fiat, non ejus modo, cujus meminimus, sancti scilicet Remacli, verum caeterorum nostrae sedis pontificum tempora et gesta, quae undecunque potuere conradi, ad nostra usque tempora collegi, et cujus potissimum anhelabas desiderio vitam inde excerptam votis tuis porrexi. Hériger, o. c., p. 165.

(2) Le plus ancien, à ma connaissance, se trouve à la bibliothèque Vaticane; c'est le nº 615 du fonds de la reine Christine; c'est un petit in-quarto de 144 pages, paraissant contemporain de Notger, avec frontispice en lettres dorées et encadrement d'or; la majuscule initiale de l'en-tête est ornée d'entrelacs; voici le titre, écrit en capitales : Notkerus quem, acsi indignum sanctæ Mariæ sanctique Landberti mancipium, praedicant tamen episcopum, Werinfrido venerabili in XPO fratri et consacerdoti salutis aeternae subsidium.

porum leodiensium, qui semble n'en être que l'introduction, et avoir été composé pour lui en donner une. La *Vie* fut si bien écrite pour Stavelot que, parlant de ce monastère, l'hagiographe l'appelle *nostra ecclesia* (1), et l'on retrouve encore aujourd'hui la trace de la soudure qui la rattache à la chronique.

Or, qui est l'auteur du travail de remaniement fait au *Vita Remacli?* Ce n'est pas Notger : il prend la peine de nous le dire, et cela dans le passage même qui est souvent allégué pour lui en attribuer la paternité. « Vous m'avez demandé, écrit-il à l'abbé de Stavelot, de faire non seulement amplifier, mais retoucher cet écrit au point de vue du style : *non modo examplari verum aliquanto lepidius mandarem poliri.* » Ce *mandarem* marque avec la plus entière précision la part de Notger dans le travail entrepris sous ses auspices par son fidèle Hériger (2). Notger a été l'inspirateur, si l'on veut, mais il n'a pas tenu la plume, et c'est son historiographe en quelque sorte attitré qui a d'abord écrit la vie de saint Remacle, et qui a ensuite fondu ce travail dans sa compilation sous forme de chronique (3).

Passons au *Vita Landoaldi* (4). L'original de cet écrit, que l'auteur du *Vita Notgeri*, comme on l'a vu, avait lu vers la fin du XIe siècle à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, existe encore : il est conservé précieusement, comme je l'ai dit plus haut (5), aux archives de l'État dans cette même ville. L'ouvrage est transcrit tout entier sur une seule grande feuille de parchemin à plusieurs colonnes. Dans la préface, Notger, parlant en son nom personnel, envoie l'ouvrage à l'abbé

(1) V. Hériger, *Gesta epp. leod.*, c. 41.

(2) Tout le monde attribue à Hériger la paternité du *Gesta epp. leod.*, et sur ce point il n'y a pas de doute. Mais Hériger ayant traité le *Vita Remacli* comme son œuvre et Notger n'en étant pas l'auteur, la conclusion qu'elle appartient à Hériger semble s'imposer avec une double force.

(3) Anselme, p. 162, le dit formellement dans sa préface à Annon de Cologne : Horum (gestorum) quidem pars prior ab Herigero, Lobiensis cœnobii abbate absque capitulis est conscripta; cui nos capitula praenotantes, nostram cum capitulis suis elucubratiunculam coaptare studuimus.

(4) Publié dans les *Acta Sanctorum*, t. III de mars, pp. 35-42.

(5) V. ci-dessus, pp. 329 et 330.

Womar de Saint-Bavon ; il dit l'avoir composé à la demande de ce prélat; il le date de juin 980, année même de la translation des reliques de saint Landoald à Gand. Quelle paternité pourrait sembler plus authentique? Toutefois, la question change bien de face quand on lit un ouvrage anonyme : la *Translation de saint Landoald*, qui est contemporain des faits et dont l'auteur est très probablement un moine de Saint-Bavon (1). Dans cet écrit, nous voyons que l'abbé Womar avait envoyé à Notger quelques frères de sa maison, pour le prier de recueillir de la bouche de ses prêtres et de mettre par écrit tout ce qu'il pourrait apprendre de l'histoire des saints de Wintershoven. L'évêque réunit un synode où un grand nombre de prêtres et de clercs vinrent raconter les miracles qui avaient été obtenus, à leur connaissance, par l'intercession desdits saints. Et, continue notre biographe, « sur l'ordre de l'éminent pontife, on fit un recueil de tous les miracles qui venaient d'être divulgués. Hériger, le savant musicologue, en rédigea le récit en termes succincts, mais élégants et clairs. Cette narration, garantie par l'autorité de l'évêque et scellée de son sceau, fut envoyée soigneusement à l'abbé et aux moines de Saint-Bavon » (2).

On le voit, ce simple récit met à néant les titres de Notger à la paternité du *Vita Landoaldi*, et nous donne une idée des plus nettes de la manière dont les choses se sont passées. Notger a joué un rôle actif dans l'enquête qui a abouti à la rédaction du *Vita*; il a réuni un synode exprès pour cet objet, il a fait parler de nombreux témoins, il a fait recueillir les témoignages par écrit, puis il a confié la rédaction de la Vie du saint à son fidèle Hériger; enfin, pour donner à l'ouvrage, ainsi composé, toute l'autorité possible, il a voulu s'en porter garant et le revêtir de son sceau. Quoi d'étonnant si une collaboration si intense a pu être confondue par la postérité avec une paternité réelle, et si l'auteur du *Vita*

(1) Le *Translatio sancti Landoaldi* a été publié à la suite du *Vita Landoaldi* dans les *Acta Sanctorum*, 19 mars, t. III de mars.

(2) *Acta Sanctorum*, *l. c.* Sur l'épisode des saints de Wintershoven, cf. ci-dessus, pp. 232-237.

Notgeri, qui a lu à Gand l'original du document, a cru devoir l'attribuer au grand évêque? Nous voyons qu'il n'en est rien et que le *Vita Landoaldi* est de la plume d'Hériger. Ainsi l'on s'explique que la préface de cet ouvrage reproduise presque mot pour mot celle du *Vita Remacli* (1) : l'auteur croit pouvoir se copier lui-même. Supposer que Notger, s'il était en réalité l'auteur du premier de ces écrits, eût été d'une telle indigence intellectuelle qu'il se trouvât réduit à se faire le plagiaire de son ami, c'est une hypothèse

(1)

Vita s. Landoaldi, praefatio :	*Vita s. Remacli* dans Hériger, *Gesta epp. leodiens. prooemium.*
Postulare, immo exhortari facultatulam nostrae modicitatis, patres reverendissimi, non dubitastis.	Simulque visus es ne dicam precari sed potius exhortari.
Justa quidem petitio et digna exhortatio, quae juxta quemdam sapientem et de praesentis honestate propositi et de futurae aetatis utilitate conjuncta est.	Igitur adorsus sum et, ut verbis cujusdam sapientis utar et ex illo quantum res poscit tollam, exhortatione tuâ, quae et praesentis honestate propositi et futurae aetatis utilitate conjuncta est, nihil antiquius existimavi.
Nisi enim gesta eorum incuriâ praedecessorum nostrorum deperissent, nobis hodieque sufficerent.	Conquestus propter incuriam tamen praedecessorum vestrorum brevius quam ut res expostulat pro magnitudine gestorum ejus esse editam.
Positis ad haec in ancipiti, quia praesulatum apud vos omnium artium artem constat esse et credi, suspensam mentem silentium librabat illudque poeticum animum offendens : In silvam ne ligna feras parum quid diffidentiae importabat.	Sed ad haec dum te cum tuis omnium artium praesulem esse constaret illudque Pierium animo occurreret : In silvam ne ligna feras et : In mare quid pisces, quid aquas in [flumina mittis? Suspensam interea librare silentia [mentem coeperant, cum ecce memoriam offendebat
Erat namque ante nos dictum : Vires quas imperitia denegat, caritas subministrat, et quia incepto tantum opus est, cetera res expediet.	quia vires quas imperitia denegat, karitas ministrat, et quia incepto tantum opus est, cetera res expediet.
Praesumenti enim auctoritas datur, cum credit quem postulat praestare posse quod petitur, et scienti econtra parere aequalis est gloria cum imperante.	Praesumenti enim auctoritas datur, dum credit praestari posse quod petitur, et parere scire, aequalis est gloria cum imperante.

presque injurieuse pour ce grand homme, et dont l'invraisemblance achève notre démonstration. L'histoire de la composition du *Vita Landoaldi* nous offre le pendant de celle du *Vita Remacli*. De part et d'autre, un abbé s'adresse à l'évêque de Liège pour qu'il lui rédige ou fasse rédiger la Vie de son saint; de part et d'autre, l'évêque défère à ce vœu et prend si bien sous son patronage l'œuvre de son chroniqueur, qu'on la lui a attribuée à lui-même.

Nous arrivons au *Vita Hadalini* (1). Il est postérieur au *Vita Remacli*, puisqu'il y renvoie expressément le lecteur (2). Chose curieuse! tous les érudits, même ceux qui dénient formellement à Notger la paternité des deux ouvrages précédents, sont d'accord pour lui laisser celui-ci (3). A la vérité, les raisons qu'ils en donnent ne sont rien moins que probantes, et la meilleure est peut-être qu'ils ne trouvent aucune preuve certaine qu'il soit d'Hériger. Mais ce qui plaide pour la paternité de ce dernier, c'est d'abord l'analogie des deux cas semblables que nous venons d'étudier. S'il est acquis que Notger couvrait du patronage de son nom les écrits de son chroniqueur, n'est-il pas vraisemblable que le *Vita Hadalini* a été de sa part l'objet de la même faveur que les Vies de saint Remacle et de saint Landoald? Il y a, d'ailleurs, une présomption grave, pour ne pas dire une preuve décisive en faveur d'Hériger : c'est que, cette fois encore, la préface est un emprunt manifeste à celle du *Vita Remacli*, qui est de l'abbé de Lobbes, et qui se trouve au chapitre 40 de la Chronique de ce dernier (4). Il faut redire ici,

(1) *Acta Sanctorum*, t. I de février (3 février).

(2) En parlant de saint Remacle, il dit : Porro cujus meriti religionisque, quam integre in eodem enituit regimine, qualiterve Stabulaus et Malmundarium monasteria construxerit pio labore, in vitae ejus libro quisquis velit poterit reperire. *Vita Hadalini*, I, 3.

(3) Bollandus, *Acta Sanctorum*, t. I de févr., p. 368; Mabillon, *Acta Sanct. O. S. B.* II, p. 1013; *Histoire Littéraire*, t. VII, p. 214; Koepke, préface à Hériger, p. 148.

(4) Pour ne pas allonger cette note, je me borne à reproduire la préface du *Vita Hadalini* seulement, soulignant ce qui est emprunté textuellement au *Vita Remacli*, imprimant en romain ce qui lui appartient en propre, et remplaçant par des tirets (— — —) les passages du *Vita Remacli* qu'elle n'a pas reproduits. *Vita Hadalini*,

comme ci-dessus, qu'on n'imagine pas Notger se faisant le plagiaire de son historiographe. Car pourquoi, s'il n'avait pas été capable de tirer de son propre fonds les éléments d'une pauvre préface, n'aurait-il pas abandonné à la plume expérimentée d'Hériger le soin d'écrire la Vie de saint Adelin, comme il avait écrit celles de saint Remacle et de saint Landoald?

Il est vrai que la préface de la Vie de saint Adelin parle de Notger en termes d'une grande humilité (1), et on ajoute qu'il est impossible qu'un autre que Notger ait pu tenir ce langage. Nous en tombons d'accord, aussi est-ce bien Notger

préface, p. 372, copié sur le ch. 40 d'Hériger. *Omnipotens Dominus, qui dives est in misericordia, cujus natura bonitas, voluntas efficientia, opus misericordia,* — — hic in mundum *salvandis omnibus venit, quia a reatu primae praevaricationis liberum nullum invenit, divitias longanimitatis et bonitatis suae omnibus praerogavit, voluntatis omnipotentiam in ingratis et respectum gratiae suae in indignis efficacissime exercuit; quia opus misericordiae salvatricis ut esset recuperabile misericorditer etiam providit.* — — — *Namque, ut non est credendum aliquem ad salutem venire nisi Deo invitante, sic nec invitatum quidem salutem suam operari nisi Deo auxiliante.* — — — *Initium ergo salutis nostrae Deo miserante habemus,* — — — qui non modo fautor et adjutor in incremento proficientium, verum remediabiliter providet ruentium casibus obviandum, dum et angelica nobis praestat suffragia non deesse, et patrocinia confert Sanctorum, quos pro reatibus intercessores non dubitemus efflagitare. *Quos cum passim et diversis donatos provinciis in commune conveniat honorare, singulos tamen quibusque locis misericorditer provisos attribuit, quos specialiter amplectendos et propensius exorandos voluit. E quibus nobis, acsi indignis, beatum Hadelinum destinavit,* cujus gesta occulere tanto culpabilius, quanto et impium necessaria creditis subtrahere auditoribus, et vobis id denegare invidiosum video petentibus. Ingratitudinis namque se, aliquà pollens scientiolà, alligat vitio qui et bona asserere et prava refellere et Dei magnalia pro modulo negligit praedicare. Monstrat hoc evidens evangelicus sermo, repositum mina in sudario, perditionis aeternae vindicans elogio. Quod evadere gestiens, saltem in isto non cunctabor proferre, si quae de illo memoriae occurrerint, quae et nostri temporis homuncionibus tanto judico magis jure stupenda, quanto moribus eorum longius considero fore imparia. Adestote itaque exactores devoti, et quae extorquetis anxii, suscipite intenti.

(1) Il ne s'agit pas ici du passage *Nobis acsi indignis Hadelinum destinavit,* où le *nobis* désigne tous les habitants du pays de Liège et non le seul Notger, mais du suivant : Hoc comperto qui tunc temporibus praesul, cui nunc, Deo annuente, nomine, non (proh nefas!) merito famulamur sedis, auctoritate interminavit episcopali, ne quis posthaec oratorii illius attingeret fines. *Vita s. Hadalini,* o. c., p. 375 B.

qui le tient, encore que ce soit par la plume de son ami Heriger.

A la vérité, on ne comprend pas facilement aujourd'hui qu'un prince ait pu s'attribuer les œuvres d'un de ses subordonnés. On n'est pas éloigné de considérer cela comme une spoliation et presque comme une fraude. Mais les gens du Xe siècle n'avaient généralement pas nos préoccupations littéraires. En mettant sous son nom les productions d'Hériger, Notger était convaincu qu'il leur faisait un grand honneur, et c'était aussi, à n'en pas douter, l'opinion de Hériger (1). Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois qu'au moyen-âge un évêque en use ainsi envers un ouvrage pour en augmenter le crédit. Lorsqu'en 1120, les deux premiers livres de la Vie de saint Arnoul d'Oudenbourg, écrits par Hariulf, moine de Saint-Riquier, furent produits au concile de Soissons, Lisiard, évêque de cette ville, consentit, à les laisser mettre sous son nom pour leur donner plus d'autorité (2).

Faut-il en conclure que Notger n'est pour rien dans le triple travail hagiographique dont il vient d'être question? Non. S'il n'y avait pas eu sa part, les écrits de Hériger ne figureraient pas régulièrement sous son nom, et un patronage si fidèlement accordé ne suppose-t-il pas déjà quelque chose de plus? Pourquoi Notger, qui était grand clerc et qui, nous le savons, écrivait à ses heures, n'aurait-il point participé aux œuvres auxquelles il s'intéressait le plus? On reste donc dans les limites de la vraisemblance en admettant qu'il a été le collaborateur de Hériger dans une mesure qui nous est inconnue.

Quoi qu'il en soit, Notger a cultivé les lettres avec ferveur, et on le savait si bien dès les premières années de son pontificat que de Saint-Bavon, de Stavelot et de Celles (3), on

(1) Wattenbach, II, p. 382, se persuade que c'est la raison pour laquelle Notger met son nom en tête des écrits d'Hériger.

(2) Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, p. XV, éd. Lot. L'éditeur rapproche ce fait de ceux que nous étudions.

(3) V. ci-dessus, p. 340, à la note 4 de la page 339, où l'on voit que l'ouvrage est composé à la prière de personnes qui ne sont pas nommées, mais qui ne peuvent être que des chanoines de Celles.

s'adressait à lui pour un travail littéraire dont on était incapable dans ces maisons. Il fut le Mécène des lettrés de son temps; c'est lui, pourrait-on dire, qui leur a mis la plume à la main, ou qui, tout au moins, les a puissamment encouragés à écrire. Quand Richer de Gembloux écrivit la vie en vers de l'abbé Erluin, († 986 ou 987) aujourd'hui perdue, c'est à Notger qu'il la dédia (1). L'évêque de Liège, par cette protection qu'il accordait aux travaux de l'esprit, n'était pas, — quoique dans une mesure plus modeste, — un indigne successeur de Charlemagne et de saint Brunon.

(1) Sigebert de Gembloux, *Gesta abb. Gembl.*, p. 523. Cette vie était perdue dès le temps de Sigebert, qui n'en a possédé que quelques fragments; il en reproduit un textuellement, p. 523.

CHAPITRE XVII.

VIE PRIVÉE ET MORT DE NOTGER.

Nous ne connaissons de Notger que l'homme d'État, le pontife et le lettré; nous ne pouvons le suivre dans sa vie intime pour y surprendre le secret d'une nature si puissante. Il n'a pas eu, comme son ami saint Bernward, un biographe qui aurait raconté sa carrière au lendemain de sa mort et qui aurait pu tracer de lui un portrait d'après nature. Mais, nous l'avons vu plus d'une fois, ces illustres pontifes du Xe siècle sont des natures fraternelles : la pratique des mêmes vertus et l'accomplissement des mêmes devoirs établit entre eux des ressemblances bien intéressantes. Nul doute que si nous étions mieux renseignés, nous serions en état d'esquisser d'une journée de Notger un programme à peu près identique à celui d'une journée de Bernward.

Celui-ci, levé avant le jour, vaquait d'abord à l'office de matines, se recouchait, se levait ensuite pour aller prendre part aux autres offices de l'église, puis tenait son chapitre où il s'occupait d'expédier les affaires ecclésiastiques. A neuf heures, il chantait sa messe, après quoi il examinait les causes qu'on lui déférait et principalement celles des opprimés. Puis venait l'heure de l'aumône, à laquelle il procédait avec le concours d'un de ses clercs, spécialement chargé de ce ministère de la charité : il nourrissait plus de cent pauvres par jour. Après cela, l'ami des arts satisfaisait sa passion en allant visiter les divers ateliers où l'on travaillait pour lui le métal et appréciait les ouvrages en cours de fabrication.

Enfin, à trois heures de l'après-midi, il prenait son repas avec les chanoines, en écoutant la lecture règlementaire (1).

La vie privée de Notger, si nous ne voulons pas en juger d'après les lois de l'analogie, nous restera inconnue. Une seule fois son biographe consent à lever le voile qui la couvre, et alors se déroule devant le regard un tableau plein de charme. Voici comment, deux ou trois générations après sa mort, le *Vita Notgeri* nous l'esquisse : « Quand il pouvait se dérober au fardeau des affaires pour chercher un peu de repos, il aimait à se retirer à Saint-Jean. Là, dans une maison qu'il s'était fait bâtir contre le cloître intérieur, il était enfin chez lui. Il s'y retrouvait comme à son foyer domestique, et il s'y livrait à la prière, à l'étude, à la visite des malades, au soulagement des pauvres. C'est là aussi qu'il aimait à dicter à ses notaires et à ses copistes ». C'est tout, mais combien expressifs sont, dans leur simplicité, ces souvenirs recueillis tout chauds encore, si l'on peut ainsi parler, par un narrateur pieux, dans l'asile même qui avait si souvent abrité la studieuse retraite du prélat!

Ainsi se laisse entrevoir ou deviner un Notger nouveau, ou du moins un Notger que nous n'avons encore connu qu'imparfaitement. Dans ce milieu semi-monastique de Saint-Jean, dans cette poétique retraite aux bords de la Meuse, en face des verdoyantes collines qui y faisaient un coude comme pour embrasser le fleuve et le sanctuaire dans une étreinte joyeuse, ce n'est plus l'homme de gouvernement et de combat, c'est le chrétien et le prêtre qui nous apparaît. Nous aimons à découvrir, sous la féconde activité de cette nature intrépide et généreuse, ce fond de piété fervente et de pur esprit religieux qui en est l'inspiration assidue. Aux heures bénies de l'existence où il lui est donné d'être tout-à-fait à lui-même, ce qui fait ses délices, c'est, avec le culte des lettres, la méditation des vérités éternelles et la pratique d'une indéfectible charité (2).

(1) Thangmar, *Vita sancti Bernwardi*, c. 6, p. 760.

(2) J'ai fait, dans *Saint Boniface*, p. 181, la même constatation au sujet du grand apôtre de la Germanie; lui aussi, c'est sa retraite du Bischofsberg qui nous le montre dans toute la vérité de sa nature morale. Les historiens qui ne consentent

Il faut noter ce trait, qui éclaire d'une chaude lumière toute la physionomie du grand homme et qui lui restitue son cachet de réalité historique. Le prince au bras fort et à l'esprit délié, le redoutable justicier devant lequel tremblent les pervers, le démolisseur de châteaux, le fondateur de villes, le conseiller des empereurs, l'infatigable ouvrier de civilisation que nous avons vu à l'œuvre dans tous les domaines, c'est, avant tout, un homme de prière et de solitude, qui renouvelle sa vigueur morale dans la retraite religieuse et dont la pensée est orientée sur l'éternité. Qu'on ne s'y trompe point : dans ces types d'évêques politiques parmi lesquels les princes de la maison de Saxe trouvaient tant de zélés collaborateurs, et en qui il pourrait sembler que le prêtre et le chrétien doivent être absorbés par l'homme d'État, c'est, en dernière analyse, la piété qui est la ligne maîtresse de la physionomie et le principe de toute l'activité. Ces ouvriers du royaume de Dieu se sont souvenus de la parole du Sauveur : *Regnum Dei intra vos est*, et c'est l'harmonie de leur vie intérieure, réglée sur les préceptes divins, qui se traduit avec tant de puissance et d'éclat dans leurs actes publics.

Selon toute apparence, c'est dans sa chère maison de Saint-Jean, à l'ombre des voûtes dédiées au disciple bien-aimé, que le vieil évêque de Liège attendit la mort. Il avait achevé sa double carrière dans les fatigues et les épreuves : maintenant, ses labeurs terminés, l'œuvre était devant lui dans toute sa fraîche jeunesse, et il pouvait se réjouir des proportions et de la vigueur qu'il lui avait données. La nation liégeoise était née. Elle entrait dans l'histoire pour s'y dérouler, pendant huit siècles, avec une vitalité merveilleuse. Elle allait faire voir au monde, dans un petit pays, l'alliance féconde de la religion avec le génie de la liberté ; elle allait, mieux que beaucoup d'autres, montrer à l'Europe qu'il fait bon vivre sous la crosse, et que la houlette du pasteur pèse moins sur les peuples que le sceptre des rois. Lorsque, de sa retraite située un peu à l'écart de la ville, le créateur du

pas à descendre dans le tréfonds religieux des grands personnages de l'histoire se condamnent à ne jamais les comprendre, et à en tracer des portraits inexacts. Cette remarque trouve son application dans un grand nombre de cas.

nouvel État regardait vers sa cathédrale, qu'il avait en face de lui, il la voyait surgir vers le ciel comme le gigantesque symbole de l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie, et il se disait peut-être qu'après une existence qui avait valu la peine d'être vécue, il n'y avait pas d'amertume à mourir.

Au surplus, la mort ne le prit point au dépourvu. Attentif à tout, il avait eu soin de faire son testament; mais, par un scrupule d'humilité, nous dit son biographe, il ne voulut le montrer à personne de son vivant (1), et c'est sa mort seulement qui révéla ses dernières volontés. Il avait légué ses cendres à l'église Saint-Jean-Évangéliste (2). Parmi les souvenirs qu'il lui laissa, il nous en est resté un : c'est son bel évangéliaire. Nous avons déjà décrit l'ivoire de ce précieux manuscrit; celui-ci lui-même nous offre une de ces recensions du Nouveau Testament que Charlemagne fit multiplier par ses copistes et qu'il répandit dans tout son empire, pour éliminer peu à peu les textes fautifs alors en usage. Ce livre doit être doublement cher au patriotisme liégeois, et comme un des plus anciens monuments de l'art national, et pour avoir été le livre de chevet du père de la patrie. (3).

(1) Quod nulli, in signem servatae usque in finem humilitatis, [ostendit]. *Vita Notgeri*, c. 10.

(2) *Vita Notgeri*, c. 10.

(3) L'évangéliaire de Notger fut conservé précieusement par les chanoines de Saint-Jean jusqu'au commencement du XVIIIe siècle; à cette date, ils se considérèrent sans doute comme indignes de posséder pareil trésor, puisque, vers 1715, ils l'offrirent au baron de Crassier, le célèbre antiquaire liégeois, « en récompense d'autres bienfaits », comme s'exprime ce dernier. Voir une description de ce manuscrit par de Crassier lui-même dans Montfaucon, *Bibliotheca Bibliothecarum*, Paris 1739, pp. 604 et 605, reproduite dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'université de Liège*, 1875, p. 9. On trouve aussi des échanges de vues sur ce manuscrit dans la correspondance de de Crassier avec Montfaucon. *BIAL*, t. II (1855), p. 355 et t. XXVI (1897), pp. 79-81.

Au dire de Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liège, 1788, p. 227, note 60, le volume passa de la bibliothèque de de Crassier dans celle de David, chanoine de Saint-Jean; après la mort de ce dernier, quelques années avant la Révolution, il devint la propriété d'un M. Sacré, dont le fils le donna à la bibliothèque de Liège. Cf. le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège*, Liège 1875, p. 9. On a longtemps discuté sur la valeur des lettres

Notger n'oublie pas ses autres églises; il est fort probable qu'à toutes il voulut laisser quelque libéralité, pour que toutes se souvinssent de lui dans leurs prières. Du moins, nous savons qu'il avait fondé un anniversaire à Saint-Lambert, imputé sur des vignes et sur des terres à Fragnée (1), et un autre à Saint-Denis, exonéré par deux moulins situés sur le Torrent, un des canaux du bras de la Meuse approfondi par lui, dans les environs de l'église (2). Le jour de son anniversaire, on distribuait aux chanoines présents le vin et le blé de la fondation, ainsi que nous l'apprennent les obituaires de ces deux maisons.

Il mourut le 10 avril 1008, après trente-six ans d'épiscopat, et sa mort — est-il besoin de le dire? — fut un deuil public (3).

V. I. DCCC qui se lisent en rubrique à la fin du volume. De Crassier y voyait la date de l'ouvrage (*Verbi Incarnati* 1800) et imagina ensuite de lire : *Quinto Leonis* ou 5e année du pontificat de Léon III. Dom Morin, consulté par moi à ce sujet, m'écrit que « le fameux sigle est tout simplement une indication stichométrique, et nous apprend le nombre de lignes contenues dans le IVe évangile. » (Cf. S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 366). Le même savant ajoute : « Les prologues, sommaires, etc., attestent que le modèle, probablement le texte aussi, se rattachent à l'école de Tours. «

(1) IIII id. april.

Commemoratio domni Notgeri episcopi nostri, pro quo habemus amam vini de Frangeis et duodecim modios speltae in granario nostro in dicto anniversario distribuendae. (Obituaire de Saint-Lambert, manuscrit sur parchemin du XIVe siècle, aux archives de l'État à Liège.)

(2) Aprilis.

IIII nonas.

Commemoratio Nogeri episcopi, qui dedit nobis duo molendina in Torrente quâ die distribuentur III modii speltae inter praesentes, in vigiliis et in missâ. Inde accipietur dimidia libra cerae ad candelas. (Obituaire de Saint-Denis, manuscrit sur parchemin du XIIIe-XIVe siècle, aux Archives de l'État, à Liège.)

(3) Cette date est absolument certaine. Elle est donnée par Sigebert de Gembloux, *Chronic.*, p. 354; par Lambert le Petit, p. 645; par les *Annales de Hildesheim*, p. 93, (que suivent les *Annales de Quedlinburg*, p. 79 et l'*Annalista Saxo*, p. 658.)

Le seul *Vita Notgeri*, c. 10 (dans Gilles d'Orval II, 58, p. 63) suivi par Jean d'Outremeuse, IV, p. 133 donne la date de 1007, mais il faut remarquer que nous ne possédons cet ouvrage que dans la défectueuse transcription que Gilles d'Orval en a faite au XIIIe siècle, et qu'il y a probablement ici une faute de copiste. En effet, la date de 1008 est la seule qui concorde avec les 36 ans d'episcopat donnés à Notger par le *Vita Notgeri* lui-même, c. 10, ainsi que par Anselme, c. 30, p. 206,

Ce n'est pas seulement la ville de Liège, mais toute la nation qui voulut assister à ses funérailles. Elles furent longues et solennelles, et elles eurent lieu successivement dans toutes les églises de Liège qu'il avait fondées, chacune voulant donner un dernier témoignage de reconnaissance et d'affection à son bienfaiteur en offrant pour lui le sacrifice divin. La funèbre cérémonie dura donc

et par Rupert de Saint-Laurent, c. 10, p. 266. Ces années, comme je l'ai établi plus haut, p. 43-44, commencent à courir à partir du 14 avril 972.

Il est d'ailleurs certain que Notger vivait encore après le 10 avril 1007, puisque, le 4 juin 1007, il était intervenant dans un diplôme impérial pour Thorn (v. ci-dessus p. 112 et 243) et que Gilles d'Orval, qui le fait mourir le 10 avril 1007, le montre participant, dans l'été de cette même année, à l'expédition de Henri II contre la Flandre. (Cf. Devaulx, t. II, p. 70 et Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, t. II, p. 189.)

Toutefois, à Liège, où toute l'historiographie est restée ensorcelée jusqu'à la fin du XIXe siècle par Gilles d'Orval et par Jean d'Outremeuse, on avait de bonne heure adopté, sur la foi de ces deux compilateurs, la fausse date de 1007; ainsi les chanoines de Saint-Jean en 1634, dans leur pétition à Ferdinand de Bavière (*BIAL*, t. II, p. 258); Fisen, I, p. 159; Foullon, I. p. 202; de Reiffenberg, *BARB*, I, p. 99. Ce qui a entraîné la conviction de Foullon, d'ordinaire plus critique, c'est que, selon Jean d'Outremeuse, Notger est mort un jeudi-saint, et qu'en 1007 cette fête coïncidait, en effet, avec le 10 avril, jour unanimement admis. Mais comment Foullon n'a-t-il pas vu que ce qu'il prend pour un témoignage n'est que le résultat d'un raisonnement de Jean d'Outremeuse qui, partant de la date du 10 avril 1007 comme acquise, a ouvert son comput et a constaté que ce jour coïncidait avec le jeudi-saint? Gachet (*BARB*, XVIII², p. 354) après avoir admis la bonne date de 1008, se laisse aussi troubler par Jean d'Outremeuse et se remet à hésiter.

Au surplus, les maîtres de l'érudition se sont depuis longtemps prononcés pour 1008; tels sont Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. IV, p. 201; le *Gallia Christiana*, t. III, col. 848; l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 210; Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, l. c. A Liège même, Devaulx, l. c., Bouille, t. I, p. 78 et Daris, p. 312 les ont suivis.

La date du jour (10 avril) a donné lieu elle-même à des doutes. Gachet s'est demandé si ce jour ne correspond pas à celui de l'enterrement de Notger à Saint-Jean, lequel avait été précédé par des funérailles solennelles faites successivement à la cathédrale, à Sainte-Croix, à Saint-Martin et à Saint-Paul. D'après cela, il faudrait placer la mort de l'évêque au 6 avril, sinon un ou deux jours plus tôt encore. Mais ce scrupule est écarté par l'obituaire de Saint-Lambert, qui, incontestablement, n'a point pris pour date celle de l'enterrement à Saint-Jean, et qui donne le IV des ides d'avril, c'est-à-dire le 10 de ce mois. Cette date, il est vrai, est contredite par celle du nécrologe de Saint-Denis (aux archives de l'État à Liège) qui donne le IV des nones d'avril, mais tout semble indiquer que *non.* a été écrit pour *id.* par suite d'une simple distraction de copiste.

cinq jours entiers (1). Le corps, qui avait été préalablement embaumé (2), fut transporté le premier jour à la cathédrale, le second à Sainte-Croix, le troisième à Saint-Martin, le quatrième à Saint-Denis, le cinquième à Saint-Jean-Évangéliste (3). Ensuite, les précieux restes furent déposés dans la tombe que Notger avait choisie lui-même, à l'angle de la crypte de la chapelle Saint-Hilaire, c'est-à-dire au côté septentrional de l'octogone. Plus tard, au XIIe ou au XIIIe siècle, on lui érigea un cénotaphe sous la tour, et ce monument fut renouvelé assez richement en 1566. La création de ce cénotaphe, comme il arrive souvent, fit oublier le tombeau véritable; de bonne heure on prit le cénotaphe pour le tombeau, et Jean d'Outremeuse, en propageant cette erreur, lui assura un crédit sans partage auprès des Liégeois. Aussi, lorsqu'en 1633 on voulut exhumer les restes de Notger, on fut surpris de ne pas les trouver dans le monument sous la tour. On s'avisa alors seulement de relire la vie de Notger, et de fouiller à l'endroit où il avait été enterré en réalité. Mais, par une rare malechance, trompés par les documents altérés qu'ils consultèrent, les chanoines de Saint-Jean se persuadèrent que le tombeau se trouvait, non dans la chapelle de Saint-Hilaire, mais en dehors et à côté de celle-ci, et les fouilles qu'ils firent à cet endroit aboutirent à l'exhumation d'un squelette qui fut pris à tort pour celui de Notger. On recueillit précieusement ces ossements d'un inconnu et

(1) « Quand un évêque mourait, son corps était promené dans plusieurs églises avant d'être déposé dans son tombeau, et, dans chacune d'elles, on récitait des prières pour le repos de son âme. » De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, 6e partie, p. 198. Cf. *Vita s. Wolfgangi*, c. 39, p. 541; *Vita s. Burchardi*, c. 23, p. 846. Il en était de même à la mort des souverains; ainsi le corps d'Otton III, apporté à Cologne, fut transporté à Saint-Séverin le lundi après les Rameaux, le mardi à Saint-Pantaléon, le mercredi à Saint-Géréon, le jeudi à la cathédrale; le vendredi, on prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où il fut inhumé le samedi. (V. Thietmar de Mersebourg, IV, 33, p. 783.) De même, le corps de Conrad II, revenant d'Utrecht, fut transporté dans toutes les églises *(monasteria)* de Cologne, de Mayence et de Worms, au dire de Wipo, *Vita Chuonradi*, c. 39, p. 274.

(2) Au dire de Jean d'Outremeuse, l. c.

(3) *Vita Notgeri*, c. 10, et, d'après cet ouvrage, Jean d'Outremeuse, IV, p. 182 et Rupert, *Chronic. s. Laurentii*, c. 10, p. 266.

on les conserva dans un coffre dans la sacristie, où ils sont encore (1).

La terre continue donc, selon toute apparence, de garder les restes sacrés de l'homme qui, au même degré que saint Lambert, a été le fondateur de la ville de Liège. Enterrée de plus en plus profondément par l'exhaussement progressif du sanctuaire de Saint-Jean, qui était au niveau du sol en l'an 1000 et auquel on accède aujourd'hui par huit marches, la tombe de Notger n'a pas livré son secret et le fondateur de la principauté de Liège repose dans la paix inviolée de son sanctuaire de prédilection.

Notger laissa une mémoire entourée d'une vénération universelle.

Déjà ses contemporains professaient pour lui ce sentiment. Folcuin de Lobbes, à qui l'on ne peut pas reprocher l'adulation, regrette de ne pouvoir, parce qu'il est vivant, le louer selon ses mérites, et déclare qu'il est rempli de l'esprit de Dieu (2). Le meilleur éloge que l'auteur du *Vita Balderici* trouve à faire de son héros, c'est de dire qu'il marcha sur les traces de son prédécesseur, que la ville de Liège n'a pas mérité de posséder plus longtemps (3). Anselme, le chroniqueur laconique, si pressé d'arriver à son héros favori Wazon, s'arrête en passant devant la figure de Notger et lui rend un témoignage ému.

« Plein de mansuétude pour les pauvres et pour les gens de bien, terrible envers les riches et les factieux, digne à la fois d'admiration, de vénération et d'amour, il fut le patient précepteur des ignorants, le bâton des vieillards et l'éducateur de la jeunesse. Prudent, circonspect, discret, éloquent, il inspira la plus grande confiance aux papes et aux empe-

(1) Sur tout ceci, voir, à l'appendice, la dissertation intitulée : *Possédons-nous les restes de Notger ?*

(2) Cujus animi dotes et virtutum summam si pergam dicere, quoniam adhuc superest, adulari videbor. Unum pro certo dicendum est, quod vir sit, in quem Spiritus Dei donum singulare contulit veritatis et fidei. Folcuin, c. 28, p. 70.

(3) *Vita Balderici*, c. 2, p. 725 et 18, p. 731. Notgerus episcopus, totus ex sapientiâ virtutibusque compositus, qui pro suae mentis industriâ, quâ plurimum claruit, omnem in se cleri vel civium affectum transfudit, quem urbs nostra diutius habere non meruit.

reurs. Jamais il n'accorda la moindre place à l'inaction et à la torpeur ni chez lui ni chez les autres, et il laissa des disciples dignes de lui, parmi lesquels il suffit de nommer l'incomparable Wazon » (1). Voilà, en substance, le langage d'Anselme. Sigebert de Gembloux, à son tour, paie à Notger un tribut d'admiration et de respect (2). Un poète liégeois du XIe siècle célèbre son zèle pour la prédication de l'Évangile, son ardent amour de la justice, sa charité, son hospitalité (3). Le *Vita Notgeri* fait écho à tous ces éloges et les reproduit à son tour (4). L'auteur anonyme de la vie du bienheureux Thierry de Saint-Hubert vante la sagesse et la piété de Notger (5). Les étrangers ne sont pas moins enthousiastes que les Liégeois : à Cambrai, à Verdun, dant tout l'Empire, on salue dans l'évêque de Liège un des grands hommes de l'époque (6). Plusieurs écrivains le considèrent comme un saint et le proclament bienheureux (7). Il ne s'agit pas ici de quelque exagération de langage comme l'enthousiasme populaire s'en permet souvent. Nul, assurément, ne contestera le témoignage de Richard de Saint-Vanne, l'austère réformateur clunisien : il se connaissait en sainteté, et il ne prodiguait pas le qualificatif. Or, Richard raconte, en y ajoutant foi, la vision d'un de ses moines d'Arras qui, trois ans après la mort de Notger, l'avait vu dans le ciel (8).

(1) Anselme, c. 30, p. 206.

(2) Sapientiâ et nobilitate satis pollebat. Sigebert, *Gesta abb. Gemblac.* c. 23.

(3) L'hospitalité est une des vertus les plus souvent louées chez les évêques du Xe siècle. Vide *Vita s. Udalrici*, c. 3, p. 390 : Hospites autem cum ad eum devenissent, tripudio et tantâ hilaritate vultus et animi suscepti sunt et in omnibus procurati velut eis optime conveniebat, sciens in eis Christum se suscepisse, illo dicente : Hospes fui, et suscepistis me.

(4) *Vita Notgeri*, c. 8.

(5) *Vita Theoderici Andaginensis*, c. 4, p. 39 : Notgero magnae sanctitatis et sapientiae viro.

(6) *Gesta epp. Camerac.*, III, 5, p. 467; *Vita s. Adalberti*, c. 22, p. 591; Hugues de Flavigny.

(7) Nocherum sanctae memoriae episcopum. *Gesta epp. Camerac.*, l. c. Vir sanctae memoriae Notgerus. Rupert, *Chronic. s. Laurentii*, c. 7, p. 264. Et ci-dessus le *Vita Theoderici Andaginensis*, l. c.

(8) Lettre circulaire du bienheureux Richard, rapportée par Hugues de Flavigny, II, p. 382 : In hoc refrigerii loco Notkerum recognovit episcopum.

Ce jugement d'un contemporain est resté celui de la postérité. C'est celui de Gilles d'Orval qui, reproduisant textuellement dans ses chroniques le récit d'Anselme, y intercale, à l'endroit où le nom de Notger est ramené, le titre de bienheureux (1). C'est celui de Jean d'Outremeuse, qui, au XIVe siècle, lui réserve le qualificatif de saint à diverses reprises (2). Au XVe siècle, le *Magnum Chronicon Belgicum* est le fidèle écho de la même tradition (3). Au XVIe, Placentius proteste contre l'injustice qu'il y aurait à refuser à Notger le titre de saint (4), et un biographe qui écrivait en 1566, Quercentius, tout en reconnaissant qu'il ne figure pas au bréviaire de Saint-Jean parmi les bienheureux, déclare qu'il mérite pleinement ce titre que lui avaient attribué les âges passés (5). Au XVIIe siècle, Saussoy l'inscrit dans son *Martyrologe* (6). Fisen est persuadé de sa sainteté (7). Foullon revendique pour lui le titre de bienheureux et exprime l'espoir qu'on pourra un jour le vénérer sur les autels, ajoutant que c'est là le souhait de tout le monde (8).

(1) Anselme, c. 25, p. 203 : Substitutus est Eraclio quadragesimus sextus Notkerus.

Gilles d'Orval, II, 50, p. 57 : Substitutus est Eraclio quadragesimus sextus beatus Notkerus.

(2) Jean d'Outremeuse, IV, pp. 141, 142, 144, 151, 153, et *passim*.

(3) Sanctus Nothgerus. Dans Pistorius-Struve, *Rerum Germanicarum Scriptores*, t. III, Ratisbonne 1726, p. 90.

(4) At mihi non videtur verisimile, quod aliquot historiae satis indecore perhibent, tantum antistitem propterea demeruisse nomen sanctitatis quia arcem Caprimontanam, ut diximus, dolo et technis usurpavit. Placentius, article *Notger*.

(5) Quercentius, Vie de Notger, *in fine*. V. sur cet ouvrage l'appendice I.

(6) A. Saussoy, *Martyrologium Gallicanum*, Paris 1637. t. I, pp. 200-202 : Miraculis etiam, quae sanctitatis indicia erant, plurimis effulsit. Ferunt anathematis ab eo spiculo percussos, ob induratam proterviam poenas etiam temporales divinâ ultione luisse. Ipsum vero tempore famis annonam de coelo precibus impetrasse. Oratione suâ maxima avertisse pericula : multa vero a Deo beneficia piâ efflagitatione gregi suo conciliasse.

Le titre de saint est encore donné à Notger, au dire de Fisen, *Flores*, l. c., par Arnold Wion dans son *Lignum Vitae* et son *Martyrologium Benedictinum*; par Th. Ferrarius dans sa *Nova topographia* et par Canisius dans son *Martyrologium*.

(7) Fisen, *Flores ecclesiae Leodiensis*, p. 209.

(8) Foullon, I, p. 203 : Ut, si Pontifex maximus aliquando annuerit, solemnibus

Il n'y a pas de voix discordante dans le témoignage que huit siècles ont rendu à ce grand homme.

Mais c'est surtout à Saint-Jean-Évangéliste que son souvenir est resté en bénédiction. Dès l'époque la plus reculée, la vénération des chanoines de cette église pour le saint fondateur a trouvé une expression aussi naïve que touchante. On peut voir encore aujourd'hui, sur la couverture de l'évangéliaire de Notger, conservé par cette collégiale, l'auréole dont une main pieuse a voulu orner sa tête en entaillant après coup la surface de l'ivoire où il est représenté. Tous les ans, on lisait sa vie au réfectoire le jour de son anniversaire, comme on aurait fait pour un bienheureux. Lorsqu'on crut avoir retrouvé ses ossements, le chapitre pria le prince-évêque Ferdinand de nommer une commission en vue d'introduire son procès de canonisation. Nous avons conservé le texte de la pétition du chapitre, qui est datée du 28 août 1634. Le prince agréa cette demande, qu'il apostilla dès le 30 août, et le nonce Carafa ordonna une enquête, dont nous ne connaissons pas les phases ni les résultats (1). Les archives de Saint-Jean-Évangéliste, soigneusement compulsées par moi, ne m'ont fourni à ce sujet aucun renseignement (2).

honoribus colantur exuviae praesulis — — — Vivit ac viget hodieque illius apud omnes jucundissima recordatio, beatum Notgerum vulgo appellantes, voventesque ut sanctum libero ore invocandi a summo Pontifice accedat auctoritas. Cf. Mélart, *Histoire de la ville et chasteau de Huy*, Liège, 1641, p. 65.

(1) Voir l'appendice V.

(2) Certains écrivains semblent croire que, sans la légende de Chèvremont, Notger aurait été canonisé. Foullon, I, 199, le premier, à ma connaissance, qui formule cette manière de voir, ne l'énonce que d'une manière vague. Parlant de la mort du sire de Chèvremont, il ajoute : *Uxorem cum infantulo relictam desiluisse, idque obstitisse, quominus nomen Notgeri in divorum fasta referretur, fabula est ab ipso Placentio explosa.* Mais Placentius est loin d'être si catégorique ; il se borne à dire que Notger ne mérite pas de perdre le nom de saint à cause de l'histoire de Chèvremont : *At mihi non videtur verisimile quod aliquot historiae satis indecore perhibent, tantum antistitem propterea demeruisse nomen sanctitatis, quia arcem Caprimontem (ut diximus), dolo et technis usurpavit.* On le voit, il n'est pas question là de canonisation, mais simplement du jugement de l'histoire. Tout cela n'a pas empêché F. Henaux, *Histoire du pays de Liege*, t. I, p. 108, d'écrire ces lignes :

Le rayonnement de la grande mémoire de Notger devait cependant connaître une éclipse : ce fut la calamiteuse époque du XVIIIe siècle. A cette date, on voit s'affaiblir partout, jusqu'au sein du clergé, le sens religieux et le respect du passé. Croirait-on qu'à Saint-Jean, dans ce sanctuaire de la mémoire de Notger, on poussa si loin le mépris des traditions de la maison, qu'on ne craignit pas d'aliéner le plus précieux trésor que possédait encore cette église : je veux dire son évangéliaire, le livre doublement saint que ses mains avaient feuilleté tous les jours, et entre les pages duquel il semblait que son souvenir dût vivre avec une éternelle fraîcheur (1)?

La reconstruction de l'église, en 1759, ne contribua pas peu, de son côté, à oblitérer le souvenir de Notger et à refroidir la ferveur pour sa mémoire. Le niveau de l'église fut exhaussé; l'emplacement supposé de son tombeau n'en garda plus aucune trace, le cénotaphe sous la tour disparut, la statue de Notger qui le surmontait alla rejoindre dans la sacristie le coffre qui contenait ses ossements supposés. Il ne restait plus qu'à profaner ceux-ci, et les révolutionnaires s'acquittèrent de cette tâche, moins barbares en cela que les prétendus historiens qui, de nos jours, ont souillé la gloire du grand homme par l'exploitation d'une inepte légende. C'est à peine si, en l'an de grâce 1904, il y a dans le pays de Liège une école où Notger soit connu autrement que par l'histoire apocryphe du stratagème de Chèvremont. La ville qui lui doit tout, selon le vers fameux, ne lui a pas même érigé une statue. Ce qui indignait Bovy en 1838 (2) et de Gerlache en 1843 (3) est encore vrai. Le modeste monu-

« Le clergé liégeois, en 1630 *(sic)*, supplia le pape de proclamer la sainteté de Notger *(sic)*; après examen *(sic)*, cette demande fut rejetée. La justice de l'Église fut, en ce jour, d'accord avec celle de l'Histoire. »

Je ne me sens pas le courage de plaindre l'Église d'avoir manqué cette unique occasion de mériter les compliments d'un historien aussi exact.

(1) V. ci-dessus, p. 346.

(2) Bovy, *Promenades historiques dans le pays de Liège*, t. II (1839), p. 29.

(3) « Notger n'a pas de monument dans la ville qui lui doit tout. » De Gerlache, *Histoire de Liège*, 3e édition (1876), p. 48.

ment que lui a dressé en 1893, dans les cloîtres de Saint-Jean, le chanoine Meyers, ancien curé de la paroisse, n'est pas fait pour payer la dette de la postérité.

Je voudrais me persuader que j'ai élevé à ce grand homme un monument plus durable. Je n'ai pas la présomption de le croire définitif, mais, tel qu'il est, j'espère qu'il pourra servir de point de départ aux travaux des historiens futurs.

CONCLUSION.

Notger est une des plus remarquables figures du Xe siècle. Dans cette série de prélats qui furent à la fois des hommes d'État distingués et des pasteurs d'âmes dignes de leur mission, il occupe un des premiers rangs. La politique civilisatrice des empereurs de la maison de Saxe ne connut pas d'instrument plus intelligent. Quatre voyages en Italie à leur service et d'innombrables séjours à leur cour attestent combien ils l'estimaient et combien peu ils se passaient de lui. Ils n'eurent pas de serviteur plus fidèle; il sauva le trône d'Otton III, il fut le négociateur de la paix entre Henri II et le roi de France; on le trouva toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre leurs intérêts, et c'est en grande partie à lui qu'est dû l'affermissement du pouvoir impérial dans nos provinces.

Prince-évêque de Liège, il a créé sa principauté. Sans guerres, sans intrigues, il a acquis un domaine considérable, comprenant des villes, des abbayes et deux comtés entiers. Il a organisé le gouvernement de ce tout. Arrachant et plantant, selon l'expression de son biographe, il a détruit les châteaux-forts et édifié les villes. Justicier sévère, il n'a pas reculé devant les mesures de répression énergiques quand elles lui semblaient réclamées par le salut de son peuple, et il a légué à son successeur un État paisible et heureux.

Il n'a pas borné sa tâche à assurer la sécurité et le bien-être de son peuple ; il s'est préoccupé aussi de sa vie intellectuelle. Son œuvre scolaire est une des plus belles qu'il y ait dans l'histoire. Grâce à lui, les écoles de Liège ont été des pépinières d'hommes éminents ; leur renom s'est étendu au loin ; de toutes parts on est venu lui demander, soit des

évêques, soit chez professeurs, et, par l'influence de ses disciples, qui continuaient au loin son enseignement, il est devenu l'un des éducateurs de l'Europe. La première histoire du pays de Liège a été écrite sous ses auspices, on pourrait dire sous sa dictée. Il a rempli ce pays de livres précieux et d'objets d'art, et, mettant lui-même la main à la besogne, il s'est fait le collaborateur de ses écolâtres, dans leurs classes comme dans leurs cellules d'écrivains.

Pour juger de ce qu'il a fait pour sa principauté, il suffit de voir ce qu'il a fait pour sa cité. Il en a été le second fondateur; il y a tout créé ou tout renouvelé. La cathédrale avec ses dépendances, quatre églises collégiales nouvelles, deux paroissiales, les cloîtres, le palais, l'hospice, l'enceinte fortifiée, tout y est de lui. Avant lui, Liège n'était qu'une bourgade; après lui, elle prit rang parmi les grandes villes.

Ce grand civilisateur, ce puissant manieur d'hommes fut une âme profondément religieuse. Regardant les choses temporelles du point de vue de l'éternité, il ne s'est pas laissé absorber par les préoccupations du siècle : le salut de son âme est resté son affaire principale. Il joignait la sainteté au génie. Il n'y a pas une tache sur sa robe de prêtre, il n'y a pas une souillure sur sa réputation d'homme d'État. Son nom est une des plus pures gloires de son pays d'adoption, et un des plus grands de l'histoire de Belgique.

ADDITIONS & CORRECTIONS.

P. 2. Sur les évêques de l'époque ottonienne, il faut lire l'important témoignage du *Vita Meinwerci*, c. 192, p. 151 :

Illius quoque temporis episcopi sapientiâ et scientiâ praediti, subjectorum profectibus continue erant dediti, secundas imperii partes sancte et juste adjuvantes, sacerdotii rigorem nullatenus relaxantes. Inter quos vitae merito eminebat Treverensis metropolis, ex quâ primum sonus evangelicae praedicationis intonuit partibus Teutonicis, Meingoz et Poppo, Coloniensis quoque Heribertus et Piligrinus, Moguntiensis ecclesiae Willigisus et Erchanbaldus, Aribo et Bardo, Partenopolitanae id est Magtheburgensis Gero et Hunfridus, Bremensis Unuwanus, Trajectensis Ansfridus et Athalbaldus, Mimigardefordensis Thiedericus et Sigifridus, Osnebruggensis Thietmarus, Hildenesheimensis Bernwardus et Godehardus, Mindensis Sibertus et Bruno, Burghardus Wormatiensis, studio suo in collectione canonum in Ecclesiâ laudabilis, Werinhardus Argentinae civitatis, Meinhardus et Bruno Wirziburgensis, et alii quamplures pontificii dignitate venerabiles, sanctitate incomparabiles, quorum meritis adeo illo in tempore floruit Ecclesia, ut non sit hodie aliqua, quae nobis ejus temporis non portendat morum meritorum insignia.

P. 10. Nul, à ma connaissance, n'a mieux apprécié que Moll l'influence de saint Brunon sur les prélats sortis de son école ; les paroles suivantes *(Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de Hervorming*, t. I, p. 276), trouvent leur pleine application en ce qui concerne Notger :

Zoo kon het geschieden, dat uit de kweekelingen van Bruno, waarvan velen door keizer Otto en zijne naaste opvolgers op de bisschopszetels van het duitsche rijk werden geplaatst, eene eigenaardige soort van geestelijken voortkwaam, prelaten die, hoezeer somtijds doordrongen van de bewusting hunner hooge roeping voor de kerk, zich echter uitnemend betoonden voor de moeijelijkste staatsambten : mannen die van het altaar naar het slagveld togen, van het kapittel naar de rijksvergadering ; praktische naturen, die niet alleen kerken en kloosters stichtten, maar ook torens en wallen tot verdediging van hun gebied, den handel bevorderden en den akkerbouw opbeurden met bewonderenswaardig beleid.

P. 14, dans la note de la page précédente, où il est parlé de Clovis III, on a imprimé à tort, dans l'antépénultième ligne, Childéric II au lieu de Clovis III.

P. 15. La donation de Lobbes à l'église de Tongres-Liège, par l'empereur Arnoul, n'est pas de 888, mais du 15 novembre 889. Cf. Boehmer-Mühlbacher, *Regesta Imperii*, I, 1783, où cependant il s'est glissé une erreur : l'éditeur corrige à tort le nom de l'abbé Hartbert (sur lequel voir ci-dessus p. 327) en celui de l'intrus Hubert (sur lequel voir ci-dessus p. 52). L'acte est dans Miraeus-Foppens, t. I, p. 650.

P. 18. En écrivant au sujet de saint Hubert : Jus civile oppidanis tribuit, — — — libram panis, libram vini modiumque, quae nobiscum perseverant usque hodie, sapienter constituit, Anselme se souvient peut-être des paroles du *Capitulare Suessionicum* de 744, c. 6 (Boretius, p. 30) : Et per omnes civitates legitimus forus et mensuras faciat (unusquisque episcopus) secundum habundantiam temporis.

P. 23, note 1. Il faut rapprocher l'acte de Henri II donnant un comté à Meinwerc de Paderborn, « eâ ratione ut nec ipse Meinwercus episcopus nec aliquis successorum suorum ullam potestatem haberet alicui suo militi vel extraneo eundem comitatum in beneficium dandi, sed ministerialis ipsius ecclesiae, qui pro tempore fuerit, praesit praedicto comitatui ». Bresslau-Bloch, *DH. II*, p. 562. Cf. *Vita Meinwerci*, c. 172, p. 145.

P. 27. Ajoutez aux noms cités celui de Walcher de Cambrai (1093-1101) : « Hic multa praeclare gessit, castella atque municipia multa Cambrisiacum et civitatem opprimentia viriliter diruit ». *Chronicon Sancti Andreae*, III, 18, p. 544.

P. 53, note 1. Le jugement de Folcuin, qui peut paraître excessif, est confirmé et bien motivé par le *Gesta epp. Cam.* I, 15, p. 531, qui apprécie avec la même sévérité les abbés-évêques Francon, Etienne, Richaire, Hugues et Farabert.

P. 65. Le manuscrit 495-505 de la Bibliothèque Royale de Belgique (cf. Van den Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles*, t. IV, p. 3) écrit au Xe siècle ou dans les premières années du XIe, contient, fol. 215^v^-216, la *lettre formée* par laquelle Notger recommande son clerc Rothard qui vient d'être nommé évêque de Cambrai, à son métropolitain l'archevêque de Reims, Adalbéron. Ce document est daté du 11 des nones (4 avril) d'avril 980,

indiction 8. On en trouvera le texte ci-dessous, à l'appendice VII, *Catalogue des actes de Notger*, mais pour ne pas encombrer ce dernier, je crois devoir présenter ici les observations que me suggère le document notgérien.

Il s'écarte des types qu'on trouve dans de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire*, pp. 909 et suivantes, ainsi que des spécimens fournis par les *lettres formées* adressées à Francon, évêque de Liège. (V. Mgr Monchamp, *Cinq lettres formées adressées à Francon, évêque de Liège*, *BARB*, 1903, pp. 421-431). Selon la formule ordinaire, les évaluations numériques de l'ensemble desquelles devait résulter le chiffre total placé à la fin de la lettre formée devaient comprendre, après les nombres représentés par les lettres grecques H = 80, Y = 400, A = 1, H = 80; total : 561, ceux qui représentaient *a)* la valeur numérique en grec de la première lettre du nom de l'expéditeur : *b)* celle de la seconde lettre du nom du destinataire; *c)* celle de la troisième lettre du nom du porteur; *d)* celle de la quatrième lettre du nom de la ville épiscopale de l'expéditeur; *e)* celle de l'indiction.

Ces règles produisaient, dans le cas présent, la combinaison

NDTD VIII = 50 + 4 + 300 + 4 = 366,

qui, ajoutée à la somme 561 des quatre lettres ci-dessus indiquées et à la somme 99 formée par la valeur numérique des lettres d'AMHN, donnerait un total de 1026, alors que la *lettre formée* de Notger ne donne qu'un total de 961. Le texte lui-même a soin de nous montrer comment procède l'auteur : au-dessus de toutes les lettres qui entrent en ligne de compte, on a eu soin de placer leur valeur numérique, à savoir :

A, première lettre du nom d'Adalbéron	=	1
P, (= R latin) première lettre du nom de Rothard	=	100
N, première lettre du nom de Notger	=	50
P, première lettre du nom de Reims (en grec)	=	100
L, première lettre du nom de Liège	=	30
K, première lettre du nom de Cambrai (en grec)	=	20
		301

Ce chiffre, plus celui de 561 et celui de 99, nous donne le total de 961 qui est indiqué, en effet, à la fin de la *lettre formée*. En d'autres termes, au lieu de prendre respectivement la 1re, la 2e, la 3e et la 4e lettre des noms de l'expéditeur, du destinataire, du porteur et de la ville épiscopale de l'expéditeur, en y ajoutant le chiffre de l'indiction, on a pris la première lettre de chacun de ces noms, plus la première du nom de la ville épiscopale du destinataire, et on a omis le chiffre de l'indiction. On voit que la cryptographie des *lettres formées* variait selon les temps et les lieux.

P. 81 *infra*. M. F. Lot, dans ses *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 11, dont je n'ai pu avoir connaissance qu'après l'impression de ce volume, émet l'idée que la lettre de Gerbert qui porte dans l'édition de J. Havet le numéro 132 pourrait bien être adressée à Notger. Cette conjecture est difficile à contrôler. La lettre ne porte pas de nom de destinataire et on ne sait au nom de qui elle est écrite; il semble qu'elle soit adressée à un prélat, voilà tout, et la date d'août-septembre que lui donne Havet ne repose sur aucune preuve positive. « Je songe, écrit M. Lot, que ce destinataire, lequel est un étranger (?) et un évêque, pourrait bien être Notger. Sa qualité d'évêque de Liège le mettait en relation (cf. lettre 31) avec Charles, duc de Basse-Lotharingie [qui semble désigné dans la lettre sous l'initiale K], dont le domaine s'étendait de Liège à Bruxelles, et le disposait peut-être en sa faveur. Cette attitude ne surpendrait pas de la part de ce personnage jadis partisan de Henri de Bavière *(Derniers Carolingiens*, p. 143) ». Cf. ci-dessus, p. 121, note 1, où j'ai infirmé l'argument que M. Lot croit avoir trouvé en faveur de son hypothèse qui fait de Notger un partisan de Henri de Bavière.

P. 84, note 10. Fisen. I, p. 154, induit en erreur par le passage du *Vita Notgeri*, qu'il prend d'ailleurs, avec tout le monde, pour l'œuvre de Gilles d'Orval, se donne beaucoup de mal pour concilier ce témoignage avec l'histoire. « Extra dioecesim etiam exeruit se ejus religio, constituto Wilikae ad Rhenum ex adverso Bonnae sanctimonialium monasterio, quemadmodum constare testatur Aegidius e commentariis

ejusdem parthenonis publicâ fide consignatis. Hodie nihil ejusmodi e monasterii tabulario potuit erui. Nam quod habetur Ottonis rescriptum hoc solum indicat coenobium illud ante conditum, jam Notgeri aliorumque praesulum ac principum consilio ab Ottone fuisse confirmatum. Nisi malis Notgerum, qui pueritiae regiae tutor fuerat, Ottone jam in Italiam profecto, Imperii vicarium fuisse, eâque instructum auctoritate, Wilikae quidpiam constituisse ».

P. 168. Je me suis trompé en identifiant le Souverain-Pont avec le Pont des Arches. Il est assez difficile de savoir au juste ce qu'était le Souverain-Pont, mais il est certain qu'il ne doit pas être confondu avec l'autre. V. là-dessus Th. Gobert, III, pp. 524 et suivantes.

P. 193. L'église cathédrale de Liège célèbre tous les ans, le 20 octobre, l'office double majeur de saint Caprais, et ce culte y est plus ancien que le XVIe siècle. Grâce au lien étymologique établi entre Caprais et *Caprimons*, l'histoire de la translation de ce culte de Chèvremont à Saint-Paul, bien que postérieure à Jean d'Outremeuse, a passé néanmoins dans le bréviaire de Liège. Voici comment, dans ce bréviaire, se terminent les leçons consacrées à saint Caprais :

Hujus clarissimi martyris veneratio Caprimontanis apud Eburones olim celeberrima fuit, templo in illius honorem ibidem dedicato; verum arce solo tenus per Notgerum antistitem eradicatâ, is cultum tanto martyri debitum ad basilicam sancti Pauli Leodii, tum recens erectam, religiose transferendum curavit : cujus rei gestae memoriam, majorum traditione acceptam, solemni officio et posteri servare nituntur.

P. 242, note 2. Il est à remarquer que la ville de Liège ne possède pas une seule abbaye de femmes sous le pontificat de Notger, alors qu'à la même époque on en rencontre deux à Ratisbonne : Obermünster et Niedermünster (*Vita s. Wolfgangi*, c. 17, p. 533) et une à Toul (*Vita s. Gerardi*, c. 5, p. 494). Ce sont, si je ne me trompe, les recluses et les béguines qui, au moyen-âge, représentent les plus anciennes formes de la vie religieuse chez les femmes de Liège.

P. 330. Il eût fallu dire quelques mots de la numismatique notgérienne, si l'on pouvait prendre au sérieux ce qu'en a écrit le comte de Renesse-Breidbach dans son *Histoire numis-*

matique de l'évêché et principauté de Liège (1831), pp. 2-5, y compris la première de ses planches. Mais, des monnaies décrites, la plupart sont de Raoul de Zähringen, et celle qui porte le nom de *Notgerus* est fausse. Les plus anciennes monnaies liégeoises à effigie épiscopale sont de Réginard. La monnaie frappée par Notger a donc porté l'effigie impériale : il n'en serait pas moins intéressant de l'étudier, s'il existait des pièces qu'on pût attribuer avec certitude à Notger. Malheureusement, les plus anciennes monnaies liégeoises à effigie impériale ne sont que de Henri II (1002-1024), et Notger n'a régné que jusqu'en 1008. Au reste, comme le dit M. le baron de Chestret, à qui j'emprunte ces renseignements, « la série épiscopale liégeoise, par son ancienneté, sa suite non interrompue et la richesse de ses premiers types, n'a pas de rivale en Belgique. Mieux que cela : durant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, nous osons affirmer qu'elle est sans égale dans aucun pays ». *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*, *MCARB*, t. L (1890), p. 4.

TABLE DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS L'OUVRAGE

A

Adalbéron, archevêque de Reims, 27, 71, 72, 74, 78, 79, 85, 88, 186.
Adalbéron II, évêque de Metz, 27.
Adalbert (saint), évêque de Prague, 98, 99, 102, 165, 196, 239, 244, 290.
Adalbold, évêque d'Utrecht, 264, 265, 284, 297, 299.
Adalelm, archidiacre liégeois, 227.
Adélaïde, impératrice, 57, 80, 82, 90, 97, 224.
Adelin, v. *Vie de saint Adelin*,
Adelman, 276, 277, 288, 297.
Adeltrude (sainte) de Wintershoven, 233.
Adige (l'), fleuve, 96.
Adrien (saint) de Wintershoven, 233.
Agilfrid, évêque de Tongres-Liège, 15.
Airs (rue des), v. Liège.
Aix-la-Chapelle, 11, 51, 54, 57, 62, 63, 64, 67, 68, 85, 90, 92, 94, 99, 100, 107, 108, 109, 112, 149, 152, 154, 184, 185, 188, 199, 238, 239, 251. (Yais-le-Grain), 297, 308, 309, 310, 312, 316, 319, 321. L'église Notre-Dame, 152, 238, 308, 309.
Aix-la-Chapelle (le concile d'), 159.
Albéric, patrice de Rome, 31.
Albert, archidiacre liégeois, 227.
Albert, comte de Namur, 119.
Alboin, comte de Maestricht, 21.
Albold, archidiacre liégeois, 227.
Alcuin d'York, 273, 289.
Aldeneyck, monastère, 16, 123
Alétran, abbé de Lobbes, 53, 253.
Alger, écolâtre de Saint-Barthélemy, à Liège, 281, 288.

Allemagne, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 21, 22, 28, 55, 63, 68, 71, 72, 76, 80, 81, 90, 92, 93, 99, 102, 106, 107, 175, 185, 244, 245, 254, 289, 307, 310, 316, 322.
Allemands (les), 44, 106.
Alpes (les), 87, 99, 100, 102, 239, 296.
Alsace (l'), 111.
Amalgisile, juge de saint Lambert, 126.
Amand (saint), évêque de Tongres, 233, 236, 237. — v. *Vie de saint Amand.*
Amantius (saint), de Wintershoven, diacre, 233.
Ambroise (saint), évêque de Milan, 273.
Ammer (l'), rivière, 106.
Ammon, avoué de Liège, 67.
Andernach, 84.
Angelico de Fiesole, 319.
Angelram, abbé de St-Riquier en Picardie, 121.
Angleterre (l'), 217, 297.
Anglo-Saxon (un), signant B, 256.
Annales de Hildesheim (les), 35, 37.
Annales de Lobbes (les), 43, 87.
Ans, 167.
Ansbert, évêque de Cambrai, 25.
Anselme (le chanoine), chroniqueur liégeois, 35, 39, 44, 47, 48, 141, 150, 151, 186, 188, 190, 195, 198, 199, 211, 247, 248, 255, 261, 265, 266, 297, 298, 350, 351, 352.
Ansfrid, comte de Huy, 117.
Ansfrid (saint), évêque d'Utrecht, 3, 80, 84, 95, 242, 243.
Anson, moine de Lobbes, 253.
Ansterus, abbé de St-Arnoul, à Metz, 305.
Anvers, 169.
Aquilée, 88.
Arator, poète latin, 273.
Arches, aujourd'hui Charleville, 15, 27, 123.
Ardenelle, 90.
Ardenne (l'), 13, 27, 218, 231, 282, 303. - V. aussi Godefroi d'Ardenne.
Ardevoor, 119.
Ardouin, roi d'Italie, 106.
Arendonck, 11, 12.
Argenti, 40.
Aristote, 281.
Arles, 21.
Arnoul Berthoud, avoué de Malines, 181.
Arnoul de Carintbie, roi d'Allemagne et empereur, 6, 15, 52, 201.
Arnoul, comte de Flandre, 110.
Arnoul, comte de Hainaut, 61, 65, 187.
Arnoul, duc de Bavière, 134.
Arnoul d'Oudenbourg (saint), 341.
Arnoul, archevêque de Reims, 88, 90, 92.
Arnoul, seigneur de Rumigny, 240.
Arras, 351.
Artaud, archevêque de Reims, 184.
Athènes. Le Pécile, 318.
Athènes du Nord (l'), 297.
Athéniens (les), 318.
Augsbourg, 106, 107, 134, 244. V. Ulric (saint), Sigefroi.
Augustin (saint), évêque d'Hippone, 273, 278.

Aulne, abbaye, 54.
Aulu-Gelle, 273.
Aurillac, v. Gerbert.
Autun, 199.
Aventin (l'), 98.
Avezate, 243.
Avien, poète latin, 271.
Avroy, v. Liége, 168.
Aymon, v. Haymon.
Azelin de Tronchiennes, fils naturel de Baudouin de Flandre, 96.

B

Babylone (l'impasse), v. Liège.
Baldéric I, évêque de Liège, 29, 30, 53, 254.
Baldéric II, évêque de Liège, 119, 157, 160, 191, 197, 203, 298, 320, 321. V. *Vita Balderici*.
Baldéric, comte, 318.
Baldéric, marchand liégeois, 218.
Bamberg, 112, 296, 297.
Barse (v. Wautier de)
Barvaux-en-Condroz, 118.
Basse-Italie, 101.
Basse-Saxe, 326.
Bastogne, 11.
Baudouin, archidiacre liégeois 227.
Baudouin IV, comte de Flandre 26, 96, 110, 111, 112, 113.
Baudouin, évêque d'Utrecht, 95
Bauvechain, 119.
Bavai, 64, 215.
Bavarois (le), v. Henri, duc de Bavière.
Bavière (le duché de), 80.
Bavon (saint), de Gand, 12.
Bayeux, v. Eudes.
Béatrice, duchesse de Lorraine, 68, 80.
Béda le Vénérable, 273.
Belges (les), 81.
Belgique (la), 11, 58, 177, 237, 357.
Belgique orientale (la), 14, 302.
Bénévent, 104.
Bennon, évêque d'Osnabrück, 305, 306.
Benoit (saint) de Nursie, 174.
Benoîte, fille de saint Ansfrid d'Utrecht, 242.
Bérenger, évêque de Cambrai, 25, 246.
Bérenger de Tours, 288.
Berg-op-Zoom, 11.
Bernard, évêque de Gaëte, 40.
Bernard, seigneur féodal en Porcien, 27.
Bernier, archidiacre liégeois, 227.
Bernward (saint), évêque de Hildesheim, 3, 82, 103, 130, 267, 317, 322, 326, 343.
Berthold, archidiacre liégeois, 227.
Berthoud, v. Arnoul.
Béséléel, 306.
Bessling, 13.
Biesmel (le), ruisseau, 176.
Binche, 58.
Binckom, 118.
Blois (v. Eudes de)
Bodon, archidiacre liégeois, 227.
Boèce, 273.
Bois-et-Borsu, 120.
Bois-le-Duc, 11.
Boniface (saint), archevêque de Mayence, 3.
Bonn, 30, 42, 43, 44.
Boppard, 90.
Borcette, 11, 316.
Bornival, 12.
Boson, archidiacre liégeois, 227.

Boson, evêque de Mersebourg, 39.
Bouillon, 11, 331.
Boulogne-sur-mer, 301.
Boussoit-sur-Haine, 26, 58, 59, 60.
Bovon, archidiacre liégeois, 226, 227. (Deux personnages de ce nom).
Bovy (le docteur), 354.
Brabant (le), 59, 118, 211.
Brabant septentrional (le), 11.
Brabant (les ducs de), 182, 197, 203, 204.
Braine-le-Comte, 86.
Braives, 118.
Brême, 134.
Brenner (le col du), 96, 106.
Brisach, 76, 77, 78.
Britte, 243.
Brives, 301.
Brogne (abbaye Saint-Gérard de), 84, 91, 123.
Brugeron (le comté de), 117, 118, 119, 123, 127, 128.
Bruges, 169.
Brunengeruz, v. Brugeron.
Brunon (saint), archevêque de Cologne, 2, 9, 10, 11, 26, 28, 29, 38, 49, 83, 244, 247, 252, 253, 254, 257, 273, 290, 293, 310. 342.
Brunon, archidiacre liégeois, 227.
Brunon, v. Grégoire V, pape.
Brusthem, 218.
Bruxelles (la rue de), v. Liège.
Burchard, évêque de Worms, 106, 268, 289.
Burstädt, 76.
Butso, chevalier liégeois, 202.
Buzin (Verlée), 118.

C

Calabre (la), v. Léon de Calabre 256.
Cambrai 10, 22, 24, 52, 59, 65, 81, 83, 89, 94, 95, 96, 112, 114, 125, 139, 173, 174, 187, 199, 209, 245, 259, 267, 281, 397, 317, 351. V. Dodilon, Erluin, Gérard, Rothard, Theudon.
Cambrésis (le), 66, 110, 139.
Campine (la), 41, 59, 225, 303.
Canigou (v. Mont-Canigou).
Canterbury, 256.
Capella (v. Martianus).
Capitole (v. Sainte-Marie).
Capoue, 104.
Carafa, nonce, 353.
Carloman, roi des Francs, 19, 49, 52.
Carnéade, 281.
Carolingiens (les), 14, 28, 125.
Carolingiens de France (les), 6.
Carolingiens d'Outre-Rhin (les) 6.
Cassien, 273.
Cassiodore, 282.
Caton (les distiques de), 271.
Celle, 123, 341.
César (désignation de l'empereur), 81.
Charlemagne, empereur, 3, 6, 14, 15, 20, 63, 102, 107, 133, 137, 211, 212, 226, 231, 251, 253, 269, 287, 300, 308, 309, 310, 317, 327, 342, 346.
Charles, duc de Lothier, frère du roi Lothaire, 61, 62, 72, 74, 75, 81, 90.
Charles-le-Chauve, roi de France, 26, 52, 177, 180.
Charles-le-Gros, empereur, 14, 15, 19, 23, 127.

Charles-le-Simple, roi de France, 15, 16, 21, 50, 181.
Charles Martel, duc des Francs, 19, 196.
Charleville (Arches), 15, 27.
Charpeigne (le pays de), 15.
Chartres, 258, 259, 263, 264, 276, 277, 278, 285, 288, 295, 296. V. Fulbert.
Château-Neuf, v. Chèvremont.
Chaumont, 119.
Chauvency, v. Gautier).
Chelles, 92.
Chemin vert (le), 215.
Chéravoie (rue), v. Liége.
Chèvremont (le château de), *Novum Castellum*, 26, 48, 49, 50, 51, 85, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 238, 354. L'église Sainte-Marie, 49.
Chiers (la), rivière, 26, 67, 91.
Childéric II, roi des Francs, 13, 233.
Chimay, 11.
Chiny, 28.
Chrodegang (saint). évêque de Metz, 12, 199.
Chronique des évêques de Tongres, 268, 335.
Chrysippe, 281.
Chrysostome (v. saint Jean).
Chrysostome (v. Pierre).
Cicéron, 273, 281.
Ciney, 123.
Clef (rue de la), v. Liège.
Clovis I, roi des Francs, 14, 133.
Clovis III, roi des Francs, 13, 16.
Clunisiens (les), 246.
Cluny (l'abbaye de), 245, 281.
Coblence, 216.
Cologne, 25, 30, 63, 64, 67, 70, 79, 84, 103, 106, 108, 133, 199, 215, 216, 217, 223, 224, 225, 239, 244, 253, 254, 264, 284, 285, 307, 310, 311, 316. v. Brunon, Evergise, Géron, Séverin, Warin, évêques; Raimbaud, écolâtre.
Condroz (le), 27, 118.
Conrad, duc de Franconie, 76.
Conrad, duc de Lotharingie, 29, 109.
Constance, 106, 134.
Constantin, empereur, 316.
Corbeek-Dyle, 118, 119.
Corbie, 327.
Cosmas de Prague, 299.
Cosme (les saints Cosme et Damien), 157.
Coucy, 184.
Crantor, philosophe grec, 281.
Crémone, 97, 99.
Crescentius, rebelle romain, 87.
Cugnon (l'abbaye de), 334.

D

Dagobert I, roi des Francs, 236.
Damien (saint), v. Cosme.
Damme, 216
Daniel, fondeur à Lobbes, 173.
Danube, (le), fleuve, 107.
Destroit (le), v. Liège.
Deutz, v. Rupert.
Dinant, 123, 125, 170, 210, 211, 214, 215, 216, 327.
Dodilon, évêque de Cambrai, 134.
Dodon, *domestique*, 136.
Domitien (saint), évêque de Tongres, 12.
Donat, grammairien latin, 271, 272.
Dortmund. 109
Duisbourg, 84, 107.
Durand, évêque de Liège, 33, 122, 197, 200, 262, 297.

Durfoz, château, 26.
Dyle (la), rivière, 118, 119.

E

Eaque, 293.
Ebbon, archevêque de Reims, 134, 326.
Eburons (les), 11.
Eeckeren, 11.
Egbert, archevêque de Trèves, 2, 70, 71, 78.
Egbert, écolâtre liégeois, 264, 271, 274, 290, 293, 295, 298.
Eichstaedt, 3.
Eloque (saint), à Waulsort, 240.
Enée, 292.
Englebert de Saint-Laurent, 286.
Entre-Sambre-et-Meuse (l') 228.
Eracle, évêque de Liège, 22, 30, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 53, 54, 120, 128, 137, 138, 143, 147, 148, 149, 151, 162, 173, 197, 201, 232, 235, 251, 254, 255, 256.
Erard de la Marck, évêque de Liège, 163.
Erembert, abbé de Waulsort, 241, 324.
Erfurt, 61.
Erluin, évêque de Cambrai, 96, 97, 100, 107, 110, 111, 112, 297.
Erluin, abbé de Gembloux et de Lobbes, 53, 86, 95, 299, 342.
Ermin (saint), abbé de Lobbes, 253.
Erstein, 111.
Erinnyes (les), 293.
Escaut (l'), fleuve, 59, 110, 112.
Espagne (l'), 217.
Ethelgar, archevêque de Canterbury, 256.
Etienne, évêque de Tongres-Liège, 21, 158, 160, 181, 232, 259, 282, 289.
Etienne, comte en Ardenne, 28.
Eudes, évêque de Bayeux, 281.
Eudes de Blois, 85.
Eudes de Vermandois, 66.
Eugène (saint) de Tolède, 178, 273.
Eupen, 11.
Europe (l'), 296, 302, 345, 357.
Europe occidentale (l'), 309.
Everger, archevêque de Cologne, 224, 225.
Eythra, 76.

F

Fabien (saint), martyr romain, 105, 153.
Falaise, 217.
Falcalin, moine de l'abbaye de Saint-Laurent, 268, 284, 289.
Falcon, évêque de Tongres-Liège, 223.
Famenne (la), 28, 118.
Farabert, évêque de Tongres-Liège, 29, 53, 252.
Ferdinand, prince-évêque de Liège, 353.
Féronstrée (la rue), v. Liège.
Feuillien (saint), abbé de Fosse, 177, 293.
Fiesole, v. Angelico.
Fisen (le P.), historien liégeois, 37, 38, 352.
Flandre (la), 25, 59, 111, 112, 113, 114, 182, 232, 304.
V. Arnoul, Baudouin.
Flavigny (v. Hugues de).
Fleurus (le doyenné de), 230.

Flodinus, doyen dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, 228.
Florbert (saint), évêque de Tongres-Liège, 158, 234.
Florennes, 214, 214.
Folcmar, évêque d'Utrecht, 69.
Folcuin, abbé de Lobbes, 53, 54, 89, 131, 171, 172, 173, 174, 230, 241, 253, 267, 313, 326, 350.
Forannan, abbé de Waulsort, 240.
Fosse, 15, 61, 120, 123, 177, 180, 182, 190, 211, 214, 230. rue Thée-Dinant, 180. V. Hellin.
Foullon (le P.), historien liégeois, 44, 352.
Foulques, archev. de Reims, 134.
Fragnée, 347.
Fraiture-en-Condroz, 118.
Francfort-sur-le-Mein, 80, 88.
France (la) 6, 7, 21, 44, 49, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 71, 72, 73. 74, 77, 78, 79, 80, 90, 91, 93, 111, 146, 185, 316, 356, v. *Histoire littéraire.*
Franchimont (le marquisat de), 124.
Francon, écolâtre liégeois, 209, 269, 284, 289, 299.
Francon, évêque de Tongres, 15, 21, 28, 52, 155, 158, 201, 252.
Franconie (la), 107. V. Conrad.
Francs (les), 70, 76, 211.
Frangerus, maïeur de Wintershoven, 234.
Frédéric, archevêque de Cologne, 217.
Frédéric (saint), archevêque de Mayence, 244.
Frédéric, moine, 305.
Frise (la), 80, 84, 242.
Fulbert, évêque de Chartres, 244, 258, 285, 296.
Fumal, 120, 154.

G

Gaëte, 40.
Gand, 26, 58, 59, 60, 67, 112, 113, 114, 169, 233, 235, 329, 333, 336, 337, 338. V. Saint-Bavon.
Gandersheim (abbaye de), 96 (où l'on a imprimé a tort Gandenheim), 103.
Garnier, comte, 58, 61.
Gascons, (les) 44.
Gaule (la), 72, 297, 300.
Gaule septentrionale (la) 64.
Gautier de Chauvency doyen du chapitre de Saint-Lambert, 160.
Gedinne, 240.
Geilon, évêque de Langres, 134.
Gélase I, pape, 196.
Geldrad, archidiacre liégeois, 227.
Gelinden, 120.
Gembloux (abbaye de), 53, 120, 123, 216, 241, 268, 295. V. Erluin, Richer, Sigebert.
Gengoul (saint), 240.
Genville, 119.
Gérard, comte, 21.
Gérard, évêque de Cambrai, 156, 315.
Gérard (saint), évêque de Toul, 3, 71, 244, 317.
Gérard, deux archidiacres liégeois de ce nom, 227.
Gérardrie (rue) v. Liège.
Gerbald, évêque de Tongres-Liège, 251.

Gerbert d'Aurillac, plus tard pape sous le nom de Silvestre II, 39, 71, 72, 73, 74, 77; 78, 79, 80, 85, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 98, 100, 185, 247, 265, 284, 296.
Gerlache (de). historien, 354.
Germanie (la), 23, 306, 316, 317.
Germanie seconde (la), 11.
Germigny-des-Prés, 308.
Géron, archevêque de Cologne, 42, 43, 224.
Gesta episcoporum leodiensium 335, 336.
Gilles d'Orval, chroniqueur liégeois, 113, 114, 151, 190, 245, 246, 248, 352.
Giselbert, évêque de Mersebourg, 39.
Giselbert, duc de Lotharingie, 26, 29, 49, 50, 321.
Gisèle, fille du roi Lothaire, 11, 15, 120, 177, 178.
Gisilher, archevêque de Magdebourg, 66.
Gislebert, archidiacre liégeois, 226, 227.
Gladbach, 224, 225.
Glabbeek, 118.
Glain (la forêt de), 138, 167.
Gnesen, 102.
Gobert, quatre archidiacres liégeois de ce nom, 227.
Godefroi, comte de Hainaut, 61, 65, 78, 187.
Godefroi, duc de Brabant, 119.
Godefroi de Verdun ou d'Ardenne, comte, frère de l'archevêque de Reims Adalbéron, 71, 74, 79, 81, 85, 94.
Godefroi, chef normand, 177.
Godefroi, marchand liégeois, 218.
Godefroi IV, dit le Barbu ou le Courageux, duc de Lothier 28.
Godehard (saint), évêque de Hildesheim, 3, 307.
Godescalc, prévôt de Saint-Lambert à Liège, 121.
Godescalc, frère de Nithard, 150, 151.
Godescalc, trois archidiacres liégeois de ce nom, 227.
Godezon, archidiacre liégeois, 227.
Goslar, 326.
Gozechin, écolâtre, 277, 278, 280, 288, 293, 297.
Grand-Rosière, 118.
Grégoire V, pape (Brunon), 96, 97, 239, 247, 248.
Grégoire-le-Grand (saint, pape), 273, 291.
Grégoire, frère de l'impératrice Théophano, abbé de Borcette, 316.
Grifon, frère de Pepin-le-Bref et de Carloman, 49.
Grimberghe, 211.
Grimde, 118.
Grona, 66.
Gueldre (v. Henri de).
Guifred, prieur de Mont-Canigou en Languedoc, 275.
Guillaume, archevêque de Mayence, 2
Guillaume le Conquérant, 217, 281.
Gunther, archevêque de Salzbourg, 283, 297.

H

Hadalin, v. *Vita Hadalini.*
Haimon, v. Haymon.
Hainaut (le comté de), 58, 60, 61, 64, 71, 226, 227, 330.
Les comtes, 175, 183.

Halle (la), v. Liège.
Halmael, 217.
Hanswyck (la porte de), à Malines.
Harburc, 26.
Hardulfus, notaire de Notger, 208.
Hariulf, moine de St-Riquier, 341.
Hartbert, abbé de Lobbes, 327.
Hartgar, évêque de Tongres-Liège, 21, 28, 162, 252.
Hasseline (la porte), v. Liège.
Hastière, 16.
Hastière (l'abbaye de), 16, 123, 125, 181.
Haute-Italie, v. Italie.
Haute-Sauvenière. v. Liège.
Haymon, (Haimon ou Aymon) évêque de Verdun, 94, 199, 297, 306.
Hedikhuyzen, 154.
Hedwige, duchesse de Souabe, 316.
Heelu, (v. Jean van).
Heers, 120, 154.
Heerwaarden, 99, 120, 154.
Helbert, moine de St-Hubert, 282, 283.
Helbig Jules, archéologue, 329.
Hélène(sainte),v.Liège,Sainte-Croix.
Hellin (l'abbé), 160.
Hellin, avoué de l'église de Liège, 205.
Hellin de Fosse, 293.
Hemert, 243.
Henri, archidiacre liégeois, 227.
Henri I, roi d'Allemagne, 67, 175, 288, 318.
Henri II, empereur, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 122, 149, 239, 296, 298, 356.
Henri III, empereur, 28, 39, 322.
Henri IV, empereur, 163.
Henri V, empereur, 219.
Henri, archevêque de Trèves, 2
Henri, évêque de Würzbourg, 112.
Henri, comte, 106.
Henri I, dit de Verdun ou le pacifique, prince-évêque de Liège, 187.
Henri II, dit de Gueldre, prince-évêque de Liège, 183.
Henri, duc de Bavière, dit le Querelleur, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 185.
Henri, maïeur de Liège, 218.
Herbert, comte de Troyes, 85.
Hérent, 12.
Héribert (saint), archevêque de Cologne, 2, 107, 244.
Héribert, abbé de St-Hubert, 54.
Hériger, chroniqueur, 54, 87, 89, 173, 174, 234, 267, 268, 276, 279, 283, 288, 289, 335, 336, 337, 339, 340, 341.
Herman, avoué de l'église de Liège, 67.
Herman, archidiacre liégeois, 227.
Herman, duc de Souabe, 107, 109.
Herman, évêque de Prague, 299.
Herstal, 136, 251. v. Pépin.
Herward, abbé de Gembloux, 86.
Hesbaye (la), 27, 60, 64, 118, 120, 215, 216, 226, 227, 248. L'avoué de Hesbaye, 205, 206.
Heylissem, 119.
Hézelon, évêque de Toul, 297.

Hildebold, évêque de Worms, 83, 97.
Hildebrand, prêtre, 234.
Hildesheim, 3, 36, 82, 130, 134, 199, 267, 296, 305, 317, 323, 326, v. Bernward, Godehard, *Annales*.
Hildegaire, écolâtre de Poitiers, 263.
Hilduin, évêque de Tongres-Liège, 21.
Hilsuinde, 242.
Hincmar, archevêque de Reims, 226.
Hiserelm, chevalier liégeois, 202.
Histoire littéraire de la France 332.
Hoico, comte, 82.
Hollande (la), 191.
Honay, 118.
Hongrois (les), 58, 64, 173, 175, 234, 318.
Horace, poète latin, 273.
Hors-Château, v. Liège.
Hougaerde, 119, 203.
Hubert (saint), évêque de Tongres-Liège, 18, 125, 126, 130, 136, 151, 154, 155, 162, 164, 211, 313.
Hubert, abbé laïque de Lobbes, 52.
Hubald ou Hucbald, clerc liégeois, 110, 297, 298.
Hugues, bâtard du roi Lothaire II, 52.
Hugues Capet, roi de France, 88, 90, 92, 93.
Hugues de Flavigny, chroniqueur, 299.
Hugues, évêque de Tongres-Liège, 252.
Hugues, évêque de Zeitz, 101.
Humbert, archidiacre liégeois, 227.
Hutois (les), 214, 216, 219.
Huy, 19, 20, 21, 80, 117, 118, 123, 125, 127, 128, 147, 174, 190, 210, 214, 216, 217, 218, 219, 220.
Huy (le comté de), 123, 170.

I

Ile (l'), v. Liège.
Immon, comte, 49, 185, 186.
Ingelard, abbé de St-Riquier, 121, 122.
Ingelheim, 55, 67, 80, 91, 92, 318.
Ingobrand, abbé de Lobbes, 174, 268.
Isidore de Séville (saint), 273.
Italie, 22, 34, 55, 67, 83, 87, 88, 95, 96, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 114, 173, 247, 267, 286, 300, 322, 323, 328, 356. Haute-Italie, 104.

J

Jacques (saint), 217.
Jean, châtelain de Cambrai, 139.
Jean Chrysostôme (saint), 273.
Jean, fils d'Arnoul Berthoud de Malines, 181.
Jean, frère de Nithard, 150, 151.
Jean de Plaisance, précepteur d'Otton III, 82.
Jean d'Outremeuse, 34, 41, 142, 151, 190, 309, 349, 352.
Jean l'Agneau (saint), évêque de Liège, 12, 233.
Jean XV, pape, 87, 88, 90, 92, 96, 172.
Jean, quatre archidiacres liégeois de ce nom, 227.

Jean, peintre, 239, 319, 320, 321.
Jean Van Heelu, chroniqueur, 183.
Jeneffe-en-Hesbaye, 118.
Jérôme (saint), 273.
Jupille, 136, 251.
Juvénal, 273, 274.

K

Kessel, 154.
Kusel, 108.

L

Labérius, 273.
Lactance, 273.
La Fère (le château de), 184.
Lambert, archidiacre liégeois, 227.
Lambert, comte, arrière-petit-fils de Régnier au Long Col, 58, 61.
Lambert, comte de Louvain, 119.
Lambert de Huy, marchand, 218.
Lambert de Liège, marchand, 218.
Lambert de Saint-Laurent, moine, 282.
Lambert (saint), évêque de Tongres-Liège, 12, 13, 29, 51, 108, 126, 127, 135, 136, 152, 155, 157, 168, 169, 232, 233, 236, 237, 271, 350, v. *Vie de saint Lambert*.
Landoald (saint), 60, 67, 233, 234, 236, 237, 337, 339, 340, v. *Vita s. Landoaldi*.
Laneuville-sur-Meuse, 91.
Lanfroi, marchand liégeois, 218.
Langres, v. Geilon.
Languedoc, 275
Lanzon, archidiacre liégeois, 227.
Laon, v. Roricon.
Latran (le 3e concile de), 295.
Légia (la), ruisseau de Liège, 135, 136, 137, 140, 141, 167.
Légia (la vallée de la), 140, 141.
Leibniz, 1.
Leignon, 118.
Leodicus (vicus) v. Liège.
Léodulf, archevêque de Trèves, 94.
Léon de Calabre, 277.
Léon, légat du pape, 94.
Léon III, pape, 226.
Leudicus (vicus), v. Liège.
Liber Historiae Francorum, 334.
Liège (*Vicus Leudicus*, 137, *vicus Leodicus*, 169) *passim*, et spécialement chapitre x. La Cité, 143, 145, 146, 151, 154, 165, 212, 214. L'Ile, 143, 144, 145, 146, 148, 151, 154, 156, 165, 168, 212.
Rues, places et quartiers. Airs (des), 141. Babylone (impasse), 141. Chéravoie, 142. Clef (de la) 141. Féronstrée, 138, 141. Gérardrie, 213. Goffe (quai de la), 141. Haute-Sauvenière, 142. Hors-Château, 138, 141, 164. Marché (le), 176, 214. Mont-Saint-Martin et Publémont, 30, 141, 149, 162, 167. Outremeuse, 168. Pierreuse, 142 167. Pissevache, 142. Régence (de la), 142. Saint-Christophe (quartier), 168. Mont-St-Martin, 30. Saint-Séverin (place), 141. Saint-Servais (le fond), 141. Sau-

venière (la), 138, 142. Sur-le-Mont, 141. Thier de la montagne, 142. Torrent (le), 347. Vieux marché, 157, 214. Vivier (le), 168.

Eglise cathédrale :
St-Lambert (Notre-Dame et Saint-Lambert), 15, 17, 18, 41, 121, 127, 137, 150, 152, 156, 159, 160, 161, 162, 164, 197, 200, 201, 213, 241, 264, 266, 271, 284, 286, 296, 307, 311, 320, 347. Autel de la Trinité, 157.

Eglises collégiales :
Ste-Croix, 109, 132, 140, 147, 148, 149, 151, 167, 200, 204, 257, 276, 311, 321, 349. Autel Sainte-Hélène, 149.

Saint-Barthélemy, 69, 276, 281, 313, 315, 330.

Saint-Denis, 132, 142, 147, 148, 150, 151, 191, 200, 257, 311, 312, 315, 321, 347, 349. Autel Sainte-Gertrude, 151. Chapelle Saint-Pierre, 151.

Saint-Jean-l'Evangéliste-en Ile, 38, 95, 99, 105, 120, 152, 153, 154, 165, 257, 276, 308, 309, 310, 312, 313, 315, 321, 322, 323, 331, 346, 349, 352, 353, 355. Chapelle St-Hilaire, 349.

Saint-Martin, 39, 120, 132, 137, 138, 141, 142, 147, 148, 164, 167, 208, 225, 255, 257, 321, 349.

Saint-Paul, 137, 138, 143, 151, 152, 173, 257, 321, 329. Saint-Pierre, 59, 136, 137, 151, 167, 191, 257, 275, 276, 277.

Eglises paroissiales :
Notre-Dame aux Fonts, 155, 165. St-Adalbert, 165, 239. Saint-Christophe, 312. Saint-Michel, 131. Saint-Servais, 137, 164, 166, 167, 307. Saint-Séverin, 65. Sainte-Ursule, 310.

Abbayes : Saint-Jacques, 138, 169, 268, 276, 313, 315, 320, 321. v. Olbert. — Saint-Laurent, 38, 138, 190, 197, 200, 218, 268, 276, 284. v. Lambert, Englebert. —

Autres édifices : La Halle, 142. L'hospice Saint-Mathieu à la chaîne, 213. Le Palais, 142. Le Perron, 214. Le *Destroit*, 214.

Ponts :
Pont d'Avroy, 146. Pont d'Ile, 146. Pont des Arches, 142, 168, Souverain pont, 161.

Portes :
Hasseline, 141, Saint-Laurent, 97.

Liégeois (les), 5, 104, 130, 167, 170, 187, 188, 216, 217, 218, 219, 273, 276, 284, 286, 288, 289, 292, 349, 351.

Liégeois (l'Etat) 115.

Limbourg hollandais (le), 11.

Limbourg (les ducs de), 204.

Lisiard, évêque de Soissons, 341.

Liudulf, évêque de Noyon-Tournai, 235.

Lixhe, 152.

Lobberich, 225.

Lobbes, 12, 15, 29, 52, 53, 54, 57, 58, 66, 87, 88, 89, 123, 124. 125, 171, 172, 173, 174, 177, 180, 198, 201, 208, 214, 229, 232, 241, 253, 267, 268,

289, 319, 323, 325, 326, 327, 335, 339, 350. V. Folcuin et *Annales de Lobbes*.
Lombards (les), 322.
Londres, 216.
Longlier, 13.
Longueville, 119.
Looz (les comtes de), 211, 218.
Lorraine, v. Charles de la, 9.
Lothaire I, empereur, 14, 49.
Lothaire, roi de France, 26, 61, 64, 66, 72, 73, 76, 81, 85, 185.
Lothaire II, roi de Lotharingie, 15, 49, 52, 177.
Lothaire (les deux), 19.
Lothaire (le royaume de), 7, 9, 177.
Lotharingie, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 19, 21, 22, 26, 28, 29, 49, 71, 72, 77, 100, 107, 245, 253, 254, 317, 321, 322.
Lotharingie (les ducs de), 204.
Lotharingiens (les), 76, 78, 101.
Lothier (le duché de) 9, 10, 31, 58, 59, 61, 62, 64, 65, 73, 79, 80, 81, 83, 86, 114, 281, 303, 329. V. Charles, Otton.
Louis V, roi de France, 26.
Louis VI, roi de France, 49, 187.
Louis le Débonnaire, empereur, 14, 15, 19, 20, 137, 327.
Louis l'Enfant, roi d'Allemagne, 15, 19, 178.
Louis le Germanique, roi d'Allemagne, 134.
Louvain, 11, 12, 118, 119, 169, 184.
Lovenjoul, 118.
Lucain, 273, 274.
Lucilius, 273.
Lucques, 106.
Luidprand, évêque de Crémone, 278.
Lustin, 123.
Luxembourg (le grand-duché de), 11. v. Sigefroi.

M

Mabillon, 37.
Macrobe, 273, 274.
Madalulf, peintre, 317.
Maeseyck, 242.
Maesland (le), 242.
Maestricht, 13, 16, 18, 19, 20, 21, 64, 108, 123, 125, 126, 136, 164, 190, 191, 214, 216, 233, 275, 301, 307, 314, 322, 335. L'église Notre-Dame, 190, 191, 311, 312.
Maffe, v. Somal.
Magdebourg, 75, 91, 291, 295, 300, v. Gisilher.
Magnum Chronicon Belgicum (le), 352.
Maidières, 15.
Malines, 123, 180, 181, 182, 183, 190, 211.
La porte d'Hanswyck, 183.
La porte de Neckerspoel, 183.
Malmedy, 11, 13, 67, 224.
Malonne, abbaye, 123.
Malonne (le chapitre de), 191.
Marathon, 318
Mantoue, 99.
Marc (la fête de saint), 229, 230.
Maren, 154.
Margut, 67, 91.
Marianus, marchand liégeois, 217.
Maro, v. Virgile.
Martial, 273.
Martianus Capella, 272.
Martin (saint), pape, 233, 236.
Mascelin, marchand liégeois, 218.

Matfried, comte, 21.
Mathieu (saint), 161.
Mathilde, abbesse de Quedlinburg, 96.
Maur, v. Raban.
Mayence, 2, 35, 39, 68, 79, 99, 103, 107, 112, 133, 244, 288, v. Willigis.
Meensel-Kieseghem, 118.
Meinerus, avoué de la ville de Liège, 210.
Meiningen, 76.
Meinwerc (saint), évêque de Paderborn, 3, 292, 306, 318.
Mélin, 119.
Mérovingiens (les), 14, 138.
Mersebourg, 39, 317, 318.
Metz, 3, 75, 80, 100, 125, 241, 252, 305. v. Adalbéron II, Thierry, Chrodegang.
Meuse (la), 12, 26, 30, 91, 111, 118, 132, 135, 136, 137, 138, 140, 144, 152, 167, 168, 170, 214, 217, 223, 242, 307, 308, 311, 327, 344, 347.
Mézières, 26.
Meyers (le chanoine), 355.
Mierchoule (la), 168.
Miltiade, 318.
Mirwart, 28, 187.
Mons, 61.
Mont-Blandin, 59.
Mont-Canigou, 275, 276, 277.
Montlhéry, 49,
Monulfe (saint), évêque de Tongres, 12.
Montagne (rue de la), v. Thuin.
Montaigu-Rochefort, 211.
Mont-de-Piété (rue du), v. Thuin.
Morialmé, 211. La tour Morialmé, à Thuin, 179.
Mosans (les), 216, 326.
Mouzon, 26, 92, 93, 94, 223.
Münster (v. Suitger de).
Musonius, 281.

N

Namur, 86, 123, 125, 214, 216. v. Albert.
Neckerspoel (porte), v. Malines.
Neuberg-sur-le-Danube, 107.
Nicolas (saint), 291.
Nimègue, 84, 89, 99, 108.
Nithard, chanoine de Saint-Lambert, 150, 151.
Nithard, chantre de Saint-Lambert, 199.
Nivelles, ville et abbaye, 11, 12, 84, 90, 177, 216, 230.
Nobles (rue des), v. Thuin.
Norbert, chevalier liégeois, 202.
Normandie (la), 217. v. Richard.
Normands (les) 19, 21, 25, 50, 137, 162, 164, 175, 177, 182, 234, 252, 253, 319.
Norticherus, 40, 101, 155.
Notger, évêque de Liège, 3 et *passim*.
Notger-le-Bègue, abbé de St-Gall, 36.
Notkerus notarius, 34, 35.
Notre-Dame (église), v. Aix-la-Chapelle, Liège, Maestricht, Tongres.
Notre-Dame-et-Saint-Lambert (églises), v. Liège, Saint-Lambert.
Novum Castellum, v. Chèvremont.
Noyon-Tournai, 235.

O

Oberzell (l'église d'), 317.
Odelm, chevalier liégeois, 202.
Odilbert, abbé de Saint-Vincent à Metz, 305.
Odilon, abbé de Cluny, 245, 246, 247.
Odilon, abbé de Stavelot, 37.
Odulfe, écolâtre liégeois, 285.
Oeren, 100.
Ohtrik, écolâtre de Magdebourg, 291, 295.
Olbert, abbé de Gembloux et de Saint-Jacques de Liège, 268, 289.
Orval (v. Gilles d').
Osnabrück, 305.
Otbert, evêque de Liège, 119, 152, 217, 330, 331.
Otbert, prêtre liégeois, 297.
Otbert, trois archidiacres liégeois de ce nom, 227.
Otton, archidiacre liégeois, 227.
Otton I le Grand, empereur, 9, 16, 22, 34, 35, 39, 40, 41, 50, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 65, 96, 107, 130, 137, 251, 286, 300, 322, 326.
Otton II, empereur, 15, 46, 54, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 68, 69, 70, 71, 114, 122, 171, 172, 178, 181, 233, 316.
Otton III, empereur, 39, 46, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 90, 91, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 107, 109, 114, 118, 120, 122, 149, 154, 185, 239, 242, 243, 319, 321, 356.
Otton (les), 1, 4, 10, 15, 23.
Otton de Vermandois, 61.
Otton, duc de Lothier, 106.
Oudenbourg, (v. Arnoul d')
Outre-Meuse, v. Liège.
Outre-Rhin (v. Carolingiens d').
Oxford, 169.

P

Paderborn, 3, 306, 318.
v. Meinwerc.
Palais (le) v. Liège.
Panaetius, 281.
Paris, 109, 110, 111, 164, 288, 297, 298.
Paschase Radbert, 288.
Paterno, 103, 104.
Paul (saint), évêque de Verdun, 317.
Paulin, 273.
Pavie, 51, 96, 99, 104. (v. Pierre de)
Pays-Bas (les), 25, 44, 169, 254.
Pécile (le), v. Athènes.
Pépin d'Herstal, 49.
Pépin le Bref, 14, 19.
Péronne, 58.
Perpète (saint), évêque de Tongres-Liège, 12.
Perron (le), v. Liège.
Perse, poète latin, 273, 274.
Phèdre, fabuliste, 271, 273.
Philippe I, roi de France, 49.
Picardie (la), v. St-Riquier.
Pierre (saint), prince des apôtres, 234, 236, 318.
Pierre Chrysostome, 273.
Pierre, évêque de Pavie, 66.
Pierreuse. v. Liége.
Piligrim, évêque de Passau, 3.
Pippinsvoort, 118.
Pissevache, v. Liége.
Pitres (le capitulaire de), 26.
Placentius, 352.
Plaisance, voir Jean de.

Platon, 280.
Plaute, 273.
Pline l'Ancien, 273
Pœhlde, 65.
Poitiers, 263.
Polling, 106.
Pont d'Avroy, v. Liège.
Pont des Arches, v. Liège.
Pont d'Ile, v. Liège.
Poppon (saint), évêque de Stavelot, 299, 306.
Porcien (le comté de), 15, 27.
Prague, 244, 297, 298, 299. v. Adalbert, Cosmas.
Priscien, 272.
Procope, 273.
Provence (la), 21.
Prudence, 254, 272, 273.
Prüm, 21, 29.
Prusse (la), 165.
Prusse rhénane (la), 11, 223.
Publémont, v. Liège.
Publilius Maximinianus, 273.
Puiset (la tour du), 178.
Pythie (l'oracle de la), 301.

Q

Quedlinburg, v. Mathilde.
Quercentius, chanoine de Saint-Jean-en-Ile. 352.
Quinte-Curce, 273.
Quiriacus (saint), 317.

R

Raban Maur, 273, 278, 280, 285, 288, 289, 290.
Radamanthe, 293.
Radbert, v. Paschase.
Raimbaud de Cologne, 264, 283, 284, 285, 286.
Rainald, comte de Hainaut, 61.
Raoul de Zähringen, prince-évêque de Liège, 163.
Rathier, évêque de Tongres-Liège et de Vérone, 22, 29, 30, 46, 48, 53, 54, 171, 196, 253, 254, 273, 277, 282, 283, 285, 288, 289, 292.
Ratisbonne, 3, 39, 96, 134, 299.
Ravenne, 68, 88, 95, 97, 100, 104.
Régence (rue de la), v. Liège.
Reginald, évêque d'Eichstaedt, 3
Réginard, évêque de Liège, 168.
Régnier au Long Col, 8, 10, 22, 26, 29, 30, 58.
Régnier III, comte de Hainaut, 29, 53, 62, 71.
Régnier IV, comte de Hainaut, 58, 61.
Reichenau, 37, 317.
Reims, 26, 71, 74, 78, 79, 84, 90, 93, 94, 108, 199, 209, 223, 235. 239, 296, 301.
Reith, 225.
Remacle (saint), évêque de Tongres-Liège, 12, 13, 38, 224, 233, 236, 334, 335, 336, 339, 340, v. *Vita sancti Remacli*.
Remi (saint), évêque de Reims, 223, v. *Vie de saint Remi*.
Renaud, écolâtre de Tours, 263.
Renier, avoué de l'église de Liège, 205.
Rhin (le), 7, 25, 76, 77, 134, 223, 307, 308, 311, 316.
Richaire, évêque de Tongres-Liège, 21, 27, 53, 137, 175, 252, 253, 299.
Richard, abbé de Saint-Vanne à Verdun, 246, 299, 351.
Richard, duc de Normandie, 111.

Richer, chroniqueur français, 63, 94.
Richer, moine de Gembloux, 342.
Robert, deux archidiacres liégeois de ce nom, 227.
Robert prévôt de la cathédrale Saint-Lambert, 140, 149, 199, 200.
Robert, roi de France, 92, 109, 110, 244, 298.
Rodolphe, archidiacre liégeois, 227.
Rodolphe, écolâtre de Liège, 264, 283, 284, 285,286.
Rohr, 76.
Romains (les), 11.
Rome, 28, 68, 88, 90, 97, 98, 99, 103, 104, 131, 153, 165, 233, 237, 280, 285.
Rome du Nord (la), 310.
Romulus (un certain), 271.
Roricon, évêque de Laon, 184.
Rossano, 67.
Rotfrid, archidiacre liégeois, 227.
Rothard, évêque de Cambrai, 27, 65, 66, 71, 81, 89, 94, 95, 96, 173, 187, 297, 299.
Roux-Miroir, 119.
Rozala-Suzanne, reine de France, 109.
Rumigny (v. Arnoul de), 240.
Rupert, abbé de Deutz, 288.
Ruremonde, 11, 242.
Ryen (le *pagus* de), 60.

S

Saint-Adalbert (église), v. Liège.
Saint-Alexis (le couvent de), à Rome, 98.
Saint-Arnoul, v. Ansterus.
Saint-Barthélemy (église), v. Liège.
Saint-Basle, 90, 92.
Saint-Bavon (l'abbaye de), 58, 59, 60, 112, 114, 233, 234, 235, 333, 336, 337, 341, v. Womar.
Saint-Boniface (le couvent de) v. Saint-Alexis).
Saint-Christophe, v. Liège.
Saint-Cunibert (l'église de), à Cologne, 310.
Saint-Denis (église), v. Liège.
Saint-Emmeram (l'abbaye de), à Ratisbonne, 39
Saint-Gall (l'abbaye de), 34, 35, 36, 37, 134, 282.
Saint-Gérard de Brogne (l'abbaye de), 84, 228, 232, 242.
Saint-Géréon (église), à Cologne, 310.
Sainte-Gertrude (l'autel de), v. Liège, Saint-Denis,
Saint-Jacques (l'abbaye de), v. Liège.
Saint-Jean-Evangéliste-en-Ile. v. Liège.
Saint-Hilaire (chapelle), v. Liège, Saint-Jean-Evangéliste-en-Ile.
Saint-Hubert (l'abbaye de), 28, 124, 187, 218, 241, 269, 282. v. Helbert, Héribert, Thierry.
Saint-Lambert, église cathédrale de Liège, v. Liège.
Saint-Lambert (l'avoué de), 205, 210.
Saint-Laurent (l'abbaye de), v. Liège.
Saint-Maximin (l'abbaye de), à Trèves, 29.
Saint-Pantaléon (l'abbaye de), à Cologne, 90, 310, 316.
Saint-Paul (église), v. Liège.
Saint-Pierre (église), v. Liège.
Saint-Pierre (chapelle), v. Liège, Saint-Denis.

Saint-Remi (l'abbaye de), à Reims, 84, 108.
Saint-Riquier (l'abbaye de), 120, 121, 202, 341.
Saint-Rombaud (l'abbaye de), à Malines, 181, 182.
Saint-Séverin (église), v. Liège.
Saint-Séverin (église), à Cologne, 310.
Saint-Servais (église), v. Liège.
Saint-Servais (église), à Maestricht, 275.
Saint-Trond (l'abbaye de), 125, 204, 241, 269, 322.
Saint-Ursule (église), v. Liège.
Saint-Vanne (l'abbaye de), à Verdun, v. Richard, 305, 306.
Saint-Vincent (l'abbaye de), à Metz, v. Odilbert.
Saint-Vital (l'église de), à Ravenne, 308.
Saint-Vith, 11.
Saint-Wandrille (l'abbaye de), 317.
Sainte-Afra (l'église de), à Augsbourg, 107.
Sainte-Croix (église), v. Liège
Sainte-Geneviève (l'abbaye de), à Paris, 110, 297, 298.
Sainte-Marie au Capitole (église), à Cologne, 310.
Sainte-Marie (église), v. Chèvremont.
Salluste, 273.
Salzbourg, v. Gunther.
Sambre (la), rivière, 174, 176, 177, 231.
Sandrad, abbé de Gladbach, 224.
Sarabert, curé de Wintershoven, 233, 234, 235, 237.
Saussoy, historiographe, 352.
Sauvenière (la), v. Liège.
Saxe (la), 56, 58, 61, 65, 76, 79, 91, 96, 99, 103, 107, 114, 116, 159, 175, 217.
Saxe (la maison de), 345, 356.
Saxe (v. Basse-Saxe).
Saxons (les), 70, 76.
Scaminus, moine de Lobbes, 253.
Scots (les), 177.
Sébastien (saint), 105, 153.
Sedulius, poète irlandais, 162, 252, 273, 318.
Seifried, abbé de Tegernsée, 299.
Selz (l'abbaye de), 90.
Semois (la), rivière, 11.
Senèque, 273, 279.
Seraing-le-Château, 118.
Servais (saint), évêque de Tongres, 12, 18, 108, 137, 276, 321.
Séville (v. Isidore de).
Siccon, archidiacre liégeois, 227.
Sigebert de Gembloux, 1, 178, 246, 248, 272, 293, 295, 351,
Sigebert II, roi des Francs, 13.
Sigefroi, comte de Luxembourg, 79.
Sigefroi, évêque d'Augsbourg, 101, 107.
Sigehard, moine de Trèves, 317.
Silvestre II, pape, 39, 95, 100, 154, 247, 264.
Socrate, 281.
Soissons (le concile de), 341.
Somal, 118.
Sophie (la princesse), sœur d'Otton III, 96.
Soracte (le mont), 104.
Souabe (la), 32, 34, 37, 38, 44, 107, 245, 282, 316. v. Herman.
Souverain-Pont (le), v. Liège.
Spolète, 101.

Stace, poète latin, 273.
Stavelot (l'abbaye de), 11, 13, 37, 38, 50, 67, 83, 85, 98, 204, 269, 271, 292, 306, 333, 335, 336, 341. v. Werinfrid.
Strasbourg, 93, 301.
Suger, 49.
Suitger, évêque de Münster, 94.
Sulpice Sévère, 273.
Sur-le-Mont (rue), v. Liège.
Sylvestre II, pape, v. Silvestre II.

T

Tamise (la), fleuve, 216.
Tancrède, moine, 208.
Tegelen, 225.
Tegernsée (l'abbaye), en Bavière, 299.
Temploux, 86.
Thée-Dinant (rue), 180, v. Fosse.
Théodard (saint), évêque de Tongres-Liège, 17, 126, 135, 136, 175.
Théoduin, archidiacre liégeois, 227.
Théoduin, moine de Lobbes, 253.
Théoduin, évêque de Liège, 277, 288, 330, 331.
Théophano, impératrice, 57, 62, 72, 73, 74, 78, 79, 80, 82, 85, 87, 88, 89, 172, 186, 310, 315.
Theudon, évêque de Cambrai, 25, 59, 65, 245.
Theux, 15, 16, 123, 124.
Thier de la Montagne (le), v. Liège.
Thierry (le bienheureux), abbé de Saint-Hubert, 187, 269, 351.
Thierry, abbé de Waulsort, 240.
Thierry, archidiacre liégeois, 227.
Thierry, évêque de Metz, 3, 66, 68, 70, 71, 74,
Thiers, ville d'Auvergne, 301.
Thietmar, architecte à Stavelot, 306.
Thomas (la fête de saint), 89, 173.
Thorn (l'abbaye de), 112, 242, 243.
Thuringiens (les), 76.
Thuin *(Tudinio castello)*, 11, 12, 15, 52, 59, 124, 171, 174, 175, 177, 178, 182, 190, 198, 201. Rue de la Montagne, 176. Rue du Mont de Piété, 176. Rue des Nobles, 176.
Tibulle, 273.
Tibur, 104.
Tirlemont, 118, 119.
Todi, 101, 103.
Tolède (v. Eugène de).
Tongres, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 64, 123, 125, 127, 136, 164, 190, 211, 222, 233, 236, 237, 335. Notre-Dame (église), 329. v. aussi Falcon.
Tongres (v. *Chronique des évêques de*).
Torrent (le), v. Liège.
Toul, 3, 244, 263, 297, 317. v. Gérard.
Tourinnes-la-Chaussée, 118, 119.
Tournai, 209.
Tours, 263, 301, v. Bérenger.
Traetto, 40, 101.
Trajan, 133.
Trajane (la colonne), 131.
Translation de Saint-Landoald, 337.

Trente, 99.
Trève-Dieu, 27.
Trèves, 2, 70, 79, 91, 100, 252, 317, v. Egbert, Léodulf.
Trèves, v. Saint-Maximin, 29.
Trinité (autel de la), v. Liège, Saint-Lambert.
Tritheim, 36, 38.
Tronchiennes (v. Azelin).
Trond (saint), 12.
Trond, v. *Vie de saint Trond.*
Troyes (v. Herbert de).
Tudinio, v. Thuin.
Turnhout, 12.
Turnus, 292.

U

Ursmer (saint), abbé de Lobbes, 173, 175.
Utrecht, 3, 10, 22, 39, 69, 70. 83, 100, 108, 114, 243, 252, 263, 264, 297.
Utrecht (v. Baudouin d').
Ughelli, 40.
Ulric (saint), évêque d'Augsbourg, 3, 107, 244.

V

Valenciennes, 110, 111, 112, 113.
Varron, 273.
Venlo, 11, 225.
Verden, 301.
Verdun, 3, 78, 95, 134, 199, 214, 297, 317, 351. v. Godefroi, Haimon, Saint-Vanne.
Verlée, v. Buzin.
Vermandois, v. Eudes, Otton.
Vérone, 67, 96, 99, 106, 196, 254.
Vesdre (la), 48, 188.
Vie de saint Adelin, 333, 340.
Vie de saint Amand, 334.
Vie de saint Lambert, 236.
Vies de saint Lambert et de saint Trond, 333.
Vie de saint Landoald, 329, 333, 337, 338, 339.
Vie de saint Remacle, 333, 335.
Ville-en-Hesbaye, 123.
Vincent (saint) 105, 153.
Vinchy, 66, 187.
Vinciane (sainte), 233.
Virgile, 273, 274, 277, 292.
Visé, 68, 120, 123, 214, 215.
Vita Balderici, 350.
Vita Hadalini, 339.
Vita Landoaldi, 235, 236, 237, 336.
Vita Notgeri, 35, 42, 47, 102, 151, 155, 174, 179, 332, 336, 337, 338, 344, 351.
Vita Remacli, 279, 334, 336, 338, 339.
Vith (saint), 225.
Vivegnis, 314.
Vivier (le), v. Liège.

W

Walbodon, évêque de Liège, 39, 268.
Walcaud, évêque de Liège, 28, 124.
Walcher, élève de Gozechin, 280, 293.
Waltwilder, 233.
Warin, archevêque de Cologne, 70, 224.
Wassenberg, 11, 224, 225.
Waulsort (l'abbaye de), 125,

Wautier Berthoud, 181, 240, 241, 277, 324.
Wautier de Barse, avoué de Huy, 210.
Wautier, chevalier liégeois, 202.
Wazon, évêque de Liège, 33, 39, 160, 200, 209, 227, 266, 268, 276, 277, 283, 284, 289, 295, 296 297, 298, 350, 351.
Wérinfrid, abbé de Stavelot, 54, 333, 334, 335.
Wicfrid, évêque de Verdun, 3.
Wichmann, comte, 106.
Wiesme, 118.
Wiger, avoué de Saint-Lambert, 205.
Wilderod, évêque de Strasbourg, 93.
Willich, 84, 97 (où on a imprimé à tort Villich).
Willigis, archevêque de Mayence, 2, 39, 70, 76, 83, 92, 96, 98, 103, 107, 156, 244.
Windéric, comte, 181.
Wintershoven; 60, 233, 234, 235, 236, 337.
Wolbodon, v. Walbodon.
Wolfgang (saint), évêque de Ratisbonne, 3.
Womar, abbé de Saint-Bavon, à Gand, 42, 59, 60, 67, 233, 234, 337.
Worms, 30, 76, 88, 134, 268. v. Burchard, Hildebold.
Würzbourg, 112, 172.

Y

Yais-le-Grain, v. Aix-la-Chapelle.

Z

Zacharie, patriarche, 318.
Zähringen (v. Raoul de).
Zeitz, v. Hugues.
Zélande (les îles de la), 112.
Zétrud, 119.
Zénocrate, philosophe grec, 281.
Zwentibold, roi de Lotharingie, 6, 7, 15, 16, 21.

TABLE ANALYTIQUE

Préface I

Liste des ouvrages cités en abrégé XIII

CHAPITRE PREMIER.

Introduction 1

Prospérité du royaume d'Allemagne au Xe siècle, 1. — Les grands évêques, 2. — Leur double rôle politique et religieux, 3. — Résumé de leur activité, 4. — Place occupée parmi eux par Notger, 5.

CHAPITRE II.

L'État liégeois avant Notger . . . . , ... 6

Les destinées de la Lotharingie aux IXe et Xe siècles, 6. — Persistance du sentiment national après l'annexion à l'Allemagne, 7. — Elle explique les fréquentes révoltes, 8. — Comment saint Brunon met fin à celles-ci, 9. — Il donne des contre-poids aux ducs dans les évêques, 10. — Origines ecclésiastique de l'État liégeois, et étendue du diocèse, 11. — Comment se forme le patrimoine territorial de l'église de Tongres, 12. — De quelle manière il est constitué. L'immunité, 16. — Saint Hubert transporte le siège de l'évêché à Liège, 18. — Comment les évêques de Liège s'acheminent vers la souveraineté territoriale, 19. — Caractère féodal que revêt leur autorité, 23. — Indiscipline et ambition de leurs vassaux, 24. — Les châteaux-forts, 25. — L'épiscopat disputé entre les rois et les grands, 29. — Condition faite à Éracle, prédécesseur de Notger, 30.

CHAPITRE III.

Notger avant l'épiscopat 32

Origine et extraction de Notger, 32. — Date approximative de sa naissance, 34. — Ce qu'il faut penser de ses relations avec Saint-Gall, 35, et avec Stavelot, 37. — Son passage à la chancellerie royale, 38. — Son prétendu rôle en Italie en 954, 40. — Son avénement à Liège, 41. — Date de celui-ci, 42. — Dans quelles conditions il prend le pouvoir, 44.

CHAPITRE IV.

Première année d'épiscopat (972) 46

Qualités de Notger comme homme d'Etat, 46. — Répression des perturbateurs, 47. — Le château-fort de Chèvremont et son histoire, 48. — Notger en prépare l'annexion, 51. — La situation de l'abbaye de Lobbes, 52. — Comment Notger y met bon ordre, 54.

CHAPITRE V.

Notger au service d'Otton II (973-983) 56

Faveur dont il jouit auprès du souverain, 57. — L'expédition de Hainaut en 974, 58. Notger au siège de Boussoit, 59. — Retour offensif des enfants de Régnier, 61. — Charles de France devient duc de Lothier, 62. — Le *raid* du roi Lothaire, 62, et le rôle de Notger dans cet épisode, 63. — Intervention efficace de Notger dans les affaires de Cambrai, 65. — Quelle place Notger occupe à la cour, 66. — Notger dans son diocèse de 980 à 982, 67. — Notger en Italie en 983, 68.

CHAPITRE VI.

Notger pendant la minorité d'Otton III (983-986) 69

La minorité d'Otton III, 69. — La fidélité de l'épiscopat, 70. — Le rôle de Gerbert, 71. — Le point de vue de Notger, 73. — Sa correspondance avec Gerbert et Adalbéron, 74. — La tentative ambitieuse du duc Henri de Bavière, 75. — Les efforts de Gerbert pour la déjouer, 78. — Les projets du roi Lothaire, 78. — Notger à la cour, 80. — Nouvelles tentatives et mort de Lothaire, 81. — Obscurités de l'histoire de Notger, 82.

CHAPITRE VII.

Notger au service d'Otton III (986-1002). 83

Influence de Notger à la cour, 83. — Il obtient le concours des armes impériales pour la prise de Chèvremont, 85. — Il fait nommer Erluin évêque de Cambrai, 86. — Nouveau séjour en Italie (988-990), 87. — Nombreux séjours à la cour, 89. — Rôle de Notger dans le procès de Gerbert, 90. — Influence de Notger à la cour, 95. — Troisième voyage en Italie, 96. — Relations avec saint Adalbert de Prague, 98. — Notger dans son diocèse, 99. — Quatrième voyage en Italie, 99. — Mission qu'il y remplit, 101.

CHAPITRE VIII.

Notger au service de Henri II (1002-1008) 106

Notger revient avec le cercueil d'Otton III, 106. — Il se prononce pour Henri II, 107. — Ses divers séjours dans son diocèse et à la cour, 108. — Son ambassade à Paris, 109. — L'expédition contre la Flandre, 111. — Dernières assemblées auxquelles assiste Notger, 112. — La seconde expédition contre la Flandre, 113.

CHAPITRE IX.

Formation de la principauté de Liège. 115

Comment l'évêque de Liège devint prince, 116. — Acquisition de deux comtés, 117. — Autres acquisitions, 119. — Les terres de Saint-Riquier, 120. — Diplômes impériaux confirmant les propriétés de l'église de Liège, 122. — Tableau énumératif de celles-ci, 123. — Importance de l'ensemble, 124. — Pourquoi Liège ne figure pas sur la liste des acquisitions, 125. — Double autorité de Notger, comme immuniste et comme comte, 127.

CHAPITRE X.

Notger second fondateur de Liège. 130

Comparaison de Notger et de saint Bernward de Hildesheim, 130. — Le programme de Notger, 131. — L'embastillement des villes au Xe siècle, 132. — Les origines de la ville de Liège, 135. — Saint Lambert et les développements de la ville, 136. — Les progrès de celle-ci dans la première moitié du Xe siècle, 137. — Comment Notger en écarte les dangers que lui font courir les féodaux, 138. — L'enceinte notgérienne de Liège, 141. — Comment il fait rentrer l'Ile dans le système défensif de la vlle, 142. — La Cité ou Château et l'Ile, 145. — Les basiliques notgériennes : Ssint-Martin, 147, Sainte-Croix, 149, Saint-Denis, 150, Saint-Paul, 151, Saint-Jean, 152. — La cathédrale, 154. — L'hospice, 159. — Le palais épiscopal, 161. — Notre-Dame aux Fonts, 164. — Les autres paroissiales, 165. — Description de Liège après les travaux de Notger, 167.

CHAPITRE XI.

Travaux accomplis dans la principauté 170

Huy et Dinant, 170. — Lobbes, 171. — Thuin, 174. — Fosse, 177. — Malines, 180. — La destruction de Chèvremont, 184. — La légende de Chèvremont, 188. — Maestricht, 190. — Note complémentaire sur la légende de Chèvremont, 192.

CHAPITRE XII.

La principauté 195

Le budget de la principauté, 195. — Le chapitre co-seigneur, 201. — Les vassaux, 202. — L'avoué de Saint-Lambert, 203. — La cour de Notger, 206. — La chancellerie, 208. — L'avoué de Liège, 209. — Autres avoués locaux, 210. — L'échevinat, 211. — Où siégeaient les échevins de Liège, 212. La situation économique, 214. — Le commerce au pays de Liège, 215. — L'origine de la vle communale, 218.

CHAPITRE XIII.

Le diocèse 222

Son étendue et ses confins, 222. — Règlement de frontières avec le diocèse de

Cologne, 223. — Les archidiacres, 225. — Les doyennés, 228. — Les ban croix, 229. — Le synode diocésain, 231. — La question des saints de Wintershoven, 232. — Notger et l'égfise d'Aix-la-Chapelle, 238. — Notger et l'abbaye de Waulsort, 240. — Notger et l'abbaye de Thorn, 242. — Notger comme prédicateur, 244. — Notger et la fête des Trépassés, 245. — Notger et les Clunisiens, 246. — Notger et les papes, 247. — L'histoire légendaire de Notger, 248. — Note : le clergé de Notger, 250.

CHAPITRE XIV.

L'Instruction Publique . . . . . , 251

Les études à Liége depuis Charlemagne, 251. — Le IXe siècle et Sédulius, 252. — Les études à l'abbaye de Lobbes, 253. — Rôle de saint Brunon, 253. — L'évêque Éracle, 254. — Les écoles de Liège sous Notger, 257. — Les écolâtres, 258. — La double école de Saint-Lambert : intérieure et extérieure, 261. — Les diverses catégories d'élèves, 262. — Le personnel enseignant, 263. — Le rôle de l'évêque, 266. — Notger protecteur des études à Lobbes, 267. — Aperçu général du programme des études dans les écoles de Liège, 269. — La grammaire, 272. — La rhétorique, 278. — La dialectique, 280. — La musique, 282. — L'arithmétique, 282. — La géométrie, 283. — L'astronomie, 285. — Autres branches d'études, 287. — Le régime scolaire, 291. La discipline et le rôle de la férule, 292. — Qualités de la méthode pédagogique, 294. — La gratuité de l'enseignement, 295. — Éclat des écoles de Liège, 296. — Élèves sortis de l'école de Liège, 297.

CHAPITRE XV.

Le mouvement artistique 300

Renaissance artistique vers l'an 1000, 300. L'architecture du bois, 301, et l'architecture de la pierre, 302. — Les architectes du Xe siècle, 305. — L'architecture rhénane et l'architecture mosane, 307. — Influence de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, 308. — Influence de Cologne, 310. — Caractères de l'architecture liégeoise sous Notger, 311. — Les autres arts et l'influence byzantine, 315. — La peinture, 316. Le peintre Jean, 319. — La glyptique, 321. — Les petits arts plastiques, 322. — Les arts à Waulsort, 324, et à Lobbes, 325. — L'art liégeois est indépendant de celui de Hildesheim, 326. — L'ivoire de Notger, 327. — Le sceau de Notger, 329. — Dans quelles circonstances périrent les produits de l'art notgérien, 330.

CHAPITRE XVI.

Notger écrivain 332

Les occupations littéraires de Notger, 332. Il n'est pas l'auteur de la *Vie de saint Remacle*, 333, ni de la *Vie de saint Landoald*, 336, ni de la *Vie de saint Adelin*, 339. — Quelle part de collaboration lui revient dans ces œuvres? 341.

CHAPITRE XVII.

Vie privée et mort de Notger 343

La journée d'un évêque au Xe siècle, 343. — La vie de Notger à Saint-Jean, 344. — Sa mort, 345. — Son testament, 347. — La date de sa mort, 347. — Ses funérailles, 348. — Son tombeau, 349. — Vénération dont on entoura sa mémoire, 350. — Souvenir gardé de lui à Saint-Jean, 353. — Éclipse temporaire de sa gloire, 354.

Conclusion 356

Jugement sur la personne et sur l'œuvre de Notger, 356.

Additions et corrections 358

Table alphabétique des noms propres 365

DH
801
L562K8
t.1

Kurth, Godefroid Joseph François
Notger de Liège et la
civilisation au Xe siècle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY